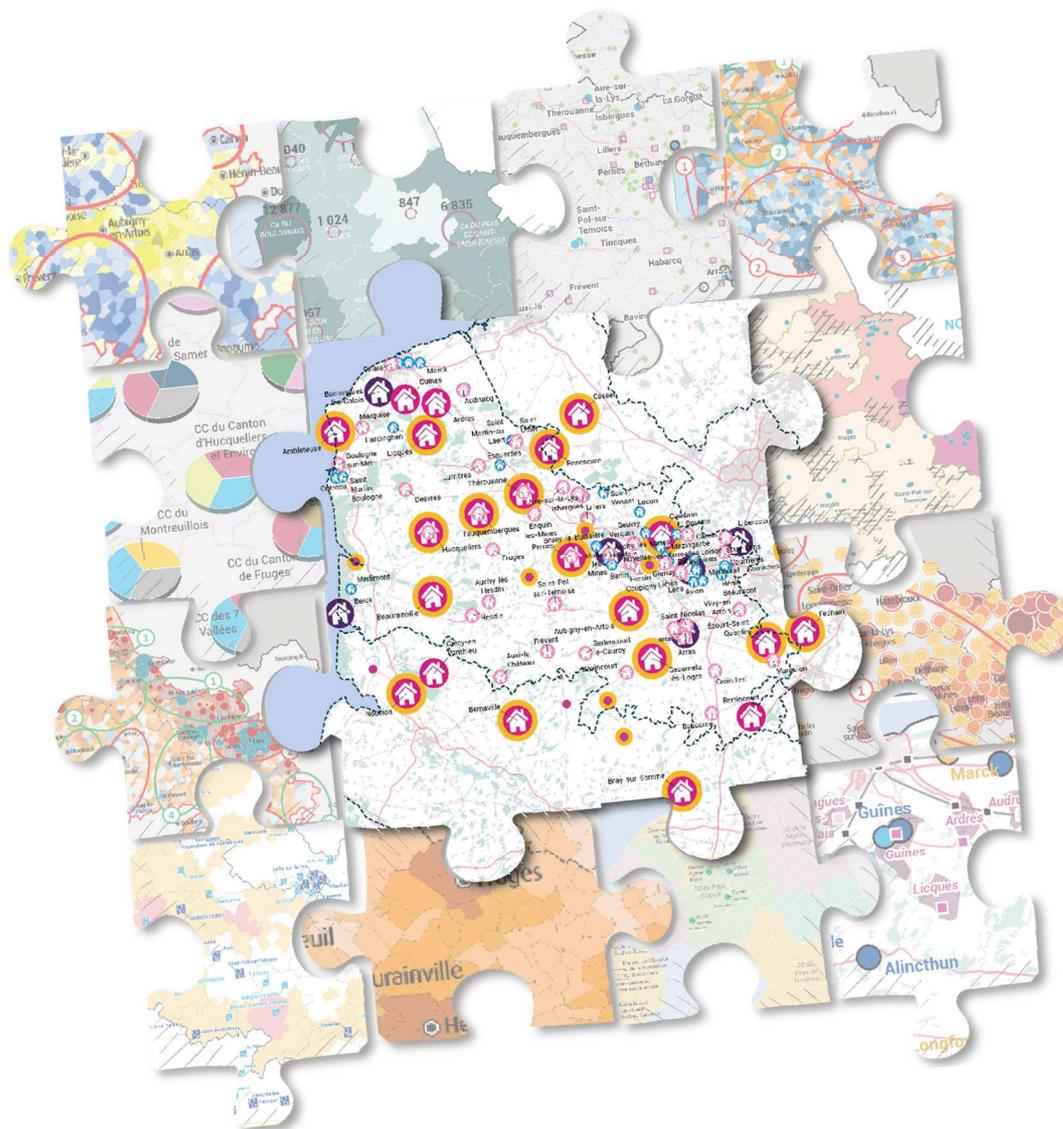


# Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public





# Table des matières

<b>Partie 1</b> .....	<b>7</b>
Un diagnostic co-construit .....	7
<b>Partie 2</b> .....	<b>19</b>
Principaux éléments d'analyse et d'enjeux.....	19
A   Qualification de l'offre et de la demande de service .....	19
B   Diagnostics thématiques .....	19
C   Diagnostics territoriaux .....	19
L'essentiel du diagnostic global de l'offre et de la demande de service dans le Pas-de-Calais .....	21
Diagnostic global de l'offre et de la demande de service dans le Pas-de-Calais .....	23
<b>Partie 2</b> .....	<b>42</b>
Principaux éléments d'analyse et d'enjeux.....	42
A   Qualification de l'offre et de la demande de service .....	42
B   Diagnostics thématiques .....	42
C   Diagnostics territoriaux .....	42
L'essentiel du diagnostic « Santé ».....	44
Diagnostic du thème « santé » .....	46
L'essentiel du diagnostic « services publics ».....	62
Diagnostic du thème « services publics ».....	64
L'essentiel du diagnostic « services de la solidarité » .....	84
Diagnostic du thème « services de la solidarité » .....	87
L'essentiel du diagnostic « Emploi ».....	117
Diagnostic du thème « emploi ».....	118
L'essentiel du diagnostic « logement » .....	136
Diagnostic du thème « logement » .....	137
L'essentiel du diagnostic « éducation ».....	158
Diagnostic du thème « éducation ».....	159
L'essentiel du diagnostic « culture sport et loisirs » .....	177
Diagnostic du thème de « la culture, du sport et des loisirs » .....	179
L'essentiel du diagnostic « services marchands » .....	205
Diagnostic du thème des « services marchands de proximité » .....	206
L'essentiel du diagnostic « numérique » .....	226
Diagnostic du thème « numérique » .....	227
L'essentiel du diagnostic « mobilité » .....	247
Diagnostic du thème « mobilité » .....	248

<b>Partie 3 .....</b>	<b>269</b>
Principaux éléments d'analyse et d'enjeux.....	269
A   Qualification de l'Offre et de la demande de service.....	269
B   Diagnostics thématiques.....	269
C   Diagnostics territoriaux.....	269
Diagnostics Territoriaux .....	271
L'accessibilité des services au public : Territoire de l'ARRAGEOIS .....	272
L'accessibilité des services au public : Territoire de LENS-HENIN .....	283
L'accessibilité des services au public : Territoire de l'ARTOIS .....	293
L'accessibilité des services au public : Territoire de L'AUDOMAROIS .....	303
L'accessibilité des services au public : Territoire du CALAISIS.....	314
L'accessibilité des services au public : Territoire du BOULONNAIS.....	324
L'accessibilité des services au public : Territoire du MONTREUILLOIS-TERNOIS.....	333

# Introduction

Parce qu'elle influe sur la vie de chacun, au quotidien comme au long terme, différemment selon les âges, le lieu d'habitation, **la question de l'accessibilité aux services concerne tous les habitants du Pas-de-Calais.**

Elle est à la fois une question de société et un élément constitutif du vivre ensemble et de l'exercice concret de la citoyenneté.

Depuis de plusieurs années, l'accessibilité est une préoccupation partagée de l'Etat et de tous les élus de la République qu'ils soient maires, conseillers, parlementaires.

En 2015, En réponse aux préoccupations exprimées par les citoyens, ainsi que par les élus locaux et départementaux, la loi, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) instaure, dans chaque département, la création d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Ce schéma doit être élaboré conjointement par l'Etat et les Conseils départementaux en associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. L'ambition du schéma est d'améliorer l'accès aux services sur le territoire et ainsi de **faciliter la vie quotidienne des habitants.**

*« Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à **renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.** Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental. Il dresse une liste des services au public existants sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès ». Article 98 de la loi NOTRE.*

*Il « porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales ».*

Le schéma couvre donc un **périmètre large de services utiles au quotidien, qu'ils soient marchands ou non marchands** : les services de santé, les commerces et services de proximité, les services de l'emploi et en direction des publics en situation de fragilité, les transports, le numérique, etc.

Sa vocation est avant tout d'identifier les enjeux d'accessibilité et de s'assurer que les réponses soient apportées dans les cadres adaptés.

Dans un contexte, où les évolutions sociales, sociétale, économiques, environnementales, techniques, technologies, législatives ... modifient les besoins, les attentes, les voies d'accès à l'offre de ces services.

Ce schéma est une réelle opportunité d'établir un plan d'actions pour renforcer les coopérations et les partenariats et apporter des réponses concrètes,

adaptées et cohérentes et améliorer la vie quotidienne des habitants du Pas-de-Calais.

Ces actions concrètes au sein des territoires donneront lieu à des conventions conclues entre le représentant de l'Etat, le Conseil départemental, les communes et groupements intéressés, les organismes publics et privés concernés ainsi que les associations d'usagers des services au public. Les parties s'engageront à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

Au-delà de ces objectifs généraux fixés par la loi, le schéma pourra se fixer des objectifs spécifiques en lien avec les démarches déjà engagées dans le Pas-de-Calais :

Un schéma qui aboutit vers des projets d'amélioration de l'accès aux services en lien avec les départements limitrophes ;

Un schéma qui soit un outil d'aide à la décision pour prioriser les choix de déploiement de nouveaux équipements et services.

Un schéma qui offre un cadre et des outils d'analyse aux collectivités (EPCI, communes) pour élaborer des schémas de services locaux

Un schéma qui favorise des démarches inventives voire innovantes impliquant les usagers et les acteurs locaux et améliorant la prise en compte de leurs attentes et leurs initiatives.



La notion de « services au public » est définie par le Conseil Économique Social et Environnemental comme « **recouvrant l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires** ».

On parle d'accès aux services de la vie quotidienne, et pas uniquement aux services publics. A nos écoles, à nos mairies, certes ...mais aussi plus largement de l'accès aux commerces et services de proximité (boulangerie, poste, distributeurs de billets, stations-services...), aux services médicaux (maison de santé, hôpitaux...), aux activités sportives et de loisirs...et bien d'autres encore.

# Partie 1

---

## Un diagnostic co-construit

## La mise en place d'un comité des partenaires

Le comité des partenaires réunit des élus, des représentants d'organismes publics, des acteurs du monde associatif, économique, social...

**Le premier Comité des partenaires** de lancement de l'élaboration du SDAASP a été présidé le 23 juin 2016 par Mme la Préfète du Pas-de-Calais, Fabienne BUCCIO et le Président du Département, Michel DAGBERT.

Rassemblant plus de 80 acteurs institutionnels et partenaires, il a permis d'expliquer l'**objet** de ce schéma, la **méthodologie** retenue, le **calendrier** de la **concertation** ainsi que l'**objectif principal** de l'ensemble de la démarche : la mise en œuvre de réponses concrètes et concertées à des problématiques d'accès aux services de la vie quotidienne des habitants du Département.



Sont intervenus pour témoigner de leur démarche et leur expérience le CGET, d'autres départements, comme **l'Aude**, le **Nord** et la **Somme** en pleine réflexion sur l'élaboration de leur schéma et des partenaires.

**Le deuxième comité des partenaires** du 4 novembre 2016 présidé par Mme la Préfète du Pas-de-Calais, Fabienne BUCCIO et le Président du Département, Michel DAGBERT, a validé, suite à ces rencontres avec les élus des collectivités locales et les partenaires institutionnels et associatifs, la liste des dix thèmes prioritaires du SDAASP.

**Un troisième comité des partenaires s'est réuni le 6 avril 2017** sous forme d'une journée d'ateliers pour co-construire le plan d'actions.



## Les services retenus dans le SDAASP

Le SDAASP se concentre sur les 10 thématiques : Santé, Services Publics, Solidarité, Emploi, Logement, Education, Culture Sport Loisirs, Services Marchands de proximité, Numérique et Mobilité.

Les problématiques d'accès aux services de l'**emploi**, à la **santé** et au **numérique** apparaissent comme **prioritaires** à la fois dans le sondage, les rencontres territoriales et les rencontres thématiques.

Avec le **numérique et la mobilité**, une double entrée à prendre en compte, puisque ces thèmes sont à la fois à aborder en termes d'équipements mais aussi en termes d'usages car ils peuvent permettre tout deux l'accès à un grand nombre d'autres services.

Les **services sociaux et les services publics** sont naturellement à inscrire dans ce futur schéma avec des réflexions sur l'adaptation du service aux besoins des habitants (maillage territorial, nouveaux usages, précarisation...).

Enfin, pour certains services au public comme les **services marchands de proximité**, les services liés à l'**éducation**, à la **culture**, au **sport**, aux **loisirs** ou au **logement**, les **enjeux** sont apparus de manière **spécifique à certains territoires** (ruraux mais aussi en quartiers prioritaires) ou **pour certains publics**. Une approche plus fine devra donc être mise en œuvre dans le plan d'action sur ces sujets.

### Enjeux prioritaires

- Service de l'emploi
- **Numérique (transversal : service et outil)**
- Santé

### Enjeux de maintien et d'adaptation

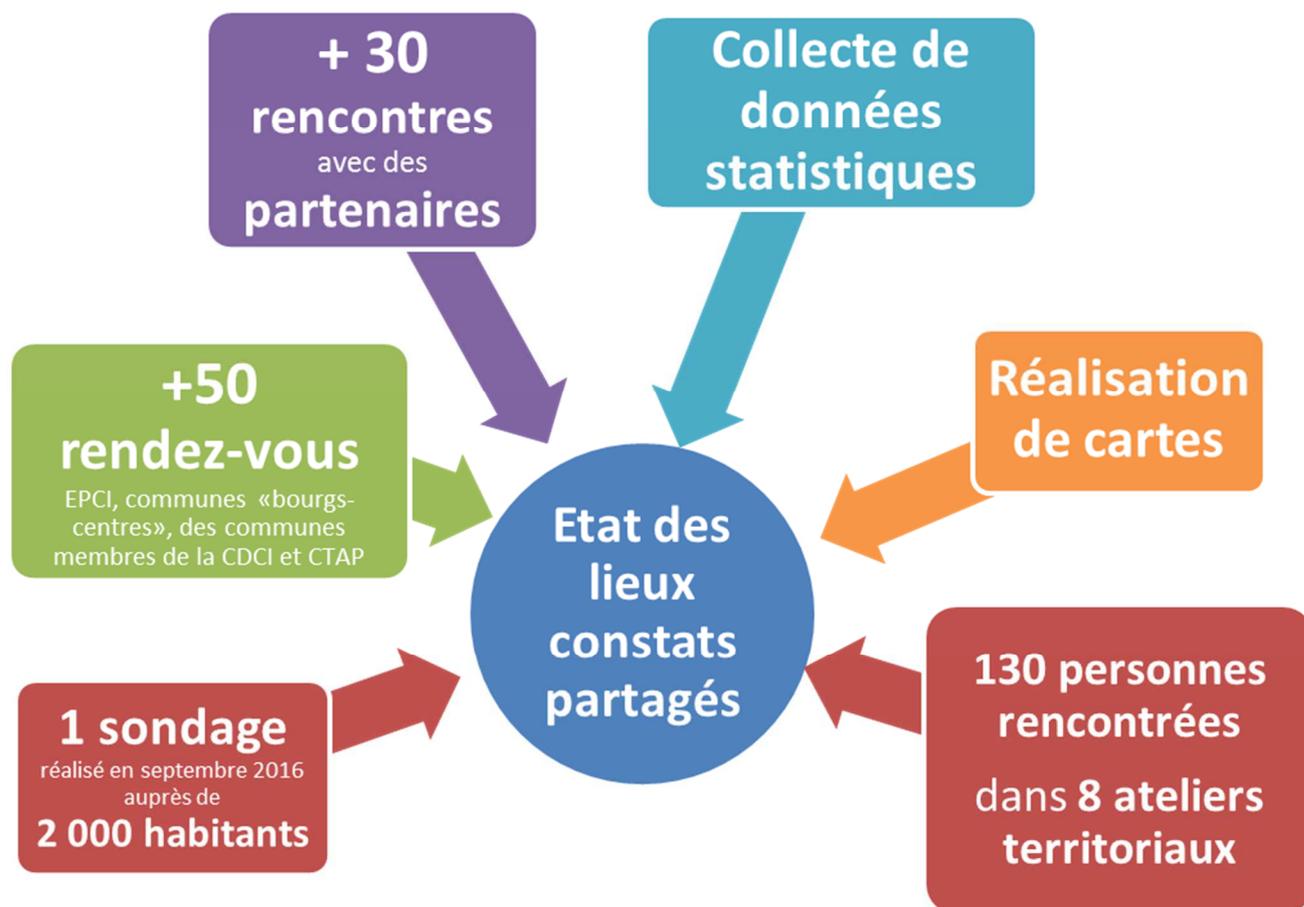
- **Mobilité (transversal: service et outil)**
- Services solidarité
- Services publics

### Enjeux spécifiques à certains territoires ou certains publics

- Services du quotidien (commerces de proximité)
- Education
- Logement
- Culture, Sport, Loisirs

## Le choix d'une méthode de travail pour impliquer les partenaires, les élus, les habitants

La phase de diagnostic partagée a effectivement débuté en juillet-août 2016, en 6 mois, ont été réalisés :



## La parole des habitants : réalisation d'un sondage

Le Département du Pas-de-Calais a souhaité recueillir l'avis des via un sondage.

Cette enquête téléphonique de cadrage sur l'accessibilité des services au public à l'échelle du département a été réalisée par le cabinet QUALITEST entre le 6 au 22 septembre 2016 auprès de **2 000 habitants du Pas-de-Calais, selon un échantillonnage** par quota représentatifs de la population des territoires et des EPCI du département.

D'une durée de 20 minutes environ, le questionnaire était structuré autour d'un ensemble de questions relatives :

- au sentiment de bon vivre dans le département ;
- à la fréquence d'utilisation des services ;
- à l'évaluation générale des services de proximité ;
- à l'évaluation de la qualité des services ;
- à la mesure de la perception de l'évolution des services (sentiment d'amélioration ou de dégradation) ;
- au recueil de la priorisation des problématiques d'accessibilité service par service.

### Les principaux enseignements du sondage :

#### Une satisfaction globale à l'égard des services de proximité en hausse, plus contrasté selon les thèmes abordés

En termes de fréquentation, **les services les plus souvent utilisés** restent :

- **les services marchands de proximité** (boulangerie, supérette, café/brasserie/lieu de convivialité, station-service),
- **les services de santé** (médecins généralistes et/ou spécialistes / dentistes / kinésithérapeutes / infirmières, maison médicale),
- les services bancaires et postaux ainsi que les **équipements sportifs** (terrains, salles de sports, piscines).

Plus globalement, 85% des personnes interrogées **sont satisfaites** de la qualité des **services de proximité**. Ce taux de satisfaction est en hausse par rapport à 2010. Cette satisfaction reste majoritaire, tout en tant plus faible chez les personnes interrogées dans certaines territoires (ex Ternois 65%).

Les services jugés les plus satisfaisants sont les **services scolaires** (94%), les **services liés aux sports** (91%), aux **services publics** et **commerces de proximité** (88%), les services liés à la **culture** et à la **jeunesse** (85% et 84%), **les services administratifs et sociaux** (81 et 82%).

Certains services restent évalués positivement par la majorité des sondés mais avec une part plus importante de répondants se déclarant insatisfaits du service. C'est le cas des services liés à **l'emploi** (43% personnes se déclarant insatisfaites), aux personnes âgées et handicapées (28%), **du numérique** (26%), **de la santé** (22%) et des transports (20%).

En affinant l'analyse, il est constaté que les services les mieux notés par les habitants sont ceux en lien avec la **petite enfance** (assistantes maternelles 9/10, les crèches/haltes garderies 8,1/10), ainsi que les **services d'aide à domicile** (8,2/10) et les **bibliothèques et médiathèques** (8,4/10).

A l'inverse les services moins bien notés sont ceux liés à l'emploi (6,2/10), aux établissements pour personnes âgées (6,2/10) ou handicapées (6,6/10), à certains services administratifs (carte grise, passeport ... 6,7/10) ou de sécurité (commissariat et gendarmerie 6,9/10), et certains services de prestations sociales (CAF, CPAM, MSA, ...6,9/10).

### **Un sentiment de dégradation de certains services évoqués par les habitants.**

Les habitants étaient également interrogés dans ce sondage sur leur perception de la tendance à l'amélioration ou à la dégradation de ces services.

Le **sentiment d'amélioration du service** est à nouveau plus fort dans le domaine de la **culture** (bibliothèques et médiathèques 93%, salles de spectacle, musées, concerts 90%, cinéma 87%) et du sport (équipements sportifs 90%) ainsi que de la **petite enfance** (assistantes maternelles 92% et crèches et haltes garderies 87%).

L'appréciation concernant les transports alternatifs « transport à la demande, covoiturage, location de vélo, auto partage » s'améliore pour près de 87% des personnes interrogées. Les **services sociaux** du Département et des communes (81%), les services d'aide à domicile (77%) et les services de la sécurité sociale (65%) sont considérés étant en amélioration.

La perception reste majoritairement en amélioration pour certains **services mais de manière moins marquée**, entre 50 et 60% des habitants les considèrent en amélioration : les services de l'emploi, certains services pour les personnes handicapées, les commissariats et gendarmeries, les banques et la Poste, les hôpitaux et les services d'urgence.

Seuls 3 services sont considérés par une courte majorité des sondés comme ayant tendance à se dégrader: les services administratifs de type carte grise, déclaration de revenu, passeport..., les établissements pour personnes âgées (maisons de retraite) et les services de santé (les médecins généralistes et spécialistes kinésithérapeutes, infirmiers...

Les résultats de ce sondage ont fait l'objet d'une présentation détaillée par le prestataire lors du 2ème Comité des partenaires du 4 novembre 2016.

Un sondage a été rendu public le 15 mars 2017, réalisé par la Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurance et le conseil supérieur de la fonction publique, sur le rapport des français au service de proximité. (4047 personnes de plus de 18 ans)

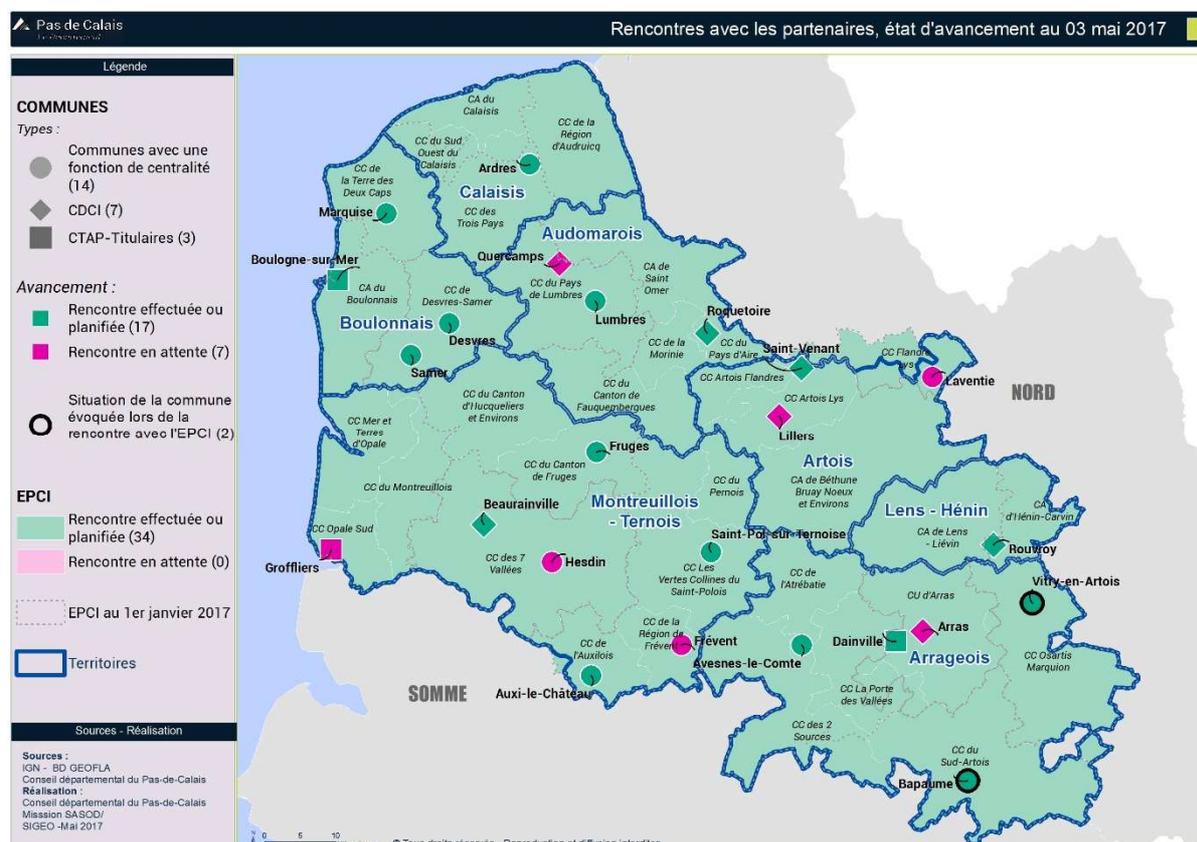
Quelques éléments peuvent ainsi compléter la réflexion :

- 92% des sondés considèrent que les services publics de proximité sont utiles sur leur territoire
- 69% des personnes interrogées déclarent spontanément qu'elles sont attachées au service public de proximité
- 54% des personnes interrogées estiment être bien informées sur les services publics locaux
- Les personnes interrogées sont attachées au services publics suivant (qu'il y ait recours ou non) :
  - o La propreté (92%) et les considèrent comme utile (95%)
  - o Les services de sécurité (88%) et les considèrent comme utile (95%)
  - o Les actions en faveur de l'environnement (86%) et les considèrent comme utile (93%)
  - o Les établissements scolaires (84%) et les considèrent comme utile (95%)
  - o Le réseau de transport et la circulation (82%) et les considèrent comme utile (93%)
  - o Les services pour les personnes âgées et dépendantes (82%) et les considèrent comme utile (87%)
  - o La culture et les loisirs (80%) et les considèrent comme utile (95%)
  - o Les services pour la petite enfance (75%) et les considèrent comme utile (91%)
  - o L'aide au développement économique (74%) et les considèrent comme utile (85%)
- Enfin, 50% des sondés souhaite un développement plus important des services publics de proximité, 34% un maintien de la situation actuelle, 16% une réduction des services publics de proximité
- 57% ne seraient pas prêtes à payer d'avantage d'impôt locaux pour permettre le développement des services publics de proximité, 38% un peu, 5% beaucoup.
- Les moyens doivent être augmentés ou maintenu pour les services suivant :
  - o Les services pour les personnes âgées et dépendantes (93%)
  - o Les services de sécurité (92%)
  - o Les établissements scolaires (92%)
  - o La propreté (91%)
  - o Le réseau de transport et la circulation (90%)
  - o Les services pour la petite enfance (90%)
  - o Les actions en faveur de l'environnement (88%)
  - o L'aide au développement économique (82%)
  - o La culture et les loisirs (81%)

## A la rencontre des territoires et des partenaires

Dès le mois d'août 2016, la conduite d'entretiens avec les collectivités locales.

Près de 51 EPCI et communes rencontrés, quelques rendez-vous sont encore en cours. Les communes rencontrées sont soit des communes ayant une fonction de centralité, soit des communes membres de la CDCI ou désignées à la CTAP.



L'objectif de ces rencontres est d'identifier s'il existe au sein des territoires rencontrés, des **problématiques d'accessibilité aux services pour les habitants**, et le cas échéant quels sont les types de service qui posent le plus de problèmes d'accessibilité, dans quels secteurs et pour quels profils d'habitants.

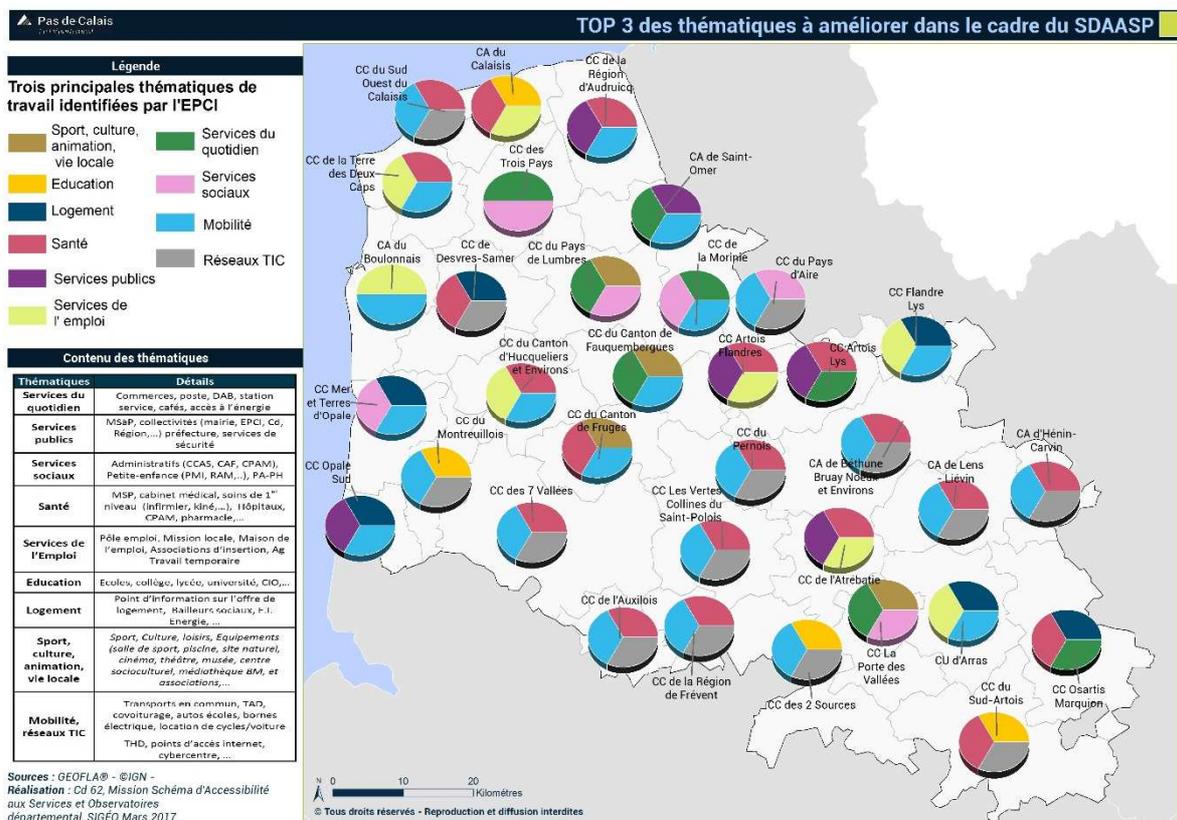
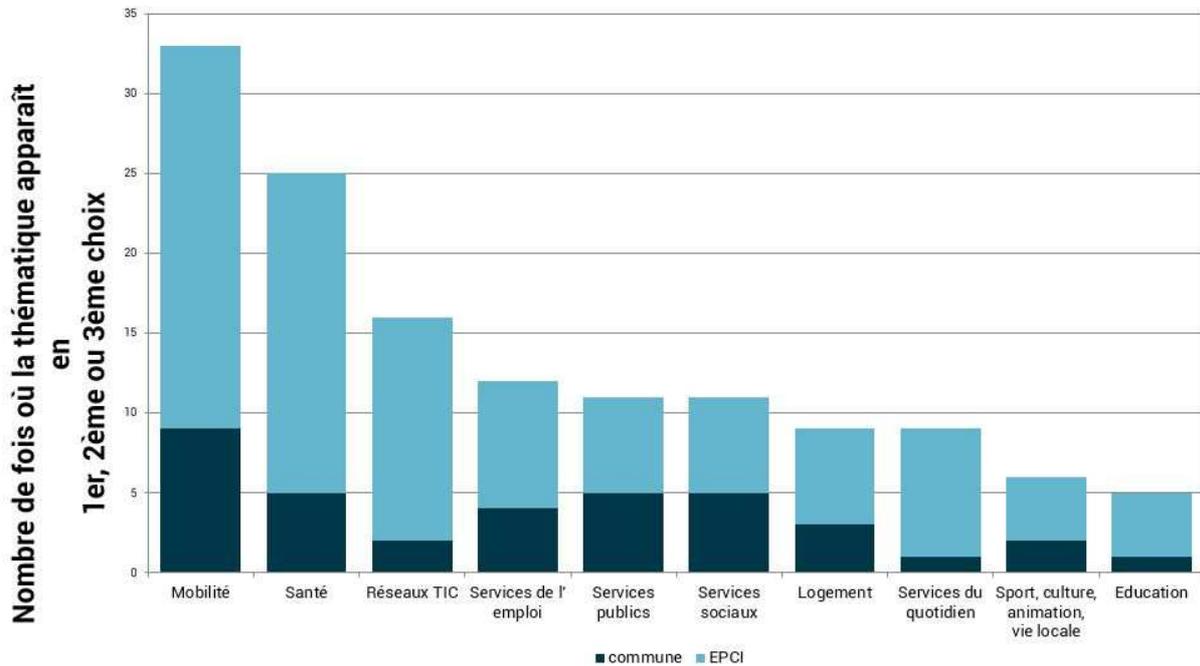
Il ressort des entretiens avec les **EPCI rencontrés**, qu'ils portent une attention particulière à l'accès à certains services et notamment ceux liés à la **mobilité**, à la **santé** et au **numérique**.

Les **communes** quant à elles, identifient également les problématiques autour de la **mobilité** comme prioritaires mais citent bien souvent des questions **d'accès aux services publics et aux services sociaux**.

Pour certains territoires les mêmes priorités en matière d'accès au service sont identifiées comme à l'échelle de la CALL, CAHC, ancien Artois Comm. autour de la **santé**, la **mobilité**, le **numérique**. Ces thèmes sont également relevés comme prioritaires dans le Ternois et une partie du Montreuillois. Des thèmes sont plus localisés comme l'accès aux services marchands qui est plus présent dans le secteur de Lumbres, Fauquembergues, et de la Morinie ou comme l'éducation, cité dans le sud de l'arrageois (Sud Artois et ex 2 sources).

Toutes ces rencontres ont fait l'objet de comptes rendus disponibles sur le site du département [« Observatoire des Territoires – dossier N°7 SDAASP- Rencontres EPCI-Communes »](#) ainsi que d'une cartographie des 3 thèmes prioritaires par territoire rencontré.

Une analyse synthétique des enjeux par territoire figura également dans le document final.



A la fin de chaque entretien il est demandé à la personne de prioriser les thématiques qu'elle juge importante pour sa collectivité

## Les rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs

Entre août 2016 et février 2017, la tenue de plusieurs réunions avec les partenaires institutionnels et associatifs.



Rencontre de M. Jean-Claude LEROY, conseiller départemental, président de la 4ème commission "Equiper durablement le Pas-de-Calais", et la Mission SDAASP avec les Maisons de Services au Public le 25 août 2016 à la MDS de l'Audomarois à Saint Omer

Afin de recenser et valider les enjeux d'accès au service dans différents domaines, plusieurs réunions ont été organisées avec les acteurs de :

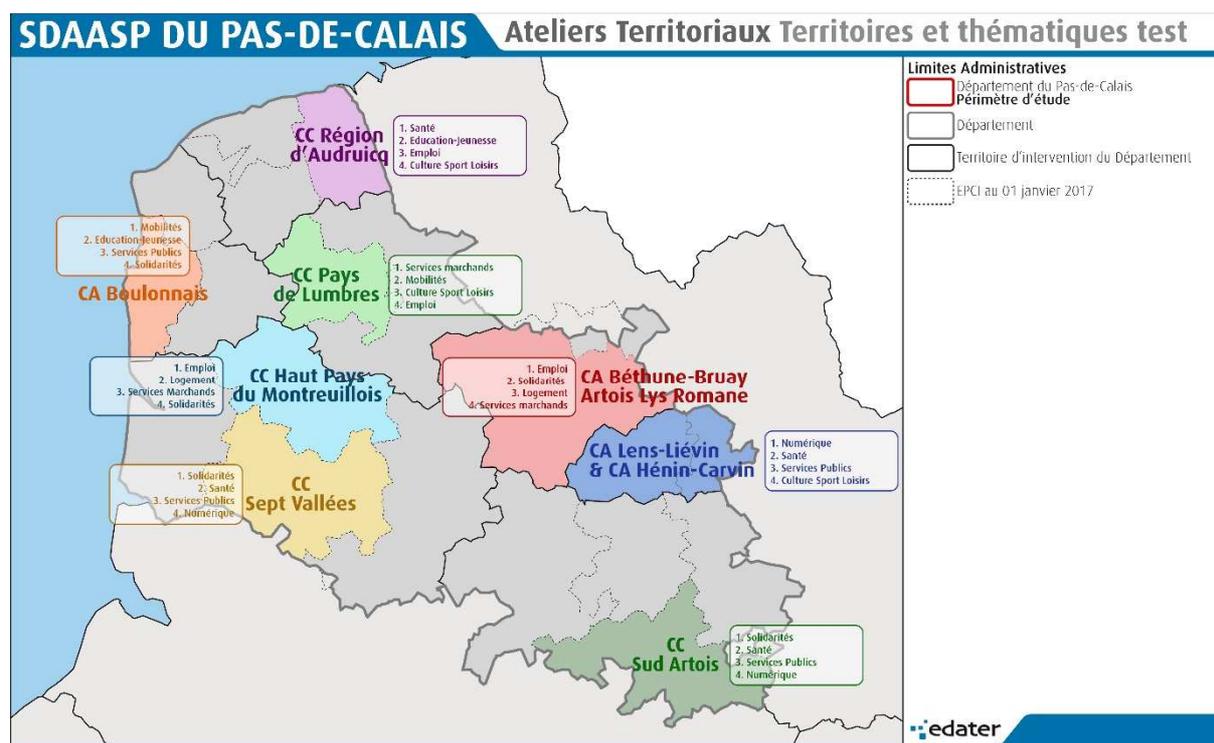
- la **santé** (Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne, Union Régionale Interfédérale des Œuvres et des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, Fédération Hospitalière de France Nord-Pas-de-Calais, Centre de Planification et d'Éducation Familiale, Protection Maternelle et Infantile...),
- la **solidarité** (Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale, Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, Secours populaire, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, Mutualité sociale agricole...),
- **commerce de proximité** (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Fédération régionale de Boucherie...),
- **l'éducation** (Education nationale, Ecole de la 2ème chance...),
- **l'emploi** (Direccte, la Région «Proch'emploi», Pôle Emploi, COORACE, Pas-de-Calais actif, les PLIE, les Missions locales),
- **logement** (ARH, Pas-de-Calais Habitat, SIA, Maisons et Cités, UDCCAS, ...)
- les associations de **consommateurs** et **d'usagers** (UFC que Choisir, UDAF62, ...)
- **numérique** (la Fibre numérique 59 62).

## Croiser les approches territoriales et thématiques : des ateliers sur 8 secteurs-test

Le choix des secteurs a été fait selon la méthodologie proposée par le prestataire **EDATER** en repérant des territoires qui présentent des **profils géographiques** (urbains/ péri-urbains/ ruraux), **démographiques** (gain ou perte de population, population plutôt jeune ou vieillissante) et **sociaux** différents.

Les territoires rencontrés :

- la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys Romane (Artois),
- la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (Boulonnais),
- la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin (Lens Hénin),
- la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (Audomarois),
- la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (Montreuillois Ternois),
- la Communauté de Communes des 7 Vallées (Montreuillois Ternois),
- la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (Calaisis),
- et la Communauté de Communes du Sud-Artois (Arrageois).



Pour chaque rencontre, 4 des 10 thématiques retenues dans le cadre du SDAASP ont été abordées. Ces rencontres se sont déroulées sous formes d'ateliers avec les EPCI, les maires ou adjoints, agents municipaux ou intercommunaux et les partenaires.

Ces réunions ont permis de partager les principaux points de diagnostic et de travailler sur les premiers leviers d'actions possibles pour améliorer l'accessibilité aux services.

CC des 7 vallées



CC des 7 vallées



CC Région d'Audruicq



CC du Sud Artois



CALL



## Des rencontres spécifiques avec les élus et les collectivités partenaires

La **Mission d'élus** en charge du suivi du SDAASP sous la présidence de **M. Jean-Claude LEROY** a été installée le 19 septembre 2016 et s'est réunie à nouveau le 3 octobre 2016 lors d'une réunion associant les Vice-présidents du Conseil départemental.

Elle s'est réunie à nouveau le 6 février 2017 en amont de la présentation en commissions thématiques du rapport d'information sur l'avancée du SDAASP, lequel a été au Conseil départemental du 27 février 2017.



Le 13 décembre 2016, la **rencontre du Président du Département avec les 34 EPCI** a également été l'occasion d'une présentation des premiers éléments recueillis auprès des EPCI et des grandes étapes du calendrier de réalisation du schéma.

Le **23 janvier 2017**, les premiers échanges sur l'intégration des démarches de SDAASP portées par les départements et les préfetures **dans les réflexions du SRADDET**, ont eu lieu lors de l'atelier territorial « **les habitants et leur quotidien** » organisé par la Région à Arras.

# Partie 2

---

## Principaux éléments d'analyse et d'enjeux

**A | Qualification de l'offre et de la demande  
de service**

B | Diagnostics thématiques

C | Diagnostics territoriaux



## L'essentiel du diagnostic global de l'offre et de la demande de service dans le Pas-de-Calais

Contrairement à de nombreux départements français, **le Pas-de-Calais dispose globalement d'un très bon maillage de service lié notamment aux fortes densités de population** (bassin minier, littoral) qui se traduisent, comme pour tout territoire dense, par une offre de services abondante. **Une lecture territoriale fine fait néanmoins ressortir des espaces moins dotés qui correspondent aux espaces moins denses du département.** A l'exception de ces espaces limités, on retiendra donc que les proportions de territoires et de populations en zones grises (au-delà des seuils moyens d'accès) sont largement inférieures à celles observées au niveau national ou régional.

**Pour autant, cette spécificité départementale ne doit pas masquer d'autres formes d'enjeux dans l'accessibilité aux services.**

D'une part la proximité physique ne signifie pas nécessairement une bonne accessibilité. Les horaires de fonctionnement, la disponibilité des services, la tarification, la prise en main des services numériques, la connaissance de l'offre, l'évolution de l'offre ou les freins psychologiques sont autant de freins possibles au processus d'accessibilité aux services. Ces questions d'accessibilité sont étudiées globalement par thématique de services dans la suite du diagnostic.

D'autre part, l'offre de service répond à des besoins déterminés par les usagers et la population. **Il existe de vrais enjeux socio-démographiques dans le département qui sous-tendent des défis d'adaptation ou/et de réorganisation de l'offre de services :**

- ➔ Les dynamiques démographiques indiquent une diminution du nombre d'habitant des principaux pôles du département (qui concentrent de fait les services) au profit de couronnes périurbaines de plus en plus éloignées ou d'espaces ruraux en reprise d'attractivité (moins dotés en services). **Cette tendance à la dissociation des lieux de vie et des lieux de services souligne la nécessaire réorganisation de l'offre de services** (revitalisation des pôles et/ou redistribution de l'offre de services) **au risque de voir la proportion d'habitants en zones grises augmenter dans les années à venir.** Par ailleurs, la question de l'organisation des mobilités vers les pôles prend ainsi tout son sens face aux enjeux d'accessibilité aux services.
  
- ➔ Parmi les départements les plus jeunes de France, le Pas-de-Calais fait aujourd'hui face à une accélération du vieillissement qui impliquera des besoins nouveaux en services (santé, solidarités, services à la personne). A noter que les dynamiques démographiques participent également à une redistribution de la géographie de la structure par âge. Des secteurs attractifs rajeunissent et expriment d'autres formes d'adaptation aux services (enfance, loisirs, etc.)

- ➔ De par les caractéristiques sociales de ces habitants, le Pas-de-Calais compte parmi les départements les plus précaires de France. Si **cette spécificité se traduit par une offre de services déjà adaptée à cette réalité, les mutations actuelles pourraient renforcer ces besoins** : effets des crises économiques, baisse des moyens publics, numérisation des services et capacité à prendre en main, etc. **Le profil social de la population est plus que jamais un paramètre majeur dans la définition d'une offre de services accessible à tous.**
  
- ➔ Enfin, le défi de la mobilité pour l'accès aux services constitue un enjeu prospectif fort à croiser aux profils de la population. Ainsi, le vieillissement de la population pourrait entraîner une perte d'autonomie d'une partie de la population pour l'accès aux services. De même, la précarisation pourrait conduire à des problématiques de précarité énergétique liée aux mobilités et éloigner les ménages les plus fragiles d'une partie des services. Enfin, notons que les secteurs ruraux ou périurbains aujourd'hui en croissance sont par ailleurs parmi les plus enclavés du département.

**Ainsi, il convient de ne pas limiter les enjeux de l'accès aux services à la seule question de l'éloignement aux services qui est une problématique réelle, mais mesurée dans le Pas-de-Calais. La prise en compte des besoins exprimés par les dynamiques socio-démographiques et les enjeux d'adaptation à ces besoins doivent être bien plus prégnants dans la définition des politiques d'amélioration d'accessibilité aux services.**

# Diagnostic global de l'offre et de la demande de service dans le Pas-de-Calais

Cette partie a été réalisée par le Cabinet EDATER, prestataire de la Préfecture et du Département pour l'élaboration du schéma.

## Le diagnostic des besoins en service

L'amélioration de l'accessibilité aux services doit être pensée au regard des besoins et des spécificités de la population qui utilise les services.

Les besoins et la demande en services d'un usager non-motorisé résidant sur un territoire sans réseau de transport collectif, d'un habitant résidant en zone blanche numérique, de jeunes parents actifs avec enfants, d'un ménage à bas niveaux de revenus ou d'une personne âgée isolée sont évidemment différents.

**Cette diversité de besoins doit ainsi être prise en compte pour apporter aux territoires et à la population des réponses adaptées.**

Il est ainsi nécessaire de construire le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en maîtrisant les caractéristiques et spécificités des territoires et de la population du Pas-de-Calais.

4 caractéristiques et dynamiques territoriales sont à prendre en compte dans la nécessité d'adaptation de l'offre selon des besoins spécifiques :

- La répartition de la population et les dynamiques démographiques
- La structure par âge
- La structure sociale
- La capacité et les besoins en mobilités

### La MÉTHODOLOGIE retenue

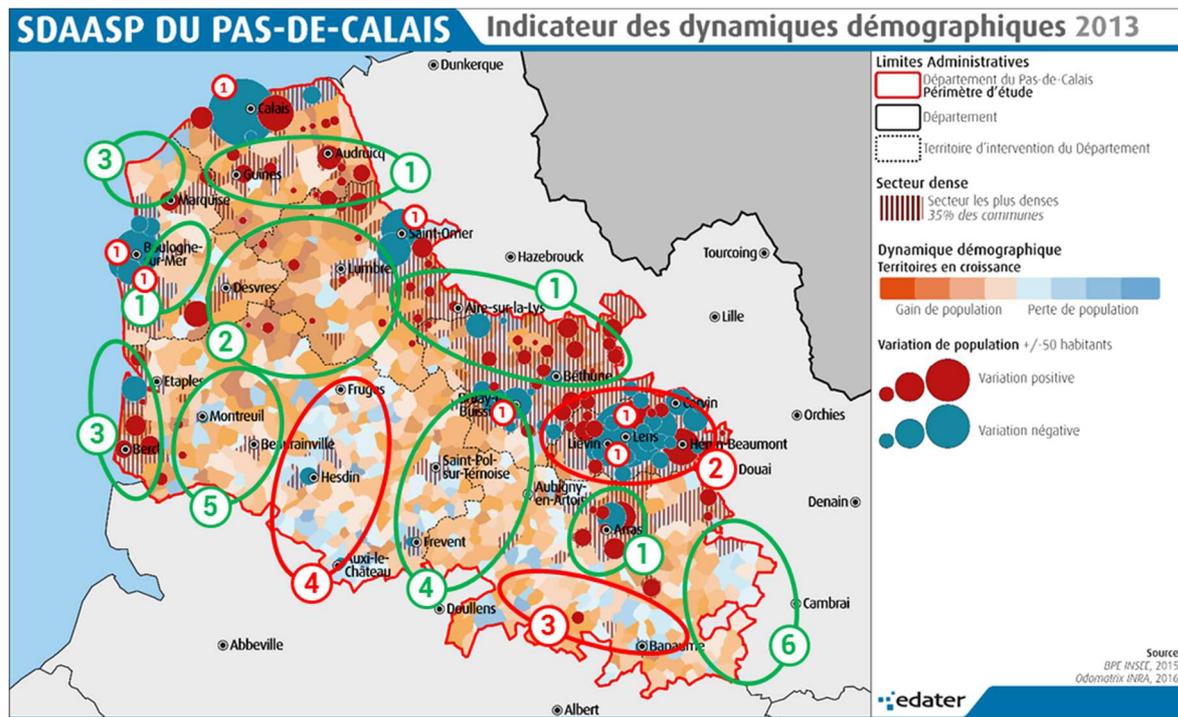
L'élaboration d'un diagnostic de SDAASP n'a pas vocation à préciser dans le détail l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques et territoriales décrites dans les pages suivantes. Il nous semble néanmoins indispensable de pouvoir qualifier les espaces départementaux au regard de ces caractéristiques et de pouvoir identifier les espaces prioritaires en termes de besoins « théoriques » actuels et prospectifs en termes de services.

Pour les quatre champs identifiés dans les pages suivantes, il est proposé la construction d'un indicateur de synthèse (indicateur composite) permettant de comparer les communes entre elles. Ces indicateurs composites décrivent à la fois la situation actuelle (indicateurs statiques) et une vision dynamique et prospective du territoire (indicateurs d'évolution). Ils n'ont pas vocation à dresser un portrait exact des territoires mais à permettre d'identifier des besoins prioritaires et de qualifier les espaces déficitaires en services et à y apportant des réponses adaptées aux besoins.

Méthodologiquement, les indicateurs composites sont construits par le cumul pondéré d'un système de notation attribué à chacun des indicateurs simples qui les composent : -2 points pour les 25% des communes avec le moins bon classement jusqu'à +2 points pour les communes les mieux classées.

A l'échelle du département, la dynamique démographique est majoritairement positive mais néanmoins nuancée par la perte de population dans les grands pôles de services.

Par l'analyse de la répartition de la population et des dynamiques territoriales, on peut dire que le département du Pas-de-Calais connaît des dynamiques démographiques contrastées<sup>1</sup> qui soulèvent des enjeux territoriaux spécifiques.



On observe plusieurs types d'espaces dans le département.

**Des espaces denses, où les besoins en services sont quantitativement plus importants**, il s'agit alors d'assurer une offre suffisante pour répondre aux besoins de la population. C'est le cas du bassin minier (de Hénin jusqu'à la Lys), des principales agglomérations et leur périphérie (Calais, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer, Arras, etc.), de la bande littorale (de Boulogne-sur-Mer à Berck-sur-Mer) et des franges de l'aire métropolitaine lilloise.

**Avec des espaces en croissance**, aux enjeux de densification, de structuration et de réorganisation de l'offre de services. Au regard des dynamiques observées, **il s'agit alors de dynamiser les pôles, d'adapter l'offre de services** aux variations de populations et de réorganiser l'offre pour optimiser son accessibilité.

<sup>1</sup> METHODOLOGIE Indicateurs utilisés :

Densité de population (2013)

Typologie des espaces en croissance, 1999-2013

Variation absolue de la population, 1999-2013

C'est le cas des espaces suivants indiqués sur la carte :

- ① Les couronnes périurbaines autour des principaux pôles (sud Calaisis, rétro-littoral de Boulogne-sur-Mer, périphérie d'Arras, périphéries de Béthune et Saint-Omer avec desserrement aire métropolitaine lilloise)
- ② L'intervalle Calais – Boulogne-sur-Mer – Saint-Omer (secteurs de Licques, Desvres, Lumbres, Hucqueliers, Fauquemeres)
- ③ Le littoral et secteur rétro-littoral (côte d'Opale, terres des Deux Caps)
- ④ Les franges ouest Arrageois & ouest Ternois (secteurs de Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent, Aubigny-en-Artois)
- ⑤ Le Montreuillois
- ⑥ L'est Arrageois

Avec des espaces en décroissance où **se pose un enjeu de revitalisation des pôles en ralentissement et de maintien d'une offre de services**. En effet, l'amélioration et la dynamisation de l'offre de services constituent un vecteur d'attractivité et représente donc un objectif à atteindre pour ces espaces en croissance démographique négative.

C'est le cas des espaces suivants indiqués sur la carte :

- ① Les principaux pôles du Pas-de-Calais en déclin démographique (Calais -4 800 habitants depuis 1999, Boulogne-sur-Mer -2 300 habitants, Lens -4 500 habitants, Liévin -1 900 habitants, Bruay-la-Buissière -1 200 habitants, Saint-Omer -1 700 habitants, etc.)
- ② Le bassin minier, notamment du territoire Lens-Hénin
- ③ Le sud Arrageois (intervalle Arras-Bapaume)
- ④ Le centre Montreuillois-Ternois (axe Fruges - Hesdin - Auxi-le-Château)

### **Un département avec un indice de jeunesse supérieur à la moyenne nationale mais qui connaît une relative tendance de vieillissement de la population sur certains espaces.**

Ces critères sont à prendre en compte quant à la **répartition des types de services sur le territoire**. L'indicateur<sup>2</sup> utilisé fait apparaître sur le territoire des espaces âgés et/ou vieillissants et à l'inverse des espaces plus jeunes et/ou rajeunissants soulignant des besoins différents et des **enjeux d'adaptation de l'offre de services en réponse à ces structures par âge très différentes**.

---

#### <sup>2</sup> METHODOLOGIE Indicateurs utilisés :

Part des 0-9 ans, 2013

Part des 10-19 ans, 2013

Part des plus de 60 ans, 2013

Part des plus de 80 ans, 2013

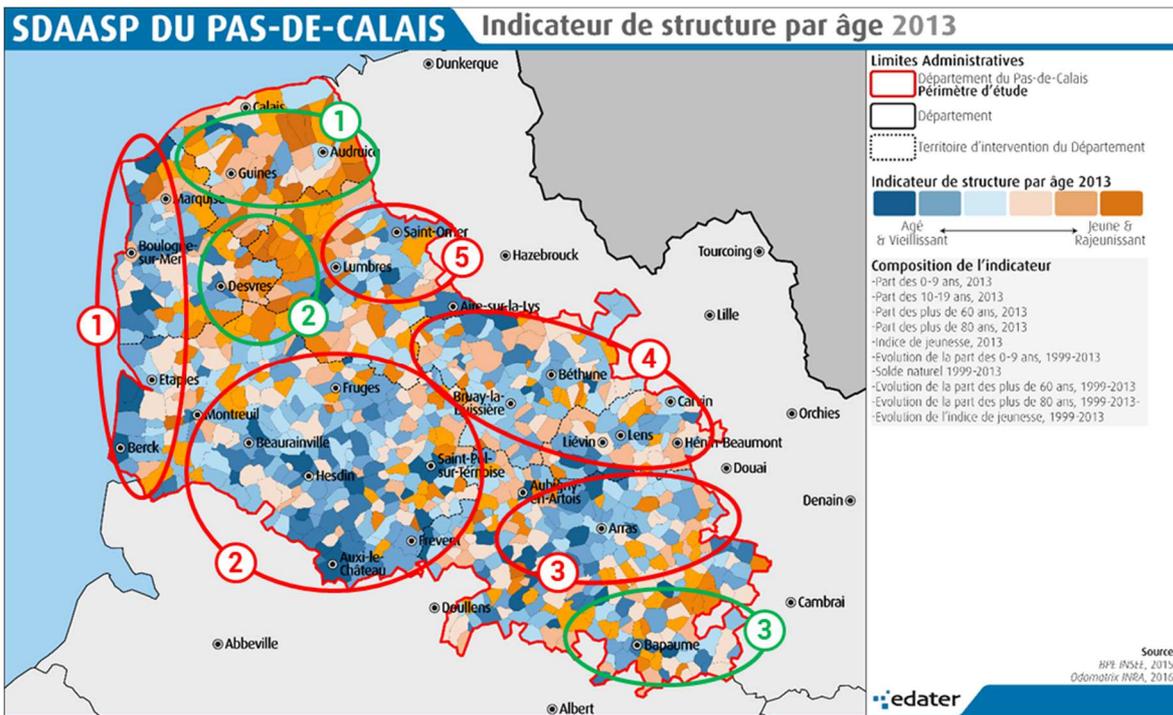
Indice de jeunesse, 2013

Evolution de la part des 0-9 ans, 1999-2013

Solde naturel, 1999-2013

Evolution de la part des plus de 80 ans, 1999-2013

Evolution de l'indice de jeunesse, 1999-2013



**Les espaces plus âgés et vieillissants induisent à réfléchir sur la priorisation des services spécifiques : solidarité, services à la personne, offre de services de santé adaptée, etc.** De plus, ces espaces doivent adapter les modes d'accessibilité aux services : il faut veiller à la mobilité des services et des usagers, ainsi que développer des modes de circulations alternatifs adaptés à une population âgée.

C'est le cas des espaces suivants indiqués sur la carte :

- ① Le littoral (de la côte d'Opale au cap Gris Nez)
- ② Le Montreuillois-Ternois
- ③ Le nord Arrageois
- ④ Les communes en déclin démographique du bassin minier
- ⑤ Le secteur de Saint-Omer

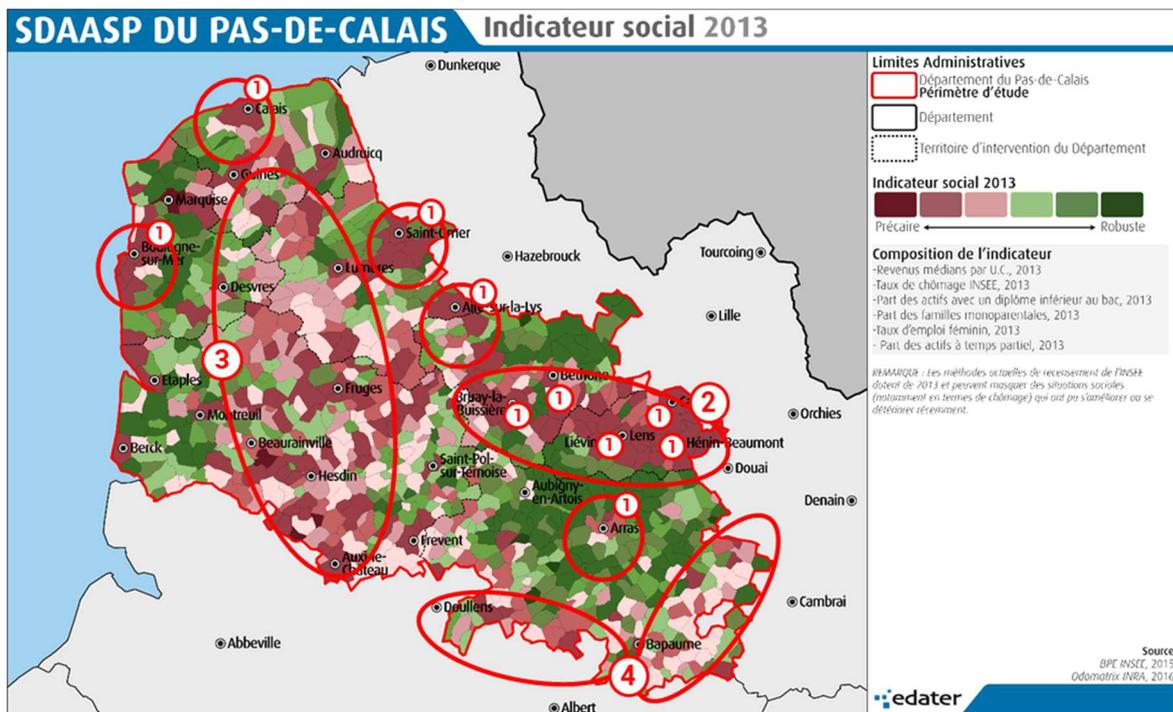
**Les espaces moins âgés et rajeunissants sont marqués par des enjeux de modernisation et de priorisation sur des services spécifiques : services à la petite enfance, services d'éducation ou encore offre de services culturels, sportifs ou de loisirs.** Se pose également l'enjeu, sur ce type d'espace, de l'adaptation de l'accessibilité aux services selon les rythmes de vie ou encore les modes de mobilités des jeunes.

C'est le cas des espaces suivants indiqués sur la carte :

- ① Le Calais et notamment les espaces périurbains attractifs du sud (CC de la Région d'Audruicq)
- ② Les franges sud de l'Arrageois
- ③ Les territoires ruraux attractifs (secteurs de Desvres, Fauquembregues et Hucqueliers) avec plus localement, des communes isolées mais attractives

## Un département fortement touché par les problématiques de précarité sociale mais avec une hétérogénéité du territoire à prendre en compte

Le département du Pas-de-Calais est un territoire fortement touché par les problématiques de précarité sociale, avec un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France. Cette réalité sociale amène à se poser la question de **l'adaptation de l'offre de services** en fonction des besoins spécifiques. Toutefois, il faut souligner l'hétérogénéité du territoire et prendre en compte les enjeux qui se posent sur les espaces plus robustes. Comme pour les deux indicateurs précédents, le Pas-de-Calais connaît également des **dynamiques contrastées** quant à sa structure sociale<sup>3</sup>



**Les espaces précaires sont marqués par un fort enjeu de l'accessibilité des services, de type sociale (tarification des services) mais aussi culturelle (accès aux droits, facilitation aux mobilités, services « hors les murs »).** Sur ces espaces, une attention particulière doit aussi porter sur l'offre de services spécifiques liés aux profils des publics : services sociaux, services publics et services de solidarité.

### <sup>3</sup> METHODOLOGIE Indicateurs utilisés :

- Taux de chômage INSEE, 2013
- Revenus médians par U.C., 2013
- Part des familles monoparentales, 2013
- Part des actifs avec un niveau diplôme inférieur au bac, 2013
- Part des actifs à temps partiel, 2013

C'est le cas des espaces suivants indiqués sur la carte :

- ① Les espaces urbains et leur proche couronne urbaine, et notamment les 64 quartiers politiques de la ville du département (Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, etc.)
- ② Le bassin minier, concentrant les indicateurs de fragilité sociale
- ③ Un vaste espace rural allant du sud Calais aux franges samariennes (secteurs de Guines, Licques, Desvres, Lumbres, Fauquembergues, Fruges, Montreuil, Beaurainville, Hesdin, Frévent, Auxi-le-Château)
- ④ Les franges sud et est de l'Arrageois

Des espaces plus robustes connaissent, par leur structure sociale, **des enjeux de montée en gamme des offres de services**. Cette montée en gamme des services peut se traduire par une diversification de l'offre ou une amélioration de la qualité des services déjà proposés.

Les territoires plus particulièrement concernés sont :

- Les premières couronnes périurbaines des pôles (hors Bassin minier)
- Les secteurs littoraux et rétro-littoraux (ex CC Mer et Terre d'Opale, CC Montreuillois, CC Opale Sud, Terres des Deux Caps, Calais)
- L'Arrageois (exception des franges sud et est)
- Les franges sud de l'aire métropolitaine lilloise (au nord de Béthune)

### Une mobilité différenciée entre les territoires et l'émergence d'usages nouveaux

De manière générale, le Pas-de-Calais est divisé entre un territoire urbain concentrant les fonctions économiques (services et emplois) et où la population est mobile et où l'offre de transport est satisfaisante. A l'inverse, on observe des espaces ruraux plus enclavés où l'enjeu porte sur fort besoin en un maillage de services de proximité performant.

Le développement de mobilités alternatives est l'un des objectif phare du territoire pour uniformiser ces espaces. L'indicateur<sup>4</sup> de capacité/besoins de mobilité fait émerger deux types d'espaces.

---

#### <sup>4</sup> METHODOLOGIE *Indicateurs utilisés* :

Part des ménages sans voiture, 2013

Part des ménages bi-motorisés, 2013

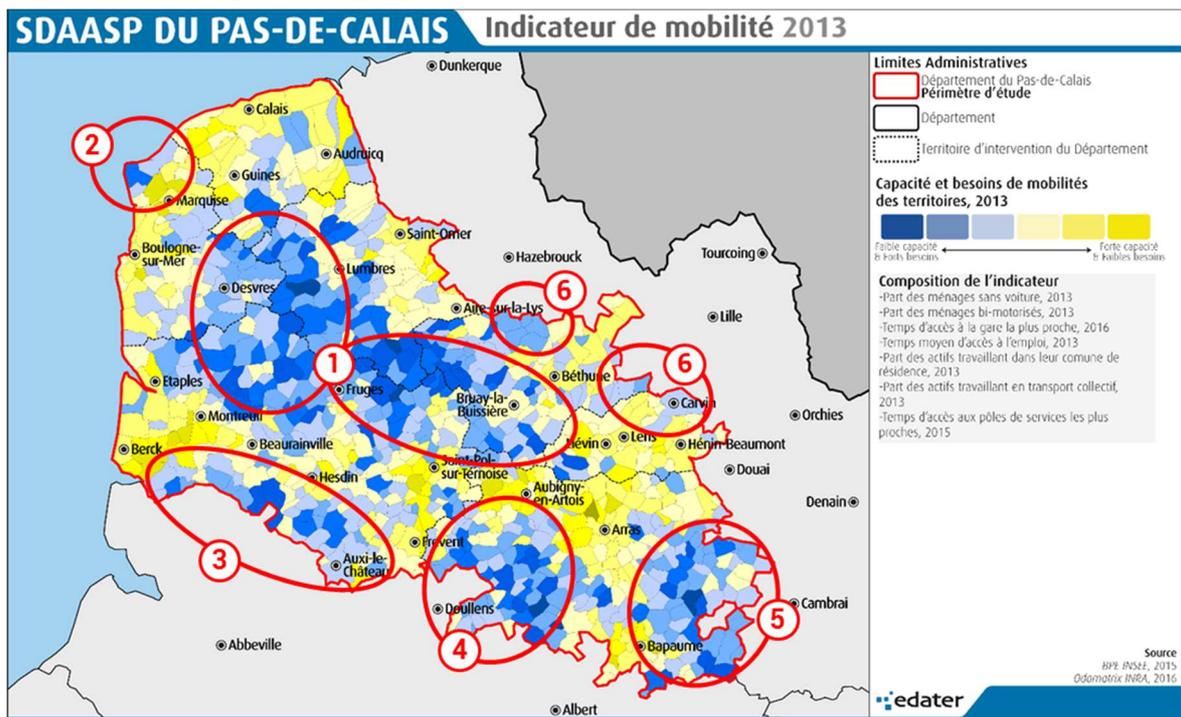
Temps d'accès à la gare la plus proche, 2016

Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence, 2013

Part des actifs travaillant en transport collectif, 2013

Temps moyen d'accès à l'emploi, 2013

Temps d'accès aux pôles de services les plus proches, 2015



**Lecture de la carte** Cette carte fait à la fois ressortir la capacité de la population à se déplacer (proximité d'une gare, taux de motorisation) et les besoins de se déplacer (éloignement des fonctions de services et d'emplois, etc.).

Concernant ces espaces plus enclavés et dépendants, les objectifs reposent sur des logiques de renforcement/réorganisation de l'offre de services de proximité, d'organisation des mobilités des usagers et des services et de déploiement prioritaire des services numériques.

C'est le cas des espaces suivants indiqués sur la carte :

- ① Le cœur rural du Pas-de-Calais sur un vaste secteur allant du sud Calais au secteur d'Hesdin (nord-sud) et du secteur de Desvres aux franges ouest du bassin minier (est-ouest)
- ② Le cap Gris Nez
- ③ Les limites avec le département de la Somme du Montreuillois-Ternois
- ④ Le sud-ouest de l'Arrageois
- ⑤ Les franges est de l'Arrageois (intervalle Arras-Cambrais)
- ⑥ Les franges sud de l'aire métropolitaine lilloise

Concernant les espaces accessibles, mobiles et structurés, l'objectif est l'optimisation des mobilités collectives et de limitation de la mobilité individuelle (dépendance à la voiture).

Les territoires plus particulièrement concernés sont :

- Les centres urbains dotés de réseau de proximité
- Les secteurs desservis par le réseau TER des Hauts-de-France
- Les couronnes périurbaines hyper-motorisées

## Le diagnostic de l'offre en service

Dans son article 98, la loi NOTRe indique que le diagnostic du SDAASP doit permettre d'identifier « **les zones présentant un déficit d'accessibilité des services** ». En complément d'une approche thématique, il s'agit donc de disposer d'une vision transversale de l'organisation territoriale et des logiques d'accessibilité aux offres de services.

En effet, l'identification des enjeux thématiques et des pistes d'amélioration envisagées (les actions du SDAASP) ne peuvent être définies en dehors d'une vision territoriale et transversale.

L'analyse de l'organisation territoriale de l'offre répond à un double objectif :

- Après un travail d'identification des pôles, garants de l'accès aux services pour les territoires, et de leurs bassins de services, **recenser les secteurs déficitaires en services et éloignés ou déconnectés** des pôles (les zones grises).
- **Pour ces secteurs déficitaires différencier les territoires** sur lesquels il n'y a pas ou très peu de services mais qui sont néanmoins en grande proximité d'une offre de services (par exemple des communes périurbaines d'un pôle principal de services) des territoires dotés d'une offre de proximité mais qui sont très éloignés d'un pôle structurant de services (c'est le cas des territoires très ruraux). Dans les deux cas, ce sont des territoires déficitaires en services mais différents quant à la signification de leurs problématiques d'éloignement vis à vis des services.
- Il est également nécessaire de **qualifier les zones grises au regard des besoins exprimés** par la démographie et les caractéristiques de la population (cf. Diagnostic des besoins). En effet, les zones grises révèlent des enjeux pouvant être très différents selon si la population est en croissance, qu'elle rajeunit ou vieillit, qu'elle est aisée ou modeste, qu'elle se déplace facilement ou difficilement ou qu'elle a un bon accès aux infrastructures numériques, etc.

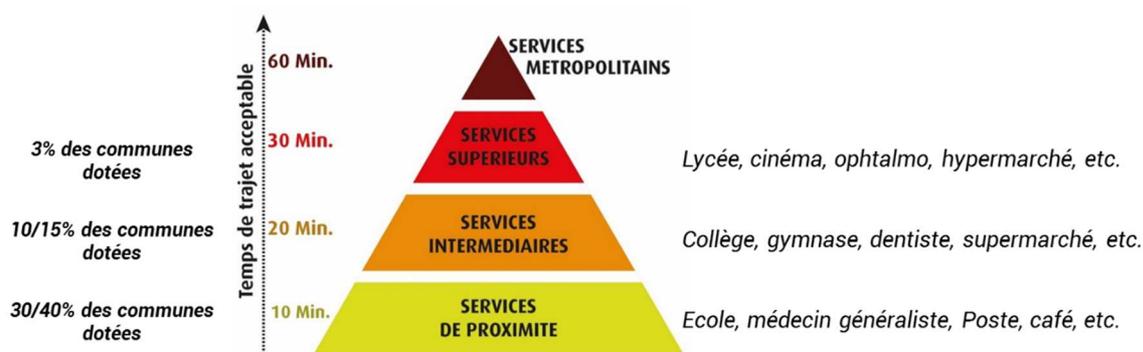
Ce travail s'appuie sur plusieurs principes :

- **La distinction des services selon leur fonction polarisante** (proximité / intermédiaire / supérieur / métropolitain) définie à partir d'indicateurs nationaux (nombre de communes disposant des services, seuils d'apparition de services selon la taille des communes, temps moyens d'accès, etc.).
- **La hiérarchisation des pôles de services** selon la diversité et la gamme de services dont ils disposent
- L'affirmation que toutes les communes n'ont pas vocation à être des pôles de services mais plutôt à s'inscrire dans un bassin de services accessible
- **Le lien direct entre les enjeux d'accessibilité aux services et les problématiques d'aménagement du territoire** et la nécessité de conforter l'armature de services et sa robustesse à l'heure où les enjeux de rationalisation/mutualisation de l'offre de services ou de l'optimisation des déplacements déterminent les politiques publiques de nombreux acteurs.

### 1/ Pour identifier les pôles de services

Il s'agit tout d'abord **d'identifier les niveaux de services** car l'offre de services est inégalement répartie entre les communes. En fonction de leur poids démographique, de leurs rôles en termes d'aménagement et de gouvernance, les communes disposent d'équipements et de services de niveaux et de rayonnement différents. Cette inégale répartition des services se traduit par des temps d'accès très variable selon les services.

Il peut être distingué ainsi 4 niveaux de services selon les temps d'accès considérés comme acceptables par les usagers : **les services de proximité à 10 minutes, les services intermédiaires à 20 minutes, les services supérieurs à 30 minutes et les services métropolitains à 60 minutes.**



Ces seuils d'apparition de services et ces temps moyens d'accessibilité permettent de distinguer pour chaque grande famille de services des équipements de proximité, de niveau intermédiaire ou des équipements supérieurs. On pourra également distinguer des équipements métropolitains (gare TGV, aéroport, CHU, université, etc.).

### 2/ Pour définir la fonction d'aménagement et le rayonnement de ces pôles de services

Au-delà de cette approche hiérarchisée des services, il est intéressant d'observer un phénomène **de concentration des services par niveau de services.**

Les usagers souhaitent trouver les différents services qu'ils utilisent sur une même commune. Les communes concentrant une offre de services suffisante sont considérées comme **pôle de services et rayonnent sur un bassin de services** dont la taille varie selon le niveau de services proposés.



A partir d'un panel de services représentatifs en termes de niveau de services (proximité, intermédiaire et supérieur) et en termes de famille de services (services publics, santé, personnes âgées, petite-enfance, enfance, éducation, formation, insertion-emploi, culture, sport, loisirs, etc.), **les pôles sont déterminés en fonction d'un seuil de services présents.**

Pour **les services de proximité**, au moins un/une : Epicerie, Boulangerie, Boucherie, charcuterie, Services La poste (bureau, agence ou relais commerçants), Retrait d'argent, Coiffeur, Café/restaurant, Ecole élémentaire, Médecin généraliste, Infirmier Kinésithérapeute, Pharmacie, salle de sport non spécialisé.

Pour **les services intermédiaires**, au moins un/une : Librairie-papeterie, Supérette ou supermarché, Magasin d'équipements des ménages, Magasin d'équipements de la personne, Collège, Ecole de conduite, Chirurgien-dentiste, Police ou gendarmerie, Hébergement pour personnes âgées, Garde enfant préscolaire, Salle non-spécialisée couverte pour la pratique de sport.

Pour **les services supérieurs**, au moins un/une : Hypermarché, Lycée, Formation supérieure, Ophthalmologiste, Laboratoire d'analyse médicale, Hôpital moyen et long séjour, Pôle Emploi ou agence de travail, Cinéma, Piscine avec bassin(s) couvert(s)

Les constats dressés aujourd'hui par les travaux de l'INSEE montrent que les pôles de services rayonnent sur de vastes espaces articulés (les bassins de services ou les bassins de vie). A partir de temps d'accès considérés comme moyens et acceptables à une gamme de services, **il est donc possible de dessiner à partir de cartes isochrones des bassins de services théoriques autour de chaque de pôle.**

La distance temps n'est pas le seul critère de choix de consommation/utilisation des services par les habitants : la qualité des services, les modes de vie, les flux quotidiens (notamment domicile-travail) sont autant de critères déterminants qu'il conviendra de prendre en compte pour déterminer des bassins de vie cohérents et organisateurs de l'accès aux services des territoires. Ces bassins de vie permettront de qualifier les pôles en fonction de leur imbrication territoriale. A titre d'exemple, un pôle de proximité ou intermédiaire limitrophe d'un pôle supérieur n'a pas la même vocation structurante qu'un pôle de proximité du Montreuillois ou du Ternois.

### **3/ Pour recenser les zones grises**

Quand une commune se trouve à une distance-temps plus importante que celle considérée comme acceptable d'un pôle de service, **on dit qu'elle est en zone grise.**

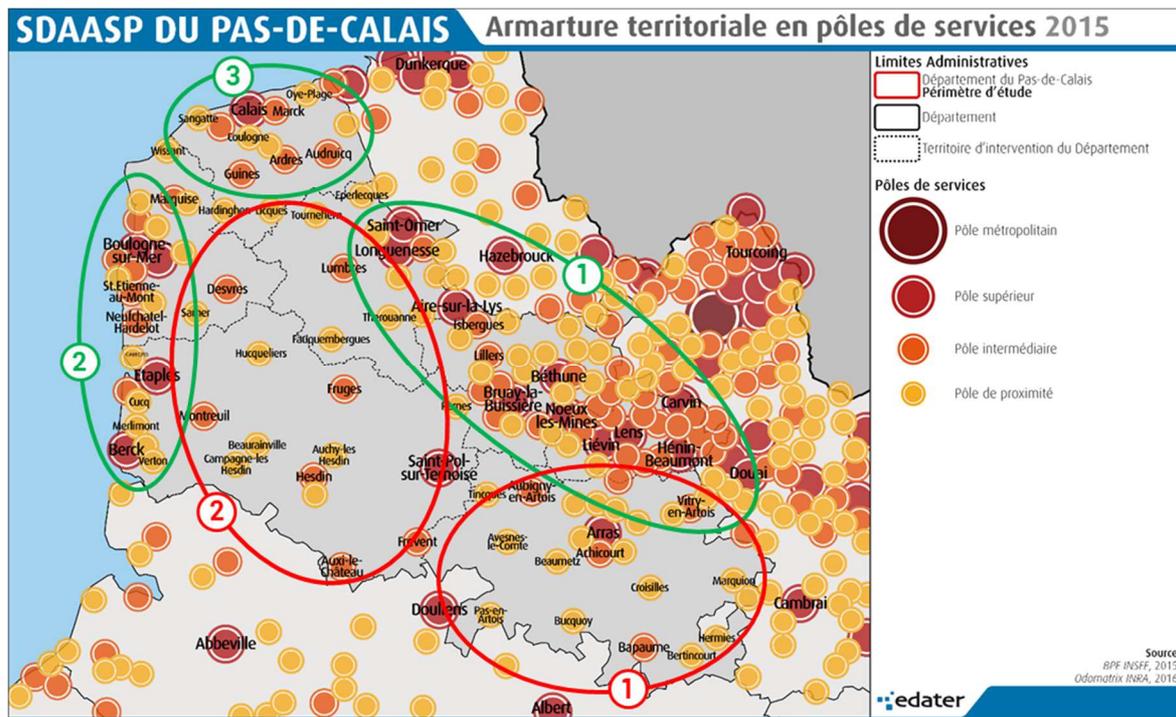
En effet, s'il existe des enjeux spécifiques liés à certaines thématiques (un territoire peut être bien pourvu en services de santé, mais déficitaires en services récréatifs), il existe des territoires qui cumulent les enjeux d'accessibilité et d'éloignement aux services, communément appelés les zones grises.

Il est bien évident qu'il n'est pas possible que chaque commune du Pas-de-Calais soit dotée d'une gamme complète de services. Toutefois, le schéma doit à veiller à ce que l'ensemble des habitants puissent accéder (physiquement ou non) à l'ensemble des services dans un temps ou de manière acceptable dans un souci d'équité.

NB : Les calculs des temps d'accessibilité réalisés dans les pages suivantes sont effectués à partir du distancier Odomatrix de l'INRA. Il calcule les temps de trajet entre communes, de centre à centre, en voiture individuelle. Au regard du vaste rayonnement sur le territoire du Pas-de-Calais et de l'importance de la consommation des services sur les trajets domicile-travail, les temps de trajet sont calculés en heure pleine.

## Un besoin de renforcement de l'armature territoriale par la redynamisation des pôles supérieurs et le renforcement des pôles intermédiaires ainsi que des pôles de proximité aux franges de ces espaces.

L'identification des pôles de services dans le département du Pas-de-Calais permet de dresser la carte ci-dessus et fait ressortir deux types d'espaces différents :



Le département présente 3 **secteurs denses et hyper structurés** avec une continuité de pôles de services plus ou moins structurants :

- ① De l'Artois au Bassin minier
- ② Le littoral de Boulogne-sur-Mer à Berck-sur-Mer
- ③ Le Calaisis

Ces espaces présentent à la fois des enjeux de **redynamisation des pôles supérieurs majoritairement** en décroissance et ce en cohérence avec la concentration des problématiques sociales dans ces espaces mais aussi de **renforcement des pôles intermédiaires et de proximité aux franges de ces espaces** en lien avec les dynamiques périurbaines et les problématiques de mobilités.

**Deux secteurs sont moins denses** avec un maillage en pôles de services et des logiques territoriales spécifiques :

- ① L'Artois qui constitue un bassin de vie cohérent avec les fonctions supérieures et la position centrale d'Arras, des pôles intermédiaires structurants (Aubigny ou Bapaume) et un maillage de proximité
- ② Cœur rural du Pas-de-Calais à l'intervalle du littoral, du Calaisis, de l'aire métropolitaine lilloise et de l'Amiénois qui se caractérise par un maillage peu dense en pôles de

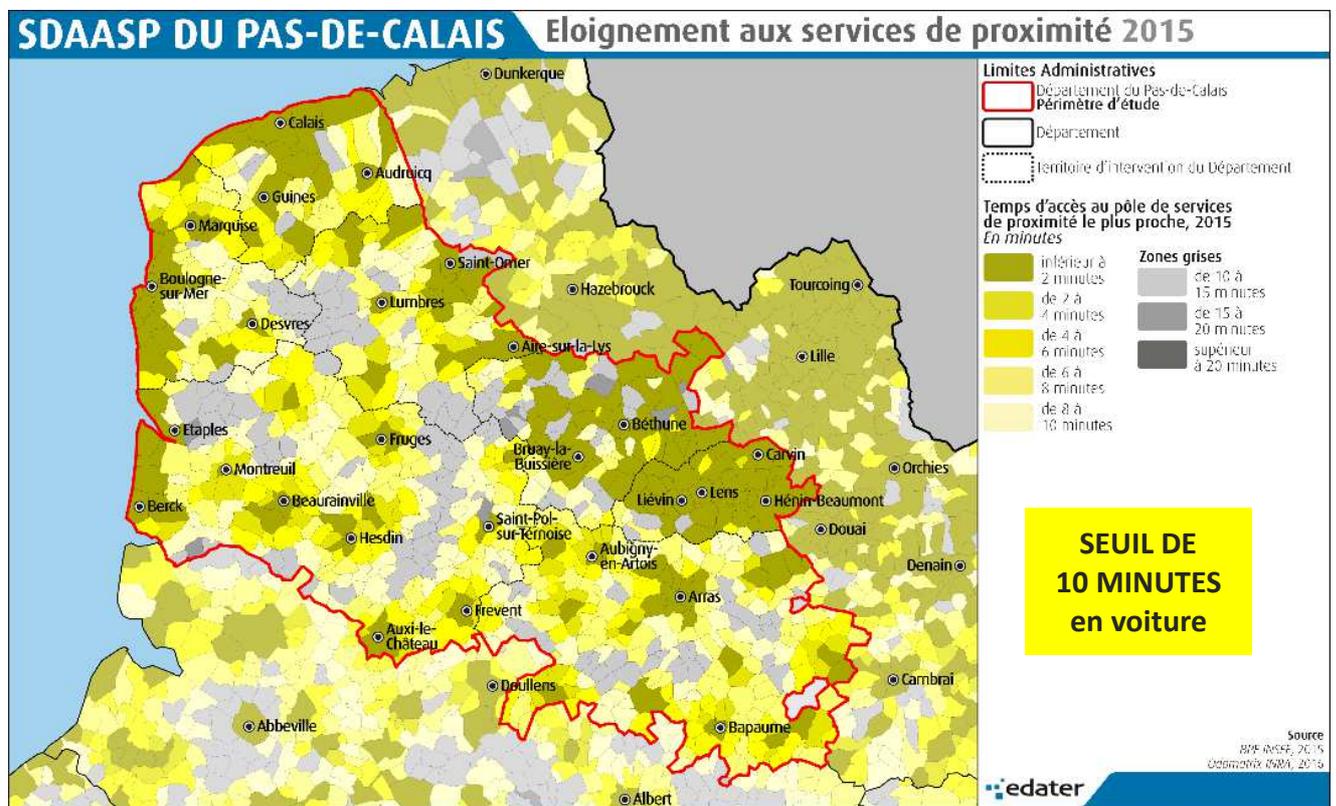
services ; une absence de pôle supérieur (à l'exception de Saint-Pol-sur-Ternoise) et avec une forte dépendance extérieure pour l'accès à ces services ; un maillage de niveau intermédiaire indispensable pour l'accès aux services des populations (Auxi-le-Château, Frévent, Hesdin, Montreuil, Fruges, Desvres ou Lumbres) ; et un important maillage de proximité pour l'accès aux services du quotidien (Hucqueliers, Fauquembergues, Beaurainville, etc.)

Ces espaces moins denses en pôles de services présentent des **enjeux communs de consolidation et/ou redynamisation des polarités de services** en cohérence avec les dynamiques démographiques (reprise démographique, déclin résidentiel des pôles ruraux) et les caractéristiques sociales (vieillesse, rajeunissement, publics précaires, etc.)

### Des zones grises limitées dans le Pas-de-Calais en cohérence avec les densités de population observées sur le territoire.

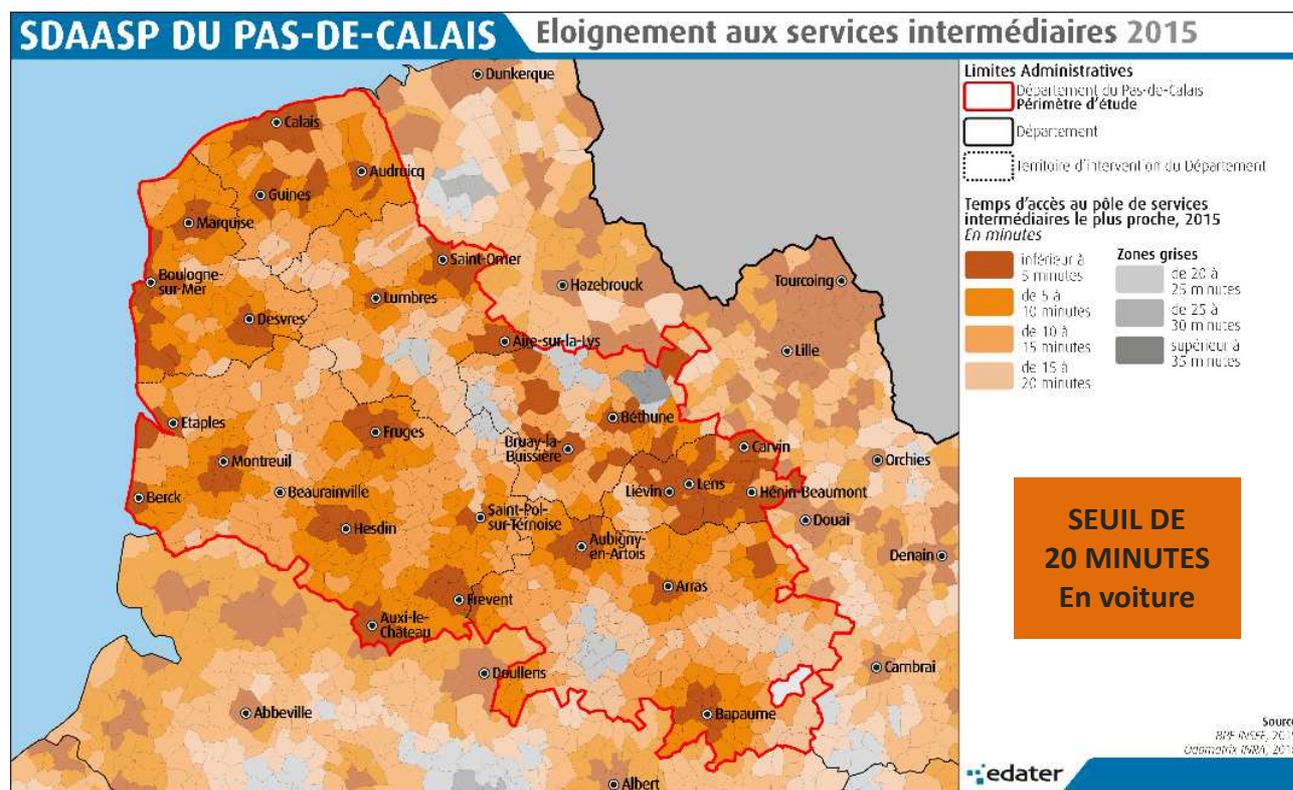
Les cartes suivantes précisent que **les secteurs en zones grises sont peu nombreux**. Les zones grises du département se trouvent principalement dans les espaces ruraux à l'intervalle du littoral, dans ceux du Calaisis et ceux de l'aire métropolitaine lilloise et de l'Amiénois. Ils correspondent à des secteurs périurbains éloignés et connaissent majoritairement un déficit quant aux services de proximité.

**Pour les services de proximité**, 151 communes en zones grises (sur 891), soit 78 406 habitants et 5,4% de la population (6,5% en Hauts-de-France et 7,5% en France)



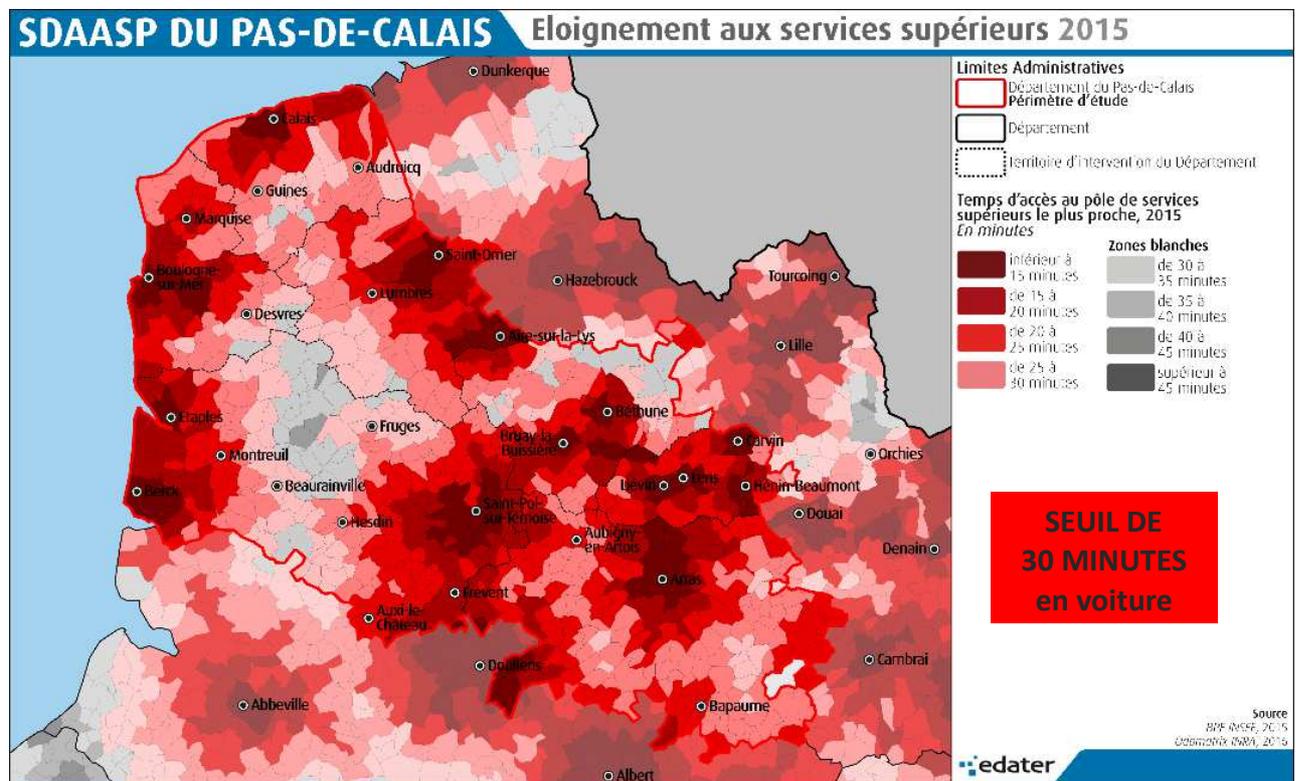
**Pour les services de proximité :** Au moins un/une : épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, services de La Poste, retrait d'argent, coiffeur, café/restaurant, école élémentaire, médecin généraliste, infirmier, café/restaurant, école élémentaire, médecin généraliste, infirmier, kinésithérapeute, pharmacie, salle non-spécialisée pour la pratique de sport.

**Pour les services intermédiaires,** 28 communes en zones grises, soit 22 029 habitants et 1,5% de la population (2,4% en Hauts-de-France et 3,6% en France)



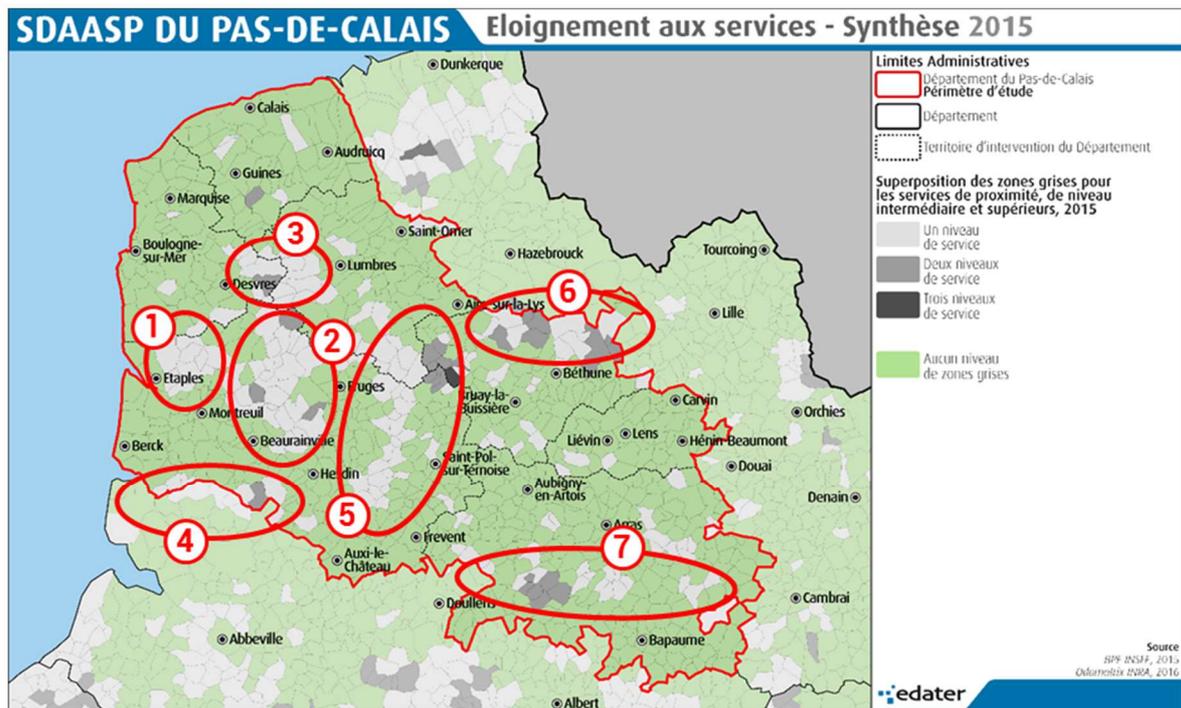
**Pour les services intermédiaires,** au moins un/une : Librairie-papeterie, Supérette ou supermarché, Magasin d'équipements des ménages, Magasin d'équipements de la personne, Collège, Ecole de conduite, Chirurgien-dentiste, Police ou gendarmerie, Hébergement pour personnes âgées, Garde enfant préscolaire, Salle non-spécialisée couverte pour la pratique de sport.

**Pour les services supérieurs**, 51 communes en zones grises, soit 35 566 habitants et 2,4% de la population (2,7% en Hauts-de-France et 8,1% en France)



Pour **les services supérieurs**, au moins un/une : Hypermarché, Lycée, Formation supérieure, Ophthalmologiste, Laboratoire d'analyse médicale, Hôpital moyen et long séjour, Pôle Emploi ou agence de travail, Cinéma, Piscine avec bassin(s) couvert(s)

La superposition des zones grises pour les trois niveaux de services permet de dresser la **carte des espaces à enjeux d'éloignement de services**. Sept secteurs apparaissent :

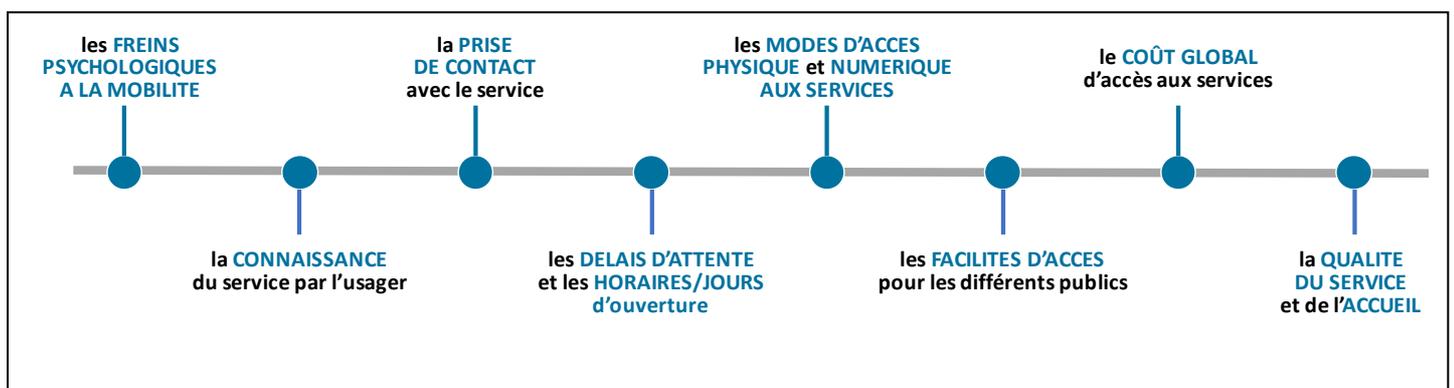


- ① **Nord de l'ex CC Mer et Terre d'Opale**
  - Bonne accessibilité aux pôles structurants du littoral, mais déficit d'accès aux fonctions de proximité
- ② **Centre du Montreuillois-Ternois**
  - Présence d'un maillage de proximité (Hucqueliers, Fauquembergues, etc.) et influence de pôles intermédiaires (Montreuil, Fruges) mais à équidistance des pôles supérieurs du littoral et du Bassin minier
- ③ **Intervalle Desvres-Lumbres**
  - Déficit de services de proximité à l'intervalle de ces deux pôles intermédiaires
- ④ **Franges de la Somme**
  - Secteur restreint de communes en déficit de services proximité à la limite des deux départements
- ⑤ **Axe entre Aire-sur-la-Lys et Auxi-le-Château**
  - Corridors de communes éloignées des pôles intermédiaires ou supérieurs d'Auxi-le-Château, Hesdin, Frévent ou Saint-Pol-sur-Ternoise
- ⑥ **Frange sud de l'aire métropolitaine lilloise**
  - Secteur polarisé par Lille, à vocation résidentielle avec un faible maillage en pôles de services. Diversité des problématiques d'éloignement.
- ⑦ **Communes du sud Arrageois**
  - Secteur restreint de communes éloignées des pôles de proximité du sud Arrageois à l'intervalle de Doullens et Bapaume

En conclusion, **les enjeux d'éloignement aux services sont relativement limités** en Pas-de-Calais en cohérence avec les densités de population observées sur le territoire. **Pour autant, cette spécificité départementale ne doit pas masquer d'autres formes d'enjeux dans l'accessibilité aux services.**

D'une part la proximité physique ne signifie pas nécessairement une bonne accessibilité.

Au-delà de l'éloignement aux services, il s'agit de prendre en compte les aspects « amont » de l'accessibilité (l'information, la connaissance et la visibilité du service, la prise de contact avec le service, l'adaptation des horaires et des disponibilités des services), mais aussi les aspects « aval » (accessibilité des différents publics, politique tarifaire, qualité du service rendu) tout comme les freins psychologiques qui sont autant de freins possibles au processus d'accessibilité aux services. Celui-ci est étudié globalement par thématique de services dans la suite du diagnostic.



D'autre part, l'offre de service répond à des besoins déterminés par les usagers et la population. Il existe comme indiqué précédemment de **vrais enjeux socio-démographiques dans le département** qui sous-entendent **des défis d'adaptation ou/et de réorganisation de l'offre de services.**

- La tendance à la dissociation des lieux de vie et des lieux de services souligne la nécessaire réorganisation de l'offre de services au risque de voir la proportion d'habitants en zones grises augmenter dans les années à venir.
- Le Pas-de-Calais fait aujourd'hui face à une accélération du vieillissement qui impliquera des besoins nouveaux en services (santé, solidarités, services à la personne).
- Le profil social de la population est plus que jamais un paramètre majeur dans la définition d'une offre de services accessible à tous
- Enfin, le défi de la mobilité pour l'accès aux services constitue un enjeu prospectif fort à croiser aux profils de la population.

**Ainsi, il convient de ne pas limiter les enjeux de l'accès aux services à la seule question de l'éloignement aux services qui est une problématique réelle pour certains secteurs, mais mesurée dans le Pas-de-Calais. La prise en compte des besoins exprimés par les dynamiques socio-démographiques et les enjeux d'adaptation à ces besoins doivent être bien plus prégnants dans la définition des politiques d'amélioration d'accessibilité aux services**



# Partie 2

---

## Principaux éléments d'analyse et d'enjeux

---

A | Qualification de l'offre et de la demande  
de service

**B | Diagnostics thématiques**

C | Diagnostics territoriaux



L'analyse qui est ici proposée part d'une entrée par thématiques ; toutefois il est à préciser que pour de nombreux thèmes des croisements existent. Ces sujets interférents entre eux et de nombreux points nécessitent une transversalité dans l'approche et des analyses croisées.

Ceci est particulièrement vrai pour le thème de la mobilité et du numérique qui sont à la fois des services en eux-mêmes et des vecteurs de services pour tous les autres sujets.

## L'essentiel du diagnostic « Santé »

A l'échelle nationale et régionale, le **Pas-de-Calais paraît plutôt bien doté en offre de soins de premiers recours.**

Les temps d'accès en voiture à un médecin généraliste ou à une pharmacie sont globalement satisfaisants et correspondent à la moyenne nationale. En 2013, seuls 0,5% de la population était situé à plus de 10 minutes d'un médecin généraliste.

**Toutefois**, on constate de **fortes disparités territoriales** ; les territoires plus ruraux souffrent d'une faible présence de médecins et de pharmacies, en particulier aux franges avec la Somme. Tout comme dans certains quartiers « politique de la ville », les secteurs ruraux ont des **difficultés pour attirer de nouveaux professionnels** de santé.

Le littoral en revanche bénéficie d'une offre médicale dense, en raison de la présence de pôle de soins de rééducation et d'handicap ; Le Bassin minier présente lui aussi une densité médicale importante avec des centres de soins de la CARMI ; cependant les indicateurs sanitaires y sont très préoccupants.

Ainsi, même si **l'offre de soins de proximité** est présente, dans certains territoires, elle **ne suffit pas à répondre à des besoins en matière de santé liés au :**

- Vieillesse de la population
- Nombre important des bénéficiaires de la couverture universelle complémentaire (taux supérieur au niveau national)
- **Forte tendance aux départs en retraite des médecins** dans les prochaines années : un médecin sur quatre est âgé de plus de 60 ans en 2016 dans le Pas-de-Calais.

Cette **raréfaction de professionnels de santé risque de fortement s'accroître**, même dans les secteurs où l'offre de soins est plutôt dense. Le redéploiement des centres de soins de la CARMI par la Caisse autonome nationale va également faire évoluer l'offre médicale dans le Bassin minier.

Ainsi, l'Agence Régionale de Santé a établi un **zonage de l'offre de soins de proximité** pour prioriser ses interventions. Dans le Pas-de-Calais, de nombreux secteurs sont en difficultés voire fragiles.

Les secteurs les plus préoccupants sont :

- Les zones rurales d'Hucqueliers, d'Avesnes-le-Comte et de Bertincourt,
- Le secteur d'Audruicq sur le littoral calaisien,
- Ceux de Norrent-Fontes, Sallaumines et Auchel dans le Bassin minier.

Plus globalement, les zones déficitaires se situent sur un axe Audruicq – Fruges – Auxi-le-Château – Avesnes-le-Comte – Bertincourt.

Des **déficits** d'offre existent pour plusieurs spécialités médicales : **dentistes, ophtalmologues, gynécologues, pédiatres.**

En matière de **santé mentale**, on constate des problématiques de rupture de parcours et de difficultés de prises en charges. Ces déficits ont dans certains secteurs des conséquences sur les fréquentations des PMI ou encore celle des centres médico-psychologiques.

Le Pas-de-Calais se caractérise par **une offre hospitalière dense** de l'ensemble des établissements publics et privés de santé. Depuis le 1er juillet 2016 on compte :

- 5 groupements hospitaliers d'établissements publics maillant le territoire
- 1 groupement relatif à la psychiatrie commun avec le département du Nord.

Conformément aux objectifs du schéma régional d'organisation des soins, la seule zone du département située à plus de 30 minutes d'un site d'urgence (Hesdin/Fruges) a été dotée de 3 médecins correspondants du SAMU.

Face à ces constats et en complément du projet régional de santé dont relève l'organisation de l'offre hospitalière, **les principaux enjeux** portent sur :

- L'attractivité territoriale pour inciter les professionnels libéraux à rester ou s'installer et améliorer les prises en charge de patients,
- Le renforcement de l'accès aux droits et aux soins de certains publics
- Le développement de solutions innovantes (mutualisation et maison de santé, télémédecine, médecine itinérante, etc.).

## Diagnostic du thème « santé »

Ce thème porte principalement sur l'accès aux soins de proximité ou de premier recours et sur l'accès aux droits en matière de santé. L'offre de soins hospitaliers et les services d'urgences sont également abordés dans ce diagnostic de l'offre de santé tout en relevant directement du Projet Régional de Santé de l'ARS (en cours d'élaboration, arrêt prévu au 31 décembre 2017).

### Les chiffres à retenir

- ⇒ **226,8 praticiens en activité pour 100 000 habitants** dans le Pas-de-Calais en 2016, contre 291,9 au niveau national.
- ⇒ **Temps d'accès moyen en voiture à un médecin généraliste en 2013 : 3 min** (3 min en France métropolitaine et dans la région Hauts-de-France, 2 min dans le Nord, 4 min dans la Somme et l'Aisne). En 2013, 0,50% de la population à plus de 10 minutes d'un médecin généraliste.
- ⇒ **-11,2% : Variation entre 2007 et 2016 du nombre de médecins généralistes** : (-8,4% en France, -8,9% dans le Nord, -5,8% dans la Somme, -20,3% dans l'Aisne)
- ⇒ **25,4% : part des médecins âgés de plus de 60 ans en 2016.**
- ⇒ **31 pédiatres pour 100 000 enfants** de moins de 15 ans en 2016, contre 56,9 en France, 56,4 dans le Nord, 56,7 dans la Somme et 38,8 dans l'Aisne. **29% de la population à plus de 20 minutes.**
- ⇒ **174 lieux de consultation PMI** en 2015.
- ⇒ **25 lieux de consultation CPEF** en 2016 (9 antennes et 16 annexes).
- ⇒ **92,3% des enfants** âgés entre 3 ans et demi et 4 ans et demi reçus en **bilan de santé de la PMI** en maternelle.
- ⇒ **3,8 médecins ophtalmologues pour 100 000 habitants en 2016** (7,5 en France, 7,4 dans le Nord, 6,5 dans la Somme, 5,2 dans l'Aisne). 12% de la population à plus de 20 minutes.
- ⇒ **9,3 gynécologues pour 100 000 femmes en 2016** (12,4 en France, 13,7 dans le Nord, 10,6 dans la Somme, 11,2 dans l'Aisne)
- ⇒ **10,1 psychiatres pour 100 000 habitants en 2016** (18,6 en France, 16,9 dans le Nord, 16,1 dans la Somme, 10,1 dans l'Aisne)
- ⇒ En 2014, **28,1% des médecins nouvellement inscrits** sont des médecins titulaires d'un **diplôme extra-européen**, contre 9,4% dans le Nord et 11,4% en France métropolitaine.
- ⇒ Nombre de **structures de soins de 1<sup>er</sup> recours** (juin 2017) : 21 maisons de santé pluridisciplinaires existantes, 6 en cours d'opérationnalisation et 9 en cours d'accompagnement par l'ARS, 4 maisons médicales de gardes, 77 centres de santé.

- ⇒ Nombre de **centres de santé de la CARMi** (dans le Pas-de-Calais) : 35 centres de santé polyvalents principaux et 20 annexes, 6 centres de santé spécialisés, 6 centres de santé dentaire.
- ⇒ **11,07% bénéficiaires de la CMU** complémentaire en 2015 : (7,44% en France métropolitaine).
- ⇒ Non recours aux soins : un diagnostic du renoncement aux soins réalisé par 18 CPAM au niveau national (*aucune dans le Pas-de-Calais*), publié en juin 2016, révèle un **taux global de renoncement de 26.5%**. Les affiliés renoncent en particulier aux soins dentaires.

## Enseignements du sondage

- 77,7% des personnes sondées se disent satisfaites des services de santé (en augmentation par rapport à 2010). En revanche, 49,5% des sondés ressentent une dégradation de l'offre de santé de proximité.
- Les sondés sont davantage satisfaits de l'offre de médecins dans le Boulonnais, Hénin-Carvin et l'Audomarois, contrairement au Calaisis et au Ternois.
- **Les services de santé sont parmi les services les plus utilisés** (90% des sondés utilisent les services de santé de proximité au moins 3 fois par an, et 57,3% les services hospitaliers ou d'urgence).

## Principaux constats et analyses

### Une offre médicale proche de la moyenne nationale, mais inégalement répartie

Le **Nord-Pas-de-Calais** bénéficie d'une densité de médecins en activité qui est **dans la moyenne nationale** (278,4 médecins toutes spécialités confondues pour 100 000 habitants dans le Nord-Pas-de-Calais, contre 291,9 au niveau national).

Mais à l'échelle régionale, **le Pas-de-Calais reste moins bien doté en professionnels de santé que le Nord, qui bénéficie d'un pôle d'offre de soins majeur à Lille** et ses environs, où se concentre 1/3 de l'offre de proximité de la région.

Ainsi, la densité médicale **dans le Pas-de-Calais est de 226,8 praticiens en activité pour 100 000 habitants**, alors qu'elle s'élève à 307,6 dans le Nord et 304,9 dans la Somme (291,9 en France, 200,7 dans l'Aisne). Concernant les médecins généralistes, la densité est de 123,1 pour 100 000 habitants dans le département (139,7 dans le Nord, 131 en France, 146,9 dans la Somme et 98,3 dans l'Aisne).

Le département du Pas-de-Calais bénéficie d'un temps d'accès moyen en voiture à un médecin généraliste ou à une pharmacie plutôt satisfaisant :

- **Le temps d'accès moyen en voiture à un médecin généraliste est identique à la moyenne nationale : 3 minutes** (3 minutes en France métropolitaine et dans la

région Hauts-de-France, 2 minutes dans le Nord, 4 minutes dans la Somme et l'Aisne).

- **Le temps d'accès moyen pour les communes les plus éloignées est de 5 minutes** (3 minutes dans le Nord, 8 minutes dans la Somme et 8 minutes dans l'Aisne). Seuls 0,5% de la population se situent à plus de 10 minutes en voiture d'un médecin généraliste.
- **Le temps d'accès moyen en voiture à une pharmacie est également identique à la moyenne nationale : 3 minutes** (3 minutes en France métropolitaine et dans la région Hauts-de-France, 2 minutes dans le Nord, 4 minutes dans la Somme et l'Aisne). **Le temps d'accès moyen pour les communes les plus éloignées est de 6 minutes** (3 minutes dans le Nord, 8 minutes dans la Somme et l'Aisne). Là encore, seul 1% de la population se situe à plus de 10 minutes en voiture.

Dans le détail, il **existe de fortes inégalités territoriales au sein du département concernant l'offre de soins de proximité**. Une part importante du territoire du Pas-de-Calais est caractérisée par **une faible densité de médecins et de pharmacies, notamment les espaces ruraux**. Ceux-ci présentent en plus une part de personnes âgées plus importante au sein de leur population, associée à un allongement de la durée de vie (plus de 10% voire 15% de personnes âgées de plus de 75 ans dans certains secteurs : centre du Montreuillois-Ternois, sud de l'Arrageois (8,3% en moyenne dans le Pas-de-Calais en 2013 contre 7,9% en 2008).

### **Une offre de soins de premiers recours moins présente sur un axe Audruicq - Bertincourt**

Le zonage de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours de l'ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie (août 2015) montre **l'existence de secteurs en difficulté**, voire fragiles, dans certains bassins de vie en croisant la densité de soins de premier recours (médecins généralistes, infirmiers et kinésithérapeutes) avec les besoins de santé de la population (consommation de soins, affections de longue durée, bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire).

Ainsi, les secteurs les plus fragiles sont

- ➔ Les régions rurales d'Hucqueliers, d'Avesnes-le-Comte et de Bertincourt, le secteur d'Audruicq sur le littoral calaisien,
- ➔ Et les secteurs de Norrent-Fontes, de Sallaumines et d'Auchel dans le Bassin minier.

Globalement, les zones déficitaires se situent sur un axe rural Audruicq - Fruges - Auxi-le-Château - Avesnes-le-Comte - Bertincourt.

Les territoires situés aux franges avec la Somme présentent les mêmes caractéristiques d'offre déficitaire, qui accentue la distance par rapport à l'offre de médecins. A l'inverse, aux franges avec le Nord, les habitants du Pas-de-Calais bénéficient de l'offre présente dans le département voisin.

Le littoral et le Bassin minier ont ceux qui comptent le plus de professionnels de santé. Dans le littoral, Berck-sur-Mer concentre une offre importante en matière de rééducation et de

handicap, ce qui peut expliquer en partie la densité médicale élevée sur ce territoire (particulièrement les kinésithérapeutes).

En revanche, **même si l'offre de soins est bien présente dans certains territoires, elle peut être insuffisante** ou à **adapter aux besoins** de la population, ce qui explique pourquoi certains secteurs sont classés fragiles ou en difficultés par l'ARS.

C'est la particularité du Bassin minier. La densité médicale y est plutôt élevée et le territoire bénéficie de la présence des **centres de soins de la CARMI** (35 centres de santé polyvalents principaux et 20 annexes, 6 centres de santé spécialisés, 6 centres de santé dentaire). Au sein de ces centres de santé, des médecins généralistes et infirmières exercent leurs activités salariées (dans les locaux du centre de santé et à domicile). Ils sont ouverts à tous depuis 2009 à l'exception des pharmacies- avec des professionnels de santé en mesure d'accompagner le vieillissement de la population (moyenne d'âge des ayants-droits : plus de 80 ans). Mais la population du territoire présente des problématiques sanitaires et sociales importantes (précarité, exposition à la pollution, conduites à risque, faible recours aux soins et à la prévention...). Cet élément explique la classification actuelle de l'ARS sur ces secteurs. De plus, le redéploiement du réseau de soins de la CARMI, menée par la Caisse autonome nationale, pourra faire évoluer l'offre médicale du territoire.

Partout dans le département, l'offre médicale tend à baisser et la raréfaction de professionnels de santé dans certains secteurs risque de fortement s'accroître dans les prochaines années avec les départs en retraite des médecins. La diminution du nombre de praticiens est très problématique dans les secteurs où l'offre est déjà peu dense. Même le littoral et le Bassin minier, qui comptent le plus de professionnels de santé, sont confrontés au vieillissement des médecins.

- **-2,7%** = Variation 2007-2016 du nombre de **médecins toutes spécialités confondues** (+4% dans le Nord, -0,3% en France, +6,2% dans la Somme, -7,6% dans l'Aisne)
- **-11,2%** = Variation 2007-2016 du nombre de **médecins généralistes** : (-8,4% en France, -8,9% dans le Nord, -5,8% dans la Somme, -20,3% dans l'Aisne)
- **-9,7%** = Variation 2007-2016 du nombre **d'ophtalmologues** (+15,5% dans le Nord - 0,3% en France, +3,6% dans l'Aisne, pas d'évolution dans la Somme).
- **25,4%** : **part des médecins âgés de plus de 60 ans** en 2016 (21,3% dans le Nord, 27,1% en France, 22% dans la Somme, 32,4% dans l'Aisne)
- **-1,7%** : **diminution du nombre de médecins attendue d'ici 2020** selon les projections de l'INSEE (+2,4% dans le Nord).

## Une offre de soins plus restreinte pour certaines spécialités : dentistes, pédiatres, ophtalmologues ...

**Des déficits d'offre de santé existent dans certains secteurs ou selon certaines spécialités.**

La présence de **dentistes** est **très déficitaire** dans les zones repérées par l'ARS, en particulier l'Arrageois et l'arrière-pays du Littoral.

L'offre en **ophtalmologues** est également **très déficitaire** dans le Pas-de-Calais, sauf sur le littoral entre Boulogne et Berck et dans la région d'Arras. En 2016, il y a 3,8 médecins ophtalmologues pour 100 000 habitants (7,5 en France, 7,4 dans le Nord, 6,5 dans la Somme, 5,2 dans l'Aisne). 12% de la population se situe à plus de 20 minutes d'un ophtalmologue. L'offre est faible de Calais à Lens, voire inexistante dans les territoires ruraux.

Concernant la **gynécologie-obstétrique**, le Pas-de-Calais compte **9,3 praticiens pour 100 000 femmes** (12,4 en France, 13,7 dans le Nord, 10,6 dans la Somme, 11,2 dans l'Aisne). Le déficit est moins généralisé : tout le littoral et la région de Béthune-Arras ont une densité moyenne, voire plutôt forte dans les secteurs de Montreuil et d'Avesnes-le-Comte. En revanche, **les territoires ruraux du centre du département ne comptent aucun spécialiste. Une vingtaine de lieux de consultations du centre de planification ou d'éducation familiale départementale** est présente dans les territoires denses du Pas-de-Calais. En effet, les expérimentations menées dans les territoires plus ruraux ont montré **le besoin d'anonymat dans les consultations, les patients se rendant plutôt dans les grandes villes.**

La densité de **pédiatres** est globalement **déficitaire dans le Pas-de-Calais** (31 pédiatres pour 100 000 enfants de moins de 15 ans en 2016, contre 56,9 en France, 56,4 dans le Nord, 56,7 dans la Somme et 38,8 dans l'Aisne), à l'exception des secteurs de Berck-Montreuil et de la région d'Arras. **29% de la population est située à plus de 20 minutes d'un pédiatre.** De plus, les territoires comptant une part importante d'enfants âgés de moins de 6 ans connaissent une **diminution des effectifs** des pédiatres, notamment le Calaisis et l'Audomarois. Une **augmentation des fréquentations des consultations de PMI**, ne nécessitant pas d'avance de frais, est constatée par les professionnels de ces structures. A noter que la **difficulté de remplacement des départs de médecins de PMI** est également une problématique à souligner dans l'ensemble du Pas-de-Calais. Les puéricultrices y assurent des missions de chef de service local de PMI mais pas de consultations médicales. En 2015, il y avait 174 lieux de consultation PMI dans tout le département (*Cf. diagnostic « services de solidarité »*).

L'offre de soins relatifs à **la santé mentale** est présente (établissements publics de santé mentale, centres médico-psychologiques, permanences d'accès aux soins de santé dans les CH d'Arras, de Béthune, de Lens, de Calais, de la région de Saint-Omer, de l'arrondissement de Montreuil et de Boulogne-sur-Mer). L'ensemble du territoire départemental est maillé par des secteurs psychiatriques, qui ont pour objectif de permettre que soit proposé à la population en proximité les différents modes de prise en charge existants – ils sont gérés soit par des établissements à vocation uniquement psychiatrique soit par des hôpitaux généraux. Mais **des problématiques de rupture de parcours, de délais d'attente** pour les prises en charge de patients, de difficultés de repérage, de modalités d'intervention et de surcharge d'activités sont constatées dans plusieurs secteurs. Ces situations sont souvent liées aux **difficultés récurrentes** (par ailleurs sur l'ensemble du territoire français) en matière de **démographie des psychiatres et des pédopsychiatres** (10,1 psychiatres pour

100 000 habitants, contre 18,6 en France, 16,9 dans le Nord, 16,1 dans la Somme, 10,1 dans l'Aisne ; 2 pour 100 000 enfants de moins de 15 ans contre 5,1 en France). Le secteur de Lens-Hénin présente des difficultés particulières en matière de prise en charge pédopsychiatrique.

**Généralement, les zones où la densité de médecins généralistes est très faible sont également celles qui comptent le moins de professions paramédicales et de médecins spécialistes** : dentistes, infirmiers, pharmaciens, gynécologues, ophtalmologues.... En effet, la présence de médecins généralistes sur un territoire a tendance à attirer d'autres professionnels de proximité (infirmiers, pharmaciens...). A l'inverse, un bassin de vie qui dispose d'une offre de soins conséquente, mais où le nombre de médecins généralistes tend à diminuer, risque de connaître la diminution de l'ensemble des professionnels de santé avec des problématiques prégnantes de délais d'attentes pour les patients. Combinée aux caractéristiques des territoires ruraux, cette situation induit une problématique de temps d'accès aux soins, alors que l'offre de premiers recours devrait répondre à un enjeu de proximité.

Or, il est parfois **difficile d'attirer les praticiens dans certains territoires**, du fait du changement des modes de vie et des nouvelles attentes des médecins (forte féminisation de la profession, statut salarié préféré au statut libéral chez les jeunes médecins, faible densité médicale qui n'attire pas les autres professionnels de santé, manque de facteurs d'attractivité territoriale...). C'est cas en particulier de certains territoires ruraux mais aussi dans des secteurs plus urbains.

Par exemple, à Anvin, entre Fruges et Saint-Pol-sur-Ternoise, les médecins de la maison de santé pluridisciplinaire partis en retraite et les kinésithérapeutes repartis dans leur ville d'origine ne sont toujours pas remplacés. L'ex Communauté de Communes des Vertes collines du Saint-Polois a donc fait appel à des cabinets qui recrutent des professionnels de santé en France et à l'étranger. Des difficultés à recruter des médecins généralistes dans le secteur d'Auchel-Bruay-la-Buissière sont constatées par la CARMI ; les médecins étant partis à la retraite y sont difficilement remplacés.

**La part des médecins titulaires d'un diplôme extra-européen est d'ailleurs élevée dans le département** : ils représentent 28,1% des médecins nouvellement inscrits, contre 9,4% dans le Nord et 11,4% en France métropolitaine.

## Une offre hospitalière et les services d'urgence en pleine évolution

Le département se caractérise par une offre dense de structures hospitalières au regard de l'ensemble des établissements de santé publics et privés.

Les établissements publics sont fédérés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 dans le cadre de groupements hospitaliers de territoire répartis comme suit :

- **Les CH de l'arrondissement de Montreuil** (hôpital général dont plateau de chirurgie et de maternité et urgences) et Hesdin (hôpital à vocation gériatrique) appartiennent au « GHT Somme Littoral Sud »,

- **Les CH de Saint Omer** (hôpital général dont plateau de chirurgie et de maternité et urgences) et d'Aire sur la Lys (hôpital à vocation gériatrique) appartiennent au « GHT du Dunkerquois et de l'Audomarois »,
- **Les CH de Boulogne-sur-Mer** (hôpital général dont plateau de chirurgie et de maternité et urgences), de Calais (hôpital général dont plateau de chirurgie et de maternité et urgences) ainsi que l'Institut départemental Albert Calmette de Camiers (hôpital psychiatrique) appartiennent au « GHT de la côte d'Opale »,
- **Les CH Lens** (hôpital général dont plateau de chirurgie et de maternité et urgences), d'Hénin-Beaumont (hôpital avec services de gériatries, addictologie et psychiatrie) et de Béthune (hôpital général dont plateau de chirurgie et de maternité et urgences) appartiennent au « GHT de l'Artois »,
- **Les CH d'Arras** (hôpital général dont plateau de chirurgie et de maternité et urgences), de Bapaume (hôpital avec services de gériatrie et psychiatrie) et de St Pol sur Ternoise (hôpital à vocation gériatrique) appartiennent au « GHT de l'Artois-Ternois »,
- **L'EPSM Val de Lys-Artois à Saint-Venant** (hôpital psychiatrique) appartient au « GHT Psychiatrie 5962 » constitué des 4 EPSM de l'ex région Nord Pas-de-Calais.

Des consultations avancées de spécialistes sont par ailleurs organisées dans les différents établissements.

**L'organisation des soins et de l'offre hospitalière relève spécifiquement du Projet Régional de Santé** que l'Agence Régionale de Santé doit arrêter avant le 31 décembre 2017 pour la grande région. Les problématiques de l'offre de soins de premiers recours et de l'offre hospitalière sont d'autant plus liées que la pratique ambulatoire se développe. Des temps d'hospitalisation plus courts induisent des prises en charge des soins hors hôpital, ce qui renvoie directement à l'offre de soins de proximité des territoires.

S'agissant des **services d'urgence** les polycliniques de Liévin, Hénin-Beaumont et Divion (établissements privés d'intérêt collectif gérés par l'Association Hospitalière Nord Artois Cliniques - AHNAC) disposent également de services d'urgence. En matière d'urgence vitale, l'accessibilité aux services d'urgence est organisée par le SAMU départemental qui coordonne l'intervention des SMUR hospitaliers et du SDIS le cas échéant.

Conformément aux objectifs du Schéma régional d'organisation des soins sur ce point, la seule zone du Pas-de-Calais située à plus de 30 minutes d'un site d'urgences (Hesdin/Fruges) a été dotée de 3 médecins correspondants du SAMU qui se déplacent sans délai au domicile des patients de cette zone lorsqu'ils appellent le 15.

## Rôles et initiatives des partenaires

Pour renforcer l'accès aux droits et l'accès aux soins, des initiatives locales sont mises en places et complètent le dispositif national de couverture maladie universelle complémentaire pour les publics précaires.

## ► L'Etat : l'Agence Régionale de Santé

**Les objectifs en matière d'offre de soins** (Premier recours et établissements de santé) du projet régional de santé arrêté par l'ARS sont :

- Jusqu'au 31 décembre 2017 : application du schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de l'ex ARS Nord-Pas-de-Calais (le Schéma régional d'organisation des soins a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins afin de répondre aux besoins de santé de la population et aux exigences d'efficacité et d'accessibilité géographique).
- L'ARS Hauts-de-France arrêtera avant le 31 décembre 2017 un **nouveau projet régional de santé** (PRS) qui sera soumis à de nombreuses concertations préalables et comprendra un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé. **Ces objectifs** portent notamment sur la **réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé**, sur **l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies** à la **prévention** et aux **soins**, sur le renforcement de la coordination, de la **qualité**, de la **sécurité**, de la **continuité** et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires. De futurs contrats locaux et territoriaux de santé seront proposés dans le cadre du prochain PRS.
- Redéfinition des zones prioritaires de premiers recours (en août 2015).
- Accompagnement de **contrats locaux de santé** (ville de Calais, CASO, CUA, Pays du Montreuillois, Saint Polois, Pays d'Heuchin, Boulonnais, Lens Liévin Henin Carvin) et des contrats locaux de santé mentale (1 CLSM installé à ce jour - CALL / le Cheval bleu – d'autres à l'Etat de projet dont celui de la CUA).
- Soutien des **projets de maisons de santé pluridisciplinaires** (priorisation d'implantation dans les territoires déficitaires). En juin 2017 : 21 maisons de santé pluridisciplinaires existantes, 6 en cours d'opérationnalisation et 9 en cours d'accompagnement par l'ARS. L'association étroite des professionnels de santé, qui élaborent le projet de fonctionnement des structures, est une condition de réussite. Certains EPCI prennent en charge le projet immobilier qu'ils louent ensuite aux professionnels de santé avec qui ils ont élaboré le projet (ex : CC Osartis-Marquion, CC du Canton d'Hucqueliers...)
- Mise en œuvre de dispositifs incitatifs pour **favoriser l'implantation de professionnels de santé libéraux** : 9 praticiens territoriaux de médecine générale en activité et 3 installations prévues dans les mois à venir, 2 médecins en CESP (contrat d'engagement de service public).
- **99 contrats d'engagement de service public** ont été **signés par des étudiants en médecine** ou odontologie de la faculté de Lille depuis la mise en place de ce dispositif en 2010 (dont 32 à la rentrée 2015-2016). Ces contrats donnent droit à une allocation mensuelle de 1 200€. En échange, les bénéficiaires s'engagent – pendant un nombre

d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation et pour 2 ans minimum – à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée. Souscrire un CESP, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement individualisé durant toute la formation et d'un soutien au moment de l'installation ou de la prise de fonctions. *S'agissant d'étudiants en cours de formation, le nombre d'installations prévues dans le Pas-de-Calais n'est pas connu à ce jour.*

- **Médiation** : L'Agence régionale de santé et la Préfecture soutiennent la structuration d'ateliers santé ville sur des quartiers en contrats de ville (Boulogne et Arras) et les Adultes Relais Médiateurs Santé pour les publics les plus éloignés du soin dans les quartiers prioritaires du Pas-de-Calais (8 : Calais, Boulogne, Le Portel, Etaples, St Omer, Bruay-la-Buissière, Arras).

**Un contrat de « médecin-assistant »** vient d'être créé dans la région à l'initiative de médecins et avec l'accord de l'ARS et de l'Ordre des médecins, pour faciliter les remplacements et inciter les jeunes à s'installer dans les zones déficitaires. Face aux besoins médicaux dans les zones tendues et au vu de la centaine de remplaçants régulièrement disponibles dans la région, cette mesure permet à un jeune praticien de venir en renfort d'un médecin et/ou le remplacer, entre 1 mois et 2 ans, sans avoir les contraintes administratives d'une installation et ainsi passer la main plus facilement. Le 1<sup>er</sup> contrat de médecin-assistant dans le Pas-de-Calais a été signé à **Licques**, auprès d'un généraliste partant prochainement en retraite.

## ► Le Département

Dans le cadre des activités de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, le Département du Pas-de-Calais propose, en 2015, **174 lieux de consultation de PMI** répartis sur l'ensemble du territoire. 12 228 enfants (10,5% des enfants de moins de 6 ans) ont ainsi bénéficié d'au moins une consultation par un médecin de la PMI en 2015. De plus, les bilans de santé effectués dans les écoles maternelles par les puéricultrices de la PMI ont permis à 92,3% des enfants âgés entre 3 ans et demi et 4 ans et demi d'être vus au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Le Département propose également, en 2016, **25 lieux de consultations de Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF)**. Sur le plan médical, il propose des suivis gynécologiques, de contraception et des dépistages des infections sexuellement transmissibles. Ces consultations sont gratuites et anonymes pour les mineurs qui en font la demande et les adultes sans couverture sociale. La gestion directe de tous les centres a été reprise par le Département en 2013 (auparavant, ils étaient délégués aux centres hospitaliers). Cela a permis de développer les activités et surtout le nombre de sites : **entre 2014 et 2016, 16 nouveaux lieux ont été ouverts**. Aujourd'hui, le Pas-de-Calais compte 25 lieux au total (9 antennes, et 16 annexes ouvertes une demi-journée par semaine). En 2016, 7 675 consultations médicales ont été effectuées pour 4 994 personnes, soit 54% de hausse et 50% de nouveaux patients par rapport à 2015, démontrant l'attente et les besoins du public. 61% des personnes reçues ont moins de 21 ans. Les mineurs représentent 39% alors que les adultes de plus de 40 ans ne sont que 9% à venir consulter. L'image de centre « ouvert à tous » évolue progressivement (3% de plus de 40 ans en 2015). Les principaux motifs de

consultation médicale sont la contraception (64%), les suivis gynécologiques (24%) et les dépistages des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) (12%).

Plus globalement, les points d'accueil de proximité qui accueillent les usagers dans le Pas-de-Calais, comme les MDS mais aussi les CCAS et les espaces mutualisés de services au public, constituent des leviers importants pour lutter contre la problématique de non recours aux droits au niveau local. Cet enjeu s'inscrit dans le plan national de lutte contre la pauvreté qui s'appuie sur le « **premier accueil social inconditionnel de proximité** » qui remplit une fonction d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation du public. Le Département répond à cet enjeu.

## ► La Région

**La politique de la Région Hauts-de-France en matière de santé est en cours de définition.**

En parallèle, dans une délibération du 24 novembre 2016, la Région Hauts-de-France a adopté sa feuille de route pour le numérique (*Cf. diagnostic « numérique »*). L'un des axes est de « réussir le pari des usages et de l'innovation » dans toutes les politiques régionales dont la santé. Dans ce cadre, le numérique permettra d'améliorer l'accès aux soins en développant l'e-santé.

## ► Les communes et intercommunalités

**L'accès aux soins est l'une des préoccupations majeures exprimées dans les territoires du Pas-de-Calais.** C'est, pour les communes comme pour les intercommunalités, l'un des trois services à améliorer en priorité, tant dans les territoires urbains que dans les territoires ruraux. Les problèmes rencontrés portent principalement sur le **non remplacement des médecins qui partent à la retraite.**

Plusieurs projets de maisons de santé pluridisciplinaires sont développés par les communes (ex : à Bapaume) ou par les EPCI (ex : à Marquion-Baralle pour la CC Osartis-Marquion).

Le montage de projet se fait souvent en lien avec l'ARS et les professionnels de santé de manière à assurer l'installation de ces derniers. Dans certains cas (territoires très ruraux), il peut en effet être difficile de trouver des professionnels de santé pour intégrer une maison de santé pluridisciplinaire pourtant aménagée par la commune ou l'EPCI.

Certaines collectivités envisagent de **développer la télémédecine.** La Communauté de Communes du Sud-Artois mène par exemple un projet d'expérimentation de la télémédecine avec le centre pénitentiaire de Bapaume.

## ► Les opérateurs : les CPAM

### Présence territoriale

**L'Assurance maladie est présente sur le territoire du Pas-de-Calais par l'intermédiaire de 2 CPAM :** celle de l'Artois et celle de la Côte d'Opale. Celles-ci proposent

- **Des agences dans les principales communes** du Pas-de-Calais : Arras, Béthune, Lens, Bruay, Hénin-Beaumont, Lillers, Calais, Boulogne et Saint-Omer,

- Des permanences dans les territoires : au sein de MSAP, d'une quarantaine de CCAS dont les agents sont formés, et des agences postales labellisées MSAP avec un relais vers les services en ligne. La CPAM propose des partenariats avec les MSAP pour former le personnel aux conseils de 1<sup>er</sup> niveau et avec les CCAS sur le remplissage de dossiers.

La CPAM de l'Artois mène une analyse annuelle sur la fréquentation des agences, des permanences et des motifs de fréquentation. Cette analyse permet de croiser les fréquentations avec les indicateurs socio-économiques tout en prenant en compte la présence de CCAS ou de MSAP.

### Accompagnement des publics

Accompagnements personnalisés de la CPAM de tous les publics en situation particulière et des publics fragilisés :

- Permanences d'accès aux soins de santé dans les centres hospitaliers pour l'accès aux droits et aux soins (convention avec les CH d'Arras et de Lens, en cours avec le CH de Béthune) :
- Permanences ayant pour objectif d'améliorer l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de précarité, grâce à des partenariats avec les professionnels de santé et les services sociaux formés à l'identification des publics et aux protocoles d'actions,
- Ligne urgence précarité depuis juillet 2016 pour les signalements des professionnels de santé (conventionnement avec les médecins généralistes et les pharmaciens pour leur apporter une aide à la constitution de dossiers administratifs d'ouvertures de droits, d'accès aux droits pour les publics précaires avec la mise en place d'un numéro de téléphone dédié),
- Bilans de santé délocalisés en lien avec l'Institut Pasteur et les communes, ateliers de prévention pour les jeunes, parcours attentionnés pour des types de publics spécifiques (maternité, invalidité, deuil, déménagement...),
- Délégués sociaux qui interviennent en direction des publics vulnérables (dans les CCAS, lieux d'accueil des partenaires...) pour les accompagner.

### Dématérialisation des services

La CPAM a installé 12 **bornes multi services dans ses agences** de manière à faciliter les démarches courantes, parallèlement aux services proposés sur le site Internet « ameli.fr ». Un projet de borne est prévu à la CAF d'Arras, il s'agirait de la 1<sup>ère</sup> borne installée hors CPAM. Des postes Internet en libre-service dotés d'imprimantes, qui offrent un accès aux sites des partenaires (CAF, Pôle emploi, CARSAT, impôts...), sont également disponibles dans les agences.

**Un projet national de rendez-vous en visio depuis le domicile** d'un assuré équipé d'un ordinateur et d'une connexion Internet est en cours d'élaboration pour 2017-2018, **avec la participation de la CPAM de l'Artois** et d'une CPAM dans les Vosges (*Cf. diagnostic*

« numérique »). Ce projet a pour objectif de permettre aux usagers habitant dans les zones moins bien couvertes d'accéder plus facilement aux services de l'Assurance maladie.

## ► La CARMi

Le territoire d'intervention de la CARMi du Nord s'étend dans le Bassin minier d'Auchel à Vieux-Condé.

La CARMi s'appuie sur **son réseau de structures de santé FILIERIS** (marque de l'offre de santé de la CARMi du Nord), avec 82 centres de santé polyvalents, 8 centres de santé spécialisés et fonctionne en complémentarité avec les acteurs du territoire.

Dans le Pas-de-Calais, la CARMi compte **35 centres de santé polyvalents et 20 annexes, 6 centres de santé dentaire et 6 centres de santé spécialisés** (avec une dizaine de spécialités : cardiologie, dermatologie, gynécologie, neuro-psychiatrie, ophtalmologie, rhumatologie...).

Les centres de santé sont **ouverts à tous depuis 2005, à l'exception des pharmacies** réservées aux affiliés miniers.

La CARMi a vocation à **couvrir les besoins non satisfaits en matière de santé** dans les zones identifiées comme sous dotées. Ses professionnels de santé en mesure d'accompagner toutes les populations quel qu'en soit l'âge.

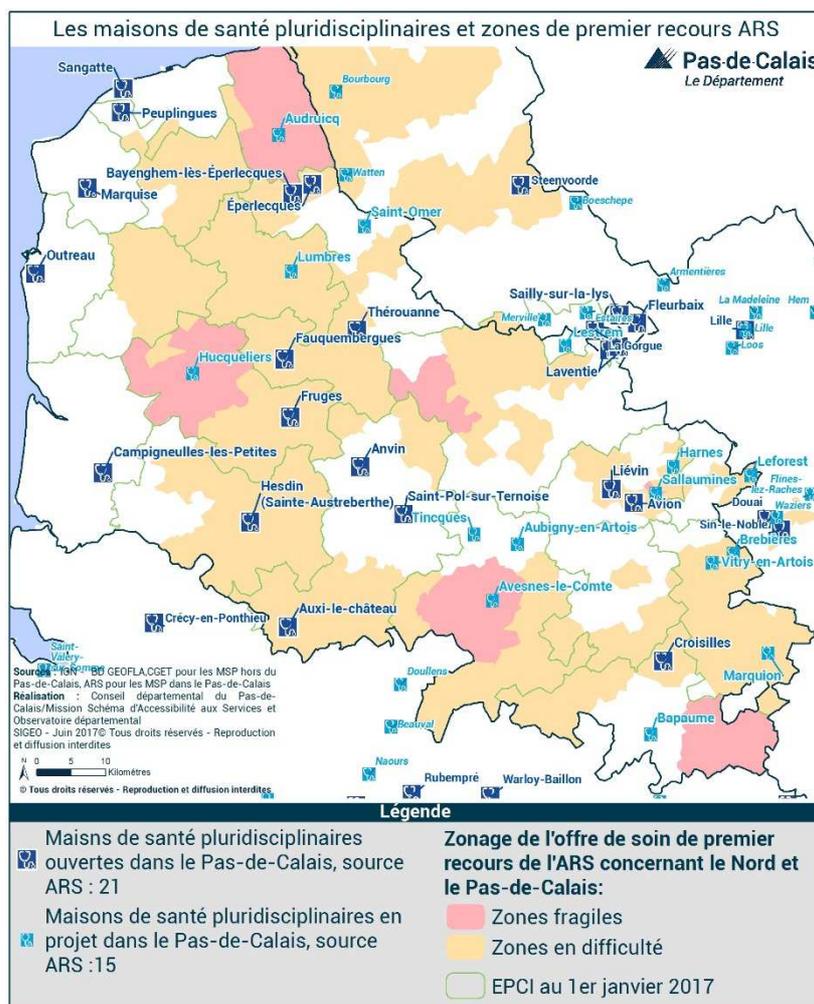
La politique nationale s'oriente vers la création de maisons de santé pluri-professionnelles intégrant des professionnels de santé libéraux et salariés. Dans cette optique, la CARMi du Nord s'est **inscrite dans une politique de développement et a entamé un plan de rénovation de ses centres de santé** afin d'y accueillir des équipes pluri-disciplinaires.

## Synthèse des enjeux

- ⇒ **Renforcer l'attractivité territoriale vis-à-vis des professionnels libéraux**
  - Favoriser de manière générale le **maintien** (dont le remplacement des départs à la retraite) et **l'installation** et de **professionnels de santé généralistes** et de certaines **spécialités** (dentistes, ophtalmologues, ...) dans les territoires déficitaires en lien avec les contrats locaux de santé : poursuivre les dispositifs incitatifs, s'appuyer sur les espaces mutualisés (maisons de santé), prendre en compte le redéploiement du réseau des centres de santé de la CARMi par la Caisse autonome nationale (Bassin minier).
  - Mener une réflexion avec les départements voisins et surtout la Somme qui présente des caractéristiques similaires en termes de démographie des professions de santé.
  - **Améliorer la prise en charge des enfants** : maillage de médecins généralistes, pédiatres et PMI.
  - Favoriser la coordination de la prise en charge en **santé mentale**.
- ⇒ **Renforcer l'accès aux droits en matière de santé** (ouverture des droits, prise en charge)

- Conforter le rôle des accueils de proximité et les espaces mutualisés de services au public.
  - Accompagner spécifiquement l'accès aux droits des habitants en **quartiers politique de la ville**, et en complément des dispositifs développés par les CPAM, poursuivre la dynamique de déploiement de postes d'Adultes Relais Médiateurs Santé (préfecture/ARS) en s'appuyant sur les volontés locales.
- ⇒ **Renforcer l'accès aux soins de certains publics**
- Suivre le dispositif **des permanences hospitalières d'accès aux soins** de santé pour l'accès **des personnes en situation de précarité**, accompagnement des dispositifs spécifiques pour les habitants des quartiers politique de la ville (développement des ateliers santé ville, actions de prévention, bilans de santé, médiation...), les personnes âgées (soins à domicile), personnes handicapées (problématique de matériel inadapté), les personnes en situation de mal-être (repérage des publics, coordination des soins liés à la santé mentale...).
- ⇒ **Accompagner la dématérialisation des services et leur usage, la télémédecine**, en lien avec la montée en débit des territoires.

## Cartes



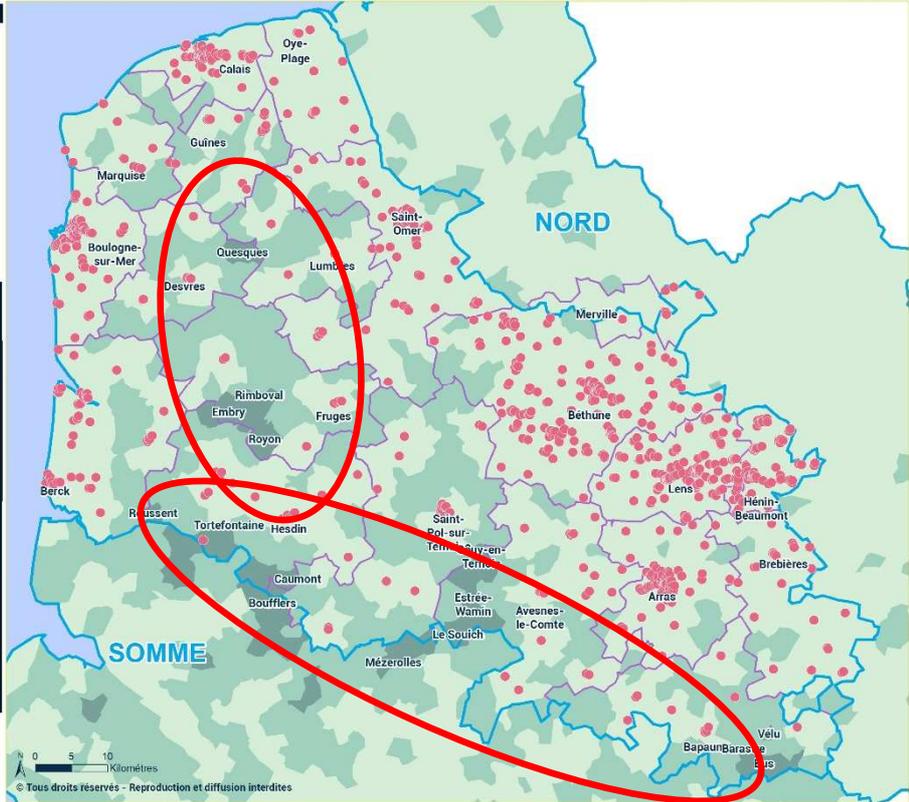
Pas de Calais Temps d'accès moyen pour se rendre chez un médecin omnipraticien

**Légende**

- Médecin omnipraticien - BPE 2013 (1 374)
- Entre ( ) le nombre d'équipements
- Temps d'accès moyen pour se rendre chez un médecin (BPE 2014)**
- <= à 5 min : 577 communes
- entre 5 et 10 min : 285 communes
- > à 10 min : 33 communes
- Le temps de parcours a été estimé en heure pleine
- EPCI au 1er janvier 2017



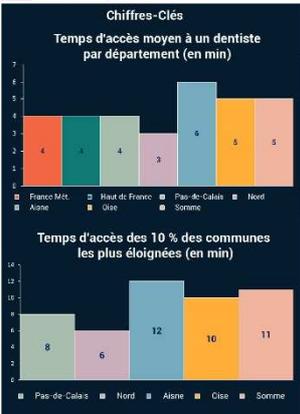
Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013  
 INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016  
 Réalisation : Cd G2, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Février 2017



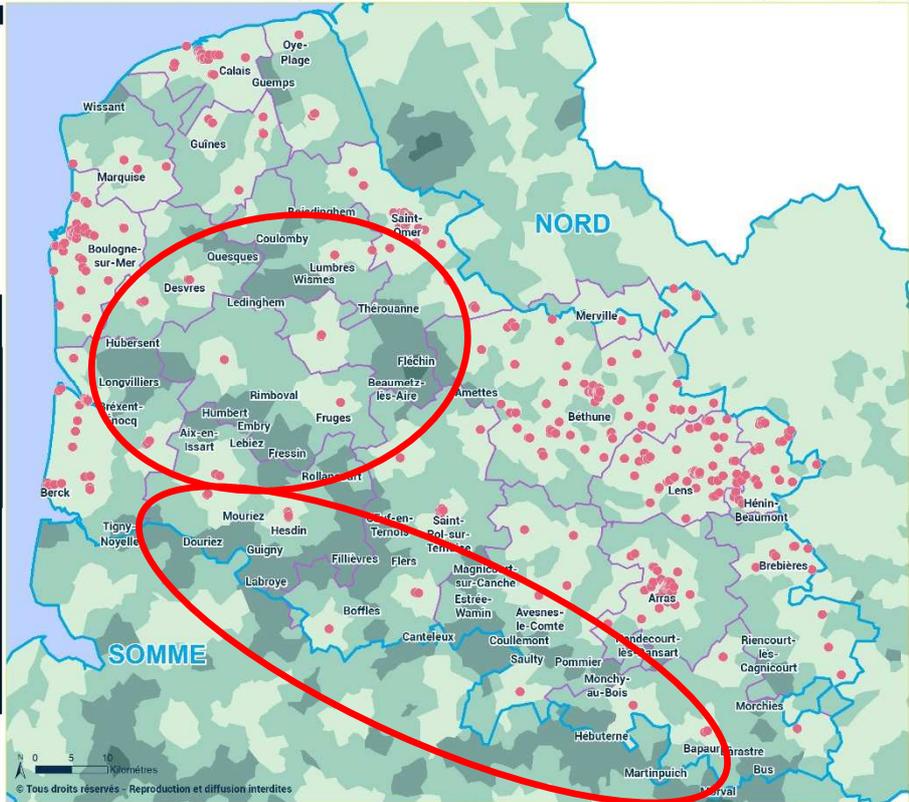
Pas de Calais Temps d'accès moyen pour se rendre chez un chirurgien dentiste

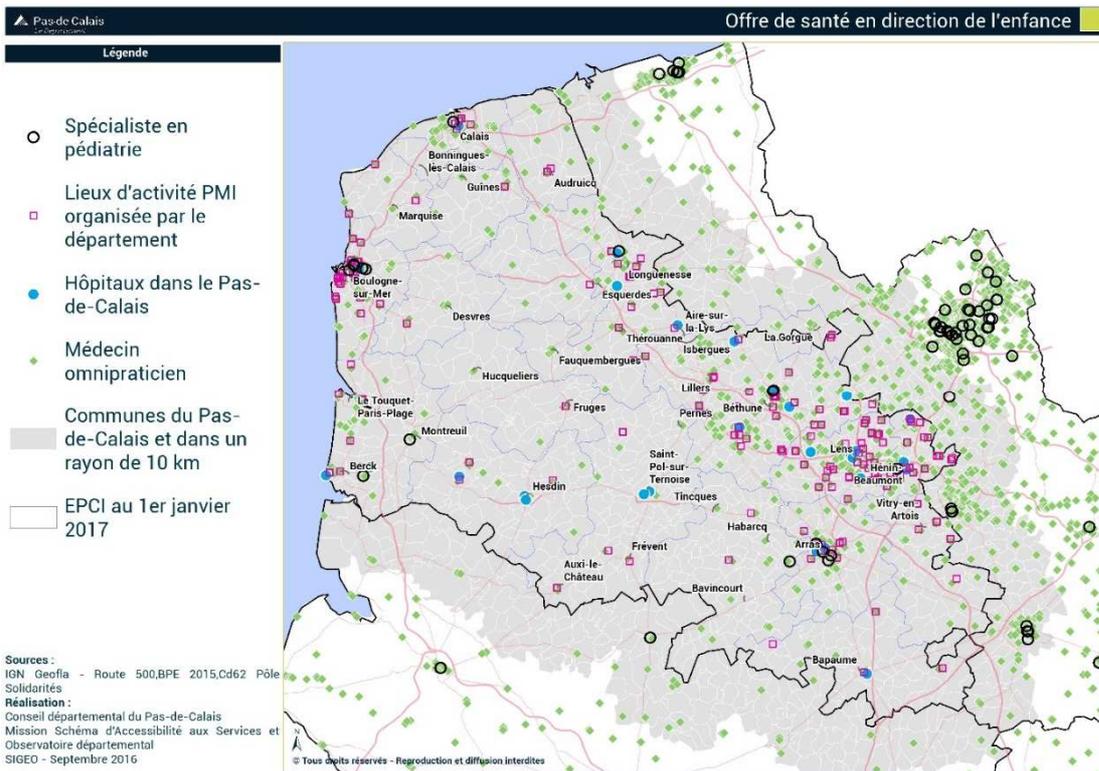
**Légende**

- Chirurgien dentiste - BPE 2013 (607)
- Entre ( ) le nombre d'équipements
- Temps d'accès moyen pour se rendre chez un chirurgien dentiste (BPE 2014)**
- <= à 5 min : 352 communes
- entre 5 et 10 min inclus : 412 communes
- entre 10 et 15 min inclus : 130 communes
- > à 15 min : 1 communes
- Le temps de parcours a été estimé en heure pleine
- EPCI au 1er janvier 2017



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013  
 INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016  
 Réalisation : Cd G2, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO, Février 2017





## Sources de données

- ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie :
    - Atlas territorial et régional de santé 2015,
    - Accès aux soins : zones en difficultés et zones fragiles,
    - c@rtosanté,
    - Maisons de santé pluridisciplinaires existantes et en projet.
  - Observatoire régional de la santé Nord-Pas-de-Calais :
    - Cartographies interactives,
    - Publications sur la répartition de l'offre de soins de proximité dans la grande région et sur la désertification médicale en 2016.
  - Ordre des médecins :
    - Démographie médicale en 2016 (<http://demographie.medecin.fr/demographie>),
    - Démographie médicale en Nord-Pas-de-Calais-situation en 2015
- ⇒ DATAR : étude pour la caractérisation des territoires en tension pour l'installation des jeunes médecins, 2014.
- UFC que choisir : étude sur l'accès aux soins, juin 2016.
  - CARMi : réseau des centres de santé (avril 2017).



## L'essentiel du diagnostic « services publics »

Le grand nombre et la localisation des sites administratifs de l'Etat, des collectivités et des opérateurs exerçant une mission de service public forment **un maillage territorial relativement fin et homogène dans le département**. Par exemple,

- ➔ 99% des communes sont situées à moins de 20 minutes d'intervention d'un véhicule de secours du SDIS,
- ➔ 98% des habitants sont à moins de 10 minutes d'une permanence du Département,
- ➔ Et 95% sont à moins de 20 minutes ou 5 km d'un point postal.

Il a été relevé, lors des entretiens, des **diminutions dans certains secteurs de la présence territoriale de certains services** de l'Etat et d'opérateurs, conséquences de regroupements et de fusions opérés ces dernières années (lieux de permanences de la CARSAT, commissariats, centres des finances publiques...).

Toutefois, **des dynamiques de mutualisation** sont déjà à l'œuvre pour permettre aux habitants **d'accéder à plusieurs services dans un même lieu**. Les communes, les intercommunalités, ou plus récemment La Poste proposent ainsi de nouveaux espaces mutualisés de services au public.

Ainsi, les **14 MSAP** (Maisons de Services Au Public) labellisées par l'Etat et aussi la **quarantaine de lieux d'accueil non labellisés** qui exercent des missions d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et de médiation auprès des usagers, comme le PIMMS Artois-Gohelle, la fondation FACE, la Maison de services publics de Courrières, le siège de l'ex Communauté de Communes des 2 Sources à Bavincourt-l'Arbret ou bien d'autres encore **sont autant de lieux qui offrent un accueil physique, des services numériques accompagnés et pour certains des permanences d'opérateurs nationaux et locaux**.

Pour les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération, la nouvelle compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public » prévue par la loi NOTRe constitue une opportunité pour développer ces espaces dans les zones déficitaires.

Dans ces espaces mutualisés, **l'approche transversale entre les démarches de service public, d'aide sociale, d'accès aux droits et de médiation est importante** et permet le développement d'une offre complémentaire aux nombreux points d'accueil de la population qui existent en mairie, dans les CCAS/CIAS, dans les 366 sites du Département, les points d'accès au droit ...

Toutefois, la **diversité** de l'offre existante **d'espaces mutualisés** de services publics rend nécessaire l'amélioration de l'information et de la lisibilité de cette offre pour les habitants, tout en garantissant la qualité du service et d'orientation vers les structures et institutions compétentes.

La plupart des grands opérateurs de services publics se sont engagés dans la **dématérialisation**. L'accompagnement dans la prise en main de ces nouveaux outils constitue un enjeu prioritaire au risque de créer une fracture numérique pour les publics éloignés de l'outil et de l'usage informatique.

Pour certains services publics, la **question des horaires d'ouverture** se pose (réduction ou plage horaire non adaptée aux horaires de travail des usagers)

Les principaux enjeux identifiés en matière de services publics dans le Pas-de-Calais portent donc sur :

- ➔ La mise en place du premier accueil inconditionnel de proximité,
- ➔ Le maintien de l'accès aux services de proximité, leur qualité et la cohérence du maillage, pour tous les habitants,
- ➔ L'adaptation de l'offre de services,
- ➔ Le renforcement de l'accès aux droits,
- ➔ L'accompagnement de la dématérialisation des services.

## Diagnostic du thème « services publics »

Ce thème reprend les services publics de l'Etat (impôts, commissariats, justice...), des collectivités territoriales, les opérateurs exerçant une mission de service public (la Poste), les Maisons de Services Au Public, espaces mutualisés de services au public et lieux de médiation

### Les chiffres à retenir

- 1 préfecture et 6 sous-préfectures
- 50 sites des Finances publiques ouverts au public
- Près de 9 démarches administratives courantes de l'Etat sur 10 sont dématérialisées.
- **7 territoires du Département** et plus de **360 points d'accueil du public** dont 30% en quartier politique de la ville. 98% de la population à moins de 10 minutes d'une permanence sociale du Département.
- **20 EPCI** au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dont 19 ayant leur siège dans le Pas-de-Calais.
- **27 communes** accueillent des dispositifs de recueil de carte nationale d'identité et passeports.
- **Commissariats** : 26 lieux d'accueil du public. **Gendarmerie** : 46 brigades.
- 99,5% de la population à moins de 15 minutes des services de police ou de gendarmerie. Le temps d'accès moyen est de 6 minutes (8 minutes en France, 7 minutes dans la région Hauts de France).
- **48 Centres d'Incendie et de Secours et 25 Centres de Première Intervention**. Plateforme unique de réception des appels téléphoniques : plus de 330 000 appels par an. Secours aux personnes : 78% des interventions. 99,2% des communes situées à moins de 20 minutes d'intervention d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes.
- **66% des habitants situés à moins de 20 minutes d'un tribunal d'instance**. En revanche, ils sont respectivement 69% et 83% à être situés à plus de 20 minutes d'un tribunal de grande instance ou d'un tribunal de commerce.
- **14 lieux d'accueil dédiés à l'accès au droit** : 2 maisons de la justice et du droit, 11 points d'accès au droit et 1 antenne de justice.
- **14 maisons de services labellisées** dont 11 dans un bureau de poste (au 31 décembre 2016), une quarantaine d'espaces mutualisés de services au public non labellisés qui remplissent les mêmes missions, et une trentaine d'autres espaces de permanences (en cours de recensement).

- **1 Point Information Médiation Multi Services** : le PIMMS Artois-Gohelle avec 4 sites : à Arras, Libercourt, Lens et Bruay-la-Buissière.
- **3 clubs FACE** (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et des points « services aux particuliers ».

## Enseignements du sondage

- 88% des sondés satisfaits des services publics dont 21% très satisfaits.
- **48% expriment un sentiment de dégradation de certains services** administratifs (cartes grises, passeports, cartes d'identité, déclaration de revenus) 2<sup>ème</sup> taux le plus élevé de sentiment de dégradation de service.
- **L'utilisation des services publics reste modérée** : seuls 37% des sondés les ont utilisés plus de 3 fois sur une année en ce qui concerne les cartes grises, passeports, cartes d'identité, permis, déclaration de revenus, et 16% les commissariats ou gendarmeries.
- Pour les services publics, les principales **problématiques** portent sur les **délais d'attente**, la **qualité de l'accueil**, les **horaires d'ouverture** et la **qualité de l'information**.

## Principaux constats et analyses

### Des services administratifs en recomposition

#### ► La Préfecture et les sous-préfectures

Dans le cadre de la réforme de l'échelon infra-départemental de l'Etat, les arrondissements de Lens, de Béthune et surtout de Calais vont être étendus.

Il est à souligner que **la présence des 6 Sous-préfectures, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil et Saint-Omer est maintenue.**

#### ► Les centres de finances publiques

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) est issue de la fusion en 2008 de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique. Au niveau national, le réseau des postes comptables de la DGFIP est particulièrement dense puisqu'il compte près de 4 000 structures, implantées sur environ 2 700 sites.

**Pour le Pas-de-Calais, ce sont 78 postes comptables qui sont répartis sur 50 sites, dans les principales communes** (ouvertes tous les matins et les lundis et mardis après-midi) et en milieu périurbain ou rural (trésoreries de proximité, ouvertes le matin).

La carte d'implantation des trésoreries est actuellement modifiée par les services de l'Etat qui souhaite prendre en compte l'évolution de l'intercommunalité. Il se donne pour objectif d'avoir des regroupements de structures qui restent accessibles avec un temps d'accès de moins de 30 minutes.

**La tendance aux fusions de trésoreries observée depuis quelques années se poursuit** (trésorerie d'Avion fermée en janvier 2016 pour fusionner avec celle de Liévin, Pont-à-Vendin fusionnée avec Lens, fermeture de la trésorerie d'Isbergues en janvier 2017 pour fusionner avec celle de Lillers...), **diminuant de fait le nombre d'accueils du public**. Seule la commune d'Avion bénéficie de permanences réservées aux bénéficiaires du CCAS au sein du « pôle de services publics » ouvert dans le bâtiment communal qui accueillait la Trésorerie. De même, **la réduction des heures d'ouverture** au public est constatée dans plusieurs centres.

**En parallèle, la DGFIP favorise les démarches en ligne** en développant fortement la dématérialisation de ses services auprès des usagers.

### ► **Les services du Département du Pas-de-Calais**

Le siège du Conseil départemental du Pas-de-Calais se situe à Arras, chef-lieu du département. Afin de répondre à un enjeu fort de proximité territoriale, certains services départementaux sont déployés sur l'ensemble du territoire dans des Maisons du Département selon leurs domaines d'intervention : la solidarité (MDS), l'aménagement et le développement territorial (MDADT issues de la fusion des MDAD et des MDDL).

Fin septembre 2016, le nombre de territoires est passé de 9 à 7 pour répondre principalement au regroupement des intercommunalités sur le territoire à l'horizon 2017, mais aussi à l'émergence des pôles métropolitains (Artois, Artois-Douais, Côte d'Opale...).

Les MDS constituent une porte d'entrée aux administrations pour les usagers et répondent à l'enjeu du premier accueil de proximité. Le Département s'appuie également sur plus de 360 points d'accueil du public, dont 30% en quartier politique de la ville. 98 % de la population du Pas-de-Calais habite ainsi à moins de 10 minutes d'une permanence sociale du Département (*Cf. les détails dans le diagnostic « services de la solidarité »*).

Les MDADT sont quant à elles les interlocutrices de proximité des collectivités et des partenaires du territoire. Elles ont en charge la voirie et la mobilité, la gestion du patrimoine immobilier et l'aménagement, le développement et l'animation territoriale. Les 38 Centres d'Entretien Routier sont plus particulièrement chargés de l'exploitation routière.

Les sites départementaux qui accueillent également du public sont nombreux : les maisons des ados, la maison des sports, les collèges ...

### ► **Les communes et leurs groupements**

Le Pas-de-Calais est **le département qui a le plus grand nombre de communes en France : 891 (au 1<sup>er</sup> janvier 2017)**. Chacune d'entre elles accueille une mairie avec des horaires d'ouverture très disparates : l'amplitude horaire va de quelques heures à une quarantaine d'heures d'ouverture hebdomadaire.

**Les 893 communes** sont regroupées en EPCI, au nombre de 34 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (dont 1 Communauté urbaine et 6 Communautés d'agglomération), dont un qui comporte des communes situées dans le Nord (Communauté de communes Flandre-Lys) et un dans la Somme (Communauté de communes de l'Auxillois).

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017**, après application du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, le Pas-de-Calais compte **20 EPCI** dont 19 ayant leur siège dans le département (le siège de la Communauté de communes Flandres-Lys se situe à La Gorgue, dans le Nord).

La population totale moyenne par EPCI est passée de 44 400 à 69 771 habitants. La localisation des sièges des EPCI, qui pour certains remplissent des missions diversifiées d'accueil du public (par exemple, les services postaux délivrés par un EPCI), évolue en fonction de la nouvelle carte intercommunale.

A compter de fin mars 2017 dans la Région Hauts-de-France, la procédure de **demande de carte d'identité nationale** est alignée sur celle du passeport biométrique pour des raisons de sécurisation des titres. Ainsi, l'instruction des demandes se fait **dans les communes équipées du dispositif de recueil de données**.

Dans le Pas-de-Calais, **27 mairies et 4 annexes accueillent ce dispositif** (20 mairies et 1 bureau de police municipale dans la Somme ; 41 mairies, 1 bureau de police municipale et 28 mairies annexes dans le Nord). Les habitants peuvent se rendre dans n'importe quelle mairie équipée, quel que soit leur département de résidence.

Cependant même en prenant en compte les communes situées aux franges avec le Pas-de-Calais à moins de 10 kilomètres, **le secteur des Deux-Sources** (Avesnes-le-Comte, Pas-en-Artois) **est très éloigné du service** (situé en moyenne à plus de 20 minutes en voiture d'une mairie équipée). **Des zones plus isolées**, situées aux franges avec la Somme et avec le Nord (7 Vallées, Pays de Lumbres, région d'Audruicq, Sud-Artois) **sont également éloignées** de ce nouveau service.

Aussi, une pré-demande peut-elle être effectuée en ligne afin de réduire la durée de la démarche en mairie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans au lieu de 10 ans auparavant.

## ► Des services de sécurité et justice aux périmètres vastes et évolutifs

### Les commissariats et gendarmeries

**Les services de police** du Pas-de-Calais comptent **26 lieux d'accueil du public** répartis dans 12 circonscriptions :

- 6 hôtels de police : Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais, Hénin-Beaumont, Lens et Saint-Omer, tous ouverts 7/7 jours et 24/24h,
- 11 commissariats, ouverts soit 7/7 jours et 24/24h, soit aux heures administratives,
- 8 postes de police et bureaux de police, rattachés aux commissariats et ouverts aux heures administratives.
- 1 seul poste de police de proximité, à Marles-les-Mines.

A noter que plusieurs fusions de commissariats ont été observées ces dernières années. Ces regroupements ont réduit la présence territoriale des services de police (par exemple, à Lillers et à Beuvry), dont les territoires d'intervention ont été agrandis. Certaines

circonscriptions du Pas-de-Calais ont des périmètres d'intervention très larges, sur des territoires vastes.

En zones rurales et périurbaines, ce sont **46 brigades de gendarmerie qui rayonnent** sur le territoire : **9 brigades territoriales autonomes** constituent le maillage principal et sont composées de **37 brigades de proximité**.

Cette couverture territoriale permet à **99,5% de la population d'être à moins de 15 minutes des services de police ou de gendarmerie**. Le temps d'accès moyen est de 6 minutes (8 minutes en France, 7 minutes dans la région Hauts de France).

### Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le territoire du Pas-de-Calais est couvert par **48 Centres d'Incendie et de Secours (CIS)**, catégorisés selon leur dimensionnement (effectifs, matériel...)

- 8 CIS de 1<sup>ère</sup> catégorie (dont la nouvelle caserne d'Hénin-Beaumont, en 2017),
- 9 CIS de 2<sup>ème</sup> catégorie,
- 18 CIS de 3<sup>ème</sup> catégorie (dont celui de Marquion-Baralle, inauguré en 2016),
- 13 CIS de 4<sup>ème</sup> catégorie.

Le Pas-de-Calais compte également **25 Centres de Première Intervention** (dont la gestion administrative relève des communes), qui dépendent de 3 groupements territoriaux (Ouest, Centre et Est, dont les sièges se situent respectivement à Longfossé près de Desvres, à Bruay-la-Buissière et à Saint-Laurent-Blangy). Le site de la Direction départementale à Saint-Laurent-Blangy accueille également la plateforme unique de réception des appels téléphoniques (plus de 330 000 appels par an).

Le maillage des centres répond à l'objectif de permettre aux sapeurs-pompiers d'intervenir au plus vite, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale.

Ainsi, en 2011, 99,2% des communes étaient situées à moins de 20 minutes d'intervention d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes.

Les demandes concernent essentiellement **les secours aux personnes : 78% des interventions** soit plus de 100 000 sorties en 2015 ; **les incendies représentent 9,6% des sorties**.

### Les tribunaux

Le département du Pas-de-Calais compte

- **7 tribunaux d'instance** : Arras, Lens, Béthune, Saint-Omer, Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil,
- **4 tribunaux de grande instance** : Arras, Béthune, Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer
- **2 tribunaux de commerce** : Arras et Boulogne-sur-Mer

**Il n'y a pas de tribunal administratif** (ressort du tribunal administratif de Lille).

Cette organisation permet à une majorité des habitants (66%) d'être situés à moins de 20 minutes d'un tribunal d'instance. En revanche, ils sont respectivement 69% et 83% à être situés à plus de 20 minutes d'un tribunal de grande instance ou d'un tribunal de commerce.

Le Pas-de-Calais compte également **2 tribunaux des affaires de sécurité sociale** : à Arras (usagers du régime général et du régime agricole) et à Boulogne-sur-Mer (régime général). Ces tribunaux jugent les conflits d'ordre administratif entre les caisses de sécurité sociale et les usagers.

## Accès au droit (cf diagnostic solidarité)

Les habitants du Pas-de-Calais peuvent également bénéficier des services d'aide, d'assistance, d'orientation, de consultations juridiques délivrés au sein de lieux d'accueil dédiés :

- Les **2 maisons de la justice et du droit** : à Lens et Calais.
- Les **11 points d'accès au droit** : à Liévin, Libercourt, Houdain, Bruay-la-Buissière, Auchy-les-Mines, Aire-sur-la-Lys, Berck-sur-Mer, Avion, Etaples, Bully-les-Mines et Saint-Nicolas-lez-Arras, ce dernier étant complété par le « **bus de la citoyenneté** » de la Communauté urbaine d'Arras mis en place en 2016 pour accueillir, informer et orienter des habitants.
- L'**antenne de justice** d'Hénin-Beaumont.

Ces différents lieux proposent des permanences de professionnels de justice et d'associations : avocats, notaires, conciliateurs de justice, défenseur des droits, Aide aux Victimes et Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ - dont le nom deviendra France Victimes 62 au 1<sup>er</sup> janvier 2018), le Défenseur des Droits, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)...

En plus des différentes permanentes, le CIDFF propose 3 lieux à Arras, Béthune et Boulogne-sur-Mer dédiés à l'accès aux droits pour les femmes, à la lutte contre les discriminations sexistes et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Un lieu ressource, de prévention et de lutte contre les violences conjugales, Systemia de l'association Accueil 9 de Cœur, est également présent à Lens.

Concernant plus particulièrement l'accueil des particuliers à la Banque de France, alors que la fréquentation des guichets a fortement diminué (-7,8% entre 2015 et 2016 dans le Pas-de-Calais, -3,6% dans les Hauts-de-France), **les motifs de consultations au titre du droit d'accès ont nettement augmenté** (+7,1% dans le département, +6,1% dans la région). Ils représentent, en 2016, 41% des visites des bureaux d'accueil du Pas-de-Calais (succursale départementale à Arras, bureaux d'accueil et d'information à Béthune, Calais et Saint-Omer, antennes à Boulogne-sur-Mer et à Lens).

## La présence territoriale de La Poste : quand le bureau passe le relais à l'agence postale communale ou à une MSAP

La présence postale dans le Pas-de-Calais répond aux objectifs du contrat de présence postale. Celui-ci est élaboré à l'échelle nationale pour une durée de 3 ans, signé par la Poste, l'Etat et l'AMF, après consultation de chaque commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT).

La Poste souhaite que **plus de 90% de la population se situe à moins de 5 km et 20 minutes en voiture** d'un point de contact (objectif national). Dans les zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles, le nombre de points de contact doit être maintenu.

En 2015, 95,6% de la population habitaient à moins de 5 km et 20 minutes de trajet d'un point de contact (95,5% en 2013) et 81% de la population étaient situés à moins de 5 minutes d'un point postal (92% en France).

Les **zones les plus éloignées** sont principalement les territoires ruraux du Boulonnais et du Montreuillois-Ternois.

Dans le Pas-de-Calais au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il existe **266 points de contact** :

- 198 bureaux de poste,
- 16 relais-poste (gérés par des commerçants),
- et 52 agences postales (gérées par des communes ou des EPCI).

Parmi ces 266 points postaux, 27 sont situés en zones urbaines sensibles et 4 en zones de revitalisation rurale.

En 2013 il y avait 268 points de contact : 216 bureaux de poste, 15 relais poste et 37 agences postales.

Depuis 2009 dans le Pas-de-Calais, la **diminution du nombre de bureaux de poste au profit d'agences postales communales ou intercommunales est constatée** ; l'activité de la Poste est reprise par des communes ou des intercommunalités afin d'éviter la fermeture du service, en milieu rural comme en milieu urbain. **Ces agences sont le plus souvent situées dans des mairies ou sièges d'EPCI** (par exemple, à Bavincourt l'Arbret ou à Bertincourt).

La réduction des horaires d'ouverture des bureaux de poste réduit l'accès à ce service pour certaines populations (par exemple, les personnes qui travaillent à temps complet).

## **Le développement des espaces mutualisés de services au public dans le département**

Les espaces mutualisés proposent des services publics de proximité en réunissant plusieurs opérateurs dans un même lieu. Ils sont de plusieurs sortes :

### **Les Maisons de Services Au Public labellisées par l'Etat (CGET)**

*Cf. partie ci-après : « rôles et initiatives des partenaires – Etat – labellisation des MSAP »*

Dans le Pas-de-Calais, au 31 décembre 2016, **14 MSAP labellisées** sont présentes :

- 11 MSAP labellisées dans un bureau de poste.

Les 11 points postaux, labellisés depuis le 16 novembre 2016, se situent à Licques, Ambleteuse, Ecourt-Saint-Quentin, Beaurainville, Cambrin, Aubigny-en-Artois, Beaumetz-les-Loges, Pernes, Théroutanne, Hucqueliers et Fauquembergues, ces 4 derniers étant à proximité d'un espace mutualisé de services au public non labellisé dans la même commune.

La labellisation MSAP de plusieurs bureaux de poste est prévue en 2017 à Pas-en-Artois, Etaples, Burbure, Sains en Gohelle, Anvin.

- 3 MSAP labellisées hors bureau de poste.

Ces MSAP ont été **créées à l'initiative d'intercommunalités** : La MSAP du Sud-Artois à Bertincourt (la 1<sup>ère</sup> labellisée dans le département), les 2 espaces multiservices de l'ex Communauté de Communes des Trois Pays à Guînes et à Ardres.

Plusieurs projets de MSAP sont en cours de labellisation (par exemple, la MSAP du Cottage des Dunes à Berck ou encore la Maison Intercommunales des Services et de la Solidarité à Desvres).

Toutefois certains opérateurs nationaux engagés dans la démarche MSAP ne sont pas ou plus présents dans ces maisons (par exemple, Pôle emploi dans l'ex Communauté de Communes des Trois Pays et le Sud-Artois, la CARSAT dans l'ex Communauté de Communes des Trois Pays).

### Les autres espaces mutualisés de services au public (non labellisés)

Le département compte **un nombre important d'autres espaces mutualisés** de services au public. Ceux-ci remplissent les mêmes missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement aux démarches mais **n'ont simplement pas sollicité de labellisation auprès de l'Etat**.

Parmi ces sites, **une quarantaine** accueille au moins 4 opérateurs. Ils sont ouverts au moins 24 heures par semaine et ont un rayonnement supra-communal.

Ces espaces sont proposés par les communes ou les intercommunalités. Par exemple, la Maison de services publics de Courrières, l'Espace initiative et solidarité de Boulogne-sur-Mer, la Maison de l'Enfance et de la Famille d'Isbergues, la Maison des services de Lumbres, ou encore le siège de l'ex Communauté de Communes des 2 Sources à Bavincourt-L'Arbret.

Certains de ces lieux, comme les 4 sites du Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) Artois-Gohelle à Libercourt, Lens, Arras et Bruay-la-Buissière, offrent des services de médiation en direction des publics en situation de précarité.

Une trentaine d'autres espaces accueillent également des permanences d'opérateurs ou des activités des Maisons du Département Solidarités du Département. Ces équipements sont majoritairement communaux : ce sont très souvent des maisons des associations, des centres sociaux, des CCAS ou des maisons de quartiers.

Une enquête de satisfaction des usagers des MSAP labellisées a été réalisée par le CGET à l'automne 2016. Elle met en évidence plusieurs constats :

- 42% des visiteurs sont des demandeurs d'emploi,
- 80% habitent la commune ou à moins de 10 km de la MSAP,
- 40% d'entre eux s'y rendent pour bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement dans leur démarche, 33% pour obtenir un renseignement, 27% pour avoir accès aux outils informatiques et 24% pour être accompagnés dans leurs démarches en ligne.
- Pour 87% des interrogés, les MSAP apportent un accès facile aux outils numériques pour les populations non équipées.

Souvent, les missions des espaces mutualisés de services au public dépassent l'information et l'orientation des usagers. **L'accompagnement individuel est important** (remplissage de

formulaire, aide rédactionnelle, utilisation de l'informatique...). Le lien entre service public, accès aux droits, aide sociale et médiation est étroit. **L'enjeu de la présence humaine et de la polyvalence des personnels d'accueil, qui garantit une 1<sup>ère</sup> réponse de proximité, est nécessaire voire primordial.** En effet, les espaces sans accueil physique ne délivrent pas la même prestation (pas d'information, pas d'orientation).

## Rôles et initiatives des partenaires

La présence et le maillage des services publics dans le Département font l'objet de stratégies propres à chaque administration ou opérateur, tant au plan national que local.

### ► L'Etat

#### Le Plan Préfecture Nouvelle Génération

Annoncé en décembre 2015, le plan « Préfectures Nouvelle Génération » prévoit de repenser les missions des préfectures et des sous-préfectures afin de simplifier l'exercice de leurs missions pour les usagers comme pour les agents du service public.

Le principal enjeu pour l'Etat est de renforcer les **4 missions prioritaires des préfectures** et des sous-préfectures que sont :

- La gestion des crises,
- La lutte contre la fraude documentaire,
- L'expertise juridique,
- Et le contrôle de légalité et la coordination territoriale des politiques publiques,

Dans le Pas-de-Calais, la préfecture d'Arras accueille la plateforme d'instruction des demandes de passeports et de cartes d'identité.

#### La dématérialisation des services publics de l'Etat

L'Etat développe une politique importante pour dématérialiser ses services. Le développement des services publics numériques est un élément majeur de la modernisation de l'action publique engagée par le Gouvernement.

Ainsi, un service national en ligne de pré-plainte a été généralisé en 2013 pour permettre aux victimes d'atteinte aux biens dont l'auteur est inconnu d'effectuer, de n'importe quel accès à Internet, une déclaration en ligne et d'obtenir rapidement un rendez-vous auprès du commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de leur choix pour signer leur plainte. Il permet de réduire les délais d'attente en prenant rendez-vous.

L'Etat entend accélérer sa transformation pour simplifier encore davantage les démarches des particuliers et des entreprises grâce à Internet, et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs. 100% des démarches concernant l'Etat qui ne requièrent pas de présence au guichet seront réalisables en ligne. **La dématérialisation couvre aujourd'hui près de 9 démarches administratives courantes de l'Etat sur 10** (déclaration de revenus,

paiement des impôts, recensement, actes d'Etat civil, changement de coordonnées, inscription sur les listes électorales...).

Le site Internet de l'administration française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) regroupe les services en ligne et informe les usagers sur les démarches à accomplir.

Parmi les particuliers ayant réalisé une démarche administrative au cours des 12 derniers mois, 3 sur 5 déclarent l'avoir effectuée en ligne. Ce taux reste stable par rapport à l'édition précédente. Certaines de ces démarches doivent d'ailleurs obligatoirement être effectuées en ligne (par exemple : la demande de bourse ou de logement étudiant). La satisfaction reste stable ou en légère baisse selon les publics (88 à 89%).

Pour mesurer la satisfaction des usagers, les services de l'Etat ont mis en œuvre le « référentiel Marianne », socle d'engagement en matière de qualité d'accueil du public pouvant conduire à une labellisation. La Préfecture d'Arras et la Sous-préfecture de Lens sont également labellisées « qualipref 2.0 » : il s'agit d'une démarche de qualité de service et d'e-administration assortie d'une procédure de certification impulsée par le Ministère de l'Intérieur avec des audits réalisés par l'organisme AFNOR.

Un nouveau référentiel Marianne a été élaboré en septembre 2016. Cette nouvelle version a une approche globale autour de l'accueil : elle conjugue les canaux physiques, téléphoniques, courriers et Internet et insiste sur l'accompagnement des agents en contact avec le public pour améliorer la qualité des services rendus.

### Maisons de Services au Public (MSAP) : les conditions du label

Les Maisons de Services Au Public (MSAP) répondent à un programme national piloté par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, qui vise à répondre à l'objectif d'ouvrir 1 000 MSAP d'ici fin 2016.

La labellisation est octroyée par la préfecture du Département sur la base d'un cahier des charges avec plusieurs critères, en particulier :

- Une **ouverture minimum** de 24 heures par semaine,
- La **présence** d'au moins deux opérateurs dans les champs de l'emploi et des prestations ou de l'aide sociale,
- **Un animateur** assurant l'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation avec les opérateurs partenaires qui s'engagent à le former et à l'informer sur leurs prestations,
- **Un local** comportant au minimum au point **d'accueil** du public, un point **d'attente** et un **espace confidentiel**,
- Et un équipement **informatique** mis à la disposition du public.

Une MSAP doit en outre se situer à une distance de l'ordre de 20 minutes ou davantage en véhicule motorisé d'une autre MSAP.

Cette reconnaissance par les services de l'Etat ouvre droit à un financement du fonctionnement de la MSAP (50% du budget de fonctionnement avec un plancher à 10 000 euros et un plafond à 35 000 euros), à partir d'un fonds de l'Etat (FNADT) et d'un fonds national abondé par les 7 opérateurs partenaires du programme national (Pôle emploi, L'Assurance Maladie, L'Assurance Retraite, la Caisse Nationale des Allocations

Familiales, la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, La Poste et GRDF). La labellisation permet également de faire partie d'un réseau national animé par la Caisse des Dépôts.

A noter que les MSAP ne sont plus labellisées par arrêté préfectoral. La labellisation est décidée chaque année en fonction de la cohérence du projet avec le cahier des charges.

### Les services publics itinérants

En complément des MSAP labellisées et suite au rapport du député Nicolas BAYS sur l'expérimentation des services publics itinérants, remis en mai 2016 au Premier Ministre, **l'Etat souhaite mettre en place des services publics itinérants dans les territoires ruraux, péri-urbains** et montagnards afin de proposer aux habitants les plus éloignés un panel de services publics de proximité de manière périodique. Dans ce cadre, **le Pas-de-Calais**, en tant que département comportant des espaces péri-urbains, **fait partie des 3 départements**, avec le Jura (montagnard) et l'Aisne (à dominante rurale), **qui vont expérimenter le dispositif à compter de 2017**. Les services porteront prioritairement sur

- L'action sociale (surendettement, aide sociale, retraite...),
- L'emploi,
- Le logement,
- La sécurité
- La délivrance de titres, avec la possibilité de services supplémentaires selon les besoins locaux (ex : URSSAF).

Concernant les administrations publiques de l'Etat, le principal **objectif est de faciliter l'accès aux démarches dématérialisées**. Ainsi, le service itinérant pourra informer, pré-accueillir et assister l'utilisateur dans ses démarches en ligne (délivrance de titres -sauf les cartes d'identités et les passeports qui nécessitent l'accès à un réseau très sécurisé ; dépôt de pré-plaintes en ligne...). Les opérateurs nationaux (CPAM, MSA, CAF, Pôle emploi, caisses de retraites, La Poste...) poursuivent le même objectif de pré-accueillir, d'informer, d'orienter l'utilisateur sur ses droits et sur la constitution de dossier, et lui permettre d'accéder aux différents sites Internet afin d'obtenir un service de premier niveau.

Concrètement, il est envisagé de mettre en place une fourgonnette « **camion des services publics** » avec un « conseiller services publics », polyvalent et formé comme dans les MSAP ou les PIMMS, pouvant être assisté de jeunes en contrat service civique pour l'accueil.

Le véhicule comportera 3 espaces :

- **Un espace numérique** équipé d'un ordinateur connecté à Internet et relié à une imprimante-scanner,
- **Un espace « sécurité – dépôt de plainte »**, avec un jeune en contrat service civique pour délivrer des informations sur le service en ligne,
- **Un « espace blanc »** pour accueillir les services des partenaires et /ou temporaires (ex : déclaration d'impôts).

## Le Département du Pas-de-Calais : le premier accueil social inconditionnel de proximité

Pour garantir une écoute, une information et une orientation adaptées à chacun, le **Département du Pas-de-Calais met en place une politique de « premier accueil social inconditionnel de proximité »**, prévu dans le plan national interministériel en faveur du travail social et du développement social.

Il s'agit d'un accueil ouvert à tous qui doit être de proximité et facilement accessible pour prévenir les difficultés et renforcer l'accès aux droits (communication diversifiée et adaptée aux publics, accessibilité physique des lieux, horaires compatibles avec une activité professionnelle, accompagnement proposé aux personnes rencontrant des difficultés, des préoccupations ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social ...).

Dans ce cadre, le Département développe plusieurs initiatives en étroite collaboration avec ses partenaires. Par exemple, pour **réduire les problématiques liées à la barrière de la langue**, des documents (courrier administratif, aides financières) ont été traduits en plusieurs langues et des professionnels maîtrisant plusieurs langues ont été identifiés en interne. De même, tous les sites du Département ont **une permanence par jour sans rendez-vous** pour la gestion des urgences. Il développe également un guide ressource informatisé des solidarités, à savoir **une plateforme de partage d'informations ouverte aux agents en charge de l'accueil et de l'accompagnement social**, destinée à faciliter l'apport de réponses de premier niveau aux personnes, leur bonne orientation et la coordination des interventions.

Le Département s'appuie pour cela sur le **maillage de proximité de plus de 360 sites** qui accueillent du public. Il intervient également à domicile avec des agents qui accompagnent les habitants dans leurs démarches (assistants sociaux, familiaux, protection maternelle et infantile...)

*(Cf. Diagnostic « services de la solidarité »).*

**Une expérimentation a été lancée en 2006 par le Département afin d'affecter un travailleur social auprès du commissariat de police de Béthune**, au vu de l'émergence de situations sociales de plus en plus lourdes ou de situation qui justifiaient souvent une prise en charge à la fois dans le champ de la sécurité publique et de l'aide sociale. Suite à la réussite de cette expérimentation, le dispositif est poursuivi à Béthune et étendu à la compagnie de gendarmerie du Portel et au commissariat de police de Boulogne-sur-Mer, avec le soutien financier des intercommunalités concernées et du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance.

Les Communautés des communes des Vertes Collines du Saint-Polois et de la Région de Frévent ont quant à elles missionné un agent communautaire auprès de la gendarmerie.

La mise en place de cette fonction de travailleur social au sein de services de gendarmerie ou de commissariat se traduit essentiellement par trois modes d'intervention : intervention individuelle immédiate, anticipation sur la dégradation sociale de situations de personnes et rôle de médiation avec une finalité de prévention générale, en garantissant l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'infractions pénales, en mobilisant des intervenants spécialisés, en assurant le suivi des interventions du commissariat et en développant un accompagnement social.

## ► La Région des Hauts-de-France

Le siège du Conseil Régional des Hauts de France est situé à Lille. La Région a décidé de créer un réseau d'antennes régionales de proximité. Celles-ci ont pour objectif de proposer aux habitants, aux élus, aux entreprises et aux associations d'obtenir des informations sur les politiques de la Région et de bénéficier d'une prise en charge de leurs demandes (aide au transport, bourse d'études, renseignement sur le dispositif Proch'emploi...). Il est prévu que chaque antenne de proximité comporte un lieu d'accueil, des salles de réunion, des bureaux, des bornes Internet voire des espaces de documentation et d'exposition.

Une antenne sera d'abord ouverte dans chaque département. Au total, il devrait y avoir environ 20 antennes. La première a ouvert en décembre 2016 à Fourmies (Nord) dans les locaux de l'ancien Point Information Jeunesse et à Soissons (Aisne).

*Les implantations de ces antennes régionales de proximité dans le Pas-de-Calais ne sont pas encore connues (mars 2017).*

## ► Les communes et intercommunalités

**Les services publics font partie des thématiques prioritaires des intercommunalités et surtout des communes**, en milieu urbain, périurbain et surtout rural. Les préoccupations portent principalement sur le **maintien de l'offre existante**, au vu de la diminution voire de l'arrêt de permanences de certains opérateurs dans les territoires y compris dans les MSAP, et de la fermeture de certains services administratifs suite aux fusions opérées (trésoreries, commissariats). L'une des problématiques rencontrées concerne également **l'inadaptation du service** (en termes **d'horaires** parfois non adaptés à la population active, de **langage administratif** utilisé dans les courriers, de manque **de visibilité et de lisibilité de l'offre** de services existante...) et **l'éloignement de l'outil informatique de certains publics**, au vu de la dématérialisation des services qui s'accélère.

De nombreux EPCI développent des politiques en matière de numérique qui permettent d'améliorer l'accès aux services publics. L'aménagement d'espaces numériques, de cyber-centres, l'accompagnement des usagers, les formations sont des initiatives qui répondent à cet objectif.

En parallèle, pour améliorer l'information sur l'offre de services existant, certaines communes et intercommunalités mettent en place des outils, des supports d'information sur les services publics et les démarches administratives (ex : publication annuelle de la commune de Rouvroy, journal de l'ex Communauté de communes Artois-Flandres...).

Plus généralement, au 1er janvier 2017, le nombre d'EPCI est passé de 34 à 19 dans le Pas-de-Calais avec l'application du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Cette évolution de la carte intercommunale présente des enjeux en matière de localisation des sièges communautaires (la question de maintien d'antennes de proximité se pose dans les grandes intercommunalités).

L'adoption de nouveaux statuts suite aux fusions constitue également un enjeu important. Cela peut constituer une opportunité pour se doter de nouvelles compétences, prévues par ailleurs dans la loi NOTRe comme la « création et la gestion de maisons de services publics », nouvelle compétence optionnelle pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

## ► Les opérateurs de service public

### La Poste : de la labellisation MSAP de bureaux de poste aux services complémentaires

La Poste poursuit un programme de **transformation de ses bureaux de poste en MSAP labellisés**. Pour cela, elle met à disposition du public, au sein de bureaux existants, un îlot numérique aménagé et dédié à la consultation des services en ligne des partenaires (en fonction des sites : la CAF, la CPAM, la MSA, parfois Pôle emploi et GRDF en réflexion). Le personnel du bureau de poste peut également informer, orienter et accompagner le public dans ses démarches, via principalement les services en ligne des différents partenaires.

En parallèle de la démarche de labellisation MSAP, **La Poste développe des services au sein de ses agences**. Par exemple, depuis juin 2016, les candidats au permis de conduire peuvent passer l'épreuve **du code de la route au sein d'un bureau de Poste** moyennant 30 euros. Les candidats peuvent choisir le lieu, la date et l'horaire de l'épreuve. Ces modalités ont pour objectif de réduire les délais pour se présenter à l'épreuve. Les examinateurs sont d'anciens facteurs qui ont été formés. Dans le Pas-de-Calais, 7 sites accueillent ce service : à Lens, à Saint-Martin-Boulogne, à Calais, à Arques Saint-Omer, à Hénin-Beaumont, à Arras et à Berck (source La Poste 18/11/2016).

De même, elle élargit sa gamme en proposant des **« services de proximité », particulièrement en direction des personnes âgées** en lien avec le groupe Axéo : visites à domicile, installation de la TNT, portage de médicaments, création de tablettes numériques adaptées...

### Les opérateurs nationaux engagés dans la démarche de « Maisons de Services au Public » ou présents dans les autres espaces mutualisés de services au public

En plus d'abonder le fonds national de financement des MSAP, les opérateurs nationaux partenaires du programme national assurent une présence dans les espaces mutualisés de services :

- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) (Cf. *diagnostic « services de solidarité »*),
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) (Cf. *diagnostic « santé »*),
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) (Cf. *diagnostic « services de solidarité »*),
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (Cf. *diagnostic « services de solidarité »*),
- Pôle emploi (Cf. *diagnostic « services de l'emploi »*).

Les opérateurs proposent des accueils physiques, des permanences ou un accès numérique aux services dématérialisés (en particulier dans les MSAP en bureau de poste).

### Le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS)

Le PIMMS est une association qui constitue un relais territorial pour faciliter l'accès aux services publics et aux droits sociaux en accueillant, informant, expliquant et accompagnant les usagers. Pour cela, les médiateurs sociaux sont formés sur les thématiques et sur les services des partenaires.

Il existe un point Information Médiation Multi Services (PIMMS) dans le Pas-de-Calais : le PIMMS Artois-Gohelle, présent à Arras, Libercourt, Lens et Bruay-la-Buissière. Il a également expérimenté un service itinérant (PIMMS mobile) dans plusieurs communes d'Hénin-Carvin en 2012, compte tenu des problématiques de mobilité de certains publics dans le territoire (freins psychologiques pour l'utilisation de transports en commun, faible motorisation...).

Le PIMMS Artois-Gohelle compte une trentaine de médiateurs. En 2015, 14 924 personnes ont été accueillies : 55% pour des motifs généralistes, 39% pour des accueils de ses principaux partenaires (en particulier EDF, GDF/ENGIE, Veolia Eau, Keolis/Tadao, la SNCF et La Poste/Banque Postale) et 6% pour des services numériques ou des services pratiques. Près de 30% des motifs d'accueil ont ainsi porté sur des services liés à l'énergie. Le PIMMS a également organisé des ateliers (maîtrise de l'énergie, mobilité, point conseil budget, CV et lettre de motivation, initiation à l'informatique...) qui ont attiré 800 personnes.

Le PIMMS Artois-Gohelle s'est engagé dans une démarche de labellisation MSAP. En effet, il s'inscrit dans les missions exercées au sein des MSAP, à savoir l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de la population dans les démarches administratives.

### La Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE)

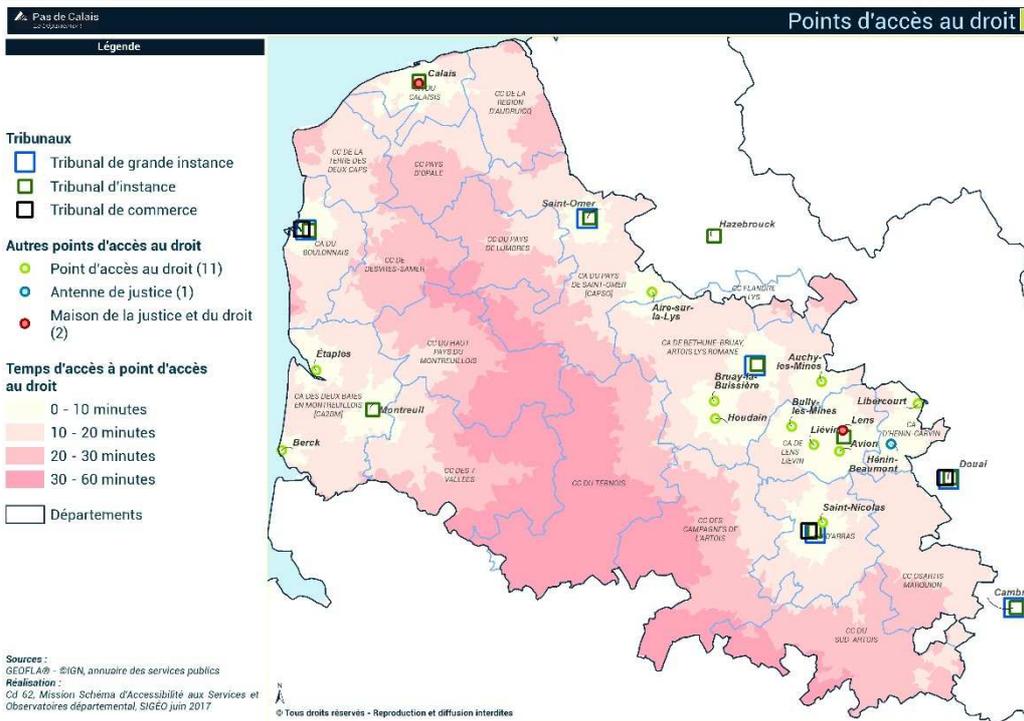
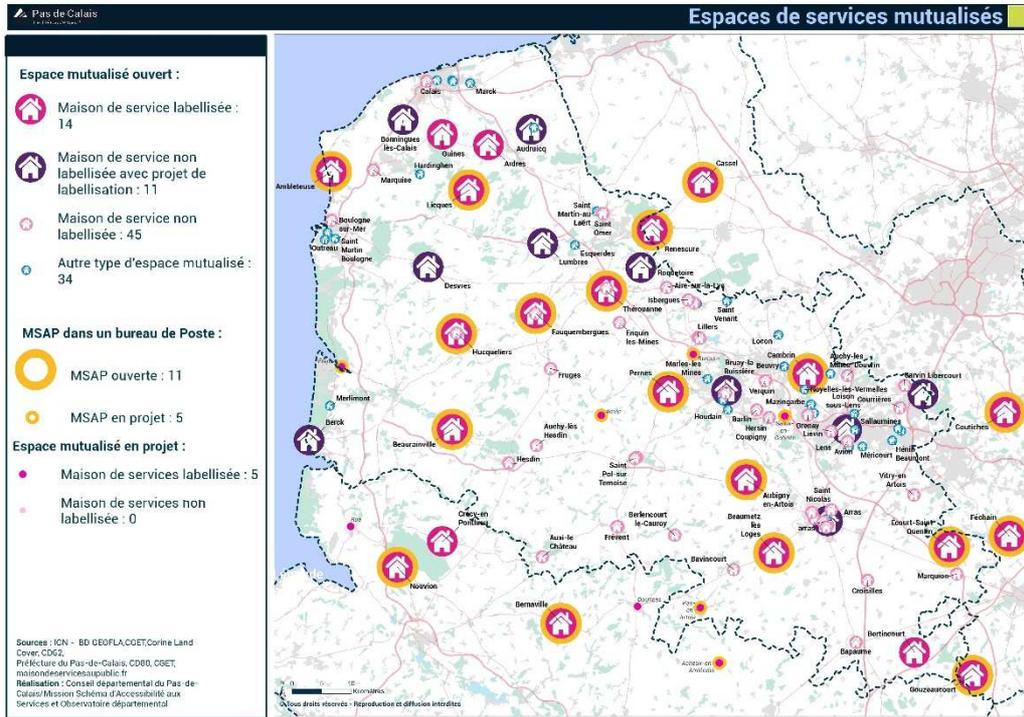
La fondation FACE est présente dans le Pas-de-Calais grâce à 3 « clubs d'entreprises » : FACE Artois (à Arras), FACE Saint-Omer et FACE Calais. Des structures de médiation sont adossées ou associées aux clubs FACE : les plates-formes multiservices d'aide aux habitants et lieux de proximité. Elles **mettent en place des actions concrètes au bénéfice des habitants et développent avec les entreprises la médiation sociale** sur le territoire : point conseil budget, maîtrise et performance énergétique (le club FACE Calais a par exemple ouvert un appartement témoin à Calais afin de vulgariser les gestes de la vie quotidienne en matière d'économie d'énergie), permanences d'écrivain public, aides aux démarches administratives, nouvelles technologies (informatique, Internet...) en lien avec des partenaires comme La Poste et les fournisseurs d'énergie (eau, gaz, électricité).

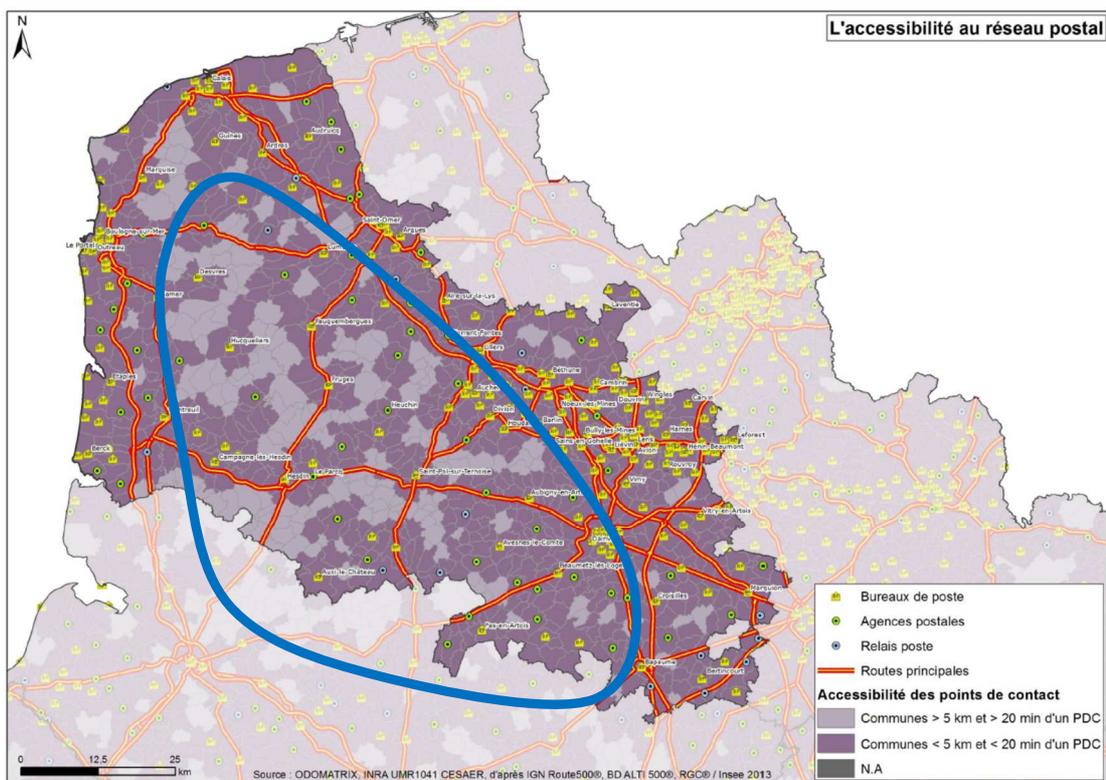
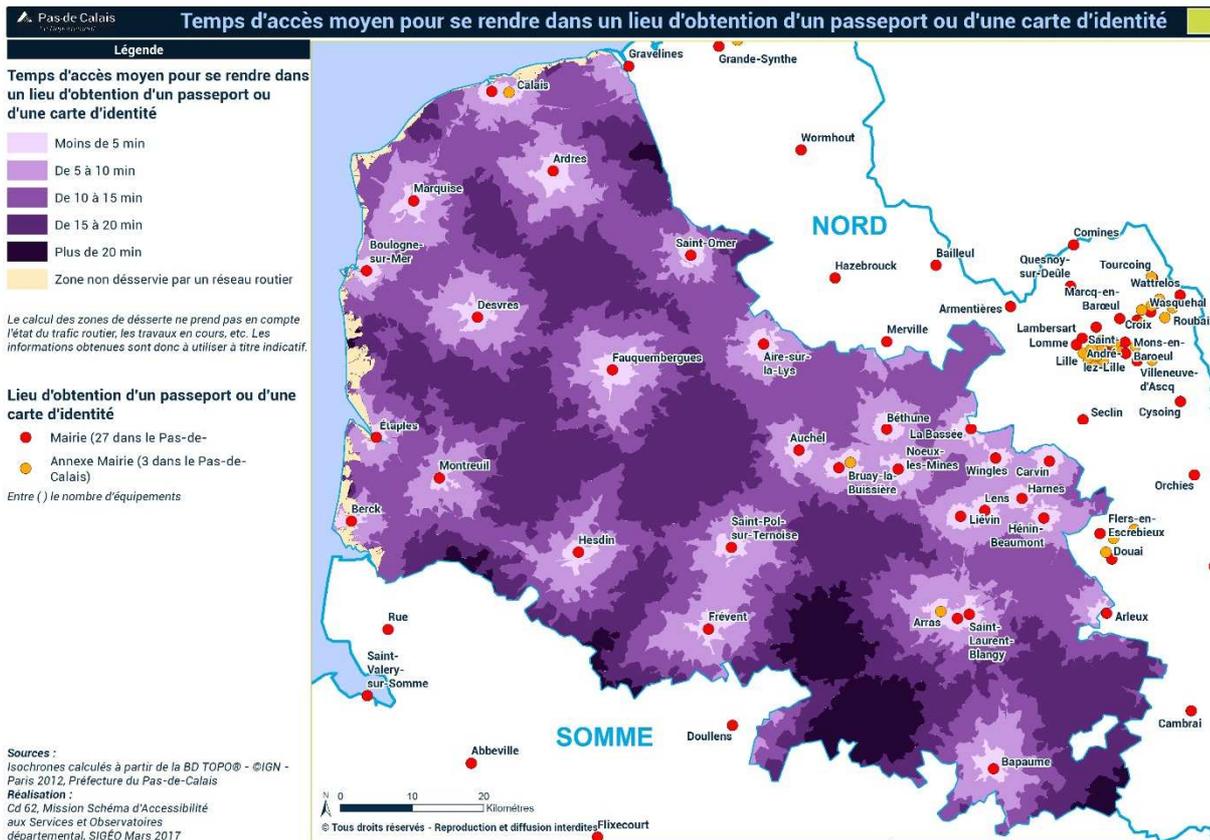
**FACE se mobilise particulièrement en faveur des populations des quartiers en politique de la ville.** Ainsi, par exemple, FACE Calais est présent dans 3 « points services aux particuliers » : dans les quartiers de Fort-Nieulay-Saint-Pierre et Beau-Marais. Ces 3 sites ont accueilli, en 2015, 725 familles. Un 4<sup>ème</sup> point sera ouvert pour les habitants de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

## Synthèse des enjeux

- ⇒ **Faire le lien entre l'offre de services « publics » et l'offre de services « sociaux »** dans la perspective de la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le département
- ⇒ **Maintenir un accès de proximité, un maillage cohérent et une qualité de services publics** dans un contexte de diminution de la présence de certains opérateurs en encourageant l'implantation de MSAP (ou espace mutualisé de service au public non-labellisé) :
  - Dans des secteurs moins pourvus en services et ce en cohérence avec les initiatives et structures locales existantes
  - En prenant compte l'accessibilité de ces sites (accès en transport en commun, horaires d'ouvertures...),
  - En garantissant une qualité de l'accueil et d'orientation dans les espaces mutualisés (locaux, formation des agents...)
  - En créant un réseau d'échanges autour de ces espaces mutualisés,
  - En améliorant l'information sur ces espaces,
  - En proposant des services d'opérateurs « non » ou « plus » présents sur le territoire
  - Enjeu autour des recompositions des EPCI et des sièges qui pourraient être des lieux d'accueil du public et des prises de compétences en matière de gestion de maisons de service au public
  - Enjeux spécifiques à certains types de services nécessitant un maintien d'un accueil physique (services sociaux, de sécurité, postaux, ...) et/ou mise en réseau)
- ⇒ Adapter l'offre de services
  - En termes d'horaires et de gestion des temps d'attente
  - En termes de communication/information aux usagers (information « actualisée » sur les lieux d'accueil, les permanences, les documents nécessaires à certaines démarches, « langage administratif »...)
- ⇒ Renforcer l'accès aux droits
  - En facilitant l'accès à l'information et aux structures de conseil et d'accompagnement, notamment dans les démarches juridiques
- ⇒ Poursuivre les démarches en matière d'amélioration de l'accessibilité physique des bâtiments publics et développer de manière complémentaire une approche de parcours des usagers à mobilité réduite.
- ⇒ **Développer et accompagner** de manière adaptée (selon les services, les territoires et les usagers) **la dématérialisation** des démarches administratives.

# Cartes





## Sources de données

---

- Préfecture du Pas-de-Calais (commissariats, gendarmeries, centres des finances publiques, mairies équipées du dispositif CNI).
- <http://modernisation.gouv.fr/> (e-administration, démarche qualité, tableau de bord des services publics numériques édition 2015).
- SDIS 62 : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2006-2010 et révisé en 2011, carte des CIS.
- Conseil Départemental d'Accès au Droit du Pas-de-Calais : tribunaux et lieux d'accueil dédiés à l'accès au droit.
- CGET : MSAP labellisées existantes et en projet.
- Région Hauts de France : actualités ([www.regionhautsdefrance.fr](http://www.regionhautsdefrance.fr)).
- INSEE : présence de la Poste (base permanente des équipements 2015).
- La Poste : bilan annuel de présence postale dans le Pas-de-Calais en 2015, commission départementale de la présence postale du 18 novembre 2016.
- Rapport de Nicolas Bays « Pour des services publics itinérants en milieu rural, montagnard et péri-urbain », avril 2016.
- PIMMS Artois-Gohelle : bilan des activités 2015 (Assemblée générale du 28 avril 2016).
- FACE : rapport d'activités.



## L'essentiel du diagnostic « services de la solidarité »

Dans un département où les besoins sont conséquents, le Pas-de-Calais présente une offre d'équipements et de services globalement satisfaisante, permettant, à titre d'exemple, à 95% des parents d'enfants de moins de 6 ans de se trouver à moins de 10 minutes d'un lieu de consultation d'enfants.

En terme de niveau d'équipement et de services, l'offre d'accueil petite enfance et enfance progresse depuis ces dernières années avec quelques secteurs nécessitant encore un complément de cette offre ou le développement d'une offre plus spécifique (ex : horaires atypiques). Des initiatives locales contribuent également à renforcer le maillage existant (haltes garderies itinérante, RAM ...). **Les services familiaux et d'enfance** (accueils de la petite enfance, assistantes maternelles...) ont d'ailleurs été **parmi les services les mieux évalués du sondage** évoqué précédemment.

Une offre de service est également présente en direction de la jeunesse principalement portée par les collectivités et les associations avec des **lieux d'information et d'orientation (PIJ, PAEJ, Maison des adolescents...)** implantés dans les territoires où la **population des 16 à 25 ans est la plus importante**.

En matière d'équipements et de **services dédiés aux personnes âgées**, les besoins sont en forte évolution avec notamment un recul de l'âge d'entrée en établissement depuis 2009 qui nécessite une adaptation et diversification de ses services dont **le maintien à domicile** favorisé par la mise en place d'un large panel de dispositifs (SAAD, HAD, téléalarme ...). En matière de handicap, entre 2013 et 2015, la capacité totale d'accueil des personnes en situation de handicap a connu une hausse de 4,5%.

Sur ces différents sujets, il faut souligner le rôle important joué par les nombreuses associations présentes dans le département et intervenant dans le domaine social (63% des associations du département). **Plus de 60% des emplois associatifs relèvent du secteur social et s'adressent à des publics fragiles**. Par rapport aux repères nationaux, l'aide à domicile et l'aide par le travail sont davantage développés dans le département.

Cependant, comme la plupart des départements français, le Pas-de-Calais sera confronté **dans les années à venir à la conjugaison des phénomènes de mutations sociodémographiques** (baisse de l'indice de jeunesse, vieillissement de la population, ...) et d'accroissement de la vulnérabilité (augmentation de la densité des familles monoparentales, des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, ...) qui va faire évoluer les besoins des habitants concernés dans ces domaines ainsi que ceux des aidants.

Dans cette perspective et en complément des démarches des différents acteurs compétents (Pacte des Solidarités et du Développement Social pour le Département, ARS, Sécurité sociale, EPCI, communes, associations...) les principaux enjeux portent sur l'adaptation de l'offre de services dédiés aux personnes âgées, handicapées et à la petite enfance, jeunesse.

Le Pas-de-Calais présente un maillage dense pour assurer **le premier accueil de proximité** grâce aux communes, CCAS et accueils du Département dont les 366 points de contact du Pôle Solidarité permettent à **98 % de la population d'être à moins de 10 minutes d'une permanence sociale du département**. Plus de 30% des points d'accueil du Département sont situés dans les quartiers politique de la ville (ou à moins de 300m) qui regroupent près de 10% de la population du Pas-de-Calais.

Les différentes caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales sont aussi présentes sur l'ensemble du département. La CPAM est présente dans 50 communes soit au travers de ses 9 agences et 44 lieux de permanences dont les fréquences varient. La CARSAT est présente dans 15 lieux d'accueil (6 agences et 9 points accueil retraite). Quant à la CAF, elle est implantée dans 81 communes dont 70 permanences et 17 bornes d'accès, 8 de ses lieux proposant à la fois un accueil physique et une borne.

Les CPAM, CARSAT ou CAF disposent d'une similitude d'implantation géographique avec une présence essentiellement dans les zones densément peuplées complétée de quelques points plus dispersés. Deux espaces ruraux du Pas-de-Calais sont moins bien dotés en points d'accueil : la partie sud de l'Arrageois et l'arrière-pays du littoral (des communautés de communes des 3 Pays aux 7 Vallées). **L'ensemble de ces opérateurs mènent actuellement des réflexions sur l'organisation de leur présence territoriale et l'usage des procédures dématérialisées.**

Plus largement, un élément essentiel en matière d'accès aux services de solidarité est le renforcement et l'organisation de ce qui est défini dans le **plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social comme le « premier accueil social inconditionnel de proximité »** : concrètement c'est permettre à tout citoyen d'avoir gratuitement, sans rendez-vous, une écoute de sa demande, une première information et une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service compétent.

L'enjeu porte donc sur l'organisation et la coordination des différents points d'accueils existants (en matière de solidarité, de services publics, tiers lieux, ...) entre eux mais aussi avec les opérateurs ou institutions parties prenantes.

En matière de solidarité, comme en matière d'accès aux services publics, **la question de l'accès au droit et de la garantie des droits sociaux des publics spécifiques reste prégnante** : de nombreux échanges ont eu lieu autour de la complexité des démarches et des « parcours » administratifs, la nécessité de l'accompagnement de ces publics aux usages des services à distance, le besoin « d'aller vers » les publics (visites à domicile, médiations, ...) et pas uniquement d'être dans une logique de faire venir le public aux institutions.

Enfin, compte tenu des difficultés spécifiques rencontrées par certains habitants du Pas-de-Calais, des réflexions pourraient être menées en lien avec le monde associatif et les collectivités sur l'accès et l'organisation territoriale de l'aide à la grande précarité (par exemple sur l'aide alimentaire, l'insertion bancaire –points d'accueils budget, ...) ou encore sur la coordination des actions de soutien à la parentalité menées par différents partenaires (en lien avec le schéma des services aux familles).

# Diagnostic du thème « services de la solidarité »

Ce thème reprend les services en direction de la petite enfance et de la jeunesse, des personnes âgées, des personnes handicapées, et les services sociaux, dont principalement ceux du Département au titre de ses compétences de « solidarités humaines et territoriales », des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, des communes, des opérateurs nationaux (CPAM, CAF, CARSAT) et des associations partenaires.

## Des chiffres à retenir

### Caractéristiques de la demande

- **Un département jeune qui vieillit** : avec un indice de jeunesse de 120, le Pas-de-Calais reste plus jeune que le reste de la France (102 en 2014) mais connaît une **progression de sa population âgée** des plus de 60 ans supérieure à la moyenne nationale : (+2,24 points en 5 ans contre 2,15 en France métropolitaine)
- **Les 0-14 ans représentent 20,1% de la population** et les 60 ans et plus de 20,2 %,
- **Une espérance de vie à la naissance plus faible qu'en France métropolitaine** qui s'élève à 76,2 ans pour les hommes et 83,3 ans pour les femmes (79,3 et 85,4 France métropole, INSEE 2014),
- **La part des ménages monoparentaux** est de 9,8 %, en 2012, **plus élevée que la moyenne nationale** qui est de 8,8%,
- **5<sup>ème</sup> département le plus touché par la précarité monétaire** de France métropolitaine (INSEE, 2012),
- 119 000 ménages « potentiellement vulnérables » en matière d'accès à l'énergie, soit un taux de 20,4% des ménages, supérieur de 2 points à la moyenne régionale (18,4%),
- En 2015, plus de 78 000 allocataires du RSA, soit 9,3% de la population départementale et 25,6% des allocataires du RSA ont moins de 30 ans.

### Caractéristiques de l'offre :

- **95%** de la population de moins de 6 ans résident à 10 minutes d'un lieu de consultation d'enfants,
- **98 %** de la population du Pas-de-Calais habitent à moins de 10 minutes d'une permanence sociale du département,
- **90%** des communes du Pas-de-Calais sont couvertes par un RAM,

- Sur 366 points d'accueil du pôle solidarité du Département, **30%** sont situés dans un quartier politique de la ville.

## Les enseignements du sondage

- Parmi, les indices de satisfaction les plus élevés figurent les services de l'aide à domicile (note de 8,21 sur 10- 3<sup>ème</sup> meilleure note), de l'enfance (8,12 - 4<sup>ème</sup>) et la **1<sup>ère</sup> place pour les assistants maternels (9 sur 10)**,
- Il est à souligner également de bon taux de satisfaction pour les crèches/haltes garderies ainsi que les assistants maternels, avec un fort sentiment d'amélioration de ce service (respectivement 87 et 92%),
- Ces taux sont un peu moins élevés pour les services et équipements en direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées dont tout de même **72%** des habitants se déclarent satisfaits avec des appréciations très diversifiées selon les territoires du département. La perception de l'évolution de ces services et équipements montre que 83% des personnes interrogées estiment qu'ils s'améliorent pour ceux en direction des personnes âgées alors qu'ils sont 57% pour les services et équipements en direction des personnes handicapées.
- **8 habitants sur 10 se disent** globalement **satisfaits** des services sociaux (CAF, services départementaux et communes), en hausse par rapport à 2010 et 8 habitants sur 10 ont le sentiment que ces services sociaux s'améliorent.

## Principaux constats et analyses

Le Pas-de-Calais se caractérise par la jeunesse de sa population, c'est le **14<sup>ème</sup> département le plus jeune de France** avec 24% de moins de 18 ans (21,9% au national). Cependant, **la part des personnes âgées dans la population est en augmentation** ; entre 2008 et 2013 la part des plus de 60 ans a augmenté de 2,2 points soit 35 507 personnes. Cette tendance devrait perdurer plusieurs décennies selon les projections de vieillissement réalisées par l'ARS qui prévoient notamment une forte progression du nombre d'habitants de plus de 75 ans.

**Le Pas-de-Calais reste un département où l'espérance de vie à la naissance est parmi les plus faibles de l'hexagone** (dernier rang pour les hommes et troisième position pour les femmes). Cette situation est principalement liée à un **contexte socio-environnemental difficile et à des conduites à risques** qui entraînent une surreprésentation de pathologies lourdes et conduisent à une vulnérabilité de la population.

**Le département présente un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale** avec une pauvreté qui se concentre surtout dans de grandes villes (Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer, les communes et pôles urbains du Bassin minier) et présente également dans certains territoires ruraux. Les jeunes sont les plus touchés.

Au regard des caractéristiques sociodémographiques et des perspectives d'évolution, les besoins en termes de services de solidarité demeurent importants et continueront à l'être dans les prochaines années tout comme les besoins en direction des enfants ou des personnes âgées et des personnes handicapées.

## Une offre de service petite enfance et de l'enfance en progression

### ► Une augmentation de l'offre d'accueil marquée depuis 2013

L'offre en matière de modes de garde est un facteur fort d'attractivité territoriale et impacte les problématiques de conciliation de la vie professionnelle et familiale. La présence de ces services dans les communes conditionne parfois le choix de l'installation des nouveaux ménages.

En 2015, il y a dans le département 63,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce taux de couverture comprend l'accueil individuel (+0,1%) et l'accueil collectif (+9,6%). **Cette capacité d'accueil est en hausse depuis 2013 (+1,4 points)** et situe le Pas-de-Calais dans une situation proche de la moyenne nationale.

En 2015, le Pas-de-Calais comptait 32 290 places auprès des assistants maternels agréés et 4 365 réparties dans les établissements, soit près de 500 places supplémentaires depuis 2013. **Entre 2013 et 2015 avec la création de 34 structures supplémentaires, les modes d'accueil collectif majoritairement gérés par des collectivités ont enregistré une progression de 22,2%** (carte n°1, 2014).

Le département se distingue en matière de scolarisation des enfants de 2 ans, avec un taux nettement supérieur à la moyenne nationale (39% Pas-de-Calais contre 15% à l'échelle nationale). Indirectement, cette scolarisation précoce influe sur le besoin de modes de garde qui s'en trouve réduit.

**La quasi-totalité du territoire départemental est couverte par des Relais d'Assistants Maternels** (838 communes au 31 mai 2016). Cependant, 55 communes ne le sont pas, notamment sur le secteur de l'ex Communauté de Communes Opale sud, certaines communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, de l'ex CC d'Artois Lys et des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin (carte n°2).

Malgré la diminution du nombre d'assistants maternels agréés (-1,6% entre 2013 et 2015) le nombre de places est resté stable (de 32 242 à 32 290 places).

**L'accueil individuel est le principal mode de garde dans le département, représentant 88% de la capacité d'accueil** (65% en France).

La part des moins de 6 ans sur l'ensemble de la population intercommunale se densifie selon un phénomène de périurbanisation ; en retrait des zones littorales et de leur arrière-pays

(Communautés de Communes de la Région d'Audruicq, des Trois Pays, du Canton d'Hucqueliers) ainsi qu'autour des grandes agglomérations tels les territoires de l'Audomarois, du Calaisis et dans une moindre mesure de l'Arrageois et du Boulonnais. Les territoires où les enfants de moins de 6 ans sont les plus nombreux sont l'Artois (17 925 enfants concernés) et Lens-Liévin (20 019).



En matière de mode de garde itinérant, les anciennes Communautés de Communes du Pays d'Aire et de la Morinie ont mis en place une halte-garderie itinérante, « Roul'Boutchou », dans l'objectif d'offrir un service supplémentaire adapté aux spécificités du territoire.

L'offre d'accueil ne cesse d'augmenter ces dernières années. Toutefois, **il reste à l'échelle du département, dans certaines zones géographiques notamment dans les zones urbaines (Lens-Liévin), des besoins partiellement couverts ou des besoins spécifiques** à travailler comme par exemple les capacités d'accueil à horaire atypique ou temporaire et flexible (ponctuels dans le cadre d'une formation, reprise d'activité, ...).

### ► Un bon maillage territorial des consultations PMI

En 2015, 12 228 enfants ont bénéficié d'au moins une consultation par un médecin de PMI, ce qui représente 10,5% des enfants de moins de 6 ans contre 11,3% en 2013.

**L'implantation de proximité des lieux de consultation constitue un avantage certain** (174 lieux en 2015) ; ainsi, près de 95% de la population de moins de 6 ans résident à 10 minutes en voiture d'un lieu de consultation d'enfants (Carte n°3).

Globalement, l'accessibilité des ménages aux services d'information et d'accompagnement dans le domaine de la petite enfance (CAF, MDS, ...) est bonne. Seuls les habitants des Communautés de Communes du Canton d'Hucqueliers et environs, du Pays de Lumbres et de du Canton de Fauquembergues sont à plus de 15 min en voiture d'un point de contact.

Des disparités territoriales existent aussi en termes de sollicitations des services PMI. Ainsi, à l'échelon départemental la moyenne est de 3,7 consultations par enfant et par an, avec des situations territoriales diversifiées comme dans le Ternois (2,7 à 3,5 entre 2013 et 2014), le Boulonnais (3,5 à 3,8) et l'Arrageois (4,6 à 3,9).

Dans certains cas, la fréquentation des services et l'évolution des missions remplies par les médecins de la PMI ont été mises en lien avec la diminution de la présence de médecins généralistes ou de pédiatres dans certains secteurs.

Enfin ce maillage territorial est complété par des services de PMI à domicile **comme les visites à domicile des puéricultrices et sages-femmes, qui sont un élément majeur en matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité.**

### ► Une demande en constante augmentation pour les services d'aide à l'enfance

Le Pas-de-Calais fait partie des 10 départements présentant un taux élevé de jeunes de moins de 21 ans accueillis à l'ASE (1,5%- moyenne nationale 0,95%, DREES 2013). Le nombre

d'enfants accueillis est en constante augmentation. EN 2015, 6 290 enfants sont concernés par ces accueils, ce qui représente une augmentation de 5,4% par rapport à 2013 (5 970 enfants).

L'implantation territoriale de l'offre d'accueil est hétérogène. Les services départementaux veillent donc à ce que le principe de proximité de l'enfant avec sa famille soit priorisé lors du choix du lieu d'accueil. L'accueil chez un assistant familial est le mode d'hébergement privilégié dans le département (2/3 des enfants accueillis à l'ASE).

L'offre d'accueil en établissement connaît une baisse prononcée depuis 2013 ; le nombre d'enfants qui y sont placés a diminué de 12,8% soit 197 enfants de moins (1 343 en 2015). Le Département a engagé un travail avec les associations et l'Etablissement Public Départemental Enfance Famille (EPDEF) afin de moderniser l'offre d'accueil institutionnel autour de 3 axes : la diversification, le rééquilibrage et la relocalisation de l'offre.

Il y a en 2015, il y a 33 établissements d'Aide Sociale à l'Enfance (MECS, FJT, foyers de l'enfance, pouponnières, centres maternels) pour un nombre total de 1 694 places.

## **Une offre diversifiée de services destinés à la jeunesse pour répondre à un besoin marqué dans le département**

### **► Une offre de service en direction de la jeunesse principalement portée par les collectivités et les associations**

De nombreux services sont proposés par les communes et les intercommunalités comme les centres de loisirs, les maisons des jeunes...Seule strate de collectivité à conserver la clause générale de compétence, les communes proposent traditionnellement de nombreux équipements ou services destinés à la jeunesse : organisation des centres de loisirs, centre socioculturel, aides sociales, ...Les prises de compétence des intercommunalités sont variées dans ce domaine à l'image de l'ex Communauté de Communes de l'Auxillois qui, par exemple, gère les accueils de loisirs sans hébergement ou encore la formation au BAFA.

Le Département, la CAF ainsi que de nombreuses communes développent également des aides pour encourager l'autonomie des jeunes : aides au permis de conduire, à la mobilité, aux voyages ...

Les **associations de jeunesse et d'éducation populaire** sont également particulièrement présentes auprès de ce public. **Le Pas-de-Calais compte une dizaine d'associations**, parmi lesquelles la Fédération Familles Rurales, les Francas, la Ligue d'Enseignement ou encore l'Association d'Action Educative. Si leurs sièges sont généralement implantés dans des grands centres urbains (Arrageois, Lensois et même Lille), la plupart d'entre elles bénéficient de représentations locales définies selon leur mode de fonctionnement (section ou association locale, points d'accueil et/ou permanences) permettant un maillage adapté aux territoires.

## ► **Une augmentation du nombre de jeunes accueillis durant les dernières années par les Missions locales**

Les jeunes de 16 à 29 ans, en France comme dans le Pas-de-Calais, connaissent des difficultés notamment économiques et sociales, avec des taux de chômage plus élevés que le reste de la population (39,9% des 15-24 ans en 2013, 28,3% France métropolitaine) ayant pour conséquences des situations de pauvreté plus fréquentes, des difficultés en termes de logement, de santé et d'une manière générale de qualité de vie.

Pour accompagner plus spécifiquement cette population, un certain nombre de dispositifs existent et sont présents dans le département dont les missions locales.

Créées à l'initiative de l'Etat et des collectivités locales, les Missions locales prennent en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Elles offrent un accueil et une information de proximité, un accompagnement individualisé dans la construction de parcours d'insertion professionnelle et sociale : appui dans la recherche d'emploi et/ou d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté, ainsi qu'un soutien aux démarches administratives (ressources financières, documents personnels).

Depuis 10 ans, les 26 Missions locales du Nord-Pas-de-Calais reçoivent toujours plus de jeunes (+ 29% entre 2005 et 2014), dont 130 548 en 2014. **Il en existe 9 dans le Pas-de-Calais à Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Hénin-Beaumont, Liévin, Montreuil-sur-Mer, Saint-Omer et Saint-Pol-sur-Ternoise.**

Cette implantation est complétée par un maillage de 44 points d'accueils fixes de proximité localisés selon les partenariats dans un hôtel de ville, un espace mutualisé de services et permettant une plus grande proximité avec les jeunes (carte n°4).

## ► **Des lieux d'information et d'orientation des jeunes (PIJ, PAEJ, Maison des adolescents...) implantés dans les territoires où la population des 16 à 25 ans est la plus importante**

En 2015, 33 Points d'Information Jeunesse (PIJ) étaient implantés dans le Pas-de-Calais (carte n°4). Ces Points d'Information Jeunesse sont ouverts à tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans et permettent un accès à l'information (enseignement, métiers, emploi, formation permanente, vie pratique, loisirs et sports, vacances, pays étrangers, ...) et aux services développés dans le réseau Information Jeunesse (aide au CV, annonces jobs, logement, aide aux projets...).

Un PIJ est un service intégré dans une structure support (Mairie, Mission Locale, association de quartier, etc...). Les structures labellisées sont liées par convention triennale avec le Centre Régional de l'Information Jeunesse, la DRDJS du Pas-de-Calais et la collectivité territoriale.

Il existe également une **offre d'accompagnement plus spécifique avec les Points d'Informations et d'Accompagnement de la Jeunesse (PAEJ)** mis en place, par étape, entre 1996 et 2006, et destinés aux adolescents et jeunes majeurs (10 – 25 ans) en grande difficulté sociale : conflits familiaux, mal-être, échec scolaire, conduite à risque, errance... Les missions de ces établissements sont donc de prévenir et d'éviter les décrochages et les

ruptures, de rétablir la communication et de restaurer les liens de confiance avec les adultes. Le PAEJ est amené à travailler avec les principaux partenaires œuvrant auprès d'adolescents et de jeunes (clubs de prévention, services sociaux, missions locales, les collèges et lycées, secteur pédopsychiatrique...). 30 à 40% des jeunes reçus peuvent être considérés comme en situation de difficulté d'insertion sociale.

Dans le Pas-de-Calais, il existe 4 structures porteuses : l'association la Vie Active (PAEJ Henri Darras, Arras), l'association APSA (« le fil d'Ariane » à Lens), le Sagittaire (Carvin) et l'Association Littoral Prévention Initiatives de Boulogne. Chacune propose des lieux d'accueils et de permanence selon leur périmètre d'intervention (Carte n°4).

Enfin, **en 2012 le Département a proposé une nouvelle forme d'accueil par le biais des Maisons des Adolescents.** La création des Maisons des Adolescents a fait partie d'une des grandes orientations du Schéma de l'Enfance et de la famille (2011-2015), piloté conjointement par le Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil départemental.

L'ouverture en 2012 de deux Maisons des Adolescents, l'une sur le territoire de Lens Hénin (Hénin-Beaumont) et la seconde sur le littoral organisé sur deux sites, St Omer et Boulogne (carte n°4), permet de proposer une offre de services complémentaires sur l'ensemble du département tant pour les adolescents et leur famille que pour les professionnels. En complément des réponses apportées par l'équipe permanente, sont amenés à intervenir au sein de la Maison des Adolescents, des partenaires « associatifs » (PAEJ, avocat, juriste, diététicienne, sage-femme...) mais aussi « institutionnels » (médecine hospitalière, Education Nationale, justice, CPAM). Les partenaires qui contribuent à l'accès à la citoyenneté dans les domaines de la culture du sport, de l'éducation sont également associés. Les Missions Locales ont vocation également à être mobilisées dans le réseau des Maisons des Adolescents sur le volet insertion par la formation et/ou l'emploi.

### **L'offre de service pour les personnes âgées : un besoin de diversification de l'offre**

Même si à l'échelon national, le Pas-de-Calais fait partie des départements ayant la part de population âgée de plus de 60 ans la plus faible, leur nombre connaît une forte progression (+2,3 points entre 2008 et 2013 contre +2,1 points en France Métropolitaine) et s'accompagnera à l'avenir d'une hausse significative des personnes âgées de plus de 75 ans potentiellement dépendantes. Entre 2008 et 2013, la population des plus de 60 ans a augmenté de 12% et les plus de 75 ans de 6 % (Carte n° 6).

L'ensemble des territoires du sud du département, du littoral de la côte d'Opale à l'Arrageois ont une population « vieillissante » qui représente de 23 à 28% de la population (carte n°5). Toutefois, en termes de nombre de personnes concernées, Les 3 EPCI dont le poids des personnes âgées de 60 ans ou + dépasse 25 % de la population représentent un peu plus de 37 000 personnes de cette classe d'âge alors que les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et le territoire de l'Artois en totalisent à elles près de 142 000.

Au 31 décembre 2013, il y avait dans le Pas-de-Calais 25 863 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et 8 477 en établissement. Parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile, 70% avaient plus de 80 ans et 75% étaient des femmes. Parmi ceux en établissement 77% avaient plus de 80 ans et plus des trois quarts étaient des femmes.

Les établissements médicalisés, non médicalisés (le logement intermédiaire), les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ou encore les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) répondent aux besoins de cette population qui sont multiples en fonction de leur lieu d'habitation et de leur degré d'autonomie.

### ► **Une offre en établissement qui doit s'adapter au recul de l'âge d'entrée et à des besoins en évolution**

Le département du Pas-de-Calais totalise 220 établissements médicalisés et non médicalisés en 2015. Plus de 2 000 places supplémentaires ont été créées en 5 ans avec un besoin d'adaptation à l'évolution de la nature de la demande des personnes âgées et leur entrée plus tardive en établissement. En effet, un recul constant de l'âge moyen d'entrée en EHPAD s'opère depuis 2009. Entre 2013 et 2015, l'âge moyen d'entrée est passé de 84,2 ans à 84,8 ans (83,5 ans en 2009).

Il y a, dans le Pas-de-Calais, 93,7 lits d'hébergement permanent ou temporaire pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Certains EHPAD disposent d'une unité spécifique accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Au 31 décembre 2013, il y avait 11 139 places autorisées dont 10 100 étaient ouvertes.

C'est près de 2 000 places qui ont été ouvertes entre 2012 et 2016, principalement sur les territoires de Lens Hénin et de l'Artois. Globalement la capacité d'accueil en hébergement médicalisé progresse pour les personnes de 75 ans et plus, avec 87 lits en 2015 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus contre 84,9 en 2013 (carte n°7).

L'offre d'hébergement non médicalisé est constituée par les Résidences Autonomie (ex MARPA ou Foyer Logement). Elles sont destinées à des personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie, offrent une réponse appropriée aux besoins des personnes âgées en milieu rural, isolées ou en perte d'autonomie, souhaitant vieillir dans leur environnement habituel. En 2015, on comptait 3 295 places non médicalisées autorisées et ouvertes soit 27,2 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus.

Une offre alternative existe dans le département avec les « accueillants à domicile » qui en fonction de leur agrément peuvent accueillir de 1 à 3 personnes. Au 31 décembre 2013 il y avait dans le Pas-de-Calais 192 accueillants familiaux soit un potentiel de 367 places.

### ► **L'offre de services à domicile : un large panel de dispositifs et de structures**

Le maintien à domicile des personnes âgées est favorisé par la mise en place d'un large panel de dispositifs et de services : la téléassistance, le portage de repas, l'Hospitalisation à Domicile (HAD), l'accueil de jour ou encore les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

En 2015, le Pas-de-Calais comptait 147 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (9 de plus qu'en 2013) permettant la couverture totale du département selon leurs périmètres d'intervention.

Le nombre de structures est plus ou moins important selon les territoires afin de correspondre à la densité de la population utilisatrice, à l'image du territoire de Lens-Liévin qui recense 52 000 personnes âgées de 60 ans et plus (16% de cette population au niveau départemental) et qui compte 22 SAAD.

Le Pas-de-Calais compte aussi 5 structures d'Hospitalisation à Domicile, 47 SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) et 3 SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) qui associent et coordonnent les SAAD et SSIAD (services de soins infirmiers au domicile).

### ► Une offre d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées, handicapées et de leurs aidants

Le Département a développé un concept original de « **Maisons de l'Autonomie** » à destination des personnes âgées, handicapées et leurs aidants.

Ces Maisons de l'Autonomie s'appuient sur la mutualisation des moyens du Département, de la MDPH et des CLIC, ainsi que des MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer) qui sont portées par le Département.

**Elles impulsent et structurent un réseau partenarial qui fonctionne sur le mode du « guichet intégré »**, l'objectif étant que les partenaires de la Maison de l'Autonomie (CCAS, réseaux de santé, hôpitaux, services d'aide...) soient à même d'offrir une information et orientation de qualité aux personnes, en tout point du territoire.

Le maillage départemental est constitué de 10 MDA, implantées sur les territoires d'intervention de proximité, au sein de sites ou de Maisons du Département Solidarité.



Un site existe pour faciliter les démarches, comparer les prix des établissements, connaître les procédures : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr). Il est complété au niveau du département par ViaTrajectoire, une plateforme numérique du service public, gratuite et sécurisée, qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé. Un moteur de recherche aide les usagers, professionnels de santé et hospitaliers, et médico-sociaux dans le choix de la structure ou du service le plus adapté aux besoins de la personne. Les domaines couverts actuellement sont les Soins de Suite et de Réadaptation, les Unités de Soins Palliatifs, l'Hospitalisation à Domicile, les Unités de Soins de Longue Durée, les structures d'hébergement pour personnes âgées ainsi que les services et structures destinés aux personnes

### L'offre de service en direction des personnes en situation de handicap : une augmentation de la capacité totale d'accueil de l'offre d'hébergement

L'hébergement des personnes en situation de handicap peut être médicalisé ou non et organisé selon différents modes : en permanence, accueil de jour, temporaire ou en accompagnement à domicile.

L'offre médicalisée repose sur les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) tandis que la non-médicalisée est plus diversifiée : les foyers d'hébergement, les foyers de vie et les établissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Handicapées (EHPA-H). **7 nouveaux établissements ont été ouverts depuis 2013, augmentant la capacité de places ouvertes (structures médicalisées et non médicalisées) à 3 382 en 2015, soit 44,8 places pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans.**

L'offre de places en hébergement non médicalisé (comptabilisées : places en foyers hébergement, en EHPA-H, en foyers de vie, en services d'accueil de jour et en services d'accueil temporaire) a connu entre 2013 et 2015 une hausse de 3,7%, soit 115 places supplémentaires.

Au total, en 2015, on recense 4 145 places ouvertes (structures et services médicalisées et non médicalisées). **La capacité totale d'accueil a connu entre 2013 et 2015 une hausse de 4,5% ce qui équivaut à 178 places supplémentaires.** Cette capacité d'accueil est en hausse grâce à l'évolution positive du nombre de places, l'ouverture d'établissements sur la période et la baisse de la population des 20-59 ans.

En 2015, le Pas-de-Calais disposait de taux d'équipements équivalents aux moyennes nationales en matière d'accueil spécialisé (Pas-de-Calais ; 0,8 place/ 1 000 habitants, 0,8 France métropolitaine), d'accueil médicalisé (0,8 Pas-de-Calais / 0,7 France métropolitaine) et foyers de vie (1,8 Pas-de-Calais / 1,5 France métropolitaine).

**En matière d'information et de coordination**, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit la mise en place d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans chaque département. **Le réseau des MDPH couvre l'ensemble du département, celles-ci étant localisées au sein de 10 Maisons de l'Autonomie.**

Placée sous la responsabilité du Conseil départemental, la MDPH est **un guichet unique** qui a été créé pour faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

Elle est un lieu d'accueil et d'orientation pour toute demande concernant une situation de handicap telle que l'aide à la formulation du projet de vie, l'évaluation d'un plan personnalisé de compensation ou encore l'orientation professionnelle en collaboration avec plusieurs services de l'État en charge des affaires sociales (DDCS), de l'emploi (DIRECCTE, Pôle Emploi), de l'éducation (Inspection Académique) et les organismes spécialisés (AGEFIPH, réseau Cap Emploi).

## **Un maillage dense d'accueil tous publics et des publics en difficulté**

L'offre de service et d'accueil du public est constituée de l'ensemble des services ouverts à l'ensemble de la population dont les publics en difficulté.

### **► L'accueil social de proximité : de nombreux points de contact sur le territoire**

Les communes constituent l'un des premiers points de contact des habitants dans le cadre de leurs démarches administratives, d'information ou d'orientation.

Les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale réalisent un accueil de proximité et polyvalent dans de nombreuses communes du Pas-de-Calais. Au niveau de l'enfance par exemple, certains CCAS administrent des crèches communales en lien avec les services de PMI (ex : Lillers) ou mènent des opérations de réussite scolaire avec l'Education Nationale (Carvin). D'autres, agissant en réseau, gèrent des SAAD, des SSIAD, des Foyers

logements (Résidences autonomie), développant un accompagnement à la perte d'autonomie (Boulogne-sur-Mer, Calais, Lillers, CIAS d'Hucqueliers ou le SIVOM du Bruaysis).

Certains entreprennent des actions coordonnées avec les associations caritatives volontaires pour l'aide alimentaire au profit des familles (Carvin, CIAS de Guînes) dont notamment le développement d'épiceries solidaires avec les partenaires de l'aide alimentaire (Guînes, ex Communautés de communes du Canton de Fruges ou de la Morinie). Le CIAS de Fruges a été associé à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire et d'autres services pour la population.

Activité parfois plus traditionnelle, de nombreuses structures intercommunales et communales participent à l'instruction du RSA et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Des évolutions sont à prévoir en lien avec la loi NOTRe qui a rendu facultative la création de centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Les compétences du CCAS peuvent alors soit être gérées directement par la commune, soit transférées au CIAS. Le choix du maintien ou de la dissolution du CCAS est du ressort du conseil municipal.

**Les services du Département assurent une présence territoriale de proximité.** L'accueil en permanences sociales et/ou administratives est assuré au sein des sites des Maisons Départementales des Solidarités ou dans les points d'accueil de proximité (366 points répertoriés en 2015) **ce qui permet à 98 % de la population du Pas-de-Calais d'habiter à moins de 10 minutes d'une permanence sociale.**

Deux points sont également à souligner concernant cette forte implantation territoriale :

- En plus des sites existants, les permanences « hors sites » sont situées là où les difficultés sociales sont les plus fortes (carte n°8).
- Par ailleurs, il apparaît que 30% des points d'accueil du Pôle Solidarités (107 accueils sur 355) sont situés dans les quartiers politiques de la ville (ou 300m) qui regroupent 10% de la population du département (carte n°9).

Les territoires de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin sont les mieux couverts (100% de la population vit à moins de 10 minutes en voiture d'un lieu de permanence). Dans le Montreuillois et le Ternois, où l'échelle des distances est importante, un faible taux de population reste éloigné de plus de 10 minutes en voiture d'une permanence (Montreuillois 10% et Ternois 8%).

Composante des Maisons du Département Solidarité, les Services Locaux Allocation Insertion (SLAI) mettent en œuvre la politique départementale allocation et insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

En 2015, le Pas-de-Calais comptait 78 238 allocataires du RSA (+ 8,8% depuis 2013), soit 9,3% de la population des 20-64 ans du département (contre 8,6% en 2013), 53 425 bénéficiaires relevaient du RSA Socle (source CAF).



### **Le « premier accueil social inconditionnel de proximité »**

Afin de garantir une écoute, une information et une orientation adaptées à chacun, le Département du Pas-de-Calais met en place une politique de « premier accueil social inconditionnel de proximité », prévu dans le plan national interministériel en faveur du travail social et du développement social. Il s'agit d'un accueil ouvert à tous qui doit être de proximité et facilement accessible pour prévenir les difficultés et renforcer l'accès aux droits (communication diversifiée et adaptée aux publics, accessibilité physique des lieux, horaires compatibles avec une activité professionnelle, accompagnement proposé aux personnes rencontrant des difficultés, des préoccupations ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social ...).

Dans ce cadre, le Département développe plusieurs initiatives en étroite collaboration avec ses partenaires. Par exemple, pour réduire les problématiques liées à la barrière de la langue, des documents (courrier administratif, aides financières) ont été traduits en plusieurs langues et des professionnels maîtrisant plusieurs langues ont été identifiés en interne. De même, tous les sites du Département ont une permanence par jour sans rendez-vous pour la gestion des urgences. Il développe également un guide ressource informatisé des solidarités.

### **► Un accompagnement des familles et personnes en situation de grande précarité assuré également par de nombreuses associations**

Restos du Cœur, A.T.D Quart Monde, Secours Populaire Français...pour ne citer que quelques exemples, les associations caritatives sont parmi les structures les plus proches de la population en difficulté. Elles constituent un rouage essentiel de l'aide sociale, au contact direct avec les publics et en relation avec les acteurs institutionnels.

Bien au-delà de leurs actions habituelles, elles proposent un accueil de 1<sup>er</sup> niveau ainsi qu'un accompagnement sur le long terme. Précarité énergétique ou alimentaire, santé, logement, mais aussi soutien administratif aux diverses démarches, ... les associations sont de plus en plus sollicitées par les usagers mais aussi par les collectivités.

### **► Des accompagnements spécifiques en matière d'insertion bancaire et gestion budgétaire**

Le Point Conseil Budget (PCB) est un service porté conjointement par l'État, les associations et fondations de lutte contre l'exclusion et de protection des consommateurs, les créanciers publics et privés et les établissements bancaires et de crédit.

Les PCB sont des lieux ouverts à tout public, proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire. Ils s'adressent à toutes les personnes souhaitant améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses.

Leur action est organisée en deux niveaux d'intervention : le premier, celui dit de proximité qui assure le premier niveau d'information et d'intervention (écoute, informations, conseils et accompagnement des ménages), et le second dit experts, spécialisé dans l'intervention auprès des créanciers.

Actuellement le Pas-de-Calais compte 4 PCB à Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens et Arras. Hormis celui de Boulogne-sur-Mer, leurs zones d'intervention dépassent le périmètre de leur lieu d'implantation ; ainsi le PCB intervient à l'échelle du Pays du Calais, celui de Lens dispose de sites à Libercourt, Lens et Arras, et enfin le PCB d'Arras porté par l'UDAF dispose d'une envergure départementale.

A l'exception du rayonnement départemental de l'UDAF, le maillage des PCB comportent des zones peu desservies notamment sur les territoires départementaux de l'Audomarois, du Montreuillois-Ternois ou encore de l'Artois.

### **Une présence des opérateurs nationaux en évolution s'appuyant sur les nouvelles Maisons de Services au Public**

**La CAF du Pas-de-Calais propose 4 lieux d'accueil permanent** (Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer). Outre ces 4 lieux, **la CAF propose 79 permanences d'accueil décentralisé** (lieux mis à disposition par des communes ou intercommunalités, en fréquence d'une ½ journée par semaine ou par mois), 17 espaces avec une borne interactive et 8 lieux disposant des deux services (Carte n°11).

L'utilisateur y est accueilli physiquement par un agent qui soit règle directement la demande (remise de documents, réponse à une question, etc...), soit le dirige vers un poste en libre-service où l'utilisateur pourra effectuer directement sa démarche avec ou sans accompagnement d'un technicien conseil, soit lui propose un accueil individuel sans rendez-vous (ticket/file d'attente dans ce cas) ou un accueil différé sur rendez-vous (option qu'un usager peut également retenir via les services numériques).

La CAF est aussi présente dans de nombreux espaces mutualisés de services (dont les Maisons de Services Au Public) où est assuré un accompagnement des usagers vers les outils à distance. Sa présence n'est pas systématique mais étudiée selon l'offre territoriale existante.

En tant qu'opérateur de services publics, la CAF s'est associée au plan partenarial engagé par l'Etat et la Poste dans le cadre du développement des Maisons de Services Au Public, et propose l'accès numérique à ses prestations dans les 11 « MSAP la Poste » labellisées en 2016 dans le Pas-de-Calais.

Enfin, au-delà de ses points de contacts avec les usagers, la CAF dispose de 7 antennes de développement social destinées à accompagner les territoires dans leurs projets de développement, dont certaines sont ouvertes au public. La CAF envisage de généraliser cette ouverture au public à la totalité de ses antennes, avec notamment la mise à disposition d'un espace numérique et d'un technicien conseil.

Le maillage départemental des services de la CAF est satisfaisant. La CAF réfléchit à l'évolution de son offre actuelle et notamment dans l'ex bassin minier au regard de la densité de population et de ses besoins.

**S'agissant de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)**, en plus de ses 6 agences territoriales qui traitent des questions liées à la retraite à Arras, Lens et Béthune pour l'Artois, Boulogne, Saint-Omer et Calais pour le littoral (Carte n°10), la CARSAT

a récemment remis en place des permanences dans certains espaces mutualisés de services au public en octobre 2016, après avoir dû les arrêter notamment à cause d'une très forte augmentation du nombre de dossiers de retraites à instruire dans la région qui ne permettait plus d'assurer un niveau de qualité de service satisfaisant. **Auparavant, il y avait une centaine de lieux de permanences de la CARSAT dans la grande région.** L'objectif était de couvrir l'ensemble du territoire avec des points situés à moins de 15 km du domicile des assurés.

Ces nouvelles permanences se tiennent dans plusieurs lieux identifiés dans le Pas-de-Calais : 6 dans l'Artois à Bertincourt, Frévent, Courrières, Montigny-en-Gohelle, Bruay-la-Buissière et Laventie, et 3 sur le Littoral à Rang-du-Fliers, Etaples et Théroutanne. Ces permanences sont ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, à raison de 2 fois par mois sur rendez-vous uniquement, pour une information de 1<sup>er</sup> niveau et une aide à la constitution de dossiers.

La CARSAT Nord-Picardie envisage d'ouvrir trois « centres d'affaires retraite et maladie » dont un à Arras pour le Pas-de-Calais. Ils auront en charge l'ensemble des missions de la CARSAT, à savoir la santé au travail et l'autonomie (contrairement aux agences actuelles qui ne traitent que le volet retraite).

Concernant l'accès aux droits, la CARSAT projette également de développer des liens avec les services sociaux pour améliorer les signalements et éviter les recours tardifs aux droits.



A noter qu'en juillet 2017, il n'y aura plus qu'un régime unique de retraite, commun à la CARSAT, la MSA et le RSI.

Enfin, le régime de protection sociale, la **Mutualité Sociale Agricole** protège l'ensemble de la profession agricole et assure notamment la couverture sociale globale de ses adhérents et participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

La présence territoriale de la MSA s'organise autour de 6 agences (Aire-sur-la-Lys, Ardres, Arras, Desvres, Montreuil-sur-Mer et Saint-Pol-sur-Ternoise) et d'un lieu de permanence (Bertincourt). En complément la MSA, en tant qu'opérateur de service public, s'est associée au développement des MSAP la Poste, étant d'ailleurs présente au sein des 11 premières Maisons ouvertes en 2016. Elle souhaite aussi proposer son offre de services à l'ensemble des espaces mutualisés quels que soient les opérateurs. Par ailleurs, la MSA développe ses services numériques et leurs usages (dont l'accompagnement afin d'éviter le risque de fracture numérique).

## De nombreuses structures d'accompagnement des familles et de soutien à la parentalité

### ► Les Centres de Planification ou d'Éducation Familiale

Le Centre de Planification ou d'Éducation Familiale (CPEF) est un établissement public ouvert à tous, quel que soit l'âge. Financé par le Conseil départemental, il est géré par un centre hospitalier, une association ou une commune.

C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de conseils sur la contraception, la prévention et le dépistage et les soins des infections sexuellement transmissibles, la sexualité, la famille, le couple (projet de couple, préparation à la fonction parentale, aide à la résolution de problèmes familiaux ou conjugaux, etc.). Les CPEF interviennent en mobilisant des professionnels (sages-femmes, médecins, conseillères conjugales, ...) et en menant de nombreuses actions et projets de prévention pour informer et former le grand public (ados, jeunes adultes, parents) et les professionnels du monde médico-social sur toutes les thématiques touchant la vie affective et sexuelle.

Le CPEF du Pas-de-Calais a augmenté ces lieux de consultations passant de 9 à 25 lieux répartis sur l'ensemble du département selon l'importance des besoins et la densité de population : 9 antennes principales et 16 annexes (Arrageois (1), Artois (4), Audomarois (1), Boulonnais (4), Calaisis (2), Hénin-Carvin (3), Lens-Liévin (6), Montreuillois-Ternois (3)).

### ► **Les Points Info Famille**

Créés en avril 2003, les Points Info famille ont vocation à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et à simplifier leurs démarches quotidiennes en leur proposant des points d'information accessibles, susceptibles de les orienter rapidement et efficacement vers les structures adéquates.

Il existe 7 Points Info Famille dans le département, répartis sur les arrondissements d'Arras (2 à Arras), Boulogne-sur-Mer (2 ; Wimereux, Outreau), Calais (1 ; Calais) et Lens (2 ; Oignies, Libercourt).

### ► **Les Espaces Rencontre**

Les Espaces Rencontre agréés sont inscrits sur une liste dressée par le représentant de l'Etat dans le département. Au 1<sup>er</sup> septembre 2013, le Pas-de-Calais comptait 8 Espaces Rencontre agréés : l'Association Pour la Solidarité Active du Pas-de-Calais (APSA) à Lens, l'association le Coin Familial à Arras, l'association Espace Enfance à Boulogne-sur-Mer et l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) qui gère 5 Espaces à Arras, Liévin, Saint-Omer, Saint-Pol-sur-Ternoise et Béthune.

### ► **La médiation familiale**

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

Développée en partenariat avec l'Etat, les Caisses d'Allocations Familiales, la MSA et le Département, la médiation familiale est assurée dans le Pas-de-Calais par 5 structures conventionnées (EPDEF, UDAF, ADAE, CAF et Beffroi Médiations) qui couvrent l'ensemble du territoire.

## ► Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Le dispositif REAAP est co-piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S) et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais. Il contribue à la mise en œuvre d'actions en direction des familles, en partenariat avec d'autres financeurs, d'autres partenaires tels que l'Education Nationale, le Conseil départemental...

L'animation du dispositif REAAP 62 dans les territoires a été confiée à deux associations : Colline ACEPP Nord-Pas-de-Calais et la Fédération des centres sociaux du Pas-de-Calais.

Cette animation se réalise au travers de 8 comités locaux (Arrageois, Artois, Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Montreuil-Etaples).

## Des services d'accès au droit également présents dans le département

En complément de l'ensemble des services évoqués précédemment, **il existe de nombreux acteurs spécialisés dans l'accès au droit et ouverts à tous les publics.**

Outre les tribunaux, il existe une diversité de structures, tant en nombre qu'en domaines d'intervention, qui proposent à la population conseils et accompagnements dans le cadre des démarches administratives relatives aux droits.

Points d'Accès au Droit, Maisons de la Justice et du Droit, les Centres Départementaux d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, ou encore l'antenne de justice, **14 structures d'accès aux droits sont recensées dans le Pas-de-Calais.**

Les **Points d'Accès au Droit (PAD) sont des lieux d'accueil, permanents ou non.** Ils apportent aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs, l'information de proximité qui les aidera à exercer leurs droits et leurs devoirs :

- Un service d'information, d'orientation et de consultation juridique gratuite et confidentielle,
- Un accueil et un soutien particuliers réservés aux victimes.

Selon les territoires, des permanences juridiques y sont tenues par des avocats, des associations spécialisées, des conciliateurs...

11 PAD maillent le Pas-de-Calais : Aire-sur-la-Lys, Auchy-les-Mines, Avion, Berck, Bruay-la-Buissière, Bully-les-Mines, Etaples, Houdain, Libercourt, Liévin et Saint-Nicolas-les-Arras. Ce dernier est complété par un « bus de la citoyenneté », développé par la Communauté urbaine d'Arras. **Néanmoins, depuis la fermeture du PAD de Saint-Pol-sur-Ternoise, une large partie sud du département n'est plus couverte.**

**Deux Maisons de Justice et du Droit (MJD) sont également implantées dans le Pas-de-Calais (Calais et Lens), ainsi qu'une antenne de justice à Hénin-Beaumont.**

Les MJD mobilisent différents acteurs (magistrats, avocats, policiers, éducateurs, travailleurs sociaux...) pour informer et apporter des solutions alternatives à l'action judiciaire. Ils participent à la lutte contre la petite moyenne délinquance et résolvent les petits litiges civils (logement, consommation, surendettement...) par des actions de prévention, d'insertion et de réinsertion, et par le recours à la conciliation et à la médiation judiciaire.

Un accueil spécifique est également réservé aux victimes d'infractions pénales (agression, coups et blessures, injures, vol, racket, escroquerie) qui trouvent une écoute, un soutien moral et un accompagnement tout au long de leurs démarches.

**Les Centres Départementaux d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** sont aussi des relais essentiels en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. **Les sièges des 3 CIDFF du Pas-de-Calais sont implantés à Arras, Béthune et Boulogne-sur-Mer, et proposent une trentaine de lieux de permanences** (Commissariats, Antenne de justice, Points d'Accès au Droit, mairies, ...).

Enfin, deux réseaux associatifs sont également présents sur le territoire départemental : l'Association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire (AVIJ62 – France Victimes 62 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018) et l'Union Départementale des Associations Familiales (organisme semi-public).

L'Union Fédérale des Consommateurs « UFC Que Choisir », l'Union Régionale des Organisations de Consommateurs (UROC Nord Pas-de-Calais), le CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) ou encore l'Association des Usagers Bancaires (AFUB), proposent des informations et conseils pour la défense des consommateurs.

Pour ces différentes associations, les périmètres d'action sont départementaux et s'exercent au travers d'un maillage de permanences locales.

## Rôles et initiatives des partenaires

### ► L'Etat

**La Préfecture** intervient dans le domaine des solidarités au travers notamment du soutien à la politique de la ville dans le Pas-de-Calais : la politique de la ville dans le département du Pas-de-Calais concerne 11 territoires (CAB, CUA, CALL, CAC, CAHC, CAPSO, ex Artois Comm, Terres des deux Cap, Artois Lys et les villes d'Étaples et Aire sur la lys). Ceux-ci ont structuré leurs interventions au travers d'un contrat de ville, outil dans lequel s'anime et se concrétise l'ensemble des objectifs des contributeurs : l'agglomération, les communes, les services de l'Etat, le Conseil régional Hauts de France, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux...

L'Etat, le Département du Pas-de-Calais et l'ensemble des collectivités ont souhaité mettre en place un **guichet unique dématérialisé pour l'appel à projets 2017**. Dans un contexte de transition numérique, cet espace dédié à la politique de la ville dans le Pas-de-Calais centralise l'ensemble des démarches et l'instruction des dossiers.

**Les domaines d'intervention de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** sont plus globalement : le droit des femmes (les luttes contre les discriminations, les maltraitements), l'insertion des personnes handicapées, l'accueil des demandeurs d'asile, la protection de l'enfance maltraitée, les accueils collectifs de mineurs durant les vacances, le soutien à la vie associative, l'encouragement aux initiatives, l'engagement et la mobilité des

jeunes, la gestion de la politique de la ville, le développement de la pratique sportive et l'accès au logement.

A ce titre, elle met en œuvre des politiques comme l'accompagnement de 650 actions au titre de la politique de la ville (8,1 millions d'euros en 2016), l'agrément des missions « service civique » avec plus de 1200 agréments en 2016, le suivi de 5 conseils de famille (239 enfants suivis au 31-12-2016), les déclarations d'accueils collectifs de mineurs (1400 en 2016.)



La mission de la DDCS de développement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat

En 2010, il existait un centre d'information des bénévoles. Le réseau a été consolidé avec 10 « points d'information à la vie associative » (PIVA) dans le département du Pas-de-Calais. Leur zone géographique s'étend à l'ensemble du territoire pour constituer un véritable « maillage » au service des acteurs associatifs dans une perspective de développement de la vie associative locale (implantation d'au moins un PIVA par arrondissement).

### ► Le Département :

- 9 Maisons du Département Solidarités, 26 sites MDS, 366 points d'accueil hors site, (permanences sociales et/ou PMI).
- 10 Maisons de l'Autonomie (intégrant les Maisons Départementales des Personnes Handicapées), 2 Maisons des Adolescents, 25 sites du CPEF (9 antennes et 16 annexes).

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 **désignait le Département comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires**. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, a réaffirmé la compétence du Département en matière de solidarités humaines et de solidarités territoriales. L'action sociale du département, concerne principalement :

#### L'enfance et la famille

- Consultations de la Protection Maternelle et Infantile,
- Bilans de santé en école maternelle,
- Suivi de la femme enceinte et promotion de l'allaitement maternel,
- Centres de planification et d'éducation familiale,
- Délivrance des agréments aux couples qui souhaitent adopter,
- Modes de garde collectifs de la petite enfance et délivrance des agréments aux assistants maternels et familiaux,
- Soutien à la parentalité par des aides à domicile et des aides financières,
- Prévention et protection de l'enfance : l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et le Projet Éducatif Individualisé pour les enfants qui lui sont confiés,
- Mise en place de formations pour les assistants maternels et les assistants familiaux.

### Les personnes âgées

- Aide au maintien à domicile, versement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), financement du service de téléassistance,
- Prise en charge des frais d'hébergement en établissement spécialisé
- Financement des maisons de retraite et création de places supplémentaires en établissements,
- Accueil temporaire et accueil familial.

### Les personnes handicapées

- Prestation de compensation du handicap,
- Aides à domicile et aides techniques,
- Hébergement en famille d'accueil et hébergement en établissement d'accueil temporaire ou permanent,
- Création de places supplémentaires en établissements d'accueil.

Pour l'année 2015, les dépenses de solidarité du Département se sont élevées au total à 943 millions avec 354 millions de dépenses dans le domaine de l'insertion et du RSA, 208 millions pour l'enfance-famille, 214 millions en direction des personnes âgées et 168 millions en direction des personnes handicapées.



#### Le Pacte des Solidarités et du Développement Social (juin 2017)

Le Pacte des Solidarités vise à rendre visibles, lisibles et accessibles les actions du Département pour tous les habitants du Pas-de-Calais, sachant que plus d'un habitant sur deux du Pas-de-Calais bénéficie directement ou indirectement de ces politiques solidarités.

Le PSDS matérialise l'ambition départementale « Près de chez vous – proche de tous » et précise les orientations du Département dans le domaine des solidarités pour agir en proximité, en équité et en efficacité, les « 3 dimensions opérationnelles » retenues et affirmées pour guider l'action départementale dans tous ses domaines d'intervention.

Répondant aux exigences légales, le Pacte des Solidarités regroupera dans un document unique le schéma départemental en faveur des adultes en situation de handicap et le schéma départemental en faveur des personnes âgées regroupés en schéma Autonomie, le Programme départemental d'insertion et le pacte territorial pour l'insertion et le Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées 2015-2020.

### ► **Les communes et intercommunalités**

Depuis la loi de cohésion sociale adoptée fin 2004, une compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » supplémentaire est ouverte aux communautés de communes et d'agglomération. Lorsque l'EPCI opte pour cette compétence, il peut en

confier l'exercice à un CIAS constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles.

Le CIAS permet, pour les communes qui le souhaitent, de se regrouper et de créer un établissement public intercommunal dédié à des actions sociales concertées, démultipliées par un territoire d'intervention et des moyens plus importants.

Un CCAS/CIAS peut intervenir dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

- Il gère des équipements et services : établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, halte-garderie, centres aérés, etc.
- Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Département, la Préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- Il peut être déléguataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Conseil départemental.

## ► Les associations

Globalement dans le Pas-de-Calais en 2016, **plus de 16 600 associations** étaient considérées comme actives avec une grande majorité d'entre elles intervenant dans le **domaine social<sup>5</sup> (63%)** mais également dans le domaine de la santé (9%), de l'enseignement (8%), du sport (3%), de la culture (1,5%). Près de 9% des associations sont répertoriées dans la catégorie « autres activités » qui regroupe les centres sociaux, les associations d'aides aux victimes, les activités caritatives, ...

Dans le département, près de 2471 associations emploient des salariés avec la moitié d'entre elles (48%) employant moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement moins nombreuses qu'au plan national (53%). Toutefois, il existe également à leurs côtés, 217 associations comportant plus de 50 salariés.

Plus de 60% des emplois associatifs relèvent du secteur social et s'adressent à des publics fragiles. Par rapport aux repères nationaux, l'aide à domicile et l'aide par le travail sont d'avantage développés dans le département

---

<sup>5</sup> Associations œuvrant dans l'hébergement médicalisé, social, l'aide à domicile, l'aide par le travail, l'accueil de jeunes enfants, d'adolescents, l'accueil d'enfants handicapés, ...

Ce secteur associatif représente un enjeu économique et social fort avec 40 844 emplois salariés associatifs (33 735 ETP), soit environ 10% de l'ensemble des salariés du territoire. Pour la dernière période 2011-2015, l'augmentation des effectifs salariés a été de 3,1% dans le secteur associatif contre un repli de -3,1% pour l'ensemble du secteur privé.

Une dynamique de création d'associations est à l'œuvre dans le Département (création de près de 1100 associations entre 2015-2016) mais légèrement moins forte que pour le reste de la France (7,6 nouvelles associations pour 10 000 habitants contre 11 en moyenne en France).

## ► La Caisse d'Allocations Familiales

### Représentation territoriale :

- 4 lieux d'accueil permanent,
- 79 lieux d'accueil décentralisé,
- 17 points de contact par borne interactive,
- 11 présences dans les MSAP la Poste.

La Caisse d'Allocations Familiales intervient dans quatre grands domaines de la branche Famille: la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la solidarité et l'insertion et le logement.

Ces interventions s'illustrent notamment par le versement, de façon universelle, de prestations légales aux familles ainsi que par le financement de services et d'équipements.

### Petite Enfance

- ➔ La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) comporte deux aides (la prime à la naissance ou à l'adoption et l'allocation de base) et trois compléments d'accueil individuel (libre choix d'activité, optionnel de libre choix d'activité et libre choix du mode de garde),
- ➔ Le financement des structures accueillant des jeunes enfants se traduit par des aides à l'investissement, qui permettent le développement des équipements, par des subventions de fonctionnement allégeant le coût pour les familles : la prestation de service unique (PSU, enfants de moins de 4 ans) et le contrat enfance jeunesse (CEJ, moins de 6 ans) prioritairement pour les territoires les moins bien couverts,
- ➔ Agrément des structures d'accueil de la petite enfance.

L'accueil des enfants âgés de moins de six ans constitue un enjeu important pour maintenir un bon équilibre démographique et stimuler le dynamisme économique et l'attractivité des territoires. Aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale s'inscrit dans cette perspective. A ce titre, la CAF apporte son savoir-faire et son soutien financier en tant qu'expert des besoins des familles. Elle assure un accompagnement pour toute collectivité territoriale, association ou entreprise souhaitant analyser ses besoins, être conseillée dans la réalisation de ses projets et être soutenue dans ses financements.

### Enfance et jeunesse

- Les allocations familiales, versées de façon universelle à toutes les familles ayant au moins deux enfants à charge de moins de 20 ans (dès le premier enfant dans les Dom),
- Le complément familial, pour les familles d'au moins 3 enfants âgés de plus de 3 ans,
- L'allocation de rentrée scolaire sous condition de ressources, pour des enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans,
- Les aides au temps libre qui favorisent l'accès des enfants et des jeunes aux loisirs et aux vacances soit par des subventions de fonctionnement versées (prestations de service), à des partenaires qui gèrent des équipements (accueils de loisirs, centre de vacances), soit par des subventions de fonctionnement par le biais du Contrat Enfance Jeunesse pour les enfants de 6 à 18 ans ou des aides financières individuelles versées directement aux familles.
- L'accompagnement de la fonction parentale au travers de dispositifs spécifiques tels que les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), la médiation familiale, les lieux d'accueil enfant-parents (LAEP) et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

### Solidarité et insertion

La branche Famille prend en charge, pour le compte de l'État ou des départements, le versement de minima sociaux. Les CAF viennent ainsi en aide aux personnes précaires, isolées ou handicapées et facilitent leur insertion.

- Le revenu de solidarité active (RSA socle et activité),
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH),
- Des dispositifs d'action sociale complètent ces prestations : facilitation de l'accès aux droits sociaux, actions de prévention, d'information et d'éducation familiale, versement d'aides financières individuelles, accompagnement social individuel ou collectif par des travailleurs sociaux.

La CAF favorise aussi les initiatives d'animation de la vie sociale en apportant un soutien financier et technique aux structures de proximité comme les centres sociaux.

### **Accès aux droits et l'amélioration des démarches**

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais considère qu'une fraction importante de ses usagers reste éloignée des services dématérialisés et nécessite une prise en charge physique. Afin de rendre son offre toujours plus accessible, elle réfléchit, au-delà de ses implantations actuelles, à proposer des accès numériques à son offre au sein de structures de type « points de contact » tels que les centres sociaux ou les accueils de loisirs.

## ► La Mutualité Sociale Agricole

### Représentation territoriale :

- 6 agences
- 1 lieu de permanence
- 11 présences dans les MSAP la Poste.

Chaque MSA développe, en fonction des besoins de son territoire, une offre de services ouverte à l'ensemble de la population.

En termes d'accès à ses services, la MSA Nord-Pas-de-Calais réorganise actuellement sa présence territoriale. Ce programme comporte une phase de redéploiement rationalisé de ces points d'accueil et le développement des partenariats avec les MSAP quels que soient les opérateurs dont notamment celles de la Poste où la MSA est présente dans chacune des 21 Maisons du Nord et du Pas-de-Calais.

En parallèle, afin de toujours mieux répondre aux attentes la MSA a généralisé les « accueils sur RDV », les mardi et jeudi, dans l'ensemble des agences.

La MSA propose de nombreux services en ligne, souhaitant qu'ils soient mobilisés par 80% des usagers en première intention, les 20% restant étant accompagnés par les agents. A cet effet, la MSA s'est dotée de moyens importants: présence de postes/accès aux services avec un accompagnement des agents dans tous ses points de contact, formation de ses agents et élus à l'utilisation de base de l'ordinateur/Internet/réseaux sociaux et au site de la MSA.

Devant le risque de « fracture numérique », la MSA a fait réaliser une étude par Emmaüs Connect sur les accès au numérique. Tous les adhérents nécessitent un accompagnement à l'usage mais le niveau de soutien diffère selon les usagers.

Enfin, la MSA publie, après les avoir recensés, l'ensemble des espaces publics permettant d'accéder à Internet auprès des adhérents.

## Synthèse des enjeux

---

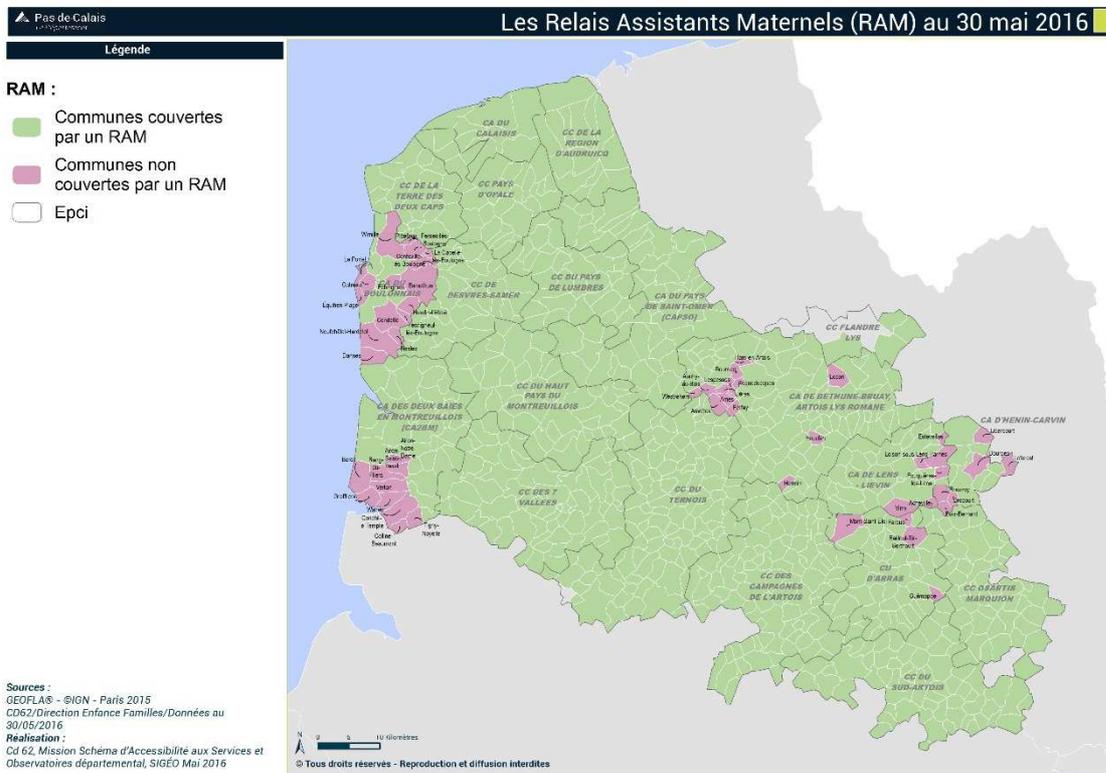
- Diversification de l'offre d'équipements et de services, en lien avec le Pacte des Solidarités :
  - En direction de la petite enfance
- Développer une offre dans les secteurs géographiques où il reste un déficit d'offre localisé ou des besoins spécifiques par l'intermédiaire de réponses diversifiées : RAM itinérant, horaires atypiques, ...
- Maintenir une présence de proximité de la PMI,
  - En direction des PA-PH
- Diversifier l'offre hors établissements,
- Poursuivre l'information à destination des personnes âgées et personnes en situation de handicap,
- Poursuivre l'information et l'accompagnement des aidants,
- Diversifier l'offre et prise en compte des handicaps spécifiques,
- Déployer le dispositif Réponse Accompagnée pour Tous (expérimentation nationale en cours).
- 
- Maintenir l'accès à un accompagnement social de premier niveau en proximité :
  - Assurer un maillage territorial par l'organisation du 1er accueil social inconditionnel de proximité et de la qualité de l'accueil dans un contexte de réduction de la présence territoriale de certains services et de potentielle prise de compétence par les nouveaux EPCI
  - Garantir l'accès aux droits sociaux pour des publics spécifiques
  - Faciliter l'accès aux droits: simplification du langage administratif et des démarches, accompagnement des usages des services à distance, amélioration des points d'accueil du public...
- 
- Approfondir l'accès aux services de solidarité selon des spécificités du département
- En lien avec les services publics et associatifs concernés par les situations de grande précarité (regard sur l'aide alimentaire, l'insertion bancaire ...) ou encore le soutien à la parentalité...

# Cartes

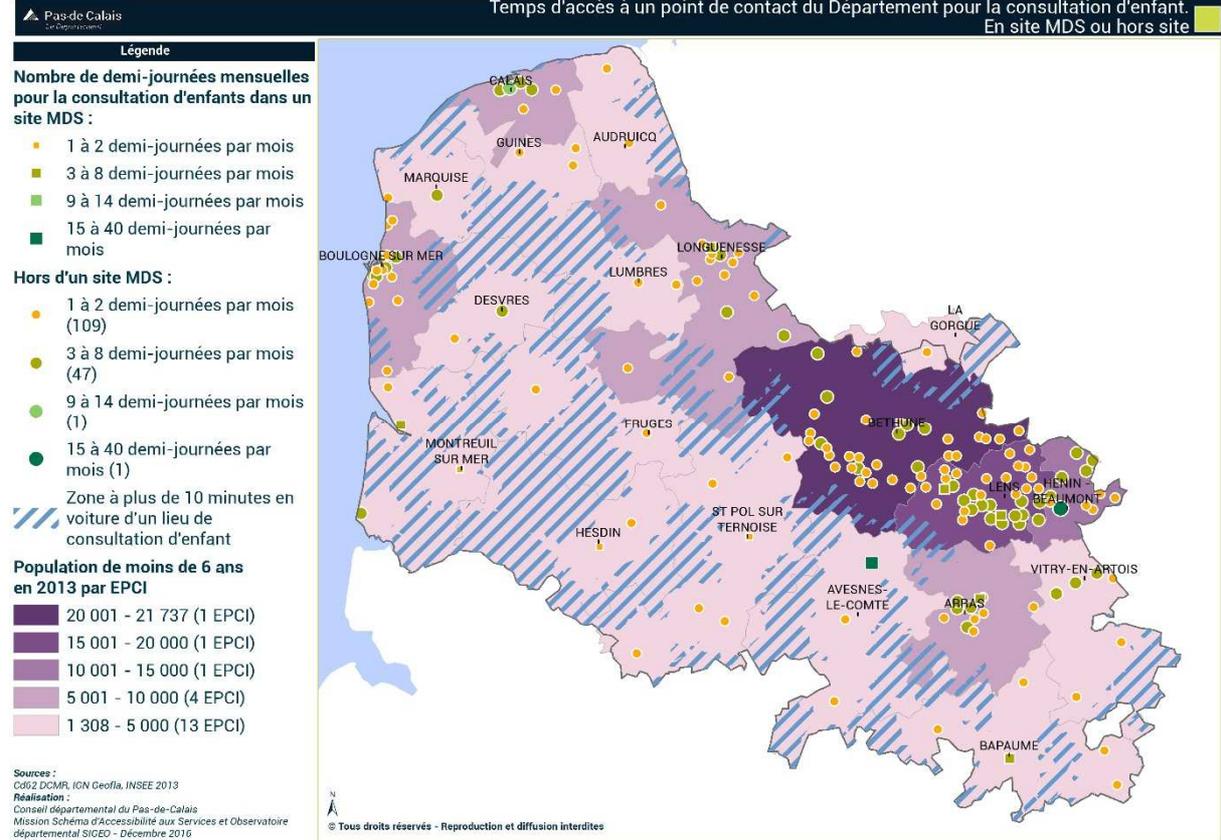
## Carte n°1 : les équipements d'Accueil Jeunes Enfants



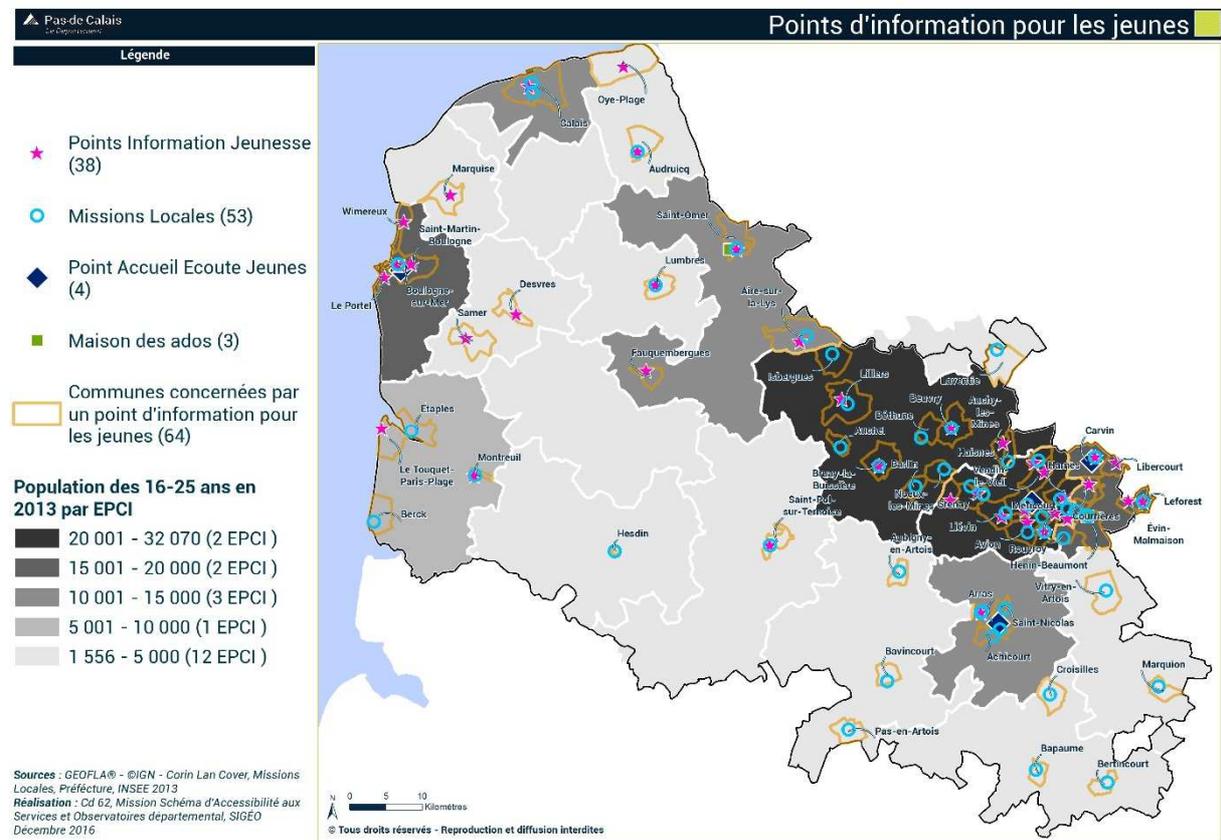
## Carte n°2 : le maillage départemental des Réseaux d'Assistants Maternels



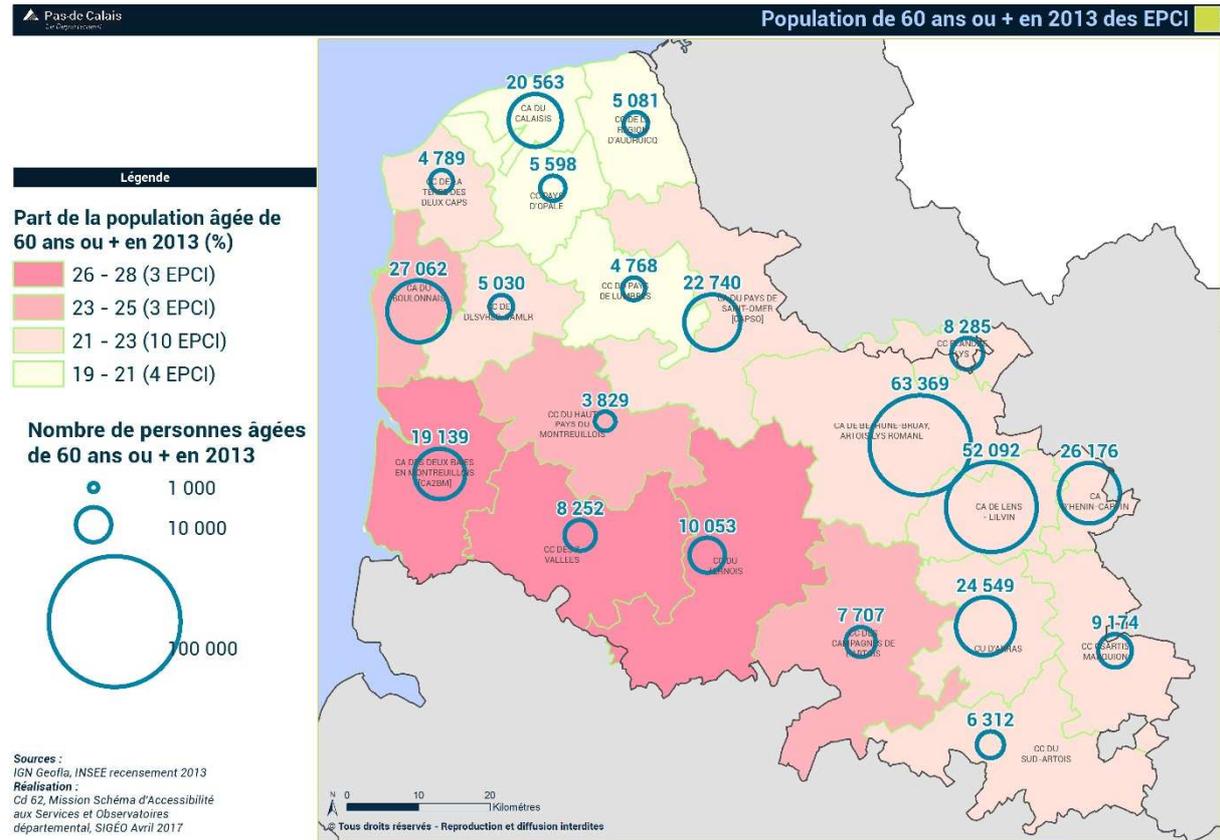
### Carte n°3 : Accès aux consultations des enfants de moins de 6 ans



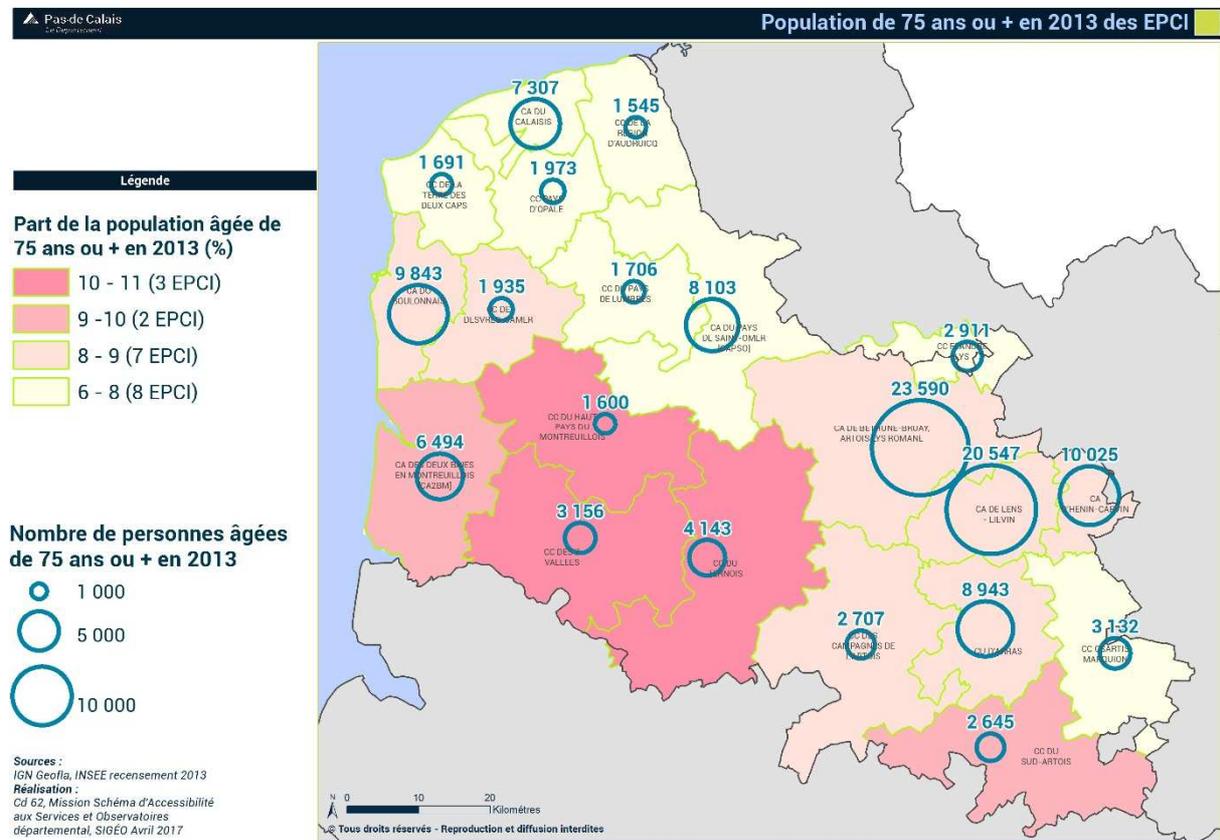
### Carte n°4 : les divers points d'information pour les jeunes



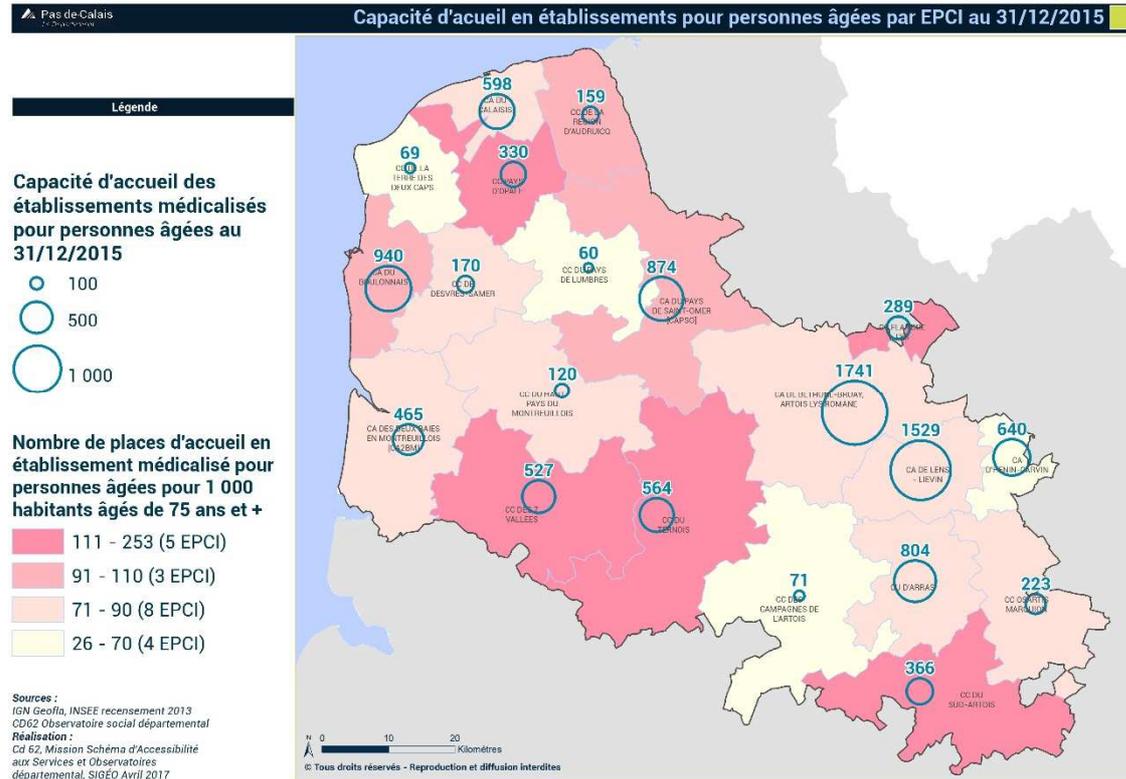
## Carte n°5 : la part des 60 ans et plus dans la population départementale



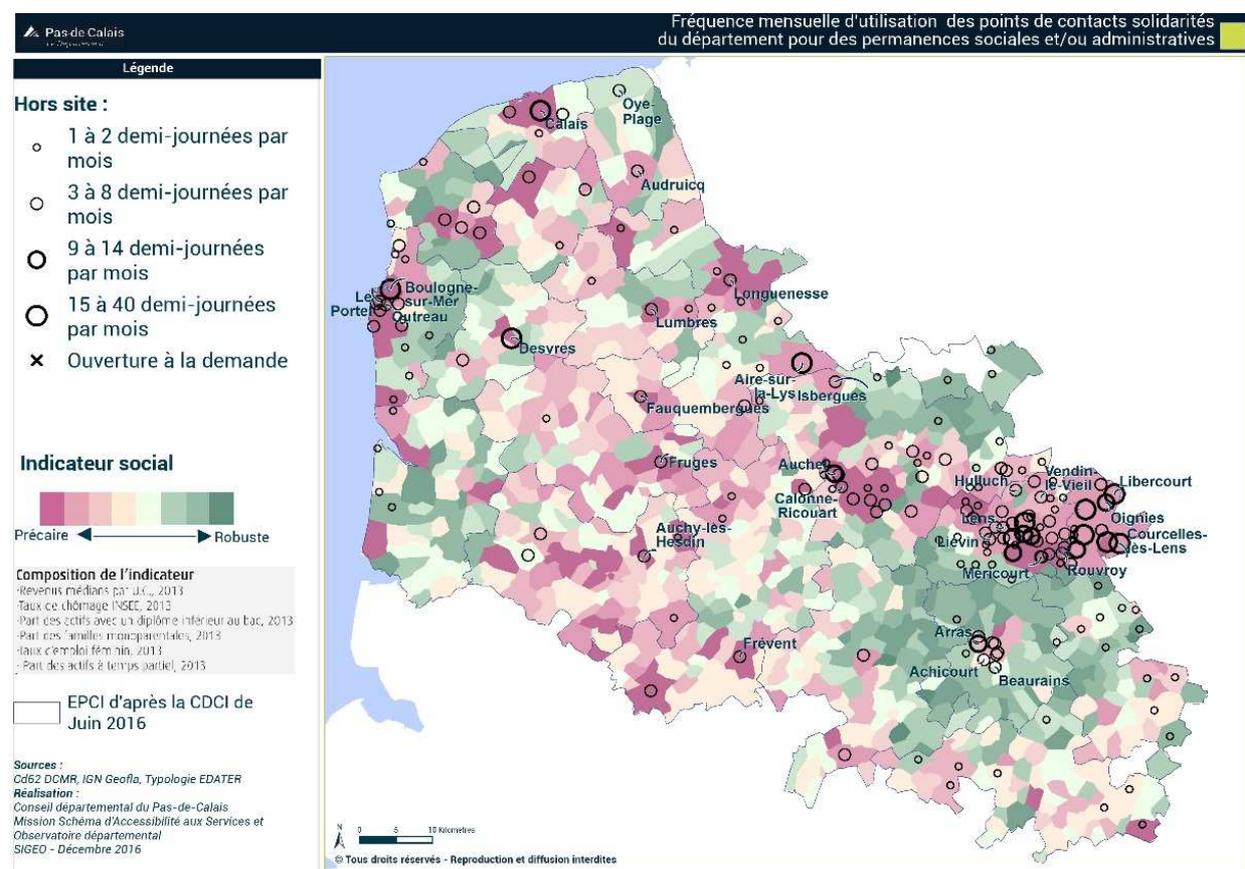
## Carte n°6 : les 75 ans et plus dans la population départementale



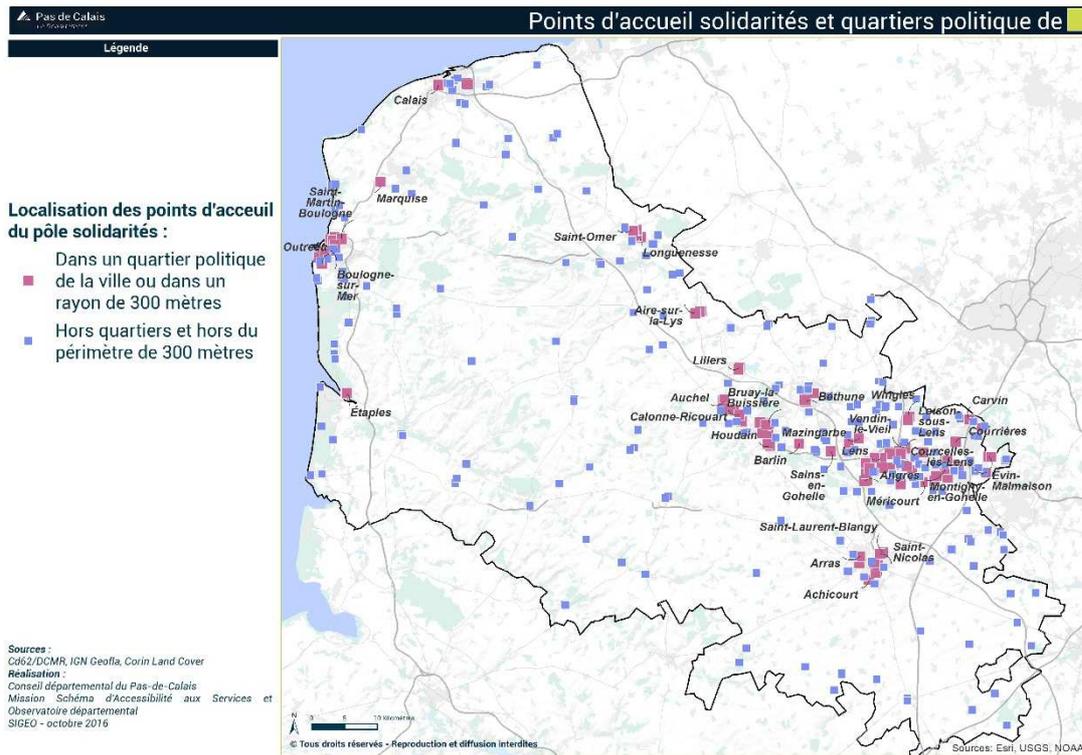
## Carte n°7 : Taux d'équipement en établissements médicalisés pour personnes âgées



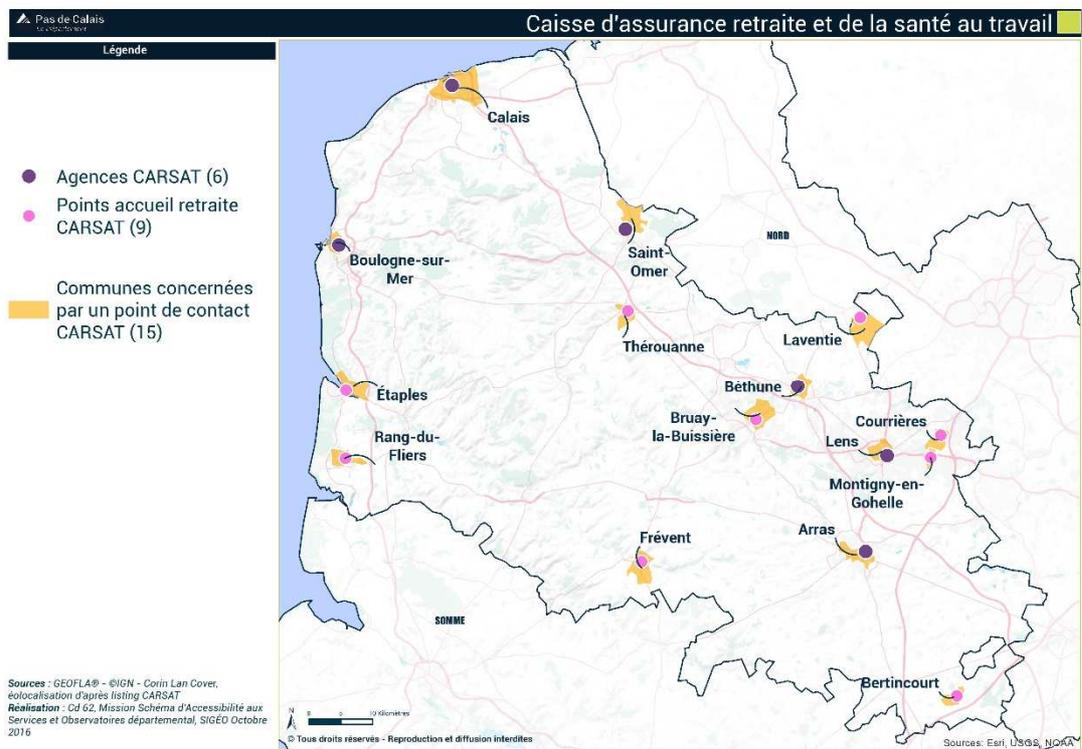
## Carte n°8 : Permanences sociales et/ou administratives du Département



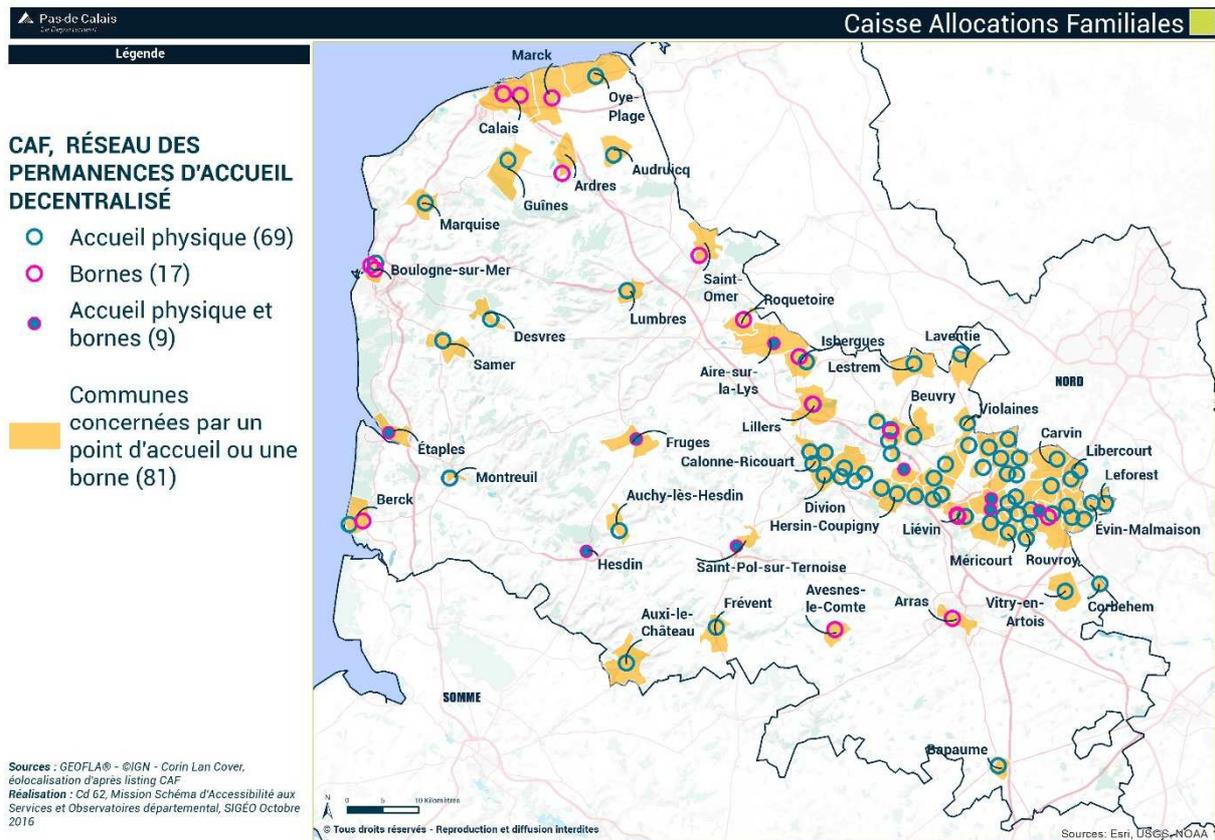
## Carte n°9 : Points d'accueil Solidarités et Quartiers Politique de la Ville



## Carte n° 10 : la présence territoriale de la CARSAT



## Carte n° 11 : la présence territoriale de la CAF



### Sources

- INSEE, RP 2008, RP 2012, RP 2014 sur 2013 exploitations principales,
- « Atlas Régional et Territorial de Santé 2011 du Nord –Pas-de-Calais », *Projet Régional de Santé*,
- Les Solidarités dans le Pas-de-Calais, les chiffres clés 2014,
- Portrait social de Territoire, Observatoire Social du Département du Pas-de-Calais, 2012 et 2014,
- Pacte des Solidarités du Département du Pas-de-Calais, données de cadrage 2007-2012 et données d'activité 2013-2015
- Capacité théorique d'accueil par les modes de garde formes, Observatoire National de la Petite Enfance 2013,
- Les attentes exprimées par les jeunes, Enquête « Situation et conditions de vie des jeunes dans le Pas-de-Calais », réalisée en 2012 par la société BVA pour le compte du Conseil Général du Pas-de-Calais,
- DEF/SDPMI données au 31/12/2014, capacité d'accueil du jeune enfant incluant les agréments périscolaires et structures itinérantes.

## L'essentiel du diagnostic « Emploi »

**Le Pas-de-Calais a un taux de chômage parmi les plus élevés de France malgré une récente tendance à la baisse** du nombre de demandeurs d'emplois en 2015.

Les populations les plus touchées sont **les jeunes, les plus de 50 ans, les femmes et les chômeurs de longue durée**.

**Les services publics d'accompagnement à l'emploi** sont présents dans le département avec 20 sites Pôle emploi, 9 Services Locaux Allocation Insertion (SLAI) localisés dans les Maisons Départementales des Solidarités, 4 maisons de l'emploi (implantées dans le littoral, le Bassin minier, et l'Arrageois), 9 missions locales et 8 PLIE répartis sur le territoire.

Des **disparités territoriales** sont constatées concernant les **temps d'accès en voiture** pour les services de Pôle Emploi et des Missions locales, qui sont dans certaines communes rurales, **supérieurs à 20 minutes** notamment autour d'Auxi-le-Chateau, du secteur de Licques, Fauquembergues, Hucqueliers, et plus au nord dans les secteurs de Desvres et Campagnes les Guînes.

La structuration de l'offre d'accompagnement à l'emploi varie selon les territoires. Certains secteurs, comme le Bassin minier, présentent une offre de services dense. Ce sont des problématiques de visibilité et de coordination des acteurs qui se posent.

**La question de l'information** est à retenir pour l'ensemble du département compte tenu de la **multiplicité des acteurs** dans ce domaine et des **évolutions récentes** (dispositif régional Proch'emploi, accompagnement des créateurs d'activités).

Une attention particulière doit être apportée pour cette question aux habitants des quartiers prioritaires, et ce en cohérence avec les démarches des contrats de ville.

Les enjeux pour cette thématique s'orientent vers les problématiques liées au maillage territorial, à l'amélioration de l'information, de la visibilité des acteurs présents sur les territoires, et leur coordination afin de faciliter le parcours du demandeur d'emploi dans ses démarches.

Par ailleurs, pour cette thématique plus encore que pour d'autres, l'accompagnement aux démarches dématérialisées est crucial pour certains publics éloignés des usages numériques.

Afin de réduire les difficultés d'accès aux services de l'emploi, plusieurs démarches et projets ont été initiés dans les territoires. Un conventionnement de Pôle emploi avec La Poste a été mis en place pour accéder aux services de Pôle Emploi en ligne depuis un îlot numérique au sein de certaines **MSAP La Poste** (Licques, Fauquembergues, Hucqueliers, Ecourt Saint Quentin, Beaurainville), d'autres secteurs sont en réflexion.

## Diagnostic du thème « emploi »

La thématique « Emploi » est abordée sous l'angle de l'accès aux **services d'accompagnement à l'emploi**.

### Les chiffres à retenir

- **Taux de chômage du Pas-de-Calais (au sens du BIT) parmi les plus élevés de France** : 12,3% au deuxième trimestre 2016 contre 9,6% en France métropolitaine
- **Taux de chômage des 15-24 ans (au sens du recensement) du Pas-de-Calais s'élève à 39,9 %** contre 28,3% en France métropolitaine ( recensement 2013).
- Les départements du Nord et du Pas-de-Calais figurent parmi les zones de France les plus touchées par **la baisse de l'emploi et la hausse du chômage**. Les chômeurs de longue durée (actifs au chômage depuis plus d'un an) sont les plus touchés.
- Le département du Pas-de-Calais se démarque par **un niveau de formation plus faible que la moyenne régionale** et nationale. 18,2% ont un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur dans le Pas-de-Calais (21,3% en région, 26,4% en France).
- En 2015, le département du Pas-de-Calais compte **78 238 allocataires du RSA** (+8,8% depuis 2013), soit 9,4% de la population des 20-64 ans du département (contre 8,6% en 2013).

### Enseignements du sondage

- **Les services liés à l'emploi font partie des services les moins bien évalués** (43% sont insatisfaits). La perception de leur évolution est partagée : 44% craignent une dégradation, 55% les considèrent comme en amélioration.
- **Les personnes qui utilisent le plus ces services les évaluent de manière positive** : les 18-24 ans (61,5%) et les personnes en recherche d'emploi sont les plus satisfaits. Les + de 65 ans et les retraités sont les moins satisfaits (42%). Les habitants du Ternois sont les plus insatisfaits (66,7%). La satisfaction est la plus élevée dans l'Audomarois (67,3%).
- Les services d'insertion professionnelle et de l'emploi sont globalement bien évalués en termes de qualité des lieux et d'accès aux services en ligne.
- La qualité de l'accueil et la qualité de l'information sont considérés comme étant à améliorer. Les principaux axes d'amélioration de ces services concernent l'accessibilité géographique et physique, l'accès à une offre de services plus diversifiée, et l'efficacité du service.
- Les services d'accompagnement à l'emploi font partie des services faisant l'objet d'attente d'évolutions prioritaires de la part des habitants.

## Principaux constats et analyses

*Données extraites du diagnostic du Pacte des Solidarités*

### Un besoin d'accompagnement à l'emploi particulier pour les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue durée, en milieu rural et dans les quartiers politique de la ville

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais figurent parmi les zones de France les plus touchées par la baisse de l'emploi et la hausse du chômage.

Le taux de chômage au sens du recensement des 15-64 dans le Pas-de-Calais s'élève à 17,2 % en 2013 contre 13,1% en France métropolitaine. De nombreux territoires ont un contexte d'emploi difficile (Bassin minier ou Calais), et se trouvent plus touchés par le chômage. Certains territoires sont dans une situation moins défavorable, comme l'Arrageois et le Montreuillois.

La part des actifs occupés de 15-64 ans en 2013 dans le Pas-de-Calais (57%) est inférieure de près de 7 points par rapport à la moyenne nationale (64%), alors que la part des chômeurs est supérieure de 4,1 points.

La part des inactifs de 15-64 ans est elle aussi supérieure à la moyenne nationale (+ 4,5 points).



**Les inactifs** sont par définition les **personnes qui ne sont ni en emploi, ni en recherche d'emploi** : étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite ainsi que les autres inactifs : jeunes de moins de 15 ans, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler ...

### Certaines catégories de demandeurs d'emplois sont plus touchées

Les **chômeurs de longue durée** sont les plus touchés (actifs au chômage depuis plus d'un an).

**Le taux d'activité des femmes** est inférieur de -7,1 points au taux national. Le faible taux d'activité des femmes peut s'expliquer par un niveau de diplôme plus faible que la moyenne nationale, l'instabilité du marché de l'emploi, l'augmentation du nombre d'enfants par foyer. Cette problématique se concentre fortement dans les territoires du Bassin minier et de Calais.

**Le chômage des jeunes** touche particulièrement certaines zones. Le Boulonnais, le Calaisis, le Bassin minier ainsi que des secteurs ruraux éloignés des services de l'emploi, où les temps d'accès à une agence Pôle emploi sont supérieurs à 20 minutes.

Dans les quartiers politique de la ville, 31 % de la population active était au chômage, soit deux fois plus que pour l'ensemble des habitants du département (en moyenne en 2010).

De plus, la quasi-totalité des acteurs rencontrés ont souligné la corrélation entre les problèmes de mobilité (en termes de moyens de transport comme d'habitudes de déplacement) et ceux d'accès à l'emploi.

## Des corrélations entre les niveaux de formation et niveau de qualification des métiers, mobilité et emploi

**Le département du Pas-de-Calais se démarque par un niveau de formation plus faible que la moyenne régionale et nationale** en particulier les diplômés de l'enseignement supérieur (Cf. *diagnostic « éducation »*).

Globalement, le lien entre niveau de qualification des métiers et niveau de diplôme des actifs qui les occupent est fort. Parmi ceux qui ont un diplôme qualifiant, avoir un niveau post-bac divise par 2,4 le risque d'être au chômage.

A ce jour, les emplois dans le département du Pas-de-Calais sont caractérisés par à la fois une **sous-représentation des cadres et chefs d'entreprises** de 10 salariés et plus, et par une **surreprésentation des métiers de la logistique** (transport des personnes et des flux de marchandises), de **production industrielle** (fabrication de biens matériels et d'énergie) ainsi que des **services de la vie courante**.

Les territoires urbains concentrent davantage de cadres et de professions intermédiaires supérieures (Arras qui est ville préfecture et assure des fonctions administratives ...).

D'autres territoires à dominante présentielle et/ou publique comptent une part importante d'employés (zone d'emploi de Calais...), certaines autres zones à dominante productive enregistrent d'importantes parts d'ouvriers (Saint-Omer, Lens-Hénin...).

**Les problématiques de mobilité ont une forte incidence sur la recherche d'emploi, l'entrée en formation et la prise d'un emploi.** Les freins à la mobilité ne sont pas seulement liés à la possibilité ou non d'accéder à une offre de transport adaptée. Le manque d'habitudes de déplacements est aussi un frein important à la mobilité.

Dans certains territoires, les services de l'emploi ne sont pas présents, mais sont néanmoins proches. La CC de la Région d'Audruicq est proche de ces services, situés à Calais et à Saint-Omer. Néanmoins, les jeunes et les demandeurs d'emploi éprouvent de grandes difficultés à sortir du territoire intercommunal. Des structures d'insertion sont présentes sur le territoire, la MDS du Calaisis réalise des actions pour encourager et aider à la mobilité pour les publics éloignés.

## Une offre d'accompagnement à l'emploi multiple

**Les 20 sites Pôle Emploi et présences dans des espaces mutualisés** assurent la couverture départementale : 2 sites à Calais, Longuenesse, Lillers, Bruay la Buissière, Béthune, Nœux-les-Mines, Carvin, 2 sites à Lens, Hénin-Beaumont, Liévin, 2 sites à Arras, Bapaume, Saint-Pol-sur-Ternoise, Hesdin, Berck, 2 sites à Boulogne-sur-Mer.

Aucun habitant n'est à plus de 35 minutes en voiture d'un site de Pôle emploi (engagement vis-à-vis de l'Etat).

Le département du Pas-de-Calais bénéficie d'un temps d'accès moyen à une agence Pôle emploi plutôt satisfaisant (11 minutes), avec un temps d'accès inférieur à la moyenne nationale (14 minutes), et régionale (12 minutes).

Néanmoins, des disparités territoriales existent. 185 communes se situent à plus de 20 minutes d'un site Pôle emploi. Ce sont principalement des communes rurales, situées dans le Calaisis (l'ex CC 3 Pays), Boulonnais (CC Desvres-Samer), Montreuillois (l'ex CC Canton d'Hucqueliers et Environs, l'ex CC Canton de Fruges, CC 7 Vallées), et l'Arrageois (l'ex CC Porte des Vallées, sud de la CC Osartis Marquion).

Le Bassin minier et le littoral sont des territoires fortement touchés par le chômage, mais la présence des services de l'emploi y est globalement assurée.

Enfin, 45% des sites Pôle emploi du Pas-de-Calais sont implantés dans des quartiers politique de la ville.

Dans les secteurs où les déplacements vers Pôle emploi sont supérieurs à 20 minutes (autour d'Auxi-le-Chateau, du secteur de Licques, de Fauquembergues et d'Hucqueliers et plus au nord, dans le secteur de Desvres et Campagnes les Guînes), des conventionnements entre Pôle emploi et La Poste doivent permettre de résorber les déséquilibres territoriaux. Il s'agit d'accéder aux services de Pôle emploi en ligne depuis un îlot numérique.

Pôle Emploi s'investit, en lien avec La Poste, au sein de 4 MSAP de Licques, Fauquembergues, Hucqueliers, Ecourt Saint Quentin ouvertes en novembre 2016. Les chargés de clientèle de la Poste ont été formés aux outils en ligne de Pôle emploi. Pôle Emploi est notamment investi dans la MSAP de Guînes.

Parallèlement, l'offre de service de Pôle Emploi est complétée par les partenariats avec le Conseil départemental, les Missions locales, les PLIE, les MDE, acteurs du SPRO, associations IAE...



Lors des entretiens menés auprès des EPCI et principaux bourgs centres, certains territoires (l'ex CC Terre des 2 Caps, la CA Boulonnais, l'ex CC Hucqueliers, la CC des 7 Vallées ...) ont mis en avant leur préoccupation quant à la question de l'accompagnement à l'emploi.

**Cette préoccupation est prégnante comme par exemple pour la CA du Boulonnais particulièrement dans les quartiers contrat de ville.** A d'autres endroits, ce sont les conséquences des fermetures d'agence comme à Noyelles-Godault, ou des reculs des permanences dans plusieurs communes (l'ex CC3P, Desvres-Samer, MSAP de Bertincourt labellisée...) qui ont été rappelés à plusieurs reprises.

**Proch'emploi est une plateforme téléphonique mise en place par le Conseil Régional Hauts-de-France.** Cette plateforme est opérationnelle depuis le 5 janvier 2016. Un nouveau service destiné aux demandeurs d'emploi, qui est issu du constat que des offres d'emploi ne sont pas pourvues, alors que des demandeurs d'emploi éprouvent des difficultés à trouver un emploi dans les secteurs qui recrutent.

Il s'agit d'apporter des solutions en mettant en relation employeurs et demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi contactent un numéro vert et précisent dans quels

secteurs ils recherchent un emploi, leur formation, leur parcours. Les chargés d'information de Pôle emploi enregistrent leur demande, dans un délai de 15 jours les demandeurs d'emploi sont recontactés pour un rendez-vous et des propositions de solutions adaptées (mise en relation avec des entreprises, financement de formations supplémentaires si nécessaire...). Des rencontres sont organisées entre entreprises et demandeurs d'emploi. Ces moments d'échanges donnent l'occasion aux demandeurs d'emploi de mieux connaître les attentes des recruteurs.

14 plateformes existent dans la région, dont 7 dans le Pas-de-Calais, à Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Berck-Montreuil, Béthune-Bruay, Lens-Henin et Arras.

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil Régional met à la disposition des demandeurs d'emploi 40 véhicules. Ils peuvent en disposer deux mois (renouvelable) pour 2€/jour pour la reprise d'un travail ou d'une formation. Cette expérimentation a pour vocation de s'étendre à l'avenir.

**9 Missions locales sont également présentes dans le département** à Arras, Béthune, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer, Calais, Hénin-Beaumont, Liévin, Montreuil-sur-Mer, Saint-Pol-sur-Ternoise.

Elles exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles développent un mode d'intervention globale au service des jeunes qui consiste à traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Des services sont proposés aux jeunes dans les domaines professionnels, sociaux et vie sociale :

- Définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise.
- Information sur la santé et accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome.
- Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Les jeunes se rendent à la mission locale de manière volontaire et sont accueillis pour une première réponse à leur demande ou un premier entretien avec un conseiller.

**L'accompagnement en entretien est le principal mode d'intervention.**

Les missions locales ont un statut associatif. Les présidents des conseils d'administration sont toujours des élus participant au financement des missions locales. Dans leurs instances associatives, elles fédèrent les élus des collectivités territoriales, les services de l'Etat, Pôle emploi, les partenaires économiques et sociaux et le monde associatif. Elles sont une forme de mise en commun de moyens entre l'Etat et les collectivités locales.

**4 Maison de l'emploi sont recensées dans le département** : Maison de l'emploi et de la formation du Pays d'Artois (à Arras), Maison de l'emploi et de la formation du Boulonnais (à Boulogne-sur-Mer), Maison de l'emploi du bassin Lens-Liévin, Hénin-Carvin (à Liévin), Maison de l'emploi et de la formation du Calaisis (à Calais).

Ces 4 Maisons de l'emploi sont des organismes ayant pour mission d'assurer une meilleure coopération entre les collectivités locales et Pôle Emploi. Elles ont 3 objectifs : identifier les problèmes d'emploi sur son territoire, aider à l'accès et au retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, favoriser le développement de l'emploi et la création d'entreprise.

**8 Services Locaux Allocation Insertion (SLAI)** sont localisés dans les Maisons du Département Solidarités du Département. Les SLAI ont pour mission l'accès aux droits RSA, le traitement de l'insertion sociale et/ou professionnelle des bénéficiaires du RSA et/ou des jeunes de moins de 26 ans.

**Il existe 9 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** dans le Pas-de-Calais : Communautés d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale, Lens-Liévin, du Boulonnais (« réussir ensemble l'emploi du boulonnais »), d'Henin-Carvin, Arrondissement de Béthune, Pays d'Artois Artois emploi entreprise, Pays de Saint-Omer.

Impulsés par les collectivités locales et régis par un protocole d'accord, les PLIE poursuivent des objectifs précis :

- **Prévenir l'exclusion sociale et professionnelle** qui affecte une partie des actifs et qui en menace une autre, en organisant pour des participants issus des populations «exclues» du marché du travail des « parcours d'insertion professionnelle individualisés » dont le but est l'accès à « un emploi durable » (CDI, CDD de plus de 6 mois ou formation qualifiante),
- Organiser un accompagnement individualisé de proximité assuré par un référent unique,
- **Développer une ingénierie** financière et technique de projets d'insertion durable dans l'emploi,
- **Mobiliser les partenaires** institutionnels et les entreprises sur le territoire...

Mis en œuvre par les collectivités locales, portés par différents types de structures (associations, groupements d'intérêt public tels que les Maisons de l'Emploi, les établissements intercommunaux...) et pilotés par des élus, les PLIE assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée de la politique territoriale de l'insertion et de l'emploi.

Ils mobilisent les moyens financiers de l'ensemble des financeurs disponibles sur leur territoire (FSE, Conseil régional, Conseil départemental, communes et EPCI, Etat, bailleurs sociaux, organismes paritaires collecteurs agréés, entreprises).

## Rôles et initiatives des partenaires

### ► L'Etat

L'instruction du 14 octobre 2016 relative à la mise en œuvre des dispositions des articles 6 et 7 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de la plateforme Etat-Régions signée le 30 mars 2016, précise les contours de la délégation de compétences aux régions prévue par la loi NOTRe, et réaffirme la compétence générale de l'Etat sur l'emploi. L'Etat conserve une compétence générale sur l'emploi, et intervient en matière de pilotage et de contrôle des dispositifs nationaux de la politique de l'emploi.

## La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

Service de l'Etat placé auprès du préfet de région, la Direccte conduit les politiques du travail et veille à la qualité des relations sociales. Elle décline l'action de l'Etat en matière de développement économique en soutenant les entreprises à chaque étape de leur développement : pour innover, recruter, se développer à l'international, former ses salariés, lever des fonds, comprendre l'environnement réglementaire, passer les coups durs et se redresser ...

Elle coordonne les politiques en faveur de l'emploi, notamment le déploiement des contrats aidés. Veille enfin au respect des réglementations assurant la protection du consommateur : concurrence, consommation et répression des fraudes.

Elle mène, sur le terrain, des actions de proximité ciblées au plus près des acteurs : entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi, branches et filières professionnelles. Afin de garantir une proximité à l'utilisateur pour les missions régionales qui le nécessitent, la Direccte en région Hauts-de-France dispose de deux sites que sont Lille (siège de la direction) et Amiens. Toutes les autres missions font l'objet d'une spécialisation sur l'un des deux sites, avec, par exemple, l'emploi à Lille et l'économie productive à Amiens.

Les unités départementales sont les portes d'entrée de la Direccte Hauts-de-France pour les acteurs socio-économiques (chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux...). Échelons opérationnels de la Direccte, elles sont chargées de la réalisation des contrôles et de la mise en œuvre des politiques publiques relatives au développement économique, à l'emploi et au travail. **5 unités territoriales sont présentes dans le Pas-de-Calais** (Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens).

## La charte « Entreprises et Quartiers »

Le Ministère de la Ville a lancé en juin 2013, la charte « Entreprises et Quartiers ». Cette démarche de coopération publique / privée permet de mobiliser, valoriser et animer les entreprises et parties prenantes des territoires, en collaboration étroite avec les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales).

Les entreprises s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.

Déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise, cette charte est un outil de plus au service du développement économique des quartiers et en faveur de l'emploi. Un dispositif qui s'inscrit dans le prolongement de mesures déjà adoptées : les emplois d'avenir, les contrats de génération, et plus spécifiquement pour les quartiers, les emplois francs et la création, par la Banque Publique d'Investissement, d'un fonds de soutien pour les entreprises issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## ► Pôle Emploi

### Objectif 100% numérique

Afin de réduire les problèmes d'accès à ses sites implantés sur les territoires, Pôle emploi déploie une offre dématérialisée de services disponibles sur Internet, par exemple :

- Une inscription et un traitement du dossier allocation,
- Un contact par mail du demandeur d'emploi avec son conseiller référent avec réponse adaptée sous 72H, ou pouvant aboutir à une prise de rendez-vous,
- Des outils permettant la recherche d'emploi, d'information pour bâtir un projet professionnel : site Internet emploi store, la bonne boîte, information sur le marché du travail, sur la création d'entreprise, simulateurs, techniques de recherche, la bonne formation...

Pour aider les demandeurs d'emploi dans la prise en main de ces services en ligne, des accompagnements sont mis en place dans les locaux de Pôle Emploi le matin en flux, ou l'après-midi sur rendez-vous.

### Des actions territorialisées

Pôle emploi actualise chaque année des diagnostics territoriaux à l'échelle des bassins d'emploi pour des actions spécifiques en fonction des enjeux et problématiques identifiées.

Pôle emploi est également engagé comme signataire des 11 contrats de ville du Pas-de-Calais. Il s'agit d'assurer, renforcer et adapter ses services et mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi de ces quartiers.

Une présentation auprès de plus de 60 institutions a été réalisée dans le département du Pas-de-Calais. Des informations/formations ont été déployées auprès des relais intervenant directement dans les quartiers (animateurs de quartiers, animateurs d'espaces Publics Numériques, adultes relais).

Des conventions avec les cyber-bases ont été proposées et certaines sont déjà signées : par exemple celle signée avec le centre social de Saint-Martin-Boulogne en faveur du quartier politique de la ville Malborough, un partenariat avec la mairie d'Haines, l'EPN d'Avion, le CCAS de Lillers ...

Une approche globale de l'accompagnement en partenariat avec le Conseil Départemental a permis de faire accompagner 600 demandeurs d'emploi habitant des quartiers en politique de la ville au cours de l'année 2015. Au 30 avril, 1/3 des personnes accompagnées ont repris un emploi.

Au-delà de l'offre de service de droit commun, Pôle emploi a déployé en 2015-2016, des prestations en faveur des résidents des quartiers en politique de la ville:

- Club de recherche spécifique aux QPV sur l'ex Communauté de Communes Pays d'Aire
- Atelier « 5 minutes pour convaincre » en vue d'un job dating sur la communauté de communes Mer et Terre d'Opale
- « Mon chemin pour l'emploi » en faveur des QPV de la CASO...

Dans le cadre des dialogues de gestion et des Comités Technique d'Animation Locale avec les structures d'insertion, une valorisation des profils des résidents en QPV est partagée. Par exemple, la clause d'insertion a été mobilisée en faveur des habitants des quartiers de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (dans le cadre des chantiers de Nausicaa et Les terrasses de la falaise).

## ► Le Département

*Données extraites du diagnostic Pacte des Solidarités*

### La contractualisation dans le cadre du RSA

Le dispositif RSA prévoit la mise en place d'une contractualisation entre le bénéficiaire du RSA et la collectivité, dans laquelle la personne soumise à l'obligation d'accompagnement s'engage à participer à des actions d'insertion. Le contrat a pour objectif de définir un plan d'action permettant l'accompagnement le plus adapté pour faciliter le retour à l'emploi ou la consolidation des capacités professionnelles.

En 2015, dans le cadre du RSA, 1 699 personnes accompagnées ont bénéficié d'actions d'Insertion Sociale (IS). 14 645 personnes ont bénéficié d'actions d'Insertion Professionnelle (IP).

### Accompagnement monétaire

L'Aide Financière Personnalisée (AFP Sociale et ou Professionnelle) est une aide mobilisable pour tout bénéficiaire du RSA, dans le cadre d'un projet professionnel inscrit dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER). Elle vient en complément d'une aide de droit commun.

L'AFP permet de financer des dépenses du quotidien liées à la volonté de reprise d'activité, à savoir les frais liés à la reprise d'un emploi ou de formation (déplacements, frais de garde...), certifications diverses (frais d'inscription à un concours...).

### L'insertion sociale et professionnelle

Le Conseil Département a fait le choix dès 2009 d'être présent à **chaque étape du parcours d'insertion** (c'est la raison pour laquelle il met en œuvre des projets qui visent à l'accompagnement social, la définition de projet, le développement des compétences, la médiation à l'emploi ...) et **pour une meilleure prise en charge globale de la situation des personnes**. La perspective étant l'insertion durable vers l'emploi. Ces politiques s'inscrivent également dans le cadre des orientations stratégiques départementales notamment **en faveur de la jeunesse et de l'Economie Sociale et Solidaire**.

Cette insertion durable vers l'emploi s'inscrit dans l'engagement du Département au côté de l'Etat dans la « **bataille pour l'emploi** ». 30 millions d'euros sont affectés aux politiques d'insertion dont 4,8 millions d'euros de cofinancement européen en 2015.

Cet engagement, répété comme une priorité de l'Assemblée départementale dans la délibération cadre du 25 janvier 2016, se traduit par la **mise en œuvre, sous forme de projets annuels, de dispositifs favorisant l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, et plus récemment, des jeunes de moins de trente ans à titre volontariste. Ces projets sont déclinés sur chaque territoire par des partenaires spécialisés, le plus souvent associatifs, et constituent autant de réponses apportées aux publics cibles du Département**. Pour illustrer

aujourd'hui cet engagement et l'approche transversale en faveur de la jeunesse et de l'économie sociale et solidaire, quelques exemples non exhaustifs à savoir :

- La mobilisation **d'une commande publique socialement responsable**, en particulier au travers des **clauses d'insertion** et de promotion de l'emploi. Le Département figure parmi les premiers départements de France avec plus de 1 000 marchés « clausés » et quelques 470 000 heures d'insertion déjà réalisées pour 400 000 heures initialement prévues, et un taux de sorties dynamiques proche de 40 % sur la base du seul article 38 de la nouvelle ordonnance des marchés publics.
- Le **soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce soutien a vocation à aider les personnes sans emploi et éprouvant des difficultés sociales et professionnelles dans leur retour à l'emploi. Le public ciblé par l'IAE sont les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an à Pôle Emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes peu qualifiés, les seniors de plus de 50 ans, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pour l'IAE, ce sont 91 structures que le Département soutient aujourd'hui financièrement, 2.500 jeunes et BRSA accompagnés vers l'emploi pour un engagement financier de plus de 7.5 millions par an en mobilisant notamment le Fonds Social Européen. L'action du Département est forte en termes de soutien financier auprès de ces structures. En 2015 le Département a versé plus de 7 millions d'euros dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des jeunes de moins de 30 ans, au sein des 3 types de structures citées dont 4 750 000 euros pour les ACI (en mobilisant notamment le FSE).

Les Entreprises d'Insertion (EI), les Associations Intermédiaires (AI) et les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) se situent dans les zones les plus peuplées du département, ce sont le Calaisis, le territoire Lens/ Hénin, l'arrageois et le Montreuillois/Ternois.

- Le soutien au développement de **l'Economie Sociale et Solidaire** en permettant la création de richesses locales et d'emplois de proximité non délocalisables. Par convention avec le GIP Pas-de-Calais Actif, il a été ainsi décidé depuis 2014 de renforcer la participation du Département à son capital, les dotations de fonds et ingénierie, la création d'un fonds de garantie court terme, le développement du mécénat de compétences et la mise en œuvre d'une plateforme de financement participative.
- **Le cofinancement des contrats aidés** (Contrat unique d'insertion, Contrat à durée déterminée d'insertion, Emploi d'Avenir), mis en place afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant certaines difficultés dans leur retour à l'emploi. Cet engagement sur les contrats aidés se caractérise par la signature d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de moyens avec l'Etat pour 1.200 CUI, 1.424 CDDI et 225 Emploi d'Avenir en 2015 pour un engagement financier de plus de 8 millions d'euros.

2015 a été aussi l'année de mise en place de l'accompagnement global Pôle Emploi. Dans le cadre du protocole national sur « l'approche globale de l'accompagnement », le Département s'est engagé sur l'objectif d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, grâce à une prise en charge globale et coordonnée des difficultés sociales et professionnelles des personnes concernées.

Trois niveaux de coopération sont déclinés :

- Axe 1 : la constitution d'une base de données de ressources sociales qui permettrait aux conseillers Pôle Emploi d'orienter vers les acteurs compétents ;
- Axe 2 : la mise en œuvre par Pôle Emploi d'une nouvelle modalité de suivi qu'est l'accompagnement concerté Pôle Emploi/Département avec prise en charge globale de la situation du demandeur d'emploi ;
- Axe 3 : l'accompagnement social exclusif temporaire en amont de la recherche d'emploi dans des situations de difficultés sociales, bloquant de façon manifeste la recherche d'emploi.

Une expérimentation a été lancée en 2015 sur 2 territoires (l'Artois et le Boulonnais), et une généralisation pour 2016.

2.507 personnes ont été suivies par l'accompagnement global dans l'ensemble du département avec Pôle Emploi pour 65% de sorties vers l'emploi dont 20% vers des contrats de droit commun.

Le Département du Pas-de-Calais a mis en place depuis 2010 une **Mission Insertion par l'Emploi (MIE)** avec pour objectif de développer les passerelles entre les publics en insertion et le monde économique par :

- Une connaissance du « marché caché » de l'emploi par une prospection ciblée complémentaire au droit commun permettant l'accès à l'emploi de publics en difficulté d'insertion,
- Une présence sur les Grands Projets structurants du Département en tant que vecteurs potentiels d'emploi tels que le Louvre Lens (avec 86 emplois travaillés), le déploiement de la fibre optique ou le projet Canal Seine Nord Europe à venir ;
- L'intensification des interfaces entre les acteurs économiques des territoires favorisant le développement d'opérations avec les Organismes Paritaires Collectifs Agréés, telles que les opérations menées avec le FAF.TT qui ont permis notamment de lever des financements extérieurs et formaliser une charte partenariale le 25 février 2016 ;
- La mutualisation des retombées de la contractualisation avec les EPCI sur les opportunités économiques des territoires en matière de création d'emplois pour les publics en difficulté d'insertion et de promotion de la clause d'insertion en pilotage S2E.

Au 31 août 2016, plus de 4.000 bénéficiaires du RSA et/ou moins de 30 ans ont pu bénéficier d'un retour à l'emploi, favorisant ainsi leur autonomie. 34% de ces emplois sont occupés chez des employeurs relevant notamment de l'économie sociale et solidaire.

#### - La Garantie Jeunes :

**Copiloté par l'Etat et le Département** ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (comité Ministériel du 21 janvier 2013). Il s'adresse aux jeunes en situation de grande précarité, âgés de 18 à 25 ans révolus, ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Son objectif est de les amener à s'installer de façon autonome dans la vie active.

L'accompagnement, à la fois individuel et collectif, est réalisé par les Missions Locales et doit permettre au jeune d'accéder à une pluralité d'expériences professionnelles et de formation, en vue de construire ou de consolider son projet professionnel.

Une aide financière mensuelle (472,21 € au 01/09/2016) est versée au jeune afin de lui permettre de gagner en autonomie et ce dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque conclu avec la Mission Locale pour une durée d'un an, renouvelable une fois, de 1 à 6 mois.

En 2015, le Département du Pas-de-Calais a souhaité rejoindre l'expérimentation dont la généralisation est prévue pour 2017. Au total, 2.280 jeunes sont entrés dans le dispositif (objectif 2015 : 2450 entrées):

- 26% d'entre eux relevaient d'un Quartier Politique de la Ville ;
- 30% relevaient du public prioritaire du Département (ayant-droits bénéficiaires du RSA, jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, jeunes ayant une reconnaissance TH...);
- 72% ont effectué une mise en situation professionnelle.

Au-delà de son objectif de renforcement du repérage de son public prioritaire, le Département a souhaité une mobilisation plus pertinente et efficace des aides départementales à destination des jeunes intégrant ce dispositif pour une levée plus rapide des freins sociaux existants, et a également souhaité soutenir des projets complémentaires à la Garantie Jeunes portés par les Missions Locales sur l'année 2016.

### **Participation en faveur des PLIE :**

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a adopté, lors de la Commission Permanente du 5 octobre 1992, le principe d'une participation auprès des PLIE des territoires. Celui-ci est le seul à financer les PLIE en région Hauts-de-France.

Dans le cadre du droit à l'accompagnement (loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 portant sur la généralisation du Revenu de Solidarité Active-RSA- et réformant les politiques d'insertion, et codifié dans le Code de l'action social et des familles), le Conseil départemental désigne, dès la mise en paiement de l'allocation, une personne chargée d'accompagner le bénéficiaire, son conjoint, son concubin vers l'insertion durable. C'est dans cette perspective que les PLIE sont nommés en tant que référent professionnel dans le dispositif RSA.

Le dispositif départemental d'insertion prévoit de les soutenir, sous la forme d'un premier axe de travail dédié à l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA, et d'un second axe visant l'ingénierie et le développement de projets liés à l'insertion.

Dans le cadre de la subvention globale du Fonds Social Européen déléguée pour partie, au Département pour la période 2014-2020, l'accent a été mis sur le développement d'actions innovantes en matière d'insertion professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

## ► La Région

L'instruction du 14 octobre 2016 relative à la mise en œuvre des dispositions des articles 6 et 7 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de la plateforme Etat-Régions signée le 30 mars 2016, affirme l'implication des régions dans la coordination des acteurs de la politique de l'emploi.

Les dispositions de la loi NOTRe exigent la mise en place d'une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle (SCEOFP), élaboré par le Président du Conseil Régional et de Préfet de région. Une commission emploi doit être créée au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), chargée de la coordination du SPE régional. L'Etat a la possibilité, si la Région en fait la demande, de lui déléguer la mission de coordonner l'action de différents intervenants du SPE régional, et de mettre en œuvre la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences.

Afin de permettre de répondre collectivement aux enjeux du développement économique et de l'emploi, la Région élabore actuellement le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

### Les Plans Régionaux de Formation :

40 656 demandeurs d'emploi ont suivi une formation - certifiante ou non – dans le cadre des Plans Régionaux de Formation. Parmi eux, environ 18 000 ont suivi une formation certifiante, menant à un diplôme, un titre ou une certification. Les domaines du social/services aux personnes, du second œuvre du bâtiment, et du commerce/vente concentrent le tiers des effectifs.

Le Conseil Régional a en charge depuis le 1er janvier 2015 la formation des personnes en situation d'illettrisme et des détenus.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale complète la régionalisation de la politique publique de formation professionnelle, d'orientation et d'apprentissage. Les principaux enjeux de la réforme pour les Régions sont :

- la création et le pilotage du nouveau « Service Public Régional de l'Orientation » tout au long de la vie, par l'organisation d'un réseau des centres et points d'information. La Région a en charge la lutte contre le décrochage scolaire, le conseil en évolution professionnelle (la sécurisation des parcours professionnels) et l'accompagnement,
- le pilotage et la concertation entre tous les acteurs et opérateurs de la région dans les domaines de l'emploi, de l'orientation, et de la formation : le CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) est l'instance créée,
- un renforcement des compétences en matière d'apprentissage, avec la mise en œuvre de politique régionale de l'apprentissage et de son évaluation.

### - L'initiative pour l'emploi des jeunes :

Avec l'Europe, l'Etat et la Région se mobilisent pour l'emploi des jeunes. Tous les jeunes entre 16 et 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en stage sont potentiellement éligibles à ce projet.

Le Conseil Région oriente ses projets vers l'apprentissage et l'accompagnement à l'apprentissage comme par exemple l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région met en place son dispositif DRAMAJ (Dispositif d'Accompagnement et de Mise en Apprentissage des Jeunes) à destination des moins de 25 ans. Le secteur de l'artisanat présente une dynamique positive et continue à créer de l'emploi en région. Le DRAMAJ prévoit un accompagnement individualisé des 1600 jeunes participants attendus. Cet accompagnement se traduit par un diagnostic de chaque situation, une définition de projet, des stages et immersions en entreprise afin qu'au terme de ce parcours, 900 jeunes NEET puissent accéder à un contrat d'apprentissage, un autre type d'emploi, une formation ou un stage. Le DRAMAJ favorise la mobilité, l'accès au logement et au matériel technique nécessaire.

### L'appel à projet « Dialogue Social Territorial »

Dans le cadre de l'appel à projet « Dialogue Social Territorial » lancé par le Conseil Régional en 2014, la CFE-CGC, la CFTC, la CGPME et la MEL se sont associés afin d'élaborer un guide méthodologique en partenariat avec Compétences et Emplois, l'ARACT, la CCI Grand Lille et la CC Pévèle Carembault. Il s'agit de donner des informations permettant de réussir l'intégration de cette nouvelle organisation de travail dans les entreprises et collectivités.

#### ► **D'autres partenaires ...**

**Les Ecoles de la 2ème chance** (E2C) accueillent des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification ou diplôme et qui sont motivés, qu'elles accompagnent vers une insertion professionnelle durable en mettant en place une pédagogie individualisée, tournée autour des savoirs, du développement personnel, de l'orientation et l'alternance en entreprise. C'est une formation de 9 mois rémunérée qui donne la priorité à l'emploi (*cf. diagnostic « éducation »*).

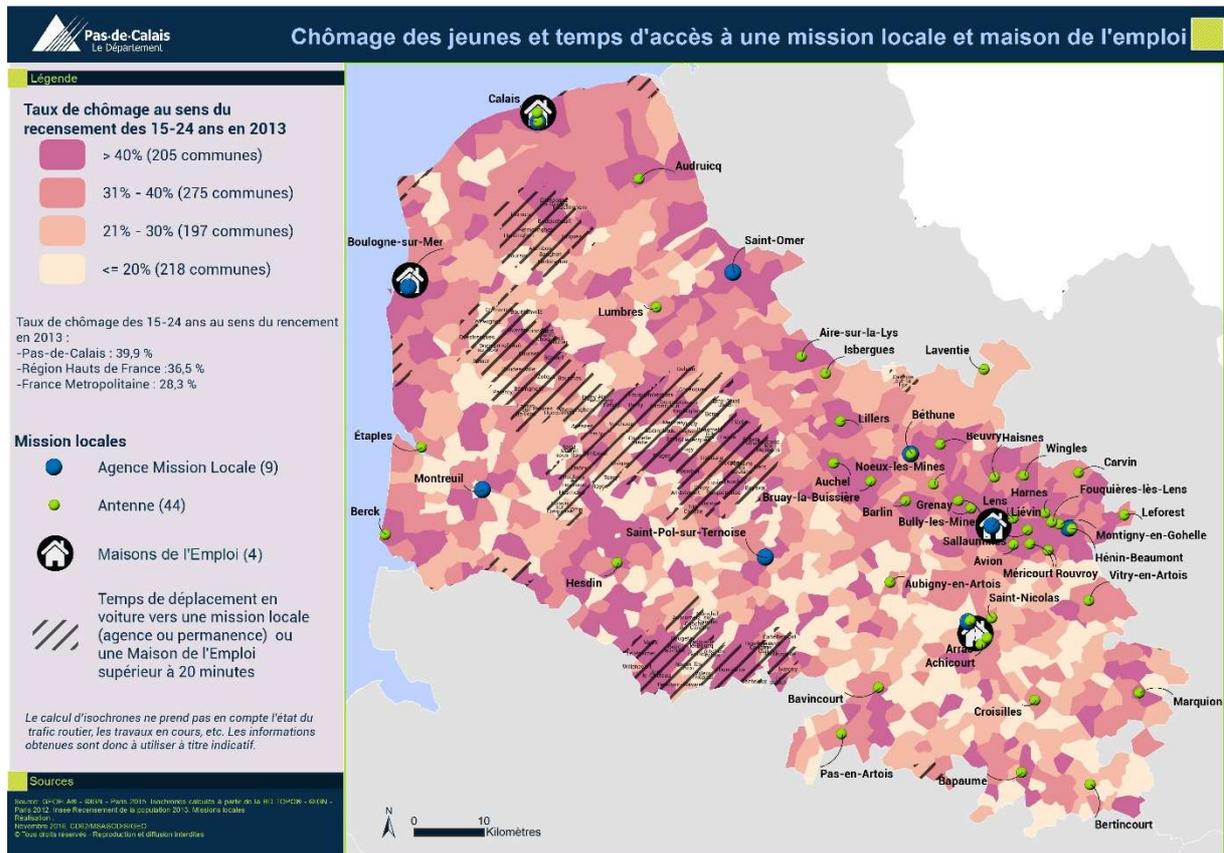
**Face Calais** propose un bilan de compétences « mobilité ». L'association travaille avec la personne pour apprendre à la mobilité (comment faire pour me rendre à mon travail qui nécessite de prendre les transports en commun : comment faire pour prendre le bus, prendre le train...).

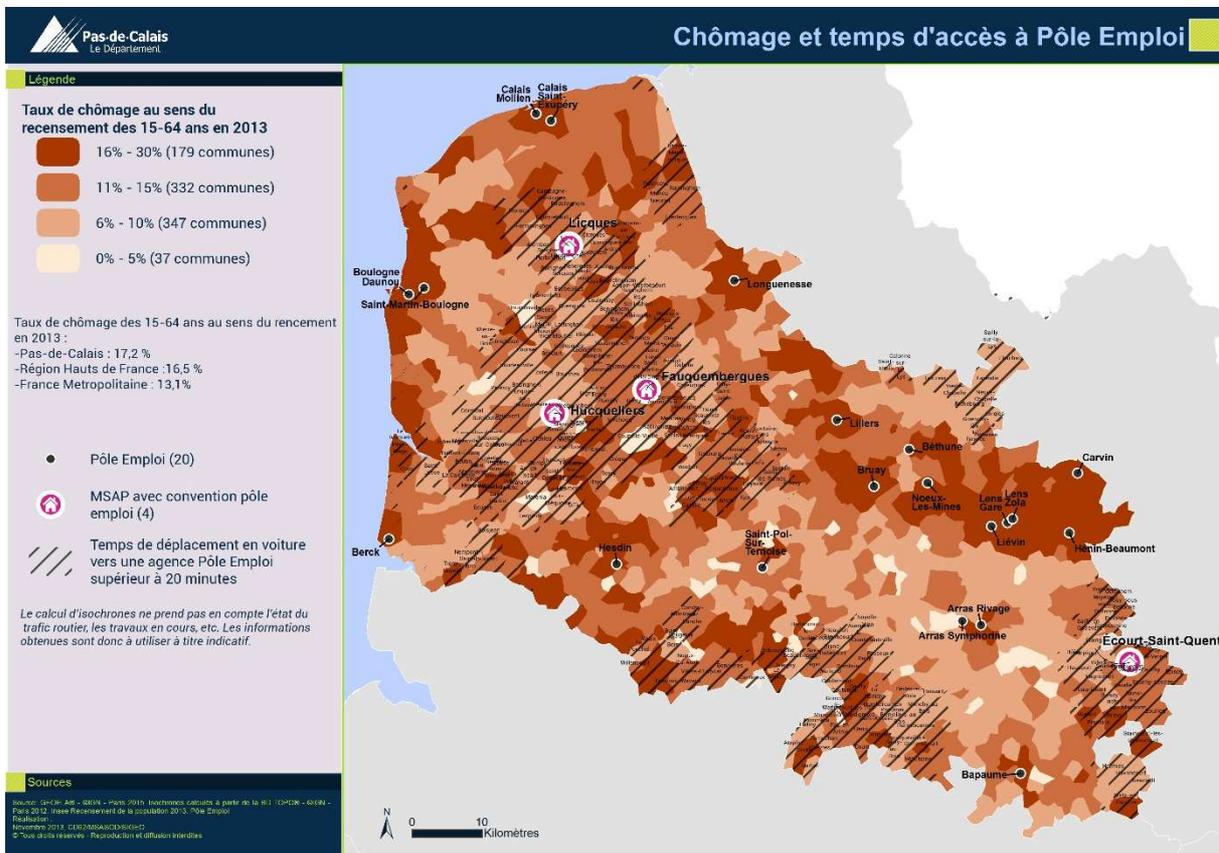
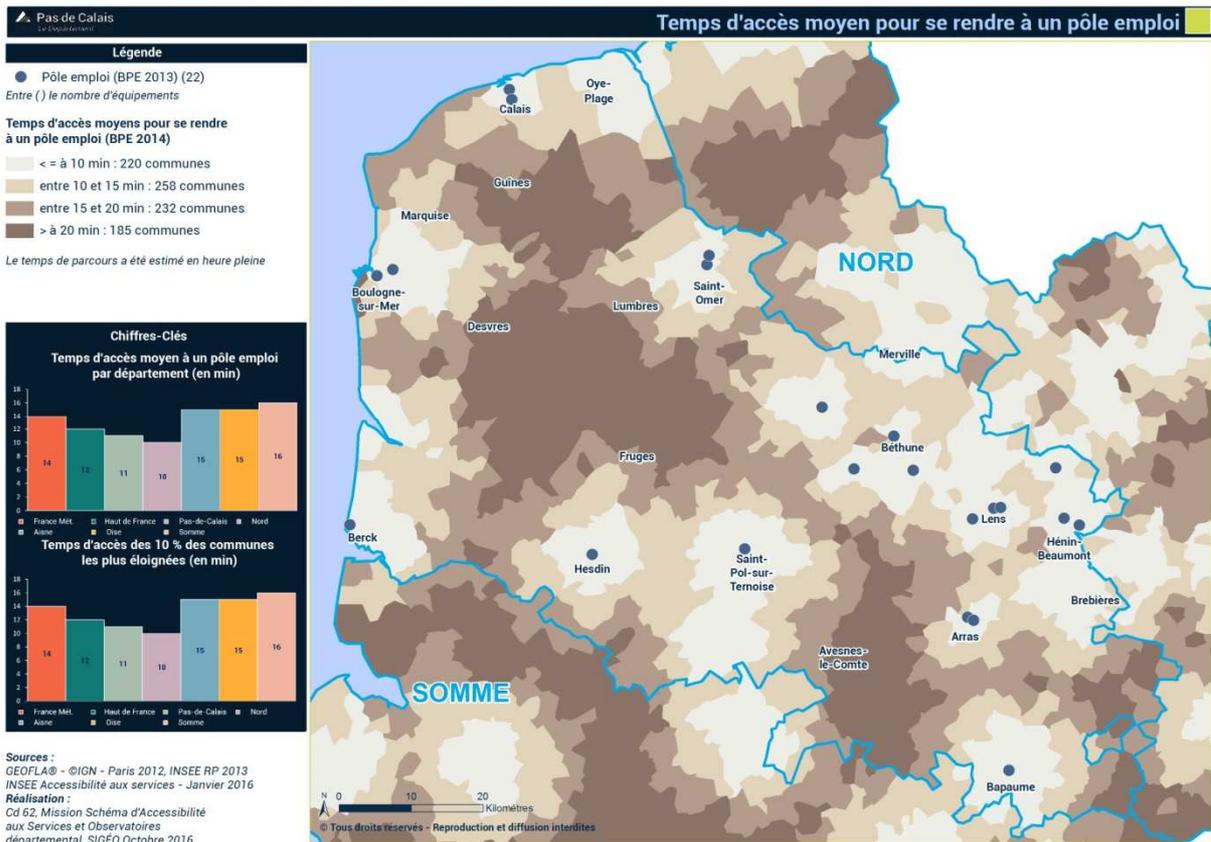
## Synthèse des enjeux

- ⇒ **Prendre en compte la problématique du maillage territorial des acteurs de l'emploi pour améliorer l'information des offres de services de l'emploi, améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins.**
  - Renforcer l'accès au service de Pôle emploi dans les secteurs géographiques où les temps d'accès sont supérieurs à 20 min (collaboration en cours entre pôle emploi et la poste pour des conventionnements dans 4 MSAP) ainsi que dans les quartiers en contrat de ville.
  - Prendre en compte la problématique du maillage territorial des missions locales : avec certains secteurs du département ayant des temps d'accès à une mission locale supérieurs à 20min et des taux de chômage des jeunes importants
- ⇒ **Renforcer l'information des demandeurs d'emploi sur la dématérialisation des services de Pôle emploi (démarche d'inscription, prise de rendez-vous sur Internet, ...) en amont pour faciliter les démarches et optimiser les déplacements, tout en :**
  - Maintenant un accompagnement individuel sur RDV pour les personnes ayant des difficultés dans les démarches
  - Multipliant les lieux d'accès possibles (bornes sur les sites de Pôle emploi et MSAP) avec pour les sites Pôle emploi un personnel dédié à l'assistance des bornes
- ⇒ **Accompagner à l'emploi par des dispositifs plus spécifiques (création d'entreprise, d'insertion, ...) avec une accessibilité qui n'est pas directe car elle passe par un « prescripteur de la démarche ».**
  - Veiller aux articulations des dispositifs des différents partenaires (Etat, Région, Département, EPCI, ...), à la coordination des acteurs sur le champ de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, PLIE...).
- ⇒ **Encourager les initiatives en faveur du télétravail, et de la création d'espaces de travail mutualisés « coworking » qui créent une offre supplémentaire et peuvent répondre à des problématiques de mobilité dans certains secteurs (zones rurales, quartiers politique de la ville)**
- ⇒ **Permettre aux demandeurs d'emploi d'identifier les services d'accompagnement à l'emploi adaptés à leur profil et à leurs besoins :**
  - Favoriser et accompagner à la mobilité des jeunes dans le cadre de l'accès à la formation et à l'emploi
  - Poursuivre les politiques en faveur de l'accès à l'emploi des quartiers politique de la ville
  - Accompagner la féminisation de certains secteurs d'activités.

*Lien souligné entre cette thématique de l'emploi et celle de la mobilité qui peut être un frein pour le demandeur d'emploi (pas forcément un problème de mobilité « physique » mais un manque d'habitude de la mobilité).*

## Cartes





## Sources de données :

---

- Pacte des Solidarités Départemental
- Atlas de la nouvelle région Nord Pas-de-Calais Picardie tome 5 et 6, octobre 2015
- Pôle emploi, Bilan de la convention interministérielle au 30/04/016
- INSEE Flash n°18, 2015, Politique de la ville dans le Pas-de-Calais.

## L'essentiel du diagnostic « logement »

La thématique du logement ne figure pas dans tous les SDAASP. Interroger cette thématique sous l'angle de l'accessibilité au public et ce en lien avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est apparu comme pertinent lors des réunions et échanges entre partenaires au regard des caractéristiques du département notamment en matière de logement social et de précarité énergétique liée au logement.

La région Hauts-de-France figure parmi les régions ayant la plus forte densité de logements sociaux (dans le Pas-de-Calais 16,3% des résidences principales). Le Pas-de-Calais se caractérise également par une forte hausse des demandes de logements locatives sociales. Cette demande s'exprime principalement dans les centres des agglomérations littorales, et dans les secteurs les plus urbains des agglomérations du Bassin minier.

La vulnérabilité énergétique en matière de logement est ici une réelle problématique plus forte qu'en France métropolitaine. Les habitants des territoires ruraux sont les plus exposés, même si en nombre, les villes concentrent la majorité des ménages touchés.

Dans le Pas-de-Calais, la Communauté Urbaine d'Arras, l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, et l'ex Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs ont un taux de vulnérabilité énergétique supérieur à la moyenne régionale, avec une problématique accentuée pour les territoires du Ternois et du Montreuillois. Dans ces secteurs, les dépenses énergétiques varient de 1300€/an (CAB), à 2100 €/an (Sud-Artois). Plusieurs espaces info énergie (EIE) permettent d'informer sur les outils permettant de réduire la précarité énergétique et de nombreuses initiatives dans le domaine sont prises par les collectivités (Département, EPCI ...).

Les enjeux consisteront donc à favoriser l'accès à l'information gratuite sur le logement (en lien avec la future ADIL interdépartementale, les CLLAJ...) et sur la lutte contre la précarité énergétique des ménages (en lien avec les nouvelles compétences des EPCI). Veiller par exemple au maillage territorial des points d'inscription pour les demandes de logements sociaux et plus globalement faciliter le suivi de la demande de logement, améliorer la communication sur les différents dispositifs existants (numéro vert « prévention des impayés de loyers » ainsi que tous les services de prévention à l'endettement social et/ou d'éducation budgétaire).

Il s'agira également de promouvoir la coordination des acteurs dans le cadre des dispositifs d'accompagnement vers le logement et de développer l'information sur les aides pour l'amélioration de la qualité du logement en lien notamment avec la connaissance du parc privé.

## Diagnostic du thème « logement »

Ce thème reprend les questions liées à l'accessibilité en matière d'informations générales sur le logement, en lien avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020. Le SDAASP ne traitera pas directement de la problématique de l'équilibre entre l'offre et de la demande de logement.

### Chiffres à retenir

- 673 865 logements en 2012, dont 87,6 % de résidences principales :
- Une majorité de propriétaires occupants (57,4 %),
- Les logements sociaux (25 %) dont 20% en quartier politique de la ville (64 quartiers dans le département),
- Les logements locatifs privés (17,6 %),
- Un parc composé à 57,6 % de logements individuels et à 42,4 % de logements collectifs.
- La demande de logement social a progressé d'un peu plus de 9% depuis 2013 (*Source : Infocentre numéro unique, 2016*).
- Parmi les demandeurs de logement social, les personnes seules avec ou sans enfant représentent 58% des demandes alors qu'elles représentent seulement 39% de la population du Pas-de-Calais,
- Dans le Pas-de-Calais, 39 669 demandes de logement social étaient activées au 31 décembre 2015. Le délai moyen d'attente est de 11 mois et 10,8% des demandeurs le sont depuis plus de deux ans.
- 46 guichets Système National d'Enregistrement (bailleurs, préfecture, mairie) sont recensés en 2016.

Une pauvreté marquée des ménages, des capacités de financement limitées :

- Un niveau de vie médian plus faible (16 960€ en 2011) et qui augmente moins vite que le niveau de vie médian au niveau national (19 547€),
- 20,4% de ménages vivent sous le seuil de pauvreté,
- 50% des ménages de moins de 25 ans vivent sous le seuil de pauvreté selon Filocom soit 6 340 ménages en 2012,
- Parmi les résidents du Pas-de-Calais disposant d'une prestation logement, le taux d'effort net médian est de 17% dans la population des locataires en 2014. Malgré une aide financière, les charges liées au logement demeurent importantes. Plus de 3 000 assignations en résiliation de bail pour impayés de loyer sont délivrées chaque année.
- En 2015, 12 012 personnes ont sollicité le SIAO et le 115 pour une place d'hébergement. La capacité du département est de 1 829 places en 2015 (dont 229 places de veille saisonnière).

- En 2015, le Fonds de Solidarité Logement a permis d'aider financièrement plus de 15 000 ménages et d'accompagner plus de 3 000 ménages.
- Un parc privé plutôt vétuste, énergivore : le département compte en 2013, 39 326 logements du parc privé considérés comme potentiellement indignes (soit 6,5 % du parc).
- 1 logement sur 2 a été construit entre 1949 et 1975,
- 118 887 ménages en situation de vulnérabilité énergétique (étude INSEE 2015),

## Principaux constats et analyses

### Une tendance forte à la décohabitation qui induit une augmentation des besoins de logement

Le Pas-de-Calais est le 7<sup>ème</sup> département le plus peuplé de France avec 1 464 038 habitants ; la taille moyenne des 590 409 ménages du département est de 2,5 personnes.

La population du Pas-de-Calais a augmenté de près de 2000 habitants entre 1999 et 2010 (+0,1% par an sur la période), même si les grandes agglomérations voient leur population diminuer (Bouloonnais -0,6%, Hénin Carvin -1,3%, Lens Liévin -2,2%).

D'après les projections de la DREAL<sup>6</sup>, le nombre de ménages dans le Nord et le Pas-de-Calais est appelé à croître puisqu'entre 2005 et 2020 : 153 570 ménages supplémentaires, soit **une croissance de +7,4% du nombre de ménages**, en raison essentiellement d'une progression des personnes seules, due notamment à la décohabitation et à l'éclatement des familles.

### Avec des besoins spécifiques pour certains publics

Des publics spécifiques sont en forte demande de logements adaptés dont les jeunes, les gens du voyage en voie de sédentarisation, les personnes âgées et/ou handicapées, pour lesquelles l'offre est à adapter et nécessite souvent d'être articulée avec l'offre de soins et de services, enjeu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015.

Les **jeunes du Pas-de-Calais** âgés de 16 à 30 ans (53 000 ménages) **s'orientent majoritairement vers le parc privé**. Parmi les 7 000 primo locataires par an, 65% accèdent à un logement dans le parc privé.

Ils sont également de plus en plus nombreux à avoir des difficultés de logement liées à la pauvreté qui progresse. Selon la Fondation Abbé Pierre, 1 appel sur 5 au 115 provient d'un jeune âgé entre 18 et 25 ans et 1 étudiant sur 5 est obligé de travailler pendant ses études. Le loyer représente environ 37% des dépenses courantes.

Depuis 3 ans, 7 territoires se sont vus dotés d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), guichet unique pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes vers un logement.

<sup>6</sup> Etude de la DREAL sur l'évaluation des besoins en logement

## Les besoins d'adaptation du logement sont également croissants pour les personnes âgées et les personnes handicapés.

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 21 % de la population du Pas-de-Calais, soit une personne sur cinq avec des disparités territoriales fortes. (cf partie 2)

Les personnes âgées sont en plus grand nombre propriétaires de leur logement. Parmi les propriétaires occupants éligibles à l'Anah, 55% ont plus de 60 ans. La plupart d'entre eux sont très modestes, vivent en habitat dégradé souvent en milieu rural. Le programme « Habiter mieux » reste difficile à mobiliser pour ce public (difficulté de repérage, déficit d'opérateurs sur le secteur rural, ingénierie sociale très lourde à mettre en place, et des difficultés à mobiliser certains partenaires financiers).

Le handicap, la perte de mobilité, l'état de santé peuvent également entraîner des difficultés de logement. Ces enjeux sont identifiés par la loi d'adaptation de la Société au vieillissement qui se donne pour objectif de faciliter l'adaptation des logements au handicap ou à la perte de mobilité et de développer offre résidentielle non institutionnelle de logements adaptés en connexion avec l'offre de services et de soins.

Enfin, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage (SDAGV) 2012-2018 a mis en exergue un phénomène de sédentarisation de familles issues de la communauté des gens du voyage. 70% des ménages aspirent à une solution d'habitat adapté, 30% restent itinérants.

Des réflexions sont en cours auprès des acteurs locaux afin de proposer de nouveaux modes d'accueil (les terrains familiaux, les logements évolutifs adaptés ...). Les réflexions sur le **maillage, la connaissance des lieux destinés à l'accueil temporaire sur les aires aménagées**, les lieux réservés aux grands rassemblements des familles « gens du voyage » pourront avoir lieu dans le SDAGV.

## Un besoin de logement social toujours présent malgré une production croissante

Le parc social du Pas-de-Calais représente une part très importante du parc de résidences principales (25% contre 15% en moyenne nationale) soit environ 140 000 logements. 20% de ce parc est situé en ZUS (Zone urbaine sensible). Par ailleurs il est composé majoritairement de logements individuels (54%) anciens (25% avant 1949) et énergivore (28% en classe E-F-G).

Son occupation est très sociale, plus de 70% des entrants sont sous les plafonds PLAI alors que le parc PLAI ne représente que 5% du parc social. Seuls 30% des occupants ont des emplois stables. Le parc HLM loge en majorité des personnes isolées et des familles monoparentales. Des disparités territoriales existent, des fragilités plus fortes se concentrent à Calais et Saint Omer. Arras, Boulogne, la CALL et la CAHC sont également concernés.

Dans le Pas-de-Calais, les logements sociaux sont concentrés à l'Ouest du Bassin minier, de Bruay-la-Buissière à Hénin-Beaumont, dans les agglomérations du littoral ainsi que dans celle d'Arras. **Les aires urbaines concentrent 80 % des logements sociaux. Le Bassin minier**

**regroupe à lui seul 40 % du parc HLM de la région** et affiche des taux de logement social pouvant dépasser 50% dans quelques secteurs.

L'offre **de logement social est en augmentation dans la région depuis plusieurs années**. La production, déjà très active, avec une moyenne de 2 000 logements/an depuis 10 ans, s'est renforcée depuis 3 ans (6 800 logements construits en 3 ans).

Les principaux bailleurs sociaux du Pas-de-Calais sont les 3 offices publics de l'habitat (OPH de Boulogne (+ 6000 logements), OPH de Calais (près de 7000 logements) et Pas-de-Calais Habitat (40 200 logements)) et les 3 Entreprises sociales pour l'habitat (62/59 15 000 logements dans le 62, Logis 62 à 8 500 logements et LTO 10000 logements dans le département).

Deux organismes ont également la majorité de leur patrimoine dans le département : Maisons et cités (47 500 logements) et la SIA –LTO (32 000 logements). Enfin, deux autres ont un patrimoine significatif : LCF (5 000 logements) qui gère les cités SnCF et le groupe Hainaut immobilier de Valenciennes qui a repris Le logement rural (plus de 4 500 logements). D'autres bailleurs interviennent également dans le département avec une offre plus limitée (I3F, habitat du nord, Norevie, Le Cottage social...).

Malgré cette production croissante, **la demande augmente toujours, et progresse plus vite que l'offre**. Dans le Pas-de-Calais, 39 669 demandes de logement social étaient activées au 31 décembre 2015, **soit une hausse d'environ 8,5 % constatée en un an. Le délai moyen d'attente est de 11 mois et 10,8% des demandeurs le sont depuis plus de 2 ans.**

Globalement, le besoin émane surtout des besoins liés à la mobilité (desserrement des ménages) et au vieillissement (réduction de la taille des ménages). La demande s'exprime majoritairement dans les centres des agglomérations sur le littoral, et dans les secteurs les plus urbains des agglomérations du Bassin minier. Parmi les demandes de logement, environ 450 ménages ont été agréés PLAI et sont en attente d'un logement.

**Les personnes seules, avec ou sans enfant, représentent 58% des demandes alors qu'elles représentent seulement 39% de la population du Pas-de-Calais.** En moyenne plus touchées par les difficultés économiques, elles sont aussi surreprésentées parmi les demandeurs de logement social. Les familles monoparentales en particulier ont recours massivement au logement social.

**Cependant, la pression de la demande, (3,5 : rapport du nombre de demandes pour un logement libéré) reste inférieure aux moyennes régionale et nationale et ne permet pas au département d'être catégorisé en secteur tendu.**

Une attention particulière doit être apportée sur **l'adéquation de l'offre et de la demande de logement** car aujourd'hui il existe un écart entre les besoins exprimés (typologie, nature, localisation, profils de publics, capacités financières) et l'offre existante.

En effet, 75% de demandes se font pour des types 1, 2 et 3, pour une offre qui représente 52% du parc. La demande en T4 représente 23% pour une offre qui représente 48% du parc. La question de l'adéquation des niveaux de loyers aux capacités financières des ménages peut également se poser pour une partie des ménages (avec des conséquences possibles sur les impayés de loyers).

Le nombre et le type de logements sociaux construits peuvent ne pas toujours correspondre totalement aux besoins des habitants de chaque arrondissement. Par exemple, dans

l'arrondissement de Lens, entre 2009 et 2012, il est constaté une sous-production de logements de type T2 et T4 et une surproduction de logements de type T3 par rapport aux besoins exprimés par les demandeurs de logements sociaux.

L'adaptation de l'offre de logements sociaux doit également tenir compte des règles ANRU, des incidences de la Loi égalité Citoyenneté sur la mixité, du renforcement de la Loi SRU, qui impactent la possibilité de renouveler l'offre notamment dans les quartiers politique de la ville ou sur des secteurs classés UNESCO.

Dans le Pas-de-Calais, 18 communes sont considérées comme étant en secteurs prioritaires en termes de logement, et ont, dans ce cadre un quota de logements sociaux minimum à respecter (Annay, Annezin, Beuvry, Billy-Berclau, Brebières, Coulogne, Dainville, Douvrin, Isbergues, Laventie, Lestrem, Marck, Neufchâtel-Hardelot, Sailly-sur-la-Lys, Saint-Léonard, Vimy, Violaines, Vitry-en-Artois).

**En matière de mobilisation du parc privé**, le département est doté d'une Agence Immobilière Sociale (IS 62), créée en 1993 par un collectif d'une vingtaine d'associations et qui dispose de trois antennes territoriales (la plus importante en France). Elle gère actuellement 921 logements pour le compte de propriétaires privés qui louent à des ménages très modestes ou en difficultés. Ces logements sont gérés par 3 antennes situées à Arras, Boulogne et Calais. En 2015, l'activité de l'IS62 a permis 168 relogements dans le cadre du FSL (géré par le Conseil départemental) et de l'IML (géré par l'Etat).

Le parc de logements gérés par l'IS62 a augmenté de manière continue depuis sa création en 1993. Ces dernières années, **l'IS62 a été confrontée à un parc vieillissant et énergivore**. Afin de limiter l'impact des charges sur le budget des ménages défavorisés qu'elle relogé, l'association a pris des mesures visant à l'amélioration technique et thermique de son parc actuel et à venir et est accompagnée par le Département sur ce volet.

**Concernant les dossiers de demande de logement social, toute personne qui souhaite obtenir un logement social doit constituer un dossier.** Cette demande peut être faite en ligne ou à un guichet. Le dépôt de la demande s'effectue auprès d'un bailleur social, d'un service de l'Etat, d'une mairie, ou dans d'autres structures selon la situation de la personne (Service Intégré d'Accueil ou d'Orientation pour une personne hébergée dans une structure d'accompagnement, etc.). Dans le Pas-de-Calais, le maillage des points d'enregistrement des demandes de logements sociaux sont localisés où l'offre de logement social est forte.

Le site internet [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) permet d'enregistrer une demande de logement social. Celui-ci donne accès également aux guichets présents sur une commune, et informe sur le nombre de logements disponibles.

## Une offre d'hébergement en progression mais fortement sollicitée dans le département

Le ratio d'équipement en hébergement<sup>7</sup> a fortement augmenté entre 2007 et 2012 (de 0,92 en 2007 à 1,3 en 2010, puis une progression de +35% entre 2010 et 2012), mais reste inférieur à la moyenne nationale (1,7 en 2010).

Aujourd'hui, l'hébergement offre 10 634 places, ainsi qu'une réserve de 871 places pour les seuils « grand froid », les maraudes et actions sont renforcées surtout en territoires tendus. Par ailleurs, des moyens ont été développés pour la prise en charge des migrants : 2 174 places en CADA (centre administratif de demandeurs d'asile), 585 places en HUDA (hébergement d'urgence de demandeurs d'asile), et 150 places en CPH (centre provisoire d'hébergement), 850 places en CAO (centres d'accueil et d'orientation).

La prise en charge des ménages est coordonnée par les SIAO (Services d'insertion, d'inclusion et d'orientation) du Département. Chaque territoire dispose également d'un service de veille sociale (115).

Parmi les ménages qui demandent un hébergement, beaucoup sont des personnes seules (78%). Les jeunes et plus particulièrement les jeunes sans ressources, sollicitent beaucoup le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion. La plupart des demandeurs d'hébergement étaient au préalable hébergés ou logés dans le département. La proportion de travailleurs pauvres est significative (mais inférieure à la moyenne nationale) : 21% ont une activité économique ou sont au chômage.

Les principaux motifs d'entrée dans le dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion (AHI) sont l'absence de domicile, les ruptures familiales et la violence conjugale pour le public féminin.

L'activité des centres d'hébergement est en constante augmentation dans l'ensemble des arrondissements. En 2012, les taux d'occupation des centres d'hébergement s'élevaient à 99,9% (hors places campagne hivernale), contre 86% en 2008 et tendent à perdurer face à la complexification des situations notamment sur le secteur de Lens.

Par ailleurs, il est à noter que 67% des demandeurs sont des primo-demandeurs. Cela signifie que les prises en charge en hébergement et en sortie d'hébergement sont efficaces, puisque les personnes, dans une grande majorité, ne reviennent pas en hébergement.

Les objectifs du plan logement Hébergement 2015-2020 visent à faire des SIAO un acteur clé de l'accès au logement des personnes à la rue ou hébergées (conformément à la Loi ALUR) en optimisant leur coordination, en développant leur coopération avec les autres commissions (CCAPEX, DALO...) et visent également à poursuivre la dynamique enclenchée pour faciliter l'accès au logement en repérant les freins structurels.

---

<sup>7</sup> Le ratio d'équipement en hébergement est le nombre de places d'hébergement pour 1000 habitants.

## Un besoin particulièrement lié à l'accès au droit : la domiciliation

Le Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale avait prévu la simplification du dispositif et son animation à travers un schéma départemental de domiciliation par les préfets de département sous la coordination des préfets de région. La Loi ALUR du 24 mars 2014 a intégré ces évolutions à savoir, l'harmonisation des règles relatives à la domiciliation généraliste et celles relative à l'aide médicale ; l'élargissement des motifs de domiciliation à l'ensemble des droits civils, et l'intégration des schémas de domiciliation au PDALHPD.

Cette réforme instaure un pilotage territorial par le Préfet du département. Elle encourage et facilite l'entrée de nouveaux organismes domiciliaires. L'objectif étant de permettre à chacun d'être domicilié au sein de l'organisme qui assure son suivi social.

Les publics concernés sont les personnes « sans domicile stable », c'est-à-dire toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.

Les futures redistributions administratives ainsi que l'application de la Loi NOTRe rendant facultative la présence d'un CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants (soit 706 communes sur les 891 que comporte le département), rendent indispensable la réflexion portant sur la carte intercommunale de l'action sociale, et donc sur l'adaptation du nouveau schéma de domiciliation à ce nouveau contexte.

Une enquête départementale a été réalisée en 2016 auprès des CCAS et organismes agréés sur l'offre de domiciliation. Deux territoires sont fortement concernés, Lens et Arras. 1387 personnes sont en élection de domicile au 31/12/2014 à Lens, 891 personnes à Arras. Les moins de 30 ans représentent environ 30%. 1806 personnes dont 543 de moins de 30 ans sont domiciliées dans un CCAS. 2043 personnes dont 606 de moins de 30 ans sont domiciliées chez un organisme agréé.

En 2016, neuf associations et un établissement public départemental ont été agréés par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2014 correspondant à 13 sites différents pour l'accueil des personnes (Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil, Saint-Omer).

Par ailleurs, il est à noter que les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) du département et les associations qui disposent de places d'urgence n'ont pas à solliciter d'agrément pour leurs résidents dès lors qu'ils disposent d'un service de courrier. Il convient également d'ajouter les CCAS et CIAS pour lesquels l'offre de domiciliation est obligatoire.

Selon une étude de l'UNCCAS, l'accès au RSA et l'accès aux prestations familiales constituent les premières raisons à la domiciliation.

## Des besoins spécifiques en matière d'amélioration de la qualité de vie dans le logement



### La précarité énergétique

La précarité énergétique est définie selon la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II) portant sur l'engagement national pour l'environnement : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

La notion d'habitat indigne recouvre les réalités du « mal logement » portant atteinte à la dignité humaine, comme les locaux impropres à l'habitation mais utilisés comme tels ou les locaux aux risques sanitaires et sécuritaires manifestes.

Deux critères sont retenus pour qualifier un logement indigne : l'Etat du logement (selon le classement cadastral des logements médiocres et très médiocres) et la caractéristique des occupants du logement (les ménages les plus démunis étant le plus souvent locataires de ce type d'habitat).

Le Pas-de-Calais compte **en 2013, 39 326 logements du parc privé potentiellement indignes** (soit 6,5% des logements du parc privé départemental).

Cette situation est liée en partie à l'ancienneté du parc. En effet, 60 % du parc de logement départemental a été construit avant 1975 (année de référence des premières normes thermiques). Les trois territoires littoraux ont les parcs les plus récents, tandis que le Ternois est composé de plus de 2/3 de logements construits avant 1975. Cette lecture territoriale est cependant à contraster, notamment dans l'arrière-pays du Montreuillois et le sud de l'Arrageois où les taux de logements anciens des communes dépassent les 60 %.

En 2015, le guichet unique de l'habitat indigne de la DDTM comptabilise 661 signalements, 99 aides au logement ont été suspendues par la CAF conformément à la Loi Alur, 36 arrêtés d'insalubrité ont été prononcés, 1 travaux d'office ordonné et 1 signalement effectué au procureur.

En région comme en France, les propriétaires occupants sont les plus nombreux à faire face aux difficultés pour se chauffer. Toutefois, dans la région, les locataires du parc privé sont aussi particulièrement vulnérables. Selon une étude menée par l'Insee en 2015, le Pas-de-Calais comptabilise 118 887 ménages en situation de vulnérabilité énergétique dont :

- 48% d'entre eux ont plus de 60 ans/ 25% ont plus de 75 ans,
- 62% sont des personnes isolées,
- 58% sont propriétaires,
- 53% d'entre eux habitent un logement construit avant 1949,
- 47% se chauffent autrement qu'au gaz ou électricité,
- 47 % des ménages vivent avec moins de 5 700 euros/an,
- 23 000 ménages sont en secteur rural.

Les habitants des territoires ruraux sont les plus exposés à la vulnérabilité énergétique, même si, en nombre, les villes concentrent la majorité des ménages touchés.

Les territoires les plus impactés sont des ex CC du Canton de Fruges, CC de la Région de Frévent, CC de l'Auxillois, CC des 2 Sources, CC de l'Atrébatie, CC de la Morinie, CC de la Porte des Vallées et de la CC du Sud-Artois. Les taux de vulnérabilité énergétique sont très supérieurs à la moyenne régionale. Les dépenses énergétiques sont estimées de 1 550€/an (Fruges) à 2 100€/an (Sud-Artois).

La qualité du logement est par ailleurs déterminante : près de 70 % des ménages vulnérables vivent en effet dans un logement énergivore. La vulnérabilité énergétique est plus fréquente dans les logements très petits ou très grands. La rénovation thermique des logements constitue donc un enjeu majeur pour faire baisser le montant de la facture d'énergie et le nombre de ménages vulnérables énergétiquement.

Les aides de l'ANAH ont représenté 14 millions d'euros pour 1 556 logements, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2014. Les travaux concernent majoritairement une réhabilitation thermique, et dans 83 % des situations, la qualité thermique du logement a été améliorée de 25 %. **Ces dispositifs sont majoritairement utilisés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.** Les propriétaires les plus modestes restent les personnes pour qui les charges restent encore trop lourdes pour entamer des travaux.

Le département est bien couvert en OPAH et PIG. Les opérations qui devaient arriver à leur terme sont prorogées dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

## L'offre d'information sur le logement dans le département

**L'ADIL a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations,** sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

Quelques chiffres concernant l'ADIL Nord-Pas-de-Calais (2015) :

- 35 personnes - 24 hors Conseillers Espace Info Energie (EIE);
- 20 lieux de permanences juridiques régulières en complément des bureaux permanents;
- des permanences EIE sur une quarantaine de communes;
- près de 16 000 consultations (Nord), près de 1 600 dans le Pas-de-Calais, 500 hors NPdC ;
- un budget de 2 280 000 €.

Dans le Pas-de-Calais, certains EPCI (CUA, CALL, CAHC...) ont conventionné avec l'ADIL du Nord afin d'offrir à leurs habitants un service minimal d'informations logement. Le Département du Pas-de-Calais a alors souhaité développer une offre de service adaptée et efficiente, afin d'éviter les déséquilibres territoriaux et satisfaire équitablement les besoins d'information et d'accompagnement vers le logement. Le Département du Pas-de-Calais, par une délibération du 15 décembre 2014, a autorisé à lancer les démarches nécessaires en vue

de la création d'une ADIL interdépartementale. Cette démarche s'appuie sur la mutualisation de moyens matériels, humains et financiers permettant de déployer des dispositifs déjà opérationnels. Elle a pour objectif de répondre aux besoins des habitants du Nord et du Pas-de-Calais qui s'inscrivent dans des dynamiques et nécessités communes. Le projet d'ADIL interdépartementale doit répondre aux enjeux de proximité, d'équité et d'efficacité.

Le Pas-de-Calais compte également **9 points rénovation ANAH (PRIS)** destinés davantage aux publics sous les plafonds ANAH et **7 points rénovation Espace Info Energie (EIE)**.

Les Espaces info énergie informent gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les économies d'énergie. Ils peuvent également orienter les usagers vers les aides publiques qui touchent à ces domaines et aider à financer des projets. Au sein des Espaces info énergie, des experts formés par l'ADEME accueillent les usagers pour analyser les besoins et répondre aux questions sur des projets de rénovation thermique et d'équipements énergétiques.

Les conseillers info énergie proposent des conseils neutres, gratuits et personnalisés. Ils sont indépendants des entreprises, des bureaux d'études, des fournisseurs de matériels ou installateurs ainsi que des offreurs et distributeurs d'énergie.

Ces points contribuent à l'animation du réseau de proximité régionale visant à promouvoir les aides publiques de l'Etat : Habiter mieux, éco prêts à taux zéro, crédits d'impôt...Il s'adosse au site national [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr) et au **numéro de téléphone unique le 0 808 800 700**.

A chaque guichet local est associée une zone de chalandise de manière à couvrir tous les territoires. Chaque point est tenu d'organiser des permanences téléphoniques 5J/7J avec des amplitudes horaires suffisantes et également des permanences physiques.

Il s'agit de plateformes territoriales de la rénovation énergétique décrites dans l'article 22 de la loi TECV (transition énergétique pour une croissance verte), correspondant ainsi au réseau actuel des PRIS (points de rénovation énergétique) développé dans le cadre du PREH (Plan de rénovation énergétique de l'Habitat) lancé à l'échelle nationale par le Premier Ministre à Arras le 19 septembre 2013 et fixant pour objectif la rénovation de 50 000 logements à 2017 soit 10%de l'objectif national.

## Rôles et initiatives des partenaires

### ► L'Etat

(Le cadre règlementaire est rappelé en annexe de cette partie).

#### La rénovation énergétique :

L'Etat a fixé un objectif national de rénovation énergétique de 500 000 logements par an à l'horizon 2020. Pour y parvenir, a été mis en place le "plan de rénovation énergétique de l'habitat"(PREH) en 3 volets :

- enclencher la décision de rénovation, par l'accompagnement des particuliers ;
- financer la rénovation, en apportant des aides ;
- mobiliser les professionnels, pour garantir la qualité des rénovations.

### Le chèque énergie :

D'après le décret du 6 mai 2016 le chèque énergie se substituera à l'issue de son expérimentation dans le Pas-de-Calais, aux tarifs sociaux. Il s'agit de se doter d'un outil qui bénéficie à tous les ménages en précarité énergétique quel que soit le mode de chauffage, et de simplifier l'accès avec un seul critère, le Revenu Fiscal de Référence. 170 000 ménages du Pas-de-Calais y sont éligibles. A ce stade de l'expérimentation 65% des ménages ont valorisé leur chèque. Des liens sont à faire avec les publics qui ne font pas de déclaration d'impôts, afin de cibler davantage de personnes pour l'accès à ces chèques énergie.

### Solibail, le dispositif de location solidaire garanti par l'Etat :

La Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a lancé le 6 juillet 2015 une campagne de communication pour mobiliser les propriétaires et les inciter à louer leur logement via Solibail. Il propose aux propriétaires un mode de location solidaire avec le dispositif Solibail. Le bail se fait par l'intermédiaire d'une association agréée par l'Etat. Cette dernière fait office de locataire et verse donc le loyer au propriétaire.

Ce dispositif présente des avantages pour le propriétaire :

- Le paiement des loyers et le bon entretien de son bien est garanti par l'Etat.
- Il peut bénéficier de déductions fiscales allant de 30% à 70% de ses revenus locatifs.
- Les démarches administratives et le choix des locataires sont pris en charge par l'association.
- La mise à disposition du logement à une association permet à une famille en difficulté de se loger.

Le dispositif Solibail existe actuellement dans 9 régions, dont le Nord-Pas-de-Calais.

### Dispositif Habiter Mieux - Une aide de l'Etat pour un logement économe et écologique

Habiter Mieux est un programme géré par l'Anah qui permet aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources, d'effectuer des travaux de rénovation énergétique moyennant une aide financière qui peut aller jusqu'à 12 000 euros (prime d'état incluse) auquel s'ajoute un accompagnement par un opérateur (association ou bureau d'étude) pour définir les travaux utiles, faire le dossier de demandes d'aides et suivre les travaux.

Habiter Mieux est compatible avec d'autres aides publiques comme des aides complémentaires locales qui peuvent être proposées par le Conseil régional ou le Conseil départemental, l'intercommunalité, la commune. Il est également possible de bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et de l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ).

Ce programme connaît une très forte dynamique dans la région. Depuis son lancement en 2011, plus de 6 000 propriétaires occupants modestes en ont bénéficié. Une enquête menée directement auprès d'un échantillon d'une centaine de bénéficiaires de la région montre que les objectifs du programme, améliorer le confort des occupants et la performance thermique des logements, sont pleinement atteints.

Avec un gain énergétique moyen prévu après travaux de 40 %, 50 % des ménages déclarent avoir bénéficié d'économies d'énergie sur leur facture de chauffage après un hiver. 90 %

mettent en avant la qualité des travaux réalisés et sont très satisfaits de l'accompagnement technique exigé par le programme qui s'avère indispensable.

- 17% des bénéficiaires déclarent avoir une meilleure qualité de vie après travaux,
- 10% estiment que l'amélioration du logement a également eu un effet bénéfique sur leur santé.

Par ailleurs, les travaux d'un montant moyen de 20 000 euros, ont des retombées économiques locales puisqu'ils sont dans 97 % des cas réalisés par des artisans de la région Nord – Pas-de-Calais.

Le programme "Habiter Mieux" est un dispositif permettant de concourir à l'atteinte des objectifs régionaux du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).

**Dispositif ALUR et MAPTAM** sur la délégation des prérogatives de l'Etat en matière de police de santé publique (L. 1331-22 à L. 1331-30 du code de santé publique)

Les maires des communes membres d'un EPCI transfèrent au président les prérogatives qu'ils détiennent en matière de police spéciale et de lutte contre l'habitat indigne.

Lorsque l'EPCI aura signé avec l'Etat une convention de délégation, le préfet pourra déléguer au président de cet EPCI ses prérogatives en matière de police de santé publique (articles L. 1331 22 à L. 1331-30 du code de la santé publique).

### **La réforme de la demande de logement social : un enjeu d'accès au droit et d'objectivation des besoins**

L'article 97 de la loi ALUR et ses décrets d'application comportent un ensemble de dispositions qui ont réformé la gestion de la demande de logement social depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette réforme de la gestion de la demande répond à des attentes de la société de plus grande transparence, de meilleure information et de simplification des démarches des demandeurs. Elle a également pour objectif une gestion plus partenariale de la demande sur les territoires, notamment celui des EPCI dotés d'un PLH approuvé, qui concentrent l'essentiel du parc social. Elle s'inscrit dans le prolongement d'évolutions législatives et réglementaires, en particulier de la loi Molle qui a créé le Système National d'Enregistrement de la demande et mis en place le formulaire unique de la demande.

Ses principales dispositions ont visé à :

- La simplification **des démarches des demandeurs** à travers le dépôt en ligne d'un "dossier unique " regroupant toutes les pièces à fournir pour la demande d'un logement social : le portail Internet de demande en ligne a été ouvert en avril 2015 et le dépôt des pièces constituant le dossier unique est possible sur ce même portail depuis janvier 2016.
- **La mise en place d'un plan partenarial et territorial** de gestion de la demande et d'information du demandeur avec l'organisation de points d'accueil et d'information du demandeur et la gestion partagée de la demande de logement par les EPCI dotés d'un PLH.

Outre la simplification et la transparence pour l'utilisateur, le SNE permettra d'affiner la connaissance des besoins en logement.

La Loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 complètera le dispositif en agissant sur les politiques d'attribution, la politique des loyers et les objectifs de production afin de favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble.

Le Ministère du Logement vient de lancer un site Internet [www.transparence-logement-social.gouv.fr](http://www.transparence-logement-social.gouv.fr) qui permet de vérifier si une commune respecte les quotas de logements sociaux. La loi SRU prévoit que d'ici 2025, les communes de plus de 3 500 habitants devront compter 20 à 25% de logements sociaux.

## ► Le Département

Le PDALHPD vise à assurer à l'ensemble de la population la satisfaction d'un besoin essentiel : avoir un toit. Accueillir en urgence et héberger les plus démunis, permettre à des personnes fragilisées d'accéder à un logement adapté à toutes les étapes de leur vie, favoriser le maintien et prévenir les expulsions locatives, lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indécemment, simplifier et articuler les dispositifs d'accès et d'accompagnement, agir au plus près des habitants et de leurs besoins grâce à un co pilotage renforcé Etat/département en lien étroit avec les porteurs d'actions : telles sont les ambitions du PDALHPD dénommé Plan Logement Hébergement 2015-2020.

Le PDALHPD prend également en considération les objectifs et réalisations des autres plans, schémas ou politiques locales en matière d'habitat : Le Schéma départemental en faveur des personnes âgées et handicapées, le schéma Enfance Famille, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2018, ainsi que les documents de planification infra départementaux : SCOT et PLU ou PLUI.

Les outils financiers qui sont principalement mobilisés pour sa mise en œuvre sont principalement le Fonds de Solidarité Logement, le BOP 177 de l'Etat et les financements du logement social et de l'ANAH.

Le Département a développé une politique active de lutte contre la précarité énergétique à travers la mise en place d'un SLIME, d'un fonds de travaux et d'un accompagnement spécifique

### Le SLIME ou Service Local d'Intervention pour la Maîtrise des Energies :

En 2013, le CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) a lancé à destination des collectivités, le 1<sup>er</sup> appel à candidature pour le programme SLIME. L'objectif est de repérer et visiter les ménages en grande vulnérabilité énergétique que le programme Habiter mieux n'atteint pas.

Le SLIME repose sur 3 piliers, à savoir, le repérage, la visite à domicile et le maillage territorial des acteurs de traitement. C'est un dispositif qui répond aux enjeux de l'Agenda 21, du Pacte Départemental Jeunesse et du PDALHPD 2015-2020 (*Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement pour les Personnes Défavorisées*). La candidature du Département du Pas-de-Calais a été retenue. Elle se caractérise par une large intervention géographique. 7 jeunes en contrat d'avenir interviennent de manière préventive sur le public du FSL qui sollicite une aide à l'énergie et

sur les primo locataires de moins de 30 ans. Le SLIME est une expérience de 3 ans (du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 1er juin 2017) sur l'ensemble des territoires du département.

**Les médiateurs eco logis** ont procédé à 1190 visites à domicile et remis autant de kits d'économie d'énergie.

#### Un numéro vert départemental :

Le numéro vert 0 805 29 62 62, a été mis en place en décembre 2015 afin d'orienter et conseiller gratuitement les locataires ou propriétaires concernés par un impayé de loyer ou une procédure d'expulsion. Ce dispositif nécessite de l'articuler à l'ensemble des services existants sur chaque territoire en termes d'accompagnement, d'inclusion bancaire voire de surendettement.

#### L'Action Energie Territoire :

4 associations ont été mandatées afin de mener un accompagnement adapté à la situation du **ménage en précarité énergétique**.

#### Le FSL (Fonds Solidarité Logement) :

En 2015, le FSL a aidé, au travers des 9 Maisons du Département Solidarités, 4 122 ménages à payer leur facture d'énergie pour un coût global de 1 650 000€. Le Département a versé **300 000€ d'aides d'urgence** sur ce volet.

#### Le Fonds de travaux dédié aux publics éligibles FSL :

- Un niveau macro pour traitement structurel des situations: **Aide globale** complémentaire aux aides « habiter mieux » réservée aux Propriétaires Occupants (PO) et bailleurs de l'IS 62 (jusqu'à 6 000 €)
- Un niveau mezo pour un traitement à moyen terme : **Aide intermédiaire** réservée aux PO n'entrant pas dans les critères énergétiques « d'habiter mieux » (jusqu'à 4 000 €)
- Un niveau micro pour du traitement d'urgence ou rapide: **Aide d'urgence** réservée aux locataires en attente de travaux ou de relogement (jusqu'à 750 €)

### ► La Région

Dans le cadre de ses compétences pour promouvoir le développement économique et social et l'aménagement de son territoire, la Région définit des priorités en matière d'habitat, après consultation des départements et au vu, le cas échéant, des PLH qui lui sont adressés par les communes ou les EPCI compétents en matière de logement.

La Région peut compléter l'aide de l'Etat par des subventions, des prêts, des bonifications d'intérêts ou des garanties d'emprunt. Elle peut accorder des subventions à l'acquisition et à l'aménagement de terrains à bâtir pour faciliter la réalisation des opérations d'habitat à caractère essentiellement social proposées par les collectivités territoriales. Enfin, elle peut engager, seule ou par voie contractuelle, notamment avec l'Etat, un programme d'aides destinées à favoriser la qualité de l'habitat, l'amélioration des quartiers et des logements

existants, l'équipement de terrains à bâtir, l'innovation, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

### ► **Les principales priorités dans le domaine de l'habitat et du logement :**

- Financer la construction de nouveaux logements sociaux et accélérer la mobilisation du foncier de l'Etat et de ses opérateurs pour le logement ;
- Mettre en œuvre le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat et en particulier son intervention en faveur de la rénovation d'au moins 2700 logements de propriétaires modestes ;
- Renforcer le partenariat avec les organismes HLM en déclinant le Pacte Etat-Union Sociale de l'Habitat ;
- Mettre en œuvre le volet social des politiques du logement et notamment la lutte contre les expulsions, l'encadrement des loyers et le financement des structures d'hébergement ;

### Le plan 100 000 logements :

La Région Hauts-de-France a lancé en 2013 un vaste plan régional de réhabilitation énergétique et environnemental du parc de logements anciens qui cible l'ensemble des logements collectifs et individuels, publics et privés, construits avant 1990. Il s'adresse à tous les acteurs régionaux intervenant dans le secteur de la réhabilitation et allie les moyens d'action et les dispositifs respectifs de chacun pour construire ensemble la stratégie la plus efficace. Il doit aussi contribuer à limiter l'extension urbaine et à conforter les tissus urbains existants. Il s'agit de rénover efficacement et durablement l'ensemble du parc de logements anciens pour offrir à la fois de meilleures conditions de vie aux habitants, réduire leurs dépenses, tenir les engagements du Plan climat régional et atteindre l'objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Le Plan 100 000 logements est la traduction concrète de l'opération de développement "réhabilitation énergétique et environnementale des logements", l'un des 9 chantiers initiés par la Région Nord-Pas-de-Calais pour assurer la transition écologique et sociale du territoire.

### ► **Les collectivités locales**

#### Le Programme Local de l'Habitat :

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Relevant exclusivement de la compétence d'un EPCI, le PLH est établi pour l'intégralité du territoire des communes membres de l'établissement public pour une durée de six ans. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain.

### La délégation des aides à la pierre :

Les EPCI à fiscalité propre disposant d'un PLH peuvent demander au représentant de l'Etat dans le département, pour sa mise en œuvre de conclure une convention par laquelle l'Etat leur délègue la compétence pour l'attribution des aides à la pierre, à savoir des aides financières.

**Le Département compte 19 EPCI dont 4 délégataires des aides à la pierre de niveau 4 :** la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de l'ex Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs.

**Les rencontres avec les EPCI** lors des différents lieux d'organisation de discussions (ateliers territoriaux, ateliers thématiques, entretiens avec les EPCI et principaux bourgs centres...) ont mis en avant les principales problématiques liées au logement, les initiatives en cours... :

La thématique du logement fait partie des principales thématiques prioritaires pour la CC Desvres-Samer, la CC Terre des 2 Caps, l'ex CC Opale Sud, l'ex CC Flandre Lys, CU Arras, CC Osartis-Marquion, et pour les communes de Ardres et Saint-Pol-sur-Ternoise.

Des problématiques liées au logement social sont constatées sur certains territoires. Des délais d'attente peuvent-être très longs pour accéder à un logement social. Pour l'ex CC des Trois Pays, le délai d'attente pour accéder à un logement est de 2 ans.

Des problématiques liées à la précarité énergétique sont énoncées pour la Communauté Urbaine Arras, CC Desvres Samer, CC Région d'Audruicq (nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétique, des logements inadaptés aux personnes âgées qui vivent dans un logement trop grand, mal isolé, et qui n'ont pas les moyens de se chauffer...). Dans le Montreuillois-Ternois et une partie de l'Arrageois la précarité énergétique touche plus de 28% des ménages.

## Synthèse des enjeux

**Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)** vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.

Les enjeux qui s'inscrivent dans le SDAASP sont :

**Favoriser l'accès au droit commun et à l'information sur le logement en développant l'information gratuite sur le logement dans le Pas-de-Calais à destination de tous les habitants :**

- déployer un maillage des futures antennes et permanences de l'ADIL interdépartementale, les CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes), les guichets « logement- Habitat » qui se développent dans les EPCI et tous les points d'accès au droit complémentaires (points d'accès aux droits, PIMMS...)
- promouvoir le numéro vert « prévention des impayés de loyers » ainsi que tous services de prévention à l'endettement social et/ou d'éducation budgétaire
- améliorer le suivi des dossiers des demandeurs de logements sociaux, notamment en lien avec les outils numériques

**Favoriser l'accès à un logement pour tous en améliorant la couverture territoriale des lieux d'enregistrement des demandes de logements sociaux**, en lien avec la réorganisation des compétences (EPCI). Les services d'enregistrement de la demande de logement social figurent comme premier enjeu d'accessibilité du logement social et d'analyse du besoin en lien avec les guichets uniques des EPCI (Plans partenariaux de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs)

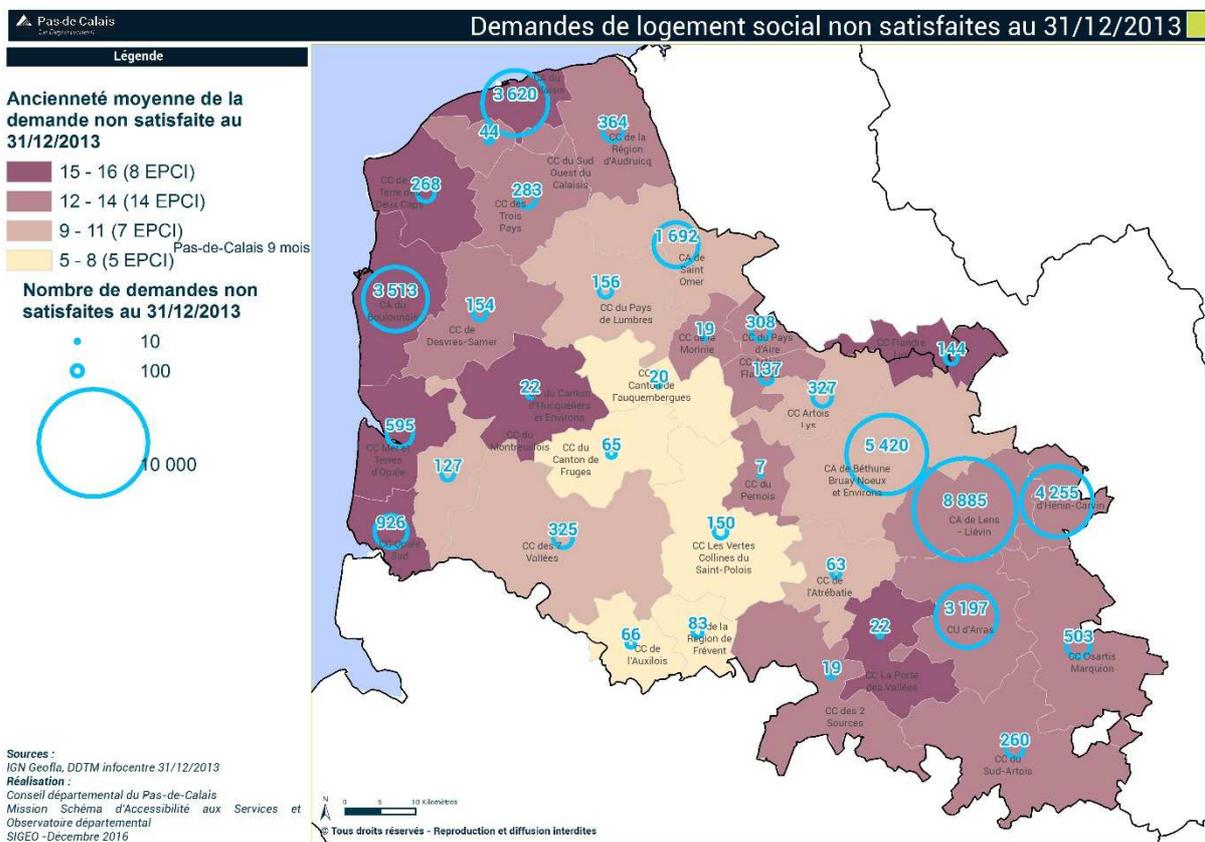
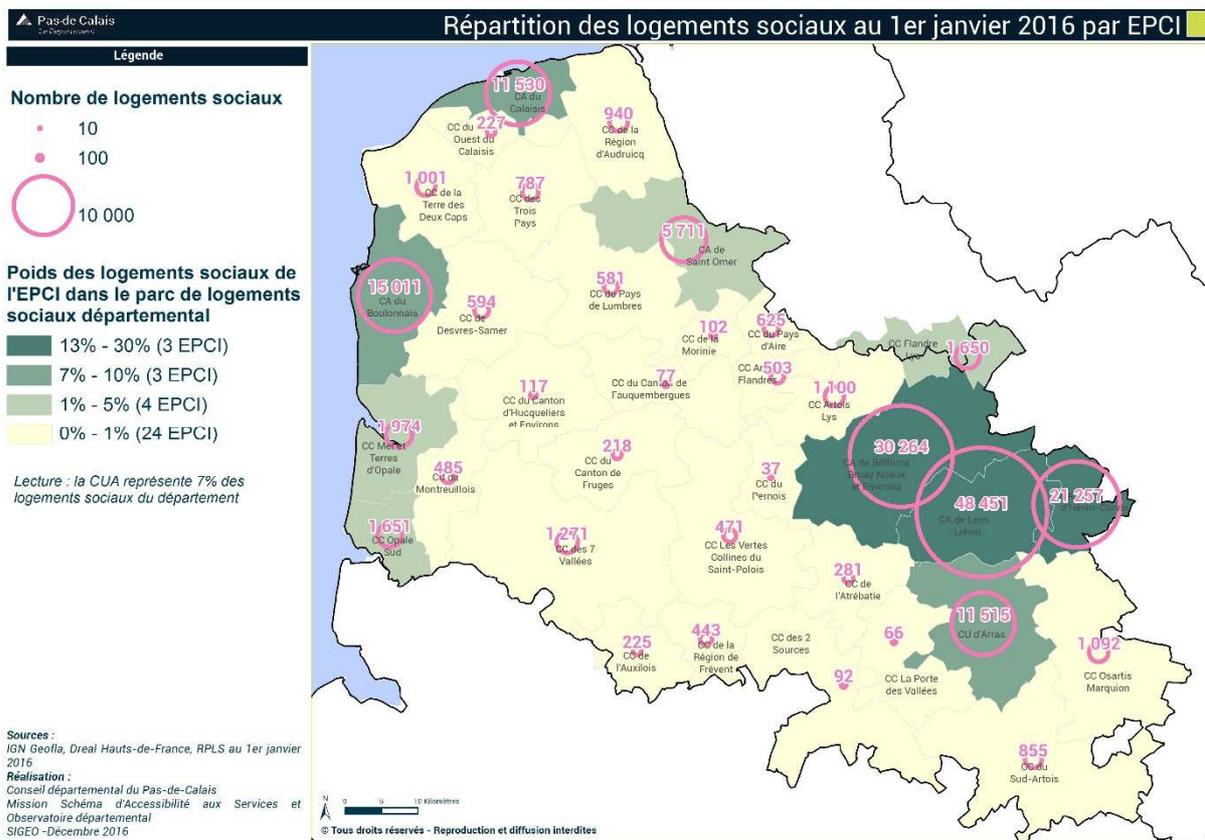
**Lutter contre la précarité énergétique des plus démunis et favoriser la rénovation thermique :**

- opérer un maillage de proximité des acteurs de repérage (les professionnels qui vont à domicile ex : Médiateur écologis, assistants de vie...), des acteurs de l'information sur les actions de lutte contre la précarité énergétique dans le logement (espaces info énergie, ...) et des acteurs de traitement (opérateurs ANAH...)
- coordonner et améliorer la visibilité des dispositifs d'accompagnement et d'aides pour l'amélioration de la qualité du parc de logements

**Renforcer la connaissance des parcs de logements publics et privés en faveur de l'identification du « patrimoine dormant »** (information des propriétaires sur les dispositifs existants, encourager des solutions innovantes tels que la recherche des propriétaires des logements non-utilisés, dispositifs incitatifs...), favoriser la rénovation énergétique des logements vacants.

**Identifier les organismes domiciliataires afin de favoriser le premier accès au droit.**

# Cartes





## ANNEXE : Cadre réglementaire

**La loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement**, dite *loi Besson stipule* que garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant et s'y maintenir. Pour y répondre la même loi impose la création des « plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées » (PDALPD).

**La loi SRU du 13 décembre 2000** relative à la solidarité et au renouvellement urbain renforce les obligations de production de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants

**La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement fixe dans son article 3 bis A la définition de la précarité énergétique : "Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » et qui intègre les actions de lutte contre la précarité énergétique dans les PDALPD.

**La loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales** : transfert de la gestion du FSL aux Départements et son extension aux aides pour les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone. Co pilotage du PDALPD Etat/département – c'est aussi l'année de l'instauration d'un " revenu de solidarité active " (RSA) qui intègre tous les revenus de la famille afin de mieux combiner les revenus du travail et ceux de la solidarité.

**La Loi du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable ("Loi Dalo")** et porte diverses mesures en faveur de la cohésion sociale et donne la possibilité d'un recours judiciaire dans l'exercice du droit au logement et à l'hébergement

**La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi MoLLE ou loi Boutin) du 25 mars 2009 prolonge les réformes** : augmentation des constructions HLM, renforcement de la politique du 1% logement, amélioration de l'accès à l'accession sociale à la propriété, création des Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CAPEX), mise en place des conventions d'utilités sociales pour les bailleurs sociaux et instauration des PDAHI (Plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion)

**Le Plan Pluriannuel de Lutte Contre la Pauvreté et Pour l'Inclusion Sociale (PPLCPIS) du 21 janvier 2013**, replace le droit au logement dans le cadre des politiques de solidarité et le définit comme un préalable à l'inclusion sociale.

**La Loi ALUR (Accès au logement et pour un urbanisme rénové) du 24 mars 2014** traduit les engagements inscrits dans le **Plan Pluriannuel de Lutte Contre la Pauvreté et Pour l'Inclusion Sociale (PPLCPIS)**. Cette Loi constitue désormais le socle législatif des politiques sociales du logement. Elle instaure un rapprochement plus étroit entre politiques du logement et de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI).

**La loi du 17 avril 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte** pose le principe d'une politique énergétique de lutte contre la précarité énergétique.

**Le projet de Loi Egalité et Citoyenneté** prévoit d'agir sur le logement social (politique d'attribution, politique des loyers et objectifs de production) afin de favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble.

## Sources de données

---

- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020
- INSEE analyses : dépenses énergétiques consacrées au logement novembre 2015
- Atlas cartographique de l'habitat en région nord Pas-de-Calais 2015
- Filocom 2013
- Rapport d'activité et financier du Fonds de Solidarité Logement 2015
- Osiris 2015
- Bilan d'activité 2015 de l'IS62
- INSEE : chiffres Clés
- Données Etat

## L'essentiel du diagnostic « éducation »

Le Pas-de-Calais bénéficie d'un **bon maillage de l'offre scolaire**, grâce à la présence d'un grand nombre d'écoles maternelles, élémentaires, de collèges, de lycées, de sites universitaires et d'offres de formations en apprentissage (66 sites CFA). La **satisfaction** exprimée dans le sondage sur ce thème en témoigne également.

De plus, le **maintien d'une offre scolaire de proximité** fait partie des principales problématiques exprimées par les communes et intercommunalités à dominante rurale rencontrées.

Avec 403 écoles maternelles et 972 écoles élémentaires, 160 collèges dont 125 publics, 85 lycées dont 62 publics, la quasi-totalité de la population se situe à moins de 5 minutes en voiture d'une école élémentaire et à moins de 15 minutes d'un collège.

Quelques zones du département ont des temps d'accès aux écoles maternelles ou aux lycées plus élevés mais qui restent dans la moyenne nationale.

Une **tendance à la baisse** du nombre d'écoles publiques ces dernières années est à relever, surtout des écoles maternelles, liées à la baisse des **effectifs** scolaires, mais aussi à la mise en place de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux.

En effet, en 2016, le Pas-de-Calais comptait **148 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)**. Près d'une école maternelle sur cinq et une école élémentaire sur trois sont aujourd'hui organisées en RPI. Certains de ces RPI sont concentrés sur un seul site (8 Regroupements Pédagogiques **concentrés** -RPC- en 2016).

Globalement, le taux de **scolarisation** est élevé pour les enfants âgés entre 2 et 3 ans, comparé à la moyenne française, mais il est plus faible pour les jeunes de 18 à 24 ans.

La présence de plusieurs centres d'orientation et d'information, de points d'accueil écoute jeunes, mais aussi le développement d'initiatives partenariales, comme la récente convention pour prévenir l'absentéisme dans le département, ou encore les Ecoles de la 2ème chance, la pop school de Lens, témoignent de l'engagement des acteurs autour des problématiques de **décrochage scolaire** ou d'**orientation subie**.

Les enjeux en matière d'accès aux services d'éducation portent donc sur le maintien d'un maillage de proximité de l'offre scolaire **co-construit localement et s'appuyant sur les dynamiques locales existantes**, sur les passerelles et les **orientations** à promouvoir en lien avec la problématique du décrochage scolaire et de l'accompagnement des publics précaires, sur les **offres alternatives** d'enseignement ou d'apprentissage, sur l'accompagnement des usages du numérique, sur l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement.

## Diagnostic du thème « éducation »

Ce thème porte sur la scolarisation des jeunes dans le Pas-de-Calais, l'offre de services d'orientation, l'accès aux établissements scolaires de maternelles, élémentaires, collèges, lycées et universitaires, ainsi que les formations en apprentissage.

### Les chiffres à retenir

- **79,9% des 2-5 ans** sont scolarisés dans le Pas-de-Calais en 2013 (74,2% en France métropolitaine) et 40,2% des 18-24 ans (52,2%).
- **1 375 écoles primaires** (maternelles et élémentaires) dont 865 écoles élémentaires publiques (source INSEE 2013) :
- 403 écoles maternelles dont 21% en RPI ; 55 000 élèves en 2016 dont 11,2% en RPI
- 972 écoles élémentaires, dont 31% en RPI ; 85 000 élèves en 2016 dont 12% en RPI
- 148 RPI dont 8 concentrés en 2016
- 161 327 élèves dont 141 844 élèves dans le public (55 304 en maternelle, 85 078 en élémentaire et 1 482 en ULIS)
- -3,7% : diminution du nombre d'élèves de maternelles publiques entre 2013 et 2016, -0,5% en élémentaire
- **-4,6% : projections d'effectifs** scolaires entre 2016 et 2020 en maternelle publique, -3,5% en élémentaire.
- 99,8% de la population située à moins de 5 minutes d'une école élémentaire (ou d'une classe en RPI)
- 18,4% de la population située à plus de 5 minutes en voiture d'une école maternelle (ou d'une classe en RPI) dont 2% à plus de 10 minutes
- 5,5% des écoles publiques en zones d'éducation prioritaire renforcée (REP+)
- 621 communes dotées d'un projet éducatif de territoire en 2016 (temps d'activités scolaires)
- 160 collèges dont **125 collèges publics** :
- 75 563 collégiens en 2016 dont 61 535 dans les collèges publics (dont 539 en ULIS et 2 802 en SEGPA)
- -3,5% : diminution du nombre de collégiens entre 2013 et 2016
- **493 élèves en moyenne** dans un collège public
- 90% des collèges publics équipés d'une demi-pension, 54% des collégiens du public sont demi-pensionnaires.
- Temps d'accès moyen à un collège : 5 minutes en voiture (6 minutes en France)
- **99,9% de la population** située à moins de 15 minutes en voiture d'un collège
- Les communes les plus éloignées se situent en moyenne à 9 minutes d'un collège.

- 8% des collèges publics sont en REP+ (10,8% dans les Hauts-de-France, 5,8% en France métropolitaine)
- 85 lycées dont 62 lycées publics :
- 44 sont à vocation d'enseignement général et/ou technologique et 41 sont à vocation professionnelle.
- 8 lycées agricoles sont 6 lycées privés
- 55 241 lycéens en 2016 dont 48 027 élèves de lycées publics
- +4,6% : évolution du nombre de lycéens entre 2013 et 2016
- 21% de la population située à plus de 15 minutes d'un lycée général et/ou technologique ou d'un lycée professionnel.
- 2 pôles universitaires et 7 sites de formation
- 7 772 apprentis en 2016, 66 sites de formation (CFA)
- 4 sites d'Ecoles de la 2ème Chance
- 1 popschool à Lens
- 11 Centres d'Information et d'Orientation

## Enseignements du sondage

- L'éducation est le service qui présente **le plus fort taux de satisfaction** (94,4% des sondés, dont 35,2% très satisfaits).
- Les services scolaires sont évalués comme d'excellente qualité. Une **augmentation de la qualité** a été perçue par rapport à 2010.
- Globalement, avec plus de 94%, le taux de satisfaction est très élevé dans tous les territoires. L'Audomarois, le Boulonnais et l'Artois sont les territoires où les personnes interrogées sont les plus satisfaites des services scolaires (respectivement 40,7%, 39,1% et 37,2% de sondés très satisfaits).

## Principaux constats et analyses

### Des taux de scolarisation élevés pour les enfants de 2-3 ans et plus faibles pour les jeunes de 18 à 24 ans.

La part des jeunes de moins de 15 ans dans le département du Pas-de-Calais est légèrement supérieure à la moyenne nationale (20,1% contre 18,3% en 2013, stable depuis 2008).

Les moins de 20 ans représentent 26,4% de la population, avec une répartition des tranches d'âges qui est la suivante :

- Moins de 5 ans : 6,6% (6% en France métropolitaine)
- 5-9 ans : 6,7% (6,2% en France métropolitaine)
- 10-14 ans : 6,8% (6,1% en France métropolitaine)

- 15-19 ans : 6,3% (6% en France métropolitaine)

Les taux de scolarisation dans le Pas-de-Calais sont globalement équivalents à ceux de la France métropolitaine. Toutefois, il est à souligner **des taux de scolarisation des 2-3 ans plus important que la moyenne nationale** (79,9% contre 74,2% en France métropolitaine en 2013). A l'inverse les classes d'âges de 15-17 ans (94,8% contre 96,1%) et surtout **des 18-24 ans (40,2% contre 52,2%) qui sont moins scolarisés.**

### Un très bon maillage actuel des écoles primaires avec une tendance au regroupement

**Concernant les écoles primaires**, le département compte au total **1 375 écoles : 403 écoles maternelles et 972 écoles élémentaires**, dont 865 écoles élémentaires publiques<sup>8</sup>. Ces écoles accueillent, en 2016, 161 327 élèves dont 140 382 élèves dans le public (55 304 en maternelle et 85 078 en élémentaire).

266 écoles (119 écoles maternelles et 147 écoles élémentaires) sont classées en « réseau d'éducation prioritaire » en septembre 2016, soit 19% des écoles. 76 d'entre elles sont en réseau d'éducation prioritaire renforcée, REP+ (34 écoles maternelles et 42 écoles élémentaires), soit 5,5% des écoles. En 2015, 13% des élèves de l'Académie de Lille étaient scolarisés dans des écoles en REP+ contre 6,3% en France métropolitaine.

**Le maillage actuel des écoles permet à 99,8% de la population d'être située à moins de 5 minutes d'une école élémentaire.** Aucun secteur n'est en revanche situé à plus de 10 minutes d'une école élémentaire.

Ce pourcentage est légèrement plus faible pour les écoles maternelles avec 81,6% des habitants situés à plus de 5 minutes en voiture d'une école maternelle (en 2013) dont 2% à plus de 10 minutes, en particulier dans les territoires situés au sud de Saint-Pol et Avesnes-le-Comte (les territoires situés aux franges avec la Somme et le Nord pouvant accéder à l'offre présente dans les départements voisins).

Cette offre scolaire est en évolution notamment dans les territoires ruraux avec de nombreuses écoles maternelles et élémentaires publiques organisées en **regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)**.



**Ne pas confondre : le signe « RPC » peut avoir différentes significations.**

Les regroupements pédagogiques intercommunaux peuvent être Concentrés ou Communautaires :

- Ils sont dits « concentrés » lorsqu'ils sont organisés sur un seul site mais cela reste à l'initiative des communes qui composent le RPI ;
- Ils sont dits « communautaires » lorsqu'il s'agit d'un projet directement porté par un EPCI.

<sup>8</sup> (source : INSEE 2013).

En 2016, il y a 148 RPI dans 497 communes. Ainsi 21% des écoles maternelles et 31% des écoles élémentaires du Pas-de-Calais sont organisées en RPI ; 11,2% des élèves de maternelles et 12% des élèves d'élémentaires sont scolarisés en RPI.

**La grande majorité des RPI concerne 2 ou 3 communes. Seuls 8 RPI recouvrent 5 ou 6 communes** principalement dans l'Arrageois.

Plusieurs RPI initient des projets de regroupements pédagogiques **concentrés** (c'est-à-dire organisés sur un seul site, à l'initiative des communes qui composent le RPI). A la rentrée 2016, 8 RPI concentrés existaient dans le Pas-de-Calais : à Rollancourt, Servin, Saulty, Bertincourt, Anvin, Enquin-les-Mines, Metz-en-Couture et Vaulx-Vraucourt. D'autres sont en réflexion (par exemple, à Izel-les-Hameau ou à Willerval).

En novembre 2016, un seul EPCI s'était engagé dans la constitution d'un regroupement pédagogique **communautaire** : l'ex Communauté de Communes des 2 Sources.

Cette tendance au regroupement s'inscrit dans **une perspective de baisse des effectifs dans les années à venir.**

Entre 2013 et 2016, les effectifs scolaires dans les écoles publiques du premier degré ont globalement diminué, en particulier les élèves de maternelle, contrairement aux écoles privées qui ont vu leurs effectifs augmenter. En parallèle, le nombre d'écoles publiques a suivi la même tendance à la diminution sur la même période.

Pour les années à venir, les projections<sup>9</sup> d'effectifs scolaires réalisées par le Ministère de l'Education nationale montrent, pour le Pas-de-Calais, que la tendance à la baisse va se poursuivre dans le public comme dans le privé, surtout dans les écoles maternelles.

Effectifs scolaires		Nombre d'élèves		Evolution 2013-2016	Projections d'effectifs en 2019-2020	Evolution 2016-2020
		2013	2016			
<b>Ecoles publiques (dont ULIS)</b>	Maternelles	57 459	55 304	-3,7%	52 732	-4,6%
	Elémentaires	85 506	85 078	-0,5%	82 084	-3,5%
<b>Ecoles privées</b>	Maternelles	7 182	7 634	+6,3%	7 236	-5,2%
	Elémentaires	12 711	13 311	+4,7%	13 223	-0,6%

S'agissant des temps d'activités périscolaires, pour obtenir un financement de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), les communes doivent rédiger un **projet éducatif de territoire (PEDT)**. En octobre 2016, 621 communes étaient dotées.

Certains projets éducatifs sont portés par les EPCI (Communautés de communes de Fruges et du Montreuillois) ou par des syndicats intercommunaux dans le cas de RPI (notamment dans le Béthunois, l'Arrageois, le Saint-Polois).

<sup>9</sup> selon une étude de l'INSEE publiée en août 2013, l'indice de fécondité dans le Pas-de-Calais reste plus important qu'en moyenne en France, mais le département connaît un solde migratoire déficitaire et surtout une forte diminution de la population féminine « en âge de procréer » : -8% du nombre de femmes âgés de 20 à 40 ans entre 1999 et 2012, et baisse de -7% attendue pour les vingt prochaines années.

87 communes avec école ne disposent d'aucun PEDT. 7 communes ont par ailleurs obtenu l'autorisation de déroger aux dispositions de l'organisation de la semaine scolaire.

## Pour les collèges : un maillage complet du département avec une tendance à la stabilisation de la population scolaire

En 2016<sup>10</sup>, le Pas-de-Calais dénombrait 160 collèges, dont 125 collèges publics et 35 collèges privés. 54 collèges publics proposent une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Il y a également 3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Les collèges Jacques Brel de Fruges et Jean Macé de Hénin-Beaumont disposent chacun d'un internat.

**Ce maillage permet à 99,9% de la population d'être située à moins de 15 minutes en voiture d'un collège.** Aucun secteur n'est situé à plus de 20 minutes en voiture d'un collège dans le Pas-de-Calais. Le temps d'accès moyen s'élève à 5 minutes en voiture (6 minutes en France).

En 2016, l'ensemble des collèges du Pas-de-Calais accueillait, près de 75 000 collégiens. S'agissant plus particulièrement des collèges publics, ils accueillait 61 535 élèves, dont 2 802 élèves en SEGPA. 90% des collèges publics sont équipés d'une demi-pension, et 54% des collégiens prennent leur repas dans leur établissement scolaire en 2016.

Dans le Pas-de-Calais, les collèges comptent entre 200 élèves (plutôt dans les territoires ruraux comme à Auchy-les-Hesdin et Auxi-le-Château) et 880 élèves (Marquise), avec en moyenne 493 élèves par collège (comme en France).

En septembre 2015, 42 des 125 collèges publics du Pas-de-Calais étaient classés en « réseau d'éducation prioritaire », soit 33%. 10 d'entre eux sont en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+), soit 8% (10,8% dans les Hauts-de-France, 5,8% en France métropolitaine).

Comme pour les élèves de maternelles et d'élémentaires, il est constaté une diminution du nombre de collégiens entre 2013 et 2016 (établissements publics et privés).

Collèges	Nombre de collégiens		Evolution 2013-2016
	2013	2016	
Collèges publics (dont SEGPA)	63 888	61 535	-3,7%
Collèges privés	14 429	14 028	-2,8%
<b>TOTAL</b>	<b>78 317</b>	<b>75 563</b>	<b>-3,5%</b>

A l'échelle de l'académie de Lille (Nord-Pas-de-Calais), **les projections d'effectifs montrent que le nombre d'élèves dans les collèges publics sera stable voire en légère augmentation**

<sup>10</sup> (Source : Direction des Services Départementaux de l'Education nationale, juillet 2016).

(+0,1% en 2017, +0,4% en 2018, +0,6% en 2019), et en forte baisse pour les SEGPA (-8,7% en 2017, -8,1% en 2018 et -8,9% en 2019).

### **Une implantation géographique également favorable pour les lycées à l'exception de quelques secteurs et une évolution des effectifs plus contrastée entre les lycées d'enseignement général et professionnel**

Le Pas-de-Calais compte au total 85 lycées, dont 62 lycées publics et 23 lycées privés. Parmi ces lycées, 44 sont à vocation d'enseignement général et/ou technologique et 41 sont à vocation professionnelle. Il y a également 8 lycées agricoles (dont 6 lycées privés, seuls 2 sont des lycées publics).

**Le maillage des lycées permet de bien couvrir le territoire du Pas-de-Calais.** Ainsi, 78% de la population se situe à moins de 15 minutes en voiture d'un lycée d'enseignement général et/ou technologique, et 79% d'un lycée professionnel. 21% de la population est située à plus de 15 minutes d'un lycée. Le temps d'accès à un lycée d'enseignement général et/ou technologique ou à un lycée professionnel s'élève en moyenne à 10 minutes en voiture (11 minutes en France et dans la région Hauts de France).

En revanche, quelques secteurs à la marge sont plus éloignés : **le temps d'accès moyen s'élève à plus de 30 minutes pour se rendre à un lycée général ou technologique dans la région de Desvres, ainsi qu'autour de Fruges pour se rendre à un lycée professionnel** (même si le nombre de jeunes âgés entre 16 et 19 ans y est moins important que dans d'autres zones du Pas-de-Calais).

Il est à noter que les lycéens sont ceux qui utilisent le plus les transports scolaires. En 2015, sur les 61 540 élèves dont le transport a été pris en charge par le Département du Pas-de-Calais, 22 080 sont des lycéens (soit 36%).

Au total, les lycées accueillent 55 241 élèves en septembre 2016, dont 48 027 dans les lycées publics. En moyenne, un lycée compte 647 élèves, effectif supérieur à la moyenne nationale qui est de 481 élèves.

**Contrairement aux élèves de maternelles, élémentaires et collèges, le nombre de lycéens a augmenté de 4,6% entre 2013 et 2016.** La plus forte hausse des effectifs concerne les lycées généraux et technologiques publics (+11,4%). En revanche, le nombre d'élèves scolarisés en lycée professionnel a diminué.

Lycées		Nombre de lycéens		Evolution 2013-2016
		2013	2016	
Publics	Général et technologique	25 884	28 843	+11,4%
	Professionnel	19 516	19 184	-1,7%
Privés	Général et technologique	5 222	5 193	-0,5%
	Professionnel	2 175	2 021	-7%
<b>TOTAL</b>		52 797	55 241	+4,6%

Selon les prévisions d'effectifs à l'échelle de l'académie de Lille (Nord-Pas-de-Calais), **l'augmentation du nombre de lycéens dans les établissements publics devrait se poursuivre pour les filières générales et technologiques, mais avec un net ralentissement voire une diminution après 2018** (+9,3% en 2017, +3,2% en 2018, -0,2% en 2019).

**S'agissant des filières professionnelles, la baisse va s'accroître** (-1,8% en 2017, -3,4% en 2018 et -3,3% en 2019).

### Une offre universitaire multipolaire

L'ancienne Région Nord Pas-de-Calais est l'une des quatre premières régions estudiantines de France (INSEE 2013). Le pôle d'enseignement lillois réunit 60% des étudiants du Nord-Pas-de-Calais. D'autres pôles comme le Hainaut, l'Arrageois ou le littoral structurent l'offre de formation.

**Dans le département, deux pôles universitaires sont présents.**

**L'Université du Littoral Côte d'Opale s'organise sur plusieurs sites :**

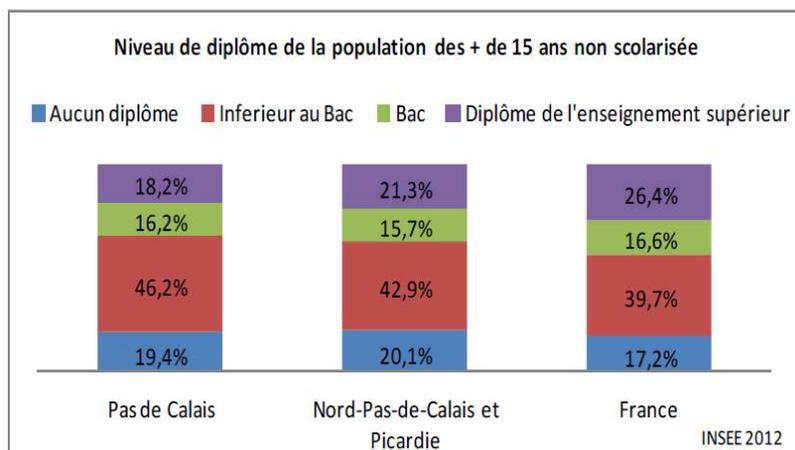
- 3 sites de formation : à Boulogne sur Mer, Calais et Saint-Omer (le 4<sup>ème</sup> site est situé à Dunkerque dans le Nord),
- 13 départements pédagogiques,
- 2 IUT (offre répartie sur les 4 sites),
- 1 école d'ingénieur (1 campus à Calais et 1 à Longuenesse).

A noter que le Centre hospitalier Duchenne de Boulogne accueille un centre d'enseignement et de soins dentaires depuis septembre 2015 qui permet de suivre des études de chirurgie dentaire (en partenariat avec la faculté dentaire de Lille 2).

**L'Université d'Artois compte elle aussi plusieurs sites :**

- 4 sites de formation : à Lens, Béthune, Arras et Liévin (le 5<sup>ème</sup> site est situé à Douai dans le Nord),
- 8 unités de formation et de recherche (histoire-géographie, lettres, langues et économie-gestion à Arras, activités physiques et sportives à Liévin, sciences à Lens et droit à Douai),
- 2 IUT à Lens et à Béthune.

Toutefois, le Pas-de-Calais présente un niveau de formation plus faible que la moyenne régionale et nationale et ce en particulier sur les diplômes de l'enseignement supérieur.



Selon l'INSEE, cet écart tient en grande partie à une structure sociale plus défavorable. Les départs des jeunes diplômés du Pas-de-Calais vers d'autres régions comme l'Île-de-France ou les régions du sud-est, contribuent également à l'ampleur du déficit observé.

## Des offres d'apprentissage non pourvues dans le Pas-de-Calais

Dans le Pas-de-Calais, 66 sites proposent des formations en apprentissage (CFA). Au 1<sup>er</sup> novembre 2016, il y avait 7772 apprentis dans le département :

- 3533 au niveau CAP ou BEP (45%),
- 2081 au niveau baccalauréat (27%),
- 1713 au niveau bac +2 (22%),
- 172 au niveau bac +3 ou +4 (2%),
- 273 au niveau bac +5 ou plus (4%).

Les secteurs professionnels qui accueillent le plus d'apprentis sont le bâtiment et les travaux publics (18%), le commerce (14%), les métiers de bouche (14%) et les services aux entreprises et aux collectivités (13%).

### Le 1<sup>er</sup> CFA en France dans le domaine du BTP est à Bruay-la-Buissière.

Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, l'apprentissage est une forme d'éducation en alternance qui associe une formation pratique en entreprise et un enseignement théorique dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou dans une section de formation en apprentissage au sein d'un établissement scolaire. Les niveaux de formation vont du CAP/BEP au Bac+5.

D'après la Région Hauts-de-France en novembre 2016, **447 offres d'apprentissage n'étaient pas encore pourvues dans le Pas-de-Calais** (1000 offres dans toute la région Hauts-de-France, soit 45% dans le Pas-de-Calais), dans pratiquement tous les secteurs professionnels

notamment le transport-logistique, l'hôtellerie-restauration, l'industrie, l'agriculture et l'informatique pour les niveaux allant du CAP/BEP au bac +2.

Les freins identifiés sont les problèmes de mobilité (Cf. *diagnostic « mobilité »*), l'inadéquation des profils et l'âge des jeunes...

## Des besoins d'orientation<sup>11</sup> et d'accompagnement spécifique

Le Pas-de-Calais compte **11 centres d'information et d'orientation (CIO)**, situés dans les principales communes (Arras, Béthune, Bruay, Boulogne sur Mer, Calais, Lens, Liévin, Hénin-Beaumont, Saint-Omer, Saint-Pol et Montreuil).

Rattachés au Ministère de l'Education nationale, les CIO assurent des missions d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement sur les formations scolaires, les études, les qualifications et les métiers.

Plusieurs dispositifs partenariaux existants permettent de **lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaire** : par exemple, les 4 Points d'Accueil Ecoute Jeunes (Arras, Lens, Carvin et Boulogne-sur-Mer), les Points Information Jeunesse, les Conseils des Droits et Devoirs des Familles (Arras et Calais), les actions inscrites dans les contrats de ville et/ou le fonds interministériel de prévention de la délinquance mis en place par l'Etat.

En effet, le bilan de l'absentéisme lors de l'année scolaire 2015-2016 dans les établissements scolaires du Pas-de-Calais montre la nécessité de mener des actions de prévention, en particulier dans les zones d'éducation prioritaire. Au cours de cette année scolaire, 1 828 avertissements ont été adressés pour des raisons d'absentéisme : 21% dans les écoles maternelles et élémentaires (essentiellement du CP au CM1, avec une nette augmentation pour le CP) et 79% dans les collèges et les lycées. Près de la moitié des avertissements concernent des élèves scolarisés dans des écoles situées en zone d'éducation prioritaire.

Enfin, dans le département, **des offres d'enseignement alternatives mises en place dans certains territoires** permettent de compléter l'offre scolaire « classique ». Elles s'adressent plus particulièrement aux jeunes sortis du système scolaire.

L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance par exemple accueille des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification ou diplôme mais motivés pour reprendre des études, qu'elle accompagne vers une insertion professionnelle durable en mettant en place une pédagogie individualisée, tournée autour des savoirs (français, mathématiques, informatique) mais aussi du développement personnel, de l'orientation et l'alternance en entreprise. C'est une formation de 9 mois rémunérée qui donne la priorité à l'accès à l'emploi en sortie du dispositif.

---

<sup>11</sup> Orientation subie : En cas de freins psychologiques ou financiers pour accéder aux études, l'orientation subie signifie que l'établissement scolaire choisi est celui le plus proche du domicile et non celui qui correspond au souhait de formation.

Ce sont des « écoles-entreprises » : elles s'appuient fortement sur les entreprises partenaires pour développer les compétences des jeunes et pour les parrainer. Elles s'appuient également sur les structures locales pour capter le public jeune : Pôle emploi, missions locales, agences de travail temporaire, maisons de l'emploi et surtout sur le bouche à oreille.

**Dans le Pas-de-Calais, il existe 4 sites d'Ecoles de la 2<sup>ème</sup> Chance** : à Arras et Liévin pour l'E2C de l'Artois, à Saint-Omer pour l'E2C du Grand Lille et à Boulogne-sur-Mer pour l'E2C de la Côte d'Opale/Coudekerque-Branche. Des réflexions sont en cours pour créer un nouveau site à Béthune-Bruay et peut-être à Calais.

Les E2C bénéficient d'un réseau de plus 600 partenaires locaux : entreprises, organismes de formation et établissements scolaires.

A Liévin, 44% des élèves sont issus des quartiers prioritaires. La moyenne d'âge rajeunit de plus de plus (de 21 ans à 19 ans et demi en moyenne).

En 2015, le centre de Liévin avait un taux de sorties positives de 65% et celui d'Arras, 70% (objectif national : 60%). Une sortie positive est l'obtention d'un emploi ou la participation à une formation diplômante ou qualifiante.

*Initiative* : La pop school à Lens

Ouverte en novembre 2016 en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la pop school de Lens propose une formation de 6 mois au métier de développeur d'applications informatiques web mobiles. Cette formation, créée dans le cadre du contrat de ville et de la stratégie communautaire de développement économique de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, est gratuite et sans pré-requis de diplôme, avec une attention particulière pour les jeunes des quartiers prioritaires et/ou en situation de décrochage scolaire. La première promotion accueille 25 élèves, dont 57% sont originaires du territoire de Lens-Liévin.

## Rôles et initiatives des partenaires

### ► L'Etat

#### L'Education nationale

A partir de projections d'effectifs scolaires basées sur les projections démographiques de l'INSEE et sur les données de scolarisation à chaque âge, l'Education nationale élabore la **carte scolaire** qui impacte la répartition du nombre d'enseignants et les évolutions de classes et d'écoles : maternelles et élémentaires avec les communes, les collèges avec le Département et les lycées avec la Région.

Pour information, dans d'autres départements que le Pas-de-Calais<sup>12</sup>, l'Etat propose de signer des **conventions ruralités** qui engagent l'Etat pendant 3 ans, à ne pas supprimer de postes

<sup>12</sup> Selon le rapport remis au 20 mai au 1<sup>er</sup> ministre, le Pas-de-Calais ne fait pas partie des 66 départements identifiés (critère utilisé : part d'élèves scolarisés dans des communes de moins de 2 000 habitants).

d'enseignants qui auraient logiquement résulté de la situation démographique scolaire. Les élus locaux s'engagent, en contrepartie, à réaliser un travail de réorganisation du réseau scolaire en identifiant, à partir d'un diagnostic en lien avec l'Insee, les zones de fragilité à traiter en priorité.

**La prévention de l'absentéisme** est l'une des priorités de l'Éducation nationale et mobilise l'ensemble de la communauté éducative.

Dans ce cadre, le Département du Pas-de-Calais, la Préfecture, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse et la Caisse d'allocations familiales ont signé en octobre 2016 une convention de partenariat pour la prévention de l'absentéisme avec plusieurs institutions concernées par le soutien à la parentalité ou l'accompagnement des jeunes. Cette convention doit permettre de garantir une meilleure connaissance réciproque des acteurs, une articulation optimisée de leurs engagements respectifs et privilégier une approche territorialisée au service des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

La Direction départementale de la Cohésion sociale peut accompagner les communes dans l'élaboration de **projets éducatifs de territoire (PEDT)** qui organisent la complémentarité des temps éducatifs et des temps périscolaires. L'élaboration d'un PEDT est un pré-requis pour bénéficier d'un financement de l'Etat grâce au fonds national de soutien à l'organisation des activités périscolaires. En 2016, 90% des communes concernées du département ont mis en place un PEDT.

## ► Le Département

### La gestion patrimoniale des collèges

Le Département du Pas-de-Calais est chargé de la construction, de l'entretien, de l'équipement et de la restauration scolaire des collèges.

Pour répondre aux enjeux de pérennité, d'optimisation, de sécurisation, de performance énergétique et d'amélioration des conditions d'accueil dans les collèges, le Département poursuit plusieurs objectifs qui s'inscrivent dans la politique globale d'investissement adoptée en mars 2016, en écho aux orientations du contrat de progrès et du contrat de projet. Ce programme porte sur la maintenance patrimoniale et l'entretien des collèges (mise aux normes des demi-pensions, réparations...).

**Il prévoit également le maintien du rythme de deux reconstructions ou restructurations par an de collèges.** Ainsi, les phases études ou travaux des collèges de Douvrin, Samer, Etaples, Théroutte, Libercourt, Licques, Calais, Hersin-Coupigny et Sallaumines sont d'ores et déjà engagées. Le Département encourage aussi les déplacements en mode doux par des aménagements cyclables aux abords des collèges (Cf. diagnostic « mobilité »).

De même, il prend en compte leur mise en accessibilité selon l'agenda d'accessibilité programmée adopté en 2015, qui prévoit que dans 3 ans, la population soit située à moins de 30 minutes d'un collège accessible aux élèves handicapés, dans 6 ans, à moins de 15 minutes et dans 9 ans, que tous les collèges soient accessibles.

Le Département a pour objectif de veiller au maintien d'un service public de proximité dans les zones rurales tout en renforçant la nécessaire optimisation du nombre de collèges en milieu urbain, où des regroupements ou mutualisations pourraient être engagés, avec une attention particulière aux enjeux des quartiers en politique de la ville.

Le Département du Pas-de-Calais poursuit l'objectif de mutualiser certains équipements de collèges. Par exemple, il fait émerger des projets communs visant à concevoir des réfectoires dimensionnés afin d'accueillir des élémentaires/maternelles et/ou des espaces de production en capacité d'approvisionner le collège et les écoles élémentaires/maternelles. De même, les espaces polyvalents des collèges sont conçus de manière à pouvoir être utilisés en dehors du temps scolaire par les associations ou les communes.

Le Département était, jusqu'au 31 décembre 2016, compétent en matière de transport scolaire (écoliers, collégiens et lycéens). Il proposait la gratuité du transport à tous les jeunes scolarisés. Cette compétence a été transférée à la Région Hauts de France au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Département reste compétent en matière de transport des élèves et des étudiants en situation de handicap ne pouvant utiliser les moyens de transport en commun, en application du Code de l'éducation (prise en charge des frais de déplacement et organisation d'un service de transport adapté).

### Les actions éducatives

Le Département du Pas-de-Calais a engagé une politique volontariste innovante pour l'épanouissement et la réussite des collégiens. Le partenariat éducatif avec les collèges publics, dont le cadre a été adopté pour la période 2016-2021, permet de mettre en œuvre des projets autour du développement durable, de l'orientation et des métiers, de la culture, de la Grande-Bretagne et de l'Europe, de la citoyenneté et, de manière transversale, l'usage du numérique.

### L'accès au numérique

En complément, le Département a déployé l'espace numérique de travail (ENT). Il s'agit d'un dispositif permettant aux usagers (collégiens, parents d'élèves, enseignants) d'accéder, par le numérique, directement aux ressources pédagogiques et à différents services (devoirs, emploi du temps, notes et résultats scolaires...).

Depuis la rentrée 2015, l'environnement Numérique de Travail (ENT) est déployé dans les 125 collèges du Département, qui est lui-même non seulement financeur mais aussi utilisateur - dans sa communication avec les Collèges, les élèves et leurs parents - et également contributeur - par la création de ressources numériques destinée à enrichir l'ENT.

Chacune des 3 300 classes des collèges est câblée, dotée du haut débit, et équipée d'un vidéoprojecteur interactif ;

Chaque collège est doté d'équipements numériques diversifiés et complémentaires :

- Classes pupitres (1 classe pupitre de 30 postes pour 250 élèves, soient 270 classes pupitres)

- Valises de balado diffusion (1 valise de 30 baladeurs pour 150 élèves, soient 380 valises)
- Ordinateurs pour les salles de technologie (16 postes par classe, soient 2650 postes)
- Tablettes numériques pour tous les élèves des classes ULIS, soient 860 tablettes.
- Tablettes numériques pour les classes d'enseignement général, à raison d'un chariot de 16 tablettes pour 250 élèves.

**En 2017, tous les collèges bénéficieront du Haut Débit à 10 Mo.** Le plan de déploiement du très-haut-débit et de la fibre optique permettra une égalité d'accès à ces espaces dans tout le département.

## ► La Région

### La gestion patrimoniale des lycées

La Région des Hauts-de-France est dotée de la compétence « construction, entretien et fonctionnement des lycées ». A ce titre, elle en assure les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Elle assure également la restauration scolaire.

### L'apprentissage

La Région est également compétente pour mettre en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage, ce qui inclut les formations en alternance.

Dans ce cadre, la Région Hauts-de-France a lancé, en avril 2016, un plan visant à favoriser l'apprentissage : aide financière aux employeurs, sensibilisation à l'apprentissage, soutien des apprentis (aide financière de rentrée, forfait transport et hébergement...) et adaptation de la carte des formations aux besoins des entreprises et des territoires.

Il est à noter que la Région des Hauts-de-France, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, expérimente l'apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans. Cette mesure est prévue dans le cadre de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (*Cf. diagnostic « emploi*).

### Les communes et intercommunalités

Les communes ont la charge des écoles publiques maternelles et élémentaires établies sur leur territoire : construction, reconstruction, extension, équipement, fonctionnement et entretien. L'organisation de la restauration scolaire relève également de leur compétence. Elles peuvent également organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

Dans le Pas-de-Calais, l'accès à l'éducation est une problématique importante pour les collectivités (plutôt) rurales.

Plusieurs intercommunalités rurales ont placé ce service dans leurs priorités, en particulier celles situées aux franges du département de la Somme, de Berck à Bertincourt, où l'offre s'organise généralement en regroupements pédagogiques intercommunaux. L'enjeu principal porte sur le maintien d'une offre de proximité.

Un seul EPCI (l'ex Communauté de Communes des Deux-Sources) a fait le choix de s'engager dans un programme de 4 regroupements pédagogiques communautaires. Le premier devrait ouvrir à la rentrée 2017.

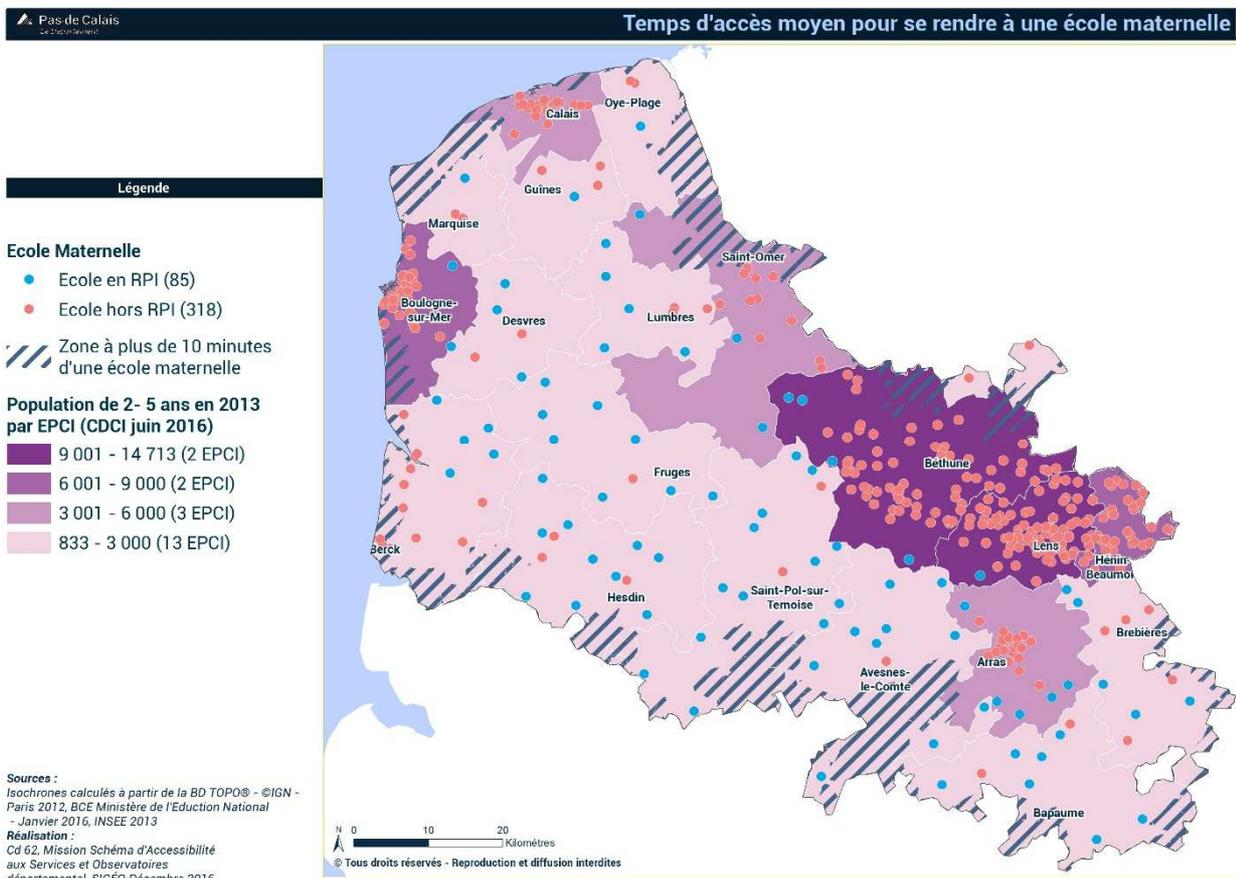
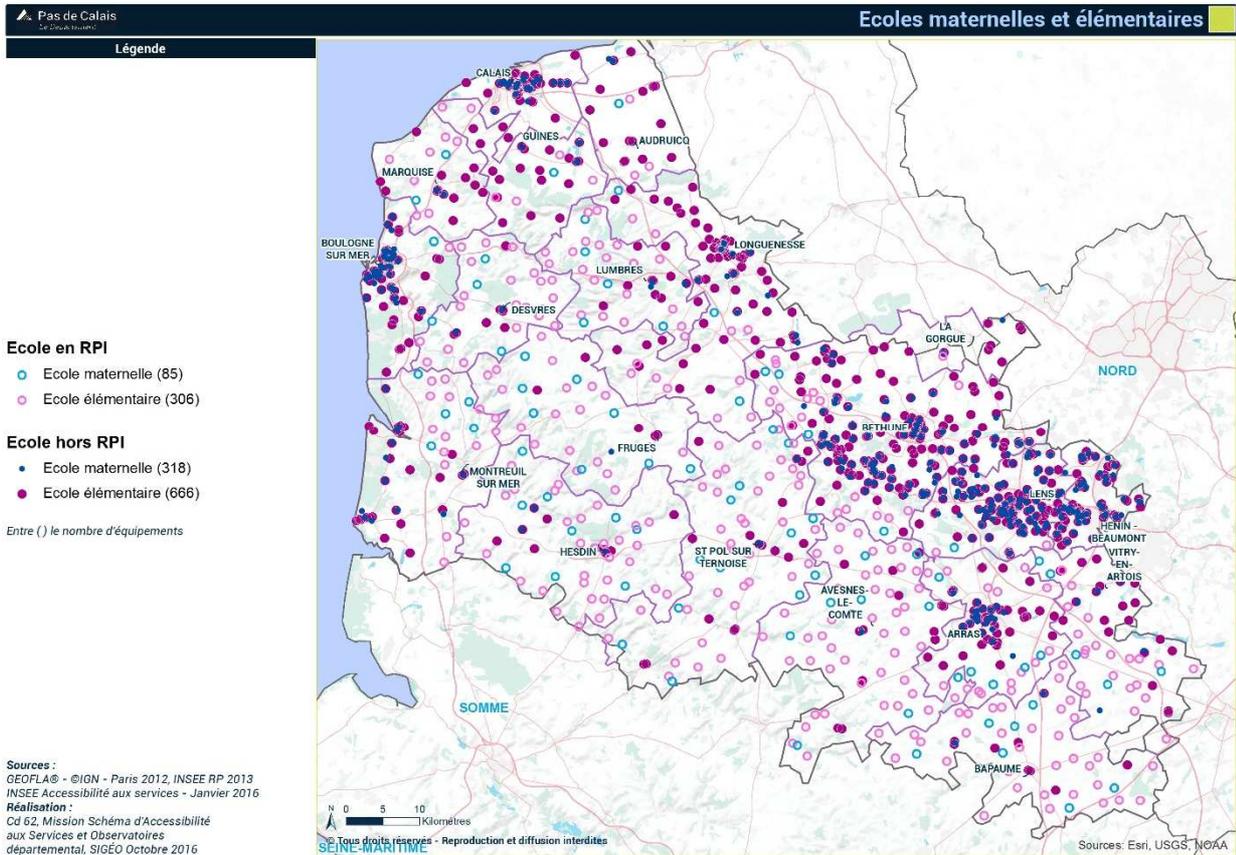
Pour d'autres, la problématique porte sur les freins psychologiques à accéder aux études (celles-ci seraient réservées au public de milieux aisés et urbains), voire sur les freins financiers (trajet, logement), ce qui engendrerait de fait une non-orientation ou une orientation subie.

## Synthèse des enjeux

---

- ⇒ **Promouvoir un maillage co-construit de l'offre scolaire**
  - Maintenir pour les écoles élémentaires et maternelles un maillage territorial pertinent s'appuyant sur les dynamiques locales : veiller à un équilibre de l'offre à l'échelle des nouveaux EPCI et ce en prenant en compte le lien avec le transport scolaire et les impacts sur la sectorisation des collèges.
  - Maintenir pour les collèges un service public de proximité notamment en zone rurale et avoir une attention particulière sur les enjeux de la politique de la ville.
- ⇒ **Veiller à travailler les passerelles et les orientations (et lutter contre l'orientation subie) en lien avec la problématique du décrochage scolaire et de l'accompagnement des publics précaires**
- ➔ **Accompagner la jonction entre le cycle 3 (CM1 à 6ème) et le cycle 4 (5ème à 3ème)**
  - Accompagner les choix d'orientation au lycée, en particulier professionnel.
  - Favoriser l'orientation post-bac et l'accès à la formation universitaire /professionnelle.
- ⇒ **Identifier et communiquer sur les offres alternatives d'enseignements (pop school, école de la 2<sup>ème</sup> Chance...)**
- ⇒ **Accompagner les usages du numérique favorisant les apprentissages et le suivi de la scolarité**
  - Prendre en compte les problématiques d'accès des élèves et de leur famille au numérique et les réponses alternatives sur des sites dédiés : collèges, cybercentres, médiathèques, ....
  - Encourager les nouvelles formes de communication, de vie sociale et citoyenne, de projets partagés avec le numérique (ENT : Espaces Numériques de Travail).
- ⇒ **Promouvoir les initiatives d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement dans le temps et hors temps scolaire**
- ⇒ **Promouvoir les pratiques de mutualisation**
  - Entre établissements élémentaires avec l'exemple des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et des Projets Educatifs De Territoire (PEDT) avec une qualité de l'offre variable aujourd'hui et inégale en fonction des communes.
  - Entre établissements et communes (utilisation de locaux hors temps scolaire, mise en réseau des CDI /médiathèques...).

# Cartes



**Légende**

**Ecole Primaire**

- Ecole hors RPI (666)
- Ecole en RPI (306)

Entre ( ) le nombre d'équipements

Zone à plus de 10 minutes d'une école primaire

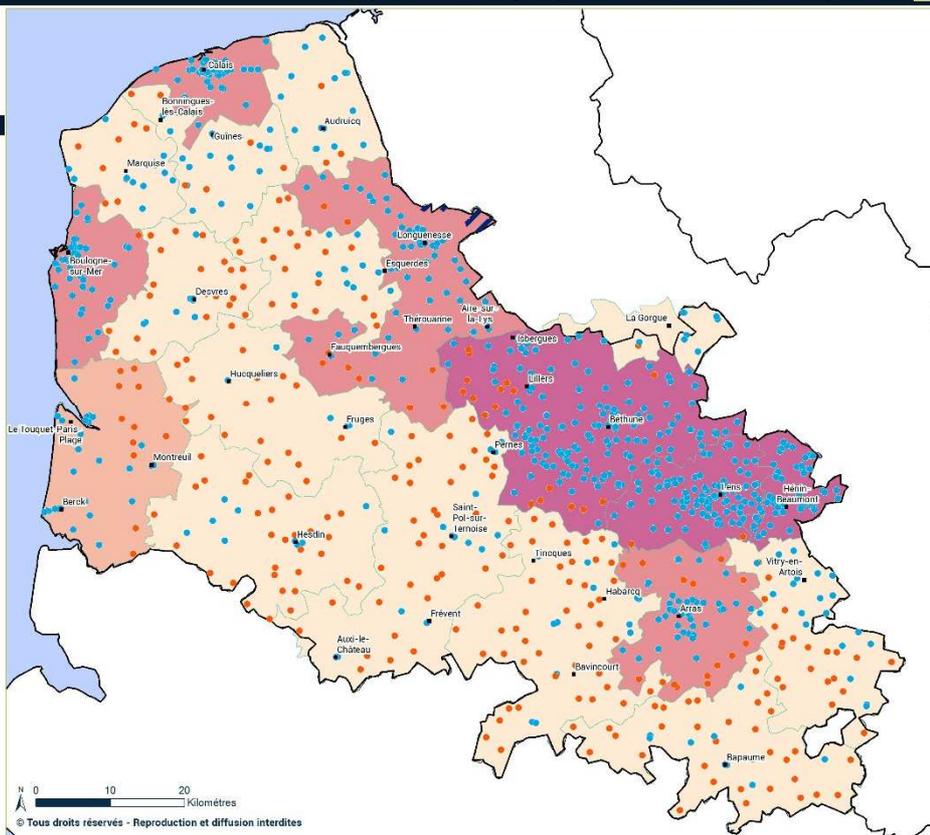
Le calcul d'isochrones ne prend pas en compte l'état du trafic routier, les travaux en cours, etc. Les informations obtenues sont donc à utiliser à titre indicatif.

**Population des 6-10 ans en 2013 par EPCI**

- 8 001 - 18 848 (3EPCI)
- 6 001 - 8 000 (4EPCI)
- 3 001 - 6 000 (1EPCI)
- 1 199 - 3 000 (12EPCI)

**Sources :**  
Isochrones calculés à partir de la BD TOPO® - ©IGN - Paris 2012, BCE Ministère de l'Éducation National - Janvier 2016

**Réalisation :**  
Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGEO Décembre 2016



**Légende**

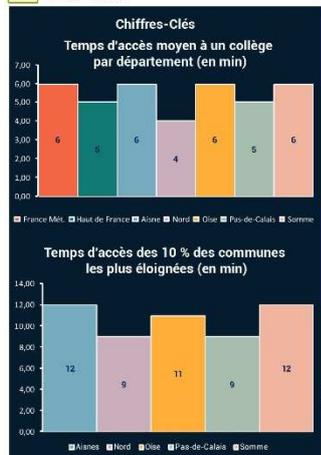
- Collèges publics et privés - BPE 2013 (160)

Temps d'accès moyen pour se rendre à un collège > à 10 minutes (BPE 2014)

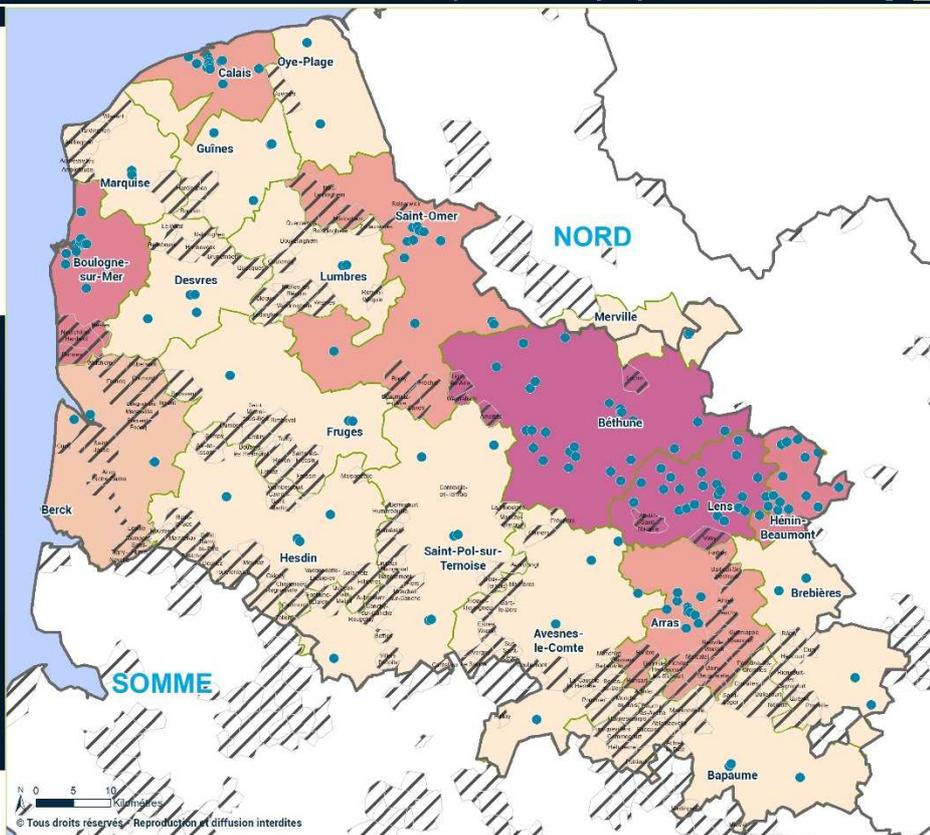
Temps d'accès moyen pour se rendre à un collège > à 20 minutes (BPE 2014)

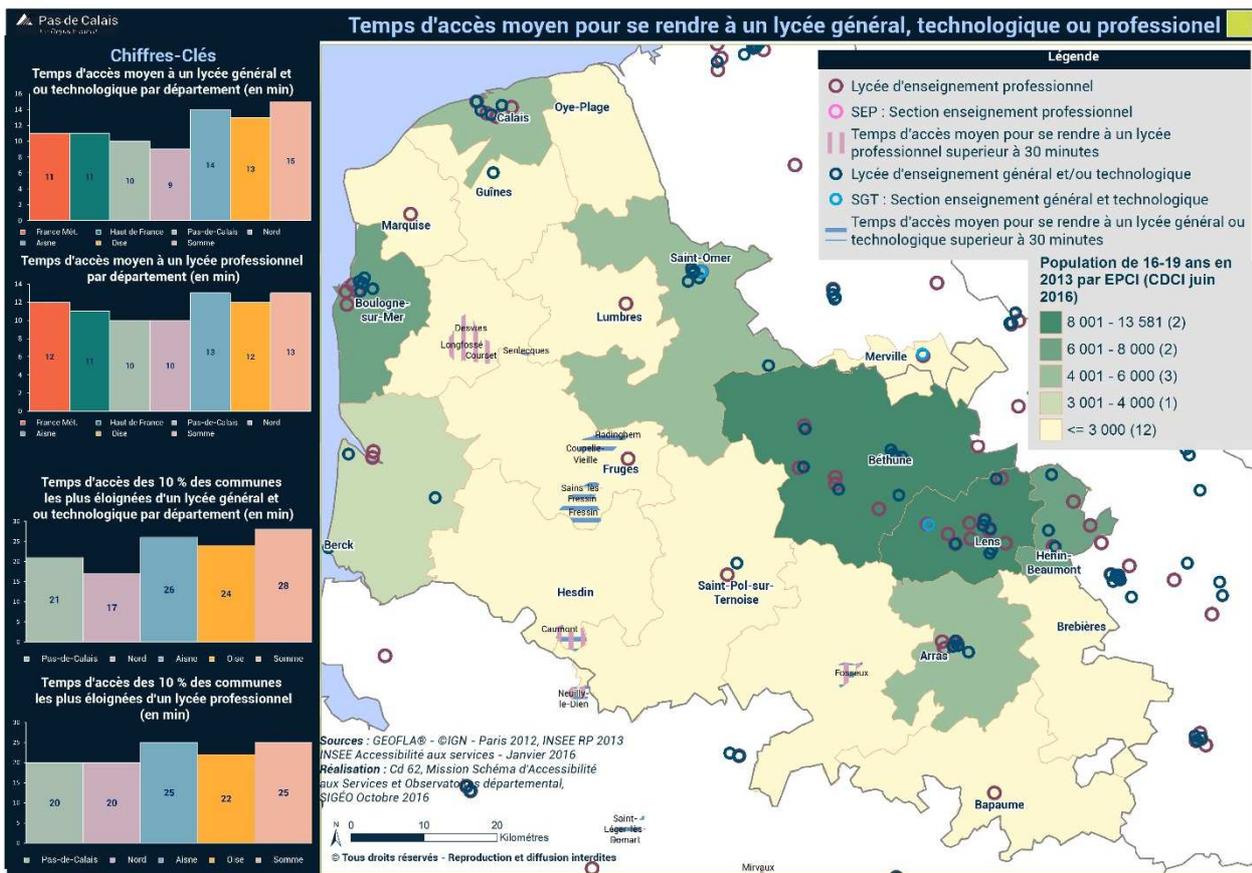
**Population de 11-15 ans en 2013 par EPCI (CDCI juin 2016)**

- 10 001 - 18 780
- 8 001 - 10 000
- 6 001 - 8 000
- 4 001 - 6 000
- 1 140 - 4 000



**Sources :**  
GEOFLAB - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013 INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016  
**Réalisation :**  
Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGEO Février 2017





## Sources de données

- INSEE (2013) : nombre d'établissements scolaires, temps d'accès aux établissements scolaires.
- Direction des Services départementaux de l'Education nationale : organisation des regroupements pédagogiques, temps d'activités périscolaires et projets éducatifs de territoires, pôles universitaires (en 2016), effectifs scolaires (de 2013 à 2016) et projections (juillet 2016), bilan de l'absentéisme lors de l'année scolaire 2015-2016 dans les écoles maternelles et élémentaires du Pas-de-Calais, données sur les réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée 2015.
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale : liste des dispositifs de lutte contre l'absentéisme scolaire (Points d'Accueil Ecoute Jeunes, Points Information Jeunesse, Conseils des Droits et Devoirs des Familles, fonds interministériel de prévention de la délinquance, politique de la ville).
- Département : effectifs scolaires des collèges publics et demi-pensions (2016), projet de Pacte des Solidarités.
- ONISEP.fr : recensement des CFA.
- Région Hauts-de-France : document de présentation de l'apprentissage en région du 24 novembre 2016.
- Ecole de la 2ème chance : lettre d'information novembre 2016, livret de présentation 2016 de l'E2C de l'Artois.

## L'essentiel du diagnostic « culture sport et loisirs »

Si l'on se réfère au nombre d'installations, le Département du Pas-de-Calais est doté d'une importante densité d'équipements sportifs, culturels et ludiques : 5 441 équipements sportifs (Base nationale de recensement des équipements sportifs et sites de pratiques 2015), 1 438 équipements culturels dont 5 conservatoires, 50 musées (16 labellisés), 97 centres culturels, 276 lieux de lecture. 5 617 ha d'espaces naturels remarquables et 2 795 km de chemins inscrits au PDIPR. Le nombre des pratiquants est important : plus de 20% des habitants du Pas-de-Calais adhèrent à une association sportive (297 195 licenciés, Ministère des Sports 2016).

### SPORT

La problématique de l'accessibilité aux activités sportives peut être affinée en fonction des publics : les sportifs, les scolaires et le grand public. Pour les premiers, les notions de qualité de l'équipement, de l'encadrement, du club et le niveau de compétition priment tandis que pour les scolaires, le critère principal est le temps d'accès. Enfin, la diversité de l'offre et le rapport qualité/prix sont privilégiés par le grand public.

En matière d'accompagnement au sport, plusieurs intercommunalités ont développé des schémas des équipements sportifs, intégrant la mutualisation de leurs services et équipements et la création de nouveaux sites tels que les plateaux multisports et skateparks.

Dans le domaine sportif, le premier enjeu en matière d'accessibilité mentionné consiste à améliorer l'information destinée aux usagers et la coordination des nombreux acteurs intervenant dans ce domaine (partage des usages, réflexion commune sur le bénévolat, ...). Le deuxième répond au développement des pratiques libres (randonnée, fitness...) qui nécessite un accompagnement de l'ensemble des acteurs et une réflexion sur leur maillage territorial. Enfin le développement de la médiation sportive doit permettre de favoriser la pratique des « publics les plus éloignés » (sport-santé, insertion des jeunes par le sport, ...) et contribuer à améliorer le sentiment de bien-être.

### CULTURE

Concernant l'offre culturelle, la problématique de l'accessibilité revêt également différents aspects, au-delà de la simple dimension d'accessibilité physique. Rendre accessible, c'est faciliter la pratique et diminuer les freins à celle-ci. Il convient de s'interroger sur les façons de favoriser l'accès du plus grand nombre, notamment les publics éloignés qui ne fréquentent pas ces lieux et équipements, pour des plusieurs raisons (sociales, géographiques, culturelles, économiques).

Plusieurs démarches et projets concourant à l'amélioration de l'accessibilité aux sports, à la culture et aux loisirs ont été recensés sur les territoires.

L'une des plus emblématiques est le déploiement des lieux de lecture. Le Département, au travers de son plan de développement de la Lecture Publique (2006-2016), a contribué à la création de 54 nouvelles bibliothèques

Pour la culture, l'enjeu majeur est « l'accès à tous » des pratiques culturelles et artistiques que ce soit par la rencontre avec des œuvres et des artistes (spectacles, expositions, visites ...), la pratique d'une activité et ou l'éducation et les enseignements artistiques. Cela passe par un maillage d'équipements et de services; l'implication et l'élargissement des publics et le soutien aux dynamiques culturelles locales. Il s'agit de réduire les inégalités en termes de quantité, de diversité et de qualification de l'offre culturelle.

L'incitation et l'amélioration du travail en réseau, l'irrigation des territoires par des programmations (spectacles, concerts, exposition, ateliers ...) « hors les murs » des structures culturelles sont des réponses possibles à la question de la présence d'une offre culturelle plurielle et accessible. Une médiation adaptée aux publics à qui elle s'adresse est un élément essentiel à la poursuite de cette ambition d'une culture accessible au plus grand nombre.

# Diagnostic du thème de « la culture, du sport et des loisirs »

L'analyse de l'accessibilité des activités ludiques qu'elles soient culturelles, sportives ou de toute autre forme de loisirs s'avère délicate (l'étendue des pratiques, des structures et équipements, des organisations est plurielle. La perception de leur accessibilité et de la qualité est particulièrement subjective et personnelle).

Ce thème traitera essentiellement des loisirs au travers du sport, de la culture et de l'accès à leurs équipements et services.

## CULTURE

### Les chiffres à retenir

---

- 83% des Français considèrent que les pouvoirs publics doivent favoriser l'accès à l'art et à la culture,
- 77 % des Français souhaitent que l'accès aux musées et aux monuments historiques soit gratuits (28%, pour certains publics),
- 73% des habitants du département peuvent accéder à un équipement de lecture publique.

### Equipements culturels dans le Pas-de-Calais

- 23 cinémas (98 salles et 18 559 fauteuils) dont 10 classés d'Art et Essai,
- Une trentaine de lieux culturels avec une programmation régulière de spectacles,
- 276 lieux de lecture dont 153 bibliothèques et 123 points d'accès au livre, desservant 1 115 000 habitants,
- 5 conservatoires de musique : 4 à rayonnement départemental (Boulogne, Calais, Saint Omer, Arras) et 1 intercommunal,
- 16 musées labellisés « Musées de France », 44 musées dits « thématiques »,
- 688 édifices protégés au titre des Monuments historiques (252 classés, 436 inscrits) ; tous ne sont pas accessibles à des visites
- 97 centres culturels et/ou structures d'enseignements artistiques,
- 257 salles des fêtes ou salles polyvalentes (lieux de sociabilité associative et locale).

## Enseignements du sondage

- 84,4% d'avis favorables pour l'offre Culturelle, soit la 2<sup>ème</sup> plus forte augmentation depuis la précédente étude (67% - BVA/Observatoire des services publics du Pas-de-Calais, 2010)
- 87,6 % jugent que les services ont tendance à s'améliorer (3<sup>ème</sup> meilleur taux après les médiathèques et les équipements sportifs),
- 17% d'insatisfaits ; de manière globale, les habitants ruraux sont les plus insatisfaits à l'image du Montreuillois-Ternois (26%). La qualité des infrastructures et services n'est pas mise en cause mais la faible quantité d'offres.
- A l'opposé des + de 65 ans qui plébiscitent le thème Culture, ce sont les 25-39 ans qui le jugent de moins bonne qualité. Les raisons sont liées à la pluralité de l'offre, les temps de trajet et la qualité du rapport coût/service.
- 68,5% des sondés indiquent se rendre au moins une fois par an au cinéma. 4<sup>ème</sup> meilleur indice de fréquentation après les services du quotidien (90,4%), la santé (90%), les services bancaires et postaux (89,3%) et le sport (72,4%).

## Principaux constats et analyses

La qualité de la vie culturelle agit sur le développement du territoire en favorisant le lien social, en donnant des éléments d'une histoire locale à partager, en créant des emplois (directs et indirects non délocalisables). La vitalité culturelle d'un territoire participe à son image, de son attractivité, et surtout améliore le cadre de vie des habitants. La culture dans ses diverses manifestations (enseignements, monuments, évènements, pratiques artistiques en amateur, diffusion et production d'œuvres ...) est un acteur social et économique à part entière d'un territoire.

L'offre culturelle peut être examinée par le prisme des structures de diffusion et de production des œuvres, l'éducation artistique, les enseignements spécialisés, les pratiques culturelles et l'action culturelle qu'elle soit en direction ou avec les publics.

### ► Une pluralité de lieux de diffusions dédiés ou non

#### Les salles de spectacles de la place du village, au Chanel à Calais

Actuellement une vingtaine de structures dédiées à la diffusion et la production de spectacles sont accompagnées par le Département. Elles sont **essentiellement implantées sur les territoires les plus densément peuplés du Bassin minier**. Il convient d'ajouter d'autres lieux de diffusion, et bénéficiant d'un accompagnement autre que celui du Département, tels que le Grand Théâtre Calais, le Théâtre Municipal de Béthune, le Théâtre Monsigny de Boulogne-sur-Mer.

Les structures culturelles accompagnées par le Département sont classées selon le rayonnement de leurs actions et leurs activités : rayonnement local au niveau de la commune ou de l'intercommunalité, territorial au niveau des territoires définis par la collectivité, rayonnement départemental à l'intérieur du périmètre du Pas-de-Calais et à

l'extérieur, ainsi que leur capacité à diffuser à programmer ( dans leur locaux et dans des lieux alentours), à aider à la création et à développer des actions culturelles pour aller à la rencontre et mobiliser les publics.

### Cinéma

Au niveau national, la région Hauts-de-France est moins bien dotée de cinémas, avec de surcroît une disparité entre le Nord et le Pas-de-Calais : une quarantaine établissements dans le Nord contre une vingtaine dans le Pas-de-Calais.

Fortement marquée par l'implantation de multiplexes, 59% des écrans contre 31% en moyenne en région, les équipements sont surtout implantés dans les agglomérations, plus rarement dans les secteurs ruraux. Ainsi, dans le Pas-de-Calais on trouve les multiplexes (au-delà de 8 salles) en périphérie des agglomérations, les complexes (de 2 à 7 salles) plutôt situés en ville, et les mono-écrans, plutôt dans les petites villes des zones rurales où le public y trouve un espace de partage et de rencontre apprécié. Le Pas-de-Calais bénéficie d'un réseau de 35 partenaires locaux qui accueille la programmation proposée par CinéLigue Nord/Pas-de-Calais, exploitant de cinéma itinérant, complétant ainsi les propositions des cinémas.

Enfin des évènements dont plus particulièrement l'Arras Film Festival, d'envergure internationale, et des actions spécifiques telles que les « Cinésoupe » dans les médiathèques contribuent à renforcer l'offre cinématographique et notamment d'Art et Essai.

### Patrimoine : musées, archives, archéologie et monuments

Les musées, monuments et sites historiques, centre d'interprétation proposent une variété d'activités pour les publics individuels ou en groupe, pour tous les âges, allant des visites guidées, des ateliers, des animations, par l'exposition, des spectacles. Les établissements patrimoniaux sont autant des lieux de transmission de connaissance et d'histoire, que de découverte pour les habitants et d'attractivité pour les touristes. On compte parmi les lieux majeurs Le Louvre Lens, la Cité de la Dentelle à Calais, la Coupole d'Elfaut, les sites de mémoire de la Grande Guerre ...

Plusieurs labels et inscriptions à l'UNESCO témoignent de la diversité et la mise en valeur du patrimoine du Pas-de-Calais : inscription du Bassin Minier et du Marais audomarois à l'UNESCO, le site des 2 caps classé Grand Site de France, les villes et Pays d'Art et d'histoire ...

Une soixantaine de musées dont 16 labellisés « musées de France » sont répartis sur l'ensemble du département ; ils traitent de l'histoire, l'identité (cultures, traditions locales...) des territoires. De nombreuses associations animées par des bénévoles investis font vivre ces lieux patrimoniaux.

### Du point lecture à la médiathèque 3<sup>eme</sup> lieu ou la lecture publique lieu culturel de proximité par excellence

Le Pas-de-Calais compte 276 lieux de lecture publique dont 80 bibliothèques (de niveaux 1 et 2), 73 bibliothèques-relais (de niveau 3) et 123 points d'accès au livre (de niveaux 4 et 5). Le maillage des équipements de lecture publique sur le département permet d'accéder à une

bibliothèque de niveau 1 à 3 avec un temps de trajet en voiture inférieur à 15 minutes (bilan Plan Lecture 2006-2016).

Quelques zones moins pourvu apparaissent dans le sud du département, particulièrement dans les bassins de vie de Montreuil-sur-Mer, Saint-Pol-sur-Ternoise, Bapaume, Arleux, Desvres ou Fruges. L'offre de lecture de proximité reste fragile quand elle demeure isolée mais s'améliore par la constitution régulière des réseaux de lecture publique sur leur territoire (26% des EPCI ont effectué la démarche).

Les nouvelles médiathèques « 3eme lieu » proposent de nouvelles offres passant de la bibliothèque concentrant un maximum d'ouvrages aux horaires restreint ... Les médiathèques peuvent être aujourd'hui des espaces accueillant, offrant différents services et média aux usagers : loisir, information, formation, jeux, animations, spectacles imprimés et numériques... L'utilisateur est au cœur du projet et la médiathèque un espace public pouvant être associé à d'autres services.

**La Médiathèque-Estaminet de Grenay :** Sur un territoire fortement marqué par la précarité sociale et économique, la ville de Grenay a créé une médiathèque multiservices s'inspirant des équipements dits de « Troisième lieu » et invitant à une multiplicité de pratiques. Cet équipement original et innovant veut devenir un véritable outil de la politique culturelle de la ville, un lieu d'accès aux savoirs et à la création qui participe à l'apprentissage de la citoyenneté et à l'épanouissement des publics. Un programme d'actions autour de l'éveil culturel de la petite enfance, de la parentalité, de la lutte contre l'illettrisme, et un intérêt particulier pour les actions ciblant les adolescents ou des ateliers intergénérationnels se développent dans des espaces vastes (1 323 m<sup>2</sup> dont une cuisine pour des ateliers, un espace exposition, des studios de répétition ...).

### ► **Education, transmission et apprentissages artistiques et culturels**

Enseignements et éducation artistiques, médiation culturelle, le département dispose d'un maillage en développement. Les fusions de plusieurs EPCI devraient améliorer cette répartition à la faveur de la prise de compétences portant notamment sur « la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire », compétence optionnelle des Communautés de Communes et d'agglomération.

#### L'éducation artistique et culturelle

Elle peut prendre différentes formes et concerne la formation du citoyen tout au long de la vie, sur les différents temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et temps libre.

L'offre de services des acteurs est riche et variée. La DRAC en collaboration avec l'Education Nationale et les collectivités locales proposent des dispositifs tels que les Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA), les Parcours d'Education Artistique et Culturelle, les Classes à horaires aménagés artistiques (musique, danse, théâtre), les Ateliers Artistiques, école (collège, lycée...) et cinéma, ART (Artiste Rencontre Territoire),... l'ensemble répondant à l'objectif de généralisation et d'égalité des chances en matière d'accès à l'art et la culture. Le Département conduit ses propres opérations d'éducation artistique.

## Les enseignements artistiques

Héritage de la tradition des fanfares et orchestres d'harmonie, les enseignements artistiques spécialisés dans le Pas-de-Calais concernent essentiellement les pratiques musicales. La danse, et surtout l'art dramatique et les arts plastiques sont moins représentés dans ce domaine. L'action départementale s'appuie, depuis 2006, sur un Schéma triennal de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA). Le SDDEA s'inscrit dans un réseau d'établissements d'envergure départementale (Conservatoires), intercommunale ou municipale, de statut public ou associatif qui sont appelées à enrichir l'offre existante à l'échelle du département. Ce schéma permet de garantir la pérennité du réseau et des collaborations au travers de conventionnement, et de contribuer au développement de la formation et de la professionnalisation des enseignements spécifiques aux pédagogues (notamment en milieu rural). Enfin, le SDDEA assure un maillage territorial au travers des écoles ressources et écoles associées, réunies autour de ses différents dispositifs tels que « Orchestres au collège » et le réseau « Coups de vent ».

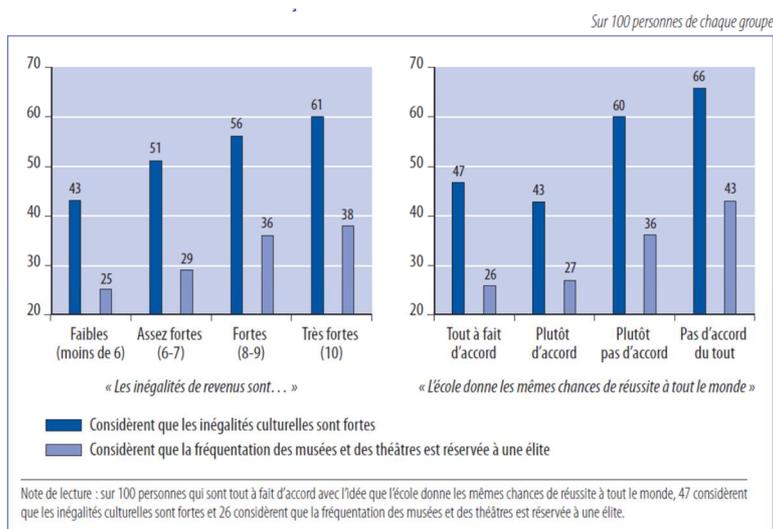
### ► **La médiation : de la sensibilisation à l'implication du public qui devient spect-acteur**

Les éléments du sondage réalisé en septembre dernier montrent qu'une part importante de la population du Département a la perception d'une offre culturelle qui s'améliore dans le Pas-de-Calais (84% en 2016 contre 67% - BVA/Observatoire des services publics du Pas-de-Calais, 2010). L'effort collectif des différents partenaires fait en matière de développement des équipements culturels de toute nature (musée, salle de spectacle, médiathèque, ...) est donc perçu par une grande partie des personnes interrogées.

Toutefois, les enjeux constatés à l'échelle nationale en matière de médiation culturelle sont également présents dans notre Département.

A l'échelle nationale, selon l'enquête du Ministère de la Culture et de la Communication, « Les inégalités culturelles » (2015, O. Donnat) ; 53 % des français considèrent qu'elles sont très ou assez fortes et 14 % jugent qu'elles ont fortement augmenté au cours des trente dernières années.

#### **« Les inégalités culturelles », enquête 2015 O. DONNAT, Ministère de la Culture et de la**



## **Communication**

D'autres facteurs ont une influence sur la représentation de l'accès à la culture dont notamment l'éloignement des services publics de la culture. Quand leur lieu d'habitation est éloigné des équipements, quatre Français sur dix considèrent que la fréquentation des théâtres et des musées reste réservée à une « élite » alors qu'ils ne sont que trois sur dix à partager cette opinion quand ils en sont eux-mêmes proches.

Lorsqu'ils sont interrogés sur l'origine des inégalités culturelles, les Français paraissent très partagés : la moitié d'entre eux environ considèrent que l'appétence pour l'art est plutôt une question de sensibilité ou de caractère tandis que l'autre moitié considère qu'il s'agit plutôt d'une question d'éducation.

De ce fait, il est important de faciliter l'appropriation locale par **une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction avec les habitants ou avec les acteurs culturels entre eux** : incluse au cœur des objectifs des structures culturelles (qui souvent travaillent en réseau entre elles), la médiation culturelle vise à inscrire les projets dans leur environnement et dans la durée, à favoriser les pratiques artistiques et la participation active des populations, notamment quand elles sont peu habituées aux sorties culturelles.

Si le public ne vient pas dans les lieux culturels, l'offre culturelle vient à sa rencontre. Il existe une diversité de formes de médiation : les rencontres avec des artistes ou des équipes artistiques, les résidences d'artistes, les actions culturelles et artistiques touchant au cadre de vie architectural et urbain ou encore à la mémoire et à l'histoire d'un lieu. La durée, la fréquence, la démarche, le cadre ... donnent une implication différente des publics. Les spectacles son et lumières comme Légende des Princes Irlandais ou Rêves d'Artois mobilisent de nombreux bénévoles et accueillent chaque édition un public nombreux

D'autres formes de collaboration émergent au travers notamment des mesures de la politique de la ville ou encore de projets et de cofinancement participatifs, à l'image des deux projets innovants socialement ; « Autre Part » et « l'Envol ».

Créé à Loos-en-Gohelle, dans la cité du 12-14, le premier projet « Autre Part » est un espace collectif qui propose un pôle d'activités tout en étant un lieu de vie, de transmission et d'échanges. Ce pôle économique, culturel, social et solidaire vise à proposer une manière différente de travailler et de coopérer : créer un lieu de vie et d'activité pour s'inscrire dans le développement du territoire.

L'Envol, dont le siège est à Arras, est une structure de co-construction entre artistes, collectivités et habitants destinée à développer des projets ayant du sens pour chaque territoire humain et géographique. Elle mène une politique de lutte contre toutes les inégalités en plaçant l'art au centre de toute médiation de proximité et comme moyen d'échange, de cohésion sociale pour favoriser le vivre ensemble.

## Rôles et initiatives des partenaires

### ► L'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) :

Service déconcentré du Ministère de la Culture et de la Communication, les DRAC sont chargées de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Elles exercent également une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales dans tous les secteurs d'activité du Ministère de la Culture et de la Communication : patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique, danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

### ► La Région:

Comme le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire, la culture demeure une compétence partagée par l'Etat et les collectivités territoriales (Loi NOTRe).

La politique culturelle de la Région Nord-Pas-de-Calais reposait sur un programme de dispositifs tels que : le soutien aux structures valorisant le patrimoine, aux événements culturels et artistiques régionaux (promotion de plusieurs disciplines auprès d'un large public, événements visant la dynamisation et/ou la valorisation d'un territoire, «Culture(s)à pARTager» ...), ou encore l'aide à la restauration du patrimoine rural non protégé.

*Ces dispositifs sont temporairement prolongés par la Région des Hauts de France dans l'attente de l'harmonisation et de l'adoption des nouvelles politiques culturelles communes et du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).*

### ► Le Département

Compétence obligatoire transférée aux Départements en 1986, la lecture publique a toujours figuré parmi les politiques fortes du Département du Pas-de-Calais ; de la création de l'Association du bibliobus départemental dès 1956, à la Bibliothèque Centrale de Prêt du Pas-de-Calais quatre ans plus tard, jusqu'à la médiathèque départementale déployée sur 3 sites afin d'être au plus près des publics à desservir.

En parallèle à cette compétence, le Département du Pas-de-Calais mène une politique culturelle volontariste depuis de longues années. Dans son rapport cadre du 20 mars 2013, « La Culture, un bien précieux à partager », une première étape de construction a été initiée, orientée vers les acteurs culturels professionnels et articulée selon trois axes :

- Coordonner l'irrigation des territoires, en structurant l'offre culturelle en niveaux de rayonnement,
- Renforcer les partenariats avec les acteurs culturels, institutionnels et associatifs,
- Cultiver la marque de fabrique départementale, qui est celle de l'excellence rendue accessible à toutes et tous, en favorisant la diversification des pratiques et leurs modalités de diffusion.

Après avoir réalisé, en 2005, un état des lieux pointant un certain retard en matière d'équipements de lecture publique, le Département a adopté un Plan décennal de développement de la lecture publique (2006-2016). Sur la durée du Plan, 244 projets ont été soutenus pour la construction, la rénovation, l'équipement mobilier et informatique des bibliothèques. 54 nouvelles bibliothèques ont été créées, représentant un peu plus de 23 000 m<sup>2</sup> sur les 46 000 m<sup>2</sup> manquants.

Par la délibération « Pas-de-Calais, Passeur de Cultures 2016-2021 » adoptée par le Conseil départemental du 26 septembre 2016, le Département souhaite contribuer au lien entre les générations et à la consolidation d'un service public de la culture, présent en tout point du département, basé sur la **lecture**, **l'enseignement** et la **pratique artistique amateur**, le **patrimoine** culturel, le soutien aux acteurs culturels du **spectacle vivant** et **une saison culturelle** étendue à l'ensemble du Pas-de-Calais, nourrie par les acteurs culturels, les saisons culturelles intercommunales et incluant et faisant rayonner l'activité de production et de diffusion du Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

**Les saisons culturelles intercommunales** : Cet accompagnement financier et de conseil mis en place par le Département vise à encourager les communautés de commune à développer une programmation de spectacles professionnels adaptés aux conditions techniques des salles des fêtes et autres espaces non ou peu équipés, des actions de médiation à destination de différentes populations (scolaires, aînés, familles, associations locales .... En 2016, ces saisons intercommunales ont concerné 17 des 21 intercommunalités éligibles (soit 81% des communautés de communes et 71% de leur population) et 23% de la population globale du département.

### La bibliothèque numérique départementale

En 2015, la Médiathèque départementale a obtenu le label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) du Ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit du premier label (BNR) accordé à un département.

**La bibliothèque numérique** est un portail Internet accessible aux usagers des bibliothèques partenaires dans le cadre de leur abonnement. **L'abonné pourra accéder**, sur appareils numériques fixes ou nomades, **à un ensemble de contenus numériques en accès illimité** ou pour une période d'emprunt. L'offre concerne près de 15 ressources numériques en direction de tous les publics : l'emprunt de **livres numériques**, (fictions, documentaires, livres –audio, bandes-dessinées), la **vidéo à la demande** (catalogue de 3000 films classiques du cinéma, cinéma indépendant), des **programmes d'auto-formation** (langues, développement personnel, informatique, accompagnement scolaire, remise à niveau français...), la **presse en ligne** (300 titres de magazines), le **streaming musical** (8 millions de titres de majors et de labels indépendants), les captations de plus de **300 concerts** de la Philharmonie, La grande Halle de la Villette, la salle Pleyel, les **archives** radiophoniques et télévisuelles **de l'INA**, des **programmes ludo-éducatifs** pour la jeunesse et **des jeux vidéo**.

15 partenaires « pilotes », réseaux intercommunaux et bibliothèques municipales ont été sélectionnés : la Communauté d'agglomération de Saint-Omer, d'Hénin-Carvin, les communes de communes du Sud-Artois, du Sud-Ouest du Calais, de la Terre des Deux caps, d'Opale-Sud, du canton de Fauquembergues, du Pays de Lumbres, et les communes de Desvres, Beuvry, Lillers, Le Portel, Arques, Sangatte et Béthune. Ces partenaires pilotes ont été associés à une réflexion autour de la constitution d'une offre documentaire numérique

et d'une plateforme de diffusion. 74 bibliothèques en assureront la diffusion auprès du public sur une période test, décembre 2016 au 31 décembre 2017.

A l'issue de cette période de première expérimentation, un élargissement de l'offre à l'ensemble du Département sera proposé sur la base des enseignements de cette phase.

### ► **Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**

**La situation demeure variable en fonction des prises de compétences ou non en matière de culture.** Celles-ci ont été modifiées par la loi NOTRe du 7 août 2015 et demeurent optionnelles tant pour les communautés de communes que pour les communautés d'agglomération.

Pour les communautés de communes, il s'agit de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Pour les communautés de communes bénéficiant d'une DGF bonifiée à compter du 01/01/2017 au travers uniquement de la politique de la ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, selon les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Pour les communautés d'agglomération ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ainsi que selon leur compétence en matière de politique de la ville.

Les EPCI concernées par les fusions intervenues au 1er janvier 2017, poursuivent leurs processus d'harmonisation de compétences et de mutualisation. Un délai complémentaire sera nécessaire afin de connaître leurs engagements en matière de culture.

### ► **Les communes**

Dans le **domaine culturel**, les communes et leurs groupements créent, entretiennent et financent les bibliothèques, les musées, les écoles de musique et salles de spectacles, versent des aides (financières ou en mise à disposition) aux associations qui relèvent de leur échelon et organisent des manifestations culturelles. Les situations sont très variables.

Concernant les enseignements artistiques, le bloc communal gère l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique ainsi que l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires. En matière patrimoniale, il peut se voir déléguer par les régions l'inventaire général du patrimoine culturel par convention, assure la conservation et la mise en valeur des archives municipales et la réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive qui relèvent de ses compétences.

Enfin, les communes et EPCI interviennent en matière culturelle dans le cadre de dispositifs multi partenariaux qui concourent au développement culturel (exemple : les dispositifs d'éducation artistique avec la DRAC, le contrat de ville duquel émane un appel à projets avec des actions culturelles, etc.).

## Arrêt création à Fléchin

L'arrêt création est un centre culturel associatif installé à Fléchin, rayonnant sur un territoire fortement rural. Fondé autour d'un festival consacré aux arts de la scène, il a progressivement construit son projet social et culturel sur les ateliers de pratique artistique. Théâtre, musique, chant, parentalité permettent aux habitants d'un territoire éloigné des centres culturels urbains de tisser des liens, de s'ouvrir à la culture et de rompre la solitude en s'initiant à des pratiques culturelles. Une programmation professionnelle et des résidences d'artistes complètent le projet.

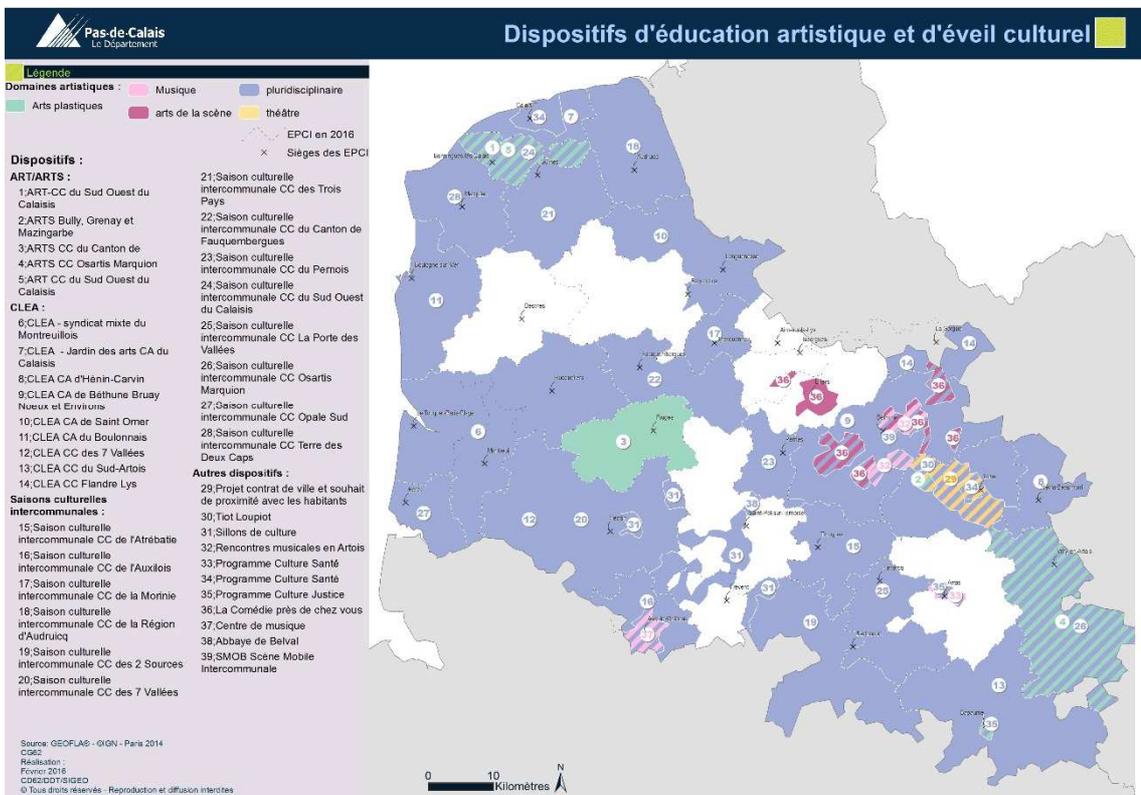
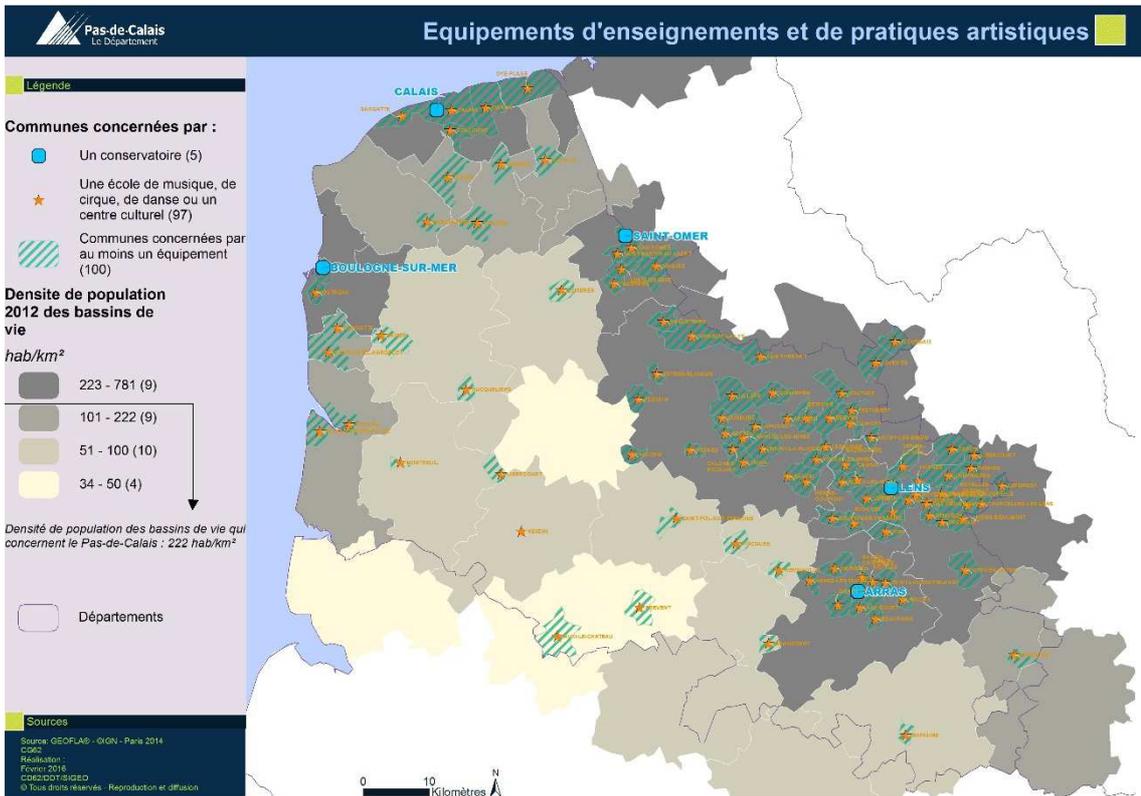
## Synthèse des enjeux

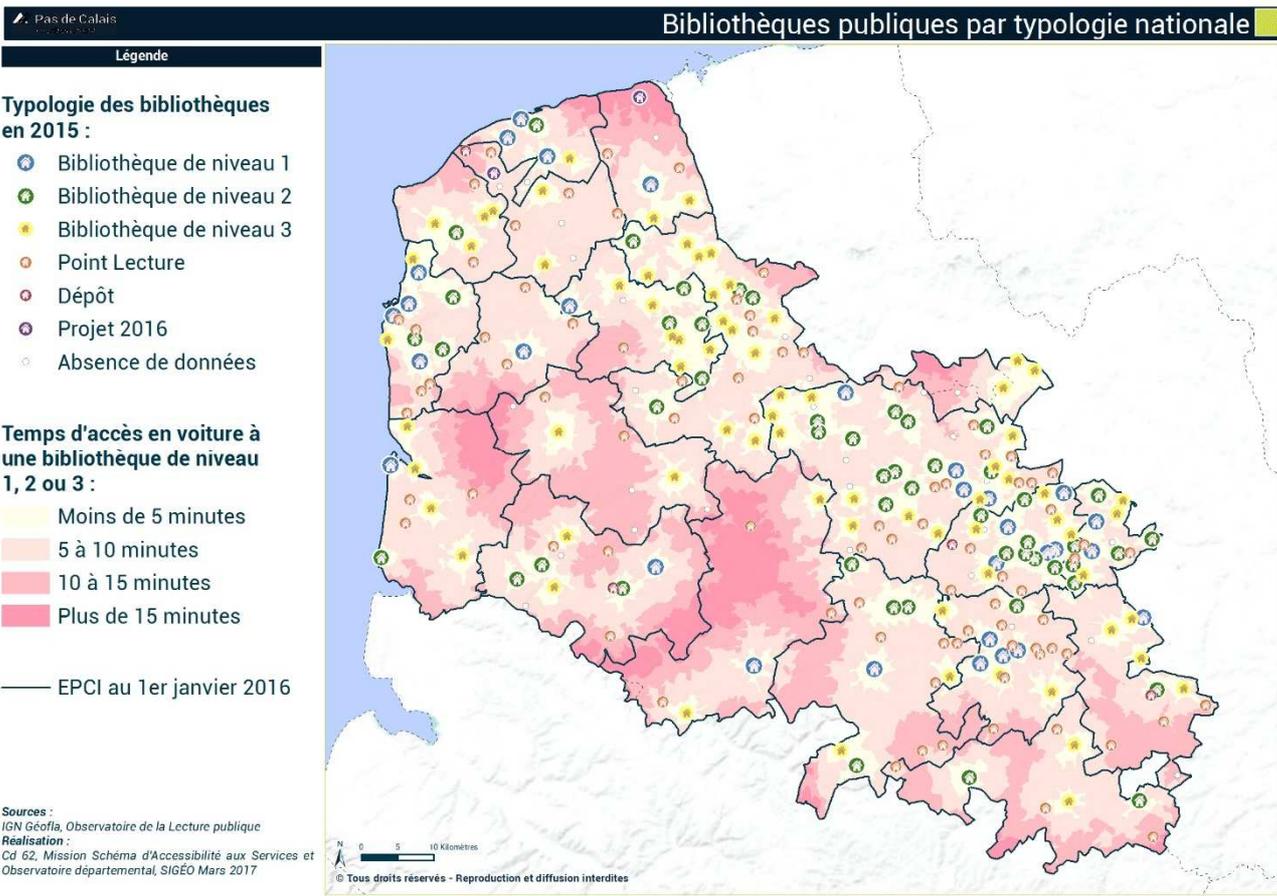
- ⇒ **Améliorer l'accès à l'information et aux contenus culturels et favoriser la médiation afin de sensibiliser le public le plus large**
  - Favoriser un accès à tous les publics aux offres et programmations en s'appuyant sur des actions de communication et de médiation différenciées selon les territoires et les publics, notamment ceux éloignés de l'offre culturelle,
  - Encourager la mutualisation et la mise en réseau des équipements (dépendant de plusieurs types de collectivités) afin d'améliorer la cohérence et la complémentarité de l'offre et réduire les freins aux pratiques culturelles
  - Créer les conditions permettant la prise en compte et la participation active des habitants de la définition des projets et à leur réalisation.
  
- ⇒ **Élargir et structurer un maillage territorial équilibré des équipements et de l'offre**

Renforcer les dynamiques culturelles locales dans l'objectif de réduire les inégalités d'offre (public peu mobilisé, secteurs peu desservis, nouveau type d'offre...) :

  - En travaillant au rayonnement des structures culturelles (activité hors les murs vers le rural ou des quartiers) en lien avec les ressources associatives locales,
  - En mobilisant des dispositifs tels que la saison culturelle départementale, les expositions itinérantes,
  - En soutenant des initiatives locales et des propositions artistiques et culturelles capables, techniquement et dans leur forme, d'aller au-devant des habitants,
  - En accompagnant la création d'équipement d'enseignements artistiques, de lecture publique et de diffusion dans les zones déficitaires.
  
- ⇒ **Travailler à la mise en réseau, à la structuration de l'offre des structures en lien avec leur environnement**
  - Soutenir les initiatives et développer les mises en réseau des médiathèques afin de garantir un meilleur service (horaires, services en ligne, animations, diversification de l'offre et des supports, attractivité des lieux ...)
  - Penser l'offre culturelle à l'échelle des nouveaux EPCI selon leurs prises de compétences.

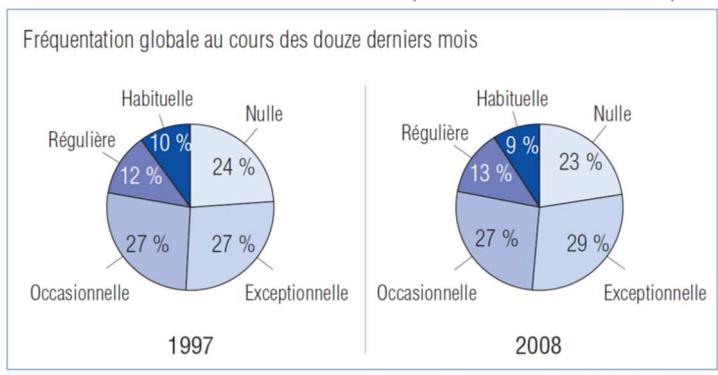






**Graphique : indicateur global de fréquentation des équipements culturels 1997-2008**

Sur 100 personnes de 15 ans et plus



Source : Pratiques culturelles 2008, DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2009

## Sources et données

---

- ➔ Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC),
- ➔ Enquête SOFRES « Les inégalités culturelles », 2015-programme Dynamique des Inégalités Sociales (O.Donnat) , Ministère de la Culture et de la Communication,
- ➔ Etude « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique », éléments de synthèse 1997-2008, Ministère de la Culture et de la Communication,
- ➔ Site « ville-data.com », données et listes provenant du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports mise à jour Novembre,
- ➔ « L'essentiel de la vie associative du Pas-de-Calais », Décembre 2016, Ministère de la ville de la Jeunesse et des Sports.

# Le sport

## Les chiffres à retenir

- Les collectivités territoriales détiennent plus de 90% des infrastructures sportives et en gèrent 87%,
- 2/3 des équipements sont utilisés par les clubs sportifs. 40% sont fréquentés par les scolaires.
- 43% des équipements ont plus de 35 ans d'âge (National),

### Pas-de-Calais

- Densité départementale d'équipement pour 10 000 habitants : 34,6 (moyenne régionale ; 32,3)
- Plus de 70% des personnes de 15 ans ou plus pratiquent une activité physique ou sportive (APS), même occasionnellement,
- 5 441 équipements (Base nationale de Recensement des Equipements Sportifs et sites de pratiques, R.E.S 2015),
- 3 391 clubs affiliés (2,1% des clubs de France) à une fédération,
- 297 195 licenciés (20% de la population départementale),
- 1 430 emplois directs liés à la pratique du sport + 783 issus des filières (commerce, fabrication...),
- Le bus dessert 80% des équipements sportifs,
- Plus de 8 équipements sur 10 sont situés à moins de 10 minutes à pied d'un mode de transport en commun.
- 2 795 km de chemin inscrits au PDIPR, dont 90 km d'anciennes voies ferrées aménagées en chemin de randonnée.

## Enseignements du sondage

- 90,7 % d'avis favorables, soit le 2<sup>ème</sup> indice de satisfaction après l'éducation (95%). La satisfaction des équipements sportifs en hausse depuis la précédente étude (75% - BVA/Observatoire des services publics du Pas-de-Calais, 2010),
- 89,2% partage l'avis que les services ont tendance à s'améliorer (2<sup>ème</sup> meilleur taux après les bibliothèques),
- 72,4% des sondés indiquent utiliser au moins une fois par an les équipements sportifs. 4<sup>ème</sup> meilleur indice de fréquentation après les services du quotidien (90,4%), la santé (90%) et les services bancaires et postaux (89,3%).

L'analyse de l'évaluation portée aux critères d'accessibilité met en évidence des points forts communs :

- Un maillage du territoire satisfaisant (évaluation positive des temps de trajet depuis le domicile et depuis le lieu de travail pour accéder au service);
- Une accessibilité en termes d'horaires d'ouverture en adéquation avec les besoins;
- Une bonne qualité des infrastructures mises à disposition des usagers (qualité des lieux);
- Un excellent rapport coût/service.

## Principaux constats et analyses

**Les équipements sportifs sont essentiels pour le développement du sport et ont une incidence directe sur la qualité des pratiques sportives.** Infrastructures conséquentes, elles structurent les territoires et participent à leur dynamisme.

Une étude menée en 2011 par le Ministère des sports révélait qu'à population équivalente, les zones rurales apparaissaient mieux dotées en équipements sportifs que les zones urbaines. Plusieurs études statistiques corroborent ce constat démontrant que les départements les moins denses sont ceux qui possèdent le plus d'équipements sportifs. Inversement ceux densément peuplés et urbanisés sont sous-équipés en raison de la saturation des installations et du peu d'opportunités foncières.

Dans le Pas-de-Calais, la densité d'équipements sportifs varie globalement selon la typologie des bassins de vie, rurale ou urbaine. Quelques exceptions sont notables telles que le littoral de la côte d'Opale (6-9 équipements/10 000 habitants), les bassins de Frévent et Auxi-le-Chateau ou encore ceux de Rue et Albert, à la frange du Pas-de-Calais et de la Somme, qui présentent les plus fortes densités d'équipements<sup>13</sup>.

Afin de mieux appréhender l'ensemble de ces données il convient d'observer **3 catégories de publics se distinguant en fonction de leurs motivations et cadres de pratiques :**

**Les sportifs ;** licenciés dans un club et affiliés à une fédération reconnue par le Secrétariat aux sports, induisant le plus souvent une participation à des compétitions officielles toutes catégories (âges, sexes, et niveau),

**Les scolaires ;** soumis à la réalisation d'un programme d'Education Physique et Sportif (EPS) de la maternelle au lycée (voire au-delà),

**Le grand public ;** entendu au sens des non licenciés, non scolaires, mais pratiquant une activité physique et sportive de manière informelle.

**Les enjeux d'accessibilité varient suivant ces 3 publics :** pour les sportifs, les notions de qualité de l'équipement, de l'encadrement, du club et le niveau de compétition vont primer tandis que pour les scolaires, le critère décisif sera le temps d'accès. Enfin, la diversité de l'offre et le rapport qualité/prix seront privilégiés par le grand public. Cette diversité

---

<sup>13</sup> Toutefois il faut nuancer ces chiffres car cette méthode d'analyse a des limites en raison notamment de la multiplicité d'équipements pris en compte dans ce recensement, à l'image de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliens qui bénéficie du meilleur ratio départemental 76,85, soit pour 7 677 habitants un total de 59 équipements dont une quinzaine de terrains de jeux de quille (tradition locale).

d'usages implique également de s'intéresser aux équipements quant à leur ouverture aux différents publics.

### Une prédominance des équipements de sports collectifs extérieurs

Avec 107 licenciés pour 1.000 habitants, **le Pas-de-Calais se situe parmi les départements de France métropolitaine comptant le moins de licenciés sportifs** (89<sup>ème</sup> /97). Une donnée qui n'a qu'une valeur indicative car de **nombreuse personnes pratiquent une activité physique sans être licenciées à une fédération**. Pour autant, les licenciés représentent 20% de la population départementale (290 069) et les 2/3 de la fréquentation des 5 441 équipements sportifs.

Au regard des principales familles d'installations sportives, les bassins de vie sont diversement pourvus et il existe une **prédominance des sports collectifs extérieurs à l'image du football qui détient le record de densité régional d'équipement** ; 6,15 terrains/10 000 habitants. Si quasiment chaque **village dispose de son « terrain de grands jeux »**, nombreux sont ceux à s'être dotés de **salles polyvalentes**, permettant la pratique de la danse, de la gymnastique, du tennis de table ou encore du tir à l'arc ainsi que d'autres activités culturelles ou festives.

Au-delà de ce socle d'installations, l'implantation de **salles multisports et d'infrastructures plus élaborées est généralement réservée aux pôles urbains** et autres bourgs centre nonobstant **des spécificités géographiques** et culturelles locales : la base d'eaux vives de Saint-Laurent-Blangy, le circuit automobile de Croix-en-Ternois, la piste de BMX de Lumbres, le complexe gymnique d'Arques, la salle de lutte de Marquise ou la piste d'athlétisme du stade Léo-Lagrange de Saint-Pol-sur-Ternoise.

**Les pratiques s'adaptent à l'environnement proche et les pratiquants à l'offre de proximité**, mais parfois leurs niveaux ou attentes personnelles les orientent vers des structures plus adéquates.

A l'échelon « initiation » et compétition départementale (voire régionale), **l'offre d'équipements et d'encadrement est satisfaisante**, le département bénéficiant d'un maillage confortable à l'exception de **certains territoires ruraux connaissant un nombre moins important d'installations** (Bassins de vie de l'Auxillois, de Frévent, d'Avesnes-le-Comte, de Fruges) et de **zones urbaines rencontrant des problèmes de saturation des équipements** (BV Lens-Douai, Calaisis, Boulogne-sur-Mer).

Dès l'accession au niveau national ou à la pratique d'une discipline sortant de la culture sportive locale, l'offre se raréfie logiquement (normes des équipements et aussi d'encadrement) et impose des déplacements et des contraintes financières plus conséquents.

### Une offre d'équipements nécessaires aux publics scolaires

Deuxième plus important utilisateur des installations sportives (40% de fréquentation), le public scolaire nécessite un socle d'équipements de proximité indispensable à l'application du programme d'Education Physique et Sportive tel que défini par le Ministère de l'Education nationale.

Au niveau primaire, hormis la natation, la plupart des activités peuvent se pratiquer dans la cour et le préau de l'école ou un terrain de sport collectif à proximité, même si le recours à une salle spécialisée ou polyvalente améliore les conditions de pratique.

Au niveau du collège et du lycée, les exigences sont plus importantes et le temps hebdomadaire dévolu à la pratique EPS étant limité (3h au collège et 2h au lycée), la nécessité d'accéder aux équipements sportifs s'en trouve plus contrainte (10 min d'accès en moyenne pour laisser un temps de pratique minimum).

#### **Les collégiens et lycéens doivent pouvoir accéder à 4 types d'équipements :**

- **un gymnase** (structure couverte), offrant une certaine polyvalence de pratique (tennis de table, sports collectifs, danse...) et éventuellement complété d'une ou plusieurs salles spécialisées (gymnastique, judo, lutte...),
- **un plateau d'évolution extérieur**, permettant notamment la pratique de sports collectifs,
- **un équipement d'athlétisme**, pouvant combiner courses et ateliers de sauts et de lancers,
- **et une piscine<sup>14</sup>**.

Certains établissements scolaires possèdent des équipements sportifs intramuros, c'est-à-dire au sein de leur enceinte scolaire, favorisant leur accessibilité. Plus précisément et hors piscine, 25 collèges ou lycées disposent de 3 équipements, 36 établissements de 2 et 47 établissements d'un seul, avec des concentrations dans les communes de l'ex-bassin minier, de l'Audomarois, à Arras, Calais et Boulogne. Hors de ce cas de figure, les établissements scolaires ont recours à la mise à disposition d'installations communales ou intercommunales selon les termes de conventions d'utilisation durant le temps scolaire (carte n°5).

#### **► Le sport nature, une pratique grand public qui se développe**

Selon une étude menée par le ministère des sports en 2010, **les premiers sports pratiqués par les Français sont la marche, la randonnée, la natation, le cyclisme et la course hors stade.**

Chaque habitant de s'inscrire dans un club pour pratiquer une discipline de manière plus ou moins ludique, il paraît intéressant d'observer que les équipements ou pratiques sportives en dehors de l'encadrement classique. Parmi eux, il en existe en accès libre et d'autres de statuts privés majoritairement payants (les établissements privés commerciaux détiennent 4% des équipements sportifs régionaux et les associations 5%).

Les équipements en accès libre tels que les plateaux multi-sports et skate-park, les itinéraires de randonnées ou encore des terrains extérieurs non surveillés représentent **une part non négligeable (et non quantifiable) de l'accès au sport**, pour une population le plus souvent jeune ou sénior, recherchant une pratique sans aucune forme de contrainte. Le Pas-de-Calais compte ainsi près de 6 000 ha d'espaces naturels remarquables (avec des espaces de nature protégés et des espaces autorisés à la pratique sportive) comprenant notamment le site « des 2 caps » (2,5 millions de visiteurs annuels), des sites UNESCO (prochainement connectés par « la Chaîne des Parcs ») ...et une offre de randonnée pédestre diversifiée avec

---

**14 LA QUESTION DES PISCINES (ETAT, REPARTITION, MODE DE GESTION ...) RESTE A TRAITE DANS LE RAPPORT FINAL DU DIAGNOSTIC**

2 795 km de chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Les installations privées complètent cette offre en proposant d'accéder à des sites, équipements et le plus souvent à un encadrement selon une contrepartie tarifée : les complexes aquatiques, les golfs, les bases nautiques et de voile, les salles de remise en forme, de foot salle, tennis et squash, les centres équestres, les sites de sports mécaniques...

**Les équipements libres et privés complètent l'offre d'équipements et de structures sportives.** Si le nombre d'utilisateurs n'est pas quantifiable, son existence intensifie néanmoins le maillage du département. Cependant la distinction entre les activités gratuites et payantes modère l'implantation dans certains territoires caractérisés parfois par une situation sociodémographique fragile ou un contexte économique délicat, parfois cumulant les deux dont, en particulier des espaces ruraux tels que les bassins de vie d'Avesnes-le-Comte et de Fruges, mais aussi des espaces du littoral comme Calais où ces activités sont principalement dédiées à l'usage des vacanciers et touristes.

## Rôles et initiatives des partenaires

En France, plusieurs acteurs (Etat, collectivités territoriales, EPCI, mouvement sportif, acteurs privés et commerciaux) interviennent dans la gestion des équipements sportifs.

En milieu rural, les communes sont davantage propriétaires des équipements sportifs (80 % contre 72 % pour la France métropolitaine) et en gèrent également plus (71,9 % contre 66,8 % France métropolitaine). Dans le Nord-Pas-de-Calais, ces moyennes augmentent, les collectivités (Région, Département, communes et EPCI) détenant plus de 90 % des infrastructures et assurant la gestion de 87 %. A elles seules, les communes sont propriétaires de 85% de ces équipements et en gèrent 82%. Les établissements privés commerciaux détiennent 4 % des équipements sportifs. Les associations, quant à elles, se sont vues confier la gestion d'environ 5 % du parc d'infrastructures sportives.

### ► L'Etat :

Depuis le 1er janvier 2010, le ministère chargé des sports s'appuie sur un réseau déconcentré dont notamment les DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale) chargées de piloter et de coordonner l'ensemble des politiques sportives, assurant également des missions qui demeurent de compétence exclusivement régionale (sport de haut niveau et sport professionnel, lutte contre le dopage, soutien aux équipements sportifs, coordination des CTS, accompagnement des Ligues et Comités régionaux).

Services de référence pour l'accueil, l'information et le soutien des clubs et comités départementaux sportifs, les Directions Départementales à la Cohésion Sociale (DDCS) mettent en œuvre dans le département les politiques relatives au développement et à l'accompagnement de la vie associative, à la promotion et au contrôle des APS (accessibilité des publics et territoires cibles à la pratique sportive, soutien dans le cadre des orientations du CNDS, délivrance de cartes professionnelles pour les éducateurs sportifs...) au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et lutte contre la violence dans le sport.

En 2016, pour le Pas-de-Calais, 2 196 253 € ont été mobilisés au titre du Centre National pour le Développement du Sport ayant financé, notamment, 132 clubs locaux.

### ► **La Région :**

La loi NOTRe a confié aux Régions la responsabilité de l'entretien et la mise aux normes des équipements sportifs des lycées et le transfert de la propriété des CREPS appartenant à l'Etat et ce, en supplément des compétences déjà exercées telles que : la construction et l'entretien des équipements sportifs des lycées, la participation financière pour la mise à disposition des bâtiments sportifs communaux aux lycées, les subventions aux clubs, aux Pôles d'Excellence Sportive, aux manifestations, ... ou encore à la professionnalisation de l'encadrement. Ces dispositifs sont temporairement prolongés par la Région des Hauts de France dans l'attente de l'harmonisation et de l'adoption des nouvelles politiques sportives communes et du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

### ► **Actions du département :**

Les lois relatives à la Nouvelle organisation territoriale de l'Etat et à la Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles ont réaffirmé le caractère partagé de la compétence sportive. Dans ce cadre, le Département souhaite poursuivre une politique volontariste dans la mesure où le sport est tout à la fois vecteur de cohésion sociale, de citoyenneté, de santé et de développement local (touristique, patrimonial et économique). Le contrat de projet issu de la délibération cadre « Pas-de-Calais : Près de chez vous, proche de tous » intègre les quatre dimensions et fixe les trois domaines d'intervention du Département en la matière : le soutien à la pratique sportive licenciée, le développement de la pratique des sports de nature et la poursuite de l'aménagement du territoire au travers des équipements sportifs.

**La politique sportive du Département prend en compte l'ensemble des éléments de contexte, tout en s'appuyant sur les partenariats tissés et les grands projets conduits depuis de nombreuses années.** Dans un souci de mise en cohérence des interventions, elle porte l'ambition de mettre son périmètre d'action temporel avec celui du mouvement sportif, partenaire essentiel du Département. Enfin, elle partage la volonté d'autoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre grâce à **une action de proximité et solidaire.**

Pour se faire, trois thématiques sont déclinées au travers de la politique sportive départementale 2016-2020 :

- **Le sport pour tous :** avec le soutien aux sections et fédérations sportives, le partenariat avec le mouvement sportif départemental, l'accompagnement de manifestations sportives d'intérêt départemental et territorial des événements d'ampleur internationale accueillant des publics cibles ; le soutien aux projets associatifs structurés et structurants locaux, permettant d'impulser de nouvelles initiatives pour les publics cibles (collégiens, jeunes, personnes en situation de handicap, publics en difficulté),

- Le sport solidaire : le soutien à des initiatives menées par les clubs en matière de sport handicap, sport santé, sport vecteur d'insertion sociale et professionnelle
- **Un nouvel accompagnement des structures locales** : des clubs de haut-niveau amateur, selon leurs efforts en matière de formation des jeunes, de l'accès à l'excellence sportive et de l'animation sportive sur le territoire ; les clubs structurants, en tant que références et générateurs locaux de dynamiques de projet et des actions sportives, éducatives et sociales de qualité. L'équipe Olympique, vitrine du Pas-de-Calais
- **Le sport vecteur de développement territorial et d'aménagement du territoire** : construction et rénovation des équipements sportifs à proximité et disposition des collèges et accessible à l'utilisation associative, construction d'équipements d'animation sportive locale, incluant un projet d'animation territoriale avec une démarche éducative et sociale. Le soutien aux grands équipements sportifs, sites d'excellence sportive et
- **Les sports de nature** : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) pour un développement maîtrisé des sports de nature, développement durable des manifestations sportives de pleine nature et promotion des sports de nature. Le parc départemental d'Olhain, espace de loisirs et d'évasion, et lieu de pratiques familiales.

### ► Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

La situation demeure variable en fonction des prises de compétences ou non en matière de sport. Celles-ci ont été modifiées par la loi NOTRe du 7 août 2015 et demeurent optionnelles tant pour les communautés de communes que pour les communauté d'agglomération.

Pour les communautés de communes, il s'agit de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Pour les communautés de communes bénéficiant d'une DGF bonifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au travers uniquement de la politique de la ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, selon les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Pour les communautés d'agglomération ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ainsi que selon leur compétence en matière de politique de la ville.

Les EPCI concernées par les fusions intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2017, poursuivent leurs processus d'harmonisation de compétences et de mutualisation. Un délai complémentaire sera nécessaire afin de connaître leurs engagements en matière de sport.

## Synthèse des enjeux

---

⇒ **Améliorer l'information**

L'offre d'équipements et de services est riche et variée mais son accès est limité en raison parfois d'un manque d'information (qualité, articulation, communication) et du coût.

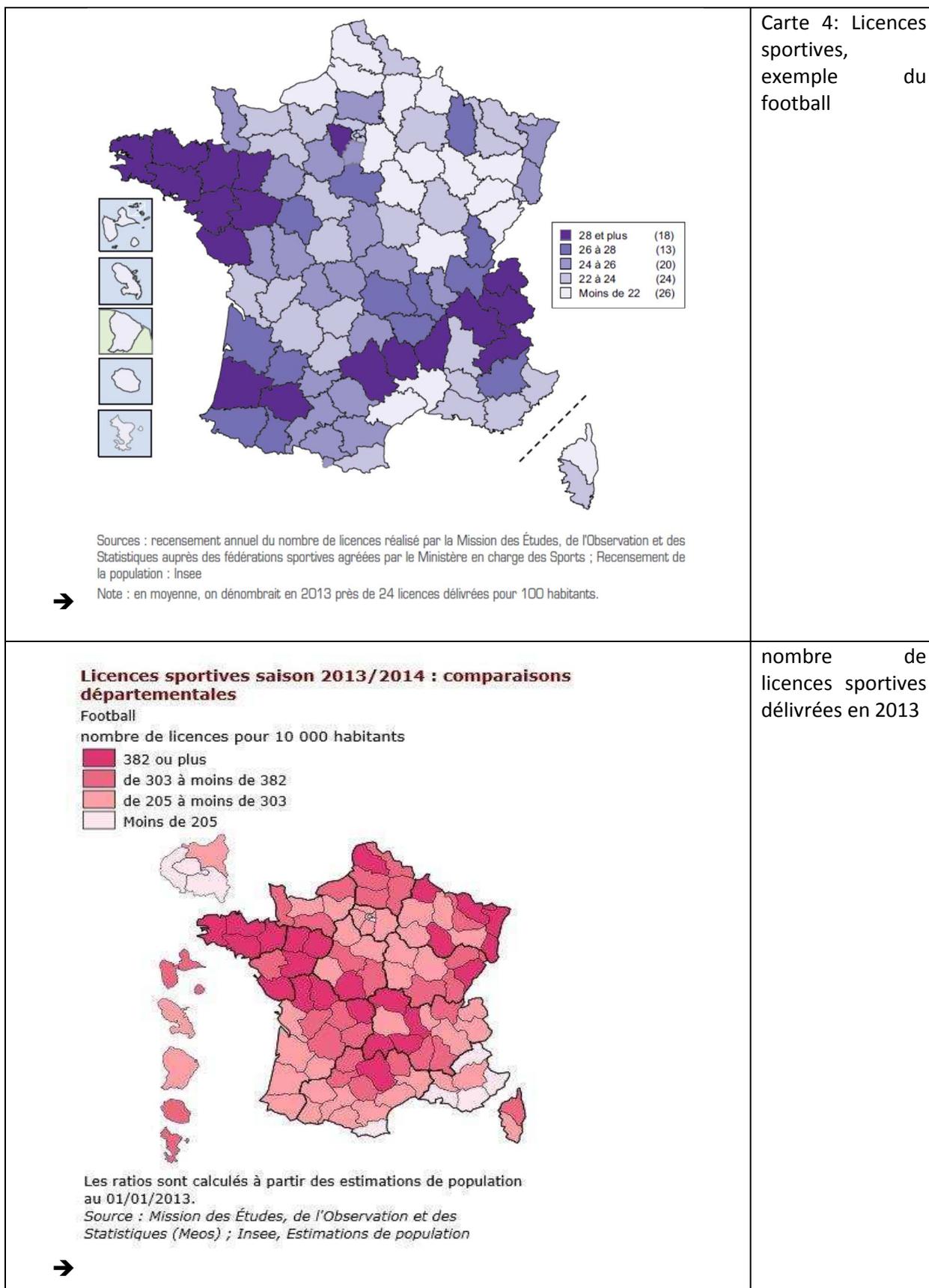
⇒ **Favoriser la diversification de l'offre dans un contexte de massification de la pratique sportive :** à lier avec les enjeux sur le vieillissement de certains équipements (**lien schéma des équipements sportifs**)

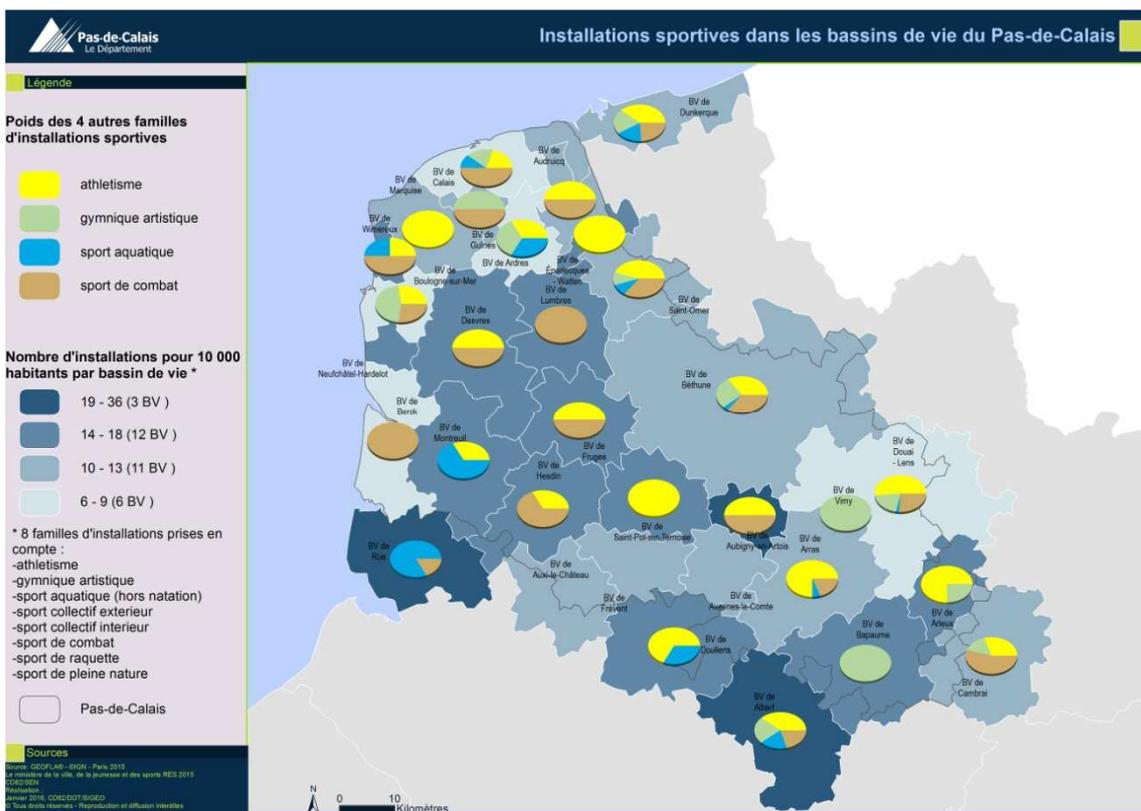
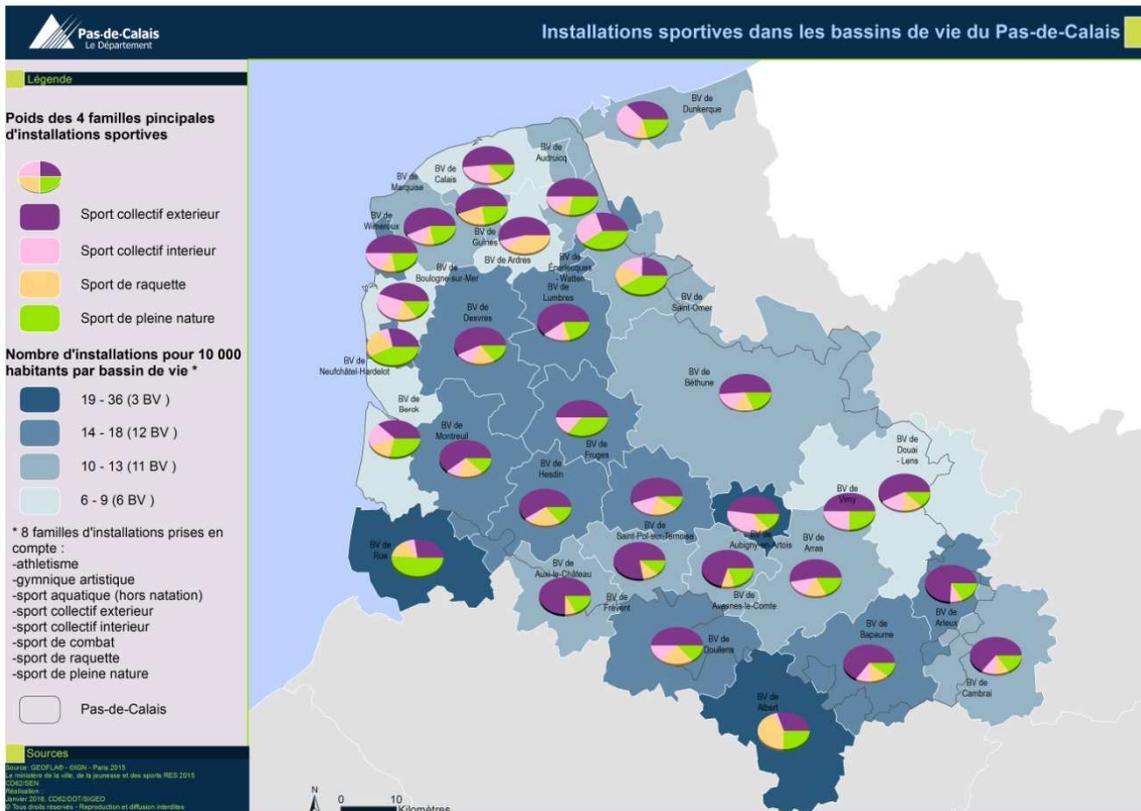
⇒ **Enjeux de coordination des nombreux acteurs intervenant dans le domaine,** aux stratégies qui peuvent être différentes mais souvent convergentes. Lien région, département, EPCI, commune, scolaire, ...dans la gestion de l'offre sportive et de ces usages dans une vision prospective.

⇒ **Accompagner le développement des pratiques libres :** réflexion à porter sur le maillage territorial des activités physiques axées grand public (libre et privés) et aux liens avec les équipements sportifs gérés par des clubs ou établissements scolaires. *(Aire de sport, ...) et sport nature (moins de pratique licencié) faire le lien avec le PDESI*

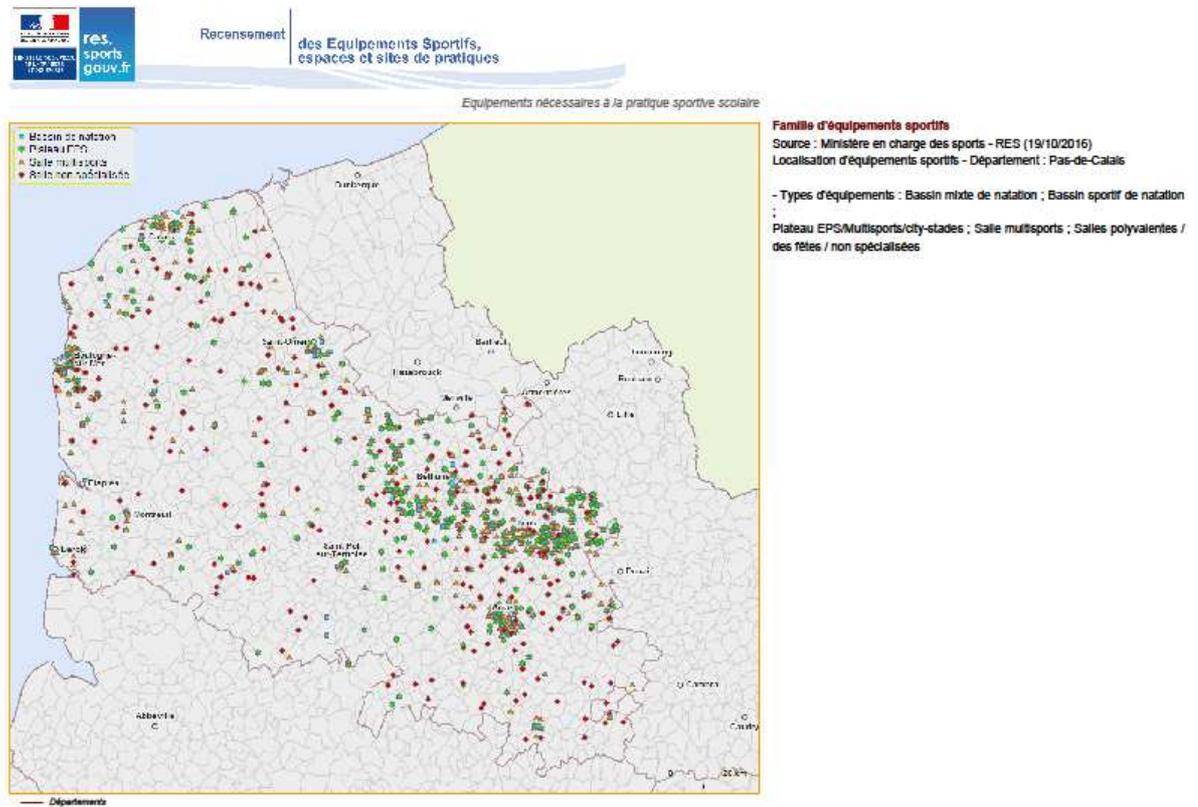
⇒ **Développer la médiation sportive** à destination des « publics les plus éloignés » : sport santé (ex : ados qui décrochent, personnes âgées, quartiers Politique de la Ville...)

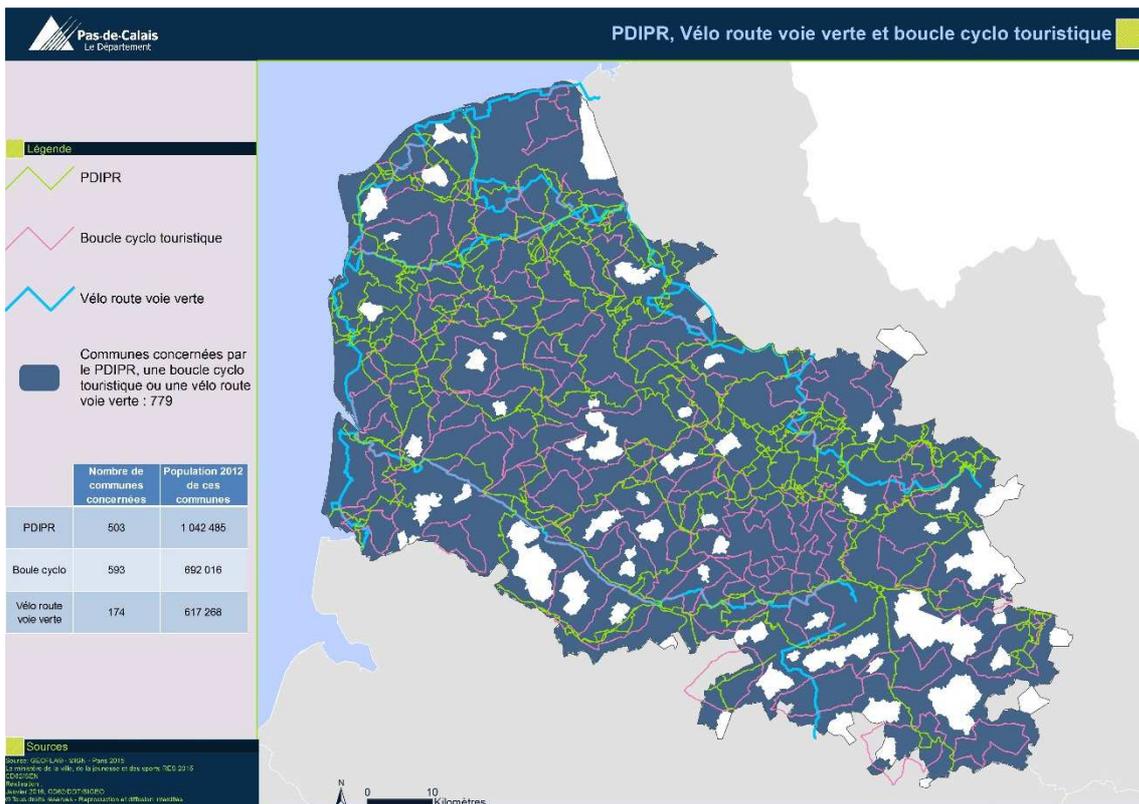
## Cartes





➔ Equipements sportifs nécessaires à la pratique scolaire :





## Sources de données

- Base nationale de Recensement des Equipements Sportifs et sites de pratiques, (R.E.S 2015),
- INSEE,
- Atlas des équipements sportifs français par grandes catégories, Ministère des Sports, janvier 2011,
- Atlas régional des Sports (édition 2012) ,
- Etude « les équipements sportifs en France, 1<sup>ère</sup> partie – densité des équipements et pratique sportive en France métropolitaine (C-Radar – septembre 2012),
- Licenciés des fédérations sportives françaises, Ministère des Sports 2011,
- Enquête « pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité », 2015 - BVA-Sport, commanditée par la FIFAS (Fédération des Industriels et Fabricants d'Articles de Sport) pour le Ministère de la ville, la jeunesse et des sports et l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport).

## L'essentiel du diagnostic « services marchands »

Si 9 habitants sur 10 se déclarent satisfaits par les services liés au commerce, il existe des disparités territoriales.

Le nombre et la diversité des services marchands de proximité (commerces alimentaires, banques, restauration, coiffure, station-service, ...) tend à se réduire, d'année en année, dans les espaces ruraux, des pôles de services intermédiaires et dans certains quartiers prioritaires au titre du contrat de ville. Des zones périurbaines ou des centres villes sont à leur tour confrontées à cette tendance nationale de recul du commerce de proximité, conséquence de mutations des modes de distributions et de consommations dans un secteur très concurrentiel. Par ailleurs la notion même de proximité n'est plus l'élément de choix prépondérant pour le client "mobile" qui peut privilégier des critères de prix, de variété ou de qualité de l'offre.

La dernière étude départementale de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat confirme cette situation. **Le département dispose d'un maillage satisfaisant** (augmentation de la densité d'entreprise pour 10 000 habitants de 116 à 121 entre 2015 et 2016) **mais certaines filières dont principalement les métiers de bouche connaissent des difficultés** en raison de la concurrence de la grande distribution, du vieillissement de la population d'artisans et la transmissibilité de leurs entreprises...

Dans ce contexte les initiatives locales sont nombreuses, pour enrayer ces tendances et s'adapter aux besoins. Par exemple, plusieurs groupes d'agriculteurs ont réuni leurs productions et choisi de les commercialiser en un seul point de vente selon le modèle économique d'un Drive (« Drive Fermier ») voire la mise en place de Distributeurs Automatiques. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, avec le soutien du Pays de Saint-Omer développe actuellement un dispositif de redynamisation de son centre bourg s'articulant autour des commerces locaux et des autres services de proximité.

**Les enjeux d'accès aux services marchands de proximité sont accentués pour les populations les moins mobiles.** Des problématiques d'accès aux services sont liées au maintien des activités de « premier recours » (boulangerie, boucherie, alimentation, services bancaires) dans les zones présentant un déficit d'offre. Un deuxième enjeu consiste à soutenir le développement des offres alternatives comme les services itinérants, les circuits courts, les activités non sédentaires (marché hebdomadaire) ou encore les services automatisés (ex : distributeur automatique de denrées) permettant notamment d'améliorer les amplitudes horaires ou les lieux de distribution.

Enfin, l'accompagnement au développement des outils numériques constitue un enjeu transversal de rapprochement entre les commerçants et les consommateurs. Plus globalement, l'enjeu de modernisation et d'adaptation du tissu marchand existant est à prendre en compte dans cette thématique.

# Diagnostic du thème des « services marchands de proximité »

Ce thème se concentre sur les services marchands les plus fréquemment utilisés incluant notamment les métiers de bouche (boulangerie, boucherie, épicerie, supérette, supermarché...), les services bancaires, les stations-services. Les services postaux étant traités dans le diagnostic dédié aux services publics.

## Les chiffres à retenir

### Au niveau du Nord Pas-de-Calais:

- 31 748 commerces dont 11 268 de proximité en 2013 (- 475 établissements en un an)
- Le commerce de détail représente 1/3 de ces établissements,
- Plus de 2 770 commerces de + 300m<sup>2</sup> dont 1/3 d'hyper, super marchés et discounts
- 64% des commerçants rencontrent des difficultés (chiffre d'affaire ou trésorerie),
- 147 696 emplois (- 2 075 emplois, entre 2013 et 2014)
- Fin 2014, la Région comptait 157 Drives, dont 75% créés entre 2012 et 2014
- 17% des commerçants disposent d'un site en ligne,
- Dans le Pas-de-Calais on compte en 2016:
  - 33 hypermarchés, soit 1 pour 44 284 habitants et 314 supermarchés (1 pour 4 654 habitants),
  - 96 supérettes (1 pour 14 188 habitants.) et 371 épiceries (1 pour 4 037 habitants.),
  - 508 boucheries charcuteries (1 pour 2 877 habitants.), 934 boulangeries (1 pour 1 565 habitants.),
  - 2 548 restaurants (1 pour 574 habitants.), 2.102 salons de coiffure (1 pour 695 habitants),
  - 240 stations-services (1 pour 6 354 habitants.),
  - 531 agences bancaires et caisses d'épargne (1 pour 2 752 habitants.)
  - 63 communes ont d'un ou plusieurs marchés hebdomadaires.

### Artisanat (Pas-de-Calais):

- 17 011 entreprises artisanales au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (+ 1,6%, 2014), 116,2 entreprises artisanales pour 10 000 habitants (+1,7%),
- 1 775 radiations en 2014 (1 286 en 2012),
- 51 498 actifs travaillent dans l'artisanat (soit 3,5% de la population active régionale) **21,8% des artisans ont plus de 55 ans,**
- **2 709 apprentis** (- 7,9% en 2014)

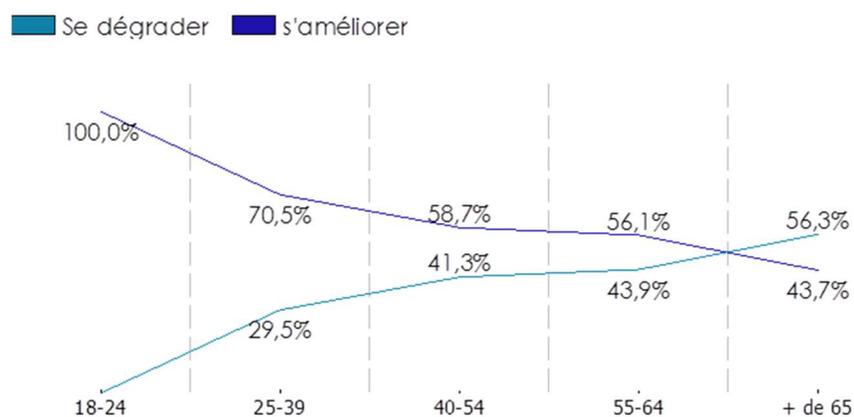
⇒ En 2014, les français ont dépensé 57 **milliards d'euros** sur Internet.

## Enseignements du sondage

- ⇒ **90,4%** des habitants fréquentent régulièrement les commerces de proximité, c'est le plus fort taux de fréquentation de service (Boulangerie, supérette, cafés brasserie, station-service),
- ⇒ Près de **9 habitants sur 10** sont satisfaits par les services liés aux commerces (commerces de proximité et services marchands),
- ⇒ **84,6%** des habitants estiment que les services marchands de proximité ont tendance à s'améliorer, avec toutefois une nuance concernant les services bancaires et postaux pour lesquels 44% des personnes interrogées estiment que ces services ont tendance à se dégrader
- ⇒ Services marchands (commerces) :
  - Il existe des variations **entre les territoires** : 95,5% de satisfaction pour les habitants du Boulonnais, 79,5% de satisfaction pour ceux du Ternois.
  - L'analyse par âge montre que les plus jeunes (18-24 ans) et les 40-54 ans sont les plus satisfaits de ces services.

⇒ Services Bancaires et la Poste

### L'âge des habitants a une réelle influence sur l'évaluation de ces services:



les plus de 54 ans sont les habitants qui sont le moins satisfaits de ces services. L'évaluation de la tendance à l'amélioration ou à la dégradation met d'autant plus ce lien de corrélation en valeur

Source : qualitest

## Principaux constats et analyses

Avec 91% de ses habitants accédant aux services et équipements du quotidien en moins de 7 minutes, le Pas-de-Calais bénéficie à l'échelon national d'une position favorable<sup>15</sup>. Ce résultat est notamment favorisé par trois facteurs endogènes ; le Pas-de-Calais disposant d'une topographie favorable, d'un réseau d'infrastructures de transport développé et d'une importante densité de population (7 habitants sur 10 vivent dans un territoire densément peuplé ou intermédiaire).

Avec 934 boulangeries, 508 boucheries-charcuteries, 96 supérettes, 314 supermarchés, 531 agences bancaires, 2 102 salons de coiffure, 2 548 restaurants... les services marchands constituent l'armature principale de proximité. Ces quantités et ce maillage demeurent néanmoins relatifs au regard de la densité de population du département et des territoires. En effet, dans le Pas-de-Calais, le nombre d'utilisateurs potentiels par services marchands est généralement supérieur à la moyenne nationale. Ainsi on compte 1 boulangerie pour 1 565 habitants dans le département contre 1 pour 1 350 en France ou encore 1 hypermarché pour 44 284 habitants contre 1 pour 35 900 en France.

→ Une tendance à la diminution des implantations de services marchands de proximité

### L'adaptation du commerce alimentaire aux évolutions des modes de vie et réciproquement

Historiquement associés à la vie sociale des communes les commerces alimentaires sont depuis longtemps toute à la fois les témoins et les acteurs des mutations socio-économiques.

A partir des années 1970, entre la montée de la voiture individuelle et l'essor des grandes surfaces de distribution, les épiceries, boucheries et autres boulangeries, ont dû faire face aux nouveaux usages de consommation engendrés par les stratégies de commercialisation ; baisse des prix, nouvelle répartition du temps d'achat, augmentation des offres commerciales... La multiplication des enseignes de grande distribution et la diversité de leurs points de vente en périphérie des zones urbaines (superette, supermarché, hypermarché, zones commerciales...) durant les deux décennies suivantes a entraîné la diminution du commerce alimentaire dans le tissu commercial local, limité au rôle de « dépannage occasionnel ». Durant la même période, la tertiarisation du marché de l'emploi, l'allongement des trajets domicile-travail ont modifié les habitudes d'achat des ménages (pause méridienne, sur le lieu ou le trajet du travail ...).

Depuis le début des années 2000, les grandes enseignes ont une nouvelle fois adapté leur stratégie, investissant le champ des points de proximité en réaction à la concurrence des enseignes hard-discount lesquelles aujourd'hui quittent les centres villes, préférant s'implanter sur les axes avec plus de flux (empruntés par les « navetteurs » entre leur domicile et leur lieu de travail) donc plus lucratifs.

---

<sup>15</sup> Selon le constat global délivré par l'INSEE au travers de son « panier de la vie courante »,

**Les Drive** connaissent un rapide développement pour atteindre un total de 175 établissements dans la Région Nord-Pas-de-Calais fin 2014. 75% ont été construits entre 2012 et 2014.

Autant de phénomènes qui, cumulés, accentuent les **difficultés de maintien des commerces alimentaires** que ce soit dans les espaces ruraux ou urbains confrontés à la même dévitalisation<sup>16</sup>. Toutefois il demeure 371 épiceries, 96 supérettes, 934 boulangeries ou encore 508 boucheries, ce maillage garantissant des temps d'accès satisfaisants pour les populations autonomes dans leurs déplacements, avec des écarts territoriaux. Par exemple les bassins de vie d'Hucqueliers et de Frévent sont en deçà de la moyenne départementale.

### **Agences bancaires, stations-services : entre concentration et automatisation, la carte bancaire prend du service**

Deux services de proximité, essentiels à la consommation quotidienne ont aussi connu une importante **évolution modifiant leurs rapports aux usagers ; les agences bancaires et les stations-services**. En vertu d'une adaptation aux amplitudes horaires de leurs clientèles, l'une et l'autre ont bénéficié d'une **automatisation** de leur mode de distribution au travers de la mise en place des **guichets ou distributeurs automatiques**.

#### **► Agences bancaires et caisse d'épargne**

Pour les agences bancaires, cette évolution n'a que peu de répercussions négatives sur leurs clientèles étant donné la complémentarité de la technologie avec le maintien d'agences dans des communes « centre », quand les D.A.B ne sont pas directement implantés à l'extérieur d'une agence (les données fournies par la BPE ne permettent pas de les dissocier). Néanmoins, **102 communes du département se trouvent à plus de 10 minutes d'une agence bancaire**. La majeure partie est située dans le sud du département le long de la frontière avec la Somme, 2 zones émergent à proximité du littoral (Etaples-sur-Mer et entre Boulogne-sur-Mer et Calais) et 3 autres au sein du cœur rural du Pas-de-Calais, à la frontière des bassins de vie des 7 Vallées et du Haut Pays du Montreuillois et dans le périmètre du Pays de Saint Omer.

**Cela représente une contrainte supplémentaire pour ces habitants déjà éloignés de nombreux services** et peut avoir des conséquences pour certains services de ces territoires utilisant couramment les liquidités. En effet, lorsque des personnes sont contraintes de se déplacer pour obtenir de l'argent liquide, elles effectuent potentiellement ensuite leurs achats sur place.

**Des organismes bancaires développent des alternatives à l'accès direct de leurs services** en créant des « points relais » au sein de commerces où les usagers peuvent occasionnellement effectuer des retraits d'argent. Ainsi, le Crédit Agricole a mis en place dans de nombreux départements dont le Pas-de-Calais, « les Points verts », service bancaire spécifique pour les

---

<sup>16</sup> selon les données de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Région Nord de France

zones rurales. Situés chez des commerçants, « les Points verts » permettent aux clients d'y faire de simples opérations bancaires comme des retraits.



Autre alternative, à mi-chemin entre la banque en ligne et les points relais, le « **compte Nickel** » créé par la **Société Française des Paiements électroniques** permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiement MasterCard®, sans condition de revenus ou de dépôts. Au-delà des services en ligne, les clients peuvent effectuer des dépôts et des retraits dans l'un des 2 356 buralistes référencés en tant que point de vente à l'échelle nationale (une cinquantaine de points dans le Pas-de-Calais actuellement). Au 14 février 2017, après 36 mois d'existence 501 965 clients avec souscrits un compte Nickel (moyenne de 26 000 nouveaux clients mensuels) dont une majorité de cadres et employés (43%) et un tiers de personnes sans emploi ni revenu fixe.

### ► Les stations-services

**La situation est plus délicate pour les stations-services et surtout pour les exploitants indépendants** pour qui cette activité constitue un vecteur d'attractivité confortant leurs secteurs dépannage, réparation, carrosserie ou multiservice.

Le nombre de stations-service en activité a été divisé par 3 entre 1980 et 2010, en France<sup>17</sup>. Dans un tel contexte, la problématique de l'accès à l'offre de carburant peut exister dans certains territoires et induire des difficultés pour des personnes qui se déplacent dans des périmètres restreints (actifs avec faible trajet domicile-travail / personnes âgées), ou des difficultés en cas de besoin de réapprovisionnement urgent...

**L'accessibilité à une station-service dans le Pas-de-Calais paraît satisfaisante : 86% des habitants résidant à moins de 5 minutes d'une station. Néanmoins, 2% de la population, soit près de 30 000 habitants, se trouvent éloignés de plus de 10 minutes de toute pompe (carte n°6).** Les secteurs présentant l'accessibilité la plus faible en offre de carburant sont situés pour la plupart dans le cœur rural du Pas-de-Calais (Haut-Pays d'Artois, frontière Montreuillois-Ternois).

Les territoires les plus éloignés des stations-services sont essentiellement ceux qui disposent des plus forts taux de motorisation des ménages et qui sont « théoriquement » les plus dépendants de l'usage de la voiture (ex : CC du Canton d'Hucquelières = 91,40% des ménages disposent d'un véhicule / CC du Canton de Fauquembergues = 90%). Mais se sont aussi les moins densément peuplés ...

Dernier élément révélé par le rapport de la DATAR, **en milieu rural, les stations-services sont principalement adossées à un supermarché**, ce qui explique que les polarités urbaines concentrent la quasi-totalité des stations-service. En effet, les secteurs les moins peuplés ne présentent pas un « marché » suffisant pour les grandes enseignes de la distribution et éprouvent donc des difficultés à conserver des stations-services. Ainsi, généralement les zones géographiques éloignées de stations-services sont également celles qui sont distantes de toute autre forme de commerces (alimentation, équipement de la personne, équipement

---

<sup>17</sup> Selon un rapport réalisé par la DATAR en 2012,

de la maison, et.). D'ailleurs, à l'échelle nationale, le déclin du nombre de stations-service est semblable à celui des commerces alimentaires.

L'automatisation constitue aussi une alternative pour d'autres activités y trouvant un revenu complémentaire à l'image des distributeurs automatiques de denrées (pain, plats préparés ...), de médicaments ou de tout autre produit commercialisable. Dans certains cas, il s'agit même d'un axe de développement permettant l'accès à un produit à des horaires atypiques et/ou issu de filières courtes de production tels les nombreux distributeurs automatiques de légumes qui fleurissent un peu partout dans le département, dans des cœurs urbains, à proximité de points d'attractivité (gare, commerce, ...) ou alors le long d'axes routiers.

### **Une tendance en corrélation avec la baisse du nombre d'artisans et commerçants**

Dans sa dernière étude départementale de 2015 la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMAR) identifie **l'artisanat comme « un aménageur de l'équilibre des territoires »**, permettant d'amortir les chocs lourds, à commencer par la désertification ou l'isolement de certains espaces.

Actuellement, l'activité artisanale du Pas-de-Calais souffre de la conjoncture économique qui perdure depuis la crise de 2008. Les immatriculations d'entreprises artisanales ont connu un reflux sensible de -0,5% entre 2013 et 2014, et 1 775 entreprises ont été radiées du répertoire des métiers dans le Pas-de-Calais. Pour autant la densité d'entreprise demeure satisfaisante et cadre avec la moyenne régionale (42,7 entreprises pour 10 000 habitants).

Les données de la Chambre Commerce et de l'Industrie Région Nord de France corroborent ce constat d'une **baisse globale de l'activité commerciale et d'un nombre accru de défaillances** (917 entre 2013 et 2014).

Les analyses des deux organismes consulaires s'accordent aussi sur le **vieillissement important de la population des entrepreneurs**. Les quadragénaires dominent les tranches d'âges (33%) et plus de 20% des artisans ont plus de 55 ans ce qui indique deux prochaines vagues de cessions assez proches.

Si la conjoncture économique perdurait, le nombre de non-renouvellements, de fermetures définitives, risqueraient d'augmenter considérablement.

Dernier facteur aggravant, la CCI signale l'inquiétante **paupérisation de ces chefs d'entreprises** ; 64% rencontrant des difficultés et 75% ne parvenant pas à se garantir un salaire équivalent au SMIC (chiffre national).

## Tous les territoires sont confrontés à la baisse du nombre de services marchands de proximité

**Dans les secteurs ruraux** où ces services tiennent encore une place importante en raison des distances pour accéder aux gammes intermédiaire et supérieure (bassins de vie de l'Auxillois, d'Hucqueliers et de Fruges), **le nombre d'entreprises commerciales et artisanales à céder ou fermées est en augmentation**. Dans les secteurs les moins densément peuplés, les derniers commerces subsistants disparaissent et suscitent l'inquiétude des élus qui y voient aussi la disparition du dernier « lieu de socialisation ».

Outres l'éloignement de l'offre de services marchands de proximité et la suppression d'emplois, la disparitions des commerces a d'autres conséquences « physiques ». Les devantures aux grilles baissées, les vitrines délaissées avec des panneaux « A vendre » ou « A céder » renvoient une image dégradée de l'espace public (la rue, la place et même des zones d'activités en déshérence), pouvant créer pour les habitants et les gens de passage un « sentiment de déclin voire d'abandon », renforçant le manque d'attractivité pour les activités marchandes de ces espaces. La disparition des commerces entraîne une profonde transformation de l'animation et de la vie des quartiers, autre motif de préoccupation pour les élus locaux.

**De plus en plus de localités périurbaines sont confrontées à cette même problématique** selon un facteur commun : **moins elles sont densément peuplées, moins l'offre de service est consistante** comme en périphérie d'Arras ou du sud de l'Audomarois marqué par une disparition des commerces au dépend des centres urbains. Circonstance atténuante dans ces 2 cas ; la proximité d'une ou plusieurs communes bien dotées permet de réduire les temps de parcours, dont notamment les communes « Bourg centre », véritables centres de vitalité des espaces ruraux en matière de services du quotidien.

Enfin, les cœurs de ville et les zones urbaines sont eux aussi concernés par le recul des commerces alimentaires et les difficultés d'accès aux services marchands de proximité. Si la distance est un facteur moindre, en revanche d'autres critères influent sur l'accessibilité comme les difficultés de circulation, le stationnement, les dessertes de transports en commun, le coût des prestations, ou encore le nombre de potentiels et la saturation des services. Certains quartiers prioritaires ne disposent plus d'ailleurs de commerces de proximité.

Au-delà des critères de temps d'accès « théoriques » et de taux d'équipement, le consommateur considère aussi la variété et la qualité de l'offre et n'utilise donc pas nécessairement le service le plus proche. La présence mais aussi la diversité des services marchands de proximité sont donc essentielles à la vitalité des territoires.

## Les services itinérants et Drive : de nouvelles formes de commerces de distribution

### ► Les services itinérants

Les services marchands itinérants sillonnent depuis des décennies une partie des communes du département. Essentiellement dédiés aux commerces alimentaires, ils proposent parfois une activité unique (boucherie, boulangerie ...) mais souvent ils correspondent plus à une **épicerie ambulante**. Les élus des territoires et en particulier ruraux mentionnent régulièrement leurs présences et leur importance pour la population mais signalent que **leurs « tournées » sont moins fréquentes** que par le passé.

Ce concept a été repris et adapté par l'ex Communauté de Communes de la Morinie qui a créé une « épicerie solidaire itinérante » afin « d'aller venir en aide » aux publics les plus vulnérables et souffrant de situation d'isolement. Des services autres que marchands ont été aussi adaptés, à l'image de la Halte-garderie « Roul'Boutchou » de l'ex Communauté de Communes du Pays d'Aire.

### ► Le Drive

Le premier Drive a été créé par Auchan en 2000. **Cette formule** -commande en ligne + retrait des achats en station- connaît un **fort développement** pour atteindre 3 500 Drives en France dont 157 dans le Nord-Pas-de-Calais à la fin 2014. 75% de ces équipements ont été créés entre 2012 et 2014. Auchan, Leclerc, Carrefour et Intermarché concentrent 90% des équipements.

Même si le nombre de créations de Drive ralenti, **le modèle est repris** par d'autres commerces et entre dans les habitudes des consommateurs motorisés. A noter l'initiative, de plusieurs groupements de producteurs maraichers qui ont adapté ce concept afin d'accroître l'activité de leurs points de vente à la ferme (ex : le « Drive fermier Montreuillois 62 »). Des sites internet : [www.drive-fermier.fr](http://www.drive-fermier.fr) ; [www.lecourtcircuit.fr](http://www.lecourtcircuit.fr)

## Le numérique vecteur de concurrence et de développement

Selon l'étude de la CCI Région Nord de France de 2015, les Français ont effectué 57 milliards d'euros d'achat sur Internet en 2014. **L'extension du commerce en ligne impacte la totalité des activités commerciales et séduit progressivement l'ensemble des consommateurs**. En effet, l'offre de service des plateformes de e-commerce est illimitée, cumulant la plupart des avantages du commerce traditionnel (conseils, échanges, ...) en plus de tarifs attractifs, de délais d'achat rapides, d'ouverture 24/24 heures ou encore d'une capacité de livraison à domicile. Ce qui séduit de plus en plus de consommateurs. Quant aux commerçants et artisans certains voient dans le e-commerce 2.0 une nouvelle façon de développer et fidéliser leur clientèle.

17% des commerçants du Nord-Pas-de-Calais disposent d'un site de vente en ligne. Pour autant, la moitié sont déjà présents sur le web pour, en priorité, améliorer la localisation de leur établissement, la communication et la présentation de leurs produits. Une évolution en

corrélation avec le programme « Transition Numérique » lancé par l'Etat en 2012 et destiné à aider les TPE et les PME à s'approprier les nouveaux usages numériques et à intégrer ces technologies pour améliorer leur compétitivité. Partenaire de ce programme, la CCI développe des services dédiés tels que les diagnostics numériques « Déclic », des solutions d'e-learning, des dispositifs d'accompagnement au projet numérique ou encore sur l'Artois le concept « les vitrines de chez nous », site de promotion des commerces locaux.

Le déploiement du Très Haut Débit devrait résoudre à termes les problèmes de zones grises qui restent encore à couvrir dans le Pas-de-Calais.

## Rôles et initiatives des partenaires

### ► Etat

La loi Artisanat Commerce et Très Petites Entreprises (ACTPE) du 18 juin 2014 poursuit 4 objectifs : dynamiser les commerces de proximité (rénover le régime des baux commerciaux), favoriser la diversité des commerces dans les territoires, promouvoir la qualité et le savoir-faire de nos artisans (en clarifiant leur statut), simplifier et harmoniser les régimes de l'entreprise individuelle (créant un régime unique de la micro-entreprise et en facilitant l'accès à l'EIRL).

L'Etat souhaite favoriser la diversité des commerces dans les territoires en renforçant les leviers des pouvoirs publics et en modernisant l'urbanisme commercial par l'intermédiaire de la modernisation du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) ou encore l'expérimentation des contrats de revitalisation commerciale.

### ► Région

**La loi NOTRe renforce le rôle de la région en matière de développement économique.** Elle est notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire.

## Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Il devrait être adopté mi-2017 fixera les orientations régionales pour une durée de 5 ans. Sa déclinaison opérationnelle repose sur :

<p><b>5 dynamiques stratégiques régionales</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ la Région pionnière de la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle</li><li>➔ le commerce et la logistique</li><li>➔ le tertiaire</li><li>➔ l'innovation de la santé, les services à la personne</li><li>➔ l'industrie créative et l'accueil),</li></ul>	<p><b>4 plans d'actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ starter</li><li>➔ booster</li><li>➔ emploi</li><li>➔ territoire</li></ul>
<p>Concernant les services marchands, la dynamique 2 explorera deux axes de développement que sont le commerce multicanal et la digitalisation, et la <i>shopping experience</i> et les nouvelles formes de comm</p>	<p>les plans Starter, Booster et Territoires seront articulés afin de soutenir l'économie présentielle et de proximité.</p>

### ► Département

Les aides directes au soutien du commerce de proximité et de l'artisanat pour faciliter la reprise, la création et le développement d'entreprises, et le maintien des emplois sont depuis la loi NOTRe de la compétence des régions.

Les **compétences obligatoires ou partagées du Département** du Pas-de-Calais lui permettent d'intervenir sur plusieurs champs dont la **solidarité territoriale, l'aménagement rural, l'environnement, ou encore l'Economie Sociale et Solidaire** qui soutient les pratiques solidaires aux activités d'intérêt général. Ainsi, la thématique de l'approvisionnement local, les circuits-courts, identifiée dans la délibération cadre du 25 janvier 2016 et dans la délibération « politique en faveur des territoires ruraux et de l'agriculture » vise à soutenir et renforcer l'agriculture durable et le développement des filières courtes et de l'achat de proximité.

### Initiative : approvisionnement local de la restauration collective

Le Département, collectivité de la solidarité, demeure un acteur public central du développement d'un écosystème responsable tant au plan social et environnemental qu'au plan économique. Ainsi, il favorise et développe notamment l'approvisionnement local en restauration collective dans les collèges et établissements médicaux sociaux et promeut cette démarche auprès des territoires et notamment des collectivités et EPCI.

### ► Intercommunalités

La loi NOTRe au travers de la compétence Développement Economique attribue aux EPCI la capacité d'investir le champ de « la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

**Plusieurs intercommunalités rencontrées ont classé les services du quotidien parmi leurs priorités.** Il s'agit principalement de communautés de communes à dominante rurale, de faible densité de population.

Les quatre **communautés de communes** du Pays du Ternois (Auxillois, Frévent, Pernois et Vertes Collines) mais aussi celles de l'Atrébatie, la Porte des Vallées et des Deux Sources **partagent les mêmes problématiques en termes de services du quotidien avec la disparition constante d'activités** tant en nombre qu'en diversité. Fermetures, défauts de reprise, développement périphérique (dans les Z.A mais aussi sur les axes des navetteurs) ... **aboutissant à l'affaiblissement des pôles d'attractivité ; les bourgs-centres.** Phénomène identique pour la Communauté de Communes Artois-Lys où l'essentiel des commerces et activités sont centralisés soit à Lillers soit le long des zones d'activités aménagées de l'A26 et de la chaussée Brunehaut.

Hormis les pôles ruraux de Marquion-Baralle qui exercent une influence, le sud-ouest de la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion est sous doté en services et commerces de proximité. De plus le territoire subit la concurrence des agglomérations d'Arras, Douai, Cambrai et Hénin-Carvin.

Enfin, dans un degré moindre la Communauté de Communes des Trois Pays est confrontée à un recul du commerce local notamment la gamme de services intermédiaires (produits et équipements moins fréquents) tandis que celle de Mer et Terres d'Opale est exposée à une trop forte variation d'activité en dehors des périodes estivales.

D'autres territoires, plus urbains, rencontrent également des problématiques en matière de commerces de proximité, avec des centres-villes du Bassin minier (par exemple, à Bruay) mais aussi dans des centres-bourgs comme Isbergues.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer s'est engagée dans une démarche de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec trois communautés de communes, dont celles de la Morinie et du Canton de Fauquembergues qui, ensemble, ont priorisé les services du quotidien. D'ailleurs, le nouvel EPCI a intégré dans sa nouvelle compétence Développement Economique, un axe politique dédié au soutien des commerces de proximité, « *facteur déterminant de l'attractivité du territoire et de l'accès des habitants à un niveau de services satisfaisant.* » A titre d'exemple, le concept de pépinière commerciale sera étendu à l'ensemble du périmètre de l'intercommunalité dans le cadre du renouvellement urbain.

#### **Initiative : pépinière commerciale de Lumbres « cœur de bourg »**

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres est confronté à la concurrence des grands pôles commerciaux voisins et à un phénomène de raréfaction des commerces de proximité à l'image du bourg-centre, Lumbres (taux de vacance commerciale 19%). Soutenu par le Pays de Saint Omer et la Communauté de Communes, le bourg-centre de Lumbres bénéficie d'un dispositif de « redynamisation des pôles de services » avec notamment la réalisation d'une pépinière commerciale « cœur de bourg ». Un dispositif qui s'articule et procède du maintien de l'ensemble des équipements ; sportifs, culturels, santé et du commerce.

### Initiative : le Drive Fermier du Montreuillois 62

10 exploitants agricoles des territoires du Montreuillois et de l'Ex Communauté de Communes d'Hucqueliers et Environs ont décidé de commercialiser leurs productions au sein d'un seul et unique point de vente organisé selon le concept du Drive. L'association DRIVE FERMIER DU MONTREUILLOIS 62 propose de commander par Internet des produits locaux et de les retirer au plus près du domicile des habitants au travers de l'un des 5 points de retrait.

Ce concept intègre la démarche des circuits courts qui comporte aussi notamment des filières de commercialisation telles que les AMAP (Association de Maintien pour une Agriculture Paysanne) ou encore les points de vente directe à la ferme.

#### ► **Les communes**

Seule collectivité relevant encore de la clause générale de compétence, les communes peuvent agir en faveur du développement économique et notamment au travers de la loi ACTPE de 2014, leur permettant par exemple le recours facilité aux baux dérogatoires de courte durée, la limite de la hausse des loyers commerciaux ou encore la modernisation du droit de préemption sur les fonds de commerce pour donner plus de leviers aux pouvoirs publics dans les territoires.

### Initiative : développement de halles au marché permanentes

Les marchés hebdomadaires sont présents dans 63 communes du département et participent à la dynamique commerciale des territoires. En période estivale, et exclusivement sur le littoral, une quinzaine de marchés saisonniers viennent compléter cette offre. Par ailleurs, plusieurs communes ont souhaité conforter la place de ces marchés en construisant des halles permanentes.

#### ► **Chambre du Commerce et de l'Industrie**

- Dialogue territorial initié par la CCI d'Artois, au travers d'une charte l'unissant avec les communes et leurs unions commerciales.
- « Performance numérique » : dans le cadre du programme de l'Etat « transition numérique », dispositif d'accompagnement des commerçants, avec des solutions d'apprentissage en ligne, à l'appropriation de la culture digitale, un diagnostic numérique « déclic »...
- « Performance commerciale » : Soutien au commerce à travers différents outils : Coaching groupements et associations de commerçants, Diagnostic du tissu commercial de centre-ville.
- Au niveau national : Plateforme « Centre-ville en Mouvement » : mouvement national porté par une association d'élus et de parlementaires pour dynamiser les centres villes de façon générale, qui inclue le commerce de proximité, avec centre de ressources, boîte à idées, newsletter, ...

## ► **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas-de-Calais**

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région a pour missions de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Pas-de-Calais (Sensibilisation des collégiens aux métiers de l'artisanat, ...), convention de collaboration territoriale avec plusieurs EPCI ( 7 Vallées, Artois-Flandres,...), et d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

La CMA assure également des formalités comme le Répertoire des métiers, l'enregistrement des contrats d'apprentissage...

La CMA accompagne le développement des entreprises artisanales. Elle fournit une réponse personnalisée aux demandes individuelles et met en place des actions collectives :

- Les projets de création, reprise, transmission d'entreprise artisanale,
- Les projets de développement de l'entreprise artisanale,
- La gestion des ressources humaines dans l'entreprise artisanale,
- L'insertion et le renouvellement des actifs.

La CMA organise l'apprentissage dans le secteur des métiers et favorise la promotion professionnelle des chefs d'entreprises et de leurs salariés :

- L'apprentissage,
- Les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs,
- Les créateurs : le Stage Préalable à l'Installation.

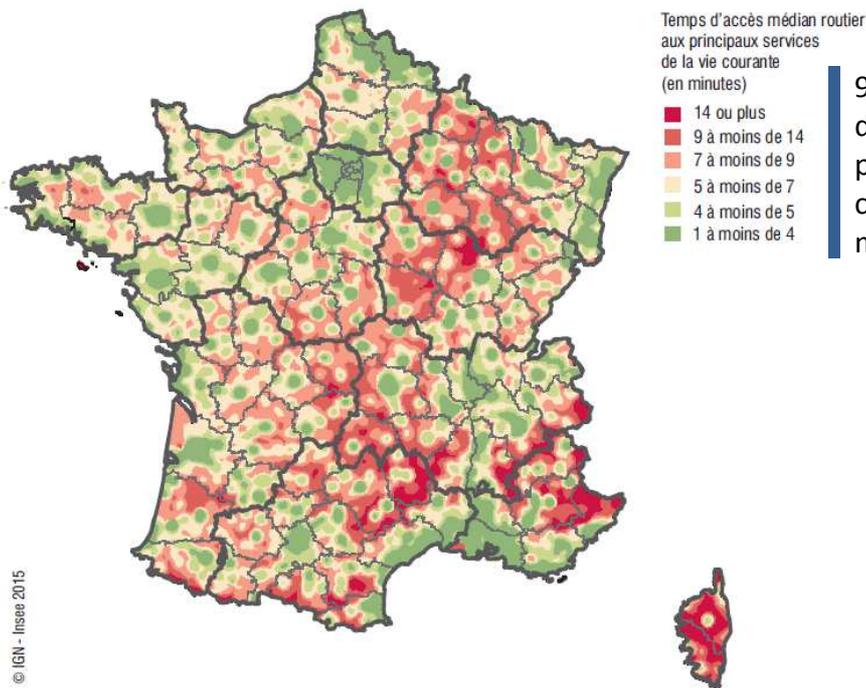
## Synthèse des enjeux

---

- ⇒ **Promouvoir le développement des commerces de proximité de 1<sup>er</sup> recours dans les zones présentant un déficit :**
  - Boulangerie, boucheries, services bancaires, services postaux, DAB, etc.
  - Zones rurales, quartiers politique de la ville concernés
  
- ⇒ **Soutenir les initiatives de développement d'une offre alternative**
  - Services itinérants,
  - Activités non-sédentaires (marchés),
  - Circuits courts,
  - Drive fermier, Distributeurs Automatiques, ...
  
- ⇒ **Accompagner le développement de la couverture et des usages numériques**
  - Maillage du Très Haut Débit : possibilité d'implantation commerciale
  - Usage des outils numériques : pour le consommateur et pour les commerçants

## Cartes

### 4 Temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante

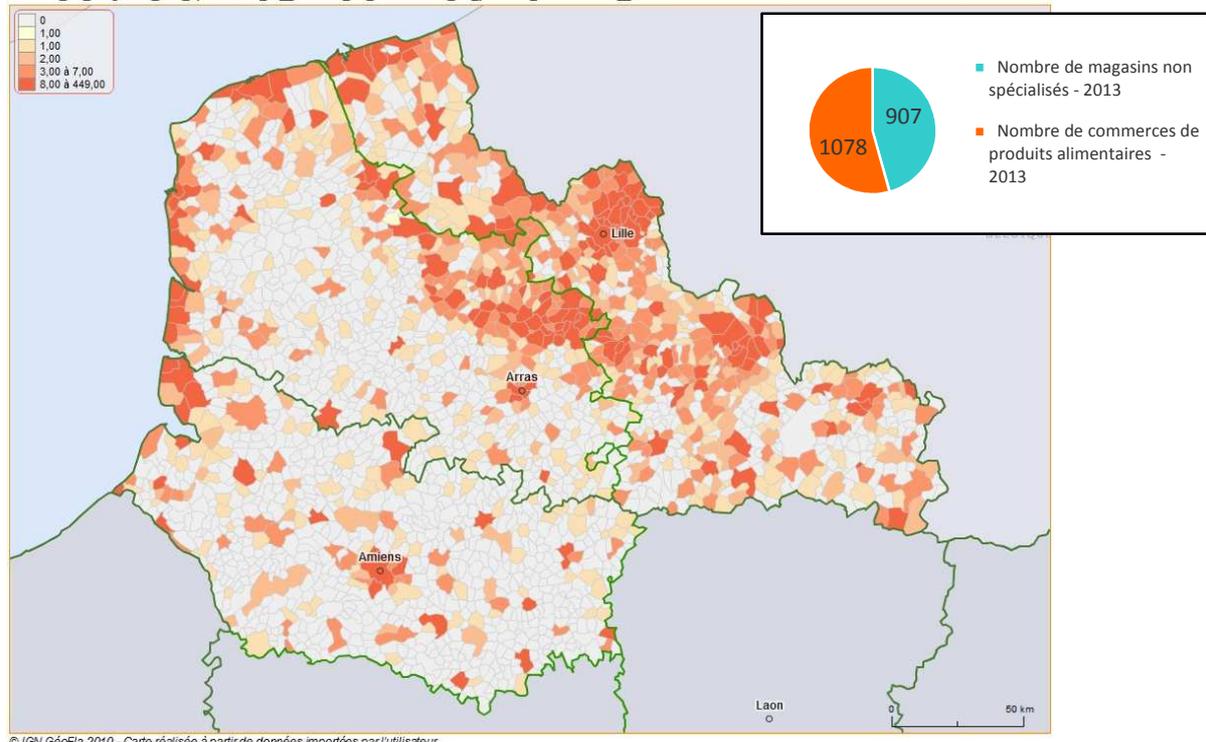


91% des habitants du Pas-de-Calais accèdent aux principaux services de la vie courante en moins de 7 minutes.

→ Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, BPE 2013, distancier Méric, données lissées.

### Localisation des commerces non spécialisés et de produits alimentaires en 2013

Nombre\_de\_magasins\_non\_spécialisés\_et\_nombre\_de\_commerces\_de\_produits\_alimentaires\_2013



Pas de Calais **Temps d'accès moyen pour se rendre à une épicerie ou une supérette**

**Légende**

**Épicerie / Supérette (BPE 2013)**

- Supérette (96)
- Épicerie (371)

Entre ( ) le nombre d'équipements

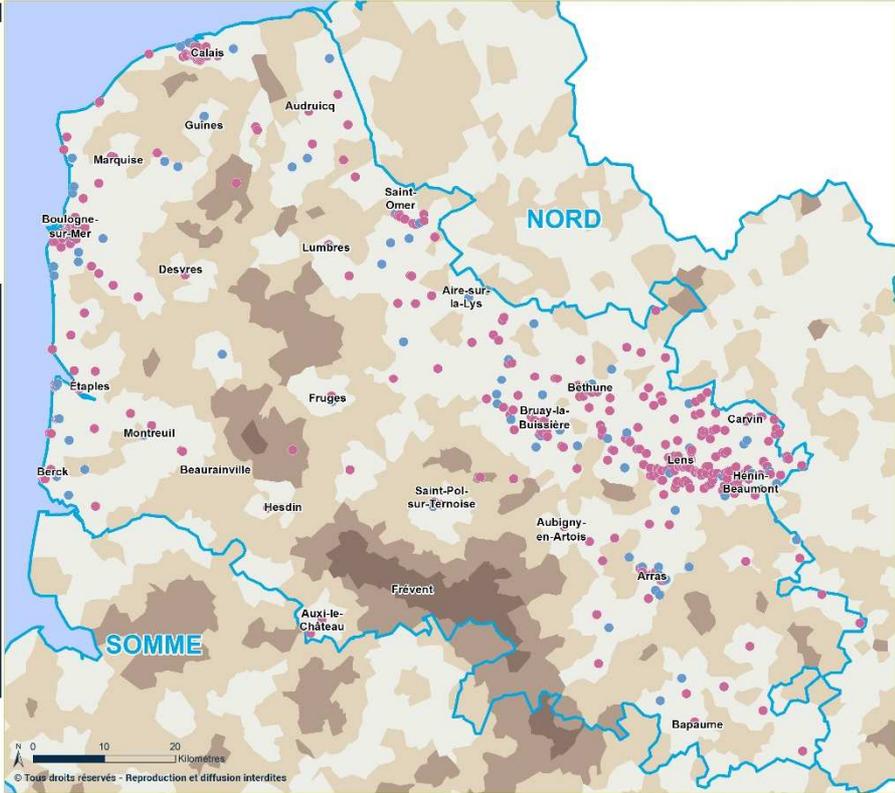
**Temps d'accès moyens pour se rendre dans une épicerie ou une supérette (BPE 2014)**

- <= à 5 min : 412 communes
- entre 5 et 10 min inclus : 350 communes
- entre 10 et 15 min inclus : 107 communes
- > à 15 min : 26 communes

Le temps de parcours a été estimé en heure pleine



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013  
 INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016  
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGEO Septembre 2016



Pas de Calais **Temps d'accès moyen pour se rendre à une boulangerie**

**Légende**

● Boulangerie (BPE 2013) (916)

Entre ( ) le nombre d'équipements

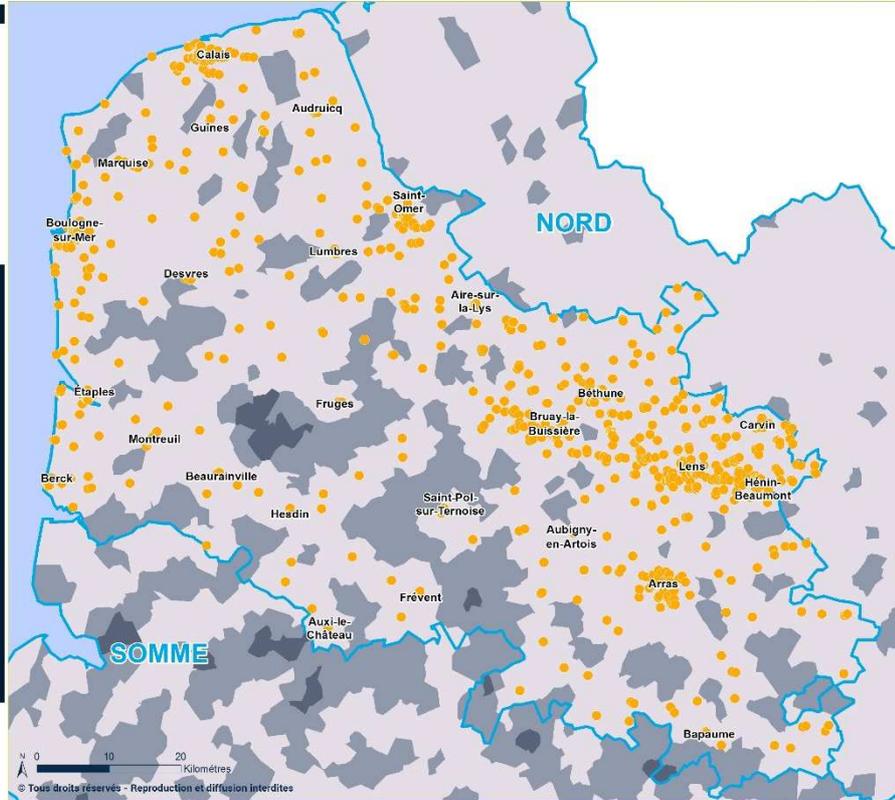
**Temps d'accès moyens pour se rendre dans une boulangerie (BPE 2014)**

- <= à 5 min : 667 communes
- entre 5 et 10 min inclus : 219 communes
- > à 10 min : 9 communes

Le temps de parcours a été estimé en heure pleine



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013  
 INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016  
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGEO Septembre 2016

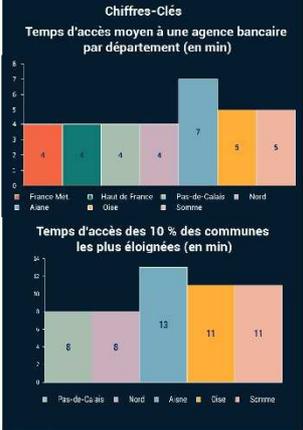


Pas de Calais **Temps d'accès moyen pour se rendre à une agence bancaire**

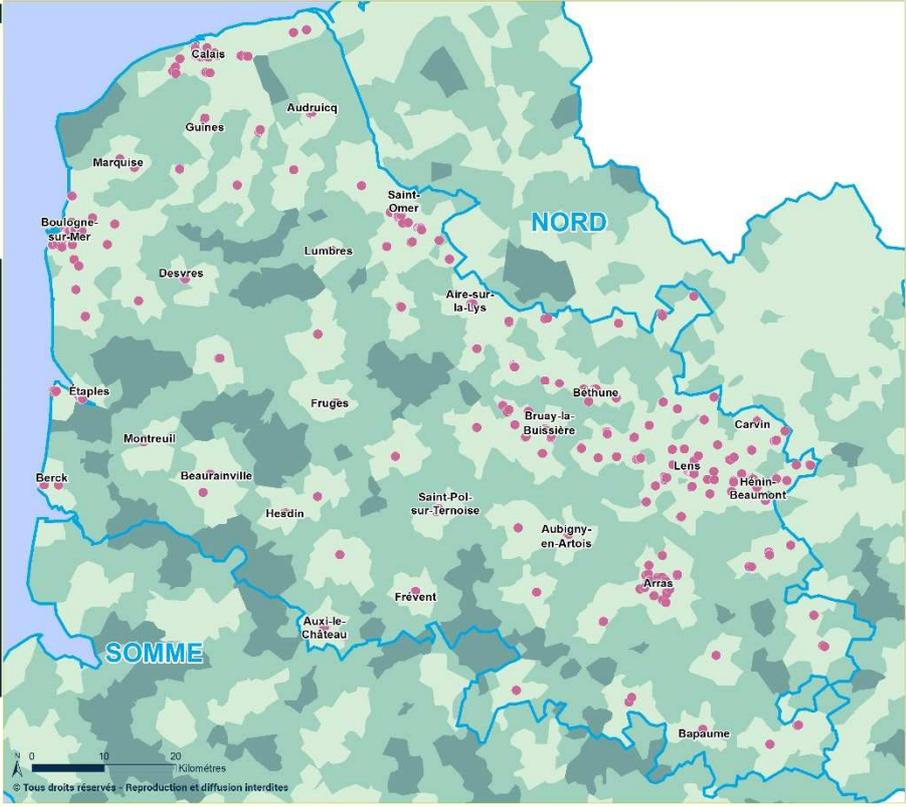
**Légende**

- Banque et caisse d'épargne - BPE 2013 (532)
  - Entre ( ) le nombre d'équipements
- Temps d'accès moyen pour se rendre à une agence bancaire (BPE 2014)**
- < = à 5 min : 320 communes
  - entre 5 et 10 min inclus : 473 communes
  - > à 10 min : 102 communes

Le temps de parcours a été estimé en heure pleine



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013  
 INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016  
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Septembre 2016



Pas de Calais **Temps d'accès moyen pour se rendre à une station-services**

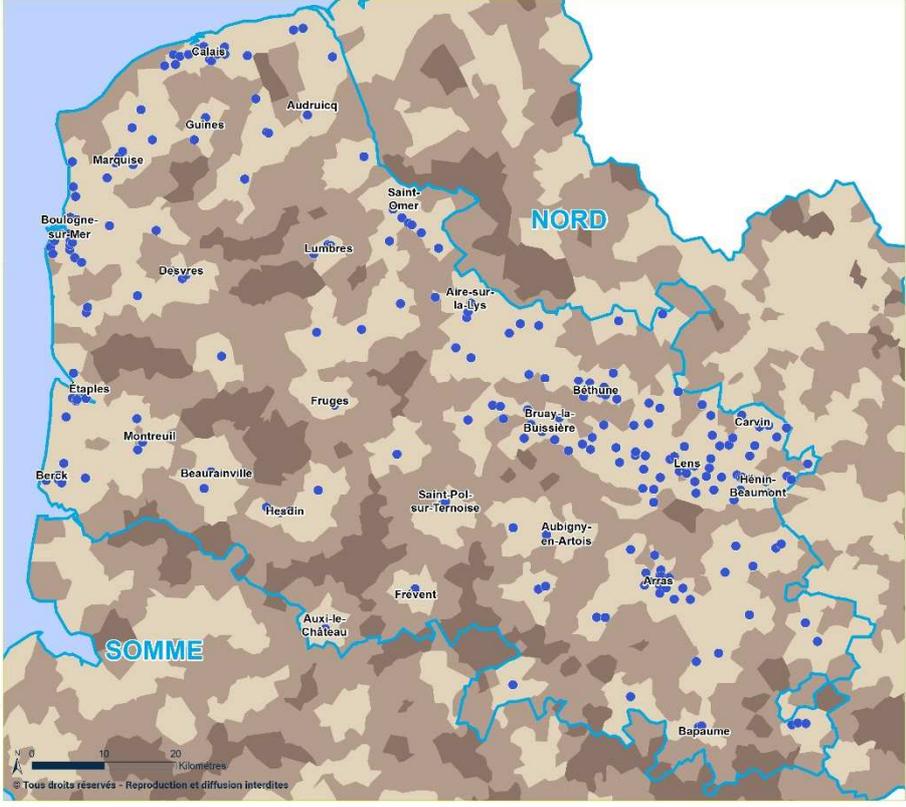
**Légende**

- Station-service - BPE 2013 (240)
- Il s'agit des stations-services distribuant au moins 500 m3 de carburants dans l'année (supermarchés inclus)  
 Entre ( ) le nombre d'équipements
- Temps d'accès moyen pour se rendre à une station-service (BPE 2014)**
- < = à 5 min : 374 communes
  - entre 5 et 10 min inclus : 419 communes
  - > à 10 min : 102 communes

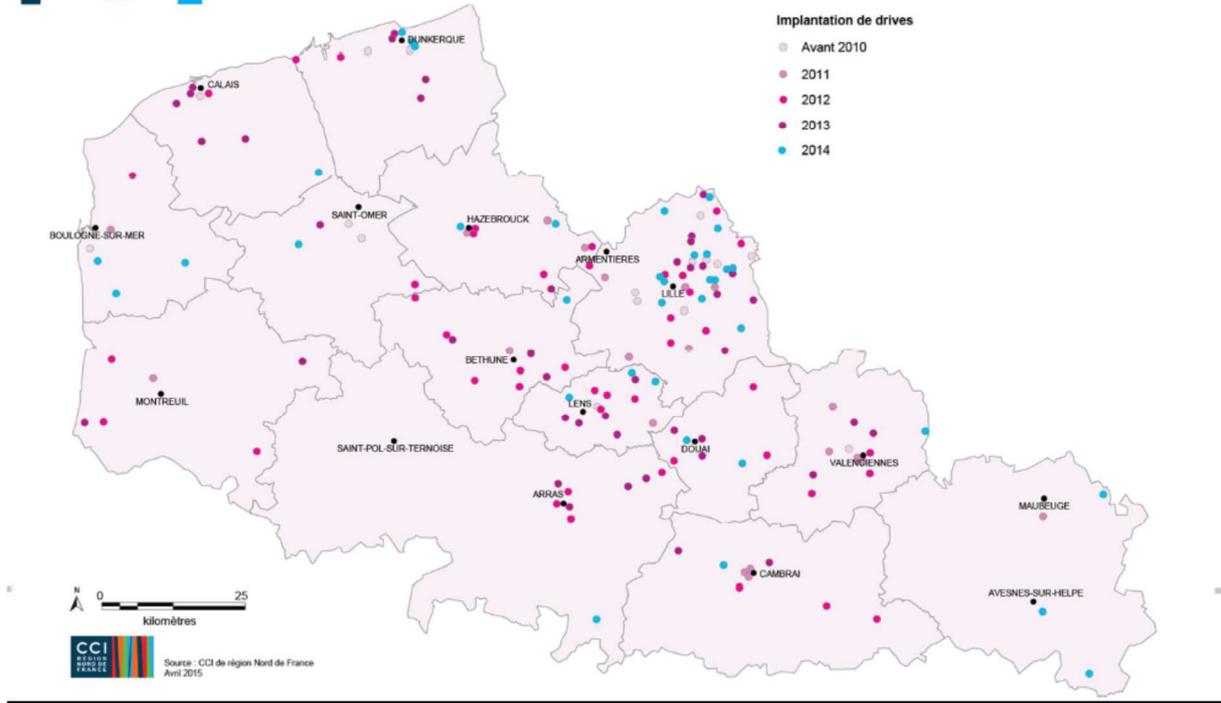
Le temps de parcours a été estimé en heure pleine



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, INSEE RP 2013  
 INSEE Accessibilité aux services - Janvier 2016  
 Réalisation : Cd 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGÉO Septembre 2016



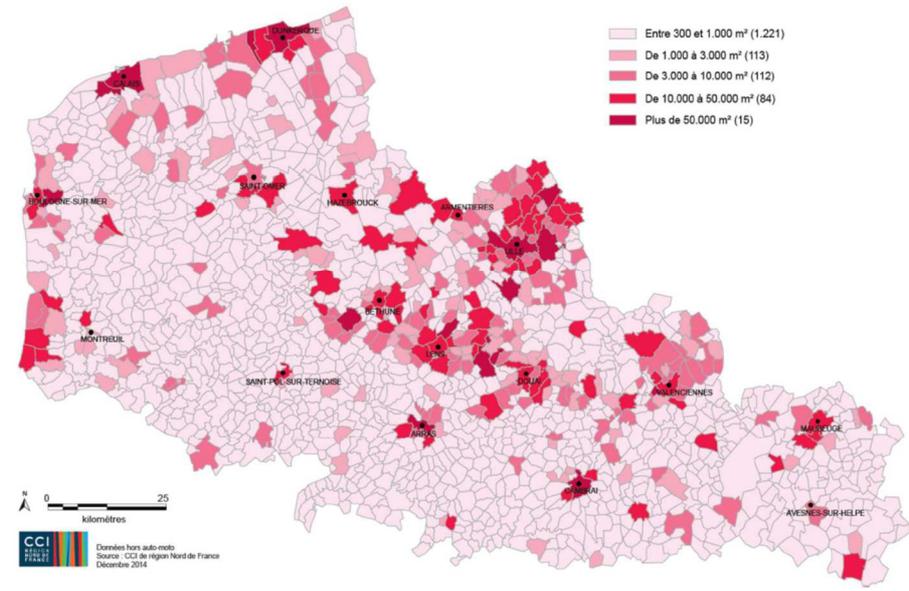
# LES DRIVES EN NORD-PAS DE CALAIS



## Surfaces de vente cumulées par commune



### COMMERCES DE +300 M<sup>2</sup>



## Sources de données

---

- INSEE PREMIERE, janvier 2016, « l'accès aux services, une question de densité des Territoires »,
- INSEE, juillet 2010, « les commerces et services en Nord-Pas-de-Calais : une implantation plus accessible qu'ailleurs »,
- CCI Région Nord de France, avril 2015, « Le commerce de détail en région Nord-Pas-de-Calais situation et perspectives », source Fichier régional Nord-Pas-de-Calais - Filière Commerce,
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nord-Pas-de-Calais, « l'Artisanat du Pas-de-Calais, chiffres clés 2015 »,
- DATAR – rapport réalisé en 2012, intitulé « Le maillage du territoire français en stations-service »,
- Ville-data.com, liste des commerces du département,
- Marché hebdomadaire : [www.marchedefrance.org](http://www.marchedefrance.org)
- Site Implantations des Commerces de Détail (ICODE), base statistique élaborée par la direction générale des Entreprises (DGE),
- Base d'Équipement Permanent INSEE 2015,

Avertissement : La BPE présente plusieurs limites :

- L'année de référence : elle ne donne pas une photo actuelle du territoire, mais reflète la situation à un moment donné daté : chaque jeu de données est renseigné à différentes dates. Dans la BPE 2013, les données les plus récentes datent de 2013,
- La notion d'équipements : elle renvoie à une implantation physique dédiée. Les permanences de différents services assurées dans des espaces mutualisés ne sont pas rattachées au service principal dont elles dépendent : ainsi, les permanences de Pôle emploi ne sont pas répertoriées,
- La non complétude de la base : certains équipements ne figurent pas dans la base (exemple : les déchetteries).



## L'essentiel du diagnostic « numérique »

Ce thème reprend la téléphonie mobile, la couverture Internet, et les usages liés au numérique.

En matière de téléphonie mobile, le département compte quatre communes en zone blanche (Erny-Saint-Julien, Fontaine-L'étalon, Buire-au-Bois, Vacquerie-le-Boucq). De nombreuses zones grises existent encore dans des communes mal couvertes, avec des problèmes de niveau de services, et ce parfois même dans les bourgs-centres.

Les mesures de résorption sont en cours (programmes de couverture « zones blanches centres-bourgs » 2G et 3G, programme « zone de déploiement prioritaire » pour les zones peu denses en 4G). Les enjeux identifiés sur la téléphonie mobile consisteront, donc à la résorption des zones blanches et zones grises.

Les territoires ruraux du Pas-de-Calais et certains secteurs périurbains ont principalement des problématiques liées à la couverture Internet. Cette problématique est prise en compte dans le cadre du Schéma directeur du très haut débit en Nord-Pas-de-Calais qui prévoit d'ici 2022, le raccordement de la totalité des foyers au très haut débit et à la fibre.

Pour assurer cette couverture du territoire, une zone d'intention d'initiatives privées est portée par Orange et SFR, et couvre 69% des foyers du département. 31% des foyers restant sont pris en charge dans le cadre d'une zone d'initiative publique. Le syndicat mixte La Fibre 59/62 est chargé de couvrir les communes concernées. Pour ces communes, **le coût par prise restant à la charge de l'EPCI est de 68€, soit un coût le plus faible comparé aux autres régions de France.**

Ces difficultés de niveau d'équipement des territoires permettant l'accès au haut débit et à la fibre, ont été citées à de nombreuses reprises comme un des éléments déterminant de l'attractivité d'un territoire, voire comme un facteur conditionnant l'implantation d'un professionnel de santé, d'activités économiques, l'arrivée de nouveaux ménages... **Les enjeux identifiés autour du numérique se posent donc à la fois en termes d'accès et d'usage.**

Des inégalités d'accès au numérique sont constatées pour certains publics, ayant des difficultés d'usages (difficulté d'adaptation aux outils, manque de formation...), et/ou des difficultés financières pour l'acquisition du matériel (ordinateur, abonnement...). **Pour certains habitants la problématique d'accès aux services publics est accentuée par le développement des services en lignes et de la dématérialisation des procédures.**

Pour le numérique, les enjeux consisteront à accompagner les publics ayant des difficultés dans les usages, à identifier et renforcer le maillage existant des lieux d'accès publics à Internet, à promouvoir la réflexion autour de l'évolution même des usages possibles de ces lieux d'accès Internet dans une perspective plus large de développement de l'accès au service public (en lien avec les schémas en cours en la matière des EPCI et la Région), et à susciter des échanges de pratiques autour de la dématérialisation des services au public.

## Diagnostic du thème « numérique »

Ce thème reprend la téléphonie mobile, la couverture Internet, et les usages liés au numérique.

### Les chiffres à retenir

- 2 communes identifiées dans le programme de couverture « zones blanches centres-bourgs » : Fontaine–L'étalon et Vacquerie-le-Boucq.
- 69 % des foyers de la Région Hauts-de-France sont en zone d'intention d'initiatives privées portées par Orange et SFR pour le très haut débit et 31 % des foyers sont en zone d'intervention publique (Syndicat Mixte La Fibre 59/62)
- 900 millions d'euros sur 25 ans pour la couverture du très haut débit, dont 260 millions d'euros de financement public répartis ainsi : réparti entre la Région Hauts de France (40%), le Département du Nord (20%), le Département du Pas-de-Calais (20%), les EPCI (20%). L'Etat apporte son soutien avec une aide financière d'un montant de 182 millions € (50 millions € estimés pour le 1er volet).
- 100 % des foyers de la région raccordables au très haut débit d'ici à 2022 avec une majorité en FttH, la fibre optique jusqu'au logement
- 68 euros, c'est le coût par prise restant à la charge des EPCI de la région. Ce coût est le plus faible comparé aux autres régions de France.
- 2 600 emplois et 336 000 heures d'insertion sont mobilisés pour le déploiement de la montée en débit (triple play minimum) en zone d'initiative publique en région Hauts de France
- En 2015, en France, 16% des français ne disposent pas d'un accès Internet à domicile et 21% n'en n'ont pas la maîtrise (Credoc)

### Enseignements du sondage :

74% de la population sont plutôt satisfaits des services numériques. Près d'un habitant sur 4 est plutôt insatisfait ou pas du tout satisfait de ce service (26%). Les actifs sont les plus insatisfaits de ces services, avec des attentes plus fortes que le reste de la population.

Concernant l'usage des services à distance : 36% des habitants privilégient l'usage d'Internet, 30% du téléphone et 33% préfèrent se déplacer vers le service. 38% des habitants vivant en milieu urbain privilégient l'usage d'Internet, contre 33% pour ceux vivant en milieu rural.

Les habitants du Montreuillois, de l'Audomarois et de l'Arrageois sont plus nombreux à privilégier Internet pour l'usage des services à distance.

Les 24-39 ans (53%) et les 40-54 ans (42%) sont relativement plus nombreux à privilégier l'usage des services en ligne. A l'inverse, les plus de 65 ans sont peu nombreux à utiliser les services en ligne (15%) et privilégient le contact téléphonique (43%).

**Les personnes en activité sont les plus nombreuses à recourir à l'usage des services en ligne et se détournent du téléphone. Les retraités privilégient le contact téléphonique. Les personnes sans activité préfèrent se déplacer.**

**Pour plus d'un habitant sur deux le contact physique est privilégié.** Les freins évoqués à l'usage d'Internet sont des difficultés liées à l'utilisation d'Internet et au manque d'équipement. 13% évoquent des difficultés à se servir d'Internet, 12% ne sont pas abonnés à Internet, 12% ont des difficultés de connexion/débit, 2% ne disposent pas de matériel adapté.

Une étude sur « la fibre des territoires » a été menée pour le compte de SFR en décembre 2016 et présentée début février 2017. Cette étude s'appuie sur un sondage mené au niveau national auprès de 3000 personnes. Elle permet d'appréhender l'importance donnée par les Français à la qualité des connexions Internet.

En particulier, ils seraient 83% à vérifier cette qualité en cas de mobilité résidentielle. Aux côtés d'autres enjeux comme les infrastructures de transport ou la qualité du logement, la connexion Internet pèse dans le choix de lieu d'habitation.

En cas de panne, les recherches de résolution de problème seraient inférieures à 24h (proportion dépassée uniquement par l'eau et l'électricité).

Dans les territoires ruraux, **76% des personnes interrogées aspirent à une meilleure connexion Internet.**

## Principaux constats et analyses

**Un niveau d'équipement globalement bon et en progression.**

► **A l'échelle du département, peu de zones blanches en téléphonie mobile mais persistance de zones grises.**

Lancé en 2003, le programme de couverture « zones blanches centres-bourgs » vise à apporter une couverture de base, mobile en voix/sms (2G) et data (3G), dans des centres-bourgs qui ont été identifiés par l'Etat comme absolument non couverts. Au total, 3 800 bourgs-centres sont à couvrir en France.

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a initié un nouveau recensement des centres-bourgs non couverts, réalisé en 2015 : 268 bourgs-centres supplémentaires ont été identifiés pour bénéficier de ce programme, **deux communes du Pas-de-Calais sont concernées** (Vacquerie-le-Boucq, Fontaine l'Étalon).

Cette loi fixe au 31 décembre 2016, ou au plus tard 6 mois après la mise à disposition du pylône par les collectivités territoriales, la couverture en voix/SMS des communes identifiées dans le cadre du programme, et en data des communes issues des recensements effectués

en 2015. Elle fixe au 30 juin 2017 la couverture en data des autres communes du programme.

En effet, au-delà des communes en zones blanches, les opérateurs se voient imposer des obligations spécifiques en matière de couverture des territoires. Ils devront, d'une part, couvrir 95% de la population de chaque département, et, d'autre part, se conformer à un calendrier de déploiement accéléré dans une zone dite "de déploiement prioritaire", constituée des zones les moins denses du territoire.

La première obligation incombant aux opérateurs dans cette zone intervient le 17 janvier 2017. A cette date, ils doivent chacun couvrir au moins 40% de la population de cette zone, avec des déploiements en bande 800 MHz. **Ce programme concerne 383 communes du Pas-de-Calais.**

Sur ce point les collectivités rencontrées ont été nombreuses à indiquer que des zones grises existent encore dans certains secteurs de leur commune, avec des problèmes de niveau de services, et ce parfois même dans les bourgs-centres.

Pour pallier ces difficultés, une plateforme permettant aux présidents de conseils régionaux, présidents de conseils départementaux, présidents d'EPCI à fiscalité propre, présidents de Syndicats mixtes d'aménagement numérique et aux maires **de faire remonter les problèmes de réseau de téléphonie mobile a été récemment mise en ligne :**

<http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr/>.

Cette plateforme web de remontée des problèmes de couverture mobile est gérée par l'Agence du Numérique, rattachée au ministère de l'Economie et des Finances et au Secrétariat d'Etat chargé du Numérique et de l'Innovation. Les collectivités territoriales peuvent remplir un formulaire qui recueillera les informations sur les problématiques de couverture mobile.

### ► Une nécessaire évolution technologique de la couverture numérique, enjeu d'aménagement du territoire.



#### Définitions du haut débit et du très haut débit :

Le débit est la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné. Il est exprimé en « bit », une unité de mesure de la quantité de données susceptible de circuler dans un réseau: en kilobits, mégabits ou gigabits selon le niveau du débit. **Plus le débit est élevé, plus la vitesse de transmission et de réception des données est rapide.**

**Le haut débit** est un accès à Internet compris entre 512 kilobits et 30 mégabits par seconde.

**Le très haut débit (THD)** est un accès à Internet supérieur à 30 Mégabits par seconde.

**L'accès au numérique est un facteur déterminant de développement économique des territoires. Le numérique introduit également des évolutions dans le fonctionnement des entreprises.** L'organisation en réseau, l'ouverture d'un marché international rendent indispensable le recours aux outils numériques.

**L'absence d'accès à un débit satisfaisant constitue un frein pour les entreprises qui ne pourraient pas en bénéficier.** La disponibilité de réseaux de communications électroniques performants, et d'offres concurrentielles de haut débit ou de très haut débit, favorise la compétitivité des entreprises, à stimuler l'économie locale, et ainsi de promouvoir l'attractivité du territoire.

La qualité du débit est également un élément déterminant **de l'installation de certains professionnels de santé, du choix de lieu de vie des nouveaux habitants.**

Lors des rencontres organisées avec les EPCI du Pas-de-Calais, certains exemples ont été cités comme par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais qui a souligné la délocalisation de deux entreprises qui ont quitté le territoire, n'offrant pas des niveaux de débits suffisants pour le fonctionnement des entreprises.

Le numérique prend donc aujourd'hui une part de plus en plus importante dans notre vie quotidienne : recherche d'emploi, démarches administratives (dématérialisation des services de la CAF, Pôle Emploi, CPAM etc.), organisation des déplacements, accès ou inscription à une formation, gestion de la scolarité, paiement des factures, télétravail etc.

Les terminaux mobiles tels que les téléphones mobiles, les tablettes et autres objets connectés permettent notamment d'accéder à tous ces services à tout moment et en tous lieux (équipés). L'accès à Internet fixe (au domicile) et mobile (à distance) est donc un enjeu majeur pour l'accès aux services en ligne.

L'offre doit donc nécessairement s'adapter pour répondre aux besoins croissants de couverture et de qualité de service.

La connexion dans les foyers se fait aujourd'hui principalement via le réseau téléphonique et la technologie ADSL. Ce réseau présente déjà ses limites (plus on est loin du central moins on a de débit). Il se montre insuffisant aujourd'hui et le sera encore plus demain pour supporter les services du futur.

L'augmentation de la demande en débit, combinée aux limites du réseau ADSL, nécessite une connexion à l'Internet de plus en plus performante, et de développer le très haut débit. A titre de comparaison, la fibre optique permet de télécharger une vidéo HD en 8 minutes contre plus de 30 heures en ADSL.

**Aujourd'hui, seule la fibre optique est capable de répondre à ces besoins de façon durable, et égalitaire (débits identiques pour tous).** Le très haut débit nécessite donc le remplacement du réseau téléphonique par un réseau composé de fibres optiques desservant directement les abonnés.

Une diversité des technologies d'accès au haut débit et très haut débit est présente actuellement, et restera le temps que les réseaux optiques se généralisent.

### Le haut-débit par ADSL :

Des investissements privés considérables ont été financés dans les années 2000 dans la construction d'infrastructures de transport de communications électroniques, mais n'ont pas abouti à un maillage suffisamment fin des réseaux de collecte ou de desserte. Les opérateurs ont concentré leurs investissements dans les zones les plus densément peuplées, au détriment du reste du territoire.

**La couverture du haut débit de la région Hauts-de-France en ADSL se caractérise par une très grande éligibilité du haut débit de base, et par une plus faible éligibilité aux débits intermédiaires.**

### Le « très » haut-débit par les réseaux coaxiaux :

La région est un territoire où de nombreux réseaux coaxiaux ont été construits dans les années 80 et 90. Ces réseaux sont principalement situés dans les zones urbaines (bassin minier pour le Pas-de-Calais) et fournissent un service d'accès à la télévision ou à l'Internet « très » haut-débit (30/100Mbit/s).

Près de 42% des foyers du Nord – Pas-de-Calais sont raccordables à un réseau coaxial ; dont 35% des foyers étant potentiellement raccordables à un réseau coaxial numérique fournissant 30 ou 100Mbit/s en proximité des abonnés.

### Le très haut-débit par fibre optique jusqu'à l'abonné :

Des réseaux d'accès à l'Internet très haut-débit par fibre à l'abonné (particuliers ou professionnels) ont été déployés et sont en exploitation d'ores et déjà. Il s'agit des réseaux optiques déployés par des opérateurs alternatifs à Orange (Bouygues, Free, SFR...), opérateurs nationaux et internationaux. Des collectivités ont également déployé des réseaux optiques au plus près (réseaux coaxiaux modernisés) ou jusqu'à l'abonné final (réseau FTTh).

Trois EPCI de la région ont construit un réseau d'initiative publique qui dessert les grands comptes publics et privés de leur territoire (dans le Pas-de-Calais, cas de la Communauté Urbaine d'Arras). Certaines collectivités ont fait évoluer leur réseau câblé vers un réseau câblé numérique (Liévin dans le Pas-de-Calais).

Au seuil de débit permettant de disposer d'une offre triple play (Internet, téléphone, télévision par Internet) dans des conditions techniques confortables, 47% de la population de la Région sont éligibles.

## **► Un projet ambitieux de déploiement du haut et très haut débit en zone d'initiative publique dans la région**

Le Conseil Régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont associés pour réaliser le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) sur l'ensemble du territoire régional. Ce document fixe les grandes lignes du déploiement des infrastructures de télécommunications à très haut débit, et les moyens à mobiliser pour y parvenir.

Adopté au premier trimestre 2013, le SDAN Régional fait l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle grâce à un syndicat mixte ouvert créé en juillet 2013. Ce syndicat mixte, La Fibre 59/62, porte les études techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre du

réseau d'initiative publique qui desservira les foyers concernés sur le périmètre de la zone d'initiative publique (zone qui ne sera pas couverte par les opérateurs privés). Il s'occupe de la mise en œuvre et du suivi du déploiement de la fibre optique sur les deux départements.

Des travaux conduits dans le cadre du schéma directeur Très Haut Débit, deux zones apparaissent (cf Carte en fin de partie)

### Une zone d'intention d'initiatives privées portées par Orange et SFR couvrant 69 % des foyers.

Pour cette zone, il est retenu de mettre en place un dispositif de conventionnement avec les opérateurs, de facilitation et d'évaluation de leurs déploiements. Une observation vigilante de cette zone sera faite par le Syndicat mixte.

Il est à souligner que le Nord – Pas-de-Calais figure **dans le groupe des régions où les intentions des opérateurs sont parmi les plus élevées. Seule la région parisienne fait l'objet d'intentions d'investissements supérieures.** La densité de population et la géographie favorable constituent deux facteurs explicatifs. **Ces intentions élevées constituent une opportunité de disposer d'une partie importante du territoire du Nord – Pas-de-Calais fibrée dans des conditions de délais favorables.**

### Une zone non couverte par les investissements privés pour 31 % des foyers appelant une intervention publique.

Il est retenu pour cette zone une maîtrise d'ouvrage publique unique, portée et partagée par la Région et les Départements dans le but de fibrer intégralement les communes concernées.

**Le site Internet du syndicat mixte <http://lafibrenumerique5962.fr> permet de connaître l'année de raccordement d'une commune.**

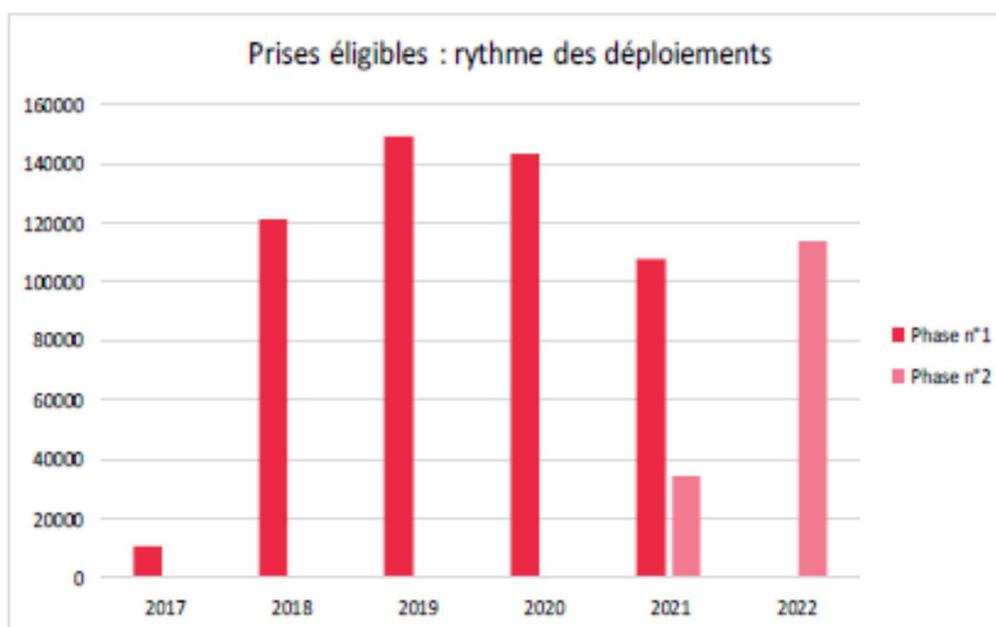
Les orientations en zone publique consistent :

- à apporter la fibre optique à tous les locaux (particuliers et professionnels) **de la zone en 6 ans au lieu de 10 initialement envisagés** (fin 2022),
- à déployer la montée en débit (triple play minimum) dans les zones les moins desservies en haut débit en 2 ans plutôt que 3 initialement envisagés (fin 2017).
- à renforcer la compétitivité de l'économie régionale par l'identification des sites prioritaires professionnels pour le déploiement de la fibre ;

Le 21 octobre 2016, le comité syndical a fait le choix d'attribuer la Délégation de Service Public (DSP) au groupement AXIONE – BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour être le délégataire en charge de la construction du réseau et de son application. Une convention de Délégation de Service Public a été signée le 4 novembre 2016 pour permettre la création d'une société de projets, THD 59-62, que la Caisse des Dépôts a rejointe en tant qu'actionnaire.

Déployer le réseau très haut débit nécessite des moyens publics et privés, **soit 900 millions € d'investissement**. 260 millions d'euros de financement public réparti entre la Région Hauts de France (40%), le Département du Nord (20%), le Département du Pas-de-Calais (20%), les EPCI (20%). L'Etat apporte son soutien dans le Nord et le Pas-de-Calais, avec une aide financière d'un montant de 182 millions € (50 millions € estimés pour le 1<sup>er</sup> volet).

**Le projet du Syndicat, est le plus ambitieux de France en termes de nombres de prises et de rythme de déploiement (681 000 prises). Il est l'un des premiers à démarrer opérationnellement en France. Grâce à la mobilisation des fonds publics et privés par le Syndicat mixte, le coût à la prise est, pour la zone publique, le même partout, et l'utilisateur devra uniquement payer son abonnement. Le coût par prise restant à la charge des EPCI est de 68€. Ce coût est le plus faible comparé aux autres régions de France.**



Le schéma directeur pourra être révisé dans les 36 mois suivant son adoption, notamment pour tenir compte des évolutions éventuelles du cadre national et/ou européen, ainsi que des déploiements réalisés par les opérateurs.



#### **Un projet pour l'emploi local :**

Pour permettre la construction de ces réseaux, **2 600 Equivalents Temps Plein** pendant la période de construction seront mobilisés avec :

- 336 000 heures d'insertion dont 300 000 en période de construction et 20% en formation (continue et initiale dès le lycée à travers les filières professionnelles),
- Engagement d'emploi local et non détaché,
- Un ensemble pour coordonner les demandes de formation : l'AFPA,
- Des guichets uniques pour être les relais des facilitateurs de l'insertion

## Le développement des usages numérique et la médiation numérique

### ► Un constat global d'augmentation des usages liés au numérique notamment pour les démarches administratives ou pour le travail à distance

Face aux problématiques liées aux contraintes des déplacements (durée / distance), différentes formes de travail à distance se développent. La mise en œuvre des premiers grands accords d'entreprise au début des années 2010 a permis de développer télétravail. Depuis 2010, la part de télétravailleurs en France est de 17% (contre 8,9% en 2009). 10% utilisent régulièrement le télétravail (25% dans les Pays-Bas).

**Le télétravail** peut se réaliser au domicile, et **peut être pratiqué dans différents lieux**. Depuis ces dernières années, différents espaces s'ouvrent pour permettre de travailler comme au bureau, sans avoir besoin de s'y déplacer, qu'on appelle « lieux-tiers ». Ce sont des espaces de travail qui ne sont ni dans l'entreprise ni au domicile. Ces lieux peuvent prendre trois formes :

- **les centres d'affaires** : comprenant des bureaux équipés, des salles de réunion avec des solutions virtuelles nomades (Internet, secrétariat...). Souvent loués pour des périodes longues, ils sont modulables selon les besoins de flexibilité des entreprises.
- **les télé-centres** : espaces de travail partagés en modules, à utiliser pour une durée plus ou moins longue. Les usagers ont accès à leur bureau virtuel à distance. Ils sont situés dans les zones péri-urbaines et rurales pour réduire les trajets domicile-travail, et diminuer leur durée.
- **les espaces de coworking** : forme la plus récente et la plus innovante de tiers-lieu de travail. Ce sont des environnements de travail partagés et ouverts, qui permettent la collaboration et l'échange avec d'autres télétravailleurs. Ce sont en général des lieux urbains, en lien avec leur territoire (quartier, commune, gare...).

#### Quelques exemples d'initiatives territoriales :

Des espaces de Coworking s'implantent sur les territoires :

- Réflexion sur un projet de coworking pour limiter les déplacements : exemple à Achiet le grand (sud artois)
- CAB : 2 espaces de coworking (un espace en novembre, un projet au sein d'un quartier politique ville « le chemin vert »)
- CA Saint-Omer : pôle numérique en gare de Saint-Omer avec espace de co-working
- Le Touquet : un espace de coworking
- CA du Calais : projet de Maison numérique ouverte aux indépendants et grand public. Une antenne en centre-ville pour cibler le grand public.

Le site Néo-Nomade ([www.neo-nomade.com](http://www.neo-nomade.com)) recense et localise les tiers-lieux de travail en France. L'utilisateur peut choisir le type d'espace, le nombre de personnes, la durée, et réserver en ligne. Ce site en recense deux dans le Pas-de-Calais (espace de coworking à Arras, cyber-centre à Ligny-Thillois).

Le site <https://teletravail.fr> recense les offres d'emploi en télétravail, les offres de formation en rapport, les informations générales sur le télétravail.

La dématérialisation des services dans divers domaines (administratifs, sociaux, de l'emploi, de la santé, de l'éducation,) est un enjeu majeur de développement pour les collectivités et opérateurs. Ces usages liés au numérique nécessitent un accès performant à Internet, et d'avoir la capacité d'utilisation de ces services en ligne.

A titre d'exemple, 9 démarches administratives sur 10 sont aujourd'hui dématérialisées pour les services de l'Etat. De la même manière, Pôle Emploi s'est fixé un objectif de 100% de démarches numériques.

Beaucoup d'opérateurs publics et de collectivités développent ces démarches matérialisées en proposant également des possibilités de recours autre que la voie numérique (rendez-vous physique, contact téléphonique, ...) ou avec un accompagnement de la démarche numérique (offre disponible dans les accueils des institutions ou dans des maisons de service au public MSAP *cf détail « diagnostic services publics »*)

### ► **La nécessité d'un accompagnement au démarche numérique pour certains publics**

Le Conseil national du numérique rappelle les difficultés croissantes d'accès aux droits liés à la dématérialisation des démarches administratives : un passage désormais quasi obligatoire par Internet pour une prise de rendez-vous ou pour activer certains droits, des serveurs téléphoniques saturés et des usagers qui se déplacent aux guichets ou aux permanences se voyant être orientés sur un site Internet ou une adresse mail.

**Selon le Conseil national, l'accélération de la dématérialisation des services et des prestations constitue un facteur de marginalisation supplémentaire des publics les plus précaires.** Et si les associations facilitent « la médiation numérique », elles ne peuvent remplacer l'expertise des agents de services publics. L'enjeu du maintien de la présence humaine pour assurer une mission de médiation est rappelé.

Certaines populations plus éloignées du numérique (personnes en situation d'illettrisme, personnes âgées...), peuvent être concernées par le risque d'une **fracture numérique** (*écart entre les territoires, mais aussi entre les populations, au niveau des facilités d'accès à l'Internet*) venant accentuer la fracture sociale.

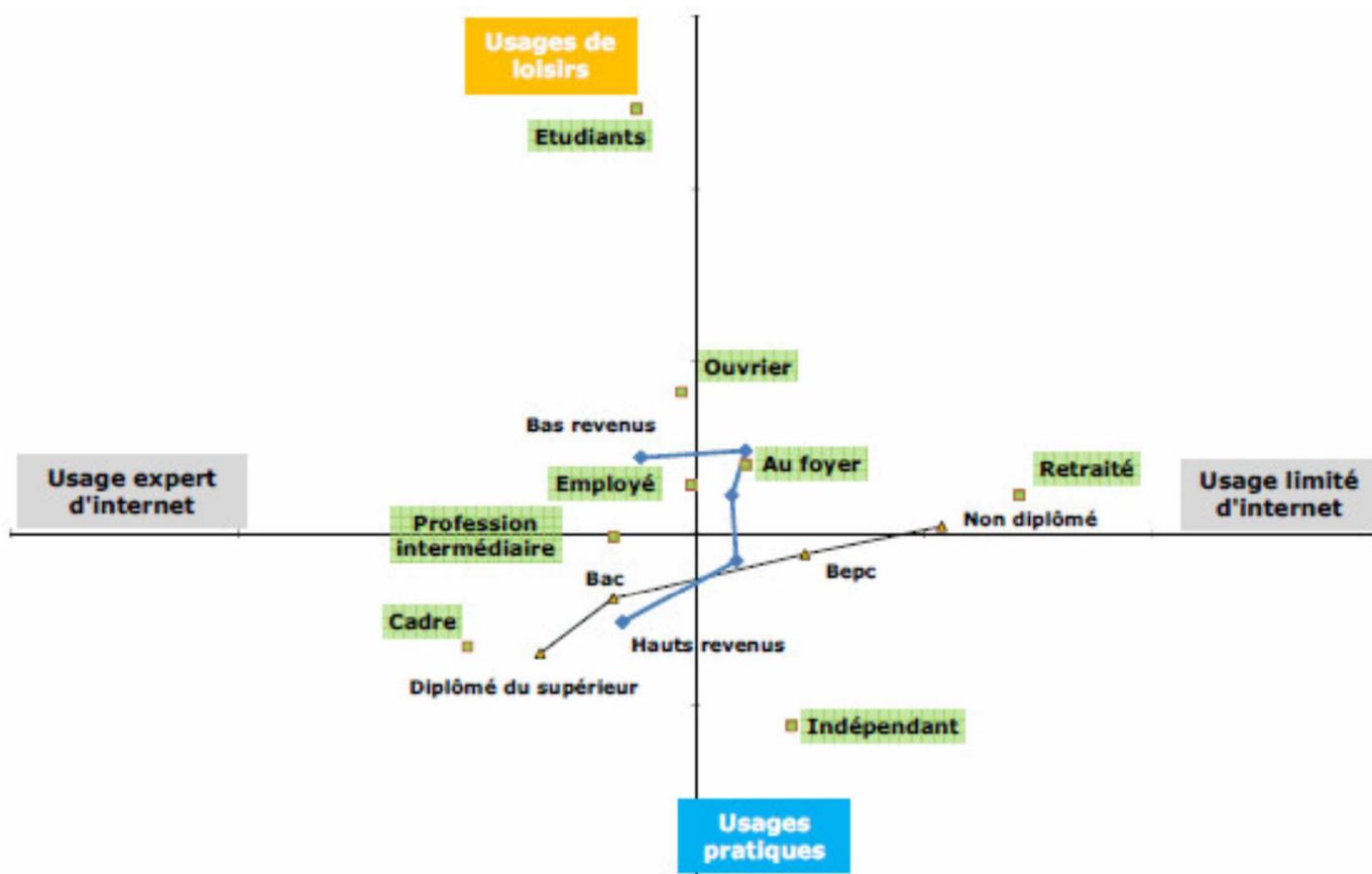
**Le Crédoc rappelle qu'en 2015, 16% des français ne disposent pas d'un accès Internet à domicile et 21% n'en ont pas la maîtrise.**

**Cette fracture est d'abord géographique**, marquant un clivage fort entre les zones denses, surinvesties par les opérateurs et présentant un large panel d'offres concurrentielles, et les zones moins denses, sans concurrence réelle et parfois même sans aucune couverture en haut débit ADSL (zones blanches).

**Elle est également sociale**, issue des inégalités devant l'accès au monde numérique : difficultés financières pour l'achat d'un ordinateur, pour le paiement de l'abonnement Internet, difficultés d'adaptation aux outils informatiques, manque de formation etc.

Les inégalités devant l'usage de l'Internet existent, et sont principalement liées à l'âge, au niveau de diplôme, à la catégorie sociale (enquête CREDOC 2009) :

- Plus l'utilisateur est jeune, plus ses usages sont nombreux et diversifiés
- Les retraités sont de faibles utilisateurs
- Plus la catégorie sociale progresse, plus les usages administratifs sont forts
- Le clivage entre hauts et bas revenus se traduit par un usage d'avantage récréatif de l'Internet par les catégories les moins aisées, et un usage plus utilitariste par les catégories aux revenus les plus élevés.



L'accès aux outils informatiques et à l'Internet des populations les plus éloignées du numérique jouent un rôle majeur de cohésion sociale.

Aujourd'hui, un premier recensement des espaces numériques a été réalisé et devra être complété avec les partenaires en lien avec la Région qui développe une carte interactive. (Nécessitant un accès internet pour consultation). Ces espaces sont très divers : cyber centre, cyber base, espaces numériques dans des médiathèques, des centres sociaux, des

maisons de services publics ... **une réflexion est engagée par plusieurs collectivités rencontrées sur l'évolution de l'offre de service existantes dans ces espaces.**

En effet, les besoins d'apprentissage du numérique qui ont pu être à l'origine de ces démarches sont aujourd'hui accompagnés de besoins spécifiques d'accès au droit en ligne ou aux démarches administratives (impôts, déclaration de situation pôle emploi, pré demande de la carte d'identité, du RSA, ...) qui doivent être pris en compte.

## Rôles et initiatives des partenaires

### ► L'Etat

**La loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique** a pour ambition d'encourager l'innovation et le développement de l'économie numérique, de promouvoir une société numérique ouverte, fiable et protectrice des droits des citoyens. Elle vise également à garantir l'accès de tous, dans tous les territoires, aux opportunités liées au numérique.

### Quelques points clés sur la loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016 :

#### **Accélération de la couverture numérique du territoire**

Comme vu précédemment l'objectif est de couvrir le territoire en réseaux à très haut débit (THD) à l'horizon 2022. Dans le cadre de la Loi Numérique, plusieurs mesures sont prévues afin d'accélérer son déploiement, de facilitations réglementaires ou soutien financier aux collectivités pour le déploiement de pylônes pour la téléphonie mobile. **Le droit à la fibre**, notamment, permettra à n'importe quel résident d'un immeuble, propriétaire ou locataire, d'obtenir le raccordement de son logement au réseau de fibre optique, sans avoir à solliciter l'autorisation de sa copropriété, dès lors que les accès physiques le permettent.

#### **Une stratégie de développement des usages et services numériques à l'échelle territoriale**

**Les conseils départementaux et régionaux pourront établir une stratégie de développement des usages et services numériques.** Afin de favoriser un maillage équilibré des services sur l'ensemble des territoires, cette stratégie permettra d'assurer une offre de services de médiation numérique de nature à répondre aux besoins identifiés d'accompagnement de la population dans l'utilisation des technologies et services numériques.

Ouverture par défaut des données publiques et d'intérêt général

Obligation pour les organisations publiques de publier sur Internet leurs bases de données, sous réserve notamment d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle et du secret industriel et commercial. Ces données pourront ainsi être exploitées et réutilisées facilement par chacun, particulier comme entreprise.

#### **Droit au maintien de la connexion à Internet**

Instaure le droit au maintien de la connexion pour les personnes les plus démunies en cas de défaut de paiement. Leur connexion Internet sera ainsi maintenue par leur fournisseur d'accès le temps de l'instruction de leur demande d'aide auprès des services départementaux.

#### **Neutralité du net**

Garantit la non-discrimination d'accès au réseau en fonction des services par les fournisseurs d'accès. Concrètement, les opérateurs ne pourront pas, par exemple, offrir un Internet plus lent à certains clients, et un débit plus rapide à d'autres, pour accéder à un même service à partir d'une même offre.

## Accessibilité du numérique

La loi exige de l'ensemble des sites des administrations publiques d'afficher, sous peine de sanctions financières, leur niveau de conformité aux règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Les grandes entreprises telles que les enseignes de distribution ou les constructeurs de téléphones sont également concernées par une obligation d'accessibilité puisqu'elles devront proposer des services après-vente téléphoniques, accessibles aux personnes malentendantes.

## Accessibilité téléphonique

Des travaux ont été lancés avec les opérateurs afin de prévoir des décrets pour janvier 2017.

## Réduire la fracture numérique :

L'Etat a acté la **création d'une coopérative nationale des acteurs de la médiation numérique, la « Mednum »**, pour donner plus de visibilité et de cohérence aux projets conduits dans les territoires. Cette plateforme aura pour principales missions de partager les initiatives locales, de mutualiser les frais, de porter des projets communs et de faciliter l'accès aux financements.

Une expérimentation nationale d'un **chèque culture numérique** a déjà été testé en Aquitaine. Ce chèque culture numérique offre la possibilité à tout usager de se former aux usages du numérique (*Dispositif piloté par l'APTIC. Commande de coupons par un commanditaire (CCAS, associations, collectivités...), puis utilisation par un usager dans les lieux labellisés « APTIC » (labellisations en cours depuis août 2016), acteurs de la médiation numérique (ex : Espaces Publics Numériques, espaces de coworking, maisons de services publics, médiathèques...).*)

### ► **Le Département**

Depuis de nombreuses années, le Département du Pas-de-Calais est engagé dans le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'exercice de ses compétences, en particulier à destination de ses publics cibles et l'amélioration du service au public par le développement de la « e-administration ».

Les moyens mobilisés ont par exemple permis de mettre à disposition de nos partenaires du domaine des solidarités des plateformes extranet afin d'apporter un accompagnement global et un suivi partagé des usagers bénéficiaires **du RSA avec le Dossier Unique** d'Insertion ou de gérer de manière collaborative les places disponibles dans les établissements d'accueil pour enfants.

Des téléservices à destination des jeunes de 16 à 30 ans et des collégiens ont également été mis en œuvre, de même que la généralisation des Espaces Numériques de Travail dans les collèges et la possibilité de réaliser les demandes de cartes de transports scolaires sur Internet (*cf. diagnostic « éducation »*).

Le Département poursuit également le développement de l'offre de services en ligne sur le site Internet des archives départementales et du paiement en ligne de la billetterie dans le cadre des manifestations organisées au Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot.

Le département met en place un **dispositif dématérialisé pour les candidats aux marchés publics** permettant d'alléger leurs démarches administratives en limitant l'information à fournir au titre de la candidature à leur seul numéro de SIRET ainsi que la **systématisation du « Dites-le nous une fois »**.

Les entreprises ayant déjà remis certaines pièces fiscales et sociales ne seront plus obligées de le faire dans le cadre d'une nouvelle consultation. Il concernera près de 800 de nos fournisseurs dont une majorité travaille dans la Région avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Le 25 janvier 2016 a marqué l'adoption par l'assemblée départementale de la délibération-cadre « Près de chez vous, proche de tous », nouvelle feuille de route de la collectivité jusqu'en 2021. Le développement de l'e-administration et des usages du numérique y sont naturellement prioritaires avec notamment :

- le développement des services électroniques aux usagers ;
- le numérique au service de la conduite des politiques de solidarités (ex : dématérialisation progressive des dossiers d'aide sociale en cours de déploiement en particulier via la MDPH qui a entamé la démarche sur les nouveaux dossiers à instruire et le poursuivra sur les dossiers déjà existants tout au long des 5 années à venir) ;
- la mise en réseau des équipements et le développement du numérique dans le domaine de la lecture publique ;
- le développement des usages pertinents et diversifiés du numérique dans le domaine de l'éducation dont l'espace numérique de travail doit être le cœur du dispositif.

Pour répondre à ces priorités, un schéma directeur des systèmes d'information est en cours d'élaboration. Ce schéma comprendra un volet relatif au développement des usages et services à destination des usagers et des partenaires, publics situés au centre de la démarche. A partir des enjeux de chaque compétence du Département, il s'agira de définir les apports du numérique pour répondre à ces enjeux et optimiser nos missions.

Les Départements de Haute-Saône et de Seine-Saint-Denis **expérimentent le droit au maintien de la connexion Internet en cas d'impayés** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une évaluation est prévue fin 2017 avant d'envisager d'étendre ce dispositif à d'autres départements.

## ► La Région

La Région Hauts de France s'est engagée dans le domaine par la délibération cadre du 24 novembre 2016. L'ambition régionale relative au numérique s'inscrit autour de quatre axes garantissant l'approche globale de l'écosystème numérique :

- **garantir l'équité d'accès au très haut débit** : déployer le THD fixe en région, améliorer la couverture en téléphonie mobile et Internet mobile, mobiliser les réseaux à très haut débit pour déployer l'Internet de l'énergie.
- réussir le pari du développement des usages et de l'innovation numérique et sociale, dans toutes les politiques régionales, sur tous les territoires et dans les pratiques de notre institution : développer les usages dans les territoires – dans les projets de territoire, dans les lieux d'innovation numérique, développer les usages dans les

politiques régionales et dans les pratiques de l'institution, stimuler l'innovation numérique et sociale.

- relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur la filière numérique, sur la transition numérique des entreprises et sur la formation : développer la filière numérique en région, aider les entreprises dans leur transition et leur stratégie numérique, former aux nouveaux emplois du numérique.
- fédérer les acteurs de la transition numérique pour garantir une approche globale et transversale du numérique, intégrée et appropriée dans tous les schémas et stratégies du territoire régional : coordonner le numérique en interne de l'institution, avec les partenaires extérieurs, affirmer et faire connaître l'ambition numérique des Hauts-de-France.

La Région met à disposition une carte interactive permettant de localiser les lieux de médiation numérique, et de connaître l'adresse de l'établissement, les horaires, les coordonnées téléphoniques, et de renseigner sur la présence ou non de scanner.

### ► **Les collectivités locales**

Quelques exemples d'initiatives territoriales évoquées lors des rencontres avec les EPCI du Pas-de-Calais :

Quelques pistes de projets concrets du « **Plan Territoire Numérique** » du **Pays de Saint-Omer**, peuvent être citées comme :

- Expérimenter la création de quartiers et bâtiments « intelligents », intégrant des réseaux et services numériques pensés pour les usagers de ces lieux ...
- Proposer des services pratiques et innovants pour les habitants en travaillant à la création d'un portail Internet centralisant toutes les démarches administratives que les collectivités locales peuvent proposer en ligne.

La CASO a racheté les bâtiments de la SNCF, pour y développer un pôle éco-numérique. Il s'agit de créer un pôle multimodal tourné vers l'innovation, vecteur de retombée économique, permettant de renforcer l'attractivité de l'agglomération. Cet espace intégrera un pôle petite enfance, un centre d'affaires numérique (télé-centre, espace de « coworking »), un « fab-lab » (laboratoire de fabrication et d'innovation technologique ouverts aux écoles, entreprises, citoyens, etc.), des services de proximité, commerces locaux, animations, un pôle multimodal, des guichets SNCF et guichets mobilité du territoire. L'ouverture est prévue pour 2019.

**La Communauté de Communes du Sud Artois** développe un vaste projet autour des usages du numérique : 6 espaces numériques ont permis d'améliorer l'accès aux services et usages du numérique (formations, stages etc.). L'EPCI développe l'accès aux différents services via le numérique (e-sport, e-culture, e-santé...), création d'un portail Internet communautaire interconnecté avec les sites communaux.

L'ex **Communauté de Communes des Trois Pays** propose ses services payables en ligne (cantine, centre de loisirs...).

### ► **Le syndicat mixte La Fibre 59/62**

Créé en juillet 2013 à l'initiative du Conseil Régional, du Conseil départemental du Nord et du Conseil départemental du Pas-de Calais, **le Syndicat mixte la Fibre Numérique 59 62** a pour objectif le **déploiement du très haut débit dans le Nord et le Pas-de-Calais**. Ce sera le chantier majeur des 10 prochaines années.

**Le Syndicat mixte est composé de 3 membres fondateurs** : Conseil Régional : 10 délégués, Conseil Départemental du Nord : 5 délégués, Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 5 délégués.

Les intercommunalités ont été sollicitées pour délibérer afin de prendre la compétence L1425-1 du CGCT des communes et participer financièrement à hauteur de 20% du reste à charge des collectivités territoriales.

### ► **La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

La Caisse des Dépôts s'est donné pour objectif d'accompagner les grandes évolutions économiques et sociétales du pays, et notamment parmi les transitions, la transition numérique. La Caisse des Dépôts soutient le développement de l'économie du numérique dans toutes ses composantes et grâce à l'ensemble de ses moyens d'actions : expertise, ingénierie, prêt et investissement.

Pour accompagner la transition numérique des territoires et du pays, elle mobilise des moyens d'action et investit comme actionnaire minoritaire dans les projets d'infrastructures et de services numériques, qui contribuent au développement économique et territorial.

Avec ce nouvel investissement dans THD59-62 la Caisse des Dépôts compte 17 Réseaux d'Initiative Publique en partenariat avec Axione. Ce projet THD59-62 fait partie d'un accompagnement global par la Caisse des Dépôts de la couverture régionale en Très Haut Débit : **la CDC a déjà octroyé 19 M€ de prêts sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais pour les réseaux THD.**

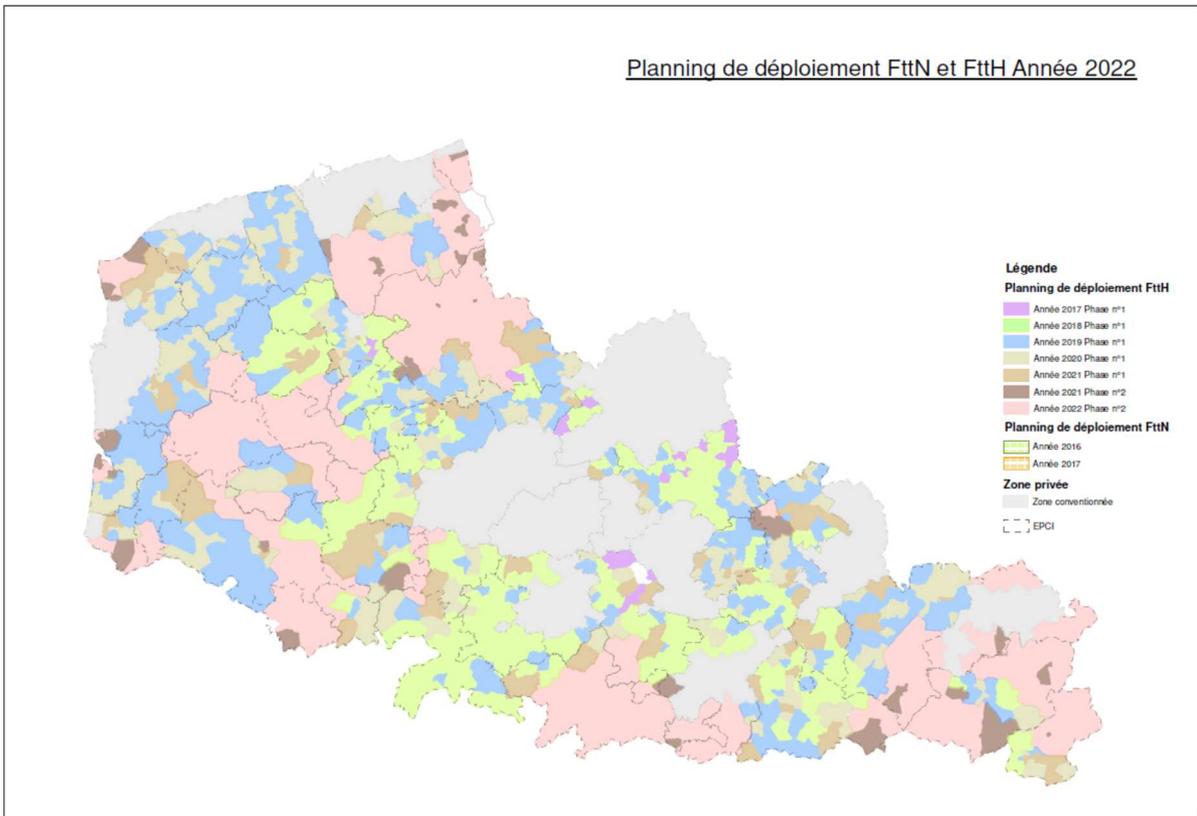
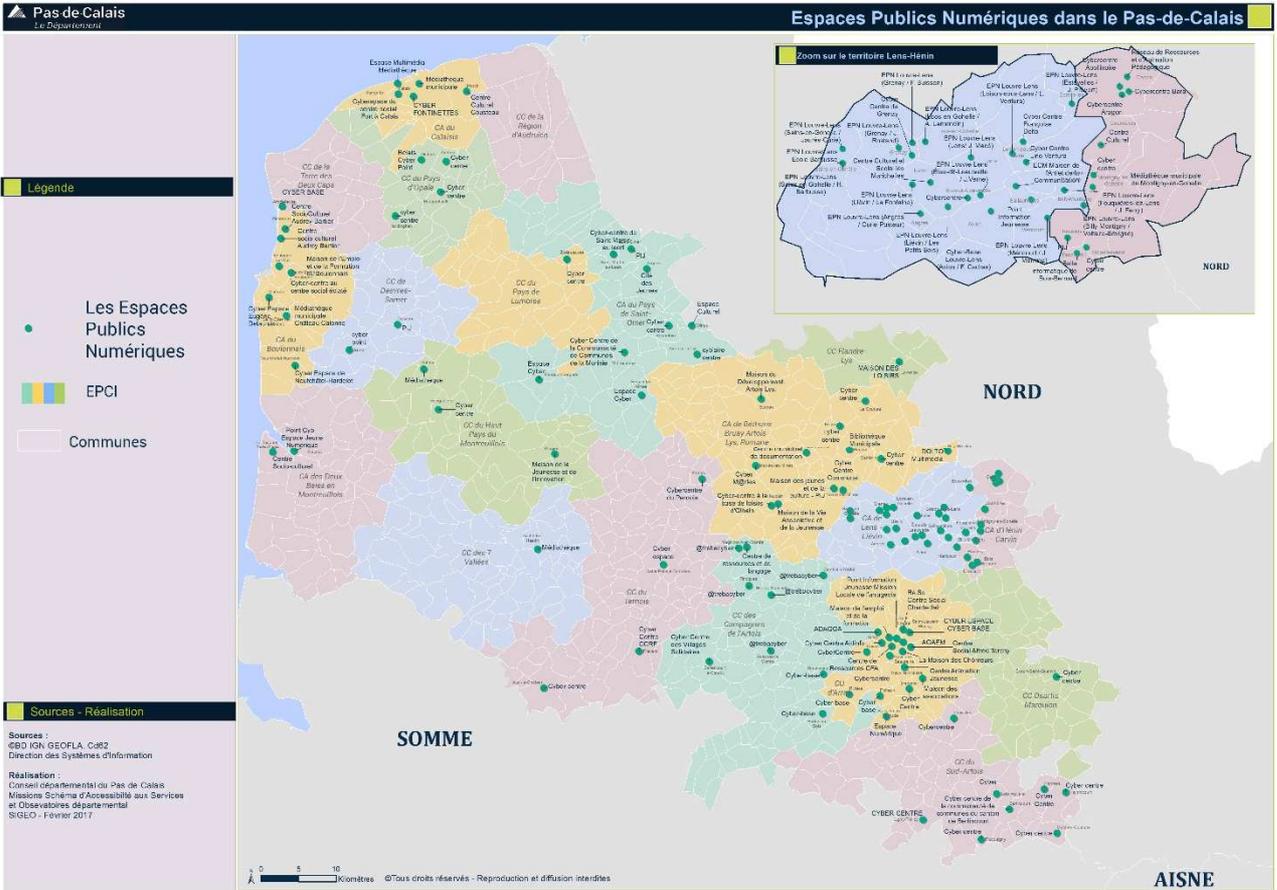
Comme le Syndicat mixte, la Caisse des Dépôts travaille également à l'émergence et la structuration de projets de services numériques. La Caisse des Dépôts investit dans des domaines aussi variés que les territoires intelligents et durables (services de mobilité, télé-centres, plateformes de données urbaines, etc...), les services publics numériques, le Cloud, la confiance numérique (problématiques de sécurité), la e-santé, les services favorisant l'autonomie et le « bien vieillir » en environnement numérique, le e-tourisme, la numérisation du patrimoine et des œuvres culturelles, l'e-éducation...

La Caisse des Dépôts a annoncé la naissance d'une société, Belvédère, pour appuyer les territoires dans la construction des pylônes mutualisés. Les collectivités sont destinées à prendre une part croissante dans le dispositif.

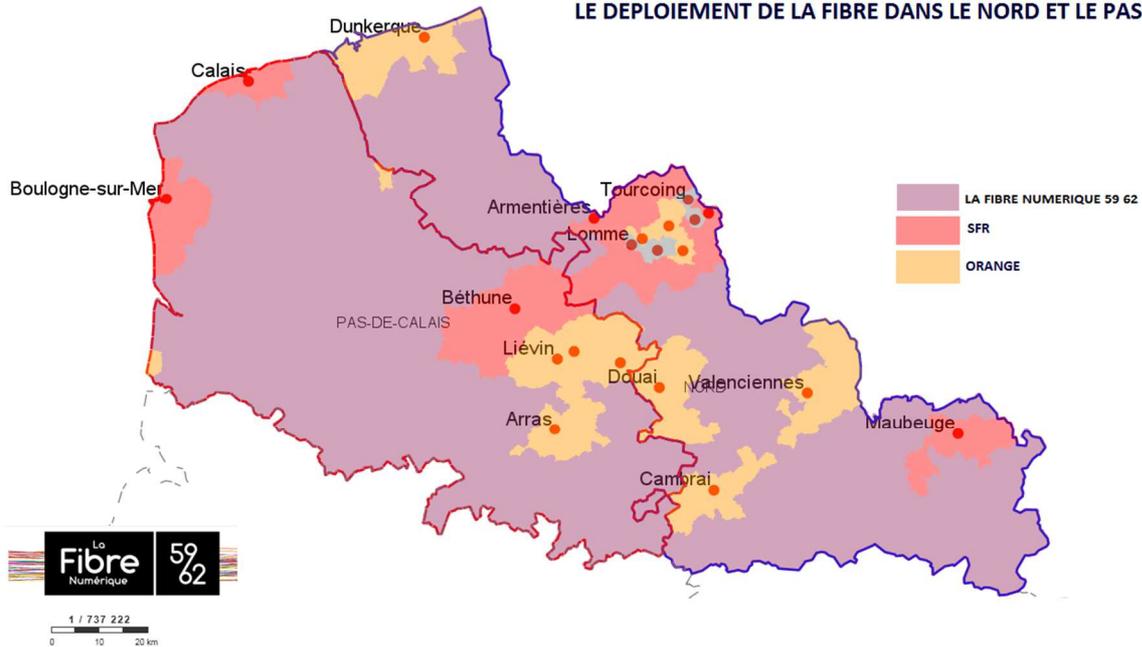
## Synthèse des enjeux

- **Travailler à la résorption des zones blanches** (non couvertes) **ou grises** (mal couvertes) **restantes en matière de téléphonie mobile** par la mobilisation des opérateurs (projet de loi République numérique)
    - Le Gouvernement, lors du comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 13 mars 2015, a annoncé sa volonté d'améliorer la couverture en téléphonie mobile dans les zones les plus rurales et de résorber les zones blanches 2G et 3G.
    - Le secrétariat d'Etat en charge du numérique va prochainement lancer une plateforme d'identification et de suivi du traitement des difficultés de couverture mobile, centralisées par l'Agence du numérique.
  - **Lutter contre la fracture numérique pour réduire les disparités territoriales et sociales**
    - Assurer une couverture numérique (THD, Fibre) sur l'ensemble du territoire départemental (objectif 2022) :
      - un déploiement en lien avec les projets des territoires (économiques, médicaux, télétravail ...): exemple nécessité du THD fixe pour les entreprises
      - adapter les équipements pour être accessibles à une pluralité d'opérateurs
    - **Accompagner les publics ayant des difficultés dans les usages ou d'accessibilité matérielle/ financière** (cf lien avec le projet de loi République numérique sur le droit au maintien de la connexion Internet pour les personnes les plus démunies)
    - Identifier le maillage existant en lieu d'accès public à Internet (espaces mutualisés, cyber base, mairies, borne CPAM, ...) et faire évoluer l'offre dans les zones dépourvues
- ⇒ **Permettre le développement des usages et des services liés à l'Internet :**
- **Encourager les projets de dématérialisation des services et notamment les services publics** : vers de nouvelles applications (partage des actions innovantes) pour améliorer le service ou pour mobiliser les usagers autour de l'amélioration du service
  - Développer une offre de services performants pour permettre l'amélioration de la vie quotidienne : télétravail, démarches à distance (e-administration), achats en ligne, soins (télé-médecine)...

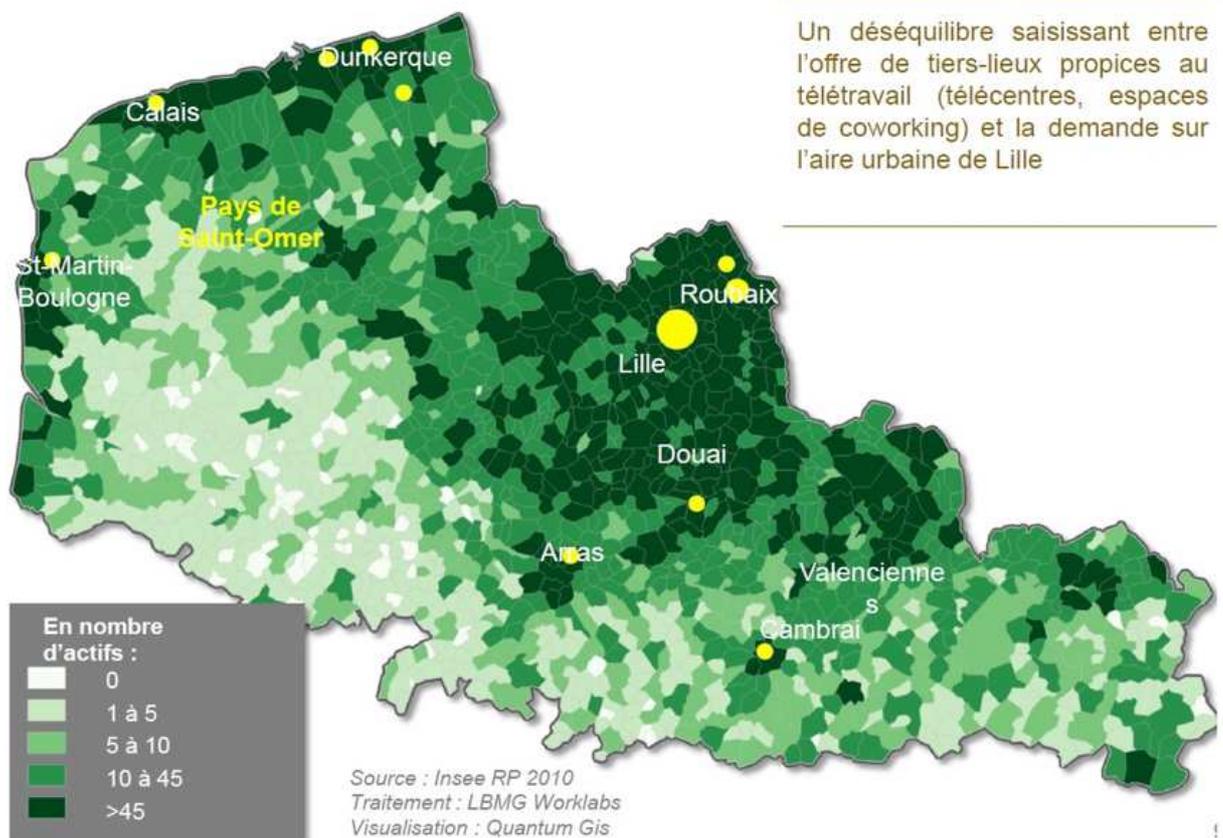
# Cartes



## LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS



## Potentiel de télétravailleurs



## Sources de données :

---

- SDTHD Nord Pas-de-Calais
- Cerema – aménagement numérique du territoire  
<http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/>
- La fibre numérique 59/62
- map.datafrance.info/
- ARCEP.

## L'essentiel du diagnostic « mobilité »

Les caractéristiques géomorphologiques associées à un maillage routier dense et de qualité facilitent les déplacements motorisés des habitants. Les offres de transports en commun se structurent autour de périmètres de transports urbains collectifs qui permettent de couvrir 78% de la population. Le réseau ferré est dense et permet d'assurer les liaisons avec les principaux pôles urbains ou lieux de concentration des services. Toutefois des zones moins densément maillées sont relevées dans les territoires ruraux. Certaines communes ne sont pas desservies par le train, et ont une offre de transports en commun très limitée. La voiture peut être, dans les territoires ruraux et périurbains, le seul moyen de transport.

Les déplacements domicile-travail structurent la mobilité quotidienne. Les trajets professionnels placent la région en tête de toutes les régions françaises (71% des actifs occupés travaillent hors de leur commune de résidence). Ces déplacements sont en augmentation et de plus en plus longs. La voiture y prend une place très importante, restant le mode de déplacement le plus utilisé. Face à ces constats, l'utilisation des transports en commun, alternatifs (autopartage, covoiturage ...) et modes doux sont des solutions pour favoriser les mobilités encore faiblement utilisées.

Les transports en commun sont plus utilisés en milieux urbains denses où l'offre de transports est multiple, alors que les territoires ruraux ont une offre plus limitée voire inexistante, dans des temps de trajets courts. L'usage des transports en commun est ainsi parfois limité par des contraintes « matérielles » (trajets trop longs, horaires non adaptés, faibles fréquences, rupture du parcours...).

Cependant, de nombreux partenaires rencontrés ont insisté sur l'existence également de freins psychologiques à l'usage de ces transports alors même que l'offre peut exister. Les enjeux d'accompagnement et d'apprentissage à l'usage des transports, et plus globalement à l'encouragement à la mobilité sous toutes ses formes ont été signalés comme indissociables de l'accès à toute forme de services.

Dans un contexte d'évolution des périmètres des Autorités Organisatrices de Mobilité suite aux fusions de plusieurs EPCI, à la création des nouvelles agglomérations, et en lien avec les axes du schéma directeur départemental de la mobilité ou du futur SRADDET, les enjeux relevés sur cette thématique concerneront une fois encore de nombreux acteurs pour préserver la qualité des réseaux routiers, favoriser l'intermodalité, faciliter les déplacements vers les principaux services qui ne sont pas présents sur les territoires, et veiller à l'accessibilité de ces lieux, favoriser l'accès aux transports collectifs pour les publics spécifiques, encourager le développement de solutions de mobilités adaptées pour les secteurs ruraux ou en périphéries des agglomérations urbaines. Le développement des usages numériques peut notamment faciliter les mobilités (appli, communication etc.) ainsi que les initiatives pour lever les freins liés à une dimension socioculturelle.

## Diagnostic du thème « mobilité »

Ce thème reprend les infrastructures de transports routières, ferroviaires, et les principaux flux de déplacements. Les modes doux, les modes de transports alternatifs, les usages liés à la mobilité.

### Les chiffres à retenir

#### Infrastructures routières :

- 71 % des actifs occupés travaillent hors de leur commune de résidence dans la région. Les trajets professionnels quotidiens de ces 1 586 000 personnes placent la région en tête de toutes les régions françaises.
- 6200 km de routes départementales.
- Le taux d'équipement automobile des ménages en dans le Nord et le Pas-de-Calais est de 80,5% (81,1% à échelle nationale). 46,6% des ménages ont au moins une voiture, 34% ont au moins deux voiture (*INSEE 2013*).
- 81,7% des actifs vont travailler en voiture (contre 69% en France et 77% dans les Hauts-de-France).
- Gare la plus proche en moyenne à 10 minutes en voiture (17 minutes en France), mais jusqu'à 25 minutes dans le canton de Fauquembergues, et 30 minutes pour les ex Communautés de Communes des cantons de Hucqueliers et de Fruges.
- La dépendance à l'automobile pénalise les plus fragiles : dans une étude réalisée par le Département en 2011 auprès de 29 000 bénéficiaires du RSA, près des 2/3 des personnes interrogées ont déclaré être dans une situation de mobilité limitée voire inexistante.
- 120 000 ménages dans la région sont en vulnérabilité énergétique au sens des déplacements (dépenses liées au carburant), soit 7,4% des ménages (*INSEE 2015*).

#### Transports en commun :

- 7 434 arrêts de bus et 61 500 cartes de transports scolaires ou aides délivrées.
- 5 périmètres de transports urbains collectifs couvent 78% de la population.
- 79 gares ou arrêts dans le Pas-de-Calais, 12 lignes TER.
- 17 aires de covoiturage réalisées par le Département.
- 1<sup>er</sup> port français de transports de passagers à Calais.
- Pour les élèves de primaire, de collège et de RPI en secteur non urbain, 694 circuits scolaires assurent le transport quotidien de 42 000 élèves soit 14,7 millions de trajets par an.

## Enseignements du sondage :

---

- Une satisfaction élevée à l'égard des services de transports est à souligner (80% de satisfaction), en précisant que le transport scolaire gratuit était identifié dans cette famille de service. Les habitants du Ternois, de l'Artois, et de l'Audomarois sont les plus insatisfaits. Les habitants de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, du Boulonnais, et du Calais sont les plus satisfaits.
- 71,5% de la population estiment que les services de bus, bus scolaire, trains régionaux sont en amélioration.
- 87,9% pour les services de location de vélo, Transports à la Demande covoiturage, autopartage sont vus comme en amélioration.
- Près d'une personne sur deux âgée de plus de 65 ans déclare ne jamais prendre ces transports.
- Les critères jugés comme à travailler en priorité pour les transports en commun sont les suivants : la qualité du moyen de transport, la pluralité de l'offre, la qualité de l'accueil, les horaires, le rapport coût/service, la qualité de l'information.
- Les critères jugés comme à travailler en priorité pour les transports alternatifs sont les suivants : la qualité de l'information, la facilité d'accès au service en ligne, les horaires d'ouverture, la qualité du moyen de transport.
- Concernant les transports alternatifs (location de vélo, covoiturage, autopartage ...) : les habitants de l'Arrageois et du Montreuillois sont les moins satisfaits de ces services.
- Ce sont également les jeunes (18-24 ans) qui en sont les moins satisfaits, probablement parce qu'ils ont des attentes plus fortes. Il existe une corrélation entre niveau de rémunération et de satisfaction (plus le revenu est élevé, plus la satisfaction est forte) ; et d'autre part entre le service disponible sur le territoire et le niveau de satisfaction (une offre limitée, voire inexistante dans les territoires ruraux).

## Principaux constats et analyses

Des besoins de déplacements importants qui privilégient la voiture

### A l'échelle de la région, des déplacements notamment domicile-travail particulièrement nombreux et en augmentation

La prise en compte des générateurs de flux est primordiale dans la compréhension des mobilités. L'emploi, la santé, l'enseignement, le commerce sont des exemples de thématiques qui amènent les populations à se déplacer quotidiennement (établissements de santé, écoles, zones d'activités etc.).

A l'inverse, l'existence ou l'absence d'un équipement peut avoir des effets en termes d'attractivité du territoire. Faciliter l'accès aux équipements par les transports en commun répond à des enjeux d'attractivité, et peut éviter le dépérissement de territoires.

Les établissements d'enseignement supérieur, les établissements hospitaliers sont en général situés dans des villes accessibles par le train. Les collèges, les écoles, les centres de formation répondent à un enjeu de proximité. **Dans tous les cas, la question des services à la mobilité est à questionner en lien avec les horaires des établissements.**

Dans la région Hauts de France, **les déplacements domicile-travail structurent la mobilité quotidienne. 71 % des actifs occupés travaillent hors de leur commune de résidence.**

Les trajets professionnels quotidiens de ces 1 586 000 personnes placent la région en tête de toutes les régions françaises. En moyenne, ils parcourent près de 23 km chaque jour et le plus souvent dans les limites de leur département.

Les déplacements interdépartementaux dessinent des relations privilégiées entre le Nord et le Pas-de-Calais : 113 500 travailleurs font le trajet aller-retour. Les flux les plus importants ont lieu dans les parties les plus densément peuplées de la région, c'est-à-dire autour de la métropole lilloise et le long du Bassin minier, de Valenciennes à Béthune en passant par Douai et Lens. Ainsi, 30 300 actifs de l'aire urbaine de Douai-Lens et 21 900 de l'aire urbaine de Béthune travaillent dans l'aire urbaine lilloise, et 16 100 font le trajet inverse.

**Ces déplacements domicile-travail continuent d'augmenter.** Ce constat s'explique par, d'une part **l'élargissement du champ de recherche d'emploi des actifs** et d'autre part, par les **stratégies résidentielles des ménages**. L'INSEE montre que 1/3 de l'augmentation des navettes domicile – travail constatée au cours des dix dernières années peut être expliquée par ce phénomène de **plus grande mobilité géographique dans le cadre du marché du travail**.

**Pour les 2/3 restants, les familles déménagent pour trouver de meilleures conditions de logements.** Les raisons principales sont la recherche d'un cadre de vie et de conditions économiques plus favorables pour trouver des logements correspondant aux besoins de leur parcours résidentiel (périurbanisation).

Les territoires les plus attractifs sont situés en périphérie des grandes agglomérations. Dans le Pas-de-Calais, son cœur est situé dans un périmètre allant de Lille à Béthune, Lens, et des extensions visibles vers Arras, Saint-Omer, Calais, Boulogne-sur-Mer. Des territoires ruraux, dépendants de plusieurs bassins d'emplois différents, et situés notamment dans l'arrière-pays littoral et dans l'Artois.

**Concernant les flux domicile-études**, les principales destinations des migrations quotidiennes des étudiants correspondent aux pôles universitaires. Dans le Pas-de-Calais elles concernent l'Université du Littoral-Côte d'Opale, l'Université d'Artois, l'Institut de génie informatique et industriel à Lens... L'essentiel des destinations des migrations domicile-études se fait vers les pôles urbains internes aux zones d'emplois. L'usage des transports en commun et la marche à pied sont nettement plus fréquents chez les jeunes scolarisés que chez les actifs.

### Des déplacements principalement effectués en voiture

**Les trajets domicile-travail restent majoritairement effectués en voiture** : 81,7% des actifs du Pas-de-Calais vont travailler en voiture (contre 69% en France et 77% dans les Hauts-de-France). Ce chiffre est de 83% pour les actifs travaillant dans le bassin minier (plus de 200 000 personnes).

**Cet usage de la voiture est lié en partie à l'offre existante en matière de réseau routier**. En effet, le département présente **une géomorphologie propice au développement des axes de communications routiers**. Le développement des territoires périurbains et ruraux a été rendu possible par l'existence d'un réseau routier de très bonne qualité, offrant un bon maillage du territoire et permettant une accessibilité généralisée aux pôles d'emplois et de services.

Toutefois, **l'augmentation des déplacements a également pour conséquence une congestion du réseau routier aux heures de pointes**.

La majorité du réseau routier dans le Pas-de-Calais est départemental (6200 km de routes départementales). **Celui-ci supporte des trafics moyens journaliers supérieurs à la moyenne nationale** : 2 500 véhicules/jour contre 1620 (Schéma Départemental Mobilité Pas-de-Calais).

Certains axes du réseau départemental supportent des trafics particulièrement importants. Il s'agit des routes reliant les pôles urbains (Arras / Cambrai, Arras / Saint Pol sur Ternoise, Calais / Saint-Omer).

L'analyse des trafics routiers montre l'importance de l'A1, et de sa section entre l'agglomération lilloise et le bassin minier. La partie sud de l'A16 et la partie ouest de l'A26 sont assez peu fréquentées. Sur ces secteurs, ces autoroutes sont en « concurrence » avec des axes non payants.

L'INSEE a également récemment montré que les trajets dans la région sont responsables, chaque année, de l'émission de 1 116 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Celles-ci représentent 7,9% des émissions en France (hors Ile-de-France), soit davantage que son poids démographique.

Les surémissions se retrouvent en particulier dans les zones autour de la métropole du fait de distances parcourues plus importantes et de la faiblesse des transports en commun. La

congestion et les dysfonctionnements du système de transport pénalisent l'ensemble des habitants-salariés et a un coût économique.

## Un habitant sur 5 non motorisé dans le département

Les statistiques rendues publiques par les services de l'Etat (site [map.datafrance.info](http://map.datafrance.info)) permettent de présenter la motorisation des français, territoire par territoire, à échelle fine. **Il apparaît que 21% des ménages du Pas-de-Calais ne possèdent pas de voiture.** Le Pas-de-Calais fait partie des départements les moins équipés en voiture par rapport aux moyennes nationales.

Ce constat s'explique principalement par le facteur de la densité humaine. En zone urbaine, la non-motorisation s'explique par la proximité aux services, commerces, l'offre développée de transports publics ... Ces transports en commun, modes doux, peuvent apparaître comme des moyens de transports plus adaptés que la voiture (stationnement limité, payant, embouteillage...). La non-motorisation est également présente dans les territoires ruraux pour des publics jeunes ou à l'inverse plus âgés avec une offre moins importante de solution alternative à l'usage de la voiture.

**Un des facteurs liés à la non-motorisation est notamment le revenu pour une partie de la population.** L'INSEE, dans son étude parue en novembre 2015 sur les dépenses énergétiques consacrées au logement, montre que dans le rural et le périurbain, le carburant pèse également sur le budget « énergie » des ménages. Des difficultés budgétaires pour se déplacer sont réelles pour certains ménages.



---

### **La vulnérabilité énergétique au sens des déplacements :**

La dépense énergétique estimée équivaut à la **dépense effective en carburant** pour se déplacer (trajets domicile-travail, trajets domicile-étude, réaliser ses achats, faire ses démarches administratives).

*Etude INSEE 2015*

---

**Dans la région, 120 000 ménages sont en vulnérabilité énergétique au sens des déplacements, soit 7,4 % des ménages.** Les populations les plus touchées sont les agriculteurs, les ouvriers et les professions intermédiaires, les couples avec enfants.

Certains ménages cumulent deux types de difficultés que sont les dépenses liées aux déplacements et les dépenses liées au logement. Les ménages les plus impactés par ce phénomène de cumul résident dans les zones rurales ou périurbaines. Les agriculteurs, les demandeurs d'emploi et les inactifs sont plus fréquemment exposés. Toutefois, en volume, les plus nombreux à être concernés sont les ouvriers.

## Des marges de progression dans la fréquentation des transports en commun

L'offre de transports en commun se compose des réseaux urbains de transports, des transports à la demande, du réseau départemental interurbain et des lignes dédiées au transport scolaire.

## Un réseau ferroviaire dense assurant la desserte des agglomérations du Pas-de-Calais

La région est caractérisée **par un réseau très dense de gares et haltes ferroviaires qui couvrent l'ensemble du territoire régional** (Atlas nouvelle région Hauts-de-France 2015).

Sur le réseau TER Nord et Pas-de-Calais, un réseau TER-GV de 4 lignes permet de desservir Lille, Dunkerque, Arras, Calais, Boulogne, Etaples et Rang du Fliers. Des liaisons ferroviaires radiales permettent la liaison avec la métropole lilloise. L'armature du réseau ferré est centrée sur Lille, et assure la connexion entre les agglomérations du Pas-de-Calais de Béthune, Lens, Arras.

Le littoral présente une densité de population assez forte. Le réseau ferré dessert ce littoral et induit des mobilités quotidiennes entre ses principales villes (Calais, Boulogne-sur-Mer, Etaples le Touquet).

Dans les territoires ruraux, des réseaux de villes moyennes et petites, sont plus distantes les unes des autres. Certaines ne sont pas desservies par le train.

En terme de fréquentation, avec 11 566 montées-descentes par jour en 2012, Arras est la première gare du Pas-de-Calais pour le trafic TER. Suivent ensuite Lens, et Béthune.

Les disparités sont fortes dans la fréquentation des gares. Certaines gares voient monter ou descendre moins de 100 usagers par jour, comme Maroeuil par exemple.

Dans la région, les principales origines-destinations TER sont vers Lille. Les trajets les plus importants concernant les liaisons avec le Pas-de-Calais sont ceux reliant Lille aux principales agglomérations Arras, Béthune, Orchies, et Lens.

Les mobilités significatives non centrées sur Lille sont les trajets Arras – Douai, Calais – Boulogne-sur-Mer. (La ligne Calais – Dunkerque n'a pas été traitée, la ligne étant fermée en 2013 pour cause de travaux).

Une grande infrastructure en projet : **le réseau express Grand Lille**, consisterait en une infrastructure nouvelle de 56 km dont le tronçon irait de la Gare Lille-Flandres à Hénin-Beaumont. Ce réseau utiliserait les lignes ferroviaires existantes (pour la partie Pas-de-Calais utilisation de la ligne Hénin-Beaumont – Libercourt – Lens). La fréquence envisagée aux heures de pointe pourrait être de 12 trains par heure, soit un train toutes les 5 minutes sur le tronc commun Lille-Flandres – Hénin-Beaumont.

## Une offre de transports urbains structurée autour de 5 réseaux et associée à une offre spécifique de transport scolaire

L'organisation de services réguliers de transport urbain est gérée par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). De natures juridiques différentes, plusieurs catégories se distinguent parmi les 5 AOM du département :

- Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis (SITAC)
- Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (TADAO)

- Communauté Urbaine Arras (ARTIS)
- Communauté d'agglomération du Boulonnais (MARINEO)
- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (MOUVEO)

AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE (AOM)	% COMMUNES DESSERVIES	% POPULATION DESSERVIE	TOTAL VOYAGES DANS RESSORT TERRITORIAL		TOTAL KM DANS RESSORT TERRITORIAL	
			2015	EVOLUTION % 2014/2015	2015	EVOLUTION % 2014/2015
CU ARRAS	31	78	9 996 762	11	6 436	2
CA BOULONNAIS	55	88	8 379 482	Nc	219 623	NC
<b>SITAC CALAIS</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	6 003 220	NC	2 341 303	NC
<b>SMTAG ARTOIS GOHELLE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	10 824 743	NC	12 346 938	NC
CA SAINT-OMER	32	59	396277	NC	NR	NC

Source : questionnaire ORT auprès des AOM en Hauts-de-France 2015 (extrait pour le Pas-de-Calais)

### Les AOM du Calais et de l'Artois desservent la totalité des communes de leur territoire.

Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMTAG) dispose du plus grand nombre de lignes régulières de bus (56) par jour desservant la gare principale de son territoire. Suivis par la Communauté Urbaine d'Arras (15). Les autres réseaux de transport, situés sur les territoires moins denses, comptent moins de lignes régulières (entre 2 et 7).

**Depuis plusieurs années la fréquentation commerciale du réseau progresse régulièrement (plus de 750 000 trajets). A cette fréquentation s'ajoutent 3 661 000 trajets scolaires sur le réseau OSCAR.**

Le réseau départemental de transport routier de voyageurs est composé à ce jour de 39 lignes. 6 sont exploitées par la Régie Départementale des Transports 62 (RDT 62), 33 sont réparties en 20 conventions de DSP qui desservent **3150 points d'arrêt** dont 4 lignes du littoral qui fonctionnent y compris le samedi et dimanche. Ce réseau a été restructuré en septembre 2013, et a changé de nom en septembre 2014 pour se nommer OSCAR.

Le réseau départemental dessert les centres bourgs d'EPCI, chefs lieu de canton ou communes pôles d'équipements et de services par une ligne interurbaine ou la voie ferrée, avec a minima 2 fréquences quotidiennes du lundi au samedi toute l'année.

Le Conseil département du Pas-de-Calais a souhaité étendre son organisation de l'entrée en maternelle à la terminale, **ce qui représente 61 540 élèves dont le transport scolaire est pris en charge financièrement.** Soit 17 460 écoliers, 22 000 collégiens, 28 080 lycéens. Le coût moyen est **estimé à 630€/élève/an.**

Pour les élèves de primaire, de collège et de RPI en secteur non urbain, 694 circuits scolaires assurent le transport quotidien de 42 000 élèves, soit 14,7 millions de trajets.

Depuis 2014, l'offre interurbaine se complète de l'opération des « Mercredi de l'été » : sur 8 mercredi de juillet et d'août, cette opération permet aux habitants de se rendre sur les plages ou de découvrir des sites départementaux. 13 itinéraires chaque mercredi, représentant 5.200 usagers en 2014 ; 6 500 en 2015 ; et 9 100 en 2016.

Le tarif est attractif, pour un prix unique de 1 €/trajet et gratuit pour les jeunes (jusqu'à 18 ans inclus) en dehors des périodes scolaires.

**Le Département facilite les formalités de demandes en ouvrant la possibilité aux collégiens domiciliés et scolarisés dans le Pas-de-Calais d'effectuer cette démarche en ligne, via <https://transportscolaire.pasdecalais.fr>. La procédure papier subsiste et reste également valable.**

### **Une fréquentation globale des transports en commun dans le département qui reste inférieur au niveau régional et national**

Malgré ce réseau structurant, la part des transports collectifs dans la mobilité des voyageurs reste encore modeste. La part d'actifs de la nouvelle région utilisant uniquement les transports en commun pour se rendre au travail s'élève à **8,4% contre 14,7%** au niveau national.

Ainsi dans le Pas-de-Calais, le nombre moyen de déplacements quotidiens effectués en transports en commun varie entre 0,13 et 0,23 par personne suivant les secteurs (0,25 Hauts-de-France).

**Les raisons mises en avant pour ne pas choisir le mode alternatif à la voiture sont, par ordre d'importance, le temps de transport (40%), l'inadaptation des horaires de transports en commun, le confort, la fatigue liée à la pratique du vélo ou la marche à pied** (enquête « transports et déplacements » réalisée en 2008 au niveau national).

Sont également cités le fait de devoir utiliser à nouveau sa voiture une fois sur son lieu de travail, ainsi que les conditions météorologiques lorsque le vélo ou la marche sont le mode alternatif.

Le décalage entre les besoins et les offres d'infrastructures est réel. La planification est organisée autour de documents (plans, schémas) qui présentent des périmètres, des temporalités et des thématiques différentes. Ces documents peuvent afficher des objectifs divergents.

La DREAL Hauts-de-France a réalisé un travail de lecture croisée des 17 SCOT de la région afin d'évaluer l'adéquation entre les objectifs locaux et les orientations régionales. Cette analyse révèle un écart entre les prévisions régionales et certaines prévisions locales. Une articulation entre les différents outils s'avère nécessaire.

La question de la mise en cohérence des documents cadres, et de la gouvernance est essentielle pour mettre en cohérence les interventions des structures sur la mobilité et répondre aux besoins des usagers.

Il est également à souligner que le recours aux transports en commun n'est pas uniquement lié au niveau d'équipement à disposition des habitants. **Les problématiques de fréquence et d'horaires peuvent être déterminantes.** L'offre et la diversité de transports ne sont pas toujours adaptées aux besoins des usagers : changement train / bus non adapté (ex. Sud Artois), pas d'aire de covoiturage à proximité des gares etc.

Certains secteurs ont peu de transports en commun, avec des horaires pas toujours adaptés aux besoins (ex CC Desvres-Samer, CC Flandres-Lys) ou en terme de fréquences (exemples :

faible offre de transports pour la CC Terres et Mer d'Opale ; commune de Samer un bus par jour pour se rendre à Boulogne-sur-Mer).

Dans certains secteurs, les territoires sont dotés d'une bonne offre de services de transports (bassin minier, boulonnais) mais l'utilisation de ces services reste limitée, notamment chez **certains publics qui peuvent connaître des freins psychologiques liés à l'usage** ou à un besoin d'apprentissage.

**Le lien entre ces problématiques de mobilité et celle de la recherche d'emploi a été souligné à de nombreuses reprises lors des entretiens.**

## **Le développement des modes doux ou alternatifs**

Pour répondre au défi de la congestion des grandes agglomérations, à la non-motorisation des ménages, ou encore à l'inadaptation de l'offre de transports en commun, la seule extension des réseaux ne suffit pas. Des alternatives aux solutions basées uniquement sur le développement des réseaux routiers ou ferroviaires à l'initiative des territoires apparaissent à la fois en milieu urbain et rural (vélos en libre-service, autopartage, covoiturage, transports à la demande...). Ces offres de services à la mobilité émergent, permettant de faciliter les déplacements et d'offrir une alternative au véhicule individuel.

## **Le développement d'une offre de transport à la demande par certains EPCI**

Le transport à la demande est un service collectif, déterminé en partie en fonction de la demande des usagers, dont les règles générales de tarification sont établies à l'avance.

Depuis janvier 2017, la Région Hauts-de-France est compétente pour l'organisation du TAD ou la délégation aux EPCI en secteurs non urbains. Dans le Pas-de-Calais, les tarifs des TAD sont identiques aux services « classiques » qui offrent un service régulier à horaires fixes.

**Des collectivités ont mis en place des services de transports spécifiques afin de lutter contre l'isolement des personnes, et faciliter les mobilités.**

**En 2015, la CU Arras et le SITAC ont comptabilisé le plus grand nombre de voyages effectués en TAD (50 000).** Suivent ensuite la CA Saint-Omer (10 000) et la CA Boulonnais (5 000). Exemples de TAD : Le Taxi vert au sein de la Communauté de Communes des 3 Pays, le Taxi solidaire 2 sources...

Toutes les AOM du département proposent un TAD de lignes virtuelles, un service complémentaire aux lignes de bus ; à l'exception de la CA Saint-Omer qui propose un service zonal, arrêt par arrêt. Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle est la seule AOM à proposer les trois types de service de TAD (lignes virtuelles, porte à porte, arrêt par arrêt).

Au-delà de la nécessité de s'adapter le plus finement possible aux besoins des habitants pour faciliter leurs déplacements, **plusieurs exigences économiques et sociales supposent une analyse des prévisions pour la mise en place d'un TAD.** Le coût élevé des investissements, l'analyse de la fréquentation... sont des éléments à prendre en considération.

Pour exemple, pour la CUA, qui a souhaité étendre son offre de TAD, le coût supplémentaire a été de 131 000 € en 2015 pour 75 000 km de plus (sur un global de 350 000 km). Un coût important pour la collectivité, nécessitant une utilisation fréquente.

Les garages solidaires :

Les garages solidaires sont gérés par une association. Ils offrent la possibilité à des personnes ayant un faible budget d'effectuer des réparations, d'entretenir une voiture ou un deux roues au moindre coût. Initiatives dans le Pas-de-Calais : Sallaumines.

## Plus de 17 aires de covoiturage créées dans le département

Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont associés afin de développer la **pratique du covoiturage**. Le covoiturage figure dans les schémas Mobilité du Département du Nord et du Pas-de-Calais, avec une vision cohérente et partagée des enjeux de cette pratique en plein essor. Dans le cadre des travaux de la Convention 59/62, les deux Départements ont engagé conjointement l'élaboration d'un Schéma Interdépartemental de Covoiturage, validé par les deux Assemblées Départementales en juin 2015.

17 aires existent dans le Pas-de-Calais : l'Aire de covoiturage d'Aire-sur-la-Lys, l'Aire de covoiturage de Colembert à Alincthun, l'Aire de covoiturage d'Arques, l'Aire de covoiturage de l'Atrébatie à Aubigny-en-Artois, l'Aire de covoiturage de Guînes, l'Aire de covoiturage d'Haisnes, l'Aire de covoiturage de Lillers, l'Aire de covoiturage de Desvres à Longfossé, l'Aire de covoiturage de Marconnelle, l'Aire de covoiturage de Noyelles-sous-Lens (partenariat avec Intermarché), l'Aire de covoiturage des Escardalles à Saint-Augustin, l'Aire de covoiturage de Saint-Folquin, l'Aire de covoiturage de Saint-Martin-d'Hardinghem, l'Aire de covoiturage du Pays de Lumbres à Setques, l'Aire de covoiturage de Tilques, l'Aire de covoiturage des Deux-Eglises à Vieille-Église, l'Aire de covoiturage de la Trésorerie à Wimille ; soit 714 places pour véhicule léger, dont 22 pour personnes à mobilité réduite.

Les premiers comptages montrent déjà des taux d'occupation supérieurs à 50%.

Trois sont actuellement en travaux à Guînes, Divion et Marck et quatre autres sites de covoiturage ont été identifiés et sont cours de programmation à Barlin, Wimille, Samer et Labourse.

## La pratique du vélo entre mobilité alternative et pratique de loisirs :

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) comporte un plan d'action pour développer l'usage du vélo, le Schéma Directeur Cyclable. Dans le Pas-de-Calais, la CU Arras et le SMTAG ont un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables. Ce schéma est en projet pour la CA Saint-Omer et la CA du Boulonnais.

Le milieu urbain est de plus en plus favorisé pour le développement de nouvelles mobilités et des services sont mis en place pour encourager la population à se déplacer en vélo.

**Le vélo en libre-service** permet de mettre à disposition des vélos. Il prend la forme de stations équipées de vélos, réparties en des points stratégiques du centre-ville. Le service permet aux usagers de retirer un vélo dans une station et de le déposer dans une autre. Le

SMTAG, le SITAC, et la CA du Boulonnais proposent ce service. La Communauté d'Agglomération du Boulonnais attribue une participation financière aux habitants pour l'achat d'un vélo électrique (25% du montant).

**Les véloroutes sont des aménagements** réservés aux déplacements non motorisés. Elles se structurent selon plusieurs niveaux reliant des grandes métropoles, des grandes villes, des agglomérations, tout en desservant les différents territoires traversés.

Le Département propose également **60 boucles cyclotouristiques de 30 à 40 km chacune**.

Elles sont réalisées sur des routes à faible trafic, soit 2 182 km. La politique cyclable du Département adopté en juin 2013 prévoit de découper ces boucles, pour réaliser des boucles de 10 à 20 km (plus familiale) et relier les villes du département entre elles. 10 compteurs sont installés sur aménagements départementaux. Ils permettent de connaître la fréquence d'utilisation de ces aménagements ainsi que le type de cyclistes.

Dans le Pas-de-Calais, deux itinéraires EuroVélo sont en cours de réalisation

- L'EuroVélo n°4 dite « Route de l'Europe Centrale », va de Roscoff à Kiev, en Ukraine en parcourant la nouvelle région sur 277 km (cet itinéraire a été réalisé à 60% sur le département du Pas-de-Calais).
- L'EuroVélo n°5 dite « Via Romea Francigena », va de Londres à Brindisi, en Italie. Les tronçons CALAIS-GUINES, WITTES-AIRE sur la LYSS, ANGRES-LENS ont été réalisés : et celui de AIRE sur la Lys à Saint-VENANT est en cours de réalisation.

Les itinéraires européens sont complétés par des Véloroutes nationales inscrites au schéma national et Voies Vertes départementales :

- la V32 dite de la Mémoire (Paris-Lille), avec une belle Voie Verte de Saulty à Dainville ;
- la V31 dite du bassin minier (Lens Maubeuge) Voie verte de Lens à Hénin, la liaison entre HENIN et DOUAI reste à réaliser.

Afin de mailler plus finement le territoire, plusieurs autres liaisons d'intérêt régional ont été ajoutées : la V362 (Dainville Etaples) jalonnée sur des routes à faible trafic dans un seul sens, dont une continuité est prévue vers Cambrai. La LF1 (Boulogne-Denhert (PAYS-BAS)) jalonné dans un seul sens sur des routes à faible trafic.

**L'articulation des différents échelons aboutira à terme à un réseau structuré pour le vélotourisme, et les déplacements au quotidien.**

Le Département a également mis en place une politique de sécurisation des itinéraires cyclables dans un périmètre de 3 km autour des collèges en 2015. Actuellement plusieurs communes ont réalisé des travaux d'aménagement avec le concours du Département.

## **Une offre d'intermodalité à renforcer**

**L'intermodalité nécessite de développer l'offre en transports collectifs en termes de performances (tarif – temps de trajet- temps de correspondance) et une infrastructure adaptée sans rupture pour les modes doux.**

Elle présente 3 piliers principaux : les pôles d'échanges, pour faciliter le transfert des voyageurs, l'information multimodale (exemple : la « plateforme mobilité » du SMIRT), et enfin la tarification intégrée qui facilite la combinaison de plusieurs modes aux usagers (exemple : TER + parking + vélo).

**Les pôles d'échanges multimodaux sont des lieux de services privilégiés d'articulation entre le TER, les réseaux urbains et interurbains.** Ce sont des espaces urbains aménagés pour associer les différents modes de transports. Les gares sont des lieux propices au développement de pôles d'échanges.

Ces espaces permettent de créer des lieux de vie, de sociabilité, d'accessibilité multimodale. Ils permettent de mutualiser des services en même lieu, développer l'économie locale, structurer le système de transports collectifs, pour faciliter les déplacements et besoins des usagers. Les gares sont en effet souvent identifiées comme étant les seuls Pôles d'Échanges Multimodaux au sein des ressorts territoriaux des AOM. Par conséquent, la problématique du stationnement occupe une place incontournable dans l'environnement direct. La constitution d'un réseau cyclable continu apparaît notamment comme un enjeu prioritaire.

Dans le Pas-de-Calais, il existe des pôles d'échanges multimodaux au sein de la CU Arras, CA Saint-Omer, du SMTAG (en projet notamment).

La question des pôles d'échanges multimodaux implique en effet d'engager une réflexion sur la tarification combinée. Cette tarification vise à faciliter l'usage des différents transports en commun (train, bus, vélo, autocar). Ce système est mis en place grâce aux partenariats établis entre les réseaux des transports urbains et la SNCF. Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIT) propose une **carte « Pass-Pass » unique pour tous les déplacements**. Le Pass régional Fideli'TER est un abonnement qui permet de combiner le train aux transports urbains des réseaux en utilisant le support « Pass-Pass ».

Ce support est utilisé par le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis, la CUA, le SMTAG.

## Rôles et initiatives des partenaires

### ► L'Etat:

#### Les compétences de l'Etat sur les transports publics :

- Définition de la réglementation sociale et des règles de sécurité et de contrôle technique,
- Contrôle de leur application,
- Élaboration du schéma multimodal de services collectifs de transport de voyageurs et du schéma multimodal de services collectifs de transports de marchandises.

#### Les compétences de l'Etat sur la voirie nationale et autoroutes :

- Qualification des routes express,
- Qualification des routes à grande circulation.

## ► Le Département :

En application du Code des Transports, le Département avait jusqu'alors la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces transports. Cette organisation doit être mise en place pour la scolarité obligatoire des élèves c'est-à-dire de 6 à 16 ans révolus.

Cette compétence sera transférée au Conseil Régional des Hauts-de-France au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les Départements conservent la compétence de l'organisation du transport spécial à l'attention des élèves handicapés.

Ils conservent leurs actions sur les voiries départementales, que sont la qualification des routes express, et le Plan départemental des itinéraires de promenades et des randonnées pédestres et motorisées.

Le schéma directeur départemental de la mobilité, adopté en 2012, est le document de cohérence qui présente les orientations politiques, à une échelle se situant entre le stratégique et l'opérationnel, afin de répondre aux enjeux locaux, départementaux, et régionaux à l'horizon 2020.

Le Conseil Départemental participe à la création des aires de covoiturage (cités ci-dessus), du réseau interurbain départemental, des vélo routes voies vertes.... (cités ci-dessus).

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le Conseil Régional est le chef de file de la mobilité en application de la loi NOTRe.**

## ► La Région

La compétence transport des conseils régionaux trouvera sa première manifestation dans l'établissement du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



**Le SRADDET** est un document prescriptif de planification créé par la loi NOTRe. Il répond aux enjeux de clarification du rôle des collectivités territoriales, en octroyant à la Région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire ; et la rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion, au sein du SRADDET, de plusieurs schémas sectoriels. Il fixe les objectifs à moyen et long termes sur le territoire de la région en matière de désenclavement des territoires ruraux, d'intermodalité et de développement des transports.

Le schéma identifie les voies et les axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional. Ces itinéraires doivent d'ailleurs être pris en compte par le département, dans le cadre de ses interventions, pour garantir la cohérence et l'efficacité du réseau routier ainsi que la sécurité des usagers.

Sur la dimension infrastructures de transports / intermodalité, les objectifs portent sur **le transport de personnes et le transport de marchandises**. Ils sont déterminés en particulier au regard des besoins identifiés de **déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail** : rendre plus efficace l'utilisation des réseaux et équipements, favoriser la complémentarité entre les modes de transport, favoriser la coopération entre les opérateurs, prévoir la réalisation de nouvelles infrastructures si nécessaire, définir la coordination à l'échelle régionale des différentes politiques de billetterie, tarification, information des usagers, définir les modalités de coordination de l'action des collectivités relatives aux pôles d'échanges stratégiques.

Le Schéma régional de l'intermodalité créé par la loi MAPTAM est intégré au SRADDET. Il est établi en collaboration avec les Départements et les Autorités Organisatrices de la Mobilité situées sur le territoire. Ce schéma assure la cohérence des services de transport public et de mobilité dans un objectif de complémentarité des services et des réseaux

**Les nouvelles formes de mobilités** impliquent l'articulation des politiques entre les autorités en charge du transport (agglomérations, départements, région). Afin de répondre à la problématique de coordination des réseaux de transports, la Région a créé un Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT). Cette structure regroupe 14 Autorités Organisatrices de Transport. Elle répond aux objectifs de coordination des services que ses membres organisent, à la mise en place d'un système multimodal d'information pour les usagers, la création d'une tarification coordonnée.

Les services de transports non urbains, réguliers ou à la demande, sont de la responsabilité du Conseil Régional sauf pour les territoires infrarégionaux pour lesquels il existe un syndicat mixte de transport urbain et non urbain.

**Le Conseil Régional assure également les transports scolaires** à l'exception des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires (compétence du Département). La Région et autres autorités compétentes peuvent déléguer la compétence aux communes, aux intercommunalités, syndicats mixtes, établissements scolaires ou associations de parents d'élèves et associations familiales. Les autorités compétentes pour les transports urbains peuvent inversement confier la compétence au Conseil Régional. L'ensemble de ces transferts étaient déjà possible pour les départements et 83% d'entre eux délèguent déjà tout ou partie de la compétence transport scolaire.

La propriété, l'entretien et la gestion des infrastructures ferroviaires d'intérêt local sont transférés du Département à la Région au 7 février 2017. La propriété des lignes à faible trafic non utilisées pour le transport de personnes depuis plus de cinq ans peut également être transférée à la Région.

### ► **Les collectivités locales**

Les collectivités locales sont autorités organisatrice de la mobilité, compétentes pour l'organisation des transports urbains de personnes hors RIF et des transports non urbains sur leur territoire :

- Organisation des transports publics et des services de covoiturage, autopartage, service public de location de bicyclettes, transport de marchandises et logistique urbaine.
- Élaboration du plan de déplacements urbains.
- Instauration du versement transport

## Synthèse des enjeux

---

- ⇒ **Poursuivre les axes du schéma directeur départemental de la mobilité :**
  - Maintenir un réseau routier départemental qui répond aux besoins d'accessibilité et de développement des territoires
  - Favoriser l'inter modalité, qualité du service et niveau de service en transport en commun pour améliorer l'accessibilité des territoires et la mobilité des habitants (*notamment en quartier contrat de ville et communes en périphérie des agglomérations urbaines*)
- ⇒ **Favoriser l'accès aux transports collectifs pour lutter contre la vulnérabilité des déplacements, et l'accès aux transports pour les publics spécifiques** (PAPH, jeunes sans permis, précaires, scolaire)
  - Lien emploi et mobilité affirmé partout (cf échelle de distance à l'emploi BRSA)
  - Maintenir le niveau de service du transport scolaire actuel
- ⇒ **Répondre aux besoins de mobilité par la diversification de l'offre de transports alternatifs :**
  - Les flux de déplacements doivent s'appuyer sur des réseaux de transports en commun interconnectés afin de faciliter des mobilités
  - Encourager l'adaptation de nouveaux services notamment en milieu rural (TAD, aires de covoiturage...) avec la modularité des usages
  - Poursuivre le développement des modes doux
- ⇒ **Accompagner à la mobilité par le développement des usages numériques (informations, appli ...)**
- ⇒ **Favoriser les initiatives pour lever les freins à la mobilité liées à une dimension socioculturelle.**

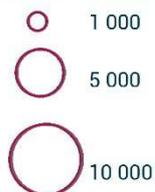
# Cartes

Pas de Calais

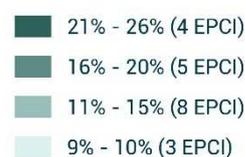
Ménages non motorisés en 2013 par EPCI

## Légende

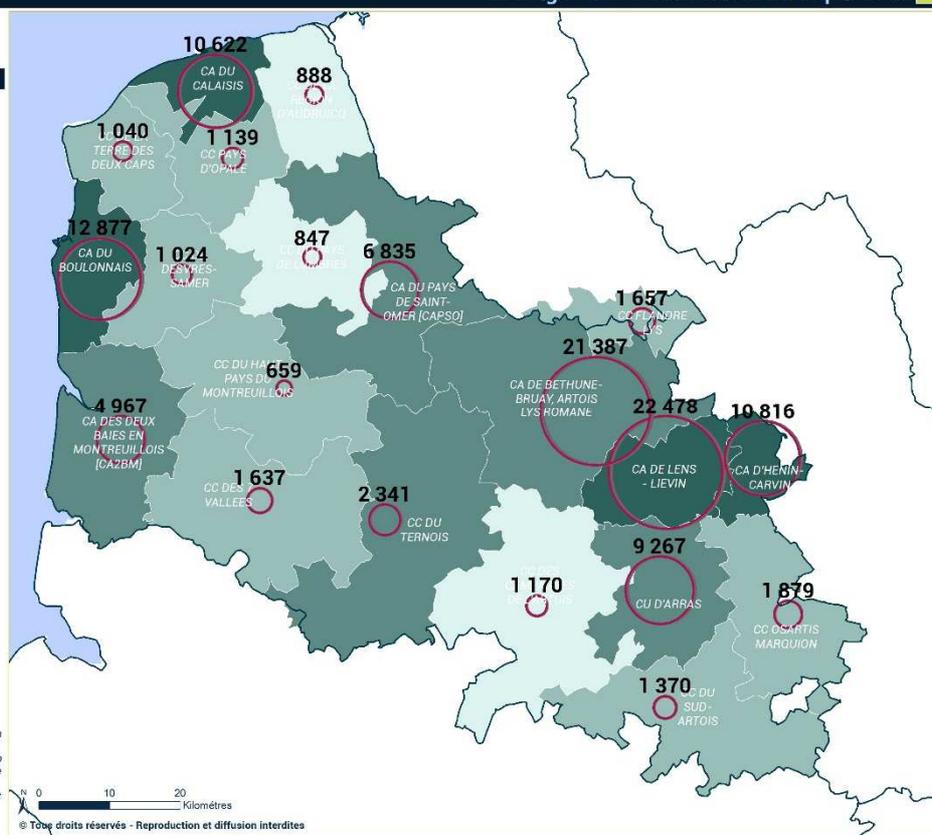
### Nombre de ménages sans voiture en 2013



### Part des ménages sans voiture en 2013

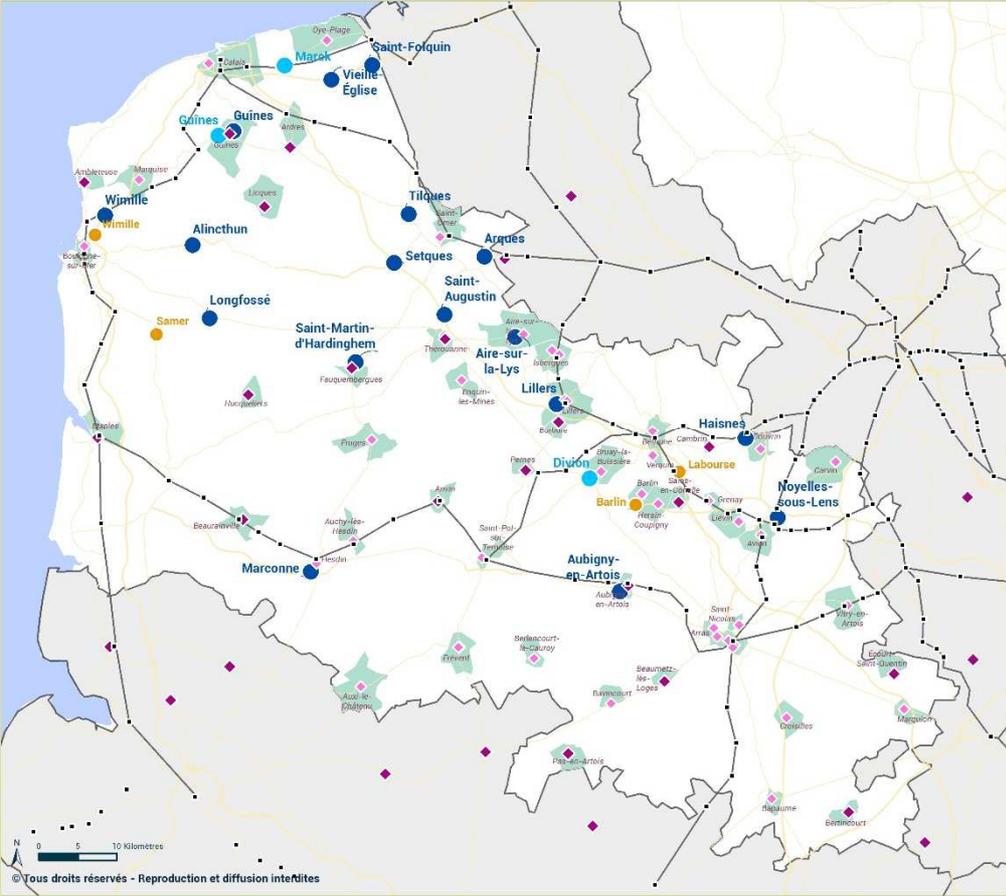


Sources : IGN - BD GEOFLA, INSEE recensement exploitation principale  
Réalisation : Conseil départemental du Pas-de-Calais/Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental SIGEO - février 2017 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites



**Légende**

- Aires de covoiturage :**
- Aire de covoiturage réalisée (17)
  - Aire de covoiturage en cours de réalisation (3)
  - Site de covoiturage identifié en programmation (4)
- Espaces de services mutualisés (ouverts ou en projet) :**
- ◆ Maison de service labellisée
  - ◆ Maison de service non labellisée
- Communes concernées par une maison de services, labellisée ou non, existante ou en projet (52)
- Gares et points d'arrêt TER
  - Réseau TER
  - Réseau routier principal



**Sources :**  
Cd62/Direction de la mobilité et des transports, Open Data Région Hauts de France, IGN Geofia, IGN Route 500

**Réalisation :**  
Conseil départemental du Pas-de-Calais  
Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoire départemental SIGEO - Juin 2017

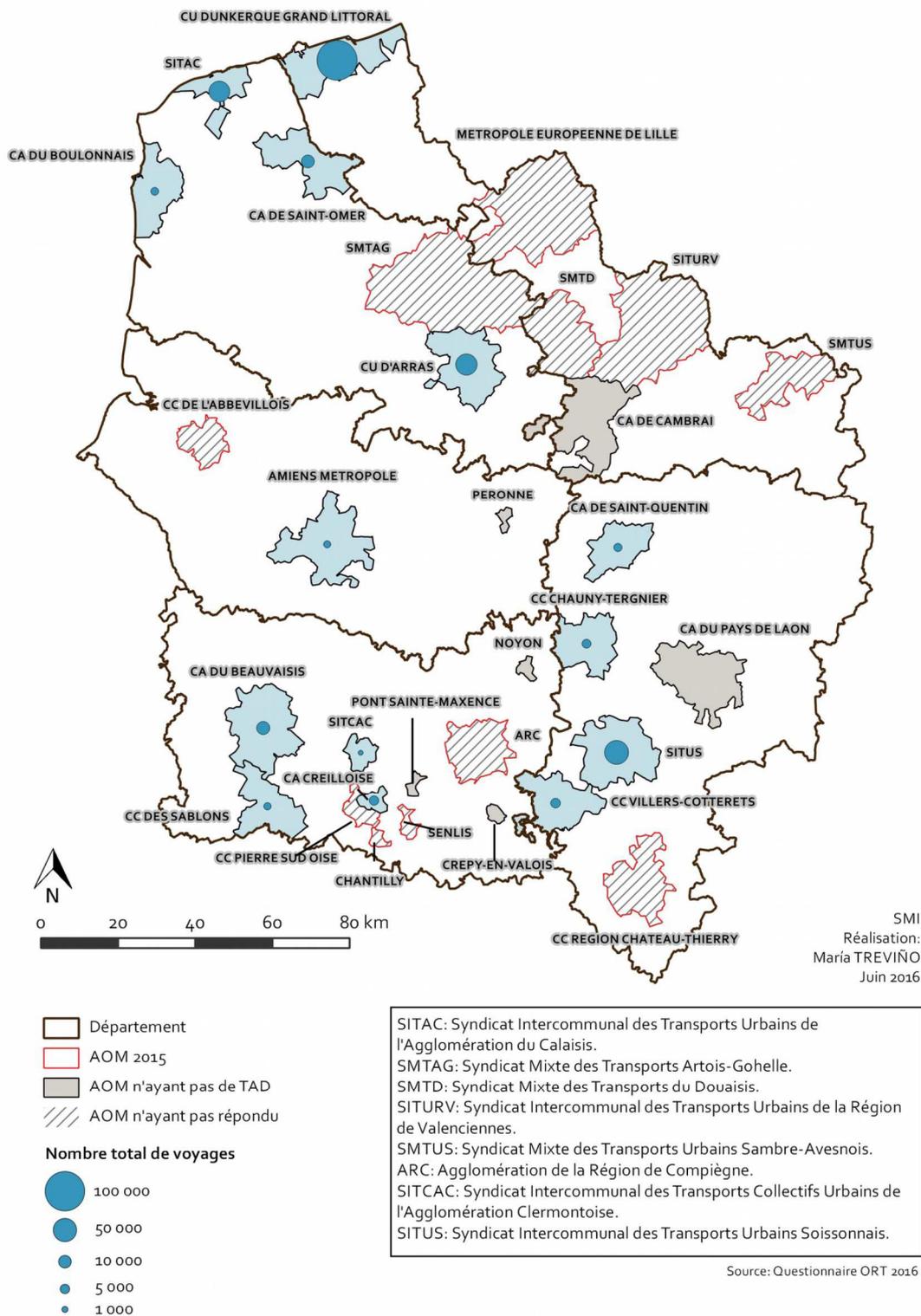
© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites



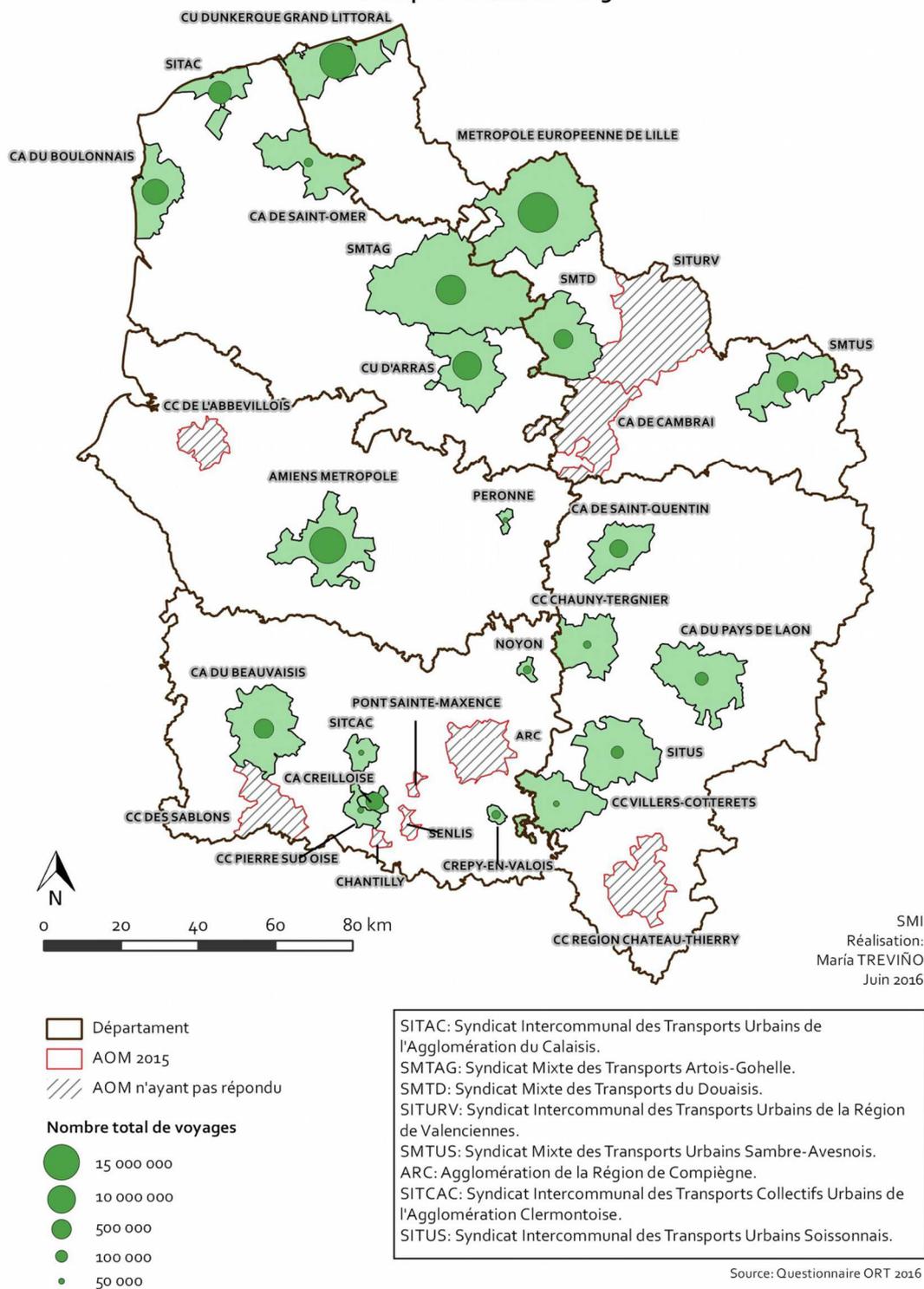
**Sources :** BD ADRESSE® - ©IGN - Paris 2010  
CG62 - Direction de la Mobilité et des Transports / Service Mobilité

CG62 - 098 / 098  
Mars 2015  
MSP - Membre du SDAASP

## Nombre total des voyages en Transport à la Demande effectués en 2015



## Nombre total de voyages effectués dans les réseaux de transport urbain en 2015



## Sources de données :

---

- Schéma Directeur Départemental de la Mobilité
- Atlas mobilité Région 2015
- INSEE
- Étude mobilité intelligente CCI
- DREAL NPDC synthèse régionale la planification territoriale en Nord-Pas-de-Calais
- Etude CETE 2012 le fonctionnement des pôles d'échanges ferroviaires périurbains pour une accessibilité à la métropole lilloise
- Article Le Monde : tout le monde ne possède pas de voiture
- Transports collectifs urbains des Hauts-de-France octobre 2016
- Les transports en hauts-de-France les chiffres clés 2016.

# Partie 3

---

## Principaux éléments d'analyse et d'enjeux

A | Qualification de l'Offre et de la demande  
de service

B | Diagnostics thématiques

**C | Diagnostics territoriaux**



## Diagnostics Territoriaux

Cette partie propose une analyse plus fine des facteurs de la demande et l'offre de service par territoire en s'appuyant

- ➔ Sur l'analyse du Cabinet EDATER (présentée à l'échelle départementale précédemment et affinée par territoire dans les pages suivantes)
- ➔ Sur les résultats du sondage réalisé par territoire
- ➔ Les entretiens réalisés avec les intercommunalités, les communes, les services du département ....

# L'accessibilité des services au public :

## Territoire de l'ARRAGEOIS

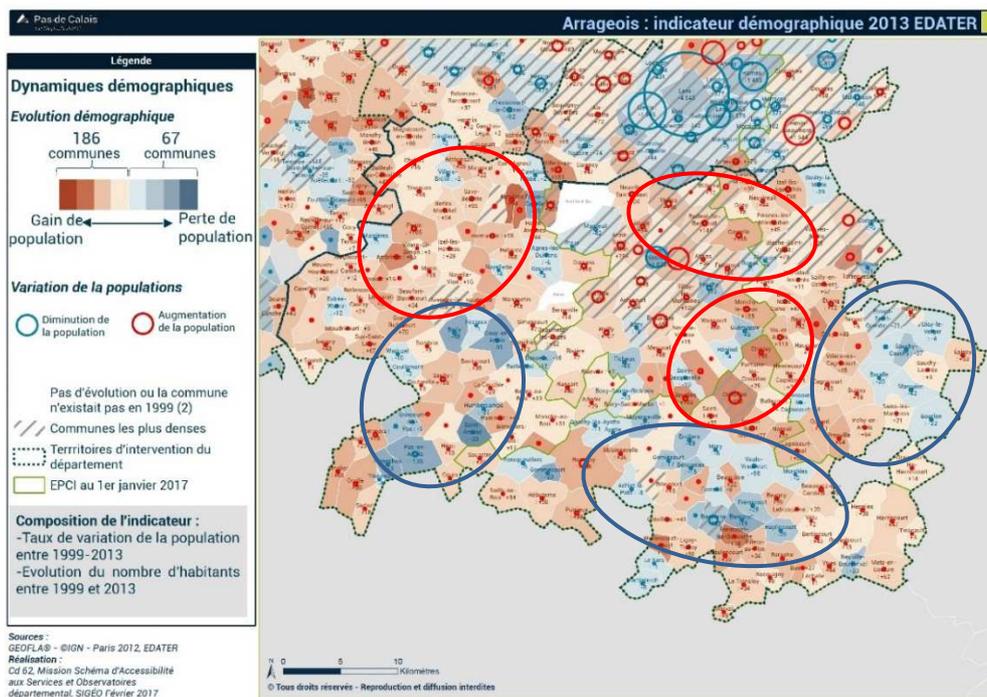
L'Arrageois est un territoire pluriel composé d'espaces urbains, périurbains et ruraux. Il regroupe 4 intercommunalités : la Communauté urbaine d'Arras et les Communautés de communes Osartis-Marquion, du Sud-Artois et des Campagnes de l'Artois (issue de la fusion au 1er janvier 2017 des anciennes Communautés de communes des Deux-Sources, de l'Atrébatie et de la Porte des Vallées).

Il compte près de 210 000 habitants, soit 14,3% de la population départementale, dont plus de 100 000 dans la Communauté urbaine. Sur les 255 communes, 94% ont moins de 2000 habitants.

L'Arrageois s'organise autour de plusieurs pôles, en particulier Arras, chef-lieu du département, et sa première couronne qui constituent le pôle urbain du territoire. Bapaume, Vitry-en-Artois et Aubigny-en-Artois occupent des fonctions de pôles intermédiaires. Un maillage de proximité complète cette structuration territoriale, constitué d'un ensemble de pôles qui rayonnent plus localement dans les secteurs ruraux (Avesnes-le-Comte, Pas-en-Artois, Marquion...),

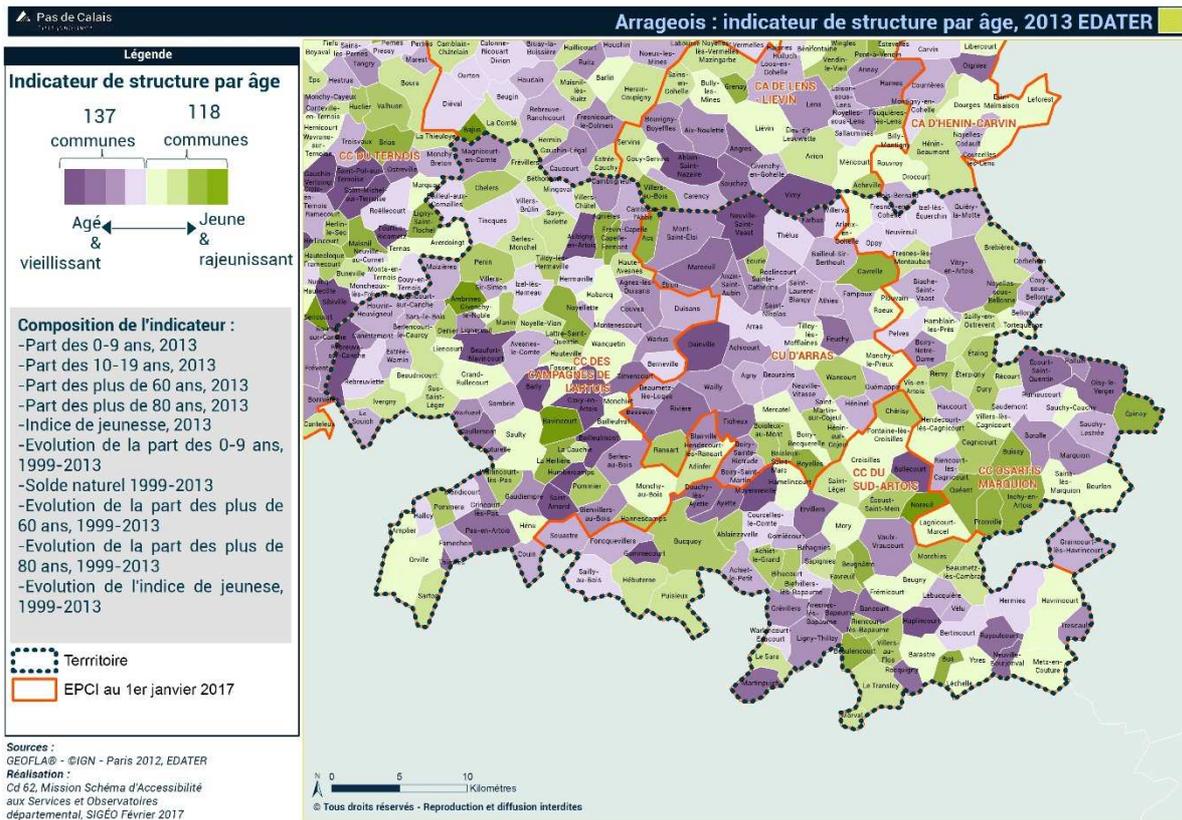
### Analyse des facteurs de la demande (besoins en services et capacités d'accès)

Attractif sur le plan résidentiel, l'Arrageois **connaît une augmentation constante de sa population** avec une évolution de 1,8% entre 2007 et 2012. Les secteurs situés au nord-ouest, au sud-est d'Arras et au nord de l'axe Arras-Vitry, qui bénéficient du desserrement résidentiel d'Arras, ont connu la plus forte augmentation. Les principaux pôles du territoire, Arras, Bapaume et Vitry-en-Artois, ont bénéficié d'un gain de population, contrairement à d'autres pôles du Pas-de-Calais. En revanche, le nord de Bapaume, les régions de Marquion et surtout de Pas-en-Artois ont connu une perte de population depuis 1999.

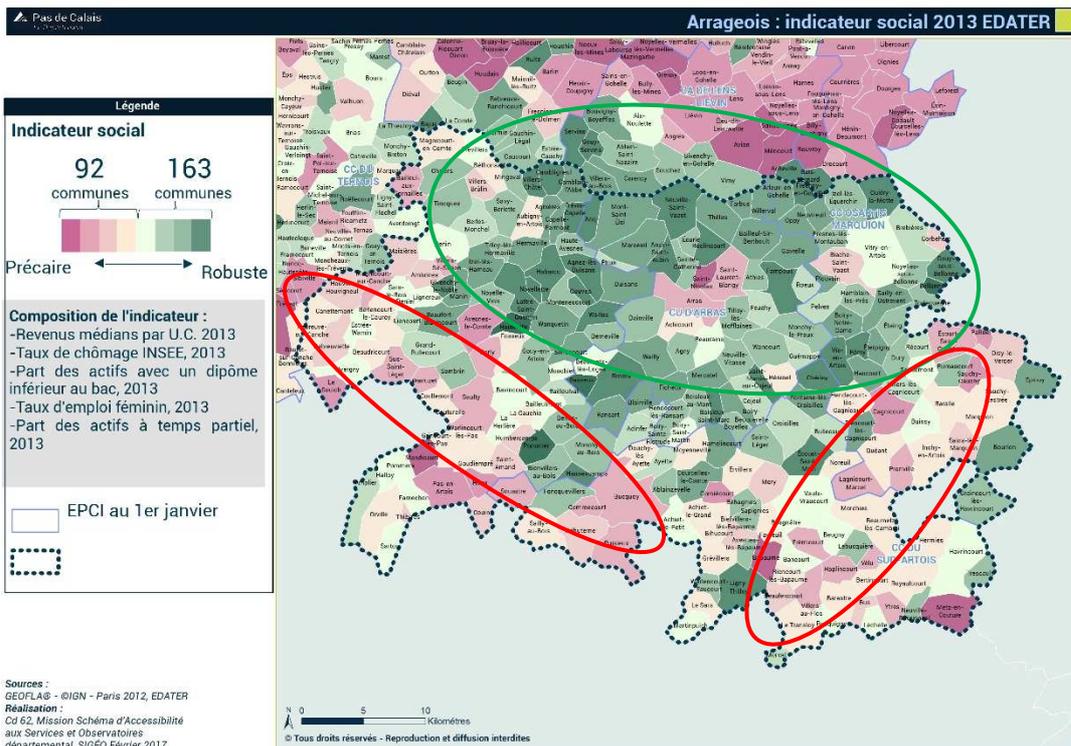


S'agissant de la structure de la population par âge, **l'Arrageois est un territoire globalement âgé et vieillissant**. Il présente un indice de vieillissement supérieur à la moyenne départementale et c'est le 2ème territoire le plus âgé du Pas-de-Calais après le Montreuillois-Ternois.

Les communes urbaines et périurbaines autour d'Arras, les régions de Bapaume et de Marquion sont parmi les plus âgées, avec une tendance au vieillissement qui se confirme (plus de 12% d'augmentation de l'indice de vieillissement entre 2007 et 2012). Les zones les plus attractives (au nord-ouest et au sud-est d'Arras) sont relativement moins touchées.



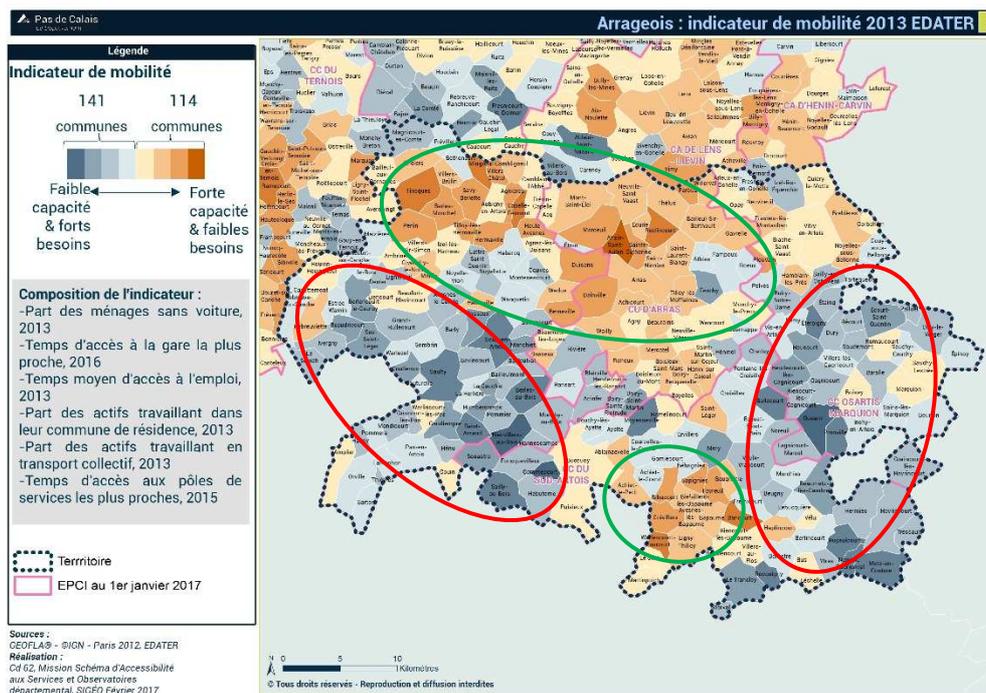
Sur le plan social, l'Arrageois est globalement un **territoire plus favorisé** que le reste du département. Son indice de développement humain est élevé. Les secteurs périurbains en première et deuxième couronne d'Arras présentent une situation sociale positive. Mais malgré ces bons indicateurs, les **difficultés sociales** existent. En milieu urbain, elles se concentrent dans les **quartiers prioritaires** d'Arras et des communes voisines (Saint-Nicolas, Saint-Laurent-Blangy). Dans les **territoires ruraux**, notamment aux franges avec la Somme et le Nord, elles sont plus diffuses et se cumulent avec des difficultés liées au vieillissement et à la mobilité.



### En ce qui concerne la mobilité des habitants, l'Arrageois présente différentes tendances.

Dans les communes urbaines et périurbaines des principaux pôles, plus favorisées sur le plan social, le potentiel de mobilité est important. Les habitants sont très mobiles du fait d'un taux de motorisation très élevé (seuls 15,6% des ménages n'avaient pas de voiture en 2013, contre 18,9% dans le département). Ils bénéficient également des services de transport urbain au sein de la Communauté urbaine d'Arras (dont un service de transport à la demande), ou de l'offre de transport interurbain avec un niveau de fréquence élevé dans les secteurs périphériques. Toutefois, la convergence des réseaux vers Arras et la dépendance à la voiture provoquent d'importants problèmes de circulation routière aux heures de pointe. De même, certains trajets en bus peuvent être très longs lorsque le point de destination n'est pas Arras.

**A l'inverse, dans les secteurs du sud-ouest et de l'est, les problématiques de mobilité sont importantes.** Ces zones sont plus éloignées des pôles de services et la population est moins motorisée. Le niveau de desserte du transport interurbain y est moins élevé.



**A RETENIR :** Le territoire de l'Arrageois présente un profil globalement favorisé, avec une attractivité résidentielle, un bon niveau de vie et une bonne mobilité. Le vieillissement de la population nécessite néanmoins l'adaptation des équipements et des services tout en garantissant l'accès à des services de petite enfance dans les secteurs plus jeunes et à des services spécifiques pour la population universitaire.

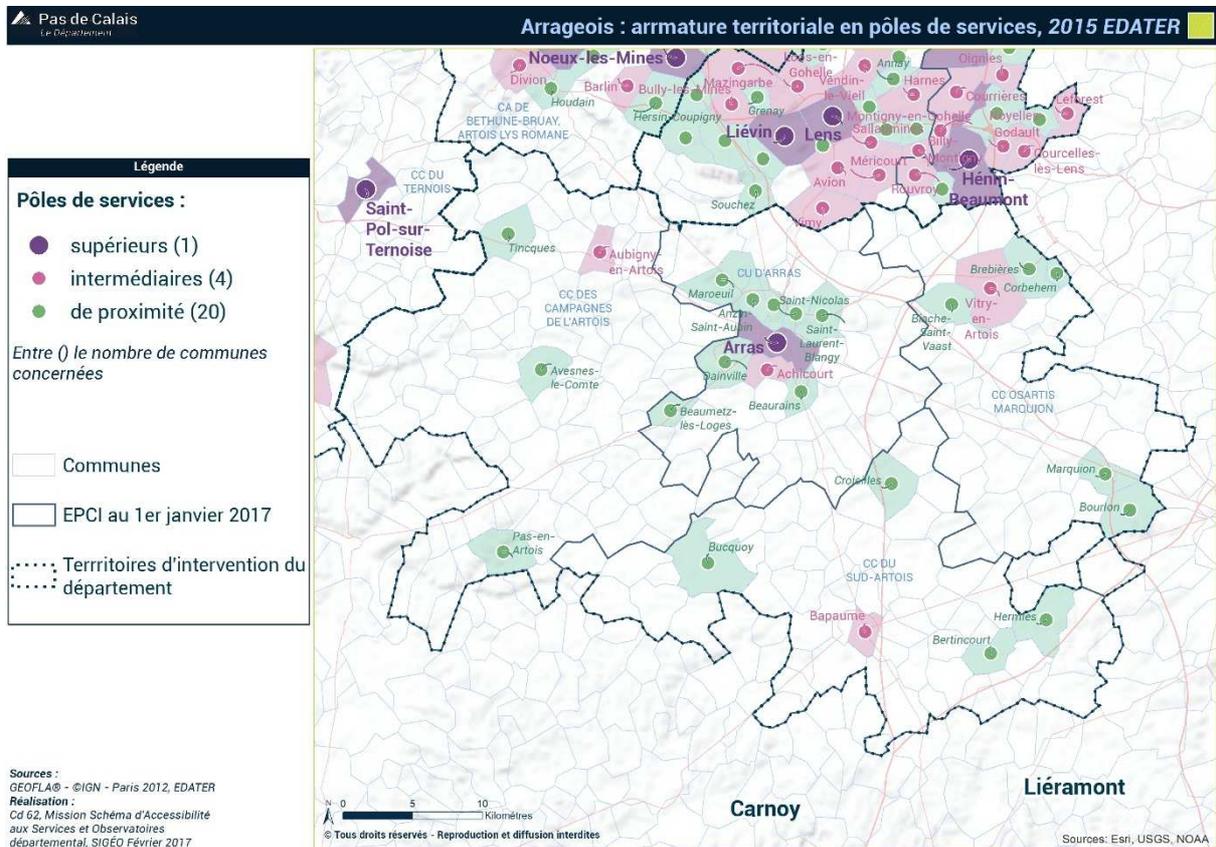
En parallèle, cette situation favorable masque des inégalités sociales et territoriales. Les régions rurales du sud-ouest et de l'est présentent des problématiques sociales et de mobilité diffuses. Dans les quartiers prioritaires de l'agglomération d'Arras, la population a des besoins spécifiques. En parallèle, les secteurs les plus aisés sont également les plus vieillissants, ce qui nécessite l'adaptation de services. Plus généralement, la forte dépendance à la voiture individuelle dans l'Arrageois, liée au réseau de transport qui converge vers Arras, entraîne de fortes inégalités entre les secteurs et pour les publics non motorisés.

## Identification de l'offre de services

**L'Arrageois est un territoire diversifié qui s'organise autour d'un maillage structuré.** Le pôle supérieur du territoire, constitué d'Arras et sa première couronne, concentre un grand nombre de services en particulier liés à ses fonctions de chef-lieu (services administratifs, hospitaliers, universitaires...).

Au sud, au nord-ouest et à l'est du territoire, Bapaume, Aubigny-en-Artois et Vitry-en-Artois constituent des pôles intermédiaires. Ces communes regroupent des services au public qui rayonnent, que ce soit en milieu rural autour de Bapaume, Aubigny-en-Artois ou le long de l'axe Arras-Douai.

Un certain nombre de pôles de proximité rayonnent localement dans des secteurs plus ruraux. C'est le cas, notamment, de Marquion, de Pas-en-Artois, de Croisilles et d'Avesnes-le-Comte. Ces communes sont peu denses mais leur localisation dans des zones rurales peu dotées en services explique leur rayonnement.

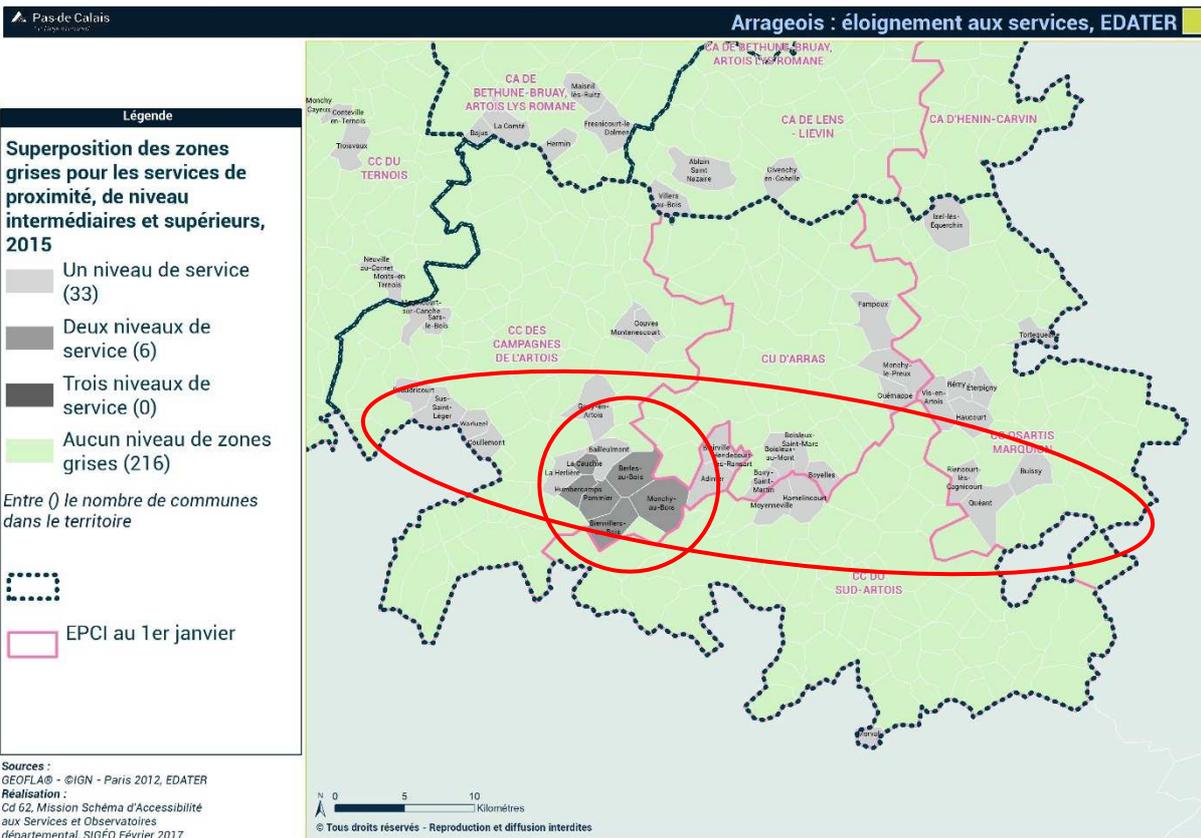


D'une manière générale, **l'Arrageois est plutôt bien doté par les équipements et les services au public, notamment dans les différents pôles du territoire et en particulier à Arras.**

Une zone grise, où la densité de services de proximité est faible et où la population est éloignée des autres pôles est toutefois présente. Cette zone s'étend de l'ouest des Campagnes de l'Artois au sud d'Osartis-Marquion, en passant par la frange sud de la Communauté urbaine d'Arras.

Le secteur autour de Monchy-au-Bois fait partie des secteurs les plus déficitaires du Pas-de-Calais car il cumule des problématiques d'éloignement par rapport aux services de proximité et intermédiaires.

En ce qui concerne plus particulièrement les services publics, ce secteur est celui où le temps d'accès est le plus long du département pour se rendre dans une mairie équipée du dispositif spécifique aux cartes d'identité à compter d'avril 2017 (plus de 20 minutes en moyenne).



S'agissant du numérique, des **disparités territoriales existent en couverture haut-débit, y compris en milieu urbain**. Grâce aux programmes développés par les intercommunalités, certains territoires ruraux bénéficient d'un débit Internet élevé (dans le Sud-Artois, dans la région d'Habarcq...), alors que dans des secteurs de la Communauté urbaine d'Arras pourtant denses, le débit est très faible (ex : à Dainville).

Dans les zones d'initiative publique, le déploiement de la fibre sera réalisé entre 2018 et 2022. Pour la Communauté urbaine, en zone d'initiative privée, c'est l'opérateur Orange qui déploiera le service.



### La situation des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville

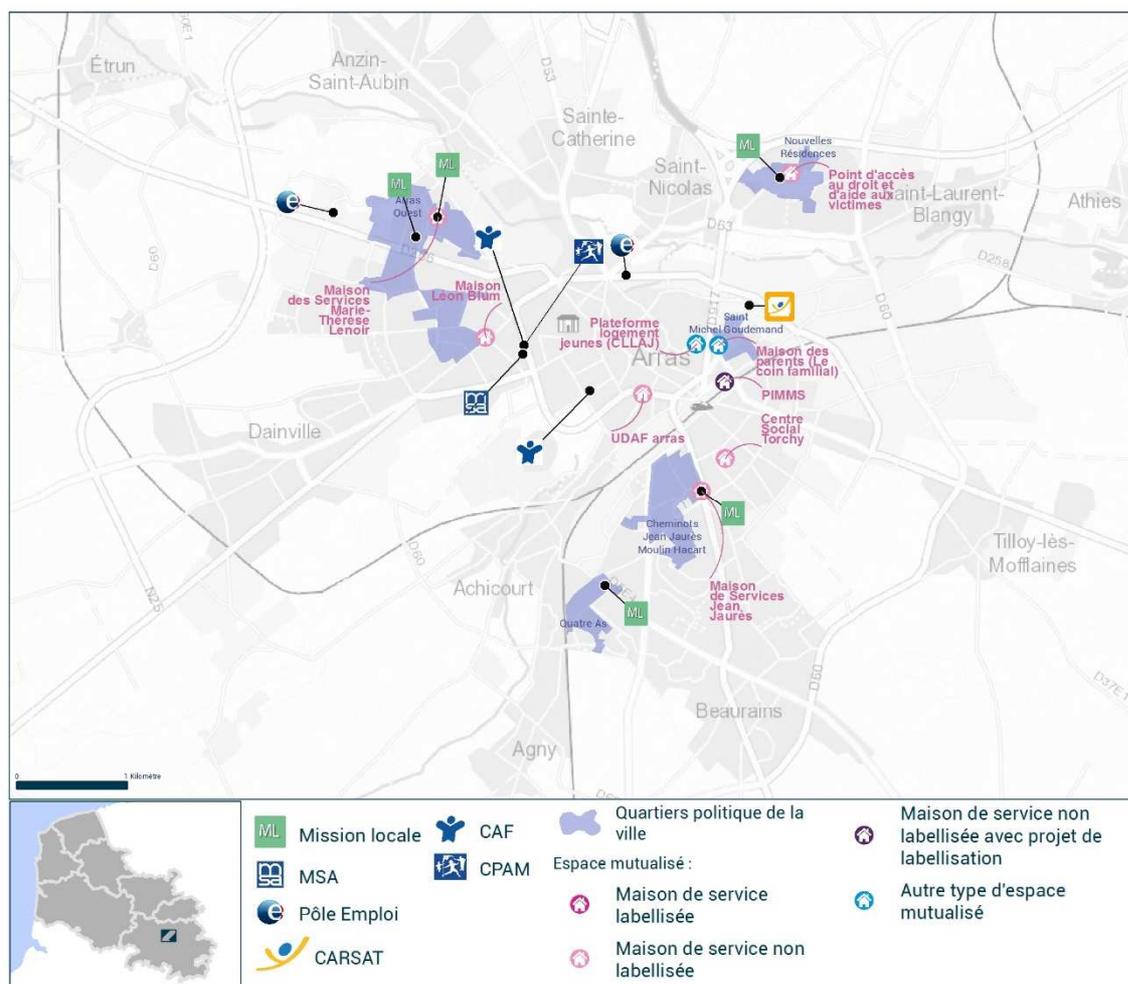
Dans l'Arrageois, les **quartiers prioritaires sont concentrés dans le cœur urbain de l'agglomération d'Arras**. 5 quartiers dans 4 communes sont inscrits dans le contrat de ville de la Communauté urbaine d'Arras : les 4AS (Achicourt), quartier ouest, Saint-Michel Goudemand (Arras), Cheminots-Jean Jaurès-Moulin Haccart (à cheval sur Arras et Achicourt) et le quartier des nouvelles résidences à Saint-Laurent-Blangy – Saint-Nicolas.

Ces quartiers concernent plus de 13 000 habitants, dont près de 30% sont âgés de moins de 18 ans, 24% sont des familles monoparentales et des niveaux de formation plus faible que dans le reste du territoire...

L'accompagnement des parcours individuels en termes d'emploi, d'éducation, de santé, l'amélioration de cadre de vie et l'égalité des chances sont les principales orientations du Contrat de Ville de la Communauté Urbaine d'Arras. C'est dans ce dernier item que l'amélioration de l'accès aux services fait partie des objectifs transversaux, en particulier

l'accès aux services publics, aux droits, à la culture, à l'outil informatique, à la pratique sportive.

L'offre de services étant très concentrée sur Arras, **les quartiers prioritaires sont globalement peu dotés**. La présence d'espaces mutualisés de services au public, comme la maison de services Jean Jaurès et la maison de services Marie-Thérèse Lenoir, permet de favoriser l'accès aux services publics. D'autres quartiers, comme les 4AS, Saint-Michel Goudemand sont plus éloignés des services. Ces secteurs étant relativement enclavés, le principal enjeu porte sur l'amélioration de l'accès aux services présents à l'extérieur tout en conservant une offre de proximité adaptée.



**A RETENIR :** Avec les fonctions de centralité exercées par Arras, la présence de pôles intermédiaires dans le sud et dans l'est du territoire et le maillage de proximité assuré par des communes en milieu rural, l'Arrageois bénéficie d'un bon niveau d'équipement et de services. Mais des disparités importantes sont constatées au sein du territoire. Le sud-ouest notamment, est peu doté et éloigné des pôles de services. Combiné aux problématiques de mobilité des habitants, l'accès aux services est particulièrement difficile dans ce secteur rural. En milieu urbain, l'enclavement des quartiers prioritaires par rapport à Arras pose problème pour l'accès aux services des publics en situation de précarité, généralement peu mobiles. Dans ces territoires, la couverture numérique ne permet pas toujours d'accès aux services en ligne et le risque de fracture numérique est important.

## Synthèse des enjeux d'accessibilité des services au public pour le territoire

### ► Les principaux enseignements du sondage

#### Points positifs

97% des habitants de l'Arrageois sont satisfaits de vivre dans le Pas-de-Calais. Taux de satisfaction le plus élevé du département (90% en moyenne).

La satisfaction vis-à-vis des services de proximité est plus élevée sur le territoire que dans le département: 88% de satisfaction contre 85%.

Des services mieux évalués que dans le reste du département en matière de santé, numérique, services administratifs, solidarité et enfance-famille.

Les services familiaux (crèches, halte-garderie...) vus comme en amélioration, ainsi que les commerces de proximité, les services culturels et sportifs.

#### Axes d'amélioration

Les transports en commun sont jugés moins satisfaisants dans l'Arrageois, tout en étant plus fréquemment utilisés.

Une satisfaction plus faible que dans le reste du département pour les services bancaires et postaux.

Un sentiment de dégradation des services de santé de proximité plus fort que pour le reste du département (68% contre 49%) et des services de l'emploi (67% contre 43%).

Les problèmes liés à la connexion internet davantage évoqués dans l'Arrageois : près de 21% des habitants ne sont pas abonnés à Internet (13% en moyenne) et 15% rencontrent des difficultés de débit (12% dans le reste du département). Les services en ligne sont toutefois plus utilisés (39% contre 37%).

### ► Les services prioritaires

#### 1. La mobilité

Les disparités territoriales (secteurs éloignés ou enclavés, offre de transport en commun limitée) et sociales (personnes non motorisées) entraînent des problèmes de mobilité importants dans l'Arrageois. La mise en place d'un taxi solidaire dans l'ancienne Communauté de communes des Deux-Sources et d'un service de transport à la demande au sein de la Communauté urbaine, l'aménagement de la Voie Verte entre Dainville et Saully ou encore le projet global sur la mobilité mené dans la Communauté de communes du Sud-Artois permettent d'améliorer la mobilité de certains publics. En parallèle, la forte dépendance à la voiture individuelle, la convergence des réseaux et la concentration des services provoquent des congestions routières d'Arras aux heures de pointe.

➔ Enjeu de développement de services de transport dans les zones éloignées.

➔ Enjeu d'amélioration de l'accès à l'agglomération arrageoise (covoiturage).

## 2. Les services publics, de solidarité, de logement et d'emploi

Avec le rôle de chef-lieu d'Arras et les fonctions de centralité exercées par les différents pôles, l'offre de services publics, de solidarité, de logement et de l'emploi est importante. Plusieurs espaces mutualisés communaux ou intercommunaux permettent d'améliorer l'accès et de coordonner les services au public. L'enjeu du renforcement de cette offre en lien avec les points de proximité (CCAS, mairies...) est important pour garantir un bon niveau de service. Le programme de formation des personnels d'accueil développé par la MDS au sein de la Communauté urbaine, qui envisage de créer un CIAS, est une initiative à poursuivre en lien avec le projet de « WikiSol62 ». En parallèle, dans les Campagnes de l'Artois, territoire en recomposition, la question du maillage de proximité se pose, d'autant plus que ce secteur est particulièrement éloigné de certains services (cartes d'identité, offre de transport...) et la population peu mobile.

L'amélioration de l'accès à l'emploi avec l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe et de l'accompagnement à la précarité énergétique des logements sont également des enjeux importants.

- ➔ Enjeu du premier accueil social inconditionnel de proximité et de guichet intégré pour améliorer l'accès à l'information et aux droits et la lisibilité de l'offre.
- ➔ Enjeu de renforcement du maillage de proximité dans certains secteurs (Campagnes de l'Artois, certains quartiers prioritaires...).

## 3. Le numérique

Des inégalités territoriales existent dans le domaine du numérique, en particulier en milieu urbain. Le Sud-Artois, territoire rural bien couvert par le débit Internet, développe un important projet innovant autour des usages pour améliorer l'accès aux services.

- ➔ Enjeu de réduction des inégalités territoriales en matière de numérique.
- ➔ Enjeu d'accompagnement aux usages du numérique.

## 4. La santé

L'Arrageois est plutôt bien doté en offre de santé. Territoire attractif sur le plan résidentiel, il semble moins souffrir de la diminution du nombre de médecins. Toutefois, il est identifié comme zone fragile selon l'ARS (à l'exception des agglomérations arrageoise et bapalmoise), voire en difficulté dans les secteurs de Bertincourt et d'Avesnes-le-Comte où le recours aux soins est souvent tardif. Le vieillissement des professionnels de santé est la principale problématique. Les projets de maisons de santé pluridisciplinaires dans les territoires permettront d'anticiper et de prévenir ces difficultés attendues d'ici 5 ans.

- ➔ Enjeu d'anticipation des départs en retraite des médecins

## Autres thèmes

### - L'éducation

Dans sa partie rurale du territoire, les écoles sont majoritairement organisées en regroupements pédagogiques intercommunaux. Ceux-ci sont parfois concentrés en un seul site, soit à l'initiative des communes qui composent le RPI, soit à l'initiative d'un EPCI. Dans le département, l'ancienne Communauté de communes des Deux-Sources est le seul EPCI ayant initié un projet de pôle d'enseignement.

➔ Enjeu de conforter un maillage de l'offre scolaire co-construit à partir des dynamiques locales.

### - Les commerces de proximité

L'offre de commerces très dense dans l'agglomération arrageoise mais d'autres secteurs plus ruraux connaissent des fermetures de petits commerces alimentaires qui entraînent parfois des déficits comme dans le sud-ouest d'Osartis-Marquion.

➔ Enjeu de renforcer l'offre de commerces de proximité dans les secteurs déficitaires.

### - Les services de culture, sport et loisirs

L'Arrageois bénéficie d'un bon niveau d'équipements sportifs et culturels de gamme supérieure mais aussi de proximité. La médiation est un enjeu important. De même, le développement de l'offre de loisirs contribue à améliorer l'attractivité territoriale.

➔ Enjeu de médiation de proximité et de développement de l'offre de loisirs

# L'accessibilité des services au public :

## Territoire de LENS-HENIN

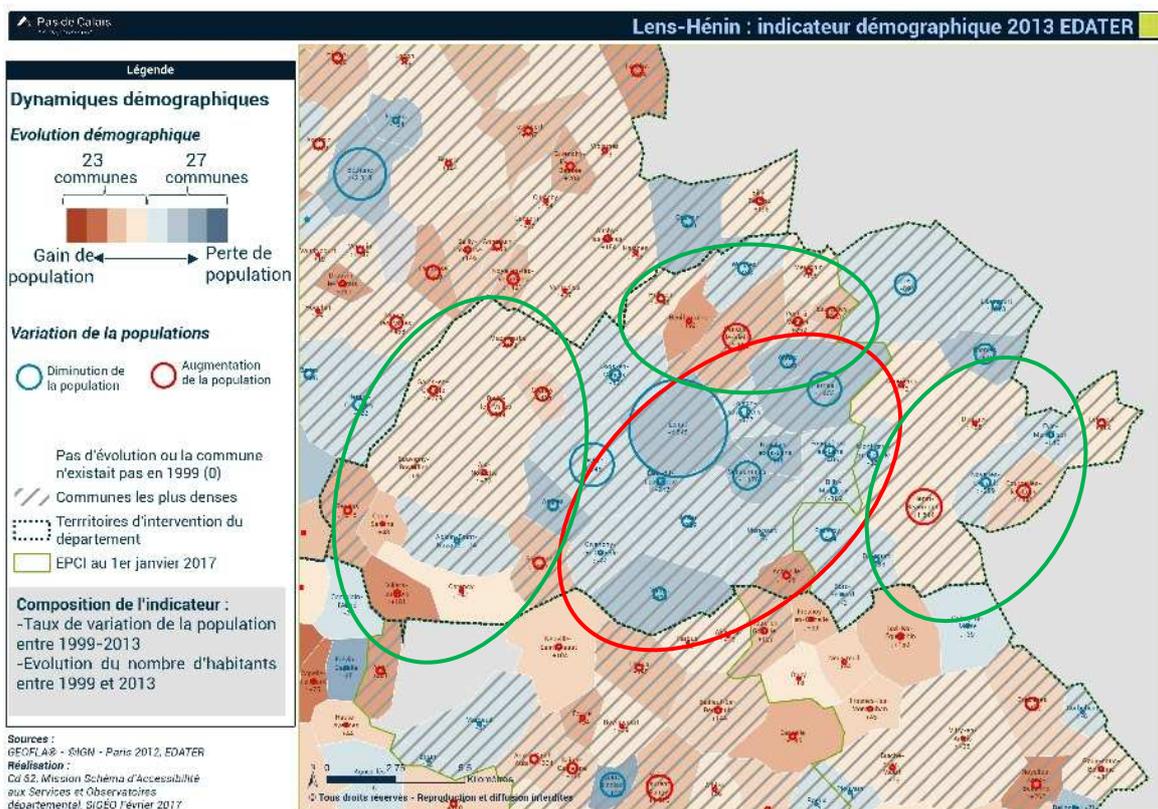
Le territoire de Lens-Hénin compte 50 communes réparties dans les Communautés d'agglomérations de Lens-Liévin à l'ouest et d'Hénin-Carvin à l'est. Situé au cœur du bassin minier, il bénéficie d'une situation géographique privilégiée entre Arras et Lille.

Avec plus de 360 000 habitants (plus de 25% de la population départementale, soit le 1<sup>er</sup> territoire en nombre d'habitants), c'est un territoire dense et fortement urbanisé, caractérisé par son passé industriel minier. Le tissu urbain quasiment continu se compose d'une conurbation de villes moyennes organisées autour de plusieurs pôles de services, en particulier Lens-Liévin et Hénin-Carvin, d'un secteur périurbain qui compte un habitat minier important et d'une zone moins dense à l'ouest, les « Collines de l'Artois », qui tranche avec la zone urbaine.

### Analyse des facteurs de la demande (besoins en services et capacités d'accès)

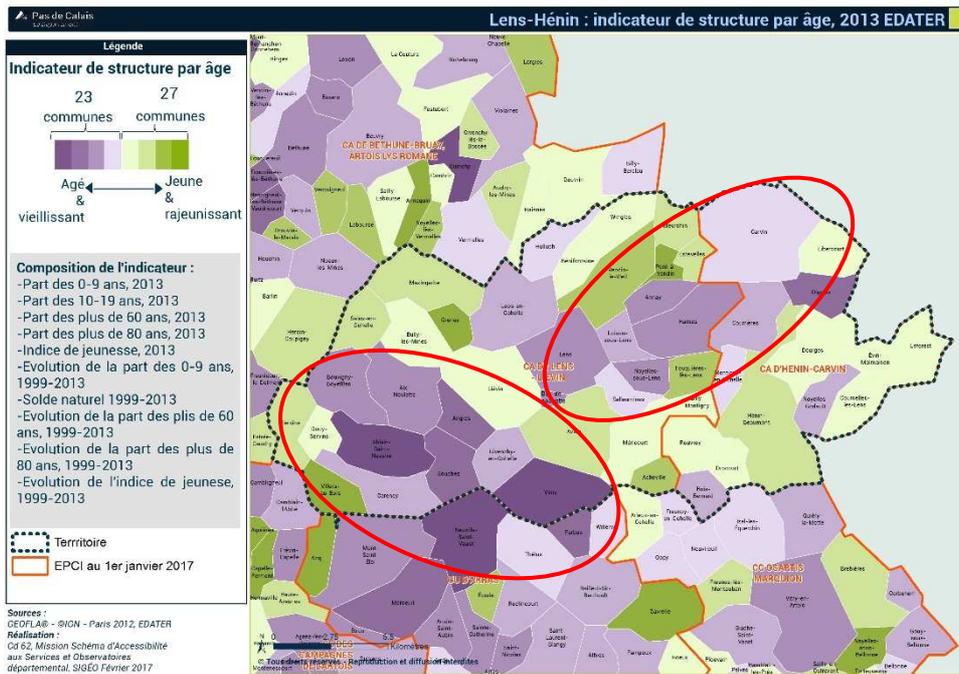
Sur le **plan démographique**, le territoire de Lens-Hénin a une relative stabilité du nombre d'habitants. Toutefois, le territoire présente des dynamiques contrastées même entre villes centre. Globalement, la partie centrale du territoire connaît une baisse du nombre d'habitants comme les principaux pôles de services du Pas-de-Calais (la situation démographique de certaines villes a évolué positivement plus récemment). Le manque d'attractivité résidentielle explique en partie ce solde migratoire négatif.

A l'inverse, la périphérie du territoire bénéficie d'une croissance démographique positive, en particulier au nord, secteur périurbain soumis au desserrement résidentiel de l'agglomération lilloise, ainsi qu'à l'ouest, zone plus rurale et au cadre de vie privilégié.

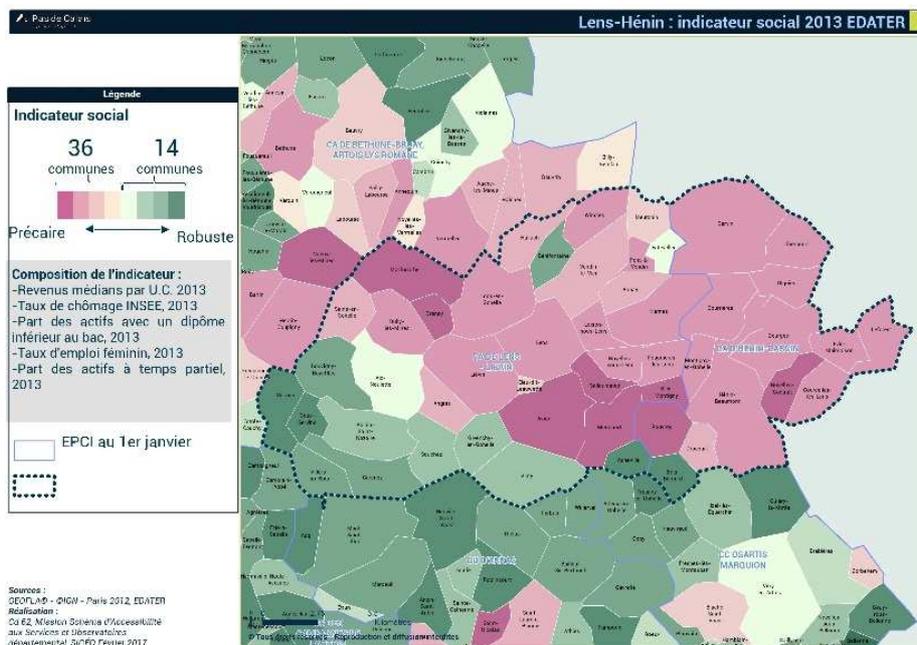


En ce qui concerne la **structure par âge**, le territoire de Lens-Hénin est l'un des plus jeunes du Pas-de-Calais. Son indice de jeunesse est supérieur à la moyenne départementale (128 contre 120 en 2012). Mais il connaît un vieillissement croissant (l'indice de vieillissement a augmenté de 8,1% et l'indice de jeunesse a diminué de 15% entre 2007 et 2012).

A une échelle plus fine, il présente différentes tendances. Les principales communes urbaines entre Lens et Oignies, et surtout la partie correspondant aux Collines de l'Artois sont des espaces âgés et vieillissants. En revanche, les secteurs périurbains, plus attractifs sur le plan résidentiel, sont plus jeunes et poursuivent une dynamique de rajeunissement de la population.

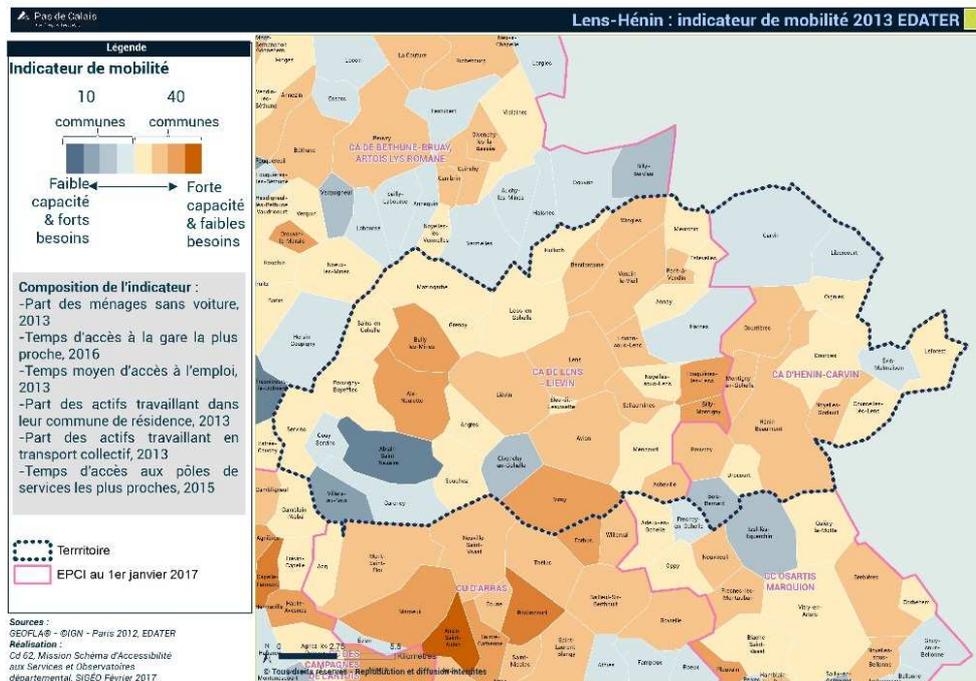


La population du territoire de Lens-Hénin présente d'importantes **problématiques sociales**. Par exemple, c'est le territoire où la part des familles monoparentales est la plus importante du département et l'indice de développement humain le plus bas. Le cœur urbain des agglomérations concentre une trentaine de quartiers prioritaires, dont certaines anciennes cités minières, dans plus de la moitié des communes du territoire. Cette précarité sociale se combine avec des problématiques sanitaires préoccupantes. Seule la partie sud-ouest, correspondant aux Collines de l'Artois, présente un indicateur social plus élevé.



Le **potentiel de mobilité** des habitants de Lens-Hénin paraît très important. En effet, le territoire bénéficie d'une offre de transport structurée avec la présence de grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, et des services de transport en commun du SMT Artois-Gohelle (Tadao). Le secteur des Collines de l'Artois est toutefois plus éloigné des services.

Malgré cette offre de transport, le territoire souffre d'un **manque de mobilité de sa population**. D'importants **freins psychologiques** à l'utilisation des transports en commun sont constatés chez certains publics, en particulier les personnes en situation de précarité sociale, mais également les jeunes. Cette problématique se rencontre le plus souvent dans les quartiers prioritaires où la population est déjà peu mobile (faible motorisation) et constituent souvent des freins à l'emploi.



**A RETENIR** Compte tenu des caractéristiques du territoire, les besoins en termes d'offre de services portent sur des services à la fois en direction des personnes âgées mais aussi des jeunes. Sur une partie du territoire, les besoins d'accompagnement des populations en matière de développement social, d'accès aux droits et aux services publics sont conséquents. L'accompagnement à la mobilité au sens large (pas uniquement physique mais aussi psychologique) et le renforcement de la capacité à se déplacer de manière autonome sont des enjeux importants, de même que la médiation pour favoriser l'accès à la culture et au sport.

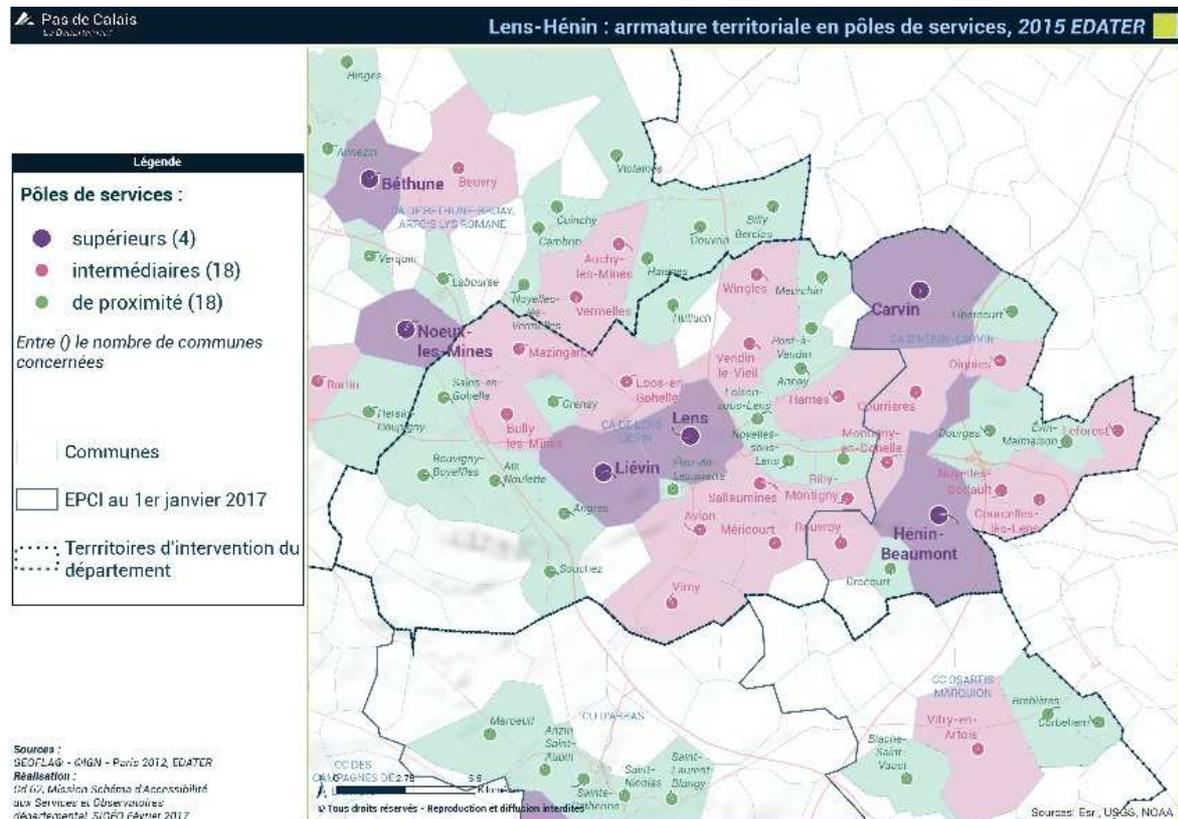
## Identification de l'offre de services

L'armature territoriale de Lens-Hénin montre l'existence d'une offre dense et d'une continuité de nombreux pôles de services. Ce profil de territoire multi-polarisé est une caractéristique du bassin minier.

Les communes de Lens, Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin constituent des pôles supérieurs avec une armature commerciale dense, en particulier sur le secteur d'Hénin-Noyelles-Godault qui accueille une zone industrielle et commerciale de rayonnement régional. Cette zone concentre une offre très importante en commerces de tous types et l'arrêt de bus qui

la dessert enregistre d'ailleurs le plus de montées et de descentes dans le territoire. Il est à noter que dans ces zones dont l'extension se poursuit, les supermarchés « hard-discount » remplacent souvent les épiceries et autres petits commerces alimentaires de proximité (boulangeries, boucheries...).

Le reste du territoire se compose de pôles intermédiaires ou de proximité, à l'exception des Collines de l'Artois qui bénéficient toutefois de la proximité d'autres pôles qui rayonnent dans le bassin de vie.

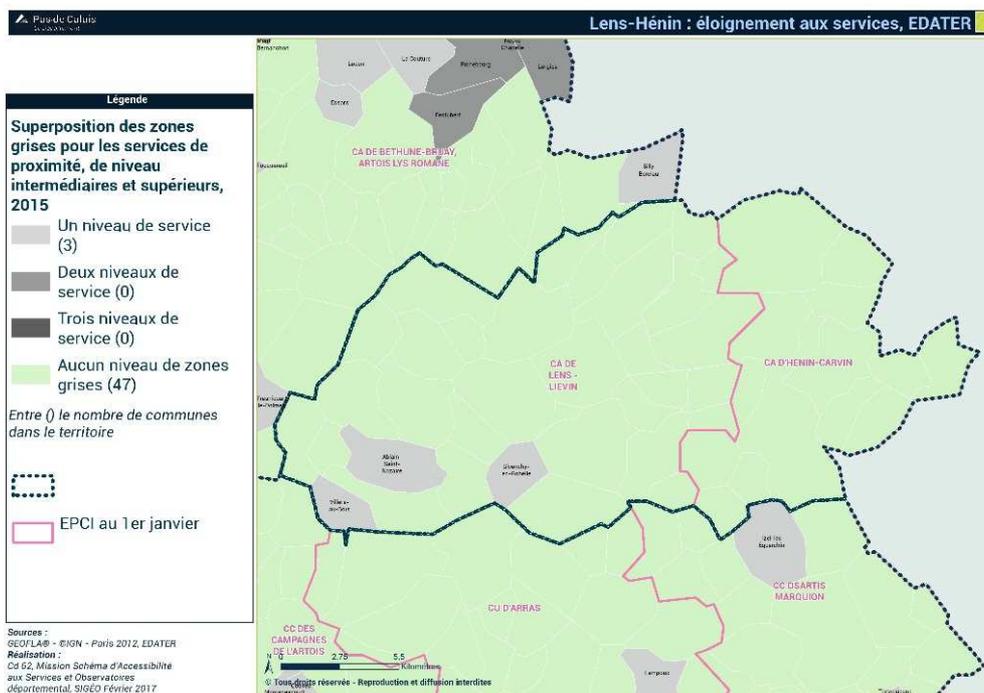


Plus globalement, s'agissant des services au public, leur présence est importante dans le territoire, en particulier sur le secteur de Lens-Liévin (la partie d'Hénin-Carvin compte moins de services, par exemple, il n'y a pas de centres sociaux labellisés dans cette agglomération).

En matière culturelle notamment, l'offre a été fortement développée ces dernières années.

Toutefois, la présence physique de certains services publics diminue au profit de regroupements, tant du côté de Lens-Liévin que d'Hénin-Carvin (commissariats, agences Pôle emploi, trésoreries, bureaux de poste...), de même que l'amplitude horaire pour l'accueil de public. Des tensions autour du maintien de certains services ont pu être relevées.

Avec cette forte concentration de services, aucune zone grise de services n'est à déplorer sur le territoire. A la marge, seules quelques communes situées aux franges sud-ouest de l'agglomération de Lens-Liévin sont plus éloignées des services de proximité.



Concernant la couverture numérique, la totalité du territoire bénéficiera de la fibre en 2022 (zone d’initiative privée d’Orange). Ce déploiement permettra de résorber les quelques inégalités de débit constatées aujourd’hui.

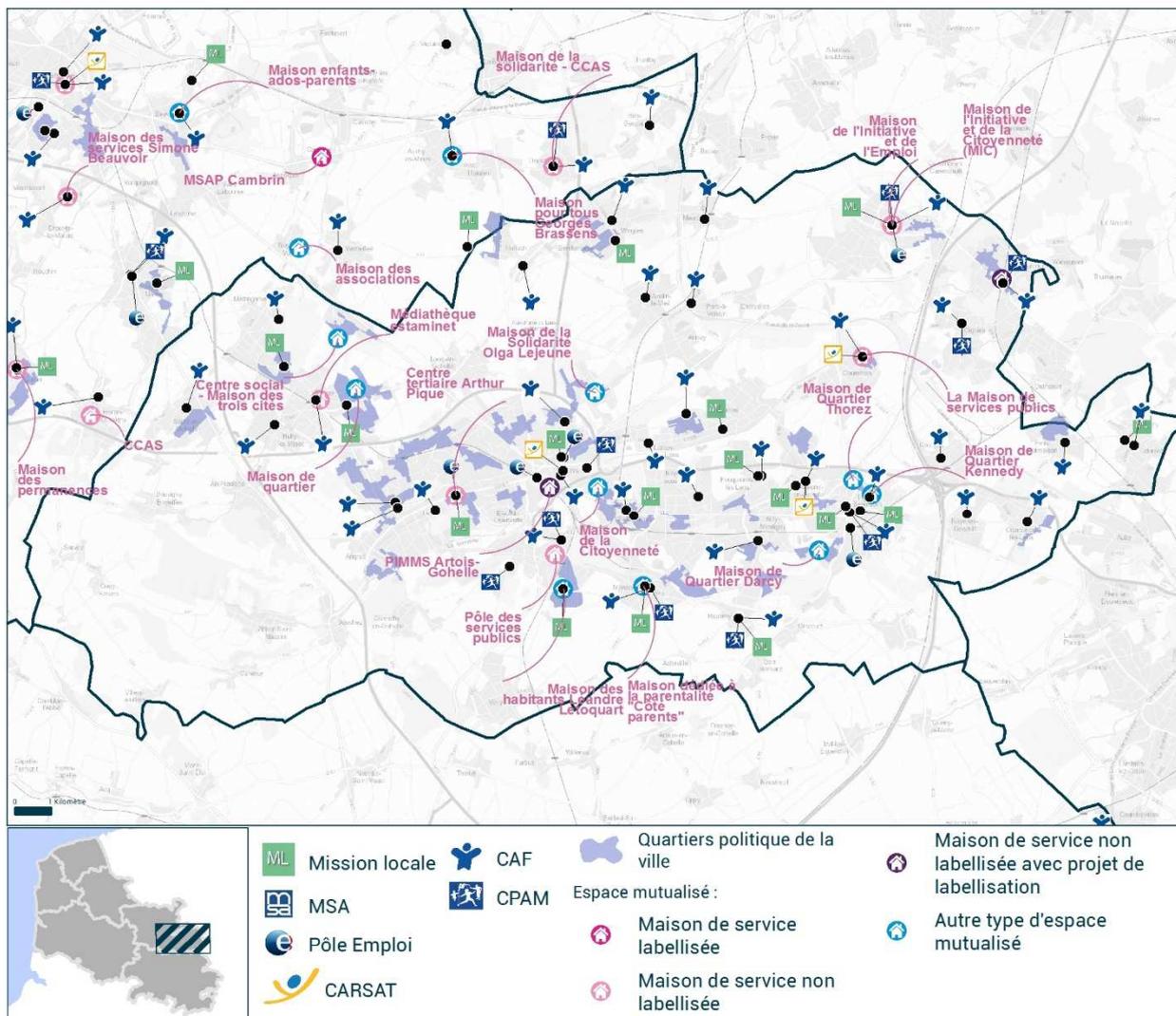


### La situation des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville

33 quartiers du territoire de Lens-Hénin, répartis dans 27 communes (sur 50 communes au total), sont inscrits dans la géographie prioritaire et couverts par les deux contrats de ville gérés par les Communautés d’agglomérations. **Près de 73 000 habitants sont concernés** : 56 000 dans le secteur de Lens-Liévin et 17 000 dans le secteur d’Hénin-Carvin, soit 20% de la population du territoire.

L’accessibilité aux services est un enjeu transversal dans les deux contrats de ville : l’accès à l’emploi, l’accompagnement à la mobilité, l’accès au logement, l’accès aux droits, l’accès aux soins, l’accès à l’éducation, l’accès au sport et à la culture sont des objectifs prioritaires.

Parmi les quartiers prioritaires, certains sont moins bien dotés par les services au public (Cf. carte ci-après). C’est le cas, en particulier, de la cité Camus (Angres), du quartier du 12-14 (Lens) et de la Plaine du 7 (Montigny-en-Gohelle, Courrières, Fouquières-lès-Lens), qui ne comptent aucun espace mutualisé de services ni permanences d’opérateurs nationaux dans le quartier ou à proximité directe. Seuls des points d’accueil de permanences du Département y sont présents.



**A RETENIR** Le territoire de Lens-Hénin bénéficie globalement d'une forte présence de services. L'enjeu de maintien de l'offre est important, suite aux logiques de regroupements ou de disparitions de certains services et de dématérialisation des démarches administratives. De même, compte tenu du profil de la population et des besoins réels d'accompagnement de certains publics pour l'accès aux services, l'enjeu de médiation et d'amélioration de la coordination des « producteurs de services » est majeur.

## Synthèse des enjeux d'accessibilité des services au public pour le territoire

### ► Les principaux enseignements du sondage

#### Points positifs

- 93% des habitants de Lens-Hénin sont satisfaits de vivre dans le Pas-de-Calais (90% en moyenne dans le département).
- La satisfaction vis-à-vis des services de proximité est équivalent à la moyenne départementale: 86,2% de satisfaction contre 85%.
- Des services mieux évalués que dans le reste du département en matière de santé, numérique, culture, jeunesse et enfance-famille.
- Les équipements culturels et les médiathèques, ainsi que les activités jeunesse sont vus comme en nette amélioration (plus qu'en moyenne dans le Pas-de-Calais).

#### Axes d'amélioration

- Une satisfaction plus faible que dans le reste du département pour les services suivants : commerces de proximité, services administratifs (opérateurs nationaux), services pour les personnes âgées ou handicapées.
- Les transports en commun sont jugés moins satisfaisants mais ils sont moins utilisés que dans le reste du département.
- Un sentiment de dégradation des services hospitaliers plus fort que pour le reste du département (60% contre 45%) et des services des opérateurs nationaux (38% contre 32%).
- Services en ligne : une utilisation d'Internet moins fréquente que dans le département (33% contre 37%), l'usage du téléphone est plus fréquent (35% contre 30%). Le principal frein est la difficulté à se servir d'Internet (18% contre 13%).

## ► Les services prioritaires

### 1. La mobilité

La population est peu mobile malgré une offre de transport plutôt dense. D'importants freins psychologiques liés à l'utilisation des transports en commun sont constatés, en particulier dans les quartiers prioritaires avec des conséquences sur les recherches d'emplois. Des initiatives locales sont développées pour favoriser les usages, comme les actions de médiation mises en œuvre par le PIMMS Artois-Gohelle et TADAO en direction des publics en situation de précarité.

→ Enjeu d'apprentissage de l'usage des transports en commun de manière autonome

### 2. Le numérique

Malgré une couverture en débit Internet globalement élevée et la présence de nombreux points d'accès au numérique qui proposent des initiations aux usages du numérique (espaces publics numériques communaux dans la CALL, médiathèques de la CAHC), certains publics sont éloignés de l'outil informatique. Avec la dématérialisation des services et les dossiers administratifs en ligne qui s'accélèrent, le risque de « fracture numérique » est important.

→ Enjeu d'accompagnement à la prise en main des outils informatiques.

→ Réflexion sur les usages des espaces numériques pour faciliter les démarches en lignes

### 3. La santé

La population présente d'importantes problématiques sanitaires. Le non-recours ou le recours tardif aux soins aggrave cette situation. S'agissant plus particulièrement de la santé mentale, l'offre de service existe, des contrats locaux de santé mentale sont signés avec les agglomérations mais la problématique de prise en charge des publics persiste (délais d'attente). En parallèle, les médecins qui partent à la retraite ont des difficultés à être remplacés, y compris dans le cœur urbain des agglomérations et les quartiers prioritaires. De même, le territoire bénéficie de la présence des centres de soins de la CARMI. Mais leur ouverture au régime général n'est pas toujours connue et à terme, le redéploiement du réseau pourra faire évoluer l'offre de soins dans le territoire.

→ Enjeu d'accès aux soins, de prévention et d'éducation à la santé.

→ Enjeu de coordination de la prise en charge en santé mentale.

→ Enjeu d'attractivité territoriale vis-à-vis des médecins libéraux.

#### 4. Les services publics, de solidarité, de logement et de l'emploi

Globalement, l'offre de services publics, de solidarité, de logement et de l'emploi est dense dans le territoire. Mais parfois la faible coordination des acteurs, la dispersion de l'information peut diminuer la lisibilité et la compréhension de l'offre. En matière de logement plus particulièrement, une demande forte d'accompagnement à la précarité énergétique est constatée.

De même, les problématiques sociales importantes combinées à la diminution de la présence physique de certains services, y compris dans les quartiers prioritaires, rendent nécessaire le maintien d'un premier accueil social inconditionnel de proximité.

- ➔ Enjeu de coordination, de déssectorisation des services dans une logique de parcours global de l'utilisateur (guichet intégré).
- ➔ Enjeu d'information, d'orientation, de médiation et d'accès aux droits.

#### 5. Les services de la culture, du sport et de loisirs

Le développement de l'offre sportive, de loisirs et surtout culturelle a été importante et se poursuit. Le territoire bénéficie d'un bon niveau d'équipements avec des structures à rayonnement régional ou national mais aussi avec le développement d'une offre de proximité (les médiathèques).

Pourtant, les habitants ne s'en emparent pas forcément et certains publics sont très éloignés des pratiques culturelles et sportives, ce qui nécessite la mise en place de médiations adaptées.

De même, de grands espaces de loisirs ont été aménagés dans le cadre de la Chaîne des Parcs. Leur mise en lien avec les espaces naturels permettra d'améliorer le cadre de vie et de favoriser l'accès aux pratiques libres.

- ➔ Enjeu de médiation de proximité pour favoriser l'accès à la culture et au sport.
- ➔ Enjeu de valorisation des espaces naturels et de loisirs

# L'accessibilité des services au public :

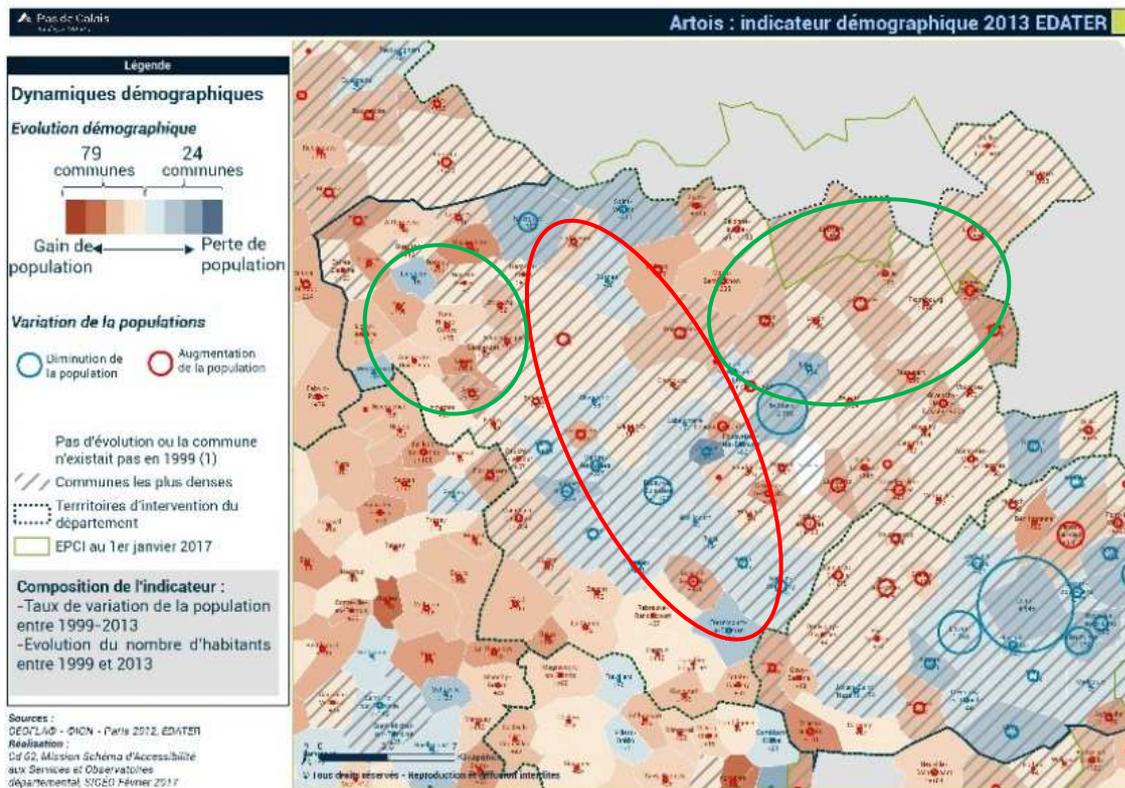
## Territoire de l'ARTOIS

L'Artois est un territoire vaste qui présente un profil varié, avec des secteurs urbains, périurbains et ruraux. Faisant partie du Bassin minier, il est situé aux portes de la métropole Lilloise. Il accueille au total plus de 290 000 habitants, soit 20% de la population départementale (2<sup>ème</sup> territoire le plus peuplé du Pas-de-Calais). Il réunit 104 communes, dont 60% qui comptent moins de 2000 habitants (en 2014). L'Artois se compose de deux intercommunalités : la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Artois-Lys Romane (issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'Artois Comm et des Communautés de communes Artois-Lys et Artois-Flandres) et la Communauté de communes Flandre-Lys, à cheval sur le Pas-de-Calais et le Nord où son siège est situé (à La Gorgue).

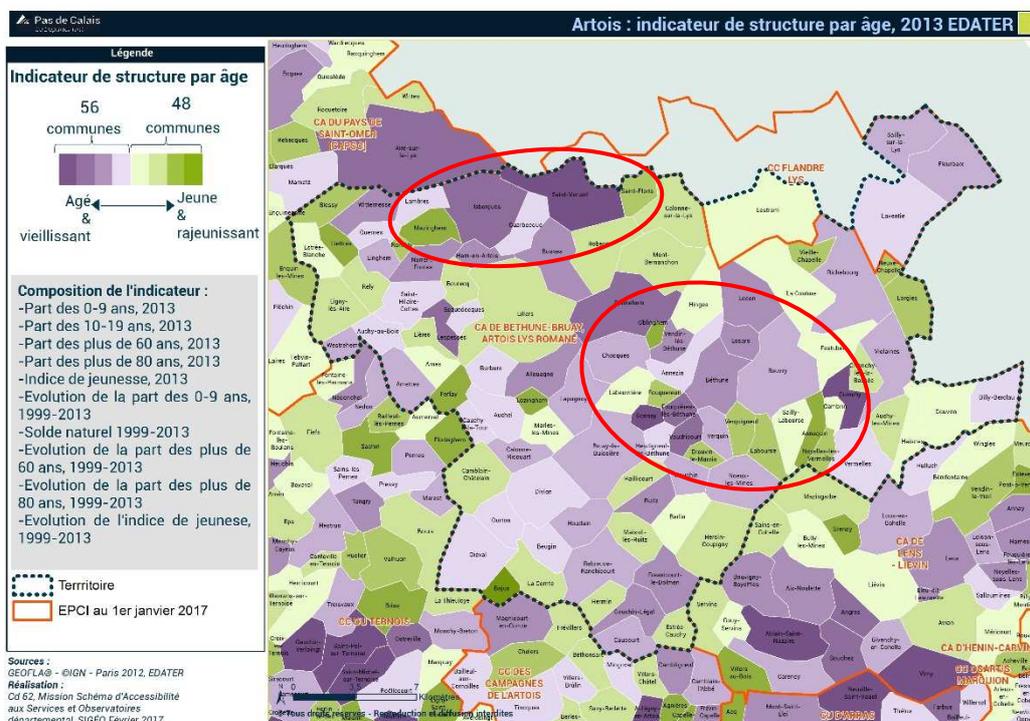
A ce profil rural s'adjoint un vaste ensemble urbain, principalement centré autour d'anciennes communes minières et industrielles (« arc minier »). Il s'organise autour de plusieurs pôles, notamment le duo formé par Béthune et Bruay-la-Buissière, ainsi que d'autres communes qui rayonnent plus localement comme Noeux-les-Mines, Lillers, Isbergues ou encore Aire-sur-la-Lys (située dans l'Audomarois). Cette diversité engendre de fortes disparités sur le plan démographique, social et économique.

### Analyse des facteurs de la demande (besoins en services et capacités d'accès)

Le territoire de l'Artois présente une **dynamique démographique globalement stable** (+0,8% entre 2007 et 2012). Elle est positive dans les zones périphériques rurales et périurbaines, attractives sur le plan résidentiel, surtout au nord-est qui bénéficie du desserrement résidentiel de l'agglomération lilloise. Les soldes naturels et migratoires y sont positifs. En revanche, les secteurs plus urbains, correspondant au bassin minier, connaissent une diminution du nombre d'habitants due à un solde migratoire négatif. Les communes qui occupent des fonctions de centralité comme Béthune, Bruay ou Isbergues ont ainsi perdu des habitants entre 1999 et 2013.

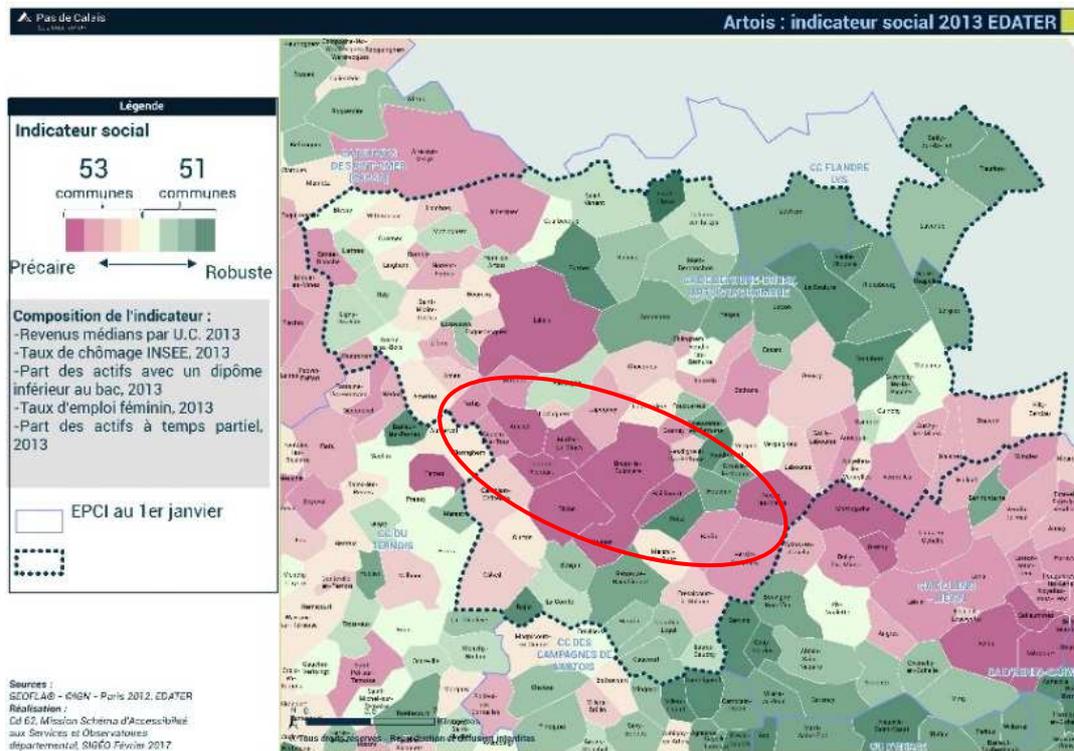


L'Artois est un territoire plutôt **âgé et vieillissant**. Son indice de vieillissement est supérieur à la moyenne départementale (85,1 contre 83,3 en 2012, soit le 3<sup>ème</sup> territoire le plus âgé du Pas-de-Calais, en augmentation de plus de 7% entre 2007 et 2012). Les secteurs urbains de Béthune-Bruay, et surtout d'Isbergues-Saint-Venant, au sud d'Aire-sur-la-Lys sont les plus âgés de l'Artois.



Les communes périurbaines et rurales, plus attractives sur le plan résidentiel, accueillent une population jeune avec une tendance au rajeunissement qui se confirme depuis 1999.

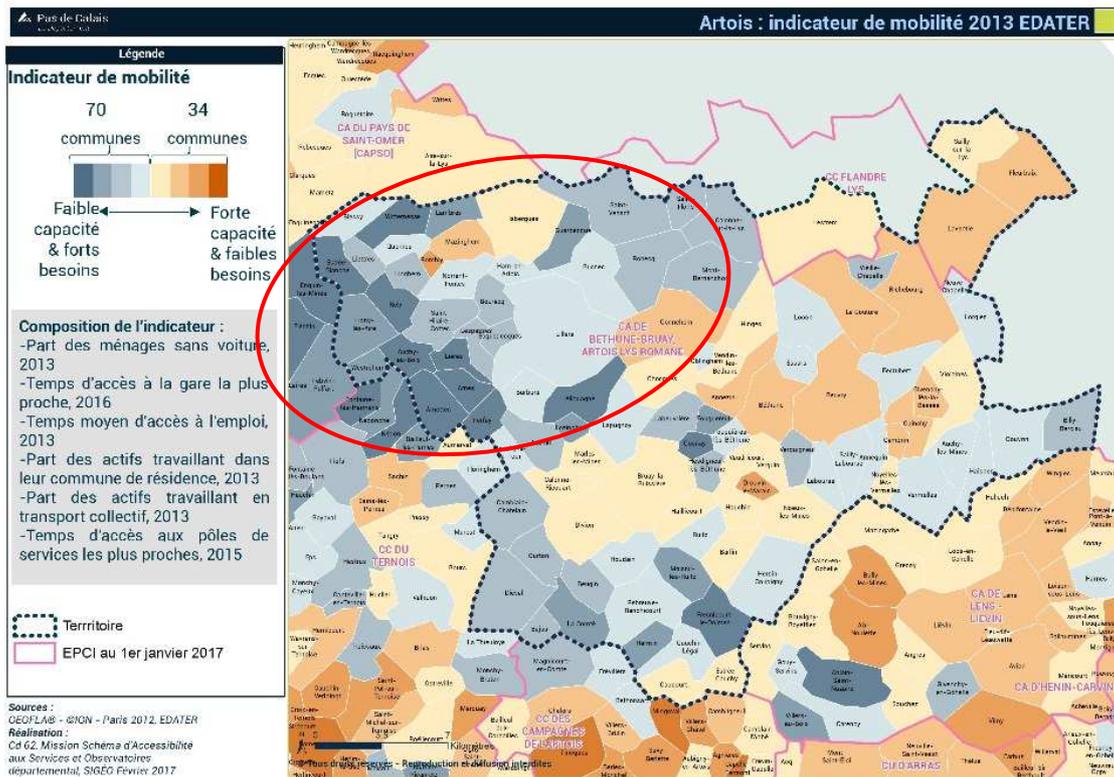
Sur le **plan social**, l'Artois présente également un **profil contrasté**. Alors que le nord-est du territoire fait partie des secteurs les plus favorisés du département, la population présente des problématiques sociales importantes autour de l'axe Lillers-Auchel-Noeux. Cette zone, essentiellement marquée par le phénomène de désindustrialisation, concentre d'ailleurs les 15 quartiers prioritaires couverts par un contrat de ville. De plus, la région d'Auchel est l'une des zones les plus fragiles en matière de santé selon l'ARS.



**En matière de mobilité, la situation est très contrastée dans le territoire.** Au nord-est, dans la zone tournée vers l'agglomération lilloise, le potentiel de mobilité des habitants est plutôt satisfaisant.

Dans le cœur urbain du territoire, les services de transport urbain du SMT Artois-Gohelle et le projet de Bus à Haut Niveau de Service permettent d'apporter une offre relativement importante. Mais d'importants freins psychologiques à l'utilisation des transports en commun sont constatés chez certains publics (les jeunes, les ménages en situation de précarité...).

En revanche, dans les secteurs situés plus au sud et au nord-ouest, la population est peu mobile. C'est la zone qui présente le moins de capacités et le plus de besoins de mobilité dans le Pas-de-Calais. Malgré la présence d'infrastructures routières, autoroutières et de gares ferroviaires, l'absence de service de transport urbain, le faible taux de motorisation et l'éloignement en temps des principaux pôles de services rendent difficile la mobilité des habitants dans ce secteur.



**A RETENIR :** L'Artois présente un profil et des dynamiques de population très variées. Pour les publics vieillissants et dans certains secteurs, l'enjeu d'accompagnement social et d'adaptation des services est important. Les problématiques importantes de mobilité, que ce soit sur le plan de l'offre de transport en commun, ou sur le plan psychologique lié aux usages, accentuent les besoins de certains publics pour accéder aux services. En parallèle, dans les parties plus jeunes et attractives sur le plan résidentiel, l'enjeu de maintien d'un niveau de service est important.

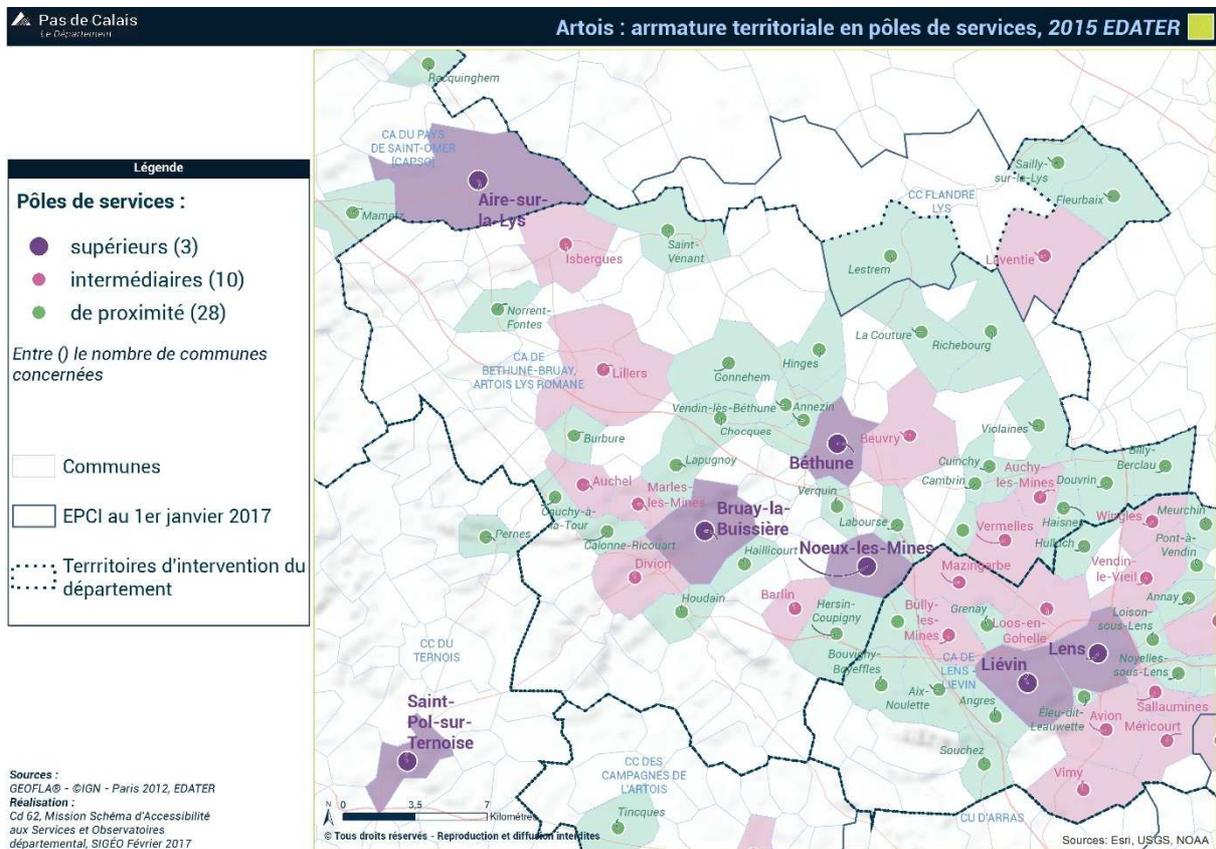
## Identification de l'offre de services

L'Artois est un territoire multipolarisé qui ne s'organise pas autour d'un pôle unique mais qui s'appuie sur **un maillage très diversifié**.

L'offre de services se concentre essentiellement dans les pôles supérieurs de Béthune-Bruay et Noeux-les-Mines. Ces communes regroupent de nombreux services au public qui rayonnent. En parallèle, l'arc minier qui s'étend d'Auchel à Billy-Berclau concentre un certain nombre de pôles locaux. Le développement des zones commerciales ces dernières années a certes permis d'y améliorer l'offre mais engendre aujourd'hui de nombreuses fermetures de commerces de proximité, d'épiceries dans les centres-bourgs, y compris dans les communes de taille importante comme à Bruay-la-Buissière.

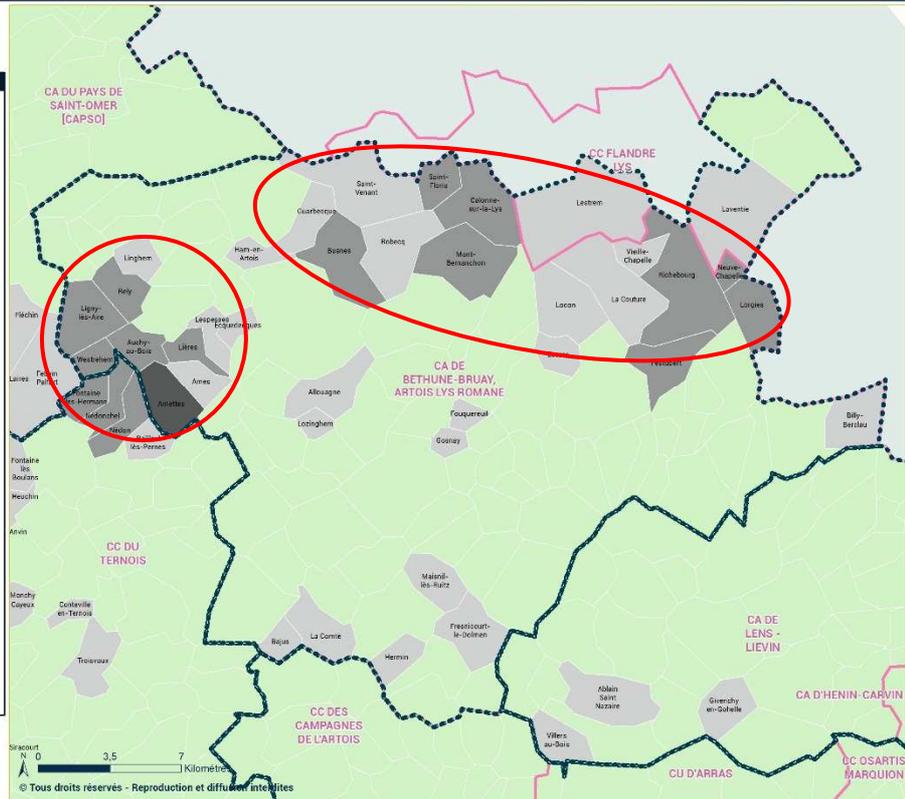
Plus au nord, Lillers et Isbergues constituent des pôles intermédiaires qui rayonnent dans les communes rurales. Néanmoins, ce secteur connaît des tensions sur le maintien de certains

services au public (trésorerie d'Isbergues, boulangeries, boucheries...). La proximité d'Aire-sur-la-Lys (territoire de l'Audomarois), qui exerce des fonctions de centralité sur le nord de l'Artois, permet d'offrir un certain niveau de service.



Compte tenu de la diversité territoriale et de la multipolarité de l'Artois, deux secteurs sont plus éloignés des services. La région rurale située à l'ouest de Lillers, aux franges avec le Ternois et l'Audomarois, est la zone qui cumule le plus de problématiques d'éloignement aux pôles de proximité, intermédiaires et supérieurs dans le Pas-de-Calais.

Le nord de l'Artois, d'Isbergues à Laventie, est également très peu doté en services. Ces secteurs correspondent aux régions où la population présente le plus de problèmes de mobilité.



Sources : GEOFLA® - ©IGN - Paris 2012, EDATER  
 Réalisation : CC 62, Mission Schéma d'Accessibilité aux Services et Observatoires départemental, SIGEO Février 2017  
 © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

S’agissant du **numérique**, de **fortes inégalités territoriales** existent en couverture haut-débit et en téléphonie mobile.

Des secteurs sont bien desservis alors que certaines zones ont un faible débit Internet. Pour la partie correspondant à la zone d’initiative privée (SFR), c’est-à-dire l’ancienne agglomération d’Artois Comm, la fibre sera installée au plus tard en 2022. Pour le reste du territoire, en zone d’initiative publique (La Fibre numérique 59/62) la montée en débit sera effectuée entre 2018 et 2021.

Concernant plus particulièrement la téléphonie mobile, des zones mal couvertes ont été constatées, sans être reconnues au niveau national car ce ne sont pas des zones blanches (sans aucune couverture).



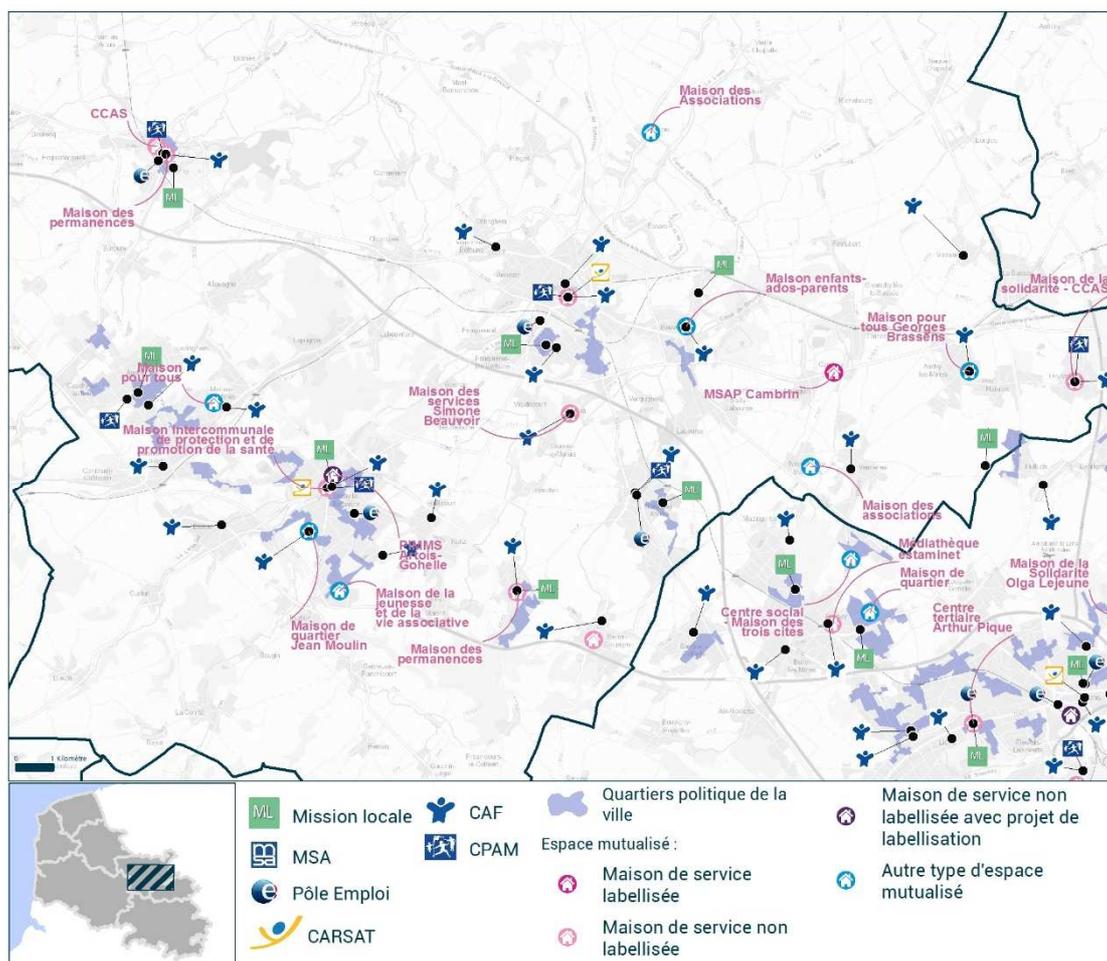
**La situation des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville**

Le contrat de ville de la Communauté d’agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane couvre 15 quartiers dans 13 communes (dont 6 nouvellement reprises dans la géographie prioritaire) et concerne 34 000 habitants.

Les quartiers prioritaires sont concentrés dans l’arc minier : sur un axe allant d’Auchel à Noeux-les-Mines, à Béthune-Bruay et aux franges de l’agglomération lensoise. La fragilité du marché de l’emploi, le décrochage scolaire et l’accès aux soins sont des problématiques importantes cumulées à la faible mobilité de la population. L’accès aux services est un enjeu transversal. Rendre les habitants acteurs de leur santé, favoriser l’accès à l’offre culturelle, sportive et de loisirs, promouvoir la mobilité, améliorer l’attractivité territoriale et renforcer l’accès à l’emploi sont des orientations majeures.

Les quartiers ne bénéficient pas toujours d'un bon maillage d'équipements de service au public même si la présence d'équipements culturels, sportifs et de loisirs est à relever. Majoritairement, les services se concentrent dans les centres-villes ou centres-bourgs, pas toujours situés à proximité directe des quartiers.

A Béthune par exemple, le sud du quartier de la rue de Lille est à près de 3 km du centre-ville. Les quelques quartiers prioritaires comme à Lillers, Noeux-les-Mines ou Bruay accueillent des services, d'agences ou de permanences d'opérateurs nationaux au sein d'espaces mutualisés comme les CCAS, les maisons de quartiers ou le PIMMS Artois-Gohelle. D'autres secteurs sont très peu dotés (Cf. carte ci-après). Les services sont localisés à l'extérieur des quartiers, à l'exception de sites qui accueillent des permanences du Département (permanences sociales, consultations d'enfants...).



**A RETENIR** L'Artois bénéficie d'une offre relativement importante de services au public. Les services sont majoritairement présents au sein des multiples pôles du territoire. Avec la diminution de la présence physique de certains services (commerces alimentaires de proximité, services publics...), l'enjeu de maintien voire de renforcement d'un maillage de services de proximité est majeur, en particulier dans les pôles en déclin (Isbergues, Lillers, Bruay...). Plus généralement, l'enjeu du premier accueil social inconditionnel de proximité est important pour améliorer l'orientation du public et favoriser la coordination des services.

De plus, compte tenu des problématiques importantes de mobilité de la population, notamment dans les quartiers prioritaires et dans les secteurs ruraux éloignés, l'accompagnement à la mobilité, à l'utilisation des transports en commun est un enjeu très important. La résorption des inégalités territoriales en matière de numérique permettra enfin d'améliorer l'accès aux services en ligne de manière homogène.

## Synthèse des enjeux d'accessibilité des services au public pour le territoire

### ► Les principaux enseignements du sondage

#### Points positifs

- 90% des habitants de l'Artois sont satisfaits de vivre dans le Pas-de-Calais (équivalent à la moyenne dans le département).
- La satisfaction vis-à-vis des services de proximité est un peu plus élevée sur le territoire que dans le département: 86,3% de satisfaction contre 85%.
- Des services mieux évalués que dans le reste du département en matière de commerces de proximité, de santé, de services publics et d'éducation.
- Les commerces de proximité (boulangeries, épicerie, stations-services), ainsi que équipements sportifs et culturels vus comme en nette amélioration (plus qu'en moyenne dans le Pas-de-Calais).

#### Axes d'amélioration

- Une satisfaction plus faible que dans le reste du département pour les services suivants : services numériques, services administratifs (opérateurs nationaux), transport et inclusion sociale.
- Les transports en commun sont jugés moins satisfaisants mais ils sont moins utilisés que dans le reste du département.
- Un sentiment de dégradation des services de santé (hospitaliers et soins de proximité) et des services bancaires et postaux plus fort que pour le reste du département.
- Services en ligne : une utilisation d'Internet moins fréquente que dans le département (32% contre 37%), le contact physique est l'option privilégiée (37% contre 33%) et explique le plus faible recours aux services en ligne (pas de problématiques d'usage).

## ► Les services prioritaires

### 1. La mobilité

Le maillage de l'offre de transport urbain est difficile compte tenu de la diversité du territoire. Actuellement, l'offre de transport urbain n'est présente que sur la partie de l'ancienne « Artois Comm ». La population y est cependant peu mobile en raison d'importants freins psychologiques liés à l'utilisation des transports en commun. Les actions de sensibilisation des publics jeunes développées par le Département et TADAO répondent à l'enjeu de diminuer ces freins et de favoriser les usages et l'autonomie dans les transports en commun. Dans les secteurs plus éloignés où l'offre n'est pas présente, l'intégration à la Communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 constitue une opportunité pour développer les services de transport.

- ➔ Enjeu d'apprentissage de l'utilisation des transports en commun et de diminution des freins psychologiques.
- ➔ Enjeu de développement de services de transport ou alternative dans les zones éloignées.

### 2. Les services publics, de solidarité, de logement et de l'emploi

L'offre de services publics, de solidarité, de logement et de l'emploi est relativement dense. Mais les services sont dispersés et des disparités existent dans le territoire. La diminution de la présence physique de services et de permanences dans certains secteurs, le manque de coordination entre certains services, les problématiques de précarité énergétique nécessitent le maintien d'une offre de proximité face à l'augmentation des difficultés sociales.

- ➔ Enjeu de maintien voire de renforcement du maillage de proximité dans certains secteurs (quartiers prioritaires, régions de Lillers, d'Isbergues...).
- ➔ Enjeu du premier accueil social inconditionnel de proximité et de guichet intégré.

### 3. La santé

Une grande partie de l'Artois est identifiée par l'ARS comme zone fragile en matière de soins de proximité, voire en difficulté dans le secteur d'Auchel. Si la densité médicale est plutôt élevée dans le bassin minier en comparaison avec le reste du département, l'offre se fragilise fortement du fait de départs en retraite de médecins. Ceux-ci ont des difficultés à être remplacés, y compris dans les principales communes et les quartiers prioritaires. De plus, le redéploiement des centres de soins de la CARMI pourra faire évoluer l'offre de santé. Le projet de contrat local de santé envisagé par la Communauté d'agglomération permettra d'apporter une première réponse à la problématique de l'accès aux soins.

- ➔ Enjeu d'attractivité territoriale vis-à-vis des médecins libéraux (généralistes et spécialistes).
- ➔ Enjeu de réduction des inégalités en matière d'accès aux soins.
- ➔ Enjeu d'anticipation des fermetures des centres de soins

#### 4. Le numérique

De fortes inégalités territoriales existent dans le domaine du numérique. Alors que certains secteurs sont bien desservis, d'autres zones ont un faible débit Internet. Le territoire dispose d'une zone d'initiative privée et d'une zone d'initiative publique, dans lesquelles la montée en débit sera progressive. En matière de téléphonie mobile, des zones mal couvertes persistent : des problèmes de niveau et de qualité de service apparaissent. Ces inégalités territoriales constituent des freins à l'attractivité résidentielle et économique de certains secteurs, comme à Saint-Venant.

Concernant les usages, certains publics sont éloignés de l'outil informatique. Avec la dématérialisation des services qui s'accélère, le risque de « fracture numérique » est important. Une réflexion sur les usages va être menée dans l'agglomération.

- ➔ Enjeu de réduction des inégalités territoriales en matière de numérique, résorption des zones mal couvertes par le réseau de téléphonie mobile.
- ➔ Enjeu d'accompagnement aux usages des outils informatiques.

#### **Autres thèmes**

- Les commerces de proximité

L'Artois dispose d'une bonne densité commerciale. Il a connu un fort développement de zones commerciales en périphérie. Mais cela engendre des difficultés pour les petits commerces, dans les secteurs ruraux comme dans les centres-villes ou centres-bourgs (Bruay, Auchel, Isbergues...), soumis à la concurrence directe des moyennes surfaces et des hard-discounts. De plus, des commerces de centres-villes ont tendance à s'installer dans les zones commerciales. Pour répondre aux besoins des habitants rencontrant des difficultés socio-économiques, la Communauté de communes Flandre-Lys a récemment créé une épicerie sociale itinérante.

- ➔ Enjeu de maintien d'une offre de commerces de proximité.
- ➔ Enjeu de développement de solutions alternatives (commerces itinérants...).

- Les services de culture, sport et loisirs

Les équipements sportifs et culturels sont nombreux, y compris dans les quartiers prioritaires. L'enjeu porte sur la médiation pour favoriser la population à y accéder.

- ➔ Enjeu de médiation de proximité.

# L'accessibilité des services au public : Territoire de L'AUDOMAROIS

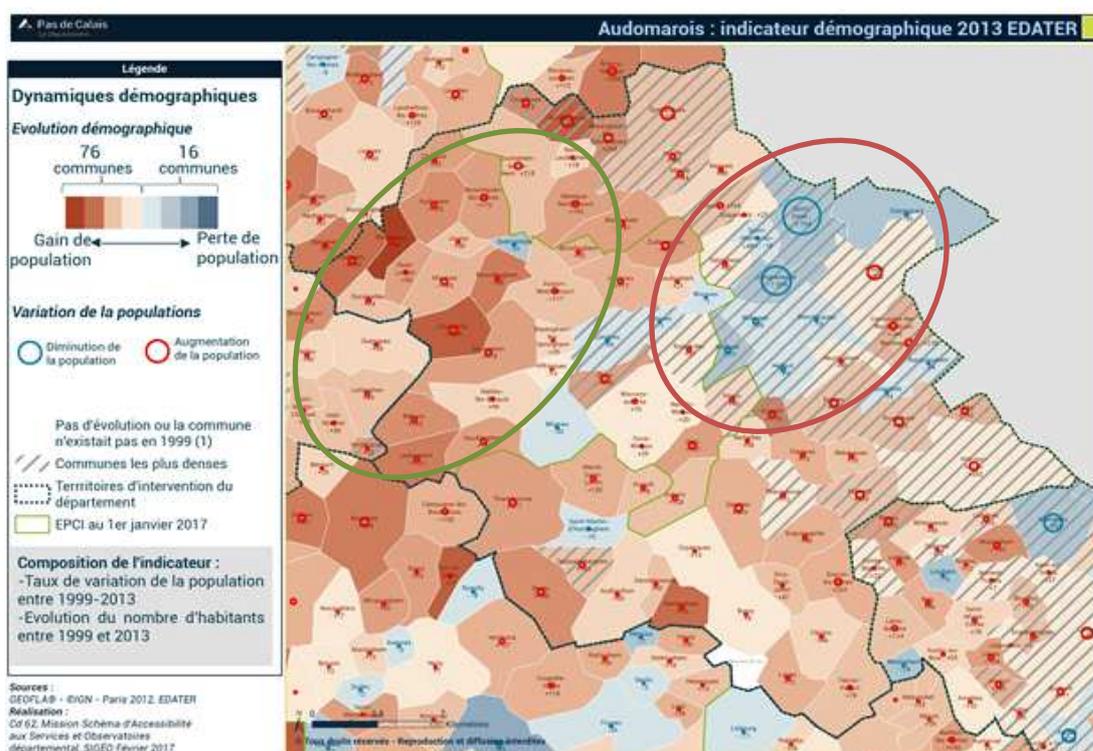
Le territoire de l'Audomarois est composé de 2 EPCI ; la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (36 communes, 24 099 habitants) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (53 communes, 104 791 habitants) nouvellement formée suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes de la Morinie, du Canton de Fauquembergues et du Pays d'Aire.

Avec 128 890 habitants recensés en 2014, le territoire départemental de l'Audomarois représente 8,7% de la population du Pas-de-Calais.

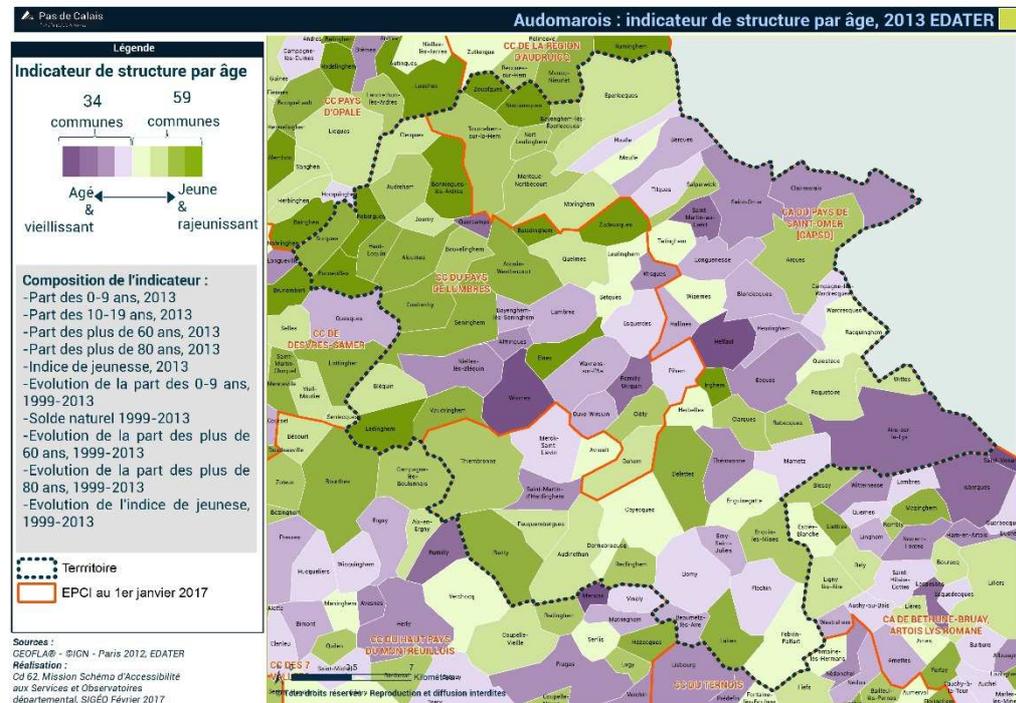
Le territoire bénéficie d'une situation géographique stratégique, à équidistance de Calais, Dunkerque et Béthune, limitrophe du département du Nord et bénéficiant d'un accès rapide vers Lille. Territoire à dominante rurale marqué par la périurbanisation (75% de surface agricole et 54% de communes intermédiaires), l'Audomarois compte une aire urbaine d'importance, dont Saint-Omer est la ville centre, qui exerce une forte attractivité intra et extramuros. Au-delà, l'organisation territoriale s'appuie sur un autre pôle de service supérieur, Aire-sur-la-Lys, 2 pôles intermédiaires (Arques et Lumbres) et 11 de proximité.

## Analyse des facteurs de la demande (besoins en services et capacités d'accès)

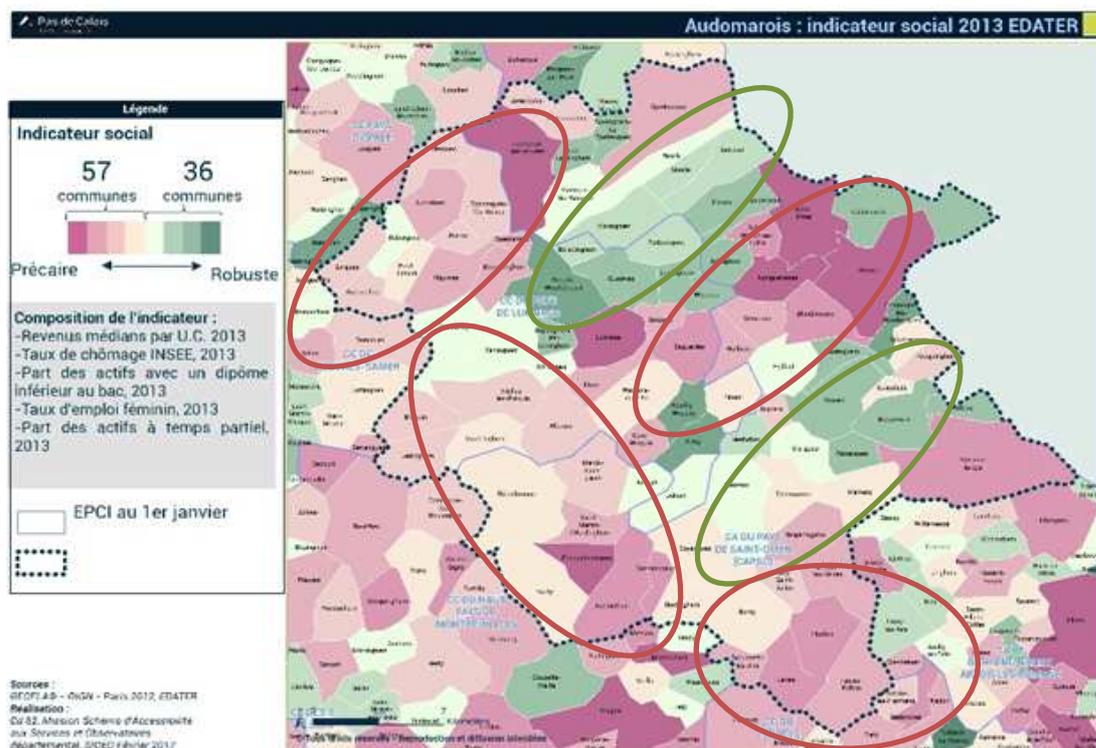
L'Audomarois connaît une croissance démographique constante depuis 1990 (+0,5%/an 2007/2012, PdC +0,09%). Cette progression n'est cependant pas uniforme. **Les espaces ruraux sont en forte progression démographique** ; les communes situées plus particulièrement au carrefour des territoires du Calaisis, du Boulonnais et de l'Audomarois faisant preuve de dynamisme. A l'inverse, le cœur urbain est en nette perte de vitesse à l'image de Saint-Omer (- 1 700 habitants).



En ce qui concerne la **structure par âge**, le territoire est marqué par un rajeunissement des espaces ruraux au dépend des 2 pôles urbains de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys. Certains bourgs-centres historiques, comme Lumbres ou Théroutain sont aussi confrontés à un vieillissement important de leur population. Enfin, il existe quelques épiphénomènes à relativiser au regard du nombre d'habitants (Quercamps, Helfaut, Wismes).



Hormis deux espaces à caractère résidentiel disposant d'indicateurs sociaux plus favorables, l'Audomarois est globalement exposé à une forte précarité notamment Saint-Omer et sa périphérie ainsi que les bourgs-centres, collectivités les plus densément peuplées et concentrant le plus de problématiques sociales. Les mutations sociodémographiques modifient aussi le contexte des espaces ruraux confrontés à de nouveaux besoins.

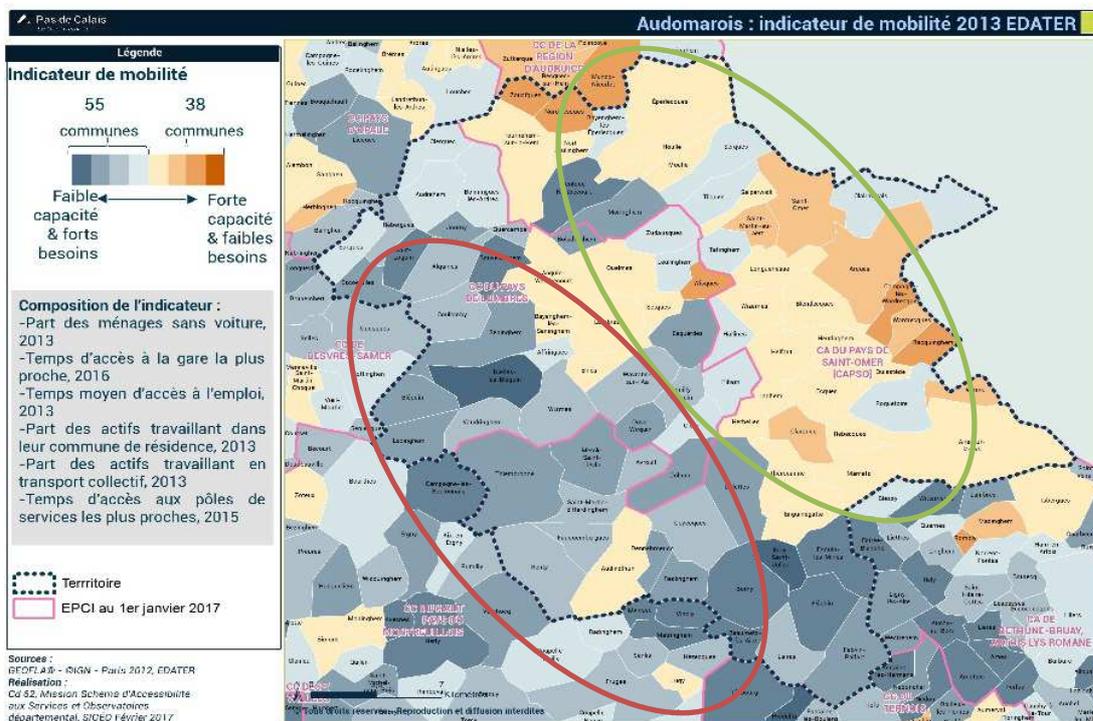


L'Audomarois présente deux zones avec un **potentiel de mobilité** différent.

Le Nord-est bénéficie d'une offre de transport structurée avec la présence d'infrastructures routières, autoroutières (A26) et ferroviaires, et des services de transport en commun de la CAPSO (Autorité Organisatrice de la Mobilité, réseau Mouvéo).

Le Sud-ouest est équipé d'une desserte routière satisfaisante principalement organisée autour d'axes traversant (RD 942, 928, ...) mais dispose d'une offre alternative au transport individuel limitée (taux de motorisation des ménages de la CC du Pays de Lumbres 90%, CASO 81,2 % et PdC 81,1% - 2013).

Globalement, la population de l'Audomarois connaît aussi un manque de mobilité ; des freins psychologiques, la précarité sociale, ralentissent la capacité à se déplacer et notamment celle des publics en difficulté (jeunes, demandeurs d'emploi, ...).



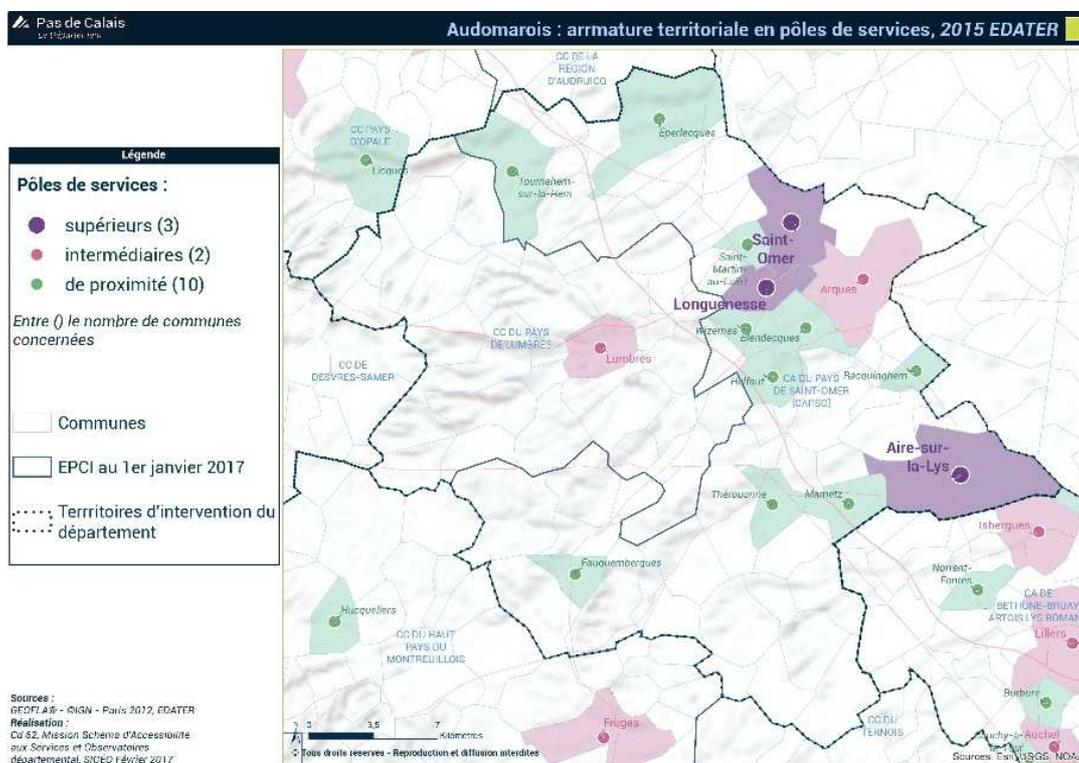
Concernant le numérique, **il subsiste des inégalités territoriales en couverture haut-débit et en téléphonie mobile, les espaces ruraux étant moins bien couverts que les zones urbaines.** Hormis la commune de Saint-Omer classée en zone d'initiative privée (portée par Orange), la totalité du territoire est en zone d'initiative publique (Syndicat Mixte de la Fibre numérique 562). Le déploiement progressif du Très Haut Débit et de la fibre est programmé de 2017 à 2021 pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer et de 2016 à 2025 pour la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. L'ensemble du territoire bénéficie du « plan numérique » du Pays de Saint-Omer qui prévoit notamment l'accès au triple-play pour l'ensemble de la population en 2020 et le THD en 2025.

**Au niveau de la téléphonie,** une large partie du territoire est couverte par la 3G et la 4G à l'image de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, **les performances étant de meilleure qualité à proximité de la zone urbaine de Saint-Omer.**

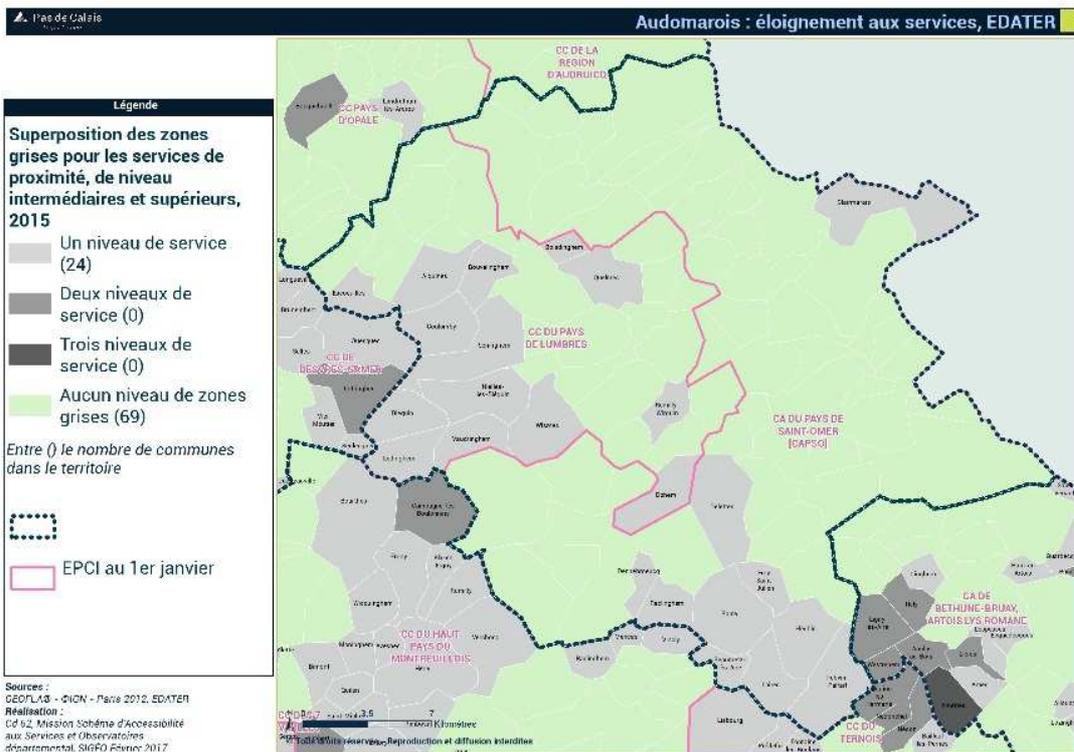
**A RETENIR** La recomposition des dynamiques de peuplement en faveur de la ruralité implique une organisation territoriale à adapter et la prise en compte des répercussions en matière de flux pendulaires puisque les principaux pôles d'emploi et de services demeurent inchangés. Compte tenu des caractéristiques sociodémographiques du territoire, les besoins en termes d'offre de services portent principalement sur les publics vulnérables (personnes âgées, jeunes, ...) et en particulier ceux éloignés des pôles de services. Les besoins d'accompagnement en matière de développement social, d'accès aux droits et aux services publics sont plus conséquents dans les zones urbaines que rurales. L'accompagnement à la mobilité matériel et psychologique, et le renforcement de la capacité à se déplacer de manière autonome sont des enjeux importants.

## Identification de l'offre de services

L'armature territoriale de l'Audomarois s'appuie sur un maillage satisfaisant en quantité et qualité au regard du contexte du territoire. L'aire Saint-Omer-Arques-Longuenesse constitue le principal pôle supérieur avec une armature commerciale dense et la présence d'une activité industrielle forte (entreprise Arc). Le second pôle supérieur d'Aire-sur-la-Lys concentre services et équipements structurants. Les pôles intermédiaires et de proximité (Lumbres, Théroouanne, Fauquembergues, Eperlecques...) complètent le maillage.



Grâce à cette organisation, 74% des communes bénéficient d'un accès à un pôle de service intermédiaire ou supérieurs ce qui est satisfaisant au regard du caractère rural du territoire.

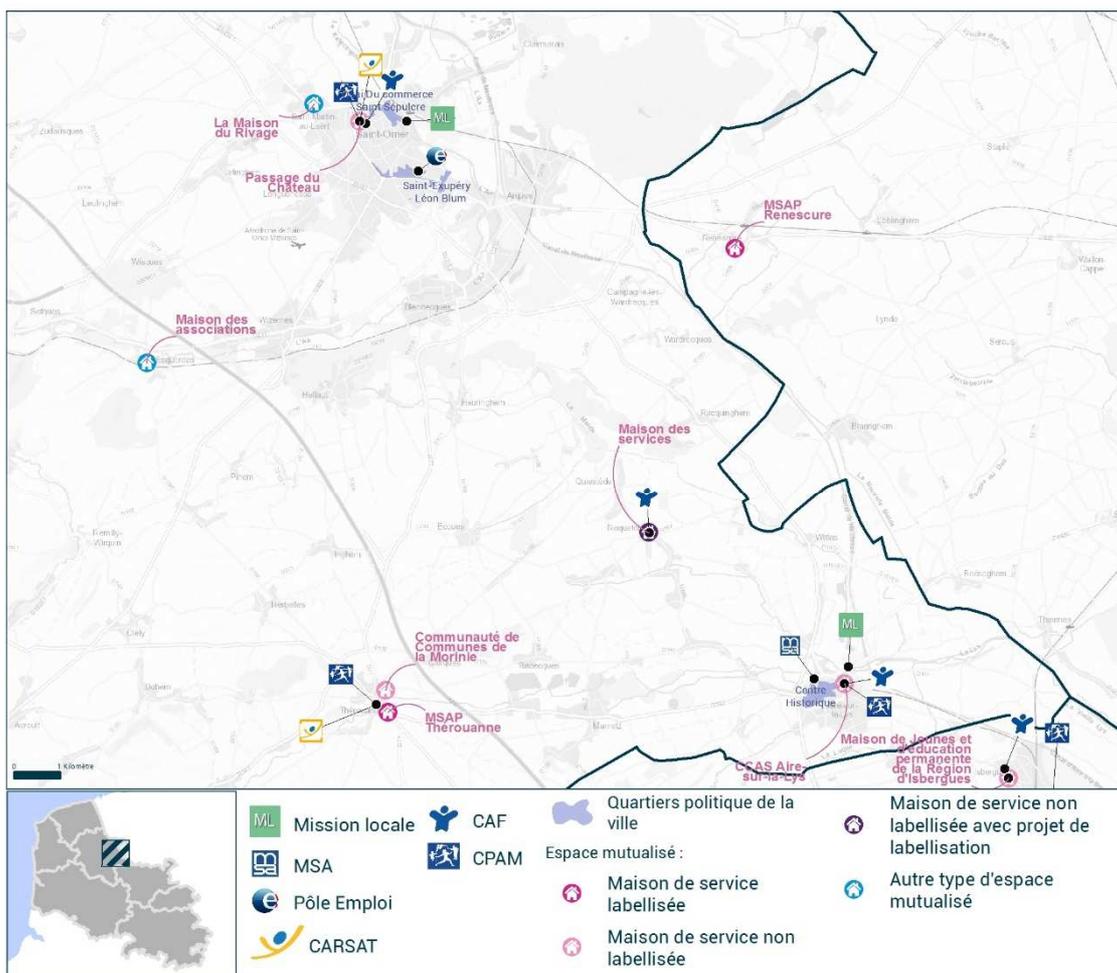


Les 24 communes ayant accès à un seul niveau de service se situent au sud de l'Audomarois, partageant cette situation avec des communes des Communautés de Communes de Desvres-Samer, du Haut Pays du Montreuillois ou encore de Ternois Com, cœur rural du Département.



### La situation des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville

3 quartiers du territoire de l'Audomarois, répartis dans 4 communes (Saint-Omer, Longuenesse, Arques et Aire-sur-la-Lys) sont inscrits dans la géographie prioritaire et couverts par deux contrats de ville gérés avant leur fusion par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et la ville d'Aire-sur-la-Lys. 6 521 habitants sont concernés, **soit 5% de la population du territoire.**



Certains quartiers disposent d'un nombre limité d'équipements et de services, à l'exception des établissements scolaires et des installations sportives et/ou culturelles, ainsi que des points d'accueil de permanences du Département.

Particularité, l'agence Pôle Emploi de la région de Saint-Omer est implantée dans le quartier prioritaire de Saint-Exupéry-Léon Blum de Longuenesse. Un espace mutualisé est situé à proximité du quartier du quai du commerce- Saint Sépulcre à Saint-Omer, alors que le CCAS de la commune d'Aire est à proximité du quartier du centre historique.

L'accessibilité aux services figure parmi les enjeux du contrat de ville de la CASO (objectif 3 : améliorer l'offre de services, d'équipements et de commerces), tout comme l'accès à l'emploi, l'accompagnement à la mobilité, l'accès au logement, l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'accès à l'éducation, et l'accès au sport et à la culture. Le contrat de la ville d'Aire-sur-la-Lys stipule 3 enjeux : favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire, améliorer le cadre de vie des habitants du quartier, et agir au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi et aboutir à un développement économique dynamique au sein du quartier prioritaire.

**A RETENIR :** L'Audomarois bénéficie d'une offre d'équipements et de services globalement satisfaisante mais la CAPSO et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres possèdent des offres de services de densité et de qualité différentes ; Saint-Omer et son agglomération concentrant la majorité des équipements et services. Le maillage et la coordination des services demeurent un enjeu prioritaire d'équité territoriale. L'accompagnement à la mobilité, dont notamment des publics vulnérables, doit pouvoir compenser les carences de représentation des services et favoriser les déplacements autonomes.

## Synthèse des enjeux d'accessibilité des services au public pour le territoire

### ► Les principaux enseignements du sondage

#### Points positifs

- 95,3% des habitants du territoire sont satisfaits de vivre dans le Département (moyenne Départementale 90%)
- Le taux de satisfaction à l'égard des services de proximité est bon (82,4%) et équivalent à la moyenne départementale (85%)
- Des services globalement mieux évalués que dans le reste du département (9 thèmes/15) notamment en matière de jeunesse et d'emploi
- Les services marchands de proximité ainsi que les banques et services postaux sont estimés en nette amélioration (plus qu'en moyenne dans le Pas-de-Calais).

#### Axes d'amélioration

- Une satisfaction moins forte que dans le reste du département pour les services de santé (68,9% contre 77,7%) et de l'enfance-famille (75% contre 82,8%) mais qui demeure élevée
- Une meilleure appréciation des services hospitaliers (61,5% contre 57,2%) mais un sentiment de dégradation de l'offre de soin de 1er recours plus fort que pour le reste du département (63,6% contre 49,5%)
- Concernant les services en ligne, les usages sont équivalents aux moyennes départementales : utilisation du téléphone (28,3% contre 30,2%) contacts physiques (34,5% contre 33,1%) Internet (37,2% contre 36,6%). Le principal frein est l'abonnement à Internet (19,3%).

## ► Les services prioritaires

### 1. La mobilité

Malgré le développement d'équipements et de services à la mobilité, le territoire de l'Audomarois demeure marqué par des difficultés de mobilité. Son étendue, son caractère rural, ses différences d'équipements en font un territoire hétérogène. La précarité de certains publics mais aussi la persistance de freins psychologiques limitent certaines populations dans leurs déplacements.

#### Enjeux :

- ➔ Favoriser l'intermodalité des équipements et services existants et les mobilités alternatives
- ➔ Maintenir un socle de services de proximité.

### 2. La Santé

Le territoire est marqué par un vieillissement global de sa population mais contrasté géographiquement : les espaces ruraux du nord-ouest et sud-est rajeunissent à l'inverse de la partie historique du Pays de Saint-Omer. La population des professionnels de santé est aussi soumise au vieillissement et à un potentiel non renouvellement et ce, malgré l'anticipation des intercommunalités qui ont soutenu le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaire. La problématique de prise en charge de la santé mentale des publics concernés est également constatée.

#### Enjeux :

- ➔ Faciliter l'accès aux soins, à la prévention et à l'éducation à la santé,
- ➔ Poursuivre le développement de l'offre territoriale des soins de premier niveau,
- ➔ Enjeu de la prise en charge en santé mentale.

### 3. Le maillage des services publics, de solidarités, de logement et de l'emploi

La recomposition des dynamiques de peuplement et l'augmentation des facteurs de précarités induisent une accentuation des besoins de la population que ce soit en zones rurale ou urbaine. Les problématiques sociales combinées à la diminution de la présence physique de certains services, y compris dans les quartiers prioritaires, rendent nécessaire le maintien d'un premier accueil social inconditionnel de proximité. L'accessibilité aux services de la solidarité demeure un axe majeur du maintien global de l'équilibre territorial et de la qualité de vie.

#### Enjeux :

- ➔ Maintenir la proximité et l'équité territoriale,

- ➔ Préserver un accueil social inconditionnel de proximité,
- ➔ Accompagner les publics à l'utilisation des outils numériques.

#### 4. Les services marchands de proximité

Les diagnostics réalisés dans ce domaine révèlent une baisse du dynamisme des bourgs-centres en raison de la disparition de commerces et artisanats et le développement des zones commerciales, principalement dans la périphérie de Saint-Omer.

Enjeux :

- ➔ Maintenir l'équilibre commercial territorial.

### Contributions reçues à ce jour

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure, a participé aux rencontres territoriales avec les ECPI et y a contribué en fournissant plusieurs documents :

- Le diagnostic de la stratégie santé du Pays de Saint-Omer
- La présentation du projet de territoire de la CAPSO (diaporama destiné aux agents de la CAPSO, le 07/07/2016)
- L'Atlas de la nouvelle intercommunalité (document de travail de juillet 2016) dont 4 cartographies de la restitution des ateliers mobilités
- Les chiffres clés des « dynamiques de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014 (les Observatoires de l'AUD, avril 2016)

A la suite du comité des partenaires du 04 novembre 2016, l'AUD a transmis une contribution technique complémentaire concernant la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) et **plus précisément les thématiques suivantes :**

- Culture, sports, loisirs (vie locale)

Les collectivités ont mis en place d'importants dispositifs en faveur de la diffusion culturelle au sein des territoires ruraux (des démarches itinérantes menées en partenariat avec le Département, la Région ou la DRAC, la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education Artistique ou encore le développement de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « la Barcarolle »), et des enseignements et pratiques artistiques (l'enseignement de la musique et de la danse est devenu une compétence de la Communauté d'Agglomération en 2015, le Conservatoire à Rayonnement Départemental qui regroupe l'ensemble des écoles de musique et de danse du territoire). Suite à la fusion, la compétence communautaire sera élargie à l'enseignement des arts plastiques et intégrera aussi l'école de musique d'Aire-sur-la-Lys. En matière de lecture publique, les

intercommunalités sont engagées dans la mise en réseau des bibliothèques – médiathèques. Enfin, le Pays s’est investi dans les démarches de Villes et Pays d’art et d’histoire qui assurent des missions de connaissance, de conservation, de valorisation et d’animation du patrimoine.

**La thématique sports / loisirs doit intégrer les enjeux relatifs à la pratique de la randonnée, du cyclotourisme et plus généralement des sports de nature.** La CAPSO assure par ailleurs une politique d’accès au sport de l’ensemble des habitants par la gestion d’équipements de proximité bénéficiant à plusieurs communes. Les EPCI ont également en charge la gestion des centres aquatiques et des sports d’eau (kayak polo – aviron).

- Services publics

**Ayant opté pour la compétence facultative « création et gestion des Maisons de Services Au Public »,** la CAPSO poursuit notamment à Théroouanne la réhabilitation d’une friche commerciale en cœur de bourg afin d’y développer un pôle de services, un pôle culturel et un pôle de Santé.

- Education

Il existe une dynamique de création de Regroupements Pédagogiques Concentrés en milieu rural. Ces démarches ont notamment pour objectifs d’améliorer, par la mutualisation, le niveau d’équipements des groupes scolaires et de rationaliser l’organisation des déplacements. **Les lycées professionnels pourraient également être identifiés dans l’analyse.**

- Santé

Les intercommunalités du Pays de Saint-Omer se sont engagées dans la mise en œuvre d’une stratégie Santé, visant notamment à développer un maillage de Maisons de Santé Pluridisciplinaires labellisées par l’ARS. Les Maisons Pluridisciplinaires de Santé de Bayenghem et d’Eperlecques sont en cours de conception. Un projet de Maison Pluridisciplinaire de Santé est également à l’étude sur Saint-Omer, en lien notamment avec les démarches menées au titre de la politique de la ville.

- Mobilité

La réalisation de nouvelles aires de covoiturage est envisagée sur les communes de Zouafques et d’Eperlecques. Des réflexions sont en cours pour la réalisation d’une aire à Escoeuilles. La Communauté d’Agglomération met également en œuvre une expérimentation pour l’instauration d’un système de covoiturage dynamique via une application numérique.

- Commerce

L’analyse des enjeux relatifs au maintien de l’offre de commerces de proximité doit apprécier les démarches menées par les territoires en faveur de la redynamisation des pôles de services, à l’image de la démarche de redynamisation du centre-bourg de Lumbres. Les actions en matière de commerce seront très dépendantes des politiques menées sur les autres thématiques (maintien des équipements sportifs, culturels, de santé en cœur de ville ou de village, ...).



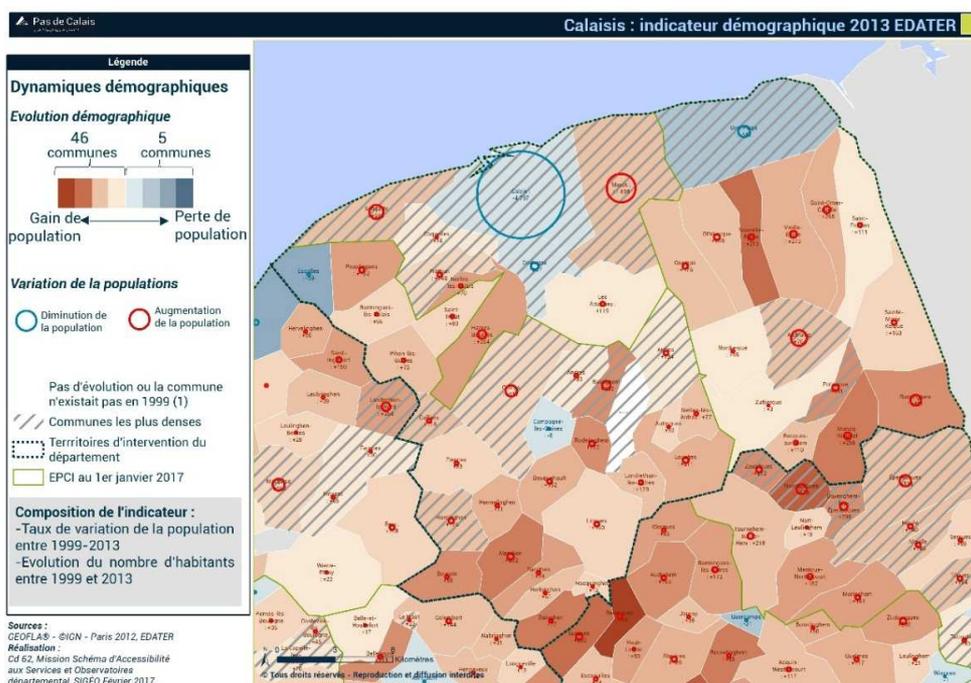
# L'accessibilité des services au public : Territoire du CALAISIS

Le Calaisis se compose de 3 EPCI, Grand Calais Terres et Mers, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la Communauté de Communes Pays d'Opale. Avec 52 communes pour 159 473 habitants (10,5% de la population du département), le Calaisis est un territoire à dominante rurale (81% des communes ont moins de 2 000 habitants). Il est particulièrement touché par les effets de la crise industrielle et économique.

Calais est la ville-centre de 76 402 habitants (soit environ la moitié de la population du territoire). C'est la ville la plus peuplée du Pas-de-Calais. Marck-en-Calais, compte 10 299 habitants, c'est une commune semi-urbaine. Guînes, Ardres, Licques, Audruicq et Oye-Plage assurent des fonctions de bourgs-centres. Grand Calais Terres et Mers bénéficie d'une situation géographique privilégiée et d'un réseau dense et diversifié d'infrastructures de transports (le port, le tunnel sous la Manche, le réseau autoroutier, le TGV Lille-Calais...). Premier port français de voyageurs, le territoire de l'agglomération voit passer 30 millions de passagers par an (Ferry, Eurotunnel, Eurostar). L'est du territoire est limitrophe au Dunkerquois. Les interconnexions avec le Nord sont importantes (bassins d'emplois de Grande-Synthe et de Dunkerque, services de santé...).

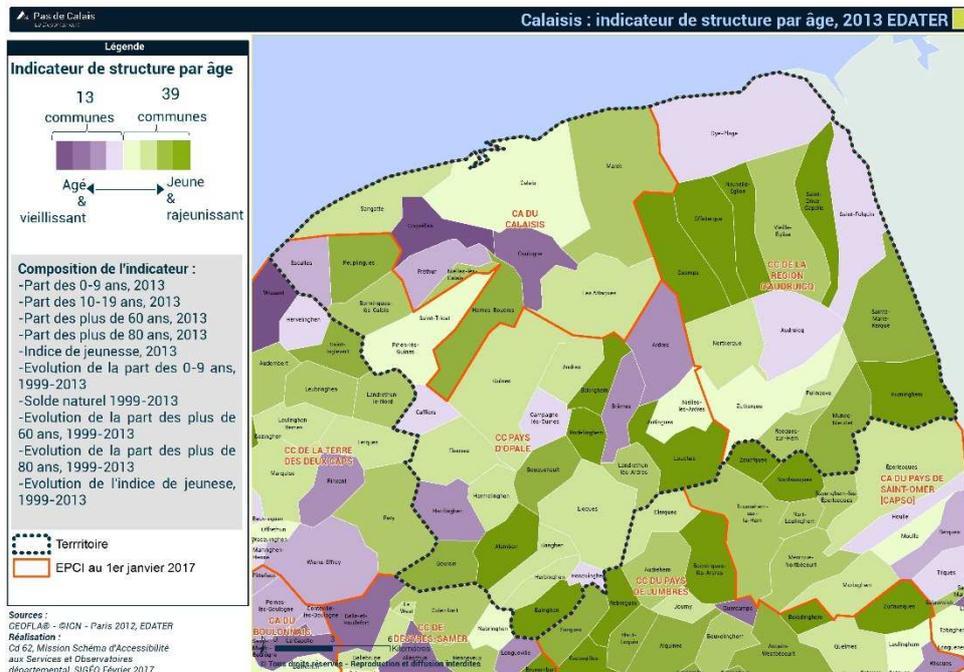
## Analyse des facteurs de la demande (besoins en services et capacités d'accès)

Sur le **plan démographique**, le Calaisis présente une **croissance démographique positive**. La périphérie de Calais connaît une extension très forte et rapide. Les communes qui gagnent le plus de population sont Marck-en-Calais et Audruicq. Les secteurs périurbains attirent les ménages, ils offrent un cadre de vie privilégié (territoire naturel et rural Marais de Guînes, coteaux de Licques, Lac d'Ardres, Platier d'Oye, le littoral...), sont proches des pôles de services et bassins d'emplois, et le coût du foncier demeure attractif. Si globalement la population n'a cessé d'augmenter, un ralentissement de cette croissance et un déficit migratoire des communes urbaines au profit des communes rurales de l'arrière-pays sont constatés depuis ces dernières années. Seules 5 communes perdent des habitants.



En ce qui concerne la **structure par âge**, le Calaisis est un territoire jeune. Avec un indice de jeunesse de 143 (en 2012), c'est le territoire le plus jeune du Pas-de-Calais (indice de 120 en moyenne dans le département). Les secteurs périurbains et ruraux, plus attractifs sur le plan résidentiel, sont les plus jeunes.

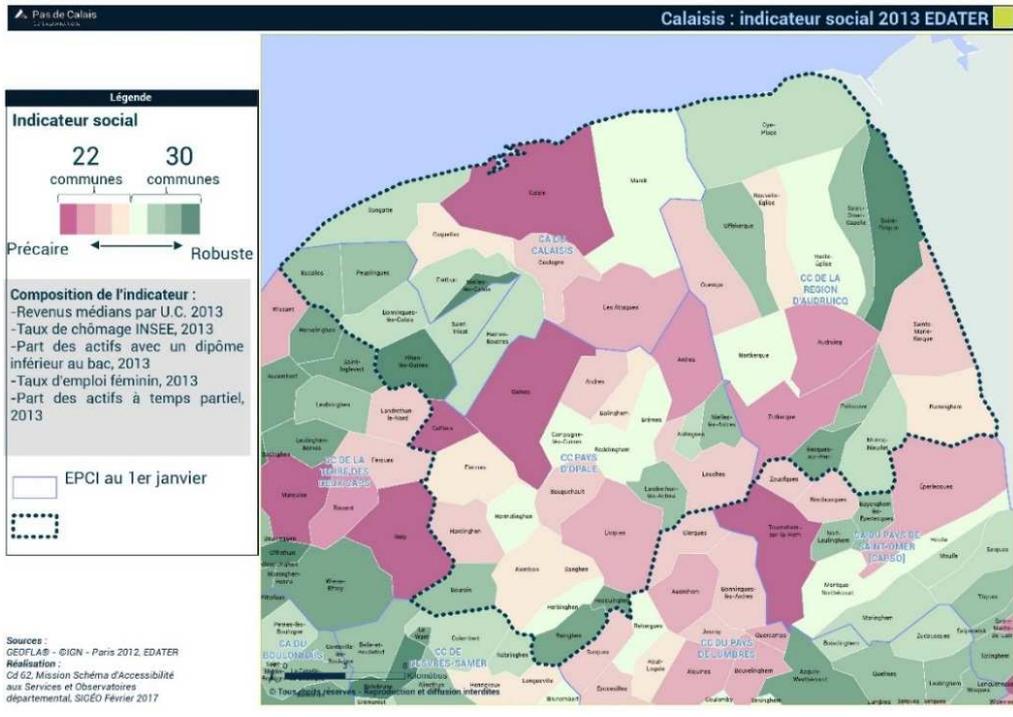
A une échelle plus fine, le Calaisis présente différentes tendances. Certaines communes sont concernées par un vieillissement de leur population (Coquelles, Coulogne, Ardres, Brêmes). L'indice de vieillissement a augmenté de 10% sur le territoire ces dernières années.



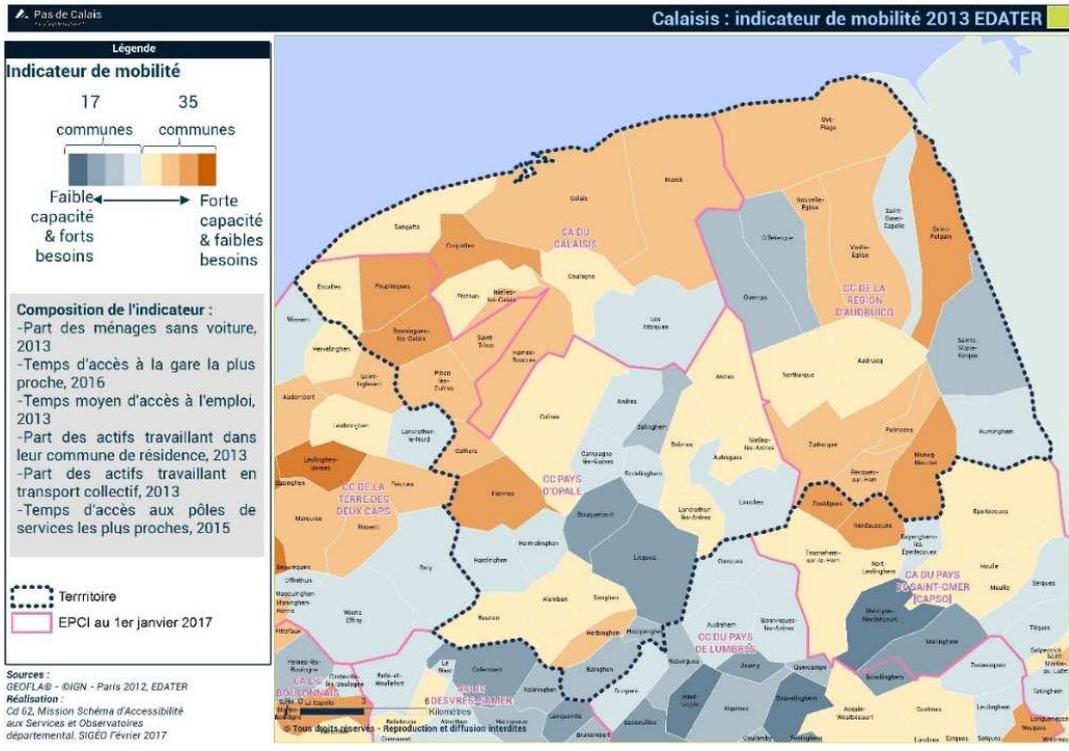
Sur le **plan social**, la population du Calaisis présente de fortes disparités.

Le territoire est globalement concerné par des difficultés. Calais, Guînes et Caffiers concentrent des problématiques sanitaires et sociales importantes. La ville de Calais présente une part importante de familles monoparentales, taux de chômage élevé, et un indice de surmortalité supérieur à la moyenne (les cancers et les maladies respiratoires y sont supérieurs d'environ 80%). La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est classée en zone fragile par l'ARS.

Les ménages les plus modestes sont situés à l'est et en cœur d'agglomération (proche des bassins d'emploi de l'Audomarois et du Dunkerquois). A l'inverse, la partie ouest du territoire, particulièrement maritime, attire les catégories sociales les moins en difficulté.



Le **potentiel de mobilité** des habitants du Calais paraît contrasté. Les communes du sud-ouest et de l'est du territoire présentent de faibles capacités de mobilité malgré d'importants besoins de déplacements. En revanche, sur le littoral, le potentiel de mobilité est plus élevé. La particularité de Grand Calais Terres et Mers est de bénéficier d'une offre importante de transports (route, port, fret, canaux, ferroviaire). Cependant l'insuffisance de liens entre ces modes de déplacements rend leur usage parfois complexe. Les besoins de liaisons entre les communes périurbaines, rurales et l'agglomération sont importants, pour autant l'offre de transports en commun est limitée. L'usage de la voiture reste le moyen de déplacement privilégié. Les problématiques de mobilité pour les populations plus fragiles s'accroissent (pas de voiture, pas de permis, peu de transports en commun).



Concernant la couverture numérique, Grand Calais Terres et Mers est en zone d'initiative privée portée par SFR. L'accès à la fibre a commencé en 2016 pour Calais Nord, en janvier 2017 pour Sangatte et Blériot Plage, et devrait s'achever pour l'ensemble des communes du territoire d'ici fin 2017.

Les Communautés de Communes de la Région d'Audruicq et Pays d'Opale sont en zone d'initiative publique. L'ensemble des communes de ces deux intercommunalités seront dotées de la fibre d'ici 2021.

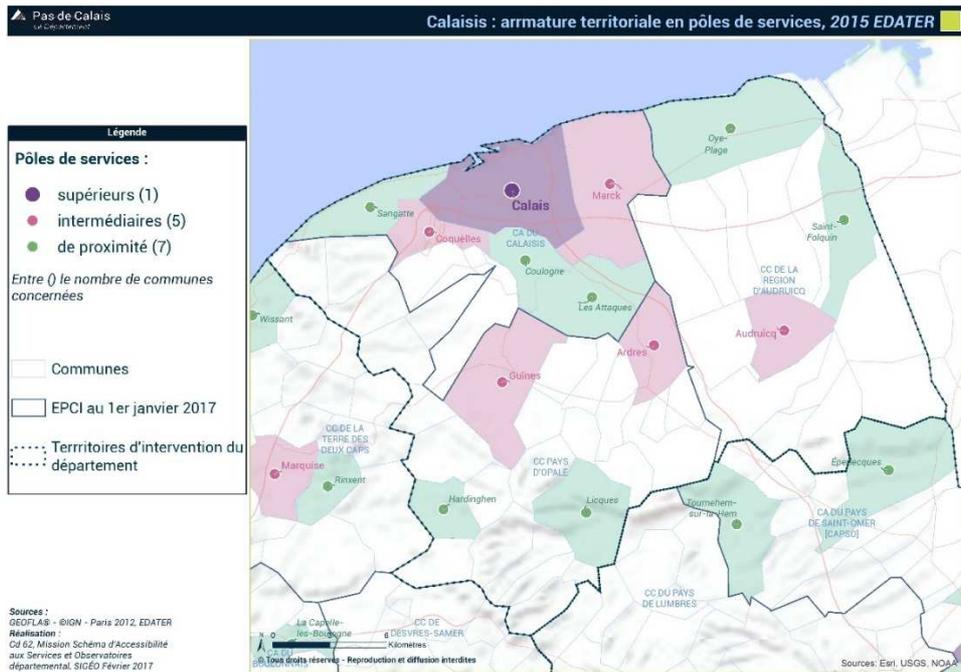
**A RETENIR** Compte tenu des caractéristiques du territoire, les besoins d'offre de services portent essentiellement sur les services en direction des jeunes, mais aussi des personnes âgées en raison de la tendance au vieillissement de la population. Territoire fortement touché par les problématiques sociales, et plus particulièrement à Calais, les besoins d'accompagnement des populations, le développement social du territoire, l'accès aux droits et aux services publics apparaissent comme prioritaires (indice de pauvreté très préoccupant particulièrement pour l'agglomération). L'accompagnement à la mobilité au sens large (physique, psychologique) et le renforcement de la capacité à se déplacer de manière autonome sont des enjeux importants, de même que la médiation pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs, au sport des habitants des quartiers prioritaires.

## Identification de l'offre de services

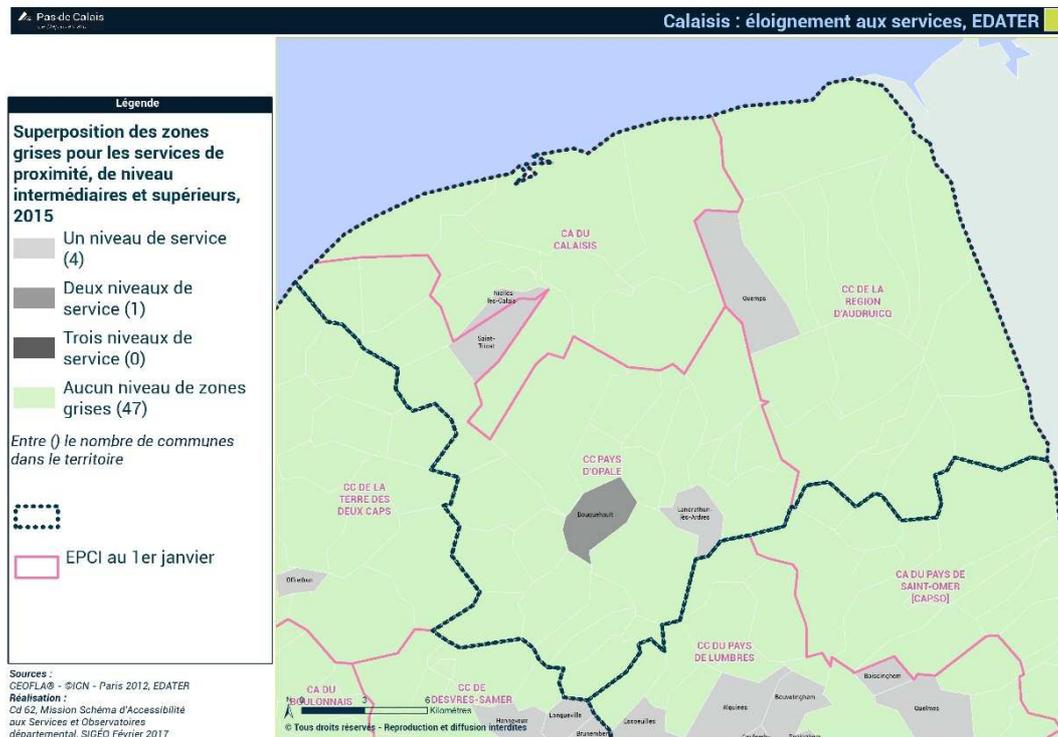
L'armature territoriale du Calaisis montre l'existence d'une offre dense principalement concentrée sur l'agglomération, avec une continuité de nombreux pôles de services. Calais constitue un pôle de services supérieurs (Calais concentre de nombreuses structures éducatives, un pôle universitaire, les principaux équipements sportifs et culturels). Les principales communes bourgs-centres ont un rôle de pôle intermédiaire et de proximité avec des équipements de qualité.

Les équipements sportifs, culturels, de loisirs sont également orientés vers la nature, le tourisme, en lien avec le positionnement maritime, et ils participent à l'attractivité du territoire (centres nautiques, bases de voile, golf, Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode...).

S'agissant des services publics, leur présence se concentre principalement à Calais. Les bourgs centres accueillent néanmoins des espaces mutualisés intéressants pour la population (Guînes, Ardres, Audruicq). Toutefois, certains services publics disparaissent ou réduisent leur activité (agences Pôle emploi, bureaux de poste, CAF...), de même que l'amplitude horaire pour l'accueil de public. Des tensions autour du maintien de services sont constatées.



Plus généralement, la présence d'équipements et de services permet de bénéficier d'une offre raisonnable dans le Calaisis. Aucune zone grise n'est à constater (à l'exception de quelques communes mais l'offre de services est présente en proximité).





## La situation des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville

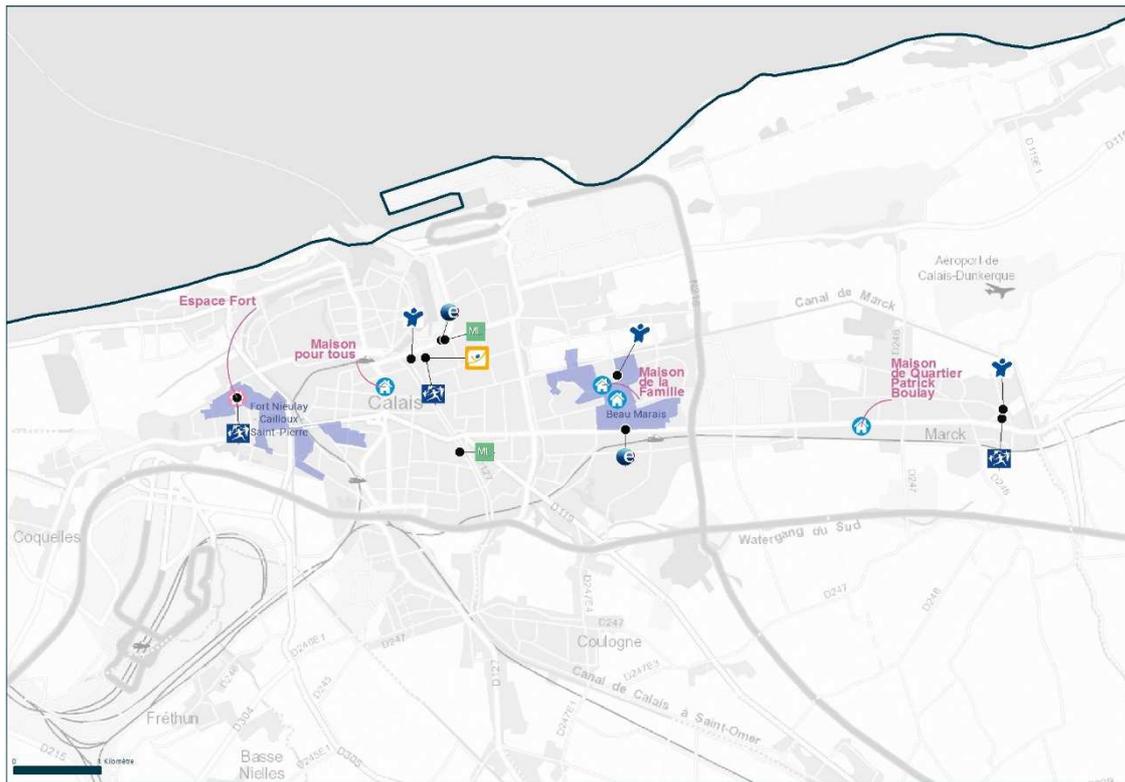
Le Calais est concerné par deux quartiers prioritaires situés sur la commune de Calais (Beau-Marais et Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre). Ils sont inscrits dans la géographie prioritaire et couverts par un contrat de ville géré par la Grand Calais Terres et Mers.

Le quartier du Beau Marais est situé à l'est du centre-ville. Avec environ 8 000 habitants, il représente près de 10% des habitants de la ville de Calais. Le taux de chômage y est très important, notamment chez les jeunes. On observe une concentration des familles monoparentales. 36% de la population des jeunes de 15 ans et plus ne sont pas scolarisés et n'ont pas de diplôme. Le quartier bénéficie de commerces de proximité et le tissu associatif est important, des services publics sont présents (La Poste, bibliothèque, CAF, services de la Mairie, centre social...), l'association de prévention spécialisée « la Spirale », des établissements scolaires, des équipements sportifs...

Le quartier Fort Nieulay/Cailloux/Saint-Pierre est situé à l'ouest du centre-ville de Calais. Il regroupe trois secteurs urbains différents (Fort Nieulay : habitat mixte, part importante de logement social, Les Cailloux : habitat individuel, une partie du quartier Saint-Pierre : zonage urbain dense). La population y est plutôt jeune. Il concentre également une part importante de familles monoparentales. Le taux de chômage y est aussi très important, l'offre commerciale de proximité est en déclin. Des équipements structurants sont présents (centre social, écoles, équipements sportifs, Maison du Département Solidarités...) mais l'offre de loisirs est peu importante.

Plus globalement, l'offre de services est très concentrée dans le centre-ville de Calais et pas toujours accessible pour les populations des quartiers prioritaires.

L'accessibilité aux services est un enjeu transversal dans le contrat de ville : l'accès à l'emploi, l'accompagnement à la mobilité, l'accès au logement, l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'accès à l'éducation, l'accès au sport et à la culture sont des objectifs prioritaires.



- |                |      |                                  |   |
|----------------|------|----------------------------------|---|
| Mission locale | CAF  | Quartiers politique de la ville  | Maison de service non labellisée avec projet de labellisation |
| MSA            | CPAM | Espace mutualisé :               | Autre type d'espace mutualisé                                 |
| Pôle Emploi    |      | Maison de service labellisée     |   |
| CARSAT         |      | Maison de service non labellisée |   |

## Synthèse des enjeux d'accessibilité des services au public pour le territoire

### ► Les principaux enseignements du sondage

#### Points positifs

- 82% des personnes sont satisfaites de vivre dans le Calaisis (90% tous territoires confondus).
- Des services mieux évalués que dans le reste du département en matière de transport (90%), d'enfance-famille (86%), commerces de proximité (93%), de services bancaires et postaux (90%), numérique (76%), culture (87%).
- Les équipements sportifs (95%), cinéma (85%), commerces de proximité (80,4%) sont perçus comme en nette amélioration et sont fréquemment utilisés.
- 82% des habitants sont satisfaits des services au public (contre 85% tous territoires confondus).

#### Axes d'amélioration

- Les 25-39 ans (32,6%) et les personnes en recherche d'emploi (26,4%) sont les moins satisfaits de vivre dans le Calaisis.
- Des services moins bien évalués que dans le reste du département en matière de santé (68% contre 77,7%),
- Un sentiment de dégradation des services de santé marqué (58% contre 49,5% tous territoires confondus).
- 37% des habitants ont recours aux services en ligne (contre 36%). Le déplacement vers le service reste le plus plébiscité (35%). Les difficultés à se servir d'Internet (12%) et surtout les problèmes de débit ou de connexion (15%) sont des freins à l'utilisation des services en ligne.

## ► Les services prioritaires

### 1. L'accompagnement à l'Emploi :

Le Calaisis a le taux de chômage parmi les plus élevés du Pas-de-Calais, avec une moyenne bien supérieure à celle du département. Globalement, l'offre des services de l'emploi est présente et principalement concentrée à Calais. L'accès à l'emploi est à relier avec la problématique de la mobilité en milieu rural, mais aussi dans les quartiers prioritaires (freins psychologiques et financiers à la mobilité) où les populations sont fortement touchées par le chômage, principalement les jeunes.

Des problématiques de coordination des acteurs, de l'information, de manque de visibilité des offres disponibles peuvent diminuer la lisibilité et la compréhension de l'offre de services (manque de communication sur les actions de chacun, l'errance administrative des usagers).

- ➔ Enjeu de coordination, de décloisonnement des services dans une logique de parcours global de l'utilisateur (guichet intégré sur le modèle de la Maison de l'Autonomie).
- ➔ Enjeu d'information, d'orientation, de médiation, d'accompagnement et d'accès aux services
- ➔ Enjeu de maillage des services de l'emploi

### 2. Santé :

L'accès aux soins de proximité est une thématique préoccupante pour le Calaisis. La population présente des problématiques sanitaires importantes principalement dans l'agglomération et dans les quartiers prioritaires. L'accès aux services de santé est également problématique dans certains secteurs ruraux (la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est classée « zone fragile » par l'ARS). Ce secteur limitrophe au Dunkerquois est touché par une faible présence de médecins généralistes et de spécialistes et les habitants accèdent à des services dans le département voisin. La problématique de prise en charge de la santé mentale des publics concernés est également constatée.

- ➔ Enjeu d'attractivité territoriale vis-à-vis des médecins généralistes et des spécialistes
- ➔ Enjeu d'accès aux soins, de prévention, d'éducation à la santé.
- ➔ Enjeu de la prise en charge en santé mentale.

### 3. Services publics, de solidarités, du logement :

Globalement, l'offre de services publics et de services dédiés aux solidarités est présente sur l'agglomération Calaisienne, nécessitant par conséquent des besoins de déplacements pour les habitants des secteurs périurbains et ruraux. Des espaces mutualisés sont présents ou se développent à Guînes, Audruicq, Ardres, et permettent d'avoir accès à ces services. Le logement (accès, maintien) est une thématique préoccupante pour le Calaisis. Les problématiques sociales importantes combinées à une relative présence physique de certains services, y compris dans les quartiers prioritaires, rendent nécessaire le maintien et/ou le développement d'un premier accueil social de proximité.

- ➔ Enjeu de coordination, d'accompagnement global de l'utilisateur (guichet intégré).
- ➔ Enjeu d'information, d'orientation, de médiation, d'accompagnement et d'accès aux droits.
- ➔ Enjeu de maintien des espaces de « premier accueil »

### 4. La mobilité

Les populations des territoires périurbains et ruraux organisent leurs déplacements vers l'agglomération Calaisienne. Les déplacements s'organisent principalement en voiture car l'offre de transports en commun y est limitée et pas toujours adaptée aux besoins des usagers. Grand Calais, Terres et Mers est doté d'une offre de transport plutôt dense. Néanmoins le manque de connexions entre les différents modes de transports limite les usages. D'importants freins psychologiques liés à l'utilisation des transports en commun sont constatés, en particulier dans les quartiers prioritaires.

- ➔ Enjeu d'apprentissage de l'utilisation des transports en commun de manière autonome.
- ➔ Enjeu de favoriser les interconnexions entre les secteurs périurbains/ruraux et l'agglomération.

### 5. Les services de culture, sport et loisirs :

Le Calaisis bénéficie d'un bon niveau d'équipements sportifs et culturels. La médiation est un enjeu important, principalement dans les quartiers prioritaires. De même, le développement de l'offre de loisirs contribue à améliorer l'attractivité territoriale.

- ➔ Enjeu de médiation de proximité et de développement de l'offre de loisirs.

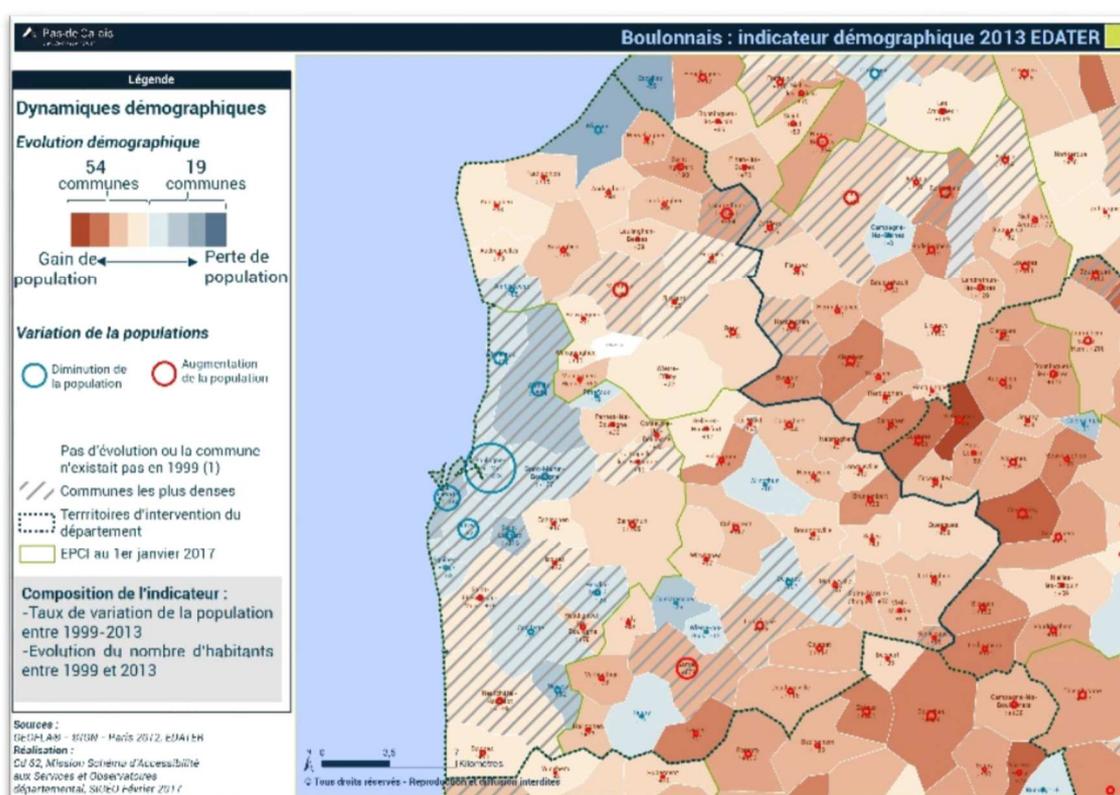
# L'accessibilité des services au public : Territoire du BOULONNAIS

Situé sur le littoral du département, en bordure de Manche, le territoire du Boulonnais compte 74 communes, composé de 3 EPCI que sont la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps et la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

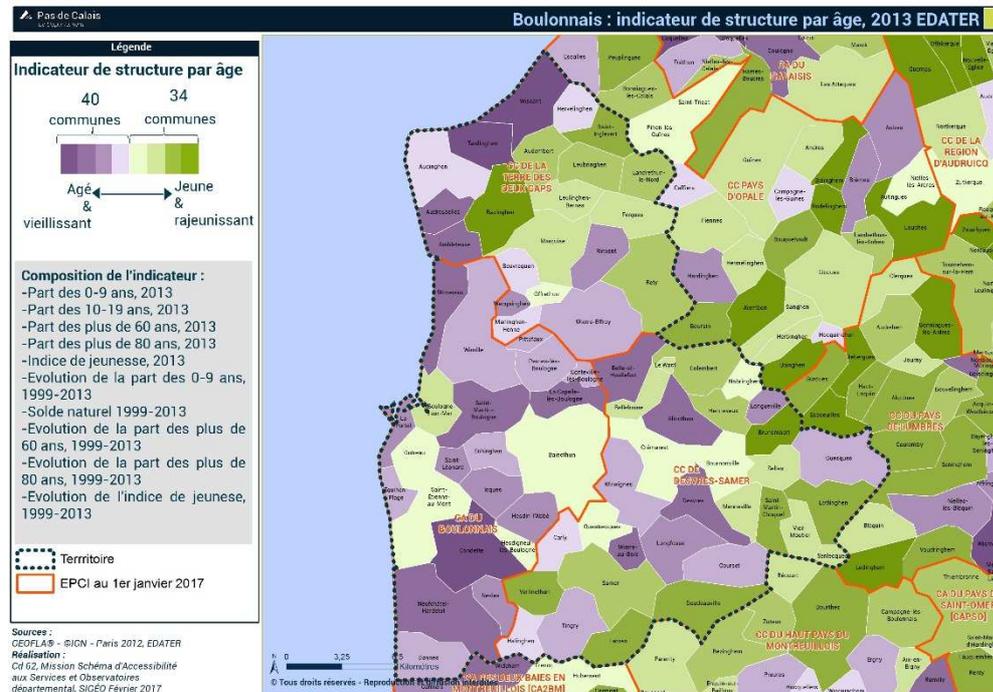
Il est l'un des pôles urbains de la Côte d'Opale. Avec 161 184 habitants (soit 11% de la population du département), dont 58 communes de moins de 2 000 habitants et 3 bourgs centre (Marquise, Desvres et Samer), le territoire se présente comme à la fois urbain et rural. L'agglomération du Boulonnais regroupe à elle seule 116 589 habitants, un territoire urbain dense, principalement concentré sur la ville-centre (42 674 habitants). Les communes périurbaines et rurales sont composées de petites communes, gagnent en habitants.

## Analyse des facteurs de la demande (besoins en services et capacités d'accès)

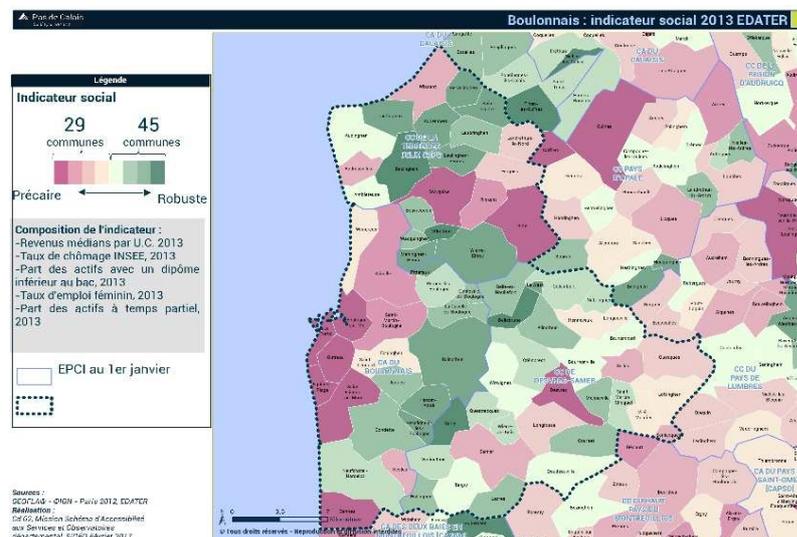
Sur le plan démographique, le Boulonnais présente des dynamiques contrastées. L'agglomération boulonnaise perd de la population. Le déficit de population se constate plus particulièrement au cœur de l'agglomération (Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau). **A l'inverse, la périphérie du territoire bénéficie d'une croissance démographique positive, plus particulièrement les bourgs centre de Marquise et Samer.** Les secteurs périurbains attirent les ménages, ils offrent un cadre de vie privilégié, sont proches des pôles de services et bassins d'emplois, et ont un coût du foncier attractif. La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps bénéficie de la desserte de l'A16, de la proximité de la gare TGV et du tunnel sous la Manche.



En ce qui concerne la **structure par âge**, le territoire présente également différentes tendances. Les principales communes situées sur le littoral de Wisant à Danne sont des espaces âgés et vieillissants. Les deux bourgs centres Marquise et Samer, et le cœur urbain de Boulogne-sur-Mer sont plus jeunes. Les secteurs périurbains, plus attractifs sur le plan résidentiel, sont plus jeunes et poursuivent une dynamique de rajeunissement de la population, à l'exception de quelques communes où la population est vieillissante (Desvres, Condette, Wierre-au-Bois l'une des plus petites communes du territoire avec 242 habitants).



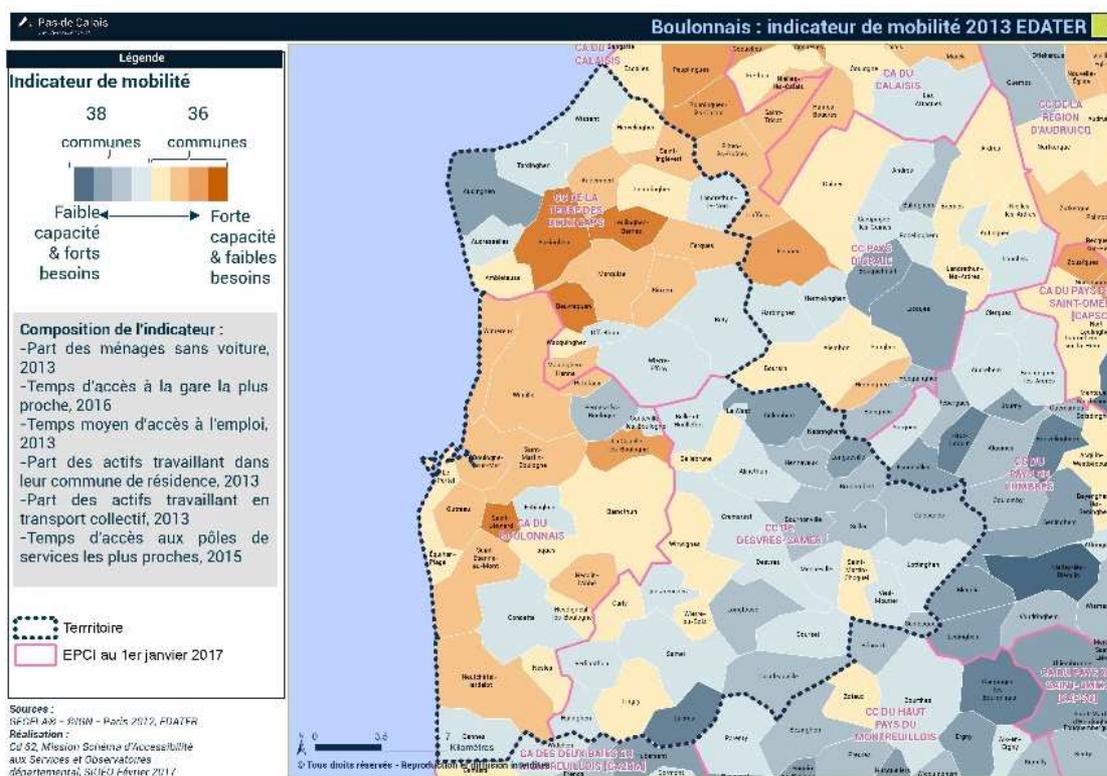
La population du territoire du Boulonnais présente d'importantes **problématiques sociales**, en particulier dans l'agglomération. Celle-ci concentre 6 quartiers prioritaires, situés dans les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel. Marquise a également un quartier prioritaire. Cette précarité sociale se combine avec des problématiques sanitaires préoccupantes, notamment dans les bourgs centres du territoire. Les bénéficiaires des minimas sociaux sont en effet sur-représentés dans l'agglomération boulonnaise. D'autres indicateurs comme la santé soulignent cette précarité. Les communes les moins denses présentent à l'inverse, un indicateur social plus positif (Bazinghen, Bellebrune, Carly).



Le **potentiel de mobilité** des habitants du Boulonnais paraît important pour l'agglomération et les principales communes de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

L'agglomération bénéficie d'une offre de transports structurée, avec la présence de grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, et des services de transports en commun. Le sud-est du territoire est plus éloigné des services (Communauté de Communes Desvres-Samer), et présente de faibles capacités de mobilité et des besoins importants. Ces communes sont rurales, leurs populations vieillissantes, éloignés des services, l'offre de transports en commun est limitée.

Malgré l'offre de transports en milieu urbain, le territoire connaît un manque de mobilité de sa population. Des freins psychologiques à l'utilisation des transports en commun sont constatés chez certains publics (les personnes en situation de précarité sociale, les jeunes). Cette problématique se rencontre le plus souvent dans les quartiers prioritaires où la population est peu mobile (faible motorisation) et constituent des freins à l'emploi.



Concernant la couverture numérique, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est en zone d'initiative privée portée par SFR. Le déploiement de la fibre a commencé en 2016 à Boulogne, Outreau et Le Portel, l'ensemble du territoire sera équipé d'ici 2022. Les Communautés de Communes de Desvres-Samer et de la Terre des 2 Caps sont en zone d'initiative publique. L'ensemble des communes de ces deux territoires sera doté de la fibre d'ici 2021.

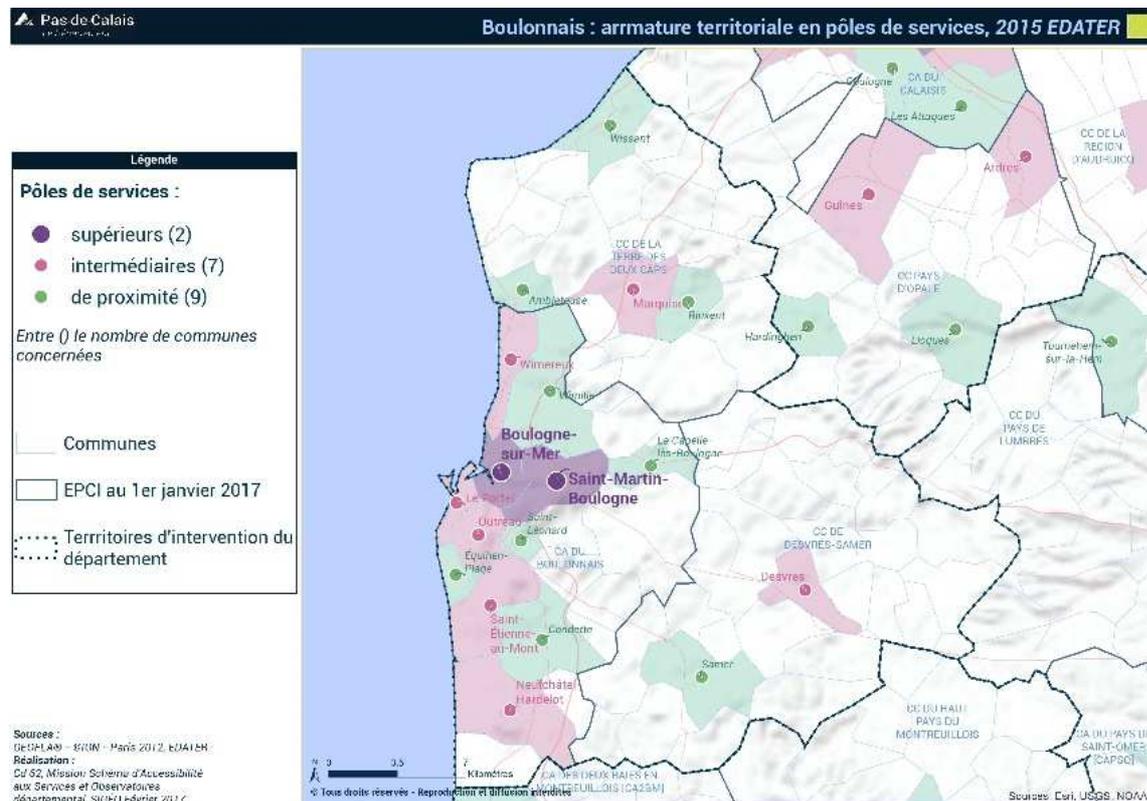
**A RETENIR** Compte tenu des caractéristiques du territoire, les besoins en termes d'offre de services portent sur des services à la fois en direction des personnes âgées mais aussi des jeunes. Sur une partie du territoire, les besoins d'accompagnement des populations en matière de développement social, d'accès aux droits, aux services publics sont importants. L'accompagnement à la mobilité (physique, et également psychologique) et le renforcement de la capacité à se déplacer de manière autonome sont des enjeux importants, de même que la médiation pour favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, au sport.

## Identification de l'offre de services

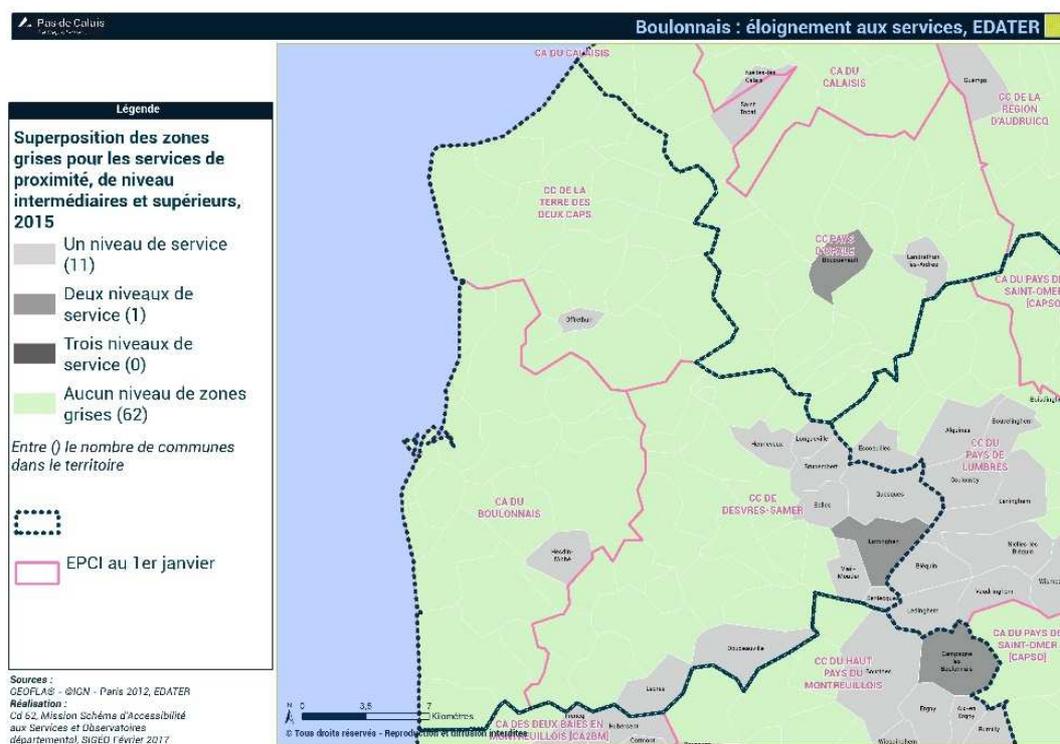
L'armature territoriale du Boulonnais montre l'existence d'une offre dense principalement concentrée sur l'agglomération, avec une continuité de nombreux pôles de services.

Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne constituent des pôles de services supérieurs avec une armature commerciale importante. De nombreuses communes situées sur le littoral de l'agglomération ont un rôle de pôles intermédiaires et de proximité. Les deux bourgs centres Marquise et Desvres ont un rôle de pôle intermédiaire. Samer, Ambleteuse, et Wissant, des pôles de proximité.

Plus globalement, s'agissant des services au public, leur présence se concentre principalement à Boulogne-sur-Mer. Les bourgs centres accueillent des espaces mutualisés. Les communes situées sur le littoral, bénéficient d'une attractivité touristique (Site des 2 Caps labellisé Grand site de France). Toutefois, la présence physique de certains services publics diminue (agences Pôle emploi, bureaux de poste...), de même que l'amplitude horaire pour l'accueil de public. Des tensions autour du maintien de services sont constatées.



Seules quelques communes situées aux franges sud-est du territoire Boulonnais, de Longeville à Lacres, sont plus éloignées des services de proximité.

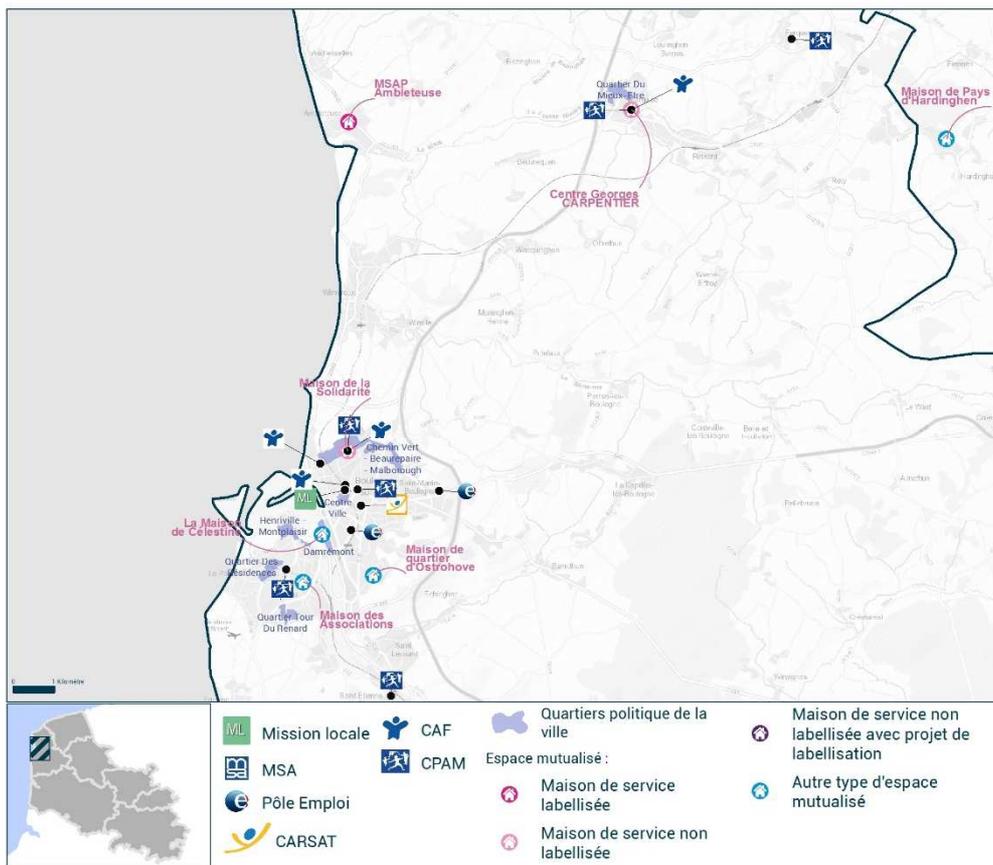


## La situation des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville

6 quartiers du territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, répartis dans 4 communes (sur 22 communes au total) Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne, Le Portel, Outreau, sont inscrits dans la géographie prioritaire et couverts par un contrat de ville géré par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Près de 16 410 habitants sont concernés. Le quartier Chemin Vert est le quartier le plus important en termes de population (8 210 habitants, soit un quart de la population de Boulogne-sur-Mer) et d'enjeu (convention de renouvellement urbain à Triennial, liste d'intérêt national PNRU II). Il apparaît dans un périmètre plus large Chemin Vert-Beaurepaire-Malborough, périmètre de la Zone Prioritaire de Sécurité reconnu par l'Etat.

L'accessibilité aux services est un enjeu transversal dans le contrat de ville : l'accès à l'emploi, l'accompagnement à la mobilité, l'accès au logement, l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'accès à l'éducation, l'accès au sport et à la culture sont des objectifs prioritaires. Les quartiers disposent globalement d'offres de transport en commun (ligne de bus) permettant de faciliter les connexions au reste de la ville. Néanmoins les caractéristiques topographiques de la ville de Boulogne-sur-Mer rendent les déplacements plus complexes, l'usage des transports en commun peut être contraignant. Des équipements et services publics (écoles, bureau de police, crèches, équipements sportifs et culturels, tissu associatif, permanences des services sociaux etc.) sont globalement présents.



Parmi les quartiers prioritaires de l'agglomération, certains sont moins bien dotés en services au public. Le quartier Beaulogues ne dispose pas de commerces de proximité, ni d'école primaire, les services sociaux n'y sont pas implantés.

Le quartier de Damremont situé au sud de la ville, est isolé géographiquement du centre-ville et enclavé entre la liaison routière A16, le Port, et la zone industrialo-portuaire, accentuant les problématiques de mobilité.

Le quartier Henriville à Le Portel est enclavé et peu desservi en transports en commun. La vie associative y est peu développée et les équipements structurants peu présents. Le nombre de médecins généralistes est inférieur à 30 pour 100 000 habitants, un taux parmi les plus faibles observés dans les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais (seul professionnel de santé présent : pharmacien).

Le quartier Montplaisir est très enclavé (pas de transports en commun). Il n'y a pas d'équipements publics, ni d'école (écoles à proximité du quartier). La vie associative y est peu développée. Les professionnels de santé ne sont pas présents. Une part importante de logements est en sous-occupation, la taille des logements ne correspondant pas à la taille des ménages (logements trop grands liés au départ d'enfants).

Le quartier de la Tour du Renard concentre les problématiques liées au logement (logement indigne, lien social fortement dégradé).

La Communauté de Commune de la Terre des 2 Caps compte un quartier prioritaire, le quartier du Mieux Etre à Marquise. La commune a été retenue au titre des nouveaux territoires entrant en politique de la ville, pour un quartier de 1001 habitants dont le revenu

fiscal moyen est inférieur à 10 900€ par an. L'accessibilité aux services fait partie des enjeux stratégiques de ce contrat : amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de la cohésion sociale, de l'emploi, du développement économique. Ce quartier est essentiellement résidentiel. Il ne dispose d'aucun commerce, de très peu d'équipements structurants (un seul équipement sportif). Le parc privé est occupé par une part importante des personnes de 56 ans et plus, nécessitant des aménagements spécifiques pour permettre leur autonomie.

**A RETENIR :** Le territoire du Boulonnais bénéficie globalement d'une forte présence de services située principalement dans l'agglomération. L'enjeu de maintien de l'offre est important (disparition de certains services, dématérialisation des démarches administratives). Compte tenu du profil de la population et des besoins réels d'accompagnement de certains publics pour l'accès aux services, l'enjeu de médiation et d'amélioration de la coordination des acteurs est important.

## Synthèse des enjeux d'accessibilité des services au public pour le territoire

### ► Les principaux enseignements du sondage

#### Points positifs

- 96% des habitants du Boulonnais sont satisfaits de vivre dans le Pas-de-Calais (90% dans l'ensemble du département)
- La satisfaction vis-à-vis des services de proximité est proche de la moyenne départementale : 89,3% de satisfaction (85%)
- Des services mieux évalués que sur le reste du département en matière de commerce de proximité, services de santé, sport, services solidarité, l'enfance et la famille.
- Les services hospitaliers, commerces de proximité, cinéma sont vus comme en amélioration.

#### Axes d'amélioration

- Une satisfaction plus faible que dans le reste du département pour les services suivants : services du numérique, des transports, de l'emploi et les services bancaires et postaux.
- Les services de santé (médecins généralistes, spécialistes...) et les services bancaires et postaux vus comme en faible amélioration
- Une fréquentation légèrement plus faible des transports en commun que dans le reste du département (50% contre 56,4%).
- Une utilisation des services en ligne plus faible que dans le reste du département. Les difficultés à se servir des outils ou des difficultés techniques (connexion, débit) sont évoquées à 46% contre 39% dans le reste du département.

## ► Les services prioritaires

### 1. La mobilité

Les populations des territoires périurbains et ruraux organisent leurs déplacements vers l'agglomération du Boulonnais qui concentre les pôles de services et zones d'emploi. Les déplacements s'organisent principalement en voiture. L'agglomération de Boulogne est dotée d'une offre de transports en commun plutôt dense. Malgré cette offre, les populations restent peu mobiles, l'usage de la voiture reste le principal moyen de déplacement. Les caractéristiques topographiques du territoire contraignent les parcours des transports en commun, et ne permettent pas de faciliter les déplacements (besoin de changement de transport...). Des freins psychologiques liés à l'utilisation des transports en commun sont constatés, en particulier dans les quartiers prioritaires, chez les publics fragiles, et les jeunes. Des initiatives locales sont développées pour favoriser les usages, les lignes de bus desservent les quartiers prioritaires.

- ➔ Enjeu d'apprentissage de l'utilisation des transports en commun de manière autonome.
- ➔ Favoriser les interconnexions entre les secteurs périurbains/ruraux et l'agglomération

### 2. Les services publics, de l'emploi, des solidarités, logement

Globalement, l'offre de services de l'emploi, publics, de solidarités est principalement localisée sur l'agglomération bouloonnaise, nécessitant des besoins de déplacements pour les quartiers périurbains et ruraux. La problématique de l'accès à ces services est en effet à relier avec les problématiques de mobilité des secteurs périurbains et ruraux qui se retrouvent éloignés de ces services. Ces services sont globalement présents au sein des quartiers prioritaires, des transports en commun permettent de faciliter les connexions avec le centre-ville. Certains quartiers prioritaires ne disposent pas de ces services, qui sont situés à proximité, mais néanmoins peu accessibles (peu de transports en commun).

Les problématiques sociales importantes combinées à la baisse de la présence physique de certains services, rendent nécessaire le maintien d'un premier accueil social inconditionnel de proximité.

- ➔ Enjeu de coordination, d'accompagnement global de l'utilisateur (guichet intégré).
- ➔ Enjeu d'information, d'orientation, de médiation, d'accompagnement et d'accès aux services
- ➔ Enjeu de maillage des services et maintien des espaces de « premier accueil » (l'agent d'accueil apporte une première réponse à l'utilisateur : vers qui m'orienter, comment, accès aux formulaires...)

### 3. La santé

La population présente des problématiques sanitaires principalement dans l'agglomération et dans les quartiers prioritaires. Une grande partie du territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer est classée « zone en difficulté » par l'ARS. Un contrat local de santé intercommunal permet de couvrir l'ensemble du territoire. La problématique de prise en charge des publics sur la santé mentale est constatée. Les médecins qui partent à la retraite ont des difficultés à être remplacés (à l'exception de certaines communes qui attirent les médecins de par leur attractivité territoriale et le cadre de vie privilégié), certains quartiers prioritaires présentent une pénurie de médecins. Les prochains départs à la retraite sont à anticiper.

- ➔ Enjeu d'attractivité territoriale vis-à-vis des médecins généralistes.
- ➔ Enjeu d'accès aux soins, de prévention, d'éducation à la santé.
- ➔ Enjeu de la prise en charge en santé mentale.

### 4. Autres thématiques : Logement :

Problématique du logement social notamment en terme de délai moyen d'attente qui est plus élevé que dans le reste du département (14,2 mois). Le parc de logement se concentre sur l'agglomération et n'est pas toujours adapté aux besoins (typologie). Besoin de visibilité des associations du territoire du Boulonnais qui agissent en faveur de la précarité énergétique (Espaces Info Energie)

## Contributions reçues à ce jour

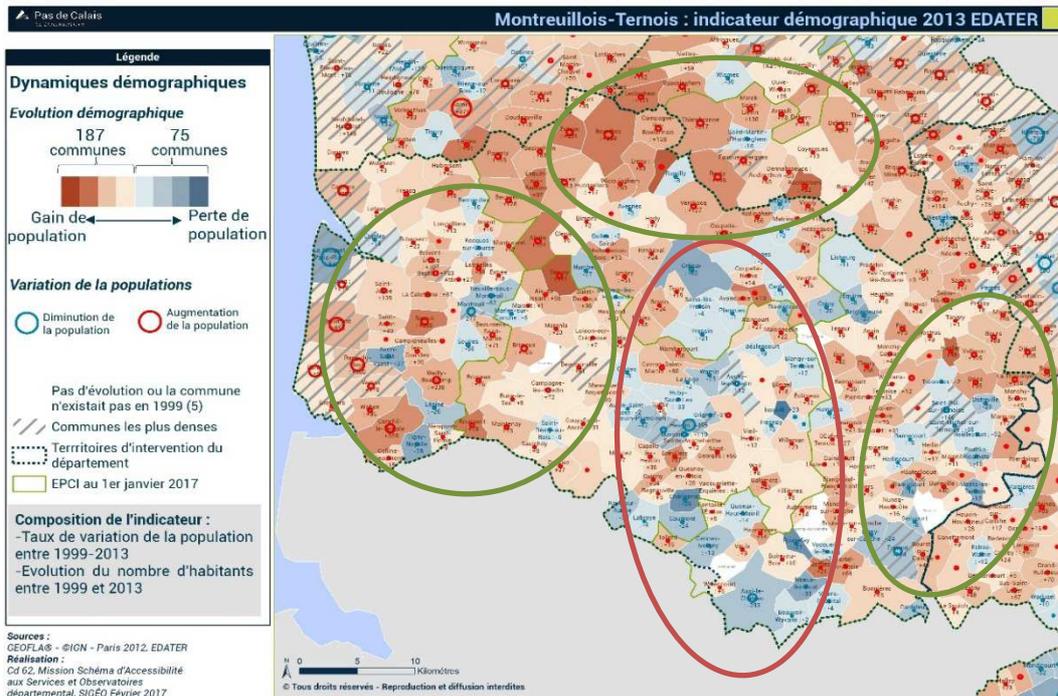
La Communauté d'agglomération du Boulonnais a adressé une contribution dont plusieurs éléments ont été approfondis et figurent dans le diagnostic ci-dessus comme les problématiques d'accessibilité propres aux quartiers en contrat de ville, les blocages « culturels » lié à la mobilité ou encore l'anticipation des départs en retraite des médecins généralistes.

## L'accessibilité des services au public : Territoire du MONTREUILLOIS-TERNOIS

Plus vaste territoire départemental (1 956 km<sup>2</sup>, 70 km d'est en ouest), le Montreuillois-Ternois est composé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 4 intercommunalités regroupant 268 communes (dont 1 de la Somme : Vitz-sur-Authie) et 151 003 habitants (soit 10,3% de la population départementale en 2014). La Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois qui rassemble les ex Communautés de Communes du Montreuillois, Opale Sud, et Mer et Terres d'Opale (46 communes, 67 178 habitants), la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (Ex CC Canton d'Hucqueliers et Environs et du Canton de Fruges : 49 communes et 15 733 habitants), la Communauté de Communes Ternois Com (CC Vertes Collines du Saint-Polois, Région de Frévent, Auxilois et Pernois : 104 communes, 38 366 habitants) et la Communauté de Communes des 7 Vallées (69 communes et 29 470 habitants). Territoire à forte dominante rurale, le Montreuillois-Ternois compte 4 aires urbaines ; St-Pol, Fruges, Hesdin et Berck-Montreuil-Etaples-Le Touquet seule commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus).

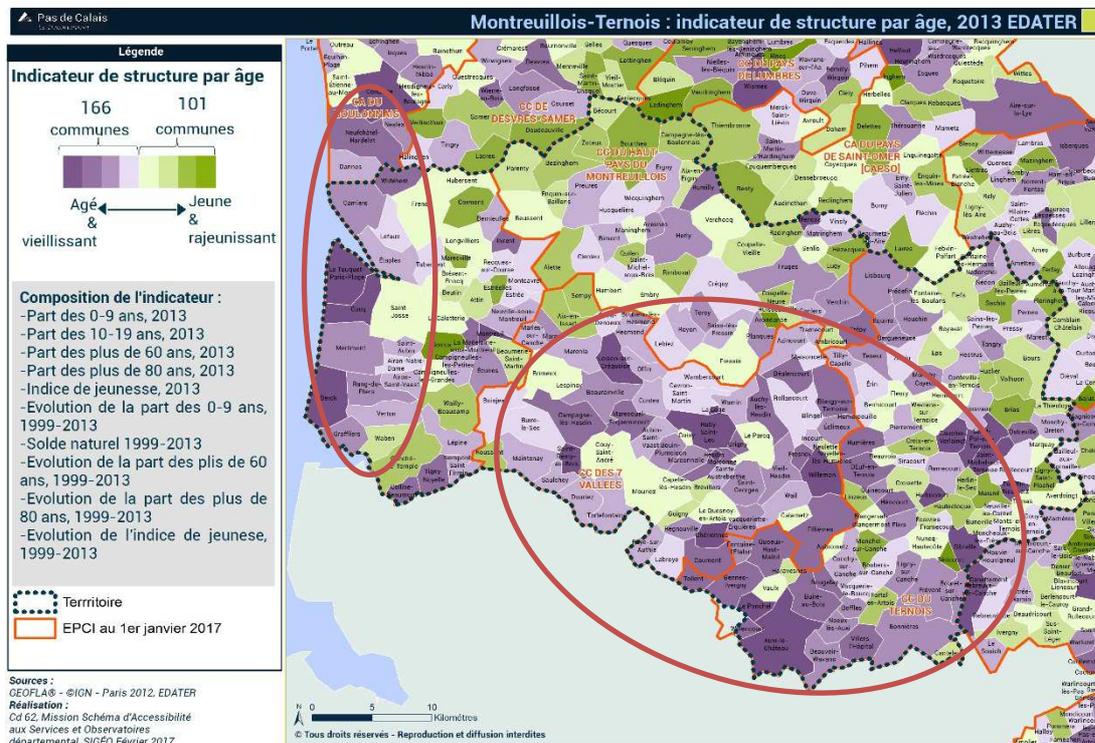
### Analyse des facteurs de la demande (besoins en services et capacités d'accès)

Le Montreuillois-Ternois connaît une relative stabilité démographique ; la perte de population du centre du territoire (axe Auxi-le-Château-Hesdin-Fruges) étant compensée par la croissance du St-Polois, du Montreuillois et du nord dans l'intervalle Desvres-Hucqueliers-Lumbres. La frange du littoral est concernée par un phénomène de desserrement lié à la pression foncière exercée par l'habitat secondaire qui contraint les ménages disposant de revenus plus modestes à s'installer de plus en plus loin dans l'arrière-pays.

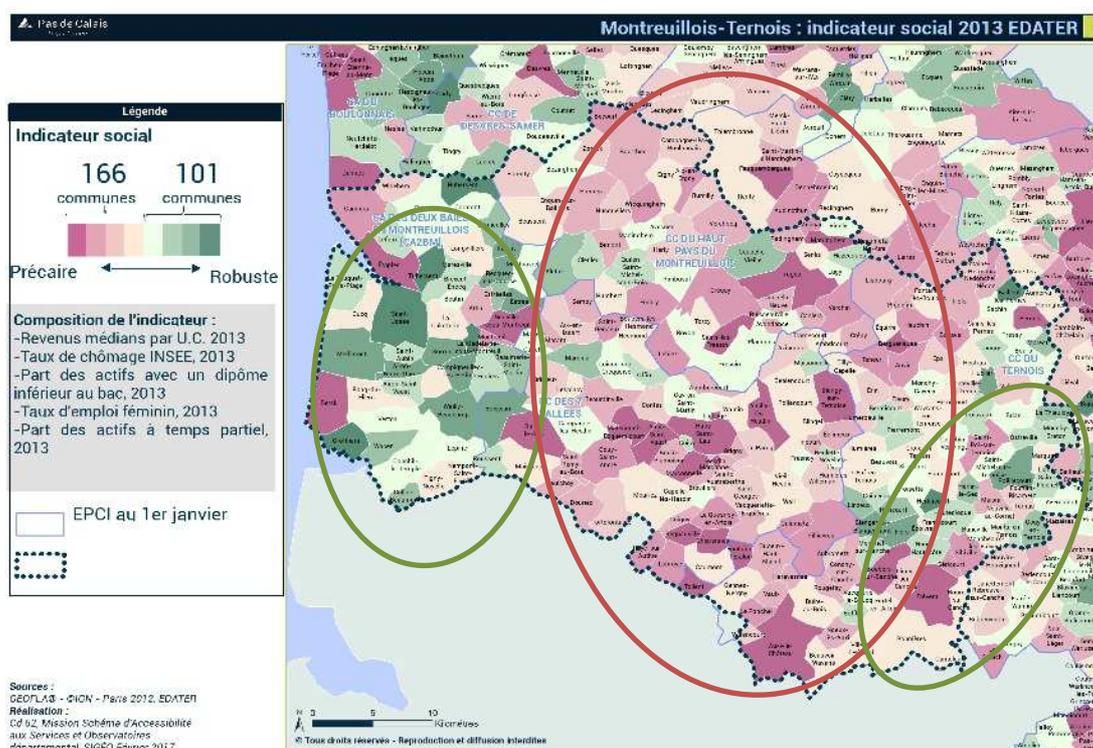


En ce qui concerne la **structure par âge**, le territoire est marqué par un fort vieillissement des espaces ruraux du Ternois et des 7 Vallées mais aussi du littoral où sont massivement implantés résidences secondaires et retraités (Indice de jeunesse passé de 105 à 90 entre 2007 et 2012). La pression foncière contraint les jeunes ménages souvent pourvus de revenus plus modestes à s'installer de plus en plus loin dans les terres.

Le nord de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois et l'est de Ternois Com sont sous l'influence respectivement de l'Audomarois, de l'Artois et de l'Arrageois.



Le cœur rural du Montreuillois-Ternois présente un fort **potentiel de précarité**. Par ailleurs, les principales villes (Berck, Etaples) et bourgs-centres (St-Pol, Auxi, Frévent, Hesdin, Fruges) concentrent la plus forte densité de population ainsi que les problématiques sociales. 2 zones robustes émergent ; l'une autour du pôle urbain Saint-Polois avec nombre de villages à connotation résidentielle et l'autre, la plus importante, la façade maritime et touristique qui concentre la plus forte densité d'emplois et de richesses.



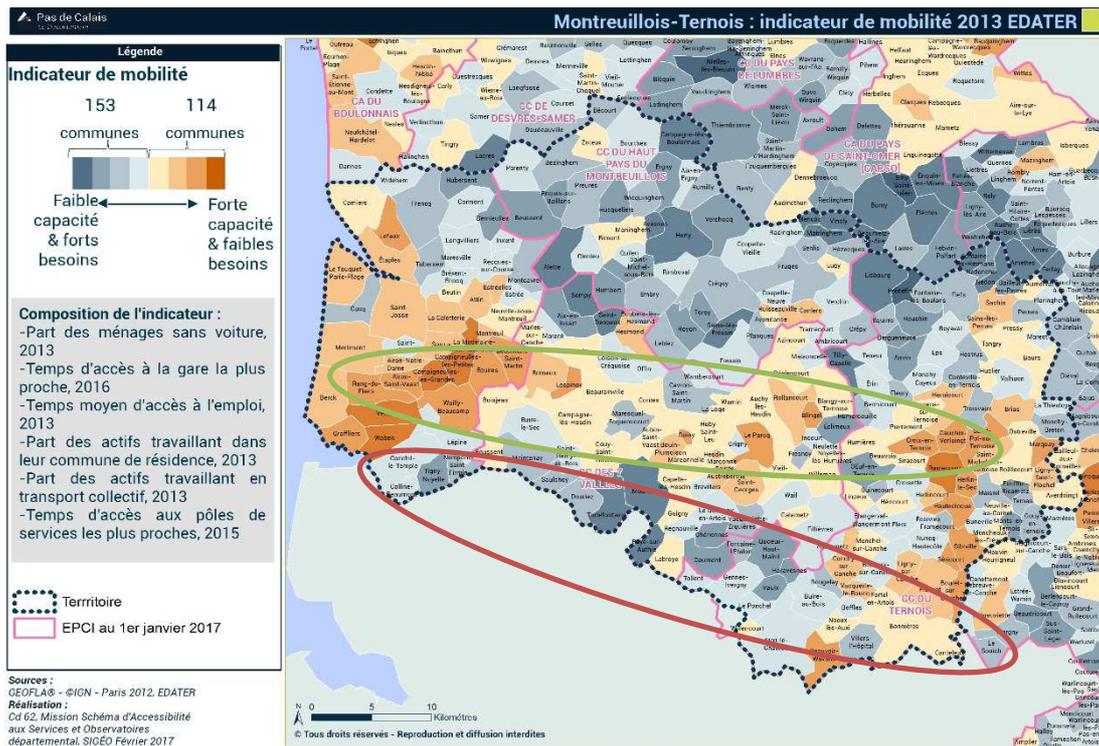
La mobilité du Montreuillois-Ternois **s'organise principalement autour des itinéraires routiers et notamment celui de la RD 939 qui le traverse d'Ouest en Est**. L'autoroute A16 et la RD 901 sur le littoral et les RD 928, 941 et 916 dans les terres assurent les liaisons Nord-Sud. Le territoire dispose d'une offre de transports en commun limitée (Taux de motorisation des ménages de 84,8%, PdC 81,1% -2013), le développement des alternatives étant quant à lui rendu difficile par l'échelle des distances du territoire. Le Nord du Montreuillois-Ternois, intégré au cœur rural du Pas-de-Calais, la frange avec la Somme sont les plus exposés à l'éloignement des pôles d'attractivités et aux difficultés de déplacement.

Concernant le numérique, **le Montreuillois-Ternois est marqué, dans son ensemble, par des difficultés de couverture haut-débit et de téléphonie mobile**. En 2015, le territoire comportait plusieurs zones blanches (Fontaine l'Étalon, Buire-au-Bois ou Rimbauval) et de nombreuses zones de mauvaise qualité de réception.

Hormis la commune de Berck-sur-Mer classée en zone d'initiative privée (portée par Orange), la totalité du territoire est en zone d'initiative publique (Syndicat Mixte de la Fibre numérique 59/62). Le déploiement progressif du Très Haut Débit et de la fibre est programmé de 2018 à 2022.

Plusieurs intercommunalités ont développé des stratégies de déploiement comme la Communauté de Communes des 7 vallées (équipement de 4 communes en nœuds NRA), les ex Communautés de Communes du Canton de Fruges et du Canton d'Hucqueliers ou encore la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois qui privilégie un déploiement du THD à partir du littoral vers l'arrière-pays rural. Elles observent essentiellement des priorités similaires, priorisant la desserte des zones d'activités et leurs périmètres, et les équipements publics et de santé.

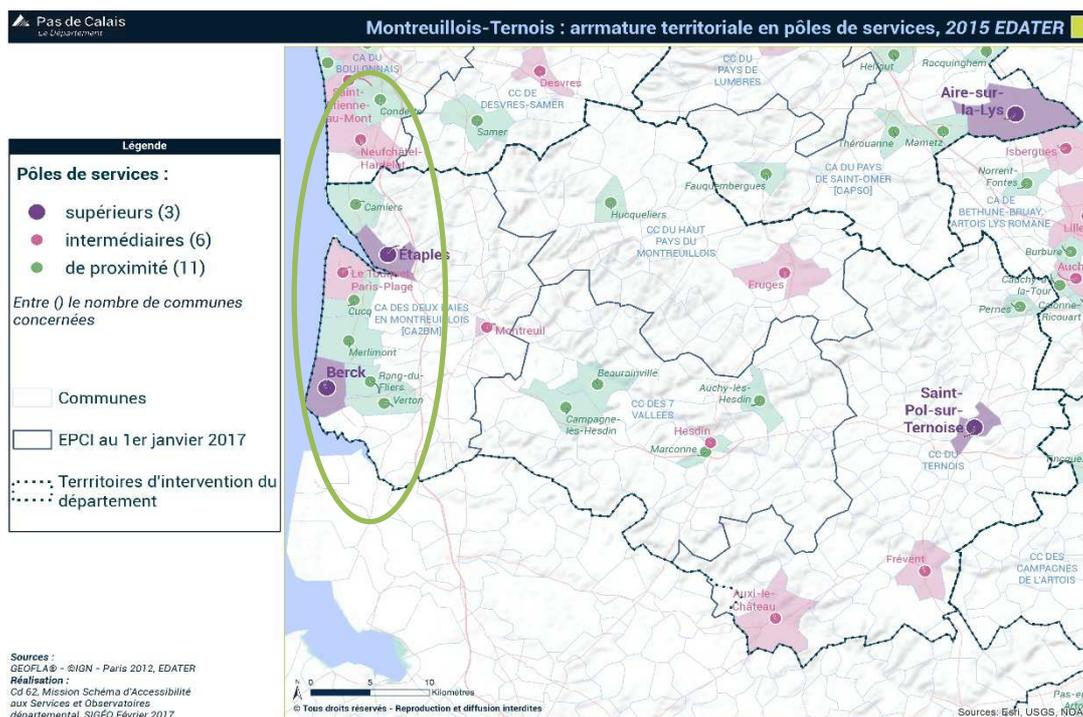
L'étendue du Montreuillois-Ternois complexifie la couverture téléphonique mobile, les espaces ruraux étant les moins bien couverts.



**A RETENIR** Le caractère rural et les caractéristiques sociodémographiques du Montreuillois-Ternois induisent des besoins importants pour certaines populations (âgées, non mobiles, ...). La situation d'isolement relatif du territoire impose qu'il dispose d'une armature de pôle de proximité étoffée. L'accompagnement à la mobilité au sens large (matériel et psychologique) et le renforcement de la capacité à se déplacer de manière autonome sont des enjeux importants compte tenu de l'échelle des distances pour accéder à certains services prioritaires tels que l'éducation, l'emploi, les services publics ou encore la santé.

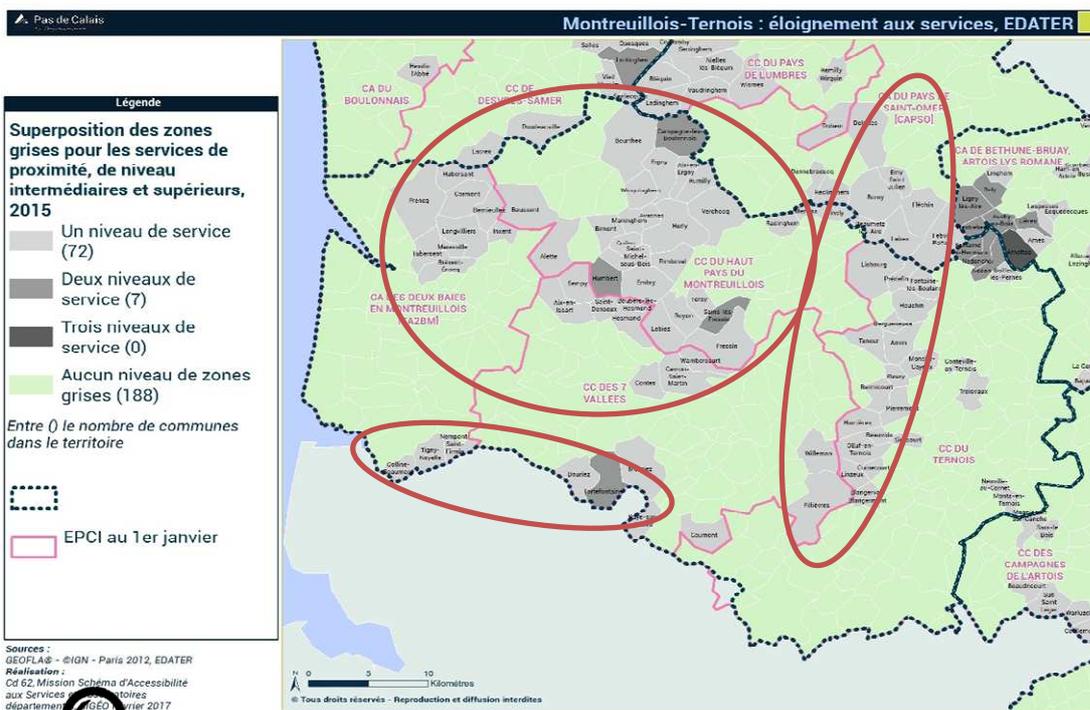
## Identification de l'offre de services

L'armature territoriale du Montreuillois-Ternois s'appuie sur un maillage au regard de son caractère rural. Le Littoral bénéficie d'une des 3 zones les plus denses et structurées du département, Montreuil se trouvant cependant plus isolé. Les 3 autres EPCI disposent de 2 à 4 pôles de services correspondant aux bourgs-centres hormis les 7 Vallées où les services sont plus dispersés. Les distances entre les pôles demeurent toutefois importantes et imposent, selon les besoins, des déplacements plus ou moins importants à la population. Le maillage des pôles de service demeure perfectible et essentiel à l'équité territoriale.



Grâce à cette organisation, **70% des communes bénéficient d'un accès à un pôle de service intermédiaire ou supérieur** ce qui est satisfaisant au regard du caractère rural du territoire.

Les 72 communes ayant accès à un seul niveau de service se situent majoritairement dans le cœur rural mais aussi sur un axe entre les Communautés de Communes Ternois Com, Haut pays du Montreuillois et 7 Vallées. Quelques communes limitrophes de la Somme se trouvent isolées des services des 2 départements. L'absence de pôles supérieurs induit une forte dépendance extérieure pour l'accès à certains services.

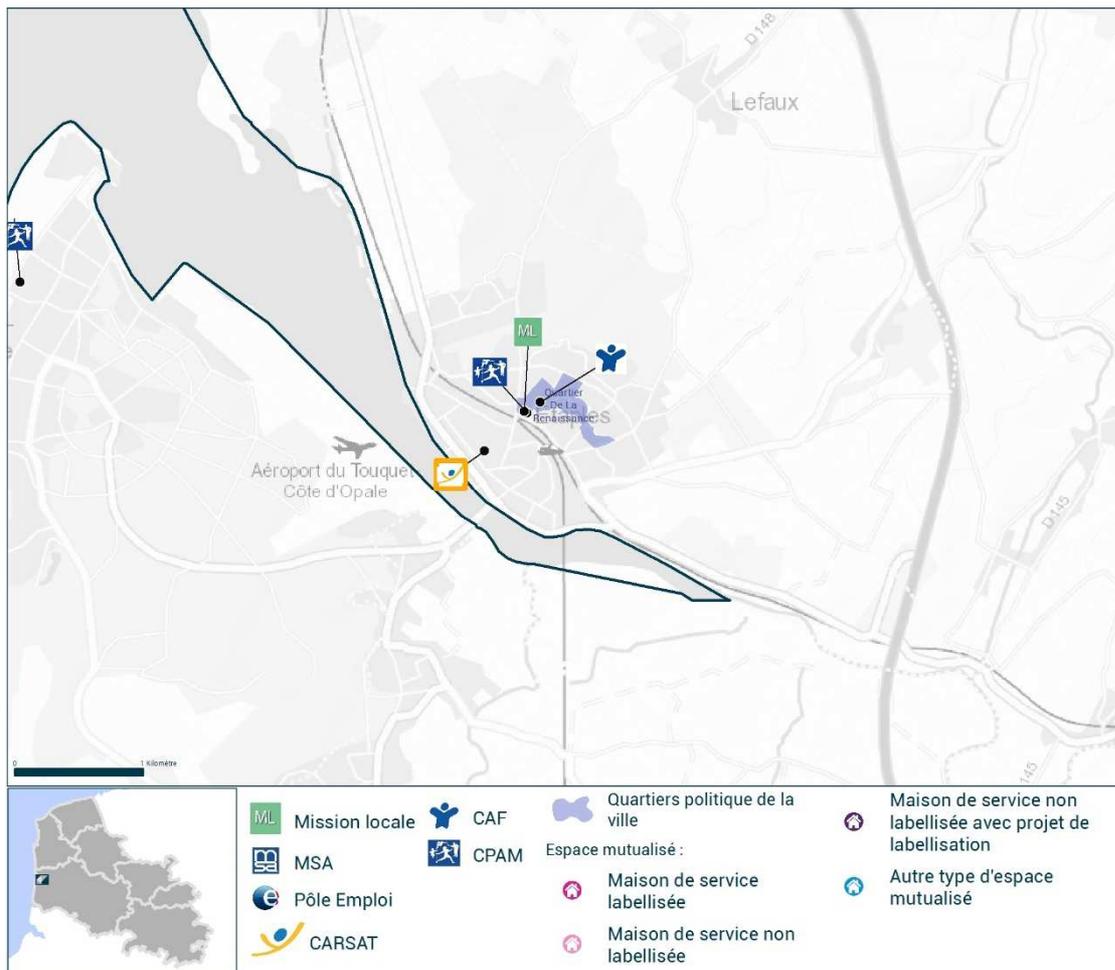


La



### situation des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville

1 seul quartier du territoire du Montreuillois-Ternois (le quartier de la Renaissance d'Etaples-sur-Mer) est inscrit dans la géographie prioritaire et couvert par le contrat de ville géré depuis 2015 par la Communauté de Communes de Mer et Terres d'Opale. 1 207 habitants sont concernés, soit 0,7% de la population du territoire. L'accessibilité aux services figure parmi les enjeux du Contrat (enjeu 2 : Développer une offre de service diversifiée et accessible aux habitants) tout comme l'accès à l'emploi, l'accompagnement à la mobilité, l'accès au logement, l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'accès à l'éducation, et l'accès au sport et à la culture.



Le quartier dispose d'un nombre satisfaisant d'équipements et services : un établissement scolaire, un organisme de formation, un Point d'accès aux Droits, des antennes de la Mission Locale, de la CAF et de la CPAM, d'une Maison du Département Solidarité (permanences administratives et sociales, 1 consultation PMI, 1 antenne du centre de planification et d'éducation familiale, 1 club de prévention et 1 centre médico psychologique), ou encore d'une annexe de la mairie.

Un projet de création d'espace mutualisé (« local Regain », labellisation MSAP ou non) est à l'étude. Le quartier bénéficie de peu d'équipements dédiés à la culture et aux sports. Néanmoins, un City-Stade couvert a été inauguré le 02 avril 2016 et plusieurs équipements existent dans la périphérie. En revanche l'agence Pôle Emploi la plus proche est implantée à Berck-sur-Mer.

**A RETENIR :** Le Montreuillois-Ternois bénéficie d'une présence de services globalement moins dense que d'autres territoires à mettre en regard avec le nombre d'habitant plus faible dans certains secteurs. L'enjeu de maintien est important et doit s'accompagner d'une harmonisation du maillage territorial au regard du regroupement ou de la disparition de certains services et de la dématérialisation des démarches administratives. Les besoins

spécifiques de certaines populations nécessitent le développement d'équipements et de services appropriés soutenus par une médiation locale forte (jeunesse et scolarité, personnes âgées et autonomie, parcours résidentiel et guichet unique).

## Synthèse des enjeux d'accessibilité des services au public pour le territoire

### ► Les principaux enseignements du sondage

#### Points positifs

- 95% des habitants du Montreuillois-Ternois sont satisfaits de vivre dans le Pas-de-Calais (90% en moyenne dans le département, 97% Montreuillois et 93% Ternois).
- 80% des habitants sont satisfaits de la qualité des services (85% pour le département)
- Les services scolaires (94,6% contre 77,7%) font l'objet d'une évaluation plus élevée sur le territoire comparativement au département.
- Les services marchands de proximité sont appréciés comme étant en amélioration
- Les habitants du territoire ont davantage recours aux services à distance, comparativement au département, tous territoires confondus (43% contre 36,6%) et en sont d'ailleurs globalement plus satisfait (53,7% contre 51,7%)

#### Axes d'amélioration

- Les habitants du Ternois sont 35% à se dire insatisfaits de la qualité des services de proximité (Montreuillois 16%, Département 15%)
- Sur le territoire, la satisfaction est sensiblement moindre sur plusieurs services et en particulier ceux de l'enfance-famille (59,4% contre 82,8%), l'inclusion sociale (75% contre 94,4%) et les transports (48,3% contre 79,7%)
- Sont évalués comme ayant tendance à se dégrader les services hospitaliers et de santé de 1<sup>er</sup> recours, ainsi que les banques et services postaux
- En matière de numérique, les freins liés à un équipement faible, des difficultés d'utilisation sont évoqués par 3 habitants sur 10 environ.
- Le principal frein demeure les difficultés de connexion et/ou de débit (13,3%)

## ► Les services prioritaires

### 1. La mobilité

Le caractère rural, l'étendue et les différences d'équipements font du Montreuillois-Ternois un territoire hétérogène. L'échelle des distances influe sur l'accessibilité de l'ensemble des publics, mais les plus vulnérables sont confrontés de surcroît à la persistance de freins matériels et psychologiques qui limitent leurs déplacements.

#### Enjeux :

- ➔ Maintenir un socle de services de proximité,
- ➔ Conforter l'intermodalité des équipements et services existants dont notamment les connexions ferroviaires, et favoriser les alternatives au déplacement individuel,
- ➔ Aménager les stratégies à l'échelle des territoires selon l'organisation des nouveaux EPCI.

### 2. La Santé

Le territoire de l'ex-CC d'Hucqueliers est classé « zone fragile » par l'ARS et ceux de Fruges, de l'Auxilois et partiellement des 7 Vallées « zones en difficultés ». Le vieillissement de la population, le retard d'accès aux soins, les comportements addictifs génèrent une augmentation des prises en charge. Si le territoire dispose d'une offre de soins spécifiques satisfaisante (plusieurs Centres Hospitaliers, cliniques notamment sur le littoral), le principal enjeu concerne le maintien de la population médicale et notamment celle des médecins généralistes et par élargissement l'offre de soins de 1er recours.

#### Enjeux :

- ➔ Faciliter l'accès aux soins, à la prévention et à l'éducation à la santé,
- ➔ Poursuivre le développement de l'offre territoriale des soins de premier niveau notamment au travers des créations de MSP.

### 3. Les services de l'Emploi

Le Montreuillois-Ternois dispose d'un maillage Pôle Emploi restreint (3 Agences à St-Pol, Hesdin et Berck) et d'une faible représentation des partenaires (organismes de formation, organismes consulaires, agences de travail temporaire, ...), mais bénéficie d'une bonne couverture des Missions Locales, des Services Locaux d'Allocation Insertion du Département, des PLIE et des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

#### Enjeux :

- ➔ Améliorer la visibilité de l'offre de services existante,
- ➔ Soutenir l'accès au recrutement des filières économiques locales (formation, alternance, ...),
- ➔ Faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi.

#### **4. Les services numériques**

Le Numérique a été cité par la totalité des ECPI qui partagent les mêmes problématiques: subsistance de zones grises ou disposant d'une mauvaise qualité de réception, calendrier de déploiement du THD, et accompagnement des populations aux usages du numérique (démarches administratives, ...).

##### Enjeux:

- ➔ Soutenir l'émergence des points d'accès au numérique et accompagner leur organisation en réseau (espace mutualisé, CCAS, cyberspace, ...),
- ➔ Sensibiliser et accompagner les publics à l'utilisation des outils numériques.

#### **5. Les commerces de proximité**

- ➔ Enjeu de renforcer l'offre de commerces de proximité dans les secteurs déficitaires.

# Glossaire

---

<b>A</b>	
ACI	Ateliers et Chantiers d'Insertion
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Association Départementale d'Information sur le Logement
AFP	Aide Financière Personnalisée
AFPA	l'Association pour la formation professionnelle des adultes
AHI	Accueil, d'Hébergement, d'Insertion
AHNAC	Association Hospitalière Nord Artois Cliniques
AI	Associations Intermédiaires
AMAP	Association de Maintien pour une Agriculture Paysanne
AMF	Association des Maires de France
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APS	Activité Physique et Sportive
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
ARH	Agence Régionale de l'Hospitalisation
ARS	Agence Régionale de Santé
Artois Comm.	Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs. Au 1er janvier 2017 Artois Comm. devient CABB, Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay Artois Lys Romane
AUD	Agence d'Urbanisme et de Développement (Audomarois)
AVIJ	Aide aux Victimes et Information Judiciaire
<b>B</b>	
BHT	Bernard l'Hermitte Terrestre
BNR	Bibliothèque Numérique de Référence
BNR	
BRSA	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité active
<b>C</b>	
CABB	Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay Artois Lys Romane (fusion Artois Comm. , CCAL et CCAF)
CADA	Centre Administratif de Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAHC	Communauté d'agglomération Hénin Carvin
CALL	Communauté d'agglomération Lens Liévin
CAO	Centres d'Accueil et d'Orientation
CAPSO	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
CARMI	Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASO	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer. Voir CAPSO
CCAF	Communauté de communes Artois Flandres > CABB
CCAL	Communauté de communes Artois Lys > CABB
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale

CDPPT	Commission Départementale de Présence Postale Territoriale
CER	Centre d'Entretien Routier
CER	Contrat d'Engagement Réciproque
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CESP	Contrat d'Engagement de Service Public
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGET	Commissariat général à l'Egalité des Territoires (établissement public)
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIAP	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIO	Centres d'Information et d'Orientation
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CITE	Crédit d'Impôt Transition Energétique
CLEA	Contrats Locaux d'Education Artistique
CLER	Comité de Liaison des Energies Renouvelables
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMU	Couverture Maladie Universelle
COORACE	Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEF	Centre de planification et d'éducation familiale
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPI	Centre de Première Intervention
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
CUA	Communauté Urbaine d'Arras
<b>D</b>	
D.A.B	Distributeurs Automatiques de Billets
DATAR	Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (voir CGET)
DDCS	Directions Départementales à la Cohésion Sociale
DGF	
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
Direccte	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAMAJ	Dispositif d'Accompagnement et de Mise en Apprentissage des Jeunes
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
DSP	Délégation de Service Public

E2C	Ecole de la 2ème chance
EI	Entreprises d'Insertion
EIE	Espace Info Energie
EIRL	Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limité
ENT	espace numérique de travail
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale (Communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine)
EPDEF	Etablissement public départemental de l'enfance et de la famille
EPN	Espace Public Numérique
EPS	Education Physique et Sportive
EPSM	Etablissement public de santé mentale
EREA	établissements régionaux d'enseignement adapté
ESH	entreprises sociales pour l'habitat
ESS	Economie sociale et solidaire
<b>F</b>	
FACE	Fondation Agir Contre l'Exclusion
FAF.TT	
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds solidarité pour le logement
<b>G</b>	
GRDF	Gaz Réseau Distribution France
<b>H</b>	
HALDE	Haute Autorité de Lutte contre Les Discriminations et pour l'Egalité
HALDE	Autorité de Lutte contre Les Discriminations et pour l'Egalité
HUDA	hébergement d'urgence de demandeurs d'asile
<b>I</b>	
IEJ	Initiative pour l'emploi des jeunes
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IUT	Institut universitaire de technologie
<b>L</b>	
Loi ACTPE	loi pour l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises
Loi ACTPE	loi Artisanat Commerce et Très Petites Entreprises
Loi ALUR	Accès au logement et pour un urbanisme rénové
Loi MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
Loi NOTRE	Loi de nouvelle organisation territoriale de la République
Loi TECV	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
<b>M</b>	
MDADT	Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial
MDE	Maison de l'Emploi
MDS	Maison du département solidarités
MEL	Métropole Européenne de Lille
MIE	Mission Insertion par l'Emploi
MSA	Mutualité sociale agricole
MSAP	Maisons de Services Au Public
<b>N</b>	
NEET	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire),
<b>O</b>	
OPH	Offices Publics de l'Habitat
<b>P</b>	
PAC	Programme d'Action Culturelle

PDAHI	Plans Départementaux d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDESI	Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
PDIPR	Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenade et de Randonnée ().
PEDT.	Projets Educatifs de Territoire
PIMMS	Point Information Médiation Multi Services
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PNTHD	Programme National du Très Haut Débit
PPLCPIS	Plan Pluriannuel de Lutte Contre la Pauvreté et Pour l'Inclusion Sociale
PREH	Plan de Rénovation Energétique de l'habitat
PRS	Projet Régional de Santé
<b>Q</b>	
QPV	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
<b>R</b>	
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP	Réseau d'Education Prioritaire
REP+	Réseau d'Education Prioritaire Renforcé
RFR	Revenu Fiscal de Référence
RPC	Regroupements Pédagogiques Concentrés
RPI	Regroupements Pédagogiques Intercommunaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSP	Relais Services Publics
<b>S</b>	
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SCEOFP	Stratégie Coordinée en Matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelle
SCOT ou SCot	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAASP	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès aux Services du Public
SDAGV	Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage
SDAN	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
SDDEA	Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SITAC	Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis
SLAI	Service Local Allocation Insertion
SLIME	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise des énergies
SMIRT	Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport
SMTAG	Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
<b>T</b>	

TAD	Transport A la Demande
TAP	Temps d'Activités Périscolaires
TASS	Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale
TESR	Transition Ecologique et Sociale du Territoire
THD	Très Haut Débit
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>U</b>	
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UDCCAS	Union départementale des CCAS
<b>V</b>	
VPAH	Villes et Pays d'Art et d'Histoire
<b>Z</b>	
ZUS	Zone Urbaine Sensible